

CHARLES ROBERT  
DE L'ORATOIRE DE RENNES

---

1795

---

EXPÉDITION DES ÉMIGRÉS  
A  
**QUIBERON**

---

Le comte d'Artois à l'île d'Yeu

---

*D'après les documents français et anglais*

---

RESPONSABILITÉ ANGLAISE — RESPONSABILITÉ ROYALISTE  
RESPONSABILITÉ RÉPUBLICAINE

---

*Avec une Préface*  
De M. A. DE LA BORDERIE  
membre de l'Institut



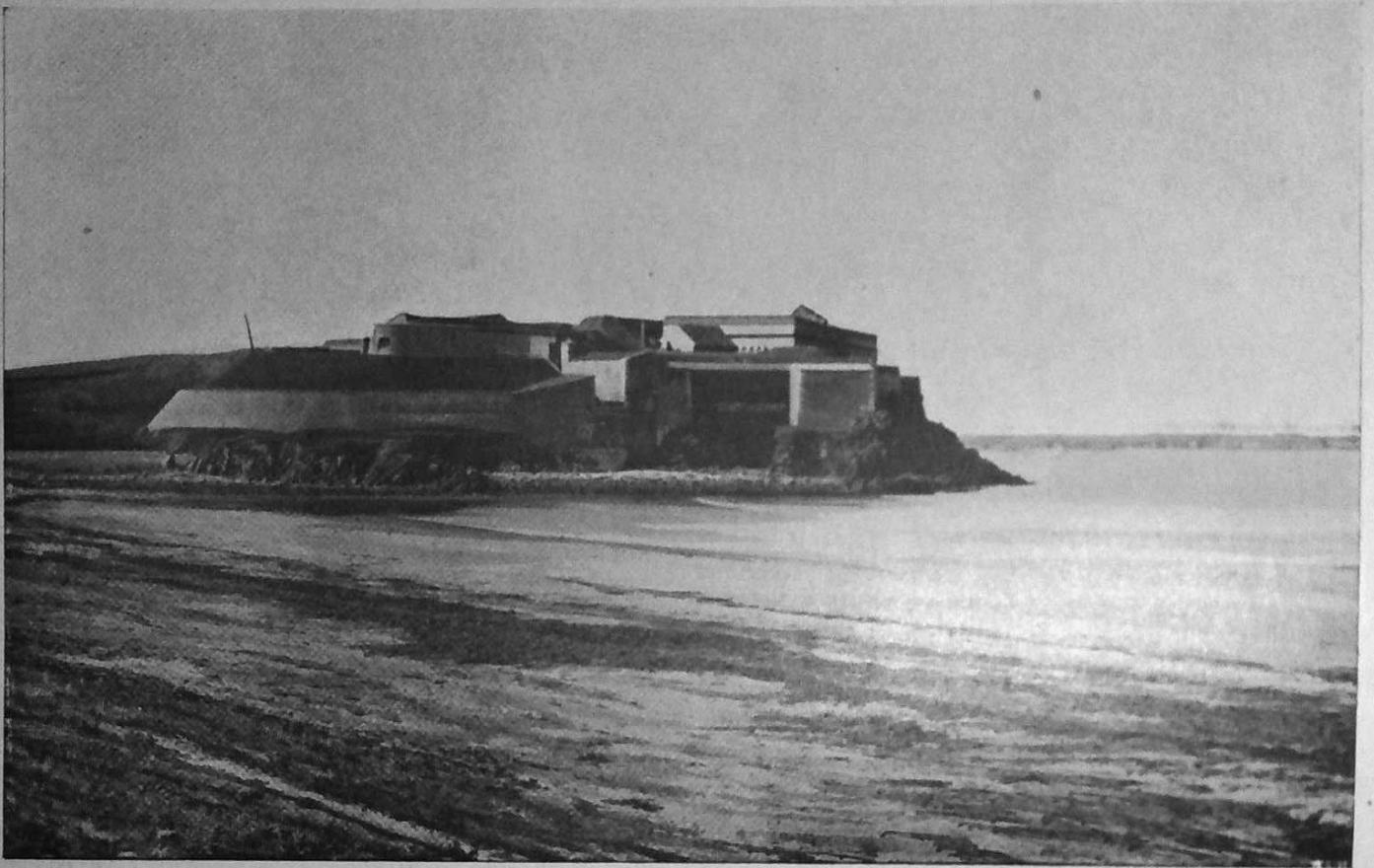
PARIS  
LAMULLE & POISSON, ÉDITEURS  
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE  
Rue de Beaune, 14

TOUS DROITS RÉSERVÉS

EXPÉDITION DES ÉMIGRÉS

A

QUIBERON



QUIBERON — LE FORT PENTHIÈVRE (vue prise de la falaise)

A

M. ARTHUR DE LA BORDERIE

MEMBRE DE L'INSTITUT

*Hommage de respectueux dévouement*

C. R.

## DU MÊME AUTEUR

Principales publications sur l'histoire et l'archéologie bretonnes

**Les Jetons des États de Bretagne, d'après les délibérations et les comptes de ces États.** Rennes, Plihon-Hervé. In-8°, avec une planche de douze jetons.

**Les Evêques de Dol présidents des États de Bretagne.** Rennes, Plihon-Hervé. In-8°.

**Guide du touriste-archéologue à Dol-de-Bretagne.** Dol, Lecellier. In-8° illustré.

**La grande verrière du XIII<sup>e</sup> siècle et autres vitraux anciens de la cathédrale de Dol.** Rennes, Plihon-Hervé. In-8°, avec deux chromo-lithographies.

**Le menhir de Dol et sa légende. Le combat de Clotaire I<sup>er</sup> et de Chramne à Dol ou à Carnac?** Rennes, Plihon-Hervé. In-8°.

**Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol, secrétaire de Mazarin : son rôle sous la Fronde.** Rennes, Plihon-Hervé. In-8°, avec un portrait.

**Les États de Bretagne à Saint-Brieuc, pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.** Rennes, Plihon-Hervé. In-8°.

**Les États de Bretagne à Vannes, avant et après la réunion de la Bretagne à la France.** Rennes, Plihon-Hervé. In-8°.

## EN PRÉPARATION

UN ÉVÊQUE D'AUTREFOIS

**URBAIN-RENÉ DE HERCÉ**

dernier évêque et comte de Dol  
grand aumônier de l'armée catholique et royale de Bretagne

2 vol. illustrés.

CHARLES ROBERT  
DE L'ORATOIRE DE RENNES

1795

# EXPÉDITION DES ÉMIGRÉS A QUIBERON

Le comte d'Artois à l'île d'Yeu

*D'après les documents français et anglais*

RESPONSABILITÉ ANGLAISE — RESPONSABILITÉ ROYALISTE  
RESPONSABILITÉ RÉPUBLICAINE

Avec une Préface  
De M. A. DE LA BORDERIE  
membre de l'Institut



PARIS  
LAMULLE & POISSON, ÉDITEURS  
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE  
Rue de Beaune, 14

TOUS DROITS RÉSERVÉS

## PRÉFACE

---

Il y a dans l'histoire des épisodes qui, par leur caractère exceptionnel, grandiose ou terrible, radieux ou tragique, ont le privilège d'exciter dans la postérité une attention, une curiosité inépuisable, passant toujours plus vive de génération en génération, et appelant sans cesse sur les événements qui la provoquent de nouvelles études, de nouvelles investigations, de nouveaux récits.

La fatale expédition de Quiberon en 1795 est un de ces épisodes. Aussi serait-il difficile de nombrer les relations, les notices, les œuvres historiques et littéraires, en différents genres, qui s'y rattachent. Tous ces travaux sont loin d'être d'égale valeur; plusieurs par la forme ou par le choix des informations laissent beaucoup à désirer. La plupart n'embrassent pas le terrible drame dans tout son développement et font surgir dans l'esprit du lecteur beaucoup de points d'interrogation auxquels ils ne répondent pas.

Mais voici un livre auquel on ne fera point pareil reproche.

Il a deux qualités au-dessus de tous les autres. D'abord — pour parler l'argot du jour, car le mot n'est pas français — il est admirablement *documenté*, c'est-à-dire que l'auteur

a consulté pour le composer, non seulement tout ce qui a été imprimé sur l'expédition de Quiberon, mais aussi toutes les pièces des archives publiques. Il ne s'est point contenté, comme quelques-uns, d'éplucher les Archives départementales du Morbihan, il a en outre fouillé à fond, en France, les Archives du Ministère de la guerre, en Angleterre, le *Record Foreign Office*, les manuscrits du *British Museum*, il a pénétré dans diverses archives particulières qui lui ont fourni de curieuses correspondances.

De tout cela il a fait un récit exact, logique et complet, vivant, rapide, animé, sans déclamations, sans digressions, entraînant par son émotion contenue mêlée à la description, à la narration fidèle, précise, pittoresque, des hommes, des caractères et des événements.

Quant aux documents dont je parlais plus haut, l'auteur nous en a donné la fleur, formant à la suite de son récit, avec la liste des victimes, environ cent pages de petit texte de cinquante lignes à la page, ample magasin de pièces justificatives du plus haut intérêt.

\*  
\*\*

Dans cette sanglante histoire, deux points surtout inquiètent et harcèlent l'esprit de tous ceux qui s'en occupent.

En face de cette effroyable hécatombe de huit cents Français pris les armes à la main au Fort-Neuf de Quiberon et fusillés par sentence des commissions républicaines, on se demande nécessairement : Comment ces hommes, d'une bravoure à laquelle leurs ennemis ont rendu hommage, au lieu de s'exposer à subir ce supplice, ne se sont-ils pas fait plutôt tuer en combattant, en faisant chèrement payer leur mort à leurs ennemis ? Y aurait-il eu, oui ou non, une capitulation que les républicains auraient violée ?

Telle est la première question, et la seconde, qui s'applique à l'ensemble de l'expédition, est celle-ci : A qui incombe, en définitive, la principale responsabilité de la catastrophe ?

Sur le premier point, quand on a lu les chapitres III et V du récit de M. Charles Robert et surtout le paragraphe VIII de ses *Pièces justificatives*, il ne peut rester le moindre doute. Oui, il y a eu une capitulation, non une capitulation écrite dans toutes les règles, — les lieux et les circonstances s'y opposaient, — mais un engagement formel d'épargner la vie des royalistes. Les grenadiers républicains qui attaquaient le Fort-Neuf leur crièrent : « Rendez-vous, il ne vous sera » fait aucun mal, vous serez traités en prisonniers de » guerre. » Le général Humbert qui commandait l'attaque ratifia ces paroles et, ayant parlé à Sombreuil, garantit la vie sauve à tous les royalistes, sauf à Sombreuil lui-même, qui d'ailleurs s'offrait en sacrifice pour le salut des siens. Hoche arrivé peu après engagea Sombreuil « à se fier dans la loyauté et à l'humanité françaises. »

Enfin Tallien et Blad, représentants du peuple, paraissent et confirmèrent à leur tour la promesse de la vie sauve pour tous, sauf Sombreuil (pp. 87-89).

Aussi à la première séance de la commission militaire d'Aurai chargée de juger les prisonniers de Quiberon, Sombreuil s'étant tourné vers les grenadiers républicains massés dans l'auditoire et leur ayant crié : « J'en appelle » à vous, grenadiers, ai-je capitulé, oui ou non ? »

Tous aussitôt de répondre :

— « Oui ! oui ! vous avez capitulé ! C'est une horreur de vous traiter ainsi. » (p. 121).

La même scène s'étant renouvelée à la seconde séance de la commission, celle-ci écrivit aux représentants du peuple que « l'opinion publique paraissait croire à cette capitulation, »

et que tant qu'il subsisterait à cet égard « le plus léger doute, » ils ne pouvaient condamner les prisonniers de Quiberon (p. 125).

Pour toute réponse on cassa cette commission, et on en nomma une autre plus complaisante.

De la capitulation, M. Charles Robert fournit bien d'autres preuves; celle-ci est éclatante comme le soleil.

Pourquoi la capitulation fut-elle ainsi honteusement, outrageusement violée? Parce que la Convention n'y semblait pas favorable; parce que Hoche, qui eût dû la défendre dans l'armée et Tallien devant la Convention, craignirent d'être accusés de modérantisme, ne la défendirent pas et sacrifièrent à des considérations personnelles leur devoir, leur honneur et la vie de tant de Français qui s'étaient confiés à leur parole. Tout cela est fort clairement expliqué, prouvé dans le livre de M. Robert et ne peut plus faire question désormais.

\*  
\*\*

Ce qui s'y trouve encore très bien et très nettement débrouillé, c'est la question de la responsabilité de la catastrophe. Sur ce point l'auteur projette un faisceau de lumière qui ne laisse rien dans l'ombre et dans l'esprit aucun doute. La responsabilité de la catastrophe, c'est l'Angleterre, avant tous, qui la doit porter, et quand on creuse de près les événements, on est tenté d'ajouter, qui la doit seule porter tout entière.

La nation anglaise fut admirable par sa charité, sa générosité à secourir la misère des Emigrés de France réfugiés en Albion. Le gouvernement anglais, le fameux ministère Pitt, fut infâme envers les royalistes français, ne voulant que les

exploiter à son profit, et s'il ne pouvait les exploiter, ne cherchant qu'à les perdre.

Au moment de l'expédition de Quiberon, l'Angleterre aurait pu armer et transporter en France, pour cet objet, au moins douze à quinze mille Français. Si cette armée avait été d'un coup portée sur le continent, si elle avait eu un chef inspirant la confiance par son autorité et sa naissance, c'est-à-dire un prince du sang royal de France, capable de faire taire toutes les rivalités, d'imprimer une direction unique, de rallier autour de lui toutes les bonnes volontés, tous les courages; si ce chef avait été assisté par l'élite des officiers généraux français émigrés de l'armée de terre et de mer; si, enfin, cette expédition était allée débarquer sur les côtes du Poitou, de façon à combiner ses opérations avec celles de Charette, elle eût certainement obtenu de grands succès et pu rétablir la monarchie.

C'est justement ce que le gouvernement anglais ne voulait pas. Comme l'Allemagne et l'Angleterre d'aujourd'hui, le gouvernement anglais de ce temps trouvait grand plaisir et grand profit à voir la France condamnée à la République. Mais, pour lui, le profit et le plaisir eussent encore été plus grands s'il avait pu faire tuer les Français républicains par les Français royalistes et réciproquement, et gagner à ce jeu pour l'Angleterre quelque bon port, quelque station maritime sur les côtes de France, d'où les Anglais feraient à volonté des incursions, des pilleries et des ravages sur tout notre littoral. Voilà le plus grand succès que le gouvernement anglais rêvait pour l'expédition de Quiberon; quant au rétablissement de la monarchie, il était bien résolu à l'empêcher. Songez donc! c'eût été la paix, la prospérité de cette France, dont les Pitt de ce temps, et de tous les temps, n'ont jamais rêvé que la ruine.

Aussi, le ministère anglais prit-il avec soin tous les meilleurs moyens pour éviter un aussi funeste résultat.

Le comte d'Artois, que l'Angleterre avait relégué en Allemagne, demandait à cor et à cri à être transporté en France pour combattre à la tête d'un corps d'Emigrés dans l'armée de Charette. Le gouvernement anglais ne lui révéla le départ de l'expédition de Quiberon que quand le corps expéditionnaire était déjà en route pour la France.

Au lieu d'envoyer d'un coup 12,000 hommes, force respectable, capable de tenir tête à toutes les troupes républicaines de l'Ouest, on expédia, en deux convois, à peine 5,000 hommes.

Au lieu de mettre à la tête de l'expédition, à défaut d'un prince du sang, un homme d'un nom imposant, d'une habileté supérieure, on en confia le commandement à un intrigant, le trop fameux Puisaye, doué peut-être de quelque talent d'organisation, mais avec cela nul talent militaire et le contraire de la bravoure. En revanche, vil flagorneur des ministres anglais, souple en leurs mains comme un gant, dont ils étaient sûrs de faire tout ce qu'ils voudraient, même contre les intérêts de la France. Pour diminuer encore son autorité, pour créer dans le corps expéditionnaire l'anarchie, tout en donnant nominalement à Puisaye le commandement supérieur de l'expédition, le gouvernement anglais nomma à côté de lui un chef militaire ayant sous ses ordres toutes les troupes de combat.

Si encore ce chef militaire eût été un homme habile !

L'opinion des Emigrés composant l'expédition appelait à ce poste le comte d'Hector, l'un des officiers les plus distingués de la marine française. Mais cette qualité fut justement ce qui éloigna de lui le choix du ministère anglais qui, parmi les Français, ne détestait rien plus que ces marins qui, dans

la guerre d'Amérique, avaient vaincu les Anglais et affranchi de leur joug les Etats-Unis. D'Hector fut donc écarté, retenu en Angleterre, et le commandement fut attribué au colonel d'Hervilly, soldat très brave, mais très mauvais général, et de plus d'un caractère fort acariâtre qui ne pouvait lui concilier la confiance de ses troupes ni manquer de le brouiller avec Puisaye.

Enfin, au lieu de débarquer en Vendée pour s'appuyer sur Charette et lui prêter de nouvelles forces, le gouvernement anglais prescrivit de débarquer dans la baie de Quiberon, parce qu'il espérait, si l'expédition avait d'abord quelque succès, pouvoir de ce côté s'emparer d'un port à sa convenance.

Mais toutes les précautions si bien prises par le ministère anglais contre la réussite de l'expédition devaient porter leurs fruits. Le mauvais caractère de d'Hervilly lui aliéna les Chouans de Cadoudal. Le petit nombre des troupes expéditionnaires les empêcha d'occuper à la fois le fort Penthièvre et les lignes Sainte-Barbe, devant l'entrée du sillon de Quiberon. Quand les républicains, établis dans ces lignes, furent surpris, le 7 juillet, par la première attaque des Emigrés, l'impéritie de d'Hervilly empêcha la réussite de cette attaque, qui était facile. Enfin, l'imbécile étourderie de Puisaye, refusant, malgré les avertissements de Sombreuil, de mettre le fort Penthièvre en état de défense dans la nuit du 20 juillet, amena la prise de ce fort par trahison, c'est-à-dire la ruine et la destruction de l'expédition. Il est vrai que le lendemain, pendant que les officiers et les soldats royalistes se faisaient tuer, Puisaye, l'ami des Anglais, se sauvait lâchement à bord d'un vaisseau anglais.

Du corps préparé en Angleterre pour être porté sur le

continent il restait encore, après la catastrophe, au moins 8,000 hommes. On pouvait, en en faisant un meilleur usage, en les expédiant à Charette, venger le désastre de Quiberon. Jaloux de tenir ses promesses, le ministère anglais s'empressa de les envoyer... à Saint-Domingue.

Un agent de l'amiral Villaret-Joyeuse (le citoyen Mandrillon), détaché en mission auprès du commandant du vaisseau anglais *Royal-Georges*, rapporta à l'amiral « qu'ayant » annoncé aux Anglais qui étaient sur ce vaisseau le supplice des Emigrés pris à Quiberon, ils avaient paru » l'apprendre *avec satisfaction*, ajoutant qu'ils regrettaient » que tous les Emigrés encore en Angleterre n'eussent pas subi » le même sort. » (p. 208).

Un écrivain anglais anonyme, auteur d'un écrit des plus curieux sur la politique de l'Angleterre à l'égard de la Vendée, rapporte ce mot d'un ministre anglais au sujet du désastre de Quiberon : « Sans doute (dit-il), cela est » fâcheux pour les morts; mais nous, Anglais, nous avons » ce jour-là gagné sur la France une bataille navale dont » les suites seront plus importantes que celles de toutes » les batailles gagnées par nous depuis un siècle. » Allusion odieuse et cynique au massacre de l'élite des officiers de la marine française immolés à Quiberon.

Enfin, le jour où cette affaire de Quiberon fut portée à la Chambre des Communes, la voix vengeresse du grand orateur irlandais Sheridan fit tonner contre l'abominable politique de Pitt et du ministère anglais cette sentence définitive, écrasante, ratifiée aujourd'hui par l'histoire :

« L'expédition de Quiberon, s'écria-t-il, est une honte pour l'humanité. Il est vrai que, dans cette circonstance, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a saigné par tous les pores. »

Et Fox, l'ami de la France, ayant proposé cet ordre du jour :

« La Chambre voit avec le plus profond regret que, dans cette malheureuse expédition de Quiberon, les *Émigrés français* sont devenus les victimes de leur confiance en l'honneur anglais, et que les divers événements de cette guerre sont pleins de sang et de trahison. » (pp. 208, 210 à 212).

Dans la Chambre des Communes, il se trouva quarante-neuf membres pour voter cette résolution — « *Quarante-neuf Anglais honnêtes*, » dit M. Robert. C'est peu, mais enfin, puisque le Seigneur ne demandait que dix justes aux villes maudites!...

Malgré cela, tout le monde conclura avec l'auteur :  
« *L'Angleterre livra les Émigrés à la Révolution, qui leur promit la vie — et les massacra.* »

ARTHUR DE LA BORDERIE,  
Membre de l'Institut.

Rennes, 16 février 1899.

## INTRODUCTION

---

On a beaucoup écrit sur l'Expédition des Emigrés à Quiberon, et nous ne pensions pas avoir, un jour, à en augmenter la bibliographie.

Notre projet était tout autre : composer la vie du grand aumônier de l'expédition, de Mgr Urbain-René de Hercé, dernier évêque de Dol-de-Bretagne, fusillé, avec le général Charles de Sombreuil, sur la Garenne de Vannes, — l'une des plus belles, des plus pures, des plus sympathiques, et en même temps, des plus énergiques figures de l'épiscopat breton, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Mais, en compulsant, pour le dernier chapitre de cette biographie, les archives françaises et anglaises qui ont trait aux événements de Quiberon, nous avons été étonné qu'on n'ait dit sur ceux-ci qu'une faible partie de la vérité, que tant de documents de première importance soient restés inédits.

Ce nombre considérable de pièces non utilisées dans la composition des travaux relatifs à l'Expédition de Quiberon, et, aussi, la publication assez récente, sur cet épisode, d'ouvrages d'une tendance des plus opposées à la vérité

historique <sup>(1)</sup>, nous ont déterminé à retarder l'apparition de la vie du grand aumônier de l'expédition, pour faire l'histoire de l'expédition elle-même.

Ce qui semble avoir le plus manqué aux historiens de cet important événement de la Révolution, c'est, après la connaissance des sources, l'impartialité.

Chacun, au grand détriment de la vérité, n'a voulu connaître ou plutôt n'a voulu faire connaître que le dossier de son parti, n'a eu d'autre but que de réduire au silence et à l'humiliation le parti adverse, sous l'avalanche de documents triés avec soin et souvent tronqués.

Tandis que les uns ont, sans réserve, prononcé l'anathème contre les vainqueurs, les autres se sont, sans réserve, acharnés sur les vaincus.

Combien peu, dans cette lutte de partis, ont pensé à noyer le grand coupable, le gouvernement anglais, dans l'océan de ses infamies!

Cependant, c'est dans ses Archives mêmes, que se trouvent les preuves officielles de la perfidie de l'Angleterre.

Là, sont entassés les plans néfastes de sa politique anti-française, ses calculs plus favorables au régime révolutionnaire qu'au régime monarchique, celui-là menant visiblement à l'abîme la France, l'ennemie héréditaire, qui devait à celui-ci toute sa grandeur et son attitude, pleine d'une légitime fierté, en face de l'Étranger.

N'est-ce pas lord Chatham, le père de ce William Pitt,

(1) Notre manuscrit était prêt à mettre sous presse, lorsqu'a paru un nouvel ouvrage sur ce sujet : *Quiberon : Emigrés et Chouans*, par M. le Dr Th. de Closmadeuc, de Vannes, 1899. Ne voulant pas remanier notre travail pour lui donner un caractère de polémique, nous nous sommes contentés de reproduire, aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XVI, le compte rendu que nous avons fait de ce livre, dans un journal de Vannes.

qu'on rencontrera à chaque page de cette histoire, qui a prononcé cette parole, aujourd'hui vérifiée : « *L'Angleterre ne parviendra jamais à la suprématie des mers, tant que la dynastie des Bourbons existera.* »

Par l'étude des Archives anglaises, l'Histoire s'éclaire.

Le comte d'Artois, le futur Charles X, jusqu'ici courbé sous l'unanime accusation de lâcheté, se relève vrai Fils de France, par la publication de sa correspondance inédite avec le ministère anglais, qui le tenait enchaîné dans l'exil.

Aussi, nous inspirant des documents royalistes, républicains et anglais, tiendrons-nous à montrer, avec la plus grande impartialité, chacun tel qu'il fut.

Nous n'hésiterons pas plus à faire reluire les œuvres ingénieuses de la charité anglaise à l'égard de nos malheureux compatriotes, réfugiés sur le sol britannique, qu'à dévoiler les calculs intéressés et cruels du gouvernement anglais.

Nous dirons les fautes commises par les royalistes, et les actes de générosité accomplis par les républicains, avec la même franchise que nous raconterons les inhumanités de ceux-ci et la grandeur d'âme de ceux-là.

Si nos jugements personnels se manifestent en plus d'un point, le lecteur sera toujours à même d'en apprécier la justesse, grâce aux documents considérables que nous mettrons loyalement sous ses yeux.

# SOURCES

---

Nos sources sont de deux sortes : les *Sources manuscrites* et les *Sources imprimées*.

## I. Sources manuscrites.

### *Archives françaises :*

1° ARCHIVES HISTORIQUES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Les cartons de l'armée des côtes de Brest et ceux de l'armée de l'Ouest, contiennent les lettres et rapports des généraux républicains et des représentants du peuple, sur les diverses phases de l'expédition. Ce fonds est très considérable.

2° ARCHIVES HISTORIQUES DU MINISTÈRE DE LA MARINE. — Ce dépôt est peu important pour l'expédition des Emigrés à Quiberon; il contient des pièces assez intéressantes sur l'expédition du comte d'Artois à l'île d'Yeu.

3° ARCHIVES NATIONALES (hôtel de Soubise, à Paris). — Quelques documents seulement, puisés ici et là.

4° BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (département des manuscrits). — Nous n'y avons découvert qu'une pièce intéressante pour notre travail (*ms. fr. n. a. 1029 : Guerres de Vendée. Emigration*). C'est, semble-t-il, la copie d'une longue lettre ou plutôt d'un mémoire, adressé, vers la fin de la Révolution, par un Anglais à un Français, dont les noms ne sont pas indiqués. Cette pièce porte pour titre : *Résultat de la politique de l'Angleterre relativement à la Vendée*, et montre un auteur bien renseigné et d'une grande justesse de jugement.

5° ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU MORBIHAN. — C'est, avec celui du ministère de la guerre, l'un des plus importants dépôts de documents concernant l'expédition. Tout s'est passé dans le Morbihan; tout se voit donc dans ces archives : lettres et rapports des administrateurs du département aux généraux, au Comité de

salut public, aux districts et aux communes sur le territoire desquels se déroulaient les événements; tous les procès-verbaux des interrogatoires des prisonniers et leurs jugements, etc.

6° ARCHIVES MUNICIPALES DE VANNES. — Quelques pièces et quelques délibérations, concernant les prisonniers internés à Vannes.

7° ARCHIVES MUNICIPALES D'AURAY. — Quelques renseignements sur les prisonniers internés dans cette ville.

8° ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE. — Quelques rares échos des événements.

9° ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE. — Un seul document.

10° ARCHIVES DU CHATEAU DE CLAYE (Ille-et-Vilaine), qui nous ont été largement et gracieusement ouvertes par M. le comte Elie de Palys. Nous y avons puisé divers renseignements sur les fortifications de Quiberon, dans les *Rapports et Mémoires* de Henri-Dominique de Palys, chevalier de Montrepos, chevalier de Saint-Louis, officier supérieur du service des fortifications à Lorient, à la veille de la Révolution; puis, dans les lettres de famille, la correspondance du chevalier Anne-René de la Motte de Montmuran, avec sa sœur, la comtesse de la Forest d'Armaillé.

#### Archives anglaises :

1° Au BRITISH MUSEUM, à Londres, les *Papiers de Puisaye* (*Puisaye's papers*), renfermés en 119 cartons. Cette collection considérable de manuscrits comprend toute la correspondance de Puisaye avec les princes français, avec les ministres anglais et autres personnages importants, ainsi que des rapports, des mémoires, des instructions, des notes de toutes sortes, le tout concernant l'expédition de Quiberon et les guerres de la Vendée et de la Chouannerie, de 1793 à 1827. En mourant, Puisaye, naturalisé Anglais, légua toutes ces pièces au gouvernement britannique.

2° Au RECORD OFFICE, de Londres, dans le fonds du *Foreign Office* (Ministère des affaires étrangères), section : *France, domestic papers*, — nous avons trouvé des documents, inédits pour la plupart et de la plus haute valeur, spécialement la correspondance du comte d'Artois avec le ministre anglais des affaires étrangères, lord Grenville.

3° LES ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ CATHOLIQUE DE WESTMINSTER, à Londres, gracieusement mises à notre disposition par Mgr le

Secrétaire de S. E. le cardinal Waughan, et par les RR. PP. Oratoriens de Londres, nous ont fourni des renseignements précieux sur les prêtres français émigrés, soit dans une considérable collection de lettres, soit dans un journal manuscrit, rédigé par Mgr Douglass, évêque catholique de Londres, à l'époque de l'émigration.

Nous adressons aux archivistes de ces divers dépôts français et anglais nos plus sincères sentiments de respectueuse reconnaissance, pour la courtoisie et l'empressement qu'ils ont tous mis à favoriser nos recherches.

## II. Sources imprimées.

### Ouvrages français :

1° LUBERSAC (Abbé de). *Journal historique et politique de l'émigration et déportation du clergé de France en Angleterre*. In-8°, Dulau, Londres, 1802. — L'abbé de Lubersac, ayant lui-même émigré en Angleterre, raconte ce qu'il a vu et entendu.

2° CONTADES. *Coblentz et Quiberon. Souvenirs du comte de Contades, pair de France*, publiés par le comte Gérard de Contades. In-12, Dentu, Paris, 1885, 297 pages. — Le comte de Contades avait pris part à l'expédition de Quiberon. Il écrivit ses *Souvenirs* sur Quiberon, à l'île d'Yeu, en octobre 1795, alors que le comte d'Artois se trouvait dans cette île.

3° PUISAYE (comte Joseph de). *Mémoires qui pourront servir à l'histoire du parti royaliste français durant la dernière révolution*. Londres, 1803-1808, 6 vol. in-8°. — C'est avec la plus grande réserve que nous userons des *Mémoires* de Puisaye, uniquement composés par ce général royaliste pour se blanchir et pour noircir les autres. « Que tous ceux qui, comme moi, dit La Villegourio » (*Sortie de Quiberon*, p. 14), y ont survécu (au drame de Quiberon), élèvent la voix et frappent d'anathème le sixième volume » de ses *Mémoires*. »

4° VAUBAN. *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, par le comte de . . . . . In-8° de 453 pages, Paris, 1806. — L'auteur n'osa pas mettre son nom sur ce factum, plein d'erreurs et de calomnies; on le comprend. « M. le vicomte de Vauban, dit M. Chasle de la Touche (*Relation*, pp. 59-60), on sait où, pourquoi

et comment il a écrit : dans les cachots de la police, sous l'inspiration de Fouché, pour sauver sa vie. Depuis longtemps, c'était une vérité acquise à l'histoire. La lettre que M. le duc de Fitz-James publia dans les journaux, il y a quelques années, nous l'a mieux démontrée en nous révélant les profonds remords qui déchiraient l'âme repentante du fugitif de Quiberon. M. de Fitz-James a déclaré que plusieurs de ses amis avaient reçu les mêmes confidences du vicomte de Vauban. Si le témoignage d'un homme placé si haut dans l'estime publique avait besoin d'être confirmé, je dirai, ajoute M. de la Touche, que ces regrets tardifs, ce repentir expiatoire m'ont été attestés par M. le chevalier Lejeune, mon ami, à Mâcon, en 1823, en présence de M. le comte de Vauban (frère de l'auteur), homme d'une loyauté bien connue. »

Et ailleurs (p. 145), M. Chasle de la Touche cite le témoignage même du frère de l'auteur des *Mémoires sur les guerres de l'Ouest*, qui ne cessa de protester des regrets de son frère, du profond chagrin qu'il ressentit toute sa vie pour avoir eu la faiblesse de céder aux menaces de Fouché. Il déclarait que les inculpations contre Sombreuil, les calomnies contre le comte d'Artois, particulièrement ce qui est relatif à l'expédition de l'île d'Yeu, sont exclusivement l'ouvrage de la police (1).

C'est donc avec les plus grandes réserves que nous invoquerons le témoignage du comte de Vauban.

5° VILLENEUVE DE LAROCHE-BARNAUD (Louis de). *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*. 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1824, (la 1<sup>re</sup> édit. était de 1819), in-8° de 414 pages.

Ce sont, à notre connaissance, les mémoires les plus consciencieux, les plus complets, les plus intéressants qui soient sortis de la plume d'un témoin de l'expédition. Villeneuve, comme il le dit dans sa *Préface*, écrivit ces mémoires aussitôt sa rentrée à Londres, en 1795, c'est-à-dire au lendemain même des événements dont il avait été le témoin.

6° TERCIER. *Mémoires politiques et militaires du général Tercier*

(1) Dans ses *Mémoires* (*Préface*, p. XI), Villeneuve ne parle pas avec moins de sévérité de l'ouvrage de Vauban, lequel, « détenu alors au Temple, paroit avoir racheté sa liberté aux dépens de l'honneur, en vendant sa plume à l'usurpateur Buonaparte pour outrager nos princes légitimes et pour nuire à la cause des royalistes. » Vauban fut contraint d'écrire « peut-être sous peine de l'étranglement qui, dans la même prison, termina les jours du général Pichegru. »

(1770-1816), publiés par C. de la Chanonrie. In-8° de 451 pages, Plon et Nouvrit, Paris, 1891.

Le général Tercier écrivit ses *Mémoires* vers 1820. Ils ne contiennent que 80 pages sur l'expédition de Quiberon. Mais la qualité de témoin de Tercier donne un grand prix à cette partie minime de ses récits.

7° BERTHIER DE GRANDRY. *Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon, et relation des circonstances auxquelles a dû son salut le chevalier Berthier de Grandry, fait prisonnier avec toutes les troupes de l'expédition, le 21 juillet 1795, condamné à mort le 29 août, et conduit ce même jour au supplice avec dix-neuf de ses infortunés compagnons d'armes qui ont tous péri.*

Ce récit fut écrit en 1816, et seulement publié en 1861, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (5<sup>e</sup> année, tome IX, 1861, premier semestre, pp. 11-31 et 89-113).

8° LE VICOMTE DE LA VILLEGOURIO. *Ma sortie de Quiberon, par Monsieur L. V. de la V...g...o*. In-12 de 60 pages, Prud'homme, Saint-Brieuc, 1815.

Et : *Cinq lettres sur la catastrophe de Quiberon*. In-8° de 158 pages, Paris, 1826.

9° MONTBRON (Joseph de). *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon, 1815*. Nous n'avons pu voir que des extraits de cet ouvrage. Joseph de Montbron s'évada en même temps que de la Villegourio.

10° CHAUMEREIX. *Relation de M. de Chaumereix, officier de la marine, échappé des prisons d'Auray et de Vannes*. In-8° de 40 pages, s. l. 1795.

11° ANTRECHAUS. *Relation d'Antrechaus*.

12° LE CHARRON. *Expédition de Quiberon, suivie de l'évasion des prisons de Vannes*. In-8° de 147 pages, Paris, 1826.

13° HARSOUËT DE SAINT-GEORGES. *Relation du comte Harscouët de Saint-Georges*. — Nous n'en avons vu que des extraits.

14° Contre-amiral comte de VOSSEY. *Récit fidèle et impartial de l'expédition de Quiberon*. Manuscrit publié en 1898, par M. le comte d'Harscouët, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*.

15° MOREAU DE JONNÈS, membre de l'Institut. *Aventures de guerre*. 2 vol. in-8°, Pagnerre, Paris, 1858, (tome I, chap. V, *Quiberon*, pp. 201-231).

Moreau était grenadier dans les troupes républicaines au moment

de la reprise du fort Penthièvre. Les 30 pages qu'il consacre à cet épisode sont pleines d'intérêt.

16° ROUGET DE LISLE. *Historique et Souvenirs de Quiberon*, publiés dans les *Mémoires de tous* (2<sup>e</sup> édit. Paris, 1834, in-8°), t. II, pp. 1-130.

Rouget de Lisle était à Quiberon avec les troupes de Hoche; ses souvenirs furent publiés, en 1834, dans les *Mémoires de tous*, tome II. — C'est pour y répondre que M. Chasle de la Touche, composa en 1838, la *Relation du désastre de Quiberon et réfutation des Souvenirs historiques de M. Rouget de Lisle sur ce désastre*. Rouget de Lisle s'inspire trop des *Mémoires de Vauban* et de *Puisaye*, pour qu'on puisse y avoir beaucoup de confiance<sup>(1)</sup>.

L'intérêt de l'œuvre de Rouget porte spécialement sur le voyage qu'il fit, de Quiberon à Paris, avec Tallien, voyage pendant lequel le représentant du peuple lui montra le fond de son âme<sup>(2)</sup>.

— Après les œuvres des témoins, viennent les publications importantes pleines de documents authentiques, recueillis par des auteurs dignes de foi. Ce sont :

17° LA GOURNERIE (Eugène de). *Les Débris de Quiberon*, suivi de

(1) « M. Rouget de Lisle, écrit M. Chasle de la Touche (pp. 145, 146, 147), n'est pas si sûr de ses souvenirs qu'il ne s'aide beaucoup des *Mémoires de M. le vicomte de Vauban*, falsifiés, interpolés par la police de Fouché, entièrement discrédités par les aveux et les remords de l'auteur... M. Rouget de Lisle a également le tort inconcevable de s'appuyer beaucoup des *Mémoires de Puisaye*, évidemment remplis de récriminations haineuses, d'allégations dénuées de preuves, d'accusations au moins hasardées, quand elles ne sont pas tout à fait mensongères... Il est vrai que M. Rouget de Lisle suit un troisième guide, M. Alphonse de Beauchamps, plus impartial, sans doute, mais dont le récit est diffus et embrouillé, où les faits, transposés, juxtaposés sans suite ni ordre, ne concordent pas toujours avec ce qui suit et ce qui précède. L'auteur des *Souvenirs historiques de Quiberon* a régularisé en partie ce désordre en copiant alternativement, et à peu près textuellement, chacun de ses trois guides. Sa brochure n'en est guère qu'un extrait fort bien fait. »

(2) Aux *Pièces justificatives*, p. 313, nous avons écrit que Rouget de Lisle avait avoué que les grenadiers de Humbert avaient crié aux Emigrés qu'il ne leur serait pas fait de mal, et que, dans cette confiance, ceux-ci se rendirent. — C'est une erreur, Rouget ne fait pas cet aveu, il reproduit ce dire comme une opinion de certains historiens, qu'il s'efforce de réfuter. Notre erreur vient de ce que n'ayant pas, au premier moment, les *Souvenirs de Rouget* sous les yeux, nous nous étions servi d'une copie de certains passages qu'on nous avait remis. Ayant eu, après l'impression des pièces justificatives, communication de l'ouvrage même de Rouget, nous avons contrôlé les passages cités d'après la copie, et nous avons reconnu la fausse interprétation que nous avons donnée du passage en question. Nous nous empressons de corriger cette erreur. Les autres citations sont conformes au récit authentique de Rouget de Lisle. Mais nous devons dire que Rouget, à l'hypothèse d'une convention de Sombreuil avec Humbert, se contente de dénier à celui-ci le droit d'entamer une telle négociation; ce qui ne prouve pas qu'il ne l'a pas fait.

la *Liste des Victimes rectifiées*, d'après les documents de la collection HERSART DU BURON et tous autres titres contemporains et authentiques. In-8° de 205 pages, Libaros, Nantes, 1875.

M. Charles Hersart du Buron, dont les dossiers ont servi à composer ce travail, avait entretenu, pendant plus de vingt ans, des correspondances avec les survivants du désastre de Quiberon ou avec les familles des victimes. On conçoit donc l'importance de cette publication.

18° CHASLE DE LA TOUCHE, ancien maire de Belle-Isle-en-Mer. *Relation du désastre de Quiberon, en 1795, et Réfutation des Souvenirs historiques de M. Rouget de Lisle sur ce désastre*. In-8° de 266 pages, Delloye, Paris, 1838.

M. de la Touche a connu et interrogé beaucoup de témoins du drame de Quiberon et notamment le général républicain Humbert, qui lui fit des aveux précieux.

19° A. DU CHATELLIER. *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*. Ouvrage composé sur des documents inédits. Six volumes in-8°, Paris, Nantes, 1836.

M. du Chatellier avait en sa possession des documents que lui avait confiés le citoyen Guezno, administrateur du Finistère, membre de la Convention, signataire de la pacification de la Mabilais et représentant du peuple à Lorient, au moment de l'expédition de Quiberon.

20° SAVARY. *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, ou *Annales des départemens de l'Ouest pendant ces guerres*, par un officier supérieur des armées de la République, habitant dans la Vendée avant les troubles. Six volumes in-8°, Baudoin, Paris, 1824-1826.

Cette publication, qui fait partie de la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, est d'une importance capitale. C'est un recueil d'actes et de correspondances du Comité de salut public, des ministres, des représentants du peuple en mission, des autorités constituées, des principaux généraux, ainsi que de documents royalistes. Les originaux de plusieurs de ces actes sont aujourd'hui introuvables; mais la haute impartialité et la parfaite honnêteté de l'officier républicain Savary permettent de se fier complètement à sa collection.

21° A. ROUSSELIN. *Vie de Lazare Hoche, général des armées de la République*. Deux volumes, in-8°, Paris, an VI (1798). Le premier

volume raconte la vie de Hoche, dans le style emphatique de l'époque. Le second volume, qui seul nous intéresse, contient la correspondance du général républicain, mais incomplète.

22° LE MONITEUR OFFICIEL, an III (1795).

*Ouvrages anglais :*

ANNUAL REGISTER, 1795.

EUROPEAN MAGAZINE AND LONDON REVIEW, 1795.

THE NAVAL CHRONICLE, vol. III, London 1800 : *Biographical memoir of rear-admiral sir JOHN BORLASE WARREN, Bart. K. B.* — C'est la biographie du commodore John Warren, commandant de l'escadre qui transporta le premier convoi d'Emigrés à Quiberon. Dans une lettre, datée du 29 août 1805, John Warren informait Puisaye que les renseignements sur l'affaire de Quiberon, insérés dans sa biographie, avaient été fournis par lui-même à l'éditeur, M. Clerk (*Puisaye's papers*, vol. VIII, fol. 34 : BRITISH MUSEUM, ms. 7979). Or, dans le vol. VI de ses *Mémoires* imprimés, paru en 1806, Puisaye a écrit que la seule notice exacte sur l'affaire de Quiberon est celle donnée dans le *Naval Chronicle*, et il ne craint pas d'affirmer qu'il n'en connaît pas l'auteur, n'osant pas avouer que cette notice était l'œuvre de son ami, l'amiral anglais.

Enfin, les journaux de 1795 : *The Times*, *The Morning Chronicle*, *The Oracle*, *The St James's Chronicle*.

\*  
\* \*

Telles sont les principales sources auxquelles nous avons puisé pour composer les pages qu'on va lire.

Deux cartes, l'une de la *Presqu'île de Quiberon*, l'autre des *Côtes du Poitou*, permettront au lecteur de se rendre compte plus facilement des opérations des armées royalistes et républicaines, tant pour l'expédition des Emigrés à Quiberon, que pour l'expédition du comte d'Artois à l'île d'Yeu. Enfin, une vue du fort Penthièvre, prise de la *falaise*, du côté faisant face au camp républicain, mettra à même d'assister aux divers assauts que subit cette forteresse et particulièrement à l'escalade, par trahison, du 21 juillet 1795.

1795

## EXPÉDITION DES ÉMIGRÉS

A QUIBERON

### CHAPITRE PREMIER

#### PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION

Générosité du peuple anglais à l'égard des Emigrés : souscriptions. — Perfidie du gouvernement anglais : éloignement des princes français, opposition à leurs projets, affaire de Toulon. — Puisaye prépare secrètement l'expédition. — Corps d'Emigrés à la solde de l'Angleterre. — Enrôlement de prisonniers républicains. — Régiments du premier convoi. — Instructions secrètes et contradictoires pour Puisaye et pour John Warren. — Départ du premier convoi. — Formation d'un second convoi sous les ordres de Sombreuil.

On a diversement apprécié la conduite de l'Angleterre à l'égard des Emigrés français qui vinrent demander l'hospitalité à cette nation, pendant la Révolution.

Les uns ont vanté sans restriction l'humanité, la générosité anglaises; les autres n'ont vu que mauvaise foi, perfidie, inhumanité dans ce peuple.

Les uns et les autres sont dans le vrai. Les Emigrés français ont été simultanément l'objet de l'humanité et de l'inhumanité de l'Angleterre.

C'est qu'il faut distinguer dans cette nation, comme d'ailleurs dans toutes les nations, le peuple et le gouvernement.

Le peuple anglais est généralement bon, complaisant, généreux même; mais, comme il est pratique avant tout, sa générosité est tempérée par la vue de ses intérêts matériels. *Time is money*, est la devise et la règle de conduite de tout vrai Anglais.

Quelque accessible qu'il puisse être à la pitié, le peuple anglais ne laisse pas sa générosité dépasser les limites de son territoire, pas même l'étroit canal qui le sépare de la malheureuse Irlande.

Aussi faut-il lui savoir gré de l'effort de bienveillance dont il fit preuve à l'égard de ces Français, pour la plupart de haute noblesse, officiers brillants, forcés de fuir leur patrie pour conserver leur vie ou pour ne pas trahir des principes séculaires, et venant, dépouillés de tout bien, se jeter dans les bras de leurs mortels ennemis.

C'est, comme toujours, du cœur de la femme que partit l'initiative de la charité.

La duchesse d'York forma un comité de dames pour venir au secours des Françaises; une autre fonda un hôpital, dont elle se constitua l'infirmière avec quelques-unes de ses compatriotes.

Dans un meeting, tenu le 26 septembre 1792, dans la taverne des francs-maçons, un comité général fut également constitué pour subvenir aux besoins des hommes âgés, des femmes et des enfants<sup>(1)</sup>. La souscription produisit 11,000 livres sterling, c'est-à-dire 275,000 francs.

Notre admiration ne sera pas moindre en voyant le peuple anglais, élevé, depuis plusieurs siècles, dans la haine, dans l'exécration de l'Eglise catholique, du « papisme, » tendre une main fraternelle à ces admirables prêtres français qui préférèrent

(1) *S<sup>t</sup> James's Chronicle*, 27-29 septembre 1792. La franc-maçonnerie anglaise n'avait pas le caractère anti-religieux de la franc-maçonnerie française. Dans les loges des francs-maçons (*freemasons's tavern*) on s'occupait surtout d'affaires commerciales.

l'exil et la misère, aux places bien rétribuées que leur offrait la constitution civile du clergé.

Dès septembre 1792, à l'annonce de l'arrivée prochaine à Londres d'un convoi de prêtres français, les souscriptions s'ouvrirent. Les prélats anglicans s'inscrivirent en tête de la liste : l'archevêque primat de Cantorbéry, pour 105 livres sterling (2,625 francs); l'évêque de Durham, pour 100 livres (2,500 francs); celui de Lincoln, pour 20 livres (500 francs). Un grand nombre de pasteurs protestants suivirent cet exemple<sup>(1)</sup>. L'enthousiasme fut tel que, au 1<sup>er</sup> août 1793, le comité avait recueilli la somme de 32,000 livres, soit 800,000 francs<sup>(2)</sup>. Ces ressources ne suffisant pas, des quêtes furent faites, par ordre du roi Georges III, à domicile, par tous les ministres anglicans du royaume britannique. Ces collectes produisirent 35,000 livres sterling, soit 775,000 francs<sup>(3)</sup>.

Plus d'un million et demi fut ainsi distribué au clergé français, grâce à la libéralité du peuple anglais. C'était sans doute insuffisant pour subvenir aux besoins d'environ 8,000 prêtres dépourvus de tout. Aussi le gouvernement britannique dut-il venir à son tour à leur aide, comme il le faisait pour les Emigrés laïques.

Une seule voix semble s'être élevée pour protester contre cet esprit de bienfaisance. Elle se fit entendre dans un journal ministériel anglais<sup>(4)</sup>, dès l'arrivée du premier convoi d'Emigrés ecclésiastiques. « Quand je vois, disait-elle, les journaux encourager une souscription publique pour leur venir en aide, je réponds : *La charité commence par chez soi!* De fait, nous avons plus qu'il ne faut de concitoyens pauvres qui ont plus de titres à nos aumônes; et, — faisant abstraction de la parade de la souscription et des banquets que les charitables comités se permettront, je suppose, quelquefois, — je ne vois pas quelle bonne

(1) *S<sup>t</sup> James's Chronicle*, du 27-29 septembre 1792 et du 29 septembre-2 octobre 1792.

(2) ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ CATHOLIQUE DE WESTMINSTER : Journal ms. sur les Emigrés, rédigé par Mgr Douglass, évêque de Londres.

(3) *Ibid.*

(4) *S<sup>t</sup> James's Chronicle*, 20-22 septembre 1792.

raison on peut alléguer pour chercher au loin l'objet de notre bienveillance, quand il y a tant de gens chez nous qui en ont besoin. »

Mais cette voix isolée ne fut pas entendue et ne ralentit en rien la charité.

D'ailleurs, les Emigrés s'ingéniaient par des emplois divers, par des travaux manuels, à diminuer les charges de la bienfaisance publique. Les prêtres donnaient l'exemple. Les uns confectionnaient des fleurs et des cartons; d'autres, environ deux cents, étaient employés par la marquise de Buckingham dans une fabrique de tapisserie. L'abbé Carron, le vaillant prêtre breton, fondait des écoles, des hospices, des pharmacies, des bibliothèques, dans lesquels il occupait des Emigrés laïques et ecclésiastiques <sup>(1)</sup>.

C'était, de part et d'autre, chez les Anglais et chez les Français, un enthousiasme, une ingéniosité, qui faisait oublier les rivalités passées et eût à jamais réuni les deux peuples par les liens de l'amitié et de la reconnaissance, si le gouvernement britannique n'avait abusé des circonstances pour satisfaire des haines séculaires, son égoïsme révoltant, et creuser entre les deux nations un abîme plus profond que jamais.

Pratique à l'excès, jusqu'à l'infamie, le gouvernement anglais n'est accessible à aucun sentiment noble qui ne rapporte pas un bénéfice matériel.

Louis XVIII qui, dans l'exil, avait appris à le connaître, comparant la conduite des ministres anglais, au moment de la prise de Toulon, à celle qu'ils tinrent dans l'expédition de Quiberon, leur disait : « Vous avez d'abord voulu être voleurs; puis vous » êtes devenus honnêtes gens, lorsque vous avez reconnu qu'il » y avait profit à l'être <sup>(2)</sup>. »

(1) L'abbé de LUBERSAC, *Journal historique et politique de l'émigration et de la déportation du clergé de France en Angleterre*. Londres, 1802.

(2) « You have first been robbers and are turned honest people when you have seen that there was no profit to be else. » Lettres de Louis XVIII, recueil de Barante, lettre 52.

Le gouvernement anglais a tout le caractère du félin qu'il a couché dans ses armes. En face, il est caressant, fait patte de velours; mais son œil faux est toujours aux aguets, et, à la moindre distraction, il allonge sournoisement ses griffes acérées, et déchire.

Telle fut sa conduite à l'égard des Emigrés français qui s'étaient fiés à ses airs calins.

A l'époque qui nous occupe, le ministère anglais se composait des personnages dont les noms suivent :

William Pitt, chancelier de l'Échiquier ou chef du gouvernement; de Portland, ministre de l'intérieur; Dundas, secrétaire d'État; Windham, ministre de la guerre; Grenville, ministre des affaires étrangères, et Spencer, ministre de la marine.

L'Angleterre avait vu, non sans une certaine satisfaction, la Révolution éclater en France; elle avait accueilli avec joie l'élite de l'armée et surtout de la marine française dont elle avait maintes raisons d'être jalouse; elle s'était empressée d'accorder aux princes français une protection qui lui permettrait de diriger ou plutôt de gêner leur action.

Les secours que le ministère anglais dispensait aux officiers émigrés, la pension qu'il servait au comte de Provence et au comte d'Artois, les munitions qu'il faisait parvenir aux révoltés de la Vendée et de la Bretagne, aidaient beaucoup plus les intérêts de l'Angleterre que les intérêts de la France royaliste.

Les princes, quoique pensionnés par le gouvernement, avaient défense expresse de mettre le pied sur le territoire de Sa Majesté britannique. Le futur Louis XVIII, cela ressort des dossiers du *Record Office*, vagabondait d'Allemagne en Italie, et d'Italie en Espagne, forcé de fuir les uns après les autres ces cours où il était vu d'un mauvais œil, surtout lorsque les armées républicaines envahissaient le territoire de l'un ou l'autre de ces pays et étaient victorieuses. La situation était la même pour le comte d'Artois. Et c'est l'Angleterre, en tant que fournisseur de la grosse somme qui, de loin, réglait la conduite de ces malheureux princes et embarrassait leurs mouvements. Le comte

d'Artois ayant abordé un jour en Angleterre, *sans permission*, provoqua l'indignation des ministres (1).

Les princes n'avaient cependant qu'un désir : se mettre à la tête d'une armée de royalistes français et arracher la France à la horde sanguinaire qui l'opprimait. Mais ces projets étaient mal vus des autres nations et surtout de l'Angleterre. Ce sont les Anglais eux-mêmes qui nous révèlent cette situation.

« Il n'y avait pas, disent-ils (2), de sincère et cordiale entente entre Louis XVIII et les princes de la coalition. Louis voulait agir indépendamment de cette coalition; il voulait restaurer la monarchie sans l'aide de l'Angleterre, sans consulter d'autres intérêts que les siens propres... Beaucoup étaient persuadés que le plan du ministère anglais n'était pas de confier à Louis XVIII une expédition importante, mais seulement de dévaster et de détruire une partie de la France par ses propres habitants. Cette conviction rendait le gouvernement anglais odieux non seulement à une grande partie des royalistes, mais aussi aux autres partis politiques de la France, de même qu'aux amis de la paix et de l'humanité dans les autres nations. On disait encore que les insurgés des départements de l'Ouest ne demandaient que des provisions et des munitions militaires, et qu'ils étaient hostiles à l'invasion d'une armée formidable, composée d'étrangers et surtout d'Anglais. »

Tout dans la conduite de l'Angleterre justifie ces accusations. Elle ne rêvait que l'abaissement de la France. Tandis que la Russie et la Prusse se partageaient la malheureuse Pologne, l'Angleterre qui n'avait pas part au festin, pensait trouver en France une compensation. Aussi s'acharnait-elle à faire échouer toute expédition dont elle n'aurait pas la haute direction.

Un Anglais, dans une correspondance inédite (3), croyons-nous, a raconté les manœuvres du gouvernement britannique

(1) « So also did the count d'Artois, in coming, *without permission*, to this country. » ANNUAL REGISTER, 1795.

(2) ANNUAL REGISTER, 1795.

(3) *Résultat de la politique de l'Angleterre relativement à la Vendée* : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, ms. fr. n. a. 1029 : *Guerres de la Vendée*.

pour faire échouer les premiers plans d'expéditions conçus par les royalistes français. On ne peut trouver un narrateur plus autorisé et plus impartial; aussi lui donnerons-nous la parole.

« Lorsque les Vendéens coururent aux armes, dit-il, leur premier désir fut de voir à leur tête un prince du sang de leur dernier souverain, et, dans leurs rangs, des officiers dont ils estimaient la valeur et l'expérience. Les chefs chargèrent l'un d'entre eux d'aller exprimer le vœu de leur armée aux princes français qui, à cette époque, étaient relégués dans une chaumière à Ham, et de concerter avec eux les moyens de les faire arriver avec nombre d'officiers de tous grades et de toutes armes, suffisant pour former en corps régulier une masse à laquelle le courage ne pouvait tenir lieu de tout.

» L'officier vendéen, pour se rendre à sa destination, aborda en Angleterre, au printemps de 1793; il fut arrêté comme tout ce qui arrivait alors de France, et, sur sa demande, conduit chez les ministres auxquels il expliqua l'objet de son voyage, avec d'autant plus de franchise, qu'il ne doutait pas alors que l'Angleterre et les autres puissances n'eussent pour objet principal de leur ligue le rétablissement de l'ordre en France, et qu'il se flattait que l'Angleterre verrait avec plaisir et soutiendrait avec empressement les efforts des Vendéens, qu'il assurait n'avoir d'autre but.

» Ce n'était point celui de nos ministres : tout ce qu'ils apprirent sur les forces du parti déjà insurgé, sur les dispositions des provinces environnantes, leur fit craindre que le parti n'acquît bientôt une consistance telle, qu'ils ne pourraient plus en disposer à leur gré; ils se décidèrent à l'affaiblir pour le mettre dans leur dépendance. Pour exécuter le projet, il fallait commencer par tromper l'officier vendéen, et surtout empêcher les princes, les généraux et les officiers que la Vendée réclamait, d'aborder les côtes de France.

» Les ministres comblèrent de caresses l'officier vendéen, louèrent l'estimable motif qui, disaient-ils, avait fait prendre les armes à ces malheureuses provinces; lui prodiguèrent les

promesses de secours de toute espèce : canons, fusils, munitions, argent, tout allait être prodigué ; mais, ajoutèrent les ministres, il faut observer le plus profond secret. Si l'on soupçonnait seulement nos projets, l'opposition nous attaquerait dans le Parlement, les armées républicaines se précipiteraient sur vous pour vous écraser avant que nous puissions venir à votre secours. Si vous allez sur-le-champ à Ham, l'impatience des princes, les dispositions qu'ils se hâteront de faire, celles de leurs alentours, feront transpirer le secret : restez donc au milieu de nous, soyez témoin de nos préparatifs, annoncez-les à vos chefs, et quand tout sera prêt, nous transporterons nous-mêmes, avec une flotte imposante, les princes et tous les officiers qu'ils jugeront à propos de conduire avec eux.

» Pour mieux tromper l'officier vendéen, et par lui les chefs de la Vendée, les ministres répandirent le bruit d'une expédition secrète, établirent un camp destiné aux troupes qui devaient la composer, en donnèrent le commandement à un noble lord (lord Moyra), dont la réputation, aussi distinguée dans l'armée que dans le Sénat, inspirait la confiance ; ils firent rassembler des bâtiments de transport, des armes, des munitions de toute espèce ; mais à peine un régiment arrivait au camp, à peine les armes, les munitions y étaient rendues, que le régiment, les armes, les munitions y étaient embarqués pour les Pays-Bas. En attendant, les ministres tenaient l'officier vendéen presque en charte privée, et, sous le prétexte du secret nécessaire au succès de sa mission, ne lui permettaient de voir personne.

» Un pair de France, aussi respectable par son âge que par ses vertus, résidait alors à Londres, tacitement reconnu par S. M. B. et ses ministres, comme agent des princes français ; il avait séjourné déjà assez longtems dans ce pays pour apprécier le caractère de nos ministres ; il apprit le séjour de l'officier vendéen ; il s'aboucha secrètement avec lui ; instruit par lui de tout ce qui s'était passé depuis trois mois qu'il était en Angleterre, il demanda avec tant d'énergie qu'il fût permis à cet officier d'aller exécuter, auprès des princes français, la mission

dont ses chefs l'avaient chargé, que les ministres, de peur de se démasquer entièrement, n'osèrent refuser ; l'officier partit donc, et se rendit à Ham.

» Quelle que fut à cette époque l'opinion des princes français sur les intentions réelles de notre ministère, ils n'eurent pas plutôt reçu le message de l'armée vendéenne, qu'ils se décidèrent à se jeter sur-le-champ dans la Vendée, sans attendre les secours dont on les flattoit. En effet, quels secours pouvaient valoir pour eux le courage, le dévouement, l'enthousiasme de cent mille Français prêts à combattre, à mourir pour leur cause ?

» Les princes envoyèrent sur-le-champ un officier de la marine royale de France à Southampton, avec les fonds nécessaires pour y acheter un bâtiment dont l'équipage n'aurait été composé presque en entier que d'officiers de la marine royale de France, et qui aurait servi à transporter à la fois les princes, un grand nombre d'officiers généraux et particuliers de toutes les armes, et toutes les munitions qu'ils auroient pu se procurer.

» Rendu à Southampton, l'officier de marine royale de France se hâta de se procurer le bâtiment qui lui parut le plus propre à l'usage auquel on le destinait ; mais à peine eût-il commencé à y faire travailler, que les ministres lui firent signifier l'ordre de cesser toute disposition ultérieure, en ajoutant qu'ils ne laisseraient à personne le soin qu'ils voulaient prendre eux-mêmes de transporter les princes en France.

» Fidèles au plan qu'ils s'étaient tracé d'empêcher les princes d'arriver en France, de peur que leur parti n'acquît trop de force, nos ministres, dit toujours l'anonyme anglais, conservaient cependant encore assez de pudeur pour sentir la nécessité de couvrir d'une espèce de voile tout ce que ce plan avait d'abominable, ils imaginèrent pour cela un plan digne d'eux.

» Ils envoyèrent aux princes une espèce de mémoire, dans lequel ils posaient en principe que l'intérêt de l'Angleterre, celui des puissances coalisées, ne permettait pas à S. M. britannique de placer les princes français à la tête d'un parti en

France, avant qu'ils ne se fussent expliqués et concertés avec les ministres de S. M., sur trois points préliminaires de la plus haute importance : la forme du gouvernement à donner à la France, l'indemnité à donner aux puissances coalisées pour le passé, et la sécurité pour l'avenir.

» Il était évident que si les princes consentaient à entrer sur ces trois points en négociation avec les ministres, ceux-ci resteraient les maîtres de la prolonger indéfiniment, de la rompre même en exigeant des princes quelques conditions incompatibles avec leur honneur et leur devoir envers leur pays ; que si, au contraire, les princes refusaient d'entrer en négociation, les ministres pouvaient rejeter sur eux et leur obstination les délais de l'expédition dont ils resteraient maîtres de fixer l'époque.

» Les princes durent apercevoir le piège et sans doute ils en frémissaient d'indignation et de douleur ; mais leur malheureuse situation leur commandait de dissimuler. Ils répondirent que Sa Majesté britannique ayant, ainsi que les autres puissances, refusé de reconnaître la Régence dont la mort de l'infortuné Louis XVI avait, suivant les lois, forcé son frère de prendre le titre, les engagements qu'il pourrait contracter n'auraient pas la validité nécessaire à des pareils actes ; que d'ailleurs le tems indispensable pour traiter à fond trois points aussi compliqués et aussi importants, non seulement pour la France, mais pour l'Europe entière, occasionnerait des retards, dont le danger était trop évident pour qu'il fût nécessaire de le prouver. Les princes terminèrent leur réponse en insistant avec la plus grande vivacité pour qu'il leur fût au moins permis d'achever l'équipement du bâtiment acheté à Southampton, si les ministres ne jugeaient pas à propos de leur accorder des vaisseaux de Sa Majesté.

» Il paraît qu'en même tems les princes s'occupèrent des moyens d'arriver à leur but, sans le secours des ministres, et qu'ils convinrent entre eux que le comte d'Artois tâcherait, à tout prix, de passer dans la Vendée, tandis que son frère aîné, sous le prétexte de passer en Espagne, se jetterait dans Toulon. »

L'occasion, en effet, allait se présenter au Régent d'entrer dans Toulon.

A la fin d'août 1793, ce port, réduit par la famine, assiégé par les armées féroces de la Convention et bloqué par l'escadre anglo-espagnole, entra en négociation avec celle-ci. L'amiral anglais lord Hood fit aux habitants de Toulon ces conditions : 1<sup>o</sup> l'étendard de la royauté sera arboré ; 2<sup>o</sup> les vaisseaux de la rade seront désarmés ; 3<sup>o</sup> le port et les forts seront mis à la disposition de l'étranger ; 4<sup>o</sup> aussitôt la paix faite, le port avec les vaisseaux et les forts seront rendus à la France.

Les Toulonnais défiants insistèrent pour que lord Hood déclarât qu'il prenait possession de leur ville comme un dépôt pour le compte de Louis XVII. Ils insérèrent cette condition dans leur adresse à cet amiral : « Lorsque la paix aura été établie en France, disaient-ils, les vaisseaux et les forteresses qui auront été mis à la disposition des Anglais rentreront au pouvoir du roi de France, dans le même état où ils étaient lors de l'inventaire. »

A quoi lord Hood avait répondu : « Je répète ce que j'ai déclaré au peuple du midi de la France, que je prends possession de Toulon et que je le garderai uniquement pour Louis XVII, jusqu'à ce que la paix soit rétablie en France, ce qui, je désire et j'espère, sera bientôt (1). »

Lorsque les Anglais furent en possession de la ville et du port, les royalistes toulonnais exprimèrent le désir que le Régent, comme représentant du jeune Louis XVII captif, vint prendre possession de Toulon.

« Mais, dit le correspondant anglais déjà cité (2), ce n'était pas là le projet de nos ministres ; ils rejetèrent avec dureté le vœu bien prononcé des Toulonnais, et commencèrent par faire démâter, dégréer tous les vaisseaux français qui se trouvaient dans le port, afin d'avoir, au moindre revers, un

(1) Maurice LOIR, *La livraison de Toulon aux Anglais* (REVUE MARITIME, février 1897).

(2) *Résultat de la politique de l'Angleterre* (BIBL. NAT.).

prétexte pour les réduire en cendres. Les commandans de la flotte espagnole qui, comme nous (les Anglais), avaient signé la capitulation, pénétrèrent sans peine les vues de nos ministres. Ne pouvant les partager, ils cherchèrent à les faire échouer. Ils engagèrent d'abord les Toulonnais à persister dans la demande du prince français; ils appelèrent ensuite l'ancien évêque avec son clergé; les commandans anglais le repoussèrent; tous les jours quelque circonstance du même genre augmentait la désunion entre nous, les Espagnols et les Toulonnais, et nuisait ainsi tous les jours davantage à la défense de la place. Les Toulonnais, espérant que l'arrivée du prince mettrait un terme à cette désunion, qui présageait évidemment leur ruine, lui envoyèrent une députation pour hâter sa marche; et le jour même où cette députation l'atteignait en Piémont, Toulon, constamment mal défendu par les généraux qui, avec des vues si différentes, ne pouvaient parvenir à s'entendre, fut évacué moitié de gré, moitié de force. Les vaisseaux français, les arsenaux, les munitions navales, les magasins furent réduits en cendres par nos officiers, et les habitans abandonnés à la fureur de l'ennemi. Nos ministres et leurs partisans osèrent célébrer ici (à Londres) le succès de cet horrible mélange de perfidie, de cruauté et de maladresse, comme une véritable victoire navale. »

La joie des ministres anglais se comprend : c'est la flotte française, la première du monde, laquelle avait forcé l'Angleterre à reconnaître l'indépendance de l'Amérique, laquelle, quelques années auparavant, avait préparé, avec l'aide de l'Espagne, une descente dans l'empire britannique, c'est cette flotte que les Anglais venaient de détruire.

A l'appel des Toulonnais, le Régent, le comte de Provence, s'était mis en route; mais la catastrophe finale l'arrêta. Le gouvernement anglais ne lui en garda pas moins rancune. « La conduite de ce prince, qui, dit l'*Annual register* (1795), essaya d'aller à Toulon, lorsque ce port était en notre possession, offensa gravement le ministère, qui n'aurait jamais pu supposer

qu'il y serait venu; et ce ne fut pas une petite surprise d'apprendre qu'il aurait, dans ce cas, agi pour lui-même, sans accepter les instructions du ministère anglais. »

On ne peut avouer plus cyniquement l'état de dépendance, d'esclavage, dans lequel l'Angleterre tenait nos malheureux princes, si désireux de venir soutenir par leur présence le courage de leurs partisans.

Pour pallier autant que possible la perfidie de leur conduite, les ministres anglais firent de nouvelles promesses à la Vendée et lui annoncèrent la prochaine arrivée du comte d'Artois. Ils envoyèrent celui-ci à l'armée du duc d'York, l'assurant qu'ils allaient détacher de cette armée et de celle de la Hollande tous les corps d'Emigrés pour les transporter avec lui en France. Mais on lui assigna ses quartiers à trois lieues en arrière du quartier général; et, sous prétexte de la sûreté de son auguste personne dont la conservation, disait-on, était si importante au salut de la France et aux intérêts de l'Europe, on l'écarta avec le plus grand soin des occasions de combattre. D'embarquement il ne fut plus question. « Le comte d'Artois resta donc à l'armée du duc d'York pour la voir se retirer des Pays-Bas en Hollande, puis évacuer la Hollande même; les ministres ajournèrent alors l'expédition promise, à l'année suivante, et cette fois ils ne tinrent parole que trop bien pour les infortunés royalistes (1). »

\*  
\* \*

Cependant, des préparatifs sérieux, en vue d'une expédition, avaient été effectués de la part des Emigrés.

Dès la fin de 1793, le marquis du Dresnay, chargé par les princes français de poursuivre les plans de la Rouairie, avait formé un cadre complet d'officiers royalistes. Le 21 décembre, il avait sollicité du pape Pie VI la nomination de Mgr de Hercé, évêque de Dol, comme grand aumônier de

(1) *Résultat de la politique de l'Angleterre* (BIBL. NAT.).

l'armée catholique et royale. Mais, comme nous venons de le voir, les intrigues du ministère britannique avaient eu pour effet de retarder la mise à exécution des plans de mobilisation; on n'y comptait plus guère, lorsque, à la fin de septembre 1794, débarqua à Londres le comte Joseph de Puisaye.

Ce personnage n'était pas un inconnu; il avait déjà eu une vie très agitée. Après avoir tenté de l'Eglise, il était entré dans l'armée. Elu député aux Etats généraux, il avait fait partie de l'Assemblée constituante, dans laquelle « il joua, dit un contemporain <sup>(1)</sup>, un rôle très plat; indécis, versatile et toujours resté obscur, il avait l'air d'attendre les événements. »

Lorsque les Normands se révoltèrent contre la commune de Paris, Puisaye prit le commandement d'un de leurs régiments. Il vint ensuite en Bretagne chercher du service parmi les Chouans, et, malgré son passé constitutionnel qui le fit tenir toujours en suspicion, il parvint, à force d'intrigues, à se faire décerner le titre de général en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne.

Honnête, très séduisant, plein de bonnes intentions, mais un peu charlatan, tel il apparut d'abord au comte de Contades qui, après l'avoir fréquenté de plus près, comme son major général, écrivait de lui : « M. de Puisaye était surtout paresseux à l'excès; il aimait beaucoup à recevoir les honneurs; mais si l'on eût pu les lui rendre dans son lit, c'est là qu'il les eût préférés <sup>(2)</sup>. »

Aussitôt arrivé en Angleterre, Puisaye s'empessa de circonvenir les princes français. Par d'habiles intrigues, il parvint à se substituer à l'honorable marquis du Dresnay, en se faisant investir par le comte d'Artois de ses pouvoirs étendus. Pour

(1) MALLET DU PAN, *Correspondance inédite* publiée dans DESCOTES, *La Révol. franç. vue de l'étranger*, Mame, Tours, 1897, p. 418.

(2) CONTADES, *Souvenirs*, pp. 104, 142. De l'aveu même de Puisaye, Contades était « plus qu'un autre, dans le cas d'attester la vérité des moindres détails, » PUISAYE, *Mémoires*, t. VI, p. 219.

justifier cette manœuvre aux yeux du comité central de l'armée catholique et royale de Bretagne, il distribua aux membres de ce comité des grades et des décorations, et leur peignit le marquis du Dresnay sous les traits « d'un homme intrigant et vil, » capable de beaucoup de mal et qui s'était perdu bien gratuitement et sans ressource. « Vous apprendrez quand vous me » verrez, ajoutait-il, que j'ai réussi à faire de grandes choses » qu'on avait jusqu'ici tentées vainement <sup>(1)</sup>. »

Cependant, parmi les Émigrés, la destitution du marquis du Dresnay et la confiance par trop exagérée de Puisaye dans le ministère anglais, causèrent un certain mécontentement. On accusa Puisaye, auprès du comte d'Artois, d'avoir sollicité le brevet de lieutenant général au service du roi d'Angleterre. Il s'en défendit vivement, prétendant n'avoir demandé que l'autorisation de servir en cette qualité, en vue d'un règlement de service entre les officiers anglais et les officiers français <sup>(2)</sup>.

Le comte d'Artois fut encore une fois mystifié : « C'est vous, » et vous seul, écrivit-il à l'intrigant <sup>(3)</sup>, que je charge de témoigner à vos intrépides compagnons d'armes tous les sentiments qui m'animent et le désir brûlant de me trouver à leur tête. » Les pouvoirs de M. du Dresnay sont retirés, et je vous » adresse aujourd'hui le brevet de lieutenant général. »

Pour le malheur des Emigrés, Puisaye avait séduit les princes français.

On a dit que, avec ses allures, il séduisit aussi Pitt, le chef du gouvernement anglais <sup>(4)</sup>.

La vérité est que le perfide chancelier reconnut dans le général royaliste un ambitieux qui pouvait inconsciemment servir les intérêts britanniques. Puisaye se livra entièrement entre les mains des ministres avec lesquels il se ménagea de fréquentes entrevues et entretint une volumineuse correspondance.

(1) Lettre datée de Londres, 24 novembre 1794 : SAVARY, *Guerre des Vendéens*, IV, 182.

(2) Puisaye au comte d'Artois, Londres, 3 décembre 1794 : *Ibid.*, p. 216.

(3) Le comte d'Artois à Puisaye : *Ibid.*

(4) FORNERON, *Histoire générale des Emigrés*, t. II, p. 106.

Tout se traita, en effet, dans le plus grand secret, même en dehors des princes français. Puisaye devint un être mystérieux, un personnage inabordable. Il se cacha sous divers pseudonymes : le chevalier de Brécourt, le Doyen, Jean-Marie, Nentabole, le marquis de Ménilles<sup>(1)</sup>.

C'est plus spécialement sous ce dernier nom, qui était celui d'une propriété de sa femme, qu'il signait ses correspondances. Mais on ignorait jusqu'à son adresse. Mgr de Hercé, évêque de Dol, désigné pour grand aumônier de l'expédition, était le principal intermédiaire entre Puisaye et les Emigrés qui désiraient entretenir le général<sup>(2)</sup>. C'était même chez ce vénérable prélat, qui dut regretter plus tard sa confiance, que se donnèrent des rendez-vous entre les ministres anglais et l'organisateur de l'expédition<sup>(3)</sup>.

Cependant on se préparait activement.

Le Parlement anglais autorisa la levée de corps d'Emigrés à la solde de l'Angleterre<sup>(4)</sup>. L'uniforme de ces corps devait être « rouge, doublé de blanc, veste et culotte blanches, sans aucun ornement que les marques distinctives des grades, » et la cocarde ainsi que les drapeaux également blancs, ceux-ci avec trois fleurs de lys d'or<sup>(5)</sup>.

(1) *Puisaye's papers*, vol. CXVIII : BRITISH MUSEUM, ms. 8089.

(2) *CONTADES*, p. 103 — *VAUBAN*, p. 58 — *Puisaye's papers*, vol. LXXV et LXXVII : BRIT. MUS., mss. 8083 et 8048.

(3) *Puisaye's papers*, vol. V, fol. 13 : BRIT. MUS., ms. 7976.

(4) *RECORD OFFICE : France*, ms. 599, contient en de nombreux articles les conditions dans lesquels devait se faire cette levée. L'art. 1<sup>er</sup> est ainsi conçu :

« Les corps français seront levés sous l'autorité dont Sa Majesté est investie par un acte de la présente session du Parlement, intitulé : « Un » acte pour autoriser les sujets natifs de France de s'engager pour servir » comme soldats dans des régimens destinés à agir sur le continent de » l'Europe et pour autoriser S. M. à accorder aux susdits sujets des com- » missions pour servir et recevoir la paye comme officiers dans ces régi- » mens ou comme ingénieurs sous certaines conditions. »

(5) La description du costume forme l'art. 22 du règlement ci-dessus. M. Gaillard, de Plouharnel, possède une plaque en cuivre de baudrier avec fleur de lys et l'inscription : *Régiment de Rohan*, trouvée dans la presqu'île de Quiberon.

On ne se contenta pas d'enrégimenter des Emigrés. D'Hervilly et du Dresnay obtinrent du gouvernement britannique d'envoyer des recruteurs dans les prisons où se trouvaient des soldats républicains, et de leur proposer de s'enrôler dans l'armée royaliste.

A cet effet, des officiers de la division de la *Marine* et des régiments d'*Hervilly* et du *Dresnay*, se rendaient dans le corps de garde des prisons où les geôliers amenaient les soldats républicains. Les officiers royalistes énuméraient à ceux-ci tous les avantages qui résulteraient pour eux d'un engagement dans leurs rangs, et partageaient entre les trois corps les adhérents.

Mais ce système ayant produit peu de succès, on en inventa un autre qui n'était qu'une pure comédie. Les officiers royalistes, déguisés, se tenaient dans le bureau d'un commissaire de la prison, sachant le français, et faisaient semblant d'être employés aux écritures. Le commissaire appelait chaque prisonnier sous un prétexte quelconque, et, incidemment, lui proposait de se joindre aux royalistes ; puis il demandait en anglais aux officiers ce qu'ils pensaient de l'homme interrogé<sup>(1)</sup>.

Rien qu'à Porchester, on interrogea ainsi plus de 6,000 soldats républicains, du mois de janvier au mois d'avril 1795.

Un certain nombre de prisonniers refusèrent tout enrôlement ; mais 1,500 environ, voyant dans ces offres une occasion de rentrer en France, s'empressèrent d'accepter<sup>(2)</sup>.

Les Emigrés devaient payer chèrement cet excès de confiance dans les soldats républicains que l'Angleterre voyait, avec une

(1) Lettre du chevalier de Montmuran, datée de Porchester, 26 janvier 1795 (ARCH. DU CHATEAU DE CLAYE). Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XIII. — Quelques auteurs donnent une lettre d'Hervilly, datée du 12 mai 1795, adressée aux ministres anglais, dans laquelle cet officier se plaint qu'on ait incorporé des prisonniers républicains dans les régiments royalistes ; mais le fait que des officiers du régiment d'*Hervilly* aient pris part à ce recrutement, permet de mettre en doute l'authenticité de cette lettre.

(2) *Puisaye's papers*, vol. CVIII, fol. 100 : BRIT. MUS., ms. 8079 (*Mémoire du comte de Chalus*).

joie discrète, vider ses prisons, pour préparer la trahison au sein des corps royalistes.

Les fautes, d'ailleurs, se multipliaient dans l'organisation de l'expédition.

N'était-ce pas une faute, comme le fait observer le correspondant anglais<sup>(1)</sup>, de prendre des corps d'Emigrés presque détruits ou à former, au lieu de transporter en Angleterre l'armée de Condé, armée à sa solde, comme cela eût été aisé?

Une autre faute était de diviser les 12,000 hommes en trois convois, qui devaient se suivre à de longs intervalles, livrant ainsi les premiers débarqués aux efforts de toutes les troupes républicaines.

Aussi ces fautes, froidement voulues par le gouvernement britannique, arrachent-elles au correspondant anglais ce cri d'indignation : « Je laisse aux ministres le soin de se justifier; je leur laisse le soin de rechercher dans l'histoire des 500 années de rivalité entre l'Angleterre et la France, un trait semblable à celui-ci, l'exemple d'une expédition menée de cette manière; s'ils en trouvent un seul, je les tiens pour absous. »

Le Régent, le comte de Provence, ignorait certainement dans quelles conditions se préparait l'expédition lorsque, remerciant son « Frère et Cousin, » le roi d'Angleterre, des secours pécuniaires dont il avait fait part au comte d'Artois et à lui, il ajoutait :

« J'en suis moins touché que de la résolution que Votre  
» Majesté a prise d'armer les Français fidèles pour les faire  
» servir au rétablissement de l'Autel et du Trône. Ma confiance  
» envers Votre Majesté était déjà bien grande, elle est encore  
» augmentée, s'il est possible; c'est la seule manière dont je  
» puisse en ce moment lui témoigner ma reconnaissance et j'y  
» trouve de plus le moyen le plus assuré de parvenir au seul but  
» où tendent mes vœux, celui de faire finir les maux de ma

(1) *Résultat de la politique de l'Angleterre* (BIBL. NAT., ms. fr.).

» malheureuse patrie; aussi je supplie Votre Majesté d'être bien  
» persuadée que cette confiance est sans bornes<sup>(1)</sup>. »

Les troupes qui devaient faire partie du premier convoi formaient une armée d'environ 5,000 hommes, tous Français émigrés, moins les prisonniers républicains nouvellement incorporés. Ces troupes étaient réparties en cinq régiments réguliers et complets, à la solde du gouvernement anglais.

C'étaient :

1<sup>o</sup> Le régiment de *Loyal-Emigrant* ou de la *Châtre*; le vicomte de la Châtre ayant été couvert de blessures à la fameuse sortie de Menin, en 1794, ne put prendre part à l'expédition; son major, M. d'Haize, prit le commandement du régiment;

2<sup>o</sup> Le régiment de *Royal-Louis* ou d'*Hervilly*, dont le colonel était le comte d'Hervilly et le lieutenant-colonel le comte d'Ailly;

3<sup>o</sup> Le corps de la *Marine* ou d'*Hector*, formé d'officiers de marine; leur colonel, le comte d'Hector, ancien chef d'escadre, fut, nous le verrons, écarté de l'expédition par la politique anglaise; il fut remplacé à la tête de son régiment par le comte de Soulanges;

4<sup>o</sup> Le régiment de *du Dresnay*, colonel le marquis du Dresnay, lieutenant-colonel le comte de Talhouët;

5<sup>o</sup> Un régiment d'artillerie de 600 hommes, dit de *Rotalier*, colonel M. de Rotalier.

« Venaient ensuite une brigade de dix-huit ingénieurs, une centaine d'officiers, destinés à prendre des commandemens parmi les Chouans ou les Vendéens; des intendants, commissaires de guerre, médecins, chirurgiens et employés d'hôpitaux<sup>(2)</sup>. »

(1) Lettre datée de Colorno, le 20 mai 1794. RECORD OFFICE : France, ms. 599.

(2) VILLENEUVE LAROCHE, *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, pp. 91-94.

A cette armée se joignit une quarantaine de prêtres, ayant à leur tête le vénérable évêque de Dol, Mgr de Hercé, âgé de soixante-neuf ans, qui, dès le mois de janvier 1795, avait adressé une lettre pastorale en français et en breton « aux ecclésiastiques non assermentés de son diocèse et aux autres prêtres attachés aux fonctions du saint ministère près l'armée catholique et royale de Bretagne<sup>(1)</sup>. »

Ce premier convoi comprenait près de cent bâtiments de transports, tant pour les troupes que pour les armes, munitions et approvisionnements de toute espèce : pièces d'artillerie de campagne et de siège, près de cent mille fusils, habillements tout confectionnés pour soixante mille hommes, etc. . .

Une escadre, sous le commandement de l'amiral John Warren, était chargée de protéger le convoi. Elle se composait : 1<sup>o</sup> de la *Pomone*, de 44 canons, montée par le commodore Warren; 2<sup>o</sup> le *Robuste*, de 74 canons, capitaine Thornboroug; 3<sup>o</sup> the *Thunder* (le *Tonnerre*), de 74 canons, capitaine Bertie; 4<sup>o</sup> the *Standard* (l'*Etendard*), de 64 canons, capitaine Ellison; 5<sup>o</sup> l'*Anson*, de 44 canons, capitaine Durham; 6<sup>o</sup> l'*Artois*, de 38 canons, capitaine sir Nagle; 7<sup>o</sup> l'*Aréthuse*, de 36 canons, capitaine Robinson; 8<sup>o</sup> la *Concorde*, de 36 canons, capitaine Hunt; 9<sup>o</sup> la *Galathée*, de 32 canons, capitaine Keath; 10<sup>o</sup> the *Lark* (l'*Alouette*), de 26 canons; et, de plus, deux lougres, deux cutters et six chaloupes canonnières<sup>(2)</sup>.

Les troupes étaient cantonnées dans les environs de Portsmouth et de Southampton, attendant dans la plus vive impatience l'ordre de l'embarquement. « Nous criions tous les jours : *Vive le Roi*, de tout notre cœur, écrivait le jeune marquis de Coëtlosquet<sup>(3)</sup>, et nous faisons l'admiration du pays qui est étonné de notre sagesse et qui nous préfère beaucoup aux troupes anglaises. »

(1) *Puisaye's papers*, vol. CXII : BRIT. MUS., ms. 8083.

(2) VILLENEUVE LAROCHE, *loc. cit.*, pp. 115-116.

(3) Lettre à sa tante, la baronne de Coëtlosquet, datée de Rumsey 5 avril 1795 (*Rev. hist. de l'Ouest*, 1895 : *Notices et mémoires*, p. 590).

Le moral de l'armée était donc excellent et pouvait faire prévoir une heureuse issue pour l'expédition.

\*  
\* \*

Puisaye, de concert avec le ministère anglais, et fort du titre de lieutenant général de l'armée catholique et royale qu'il tenait du comte d'Artois, frère du Régent, avait tout ordonné.

A chacun il avait fixé son poste et ses fonctions.

Lorsqu'il s'agit de se nommer un maréchal général des logis, c'est-à-dire son bras droit, Puisaye pensa à d'Hervilly. Celui-ci avait, pendant la guerre d'Amérique, montré un grand courage et une grande habileté. On pouvait donc le croire apte, malgré sa réputation d'ambitieux et son caractère peu sympathique, à remplir convenablement cette fonction importante. Cependant le comte de Contades observa à Puisaye que le comte d'Hector était plus ancien que d'Hervilly et que, en conséquence, ce passe-droit souffrirait des difficultés<sup>(1)</sup>. Mais l'Angleterre semblait craindre l'influence et les capacités du comte d'Hector, organisateur du corps des anciens officiers de la marine française. De son côté, Puisaye n'avait qu'une demi-confiance dans Hector dont il savait la sympathique admiration pour Charette, son rival. Cet officier n'avait-il pas écrit, quelques mois auparavant, au général vendéen « qu'il brûlait du désir de se joindre à lui, » avec les 200 officiers de marine qu'il avait enrégimentés<sup>(2)</sup>?

Puisaye écarta donc Hector qui fut même empêché de prendre part à l'expédition.

D'Hervilly accepta les fonctions de maréchal général des logis, après des démonstrations de feinte modestie et tout en protestant qu'il serait toujours content pourvu qu'il fût sous les ordres de Puisaye<sup>(3)</sup>.

(1) CONTADES, p. 114.

(2) Lettre d'Hector à Charette, Londres, 7 janvier 1795 : SAVARY, t. IV, p. 250.

(3) CONTADES, pp. 114-118.

Dans les premiers jours de juin 1795, le premier convoi était prêt à prendre la mer.

Le soir du 6 juin, le comte de Puisaye se rendit avec Windham, ministre de la guerre, à l'Amirauté où on lui remit un paquet cacheté, contenant les dernières instructions du gouvernement anglais; mais il ne devait les ouvrir qu'en pleine mer<sup>(1)</sup>.

Il est important pour nous de prendre immédiatement connaissance de ces instructions inédites. Elles portaient la date du 6 juin, la signature du secrétaire d'Etat, Henry Dundas, et la mention « *très secrète* »<sup>(2)</sup>.

On y donnait d'abord les raisons pour lesquelles Sa Majesté britannique favorisait l'expédition : c'était de permettre aux Emigrés de rejoindre les Insurgés de la Bretagne et du Poitou, afin de renverser le gouvernement révolutionnaire et de rétablir l'ordre en France.

Puis on arrivait aux instructions proprement dites.

« Le seul point de quelque importance sur lequel il me reste maintenant à appeler votre attention, — disait le ministre anglais Dundas, — concerne les mesures à prendre après le débarquement des troupes et des munitions, dans l'hypothèse qu'il s'effectue avec succès.

» La première considération qui se présente est la nécessité de choisir un officier propre à prendre le commandement des troupes et à diriger et surveiller la distribution des armes et des autres articles confiés à sa charge, ainsi qu'à ménager des communications avec l'escadre et à pourvoir à tous les autres besoins.

» Dans sa confiance en votre zèle et en votre discrétion, il a plu à Sa Majesté de vous choisir pour remplir cette haute charge. Et, en conséquence, vous recevrez avec ces instructions une lettre de service vous autorisant, dès l'instant du débarquement

(1) PUISAYE, *Mémoires*, t. VI, p. 58.

(2) *Puisaye's papers*, vol. IV : BRIT. MUS., ms. 7975. Voir le texte anglais aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° I.

de ces forces sur la côte de France, à les prendre *sous votre commandement* et à en user selon les circonstances, de concert avec ceux qui pourront s'unir à vous pour combattre les détenteurs actuels du Gouvernement français, et de la manière qui vous semblera la plus expéditive pour rétablir en France l'ordre et un bon gouvernement. C'est pour parvenir à ce but important que Sa Majesté s'est décidée à ordonner l'entreprise de cette expédition; et, en conséquence, je dois vous recommander de la façon la plus énergique, au cas où vous le trouveriez absolument nécessaire, en votre qualité de *commandant en chef*, d'expliquer les sentiments et les intentions de l'Angleterre, tels qu'ils vous sont transmis dans vos instructions, en vous en tenant aux termes dans lesquels ils vous sont actuellement communiqués; vous serez libre d'y joindre la meilleure assurance que S. M. continuera, au cas où les événements correspondraient à son attente, de donner à l'expédition toute l'aide et l'assistance en son pouvoir.

» Cependant, pour que vous puissiez continuer à recevoir des secours de l'Angleterre, du moins à un certain degré et avec la sûreté et la régularité nécessaires, il faut principalement que vous occupiez en force quelque place sur la côte, où ces secours puissent être débarqués sans risque de tomber entre les mains des ennemis.

» Les avantages qui peuvent résulter pour vous de la possession d'un port, sont vraiment si évidents, tant au point de vue des relations qu'au point de vue de la coopération, que je ne doute pas qu'on fera tout l'effort possible pour s'assurer, dès le début, ce point essentiel, sur lequel devra reposer votre principale dépendance, afin de permettre la continuation de l'assistance que Sa Majesté désire vous procurer tant qu'elle sera persuadée de son utilité pour atteindre le but spécifié dans ces instructions.

» J'attendrai avec une grande impatience la nouvelle de votre débarquement; vous m'en transmettez les détails aussitôt que possible, ainsi que ceux des événements suivants, lorsque l'occasion s'en présentera.

» Comme l'exercice de votre commandement ne doit commencer qu'après le débarquement, il ne m'est pas nécessaire de vous donner des instructions pour le règlement de votre conduite, au cas où les troupes reviendraient à Jersey ou à Guernesey, sans avoir effectué de débarquement. »

A ces instructions si précises était jointe une lettre de service<sup>(1)</sup>, également signée de Henry Dundas et datée du 6 juin, signifiant à Puisaye que les corps à la solde de l'Angleterre, c'est-à-dire les régiments *d'Hervilly*, *d'Hector*, de *du Dresnay*, de *la Châtre*, de *Rotalier* et le corps d'ingénieurs français, « seraient tous placés sous son commandement. »

Les pouvoirs du comte de Puisaye étaient donc nettement spécifiés. En plus du titre de « lieutenant général de l'armée catholique et royale de Bretagne, » qu'il tenait du comte d'Artois, frère du Régent de France, le roi d'Angleterre lui confiait le commandement en chef des régiments soldés par lui.

Mais, en même temps que Puisaye recevait ses instructions du secrétaire d'Etat Dundas, les Lords commissaires de l'Amirauté adressaient au commodore John Warren, chef de la flotte, des « instructions secrètes, » signées comme celles de Puisaye, du 6 juin, dont l'importance n'échappera pas au lecteur<sup>(2)</sup>.

« Le très honorable Henry Dundas, l'un des principaux secrétaires de Sa Majesté, disaient les Lords, nous a instruits, par sa lettre de ce jour, que l'intention de Sa Majesté était que des mesures fussent prises dans le but de débarquer sur les côtes de France un corps de troupes d'Emigrés français, *sous le commandement du comte d'Hervilly*, pour qu'il se joigne aux nombreux citoyens qui ont pris les armes contre la Convention française. »

Les Lords de l'Amirauté ordonnaient au commodore de

(1) *Puisaye's papers*, vol. IV : BRIT. MUS., ms. 7975. Voir le texte anglais aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° II.

(2) *Ibid.* Voir le texte anglais aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° III.

tenter d'abord le débarquement sur certain point de la côte de la baie de Quiberon, dans laquelle il resterait l'espace de dix jours, afin de se mettre en communication avec les troupes, après quoi il renverrait les transports.

Au cas où le débarquement serait impossible en cet endroit, c'est dans les environs de Bourgneuf qu'il devrait être tenté, ou même sur l'île d'Yeu.

« Nous vous ordonnons, dans ce dernier cas, ajoutaient les instructions, d'agir d'accord avec M. d'Hervilly, de l'assister dans cette entreprise avec les forces sous votre commandement, et, si vous réussissez, de contribuer par tous les moyens en votre pouvoir à le maintenir dans la possession de cette île. Cependant si les circonstances portaient M. d'Hervilly à décliner toute tentative sur cette île, vous vous rendriez au plus vite aux îles de Jersey ou de Guernesey, et vous y resteriez jusqu'à nouvel ordre, en ayant soin de prévenir notre secrétaire, pour que nous soyons informés aussi promptement que possible de votre arrivée et de vos opérations.

» Et comme M. de Puisaye, qui a été mis dans la confiance, accompagnera M. d'Hervilly dans cette expédition, vous devrez pour toutes les mesures à prendre sur les sujets sus-mentionnés, consulter M. de Puisaye, et profiter vous-même de ses informations et de ses avis. Quelque détermination qu'on prenne pour le débarquement de toutes les forces, rien dans ces instructions ne vous empêche cependant de débarquer M. de Puisaye et ceux qui désireraient suivre sa fortune, en même temps que la quantité de munitions qu'il sera praticable de débarquer et qu'il lui paraîtra possible de transporter avec sûreté dans le pays; vous êtes par là même autorisé et invité à les débarquer, si M. de Puisaye vous requiert à le faire, sur quelque partie de la côte qu'il jugera convenable, même si l'on avait décidé de ne pas tenter le débarquement de toutes les forces qui sont sous votre escorte. »

D'après ce document, le commandement général des troupes

échappe à Puisaye, alors qu'il lui est donné dans ses instructions personnelles. Le commodore John Warren ne doit connaître que d'Hervilly. Puisaye n'est plus qu'un personnage secondaire qui « accompagne d'Hervilly » et sans pouvoir sur les troupes d'Emigrés à la solde de l'Angleterre, mais qu'on pourra débarquer, s'il le désire.

Que de contradictions! Avant les deux instructions secrètes du gouvernement anglais on savait à qui appartenait le commandement en chef; mais après, on nage en pleine confusion, en pleine équivoque. Si les ministres anglais ont voulu jeter la discorde au milieu de l'armée royaliste, ils y ont réussi au delà de leurs désirs; nous ne le constaterons que trop.

Le 16 juin, le premier convoi prit la mer, emportant 5,000 Emigrés.

..

Quoiqu'on eût fait les préparatifs de l'expédition dans le plus grand secret, le gouvernement révolutionnaire en était instruit.

Hoche pouvait écrire, dès le 29 avril : « Les préparatifs continuent à Jersey, Guernesey, etc. . . »<sup>(1)</sup>

La Convention avait ses hommes en Angleterre qui la renseignaient sur tout.

C'étaient des personnages qui passaient pour des Emigrés, « dont on saisissait les biens sans en disposer, » mais qui ne jouaient en réalité « d'autre rôle que celui de persécuteurs et d'espions »<sup>(2)</sup>.

(1) Hoche aux représentants du peuple L. et D. : ROUSSELIN, *Corresp. de Hoche*, p. 164.

(2) Correspondance secrète de France avec le *Foreign Office*, 1793 (RECORD OFFICE, *France, domestic papers*, ms. 598). — Talleyrand fut même soupçonné de jouer ce rôle. Il fut expulsé malgré cette protestation adressée à lord Grenville, le 29 janvier 1794 : « Je défie qui que ce soit de prouver un seul fait contre moi, ni dans mes paroles, ni dans mes actions, ni dans mes écrits. Je ne demande que de connaître ce dont on m'accuse,

Pendant que le premier convoi d'Emigrés voguait vers les côtes de Bretagne, on en formait un autre dans la rade de Portsmouth.

Il devait primitivement se composer des corps d'Emigrés qui s'étaient retirés en Hanovre, à la suite de l'évacuation de la Hollande, et qui comprenaient sept régiments :

- 1° *Rohan*, commandé par le lieutenant-colonel de la Villéon;
- 2° *Salm*, sous les ordres du lieutenant-colonel de Bailly;
- 3° *Périgord*, commandé par le lieutenant-colonel comte de Bozon-Périgord;
- 4° *Damas*, sous le commandement du lieutenant-colonel comte Charles de Rouhaut;
- 5° *Béon*, détaché de la légion du même nom, commandant M. d'Anceau;
- 6° *York* (chasseurs), colonel Ramsai;
- 7° *York* (fusiliers), colonel Hardy.

Mais au moment de l'embarquement, les ministres anglais décidèrent que les deux régiments d'*York* ne feraient pas partie de l'expédition. C'étaient cependant les deux seuls régiments qui fussent au complet. Par suite de cet ordre, les troupes du second convoi ne devaient plus comprendre que 2,000 hommes au lieu de 4,000<sup>(1)</sup>.

Le jeune comte Charles de Sombreuil, que ses qualités physiques et morales rendaient sympathique à tous, reçut le commandement de cette seconde armée qui quitta Stade pour Spithead, le 22 juin 1795.

Avant de s'embarquer, le comte de Sombreuil était sur le point de mettre à exécution un projet de son cœur, que les

et je ne demande pas même à connaître mes accusateurs. Je consens à passer pour complètement convaincu, s'il reste le moindre doute ou la moindre suspicion après que j'aurai été entendu par un ministre du roi ou par telle personne qu'il voudra me désigner. » (RECORD OFFICE, *France*, ms. 599, sur l'original). — De plus, des prisonniers républicains, évadés de Guernesey, avaient annoncé les préparatifs de l'expédition (Lettre de Valleteau à Hoche : ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, 16 juin 1795).

(1) VILLENEUVE, *Mémoires*, pp. 96-99.

événements avaient jusqu'alors retardés. Il allait épouser à Londres la fille d'un Emigré, du marquis de la Blache<sup>(1)</sup>. La cérémonie était fixée au 9 juillet. A minuit, le jour même, il reçut l'ordre de l'Amirauté de se rendre immédiatement à Portsmouth où la flotte l'attendait. Ce fut un coup terrible pour le jeune homme. Mais, appartenant à une famille dont l'héroïsme était de tradition, il n'hésita pas; il partit laissant derrière lui une lettre navrante qui finissait par ces mots : « Adieu! je » meurs d'amour et de désespoir! » Et, à son arrivée à Portsmouth, il dit à ses compagnons : « J'aurais payé deux mille » guinées le bonheur d'être resté vingt-quatre heures de plus » à Londres pour la célébration de mon mariage; mais j'ai dû » tout sacrifier à l'honneur et à la cause du Roi que nous » allons défendre<sup>(2)</sup>. » Le sacrifice de ce jeune héros de vingt-cinq ans devait encore être plus complet.

Ce second convoi d'Emigrés appareilla le 9 juillet.

Le départ des courageux Emigrés ne fut pas sans réjouir le ministère anglais qui y voyait plus d'un profit. N'en était-ce déjà pas un de se débarrasser de cette foule de malheureux qui encombraient le territoire de Sa Majesté britannique et vivaient de la charité anglaise?

Un journal, qu'on peut croire inspiré par les ministres ou du moins par leurs amis, *The Oracle*<sup>(3)</sup>, trouva cependant qu'il en restait encore trop. Tout en félicitant ceux qui portaient de préférer les dangers d'une expédition « à la précaire alternative de vivre de la charité étrangère, » il tournait en ridicule « ces comtes et ces marquis qui flânaient dans les rues de Londres avec des croix et des insignes qui, disait-il, étaient sur leurs poitrines comme un reproche. » Or, il ne restait en Angleterre que des vieillards ou bien des Emigrés qui attendaient avec

(1) M<sup>me</sup> de la Blache épousa plus tard le comte d'Haussonville.

(2) VILLENEUVE, p. 108 — TERCIER, p. 195.

(3) *The Oracle*, 9 juillet 1795, jour du départ du second convoi.

impatience que le gouvernement britannique les envoyât rejoindre leurs compagnons.

La feuille anglaise poussait la méchanceté jusqu'à attaquer les malheureux prêtres français. « Ils sont sans doute dignes » de compassion, disait-elle ironiquement, quoique certains » d'entre eux, encore jeunes, pourraient bien tenter la chance » des armes, d'autant que jusqu'ici il est résulté peu d'effets de » leurs prières. »

Tels étaient les sentiments qui animaient certains Anglais et surtout leur gouvernement. Et, il faut bien se le dire, ils n'ignoraient point quelle serait l'issue de cette expédition. « *It is a* » *very bad expedition*, c'est une bien mauvaise expédition, » avait dit un négociant de Spithead au général Tercier, au moment du départ du second convoi<sup>(1)</sup>.

(1) TERCIER, *Mémoires*, p. 94.

## CHAPITRE II

### DÉBARQUEMENT ET PREMIÈRES OPÉRATIONS

Traversée et arrivée du premier convoi. — Descente à Carnac. — Dissentiments entre Puisaye et d'Hervilly. — Lettres de Puisaye aux ministres anglais. — Terreur des républicains. — Prise de Quiberon par les Emigrés. — Armée royaliste renfermée par Hoche dans la presqu'île. — Le camp de Sainte-Barbe. — Pillage des troupes républicaines. — Première attaque de Sainte-Barbe par les royalistes. — Disette et mésintelligence au camp royaliste. — Arrivée du second convoi. — Nouvelle attaque désastreuse du camp de Sainte-Barbe.

C'est, avons-nous dit, le 16 juin 1795, que le premier convoi d'Emigrés quitta les côtes de l'Angleterre pour voguer vers celles de la Bretagne. Mais en dehors du commodore John Warren, de Puisaye, de d'Hervilly, de Tinténiac, d'Allègre, de Dubois-Berthelot, tous, même l'évêque de Dol, croyaient qu'on relâcherait à Jersey ou à Guernesey, tant le secret était bien gardé<sup>(1)</sup>.

Le choix du lieu de débarquement avait été minutieusement étudié dans l'intérêt tant du ministère anglais que de Puisaye lui-même. L'intérêt de la cause royaliste demandait qu'on prit terre en Anjou. Charette, Stofflet et les autres chefs vendéens auraient pu réunir 40,000 hommes, c'est-à-dire une armée capable de lutter avec succès contre toutes les forces républicaines du pays. Mais Puisaye redoutait l'influence de Charette. Il tenait à rester le maître des opérations en se joignant aux

(1) PUISAYE, *Mémoires*, t. VI, p. 62. — Dans leur interrogatoire devant les commissions militaires, les Emigrés avouèrent qu'ils ignoraient absolument où on les menait.

troupes chouannes de la Bretagne dont il était le chef, quoique bien inférieures à tous les points de vue, et les Anglais préféreraient avoir affaire à Puisaye, qui était leur âme dévouée et dont l'incapacité militaire leur laissait le haut commandement, plutôt qu'à Charette qui les détestait cordialement et dont la haute valeur aurait assuré le succès de l'expédition.

Durant la traversée, Puisaye ouvrit le paquet qui contenait sa lettre de service et ses instructions secrètes. Tout heureux de voir ses titres bien confirmés par le ministère anglais, il s'empressa d'aller trouver d'Hervilly pour lui faire part de ces instructions. « J'ai aussi mes instructions, lui répondit d'Hervilly. » — Mais elles ne peuvent être que pour le cas où vous ne débarqueriez pas en Bretagne? dit Puisaye. — Elles sont pour tous les cas, répliqua d'Hervilly, car aucun n'y est spécifié. » Et il lui présenta ses instructions, conformes à celles du commodore Warren, qui donnaient sans restriction à d'Hervilly le commandement de toutes les troupes d'Emigrés à la solde de l'Angleterre<sup>(1)</sup>. Ce fut le début de l'antagonisme entre les deux chefs.

Deux jours avant l'arrivée du convoi, le chevalier de Tinténiac et le comte Dubois-Berthelot furent envoyés en avant sur la *Galathée*, commandée par le capitaine Keats, pour prévenir le conseil du Morbihan et donner ordre aux Chouans d'accourir protéger le débarquement<sup>(2)</sup>.

Mais bientôt le convoi aperçut la flotte de l'amiral républicain Villaret-Joyeuse, composée de seize vaisseaux. On dépêcha immédiatement un canot à l'amiral anglais Bridport, dont la flotte, forte de quinze vaisseaux, croisait non loin de là. Les républicains, mauvais marins, gagnèrent le port de Lorient,

(1) PUISAYE, *Mémoires*, t. VI, p. 60.

(2) Rapport du marquis de la Jaille. (*Puisaye's papers*, vol. CVIII : BRIT. MUS., ms. 8079) — Vauban, *Mémoires*, p. 63 — VILLENEUVE, *Mémoires*, p. 95 — CONTADES, *Souvenirs*, p. 123.

laissant trois vaisseaux aux mains des Anglais, *le Tigre*, *l'Alexandre* et *l'Audacieux* (1).

Le vent était violent et la mer très grosse. « M. de Puisaye était comme mort, dit le comte de Contades. Pendant tout le temps que la mer a été agitée, il est resté sur son cadre, dans un état d'abattement qu'on passerait à peine à la femme la plus faible. Il ne répondait pas un mot à Sir John Warren et aux autres officiers qui lui représentaient qu'il n'en serait que plus malade en ne se levant pas (2). »

Enfin, le 25 juin, le convoi entra dans la baie de Quiberon et jeta l'ancre à une lieue environ du rivage.

Le commodore John Warren, pour se conformer à ses instructions, prit conseil avec Puisaye et d'Hervilly. Ce dernier éleva de nombreuses difficultés contre le débarquement à Quiberon; il aurait préféré s'emparer de l'île d'Yeu et de là se mettre en relation avec Charette. Le nom de Charette rendit Puisaye « aussi furieux qu'il était en lui de l'être. » C'était le rival. John Warren très perplexe devant la divergence d'opinion des deux chefs, ne savait à quoi se décider, lorsque Tinténiac, revenant de sa mission, arriva à bord et annonça que huit cents hommes protégeraient le débarquement, et que sous peu les troupes seraient rejointes par vingt mille Chouans. La descente fut donc fixée au lendemain 26 juin (3).

Tinténiac repartit pour rassembler ses Chouans et balayer la côte. Avec Rohu, qui commandait des marins, il bouscula les troupes du général républicain Roman, qui occupaient la butte Saint-Michel, près Carnac, où, en guise de drapeau blanc, il arbora sa chemise (4), afin de faire connaître aux Emigrés que la côte était libre.

Dès le 26 juin, à la nuit tombante, les troupes d'Emigrés

(1) CONTADES, pp. 124-126 — VAUBAN, p. 62 — ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, 26 juin 1795.

(2) CONTADES, p. 124.

(3) CONTADES, pp. 127-129.

(4) GUILLEMOT, *Lettre sur la Chouannerie* — CONTADES, p. 133.

furent embarquées sur des bateaux plats, et, le 27, au lever du soleil, toutes les embarcations ramèrent vers l'anse de Carnac où devait avoir lieu le débarquement. Une petite colonne d'environ deux cents républicains se présenta sur le rivage. Le régiment *Loyal-Emigrant*, qui était en avant-garde, déploya ses drapeaux et poussa le cri de : *Vive le Roi!* aussitôt répété par les autres régiments. Les républicains s'enfuirent et tombèrent dans un embuscade de Chouans qui les mirent en déroute, après leur avoir occasionné quelques pertes.

La descente se fit au milieu de l'enthousiasme, aux cris mille fois répétés de : *Vive le Roi!* Les Chouans accoururent en foule, avec leurs chefs, Charles de Kerminguy, Tinténiac, Dubois-Berthelot et la Béraudière, Georges Cadoudal et Mercier dit *la Vendée*, et d'Allègre, celui-ci avec de nombreux matelots de l'escadre de Villaret-Joyeuse qu'ils avaient désertée à sa rentrée à Lorient.

L'enthousiasme fut au comble, lorsqu'on vit le vénérable évêque de Dol, Mgr de Hercé, débarquer, entouré d'un nombreux clergé, tous en costume ecclésiastique. Les tambours battirent aux champs et le pieux prélat bénit cette foule agenouillée à ses pieds et versant des larmes de joie.

Un seul homme restait froid, glacial, au milieu de ces touchantes manifestations : c'était le comte d'Hervilly.

Aussitôt son régiment à terre, il l'avait fait mettre en ordre de bataille, l'empêchant de prendre part à la joie générale.

La distribution des armes donna lieu à cet officier de faire montre de son caractère acariâtre. A peine les armes et les munitions débarquées, les Chouans, comme des enfants, se précipitèrent dessus, sans attendre qu'on les leur distribuât. D'Hervilly prétendit qu'en essayant leurs fusils, ils avaient blessé deux de ses soldats; il eut une vive altercation avec Puisaye, fit battre la générale, annonçant qu'il allait se rembarquer, et brusqua Georges Cadoudal et Mercier (1).

(1) CONTADES, pp. 130-137 — VILLENEUVE, pp. 116-121 — VAUBAN, p. 64.

Lorsque d'Hervilly fut calmé, on fixa à chaque corps son cantonnement.

Puisaye eut son quartier général au village du Genèse, sur le bord de la mer; d'Hervilly, avec son régiment, occupa Carnac, où furent déposées les munitions; de chaque côté de ce bourg, prirent position les corps de la *Marine* et de *du Dresnay*; *Loyal-Emigrant* était plus en avant; entre Carnac et Le Genèse fut placé le régiment d'*Artillerie*, dont un détachement occupa le village de Saint-Colomban ou Saint-Clément: enfin Georges Cadoudal et son inséparable Mercier, avec leurs quatre mille Chouans, furent chargés de défendre les hauteurs de Saint-Michel et de Kergonan<sup>(1)</sup>.

Il fut convenu que le lendemain, 28 juin, toutes les troupes assisteraient sur la plage, près du village du Genèse, à une messe dite par le grand aumônier, Mgr de Hercé, à la suite de laquelle aurait lieu la bénédiction des drapeaux et la proclamation de l'avènement du roi Louis XVIII, la nouvelle de la fin du martyre du jeune Louis XVII ayant été connue pendant la traversée.

Puisaye ordonna également que, à cette cérémonie, les troupes remplaceraient leurs cocardes noires par les cocardes blanches.

Tous les Chouans furent fidèles au rendez-vous, ainsi que la compagnie des Vétérans et la musique du régiment *de la Châtre*. Mais en vain attendit-on d'Hervilly et les régiments à la solde de l'Angleterre. Ils assistaient à une messe, dans l'église de Carnac.

L'évêque de Dol fut particulièrement affligé de cet incident. Il célébra une messe basse au milieu des troupes chouannes, formant un vaste carré autour de la tente qui abritait l'autel, et en présence d'une foule nombreuse accourue des environs. Mgr de Hercé prononça un discours et proclama le comte de Provence roi de France, sous le nom de Louis XVIII. Dix mille

(1) VILLENEUVE, p. 121 — VAUBAN, p. 64.

voix répondirent par le vieux cri : *Le Roi est mort : Vive le Roi!* Le prélat bénit ensuite les drapeaux que des détachements de chaque troupe, précédés de la musique, étaient venus déposer au pied de l'autel.

Mais l'abstention de d'Hervilly avait jeté de la froideur sur le premier enthousiasme et créé des méfiances et des divisions entre les chefs et les troupes. Pour sa défense, cet officier prétendit avoir compris qu'il serait fait une cérémonie dans chaque quartier. Mais on remarqua, dit Puisaye, que seul son régiment avait conservé la cocarde noire et que, à la messe de Carnac, il n'avait pas été question de Louis XVIII<sup>(1)</sup>.

Fort du commandement qu'il tenait du ministère anglais, d'Hervilly avait juré d'agir à sa tête. Puisaye, dont l'incapacité était notoire, se contentait de menacer tout bas : « Je le vois » venir, disait-il au comte de Contades, s'il fait quelque chose » sans mon ordre, il le payera cher<sup>(2)</sup>. » D'ailleurs sa paresse était telle que personne ne pouvait obtenir de lui, même d'Hervilly, qu'il passât la revue des troupes. Il ne savait faire qu'une chose, écrire des lettres au ministère anglais.

La première de ces lettres est datée du « quartier général de Carnac, 28 juin 1795, » et adressée à lord Windham, ministre de la guerre<sup>(3)</sup>. Il demandait qu'on envoyât du renfort à sir Warren, avec l'ordre de rester dans la baie de Quiberon aussi longtemps que les circonstances l'exigeraient.

« Avec cela, disait-il, je vous répons de la Bretagne entière » avant deux mois, et vous scavez aujourd'hui que je ne me » hasarde pas dans mes promesses. » Il sollicitait en même temps un secours en hommes, artillerie et chevaux; et de plus 40,000 livres sterling en or de France ou d'Angleterre; « car, » affirmait-il, j'aurai avant peu 80,000 hommes à nourrir et ce

(1) PUISAYE, *Mémoires*, t. III, pp. 396-397 — VILLENEUVE, p. 124 — GUILLEMOT, p. 69.

(2) CONTADES, p. 142.

(3) *Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 14-16 : BRIT. MUS., MA. 7980.

» sera de l'argent bien placé... Il n'y a rien à épargner, Monsieur, et la France est sauvée. »

Puisaye n'osait demander des explications nettes sur la situation que lui avait faite le ministère anglais, en face de d'Hervilly, par des instructions contradictoires; mais il sollicitait discrètement le commandement en chef qui lui échappait. « Il est nécessaire, disait-il, que le renfort, — ainsi que ce que j'ai ici de vos troupes soldées — *fust à mes ordres et sous mon commandement direct*. Une disposition contraire produirait l'effet le plus funeste dans les esprits, vu l'enthousiasme de la confiance qu'on me témoigne. Je désire, pour la même raison, que d'Hervilly, que j'ai fait mon maréchal général des logis, conserve le commandement *sous mes ordres*. Je ferai bien avec lui, j'en suis sûr, et, dans les commencemens, il ne faut rien changer à ce qui va bien. »

Puisaye, on le voit, ne voulait pas paraître blessé de ce qui venait de se passer. D'ailleurs, après la catastrophe, dans une lettre d'accusation contre d'Hervilly, il fera cet étrange aveu : « A mon arrivée ici, je fus content de lui le premier jour (1). »

En même temps, il écrivait à Dundas et à Pitt, sur le même sujet (2).

Le lendemain, c'était une lettre d'alarme qu'il adressait à Windham. On s'était aperçu que les Anglais avaient omis d'embarquer la moitié de ce qui était convenu.

Pas d'obusiers, pas de chevaux, pas de pistolets; on manquait de vivres (3).

Ce n'est que trois semaines après, le lendemain de la défaite des Emigrés, que le ministre de la guerre daignera prendre la plume pour annoncer à Puisaye qu'on allait lui envoyer « une partie de l'artillerie du premier convoi qu'un accident au transport avait retardé (4). »

(1) Lettre à Windham, datée de l'île d'Houat, le 29 juillet 1795. *Ibid.*, fol. 56.

(2) *Ibid.*, fol. 17 et 19.

(3) *Ibid.*, fol. 21, lettre du 29 juin.

(4) *Puisaye's papers*, vol. V, fol. 44-45: BRIT. MUS., ms. 7976.

On jugera par là de la conscience et de la bonne volonté du gouvernement anglais.

\*  
\*\*

Le débarquement des Emigrés, à Quiberon, n'avait pas échappé à l'attention des républicains. De son poste, le commandant de la presqu'île, nommé Delise, examinait et notait par écrit, heure par heure, les opérations du convoi d'Emigrés (1).

Il avait assisté à leur entrée dans la baie, aux sondages qu'ils avaient opérés, le lendemain, le long de la côte de Carnac, et au débarquement de cette fourmilière d'hommes, habillés de rouge et armés de fusils fort brillants.

Cette invasion n'était pas de nature à rassurer Delise. Il n'avait que 450 hommes. Les vivres manquaient.

Dans la nuit du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet, la garnison avait été réduite à faire du pain avec de l'avoine. Le commandant de Quiberon s'adressa alors à son collègue du poste de Sainte-Barbe, situé à l'entrée de l'isthme. Celui-ci n'avait que 130 hommes, bientôt renforcés par 300 autres envoyés d'Auray, mais cernés par les Chouans et également privés de vivres.

Tels étaient alors le nombre et la situation des troupes républicaines sur la côte de la baie de Quiberon.

La nouvelle du débarquement des Emigrés se répandit d'autant plus rapidement qu'on avait affiché, jusque dans les villes de la contrée, une proclamation du comte de Puisaye, faisant appel à tous les Français, au nom de Dieu et du Roi (2).

Cette proclamation produisit une grande impression. Dix mille paysans accoururent, furent armés et mis sous les ordres de Tinténac et de Dubois-Berthelot. Quatre mille autres furent

(1) *Mémoire justificatif du commandant temporaire de la presqu'île de Quiberon, Delise*: ARCHIVES DE LA GUERRE: Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795. — Delise commandait le 1<sup>er</sup> bataillon du 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ancien Régiment de la Reine (1667-1791). Le 41<sup>e</sup>, réformé, est actuellement en garnison à Rennes.

(2) Il s'en trouve des exemplaires en placard aux ARCH. DE LA GUERRE: Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795. Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n<sup>o</sup> IV.

rassemblés à Plœmel par Vauban qui en prit le commandement. La division de Tinténiac s'établit au bourg de Landevant, celle de Dubois-Berthelot à Auray et celle de Vauban à Mendon (1).

La terreur s'était emparée de tous les républicains de la contrée.

Les représentants du peuple Brûe, Topsent, Guezno et Guermeur, qui se trouvaient à Lorient, prirent, le jour même du débarquement un arrêté qui révèle le trouble de leur esprit.

Ils ordonnèrent que « les pères, mères, frères, sœurs, femmes » et enfans d'Emigrés seraient sur-le-champ mis en état d'arrestation, » et renfermés comme otages dans des forts et places de guerre; qu'il en serait de même pour les prêtres réfractaires récemment rendus à la liberté, et enfin que les prisonniers anglais et autres, laissés en liberté sur parole, seraient réintégréés dans les prisons (2).

Ces mesures ridicules soulevèrent les protestations des départemens auxquels elles s'adressaient.

Les administrateurs d'Ille-et-Vilaine, notamment, se contentèrent de faire incarcérer les prisonniers anglais, et, pour le reste, ils répondirent que l'exécution en était impossible, d'autant qu'elles ne pourraient que provoquer de nouveaux soulèvements et amener de nouvelles calamités (3).

Aussitôt le débarquement connu, la générale fut battue dans la ville d'Auray, les habitants se rendirent à leur poste et firent le service concurremment avec la troupe de ligne. Mais, dès le soir même, les administrateurs du district, le commandant Roman et les autres magistrats et fonctionnaires s'assemblèrent pour délibérer, et, le lendemain, ils partirent pour Lorient avec les garnisons d'Auray et des cantonnements, emportant le trésor, les registres et les armes, sans consulter ni les administrateurs

(1) VAUBAN, pp. 76-77 — VILLENEUVE, p. 127 — CONTADES, p. 140.

(2) Fait à Lorient, le 9 messidor an III (27 juin 1795) : ARCH. DÉPART. D'ILLE-ET-VILAINE, L. 280.

(3) Lettre de l'administration du département d'Ille-et-Vilaine, aux représentants, 13 messidor (1<sup>er</sup> juillet) (*ibid.*).

du département, ni les officiers généraux. Alors l'élite de la garde nationale d'Auray, forte de 400 hommes, commandés par M. Glain, notaire, vint avec armes et bagages demander à faire partie de l'armée royaliste. On lui donna le nom de *régiment d'Auray*, et son chef reçut le brevet de colonel.

Les représentants du peuple à Lorient, rendus braves par la peur des autres, s'indignèrent de la conduite des autorités d'Auray qui fuyaient lâchement devant le danger, et ils leur ordonnèrent de quitter Lorient pour Hennebont (1).

Mais ces représentants furent de nouveau affolés par l'affichage de la proclamation de Puisaye dans la ville même de Port-Louis. Ils poussèrent vers Canclaux, général en chef de l'armée de l'Ouest, un cri d'alarme, contre ces Emigrés « vomis » par l'Angleterre et faisant la queue du vendéisme et de la « chouannerie. » Ils l'engageaient à venir, avec le plus de troupes qu'il pourrait disposer, se joindre à Hoche, dont ils ignoraient les mouvements (2).

Cependant Hoche était accouru. Il avait quitté Rennes, dès le 26 juin (3). Le lendemain, il était à Vannes. Il ne trouva dans cette ville que 400 hommes. La veille, deux détachements de troupes républicaines avaient été battus, sur la route de Vannes à Auray, par les Chouans qui s'étaient avancés jusque sous les murs de Vannes, où ils avaient fusillé les avant-postes (4). Les administrateurs du département du Morbihan étaient désespérés.

(1) Lettre des habitants d'Auray pris à Quiberon, au Comité de salut public, 25 août 1795 : ARCH. NAT., AA, 42 (comme il s'agissait d'obtenir leur grâce, ces habitants prétendirent avoir été forcés de s'enrôler parmi les royalistes) — Lettre de Hoche au représentant Grenot, 13 messidor an III (1<sup>er</sup> juillet 1795) : ARCH. DE LA GUERRE, *Armée des côtes de l'Ouest*, carton de juillet 1795 — VILLENEUVE, p. 129 — ARCH. DU MORBIHAN, L. 257.

(2) ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de l'Ouest*, carton de juillet 1795.

(3) Chérin au Comité de salut public (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, 27 juin 1795).

(4) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137 : Lettre des administ. du départ. au représentant Jary, 9 messidor an III (27 juin).

Hoche jugea la situation extrêmement grave. N'espérant pas pouvoir défendre la ville de Vannes, il fit évacuer les munitions de guerre et de bouche sur Ploërmel, et conseilla aux administrateurs du département de se préparer à suivre la garnison avec les caisses et les papiers publics, au cas où les royalistes se présenteraient en force<sup>(1)</sup>.

En même temps, Hoche envoyait ordre au général Chabot « de secourir Lorient et de couvrir Brest, » qu'il aurait à défendre jusqu'à la mort; et il priaît Chérin, son chef d'état-major, auquel il recommandait « du secret et du calme, » de lui envoyer le général Drut avec 4,000 hommes, deux obusiers et six pièces de canon, et aussi de solliciter des généraux Dubayet et Canclaux « le plus de forces qu'il leur sera possible<sup>(2)</sup>. » Ces ordres furent rapidement transmis et exécutés.

Dès le 28 juin, le général Dubayet emmenait de Rennes pour Vannes les 4,000 hommes et l'artillerie demandés; le même jour, partaient de la Manche et des Côtes-du-Nord 5,000 hommes, se dirigeant sur Ploërmel; et, le lendemain, le général Lemoine se mettait lui-même en marche avec plus de 5,000 hommes<sup>(3)</sup>.

L'inaction des royalistes, quelques succès obtenus contre des bandes de Chouans, notamment à Pontsal, et l'arrivée des troupes républicaines rassurèrent Hoche, qui fit savoir aux administrateurs du Morbihan qu'ils pouvaient être sans crainte, tout danger étant écarté.

\*  
\*\*

Cependant, les Emigrés avaient accompli un fait d'armes important. Ils s'étaient emparés de la presqu'île de Quiberon.

Cette presqu'île ferme, à l'ouest, la baie du même nom. Elle s'allonge avec son isthme, au sud-ouest du bourg de Plouharnel

jusqu'à quinze kilomètres en mer. L'isthme, formé d'une langue de sable fin, peu élevée au-dessus de la mer, représente un triangle très aigu, dont la pointe semble enfoncée dans la partie nord de la presqu'île, comme une torpille dans l'avant d'un immense vaisseau cuirassé. Ça et là quelques bouquets de pins rabougris essaient de dissimuler, du côté de la baie, sa nudité qui, à l'époque dont nous nous occupons, était sans voile. Cette plage, plate et uniquement sablonneuse, porte, dans le pays, à l'encontre de toutes les définitions, le nom de *falaise* : il est important de ne pas l'oublier<sup>(1)</sup>.

La presqu'île, partant de la *falaise*, s'avance vers le sud, sur une longueur de neuf kilomètres, s'élargissant d'environ deux kilomètres, pour se terminer brusquement en pointe, en face de l'île d'Houat.

Cette presqu'île offre deux aspects différents : à l'ouest, ce sont des rochers qui se redressent contre les furies de la *mer sauvage*; à l'est, elle s'incline vers la baie dont les flots glissent doucement sur la plage. Alors que la *falaise* est nue d'habitations, la presqu'île proprement dite est semée de gros bourgs et de hameaux, au nombre de vingt-cinq, presque tous situés sur la baie. C'est, entre autres, Kerhostin, Portivi, Saint-Pierre avec son port (port Orange), Saint-Julien, Port-Haliguen et surtout le bourg de Quiberon, à la pointe. Quant à la culture, elle est presque nulle. Étroitement resserrée entre deux mers, balayée par tous les vents, les arbres n'y poussent qu'avec difficulté. Là où les infractuosités du terrain forment un abri, on essaie de faire rendre au sol desséché et sablonneux quelques maigres moissons. Et cependant le terrain y est divisé et même plus divisé, plus morcelé que partout ailleurs. Ce ne sont que

(1) C'est, paraît-il, à une époque relativement récente que la *falaise*, formée par les apports de la baie et de la grande mer, aurait transformé en presqu'île l'île de Quiberon. Toujours est-il que la carte de Bretagne d'Argentré, de 1600, montre Quiberon complètement séparé du continent. Sur la carte de Homann de Nuremberg, de 1716, la *falaise* est encore invisible; mais on peut douter de l'exactitude de cette carte. Celle d'Ogée, 1771, montre Quiberon bien relié au continent par la *falaise*.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 255.

(2) ROUSSELIN, *Corresp. de Hoche*, pp. 183-184.

(3) Chérin au Comité de salut public (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, 30 juin 1795).

petits enclos, hermétiquement fermés par des murettes en pierres sèches de 50 à 75 centimètres de hauteur, au milieu desquels serpentent des ruelles sinueuses, véritables labyrinthes pour l'étranger qui s'y engage.

Sur l'étranglement qui sépare la *falaise* de la presqu'île proprement dite, ou plutôt à l'entrée de celle-ci, fierement campé sur un rocher à pic, s'élève le fort Penthièvre. Un long bâtiment percé d'une vingtaine de fenêtres, et présentant actuellement, sur sa façade ouest, une plaque de marbre blanc, avec l'inscription : *Caserne Hoche*, surplombe la grande mer, protégé par ses frêles murailles à meurtrières d'il y a cent ans. Au nord, à l'est et au sud, une ceinture de retranchements de sable avec murs de soutènements en granit, portant la date de 1840, ont remplacé les anciens retranchements.

Mais quel était l'état du fort Penthièvre en 1795? Il est important de le savoir.

Le chevalier Henri-Dominique de Palys<sup>(1)</sup>, directeur du service des fortifications à Lorient, vers la fin de l'ancien régime, en a consigné la description dans plusieurs Mémoires.

« Le fort, écrivait-il quelques années avant l'expédition<sup>(2)</sup>, n'est qu'un grand bastion au flanc duquel sont avancés des bouts de courtines qui terminent en s'arrondissant et d'où part un mur d'enceinte qui couronne par des redans les sinuosités du terrain qu'il renferme. Son objet, sans doute, a été d'occuper une position où l'ennemi, descendu dans cette presqu'île, aurait pu facilement se fortifier pour s'y maintenir et faire des courses dans le continent; mais il n'est rempli qu'à demi; puisqu'excepté au tems de la haute mer, on peut toujours passer derrière la falaise du côté de l'est et en avant de ce fort, sans être aperçu d'aucun endroit. Les revêtemens ainsi que le chemin couvert

(1) Nous devons la communication des manuscrits de cet ingénieur à son savant petit-fils, M. le comte de Palys : ARCH. DU CHATEAU DE CLAYE, ms. de H.-D. de Palys, *Fortifications*, carton IV.

(2) *Mémoire sur la situation des defenses de la côte et des isles comprises dans la direction du Morbihan et de la Loire-Inférieure* (sans date, mais probablement de 1790).

du fort sont bien conservés, mais l'enceinte du côté de la mer n'est point terminée, ce qui est inutile à raison de l'élévation des rochers sur lesquels elle devrait être établie. Il y a un grand corps de garde, un magasin aux vivres, deux chambres d'officiers, une pour le gardien et le magasin à poudre, qui est isolé; il peut contenir 15 à 20 mille de poudre; tous les bâtimens sont en bon état. »

Vers 1790, pour défendre la côte très abordable du côté de la baie, on avait établi une batterie assez forte « sur le plateau de Bec-Ruberen, entouré de rochers inaccessibles; puis d'autres moins conséquentes, au Bec-Rohu et à Port-Orange<sup>(1)</sup>. »

Du côté de la *mer sauvage*, ou de l'ouest, la presqu'île étant inabordable, aucune batterie n'y avait été établie.

Ainsi fortifié, et, de plus, gardée par une flotte, la presqu'île de Quiberon offrait le refuge le plus sûr qu'on pût rêver. Aussi comprend-on l'importance qu'il y avait pour les Emigrés à s'assurer de cette position, afin d'en faire l'entrepôt de leurs magasins de vivres et de munitions, et de permettre aux convois attendus d'y effectuer leur débarquement.

\*  
\*\*

Avant de tenter l'attaque de la presqu'île, les Emigrés voulurent se rendre compte de la force des batteries républicaines et reconnaître le point le plus convenable pour débarquer, afin de s'emparer du fort Penthièvre par l'intérieur de la presqu'île<sup>(2)</sup>.

(1) *Mémoire* cité ci-dessus — *Plan de défense des côtes et îles dépendant du département militaire du Port-Louis* (1790) — *Reconnaissance de la côte est de Port-Louis* (sans date).

(2) Documents consultés sur la prise de la presqu'île de Quiberon par les Emigrés : *Rapport du M<sup>e</sup> de la Jaille, aide de camp de Puisaye*, à Windham, 4 juillet 1795 (*Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 32-34 : BRIT. MUS., ms. 7980) — *Mémoire justificatif de Delle*, commandant républicain de Quiberon (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795) — PUISAYE, *Mémoires*, t. VI — CONTADES, *Souvenirs*, pp. 144-150 — VILLENEUVE, *Mémoires*, pp. 130-134.

Le 30 juin 1795, vers cinq heures et demie du matin, le commodore John Warren, avec les frégates *l'Anson*, *l'Artois*, *la Concorde* et quelques chaloupes canonnières, se dirigea vers les forts de la côte est et attaqua par un « feu d'enfer, » dit Delise, le fort de Bec-Ruberen ou Fort-Neuf. Mais la batterie du fort, armée de quatre pièces de canon et d'un mortier, riposta et blessa quelques hommes de *l'Anson* et de *l'Artois*. Les Anglais attaquèrent ensuite le fort de Bec-Rohu; les maisons de Port-Haliguen furent criblées de projectiles; la riposte des républicains resta sans effet. Le même essai fut effectué sur les autres forts de la côte.

Suffisamment renseigné sur la force des batteries de ce point, John Warren se dirigea vers le fort Penthièvre, que les républicains avaient baptisé du nom de « fort Sans-Culotte. » De dix heures et demie à midi, les Anglais lui envoyèrent plus de 150 boulets. Le fort ne répondit que pour la forme, le calibre de son artillerie ne lui permettant pas d'atteindre les vaisseaux. Les républicains eurent un homme blessé et un canon démonté. Le citoyen Maire, chef de la garnison de la citadelle, fit demander des secours au commandant Delise qui ordonna à tous les postes de se retirer dans le fort. Mais ce fut inutile, l'essai était terminé.

Pendant l'attaque des batteries de la côte orientale, deux ingénieurs royalistes s'étaient glissés, en canot, sous le fort Penthièvre, afin d'étudier la résistance que pouvaient opposer ses ouvrages. Ils conclurent à la possibilité d'un assaut par l'intérieur de la presqu'île. L'attaque fut donc décidée pour le lendemain, 1<sup>er</sup> juillet. Mais ce jour et le suivant, la brume ne permit pas d'effectuer ce plan.

A Vannes, les républicains s'étaient complètement mépris sur la fausse attaque du 30 juin. Ils avaient cru à un désastre de la flotte anglaise. Aussi ils exultèrent. « Les Anglais ont » attaqué Quiberon avec acharnement, écrivirent-ils; mais ils » avaient affaire à des républicains qui ont vomis des volcans sur » leurs vaisseaux, et, soit le gros temps, soit le délabrement

» de leurs voiles, le feu a cessé vers midi. » Ils crièrent leur joie<sup>(1)</sup> jusqu'au comité de sûreté générale à Paris, qui annonça à toute la France que « les vaisseaux délabrés avaient été obligés » de s'éloigner<sup>(2)</sup>. »

Cependant les républicains de Quiberon ne partageaient pas cette joie. Les vivres manquaient. Le commandant Delise somma la municipalité de Quiberon de lui désigner les citoyens aisés qui possédaient du froment. La municipalité promit de prendre un arrêté pour faire le lendemain le recensement des grains. En attendant, on distribua à la troupe un reste de biscuit, trouvé par hasard.

En même temps, le représentant du peuple, à Lorient, annonçait à Delise qu'une armée se formait et que, sous cinq ou six jours, il lui enverrait du renfort. Cependant la situation de Quiberon restait précaire.

Dans la nuit du 2 au 3 juillet, les royalistes embarquent, sur des bateaux plats et des chasse-marée, environ 3,000 hommes comprenant 150 marins anglais, 250 Emigrés du régiment de *la Châtre* ou *Loyal-Emigrant*, les 700 marins du régiment d'*Hector* et 1,800 des meilleurs Chouans.

La frégate *Artois* fut embossée en face du Fort-Neuf; *la Concorde*, en face du fort de Rohu, et deux canonnières s'approchèrent du rivage pour protéger le débarquement.

En apercevant ces dispositions, le commandant républicain, Delise, renforça les postes les plus susceptibles d'être attaqués, et augmenta de 160 hommes la garnison du fort Penthièvre.

Mais voici qu'une colonne s'avance par la *falaise* vers le fort Penthièvre. C'est d'Hervilly qui était parti la veille, de Carnac, à la nuit tombante, avec le reste des troupes de l'expédition, auxquelles le comte de Contades avait joint 600 matelots.

Le commandant du fort, le citoyen Maire, effrayé, écrivit à

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137, 12 et 15 messidor an III.

(2) ARCH. NAT., AF. 11, 270.

Delise que des colonnes ennemies qu'il estimait à « six mille » hommes à rouge, » entouraient le « fort Sans-Culotte; » il demandait du secours, et terminait son billet par ces mots : « Je me battrai jusqu'à la mort. » Delise lui expédia 40 hommes. C'était maigre!

D'Hervilly continua de s'avancer jusqu'à portée de canon et envoya des tirailleurs plus avant. Du fort, sortit aussitôt une troupe de soldats. Aucun coup de fusil ne fut tiré. D'Hervilly appela un officier républicain le chargeant de sommer, de sa part, le commandant du fort d'avoir à se rendre. L'officier revint avec un chiffon de papier, sur lequel le citoyen Maire avait écrit : « Le fort Sans-Culotte m'a été confié par la République, » et je dois le défendre. » D'Hervilly répondit en donnant au commandant une demi-heure de réflexion, après quoi, si le fort ne se rendait pas, il serait pris d'assaut et la garnison passée au fil de l'épée.

D'Hervilly, s'adressant à son régiment avec une gaieté toute française, lui dit : « Mes enfants, ils veulent nous donner la » peine de les prendre; moi, je l'aime mieux, s'il faut vous » parler vrai. Quand nous aurons quitté les havresacs, plus de » grâce pour eux, je les en ai prévenus. »

Le régiment répondit : « Marchons, à bas les sacs, et *Vive le Roi!* » Le comte de Contades, à la tête des matelots, tint à ceux-ci le même propos; les braves marins répondirent dans leur langage : « J'sommes parés à nous battre et *Vive le Roi!* »

Cependant, le commandant Delise, prévenu, vint au fort Penthièvre se rendre compte de la situation. Comprenant que la résistance était impossible, il reçut deux parlementaires royalistes, MM. d'Hervilly et Langlois, commandant du génie, qui refusèrent de se laisser bander les yeux. Le conseil militaire s'assembla pour discuter les conditions auxquelles la garnison de la presqu'île se rendrait. Pendant ce temps, — il était environ sept heures du matin, — Puisaye, ignorant qu'on parlementait, fit débarquer les troupes sous son commandement au port Orange. D'Hervilly vint bientôt le trouver, avec un

officier républicain, pour l'informer que la garnison demandait les honneurs de la guerre. Le général en chef répondit que des sujets ne composaient pas avec leur souverain et que, en conséquence, tous devaient se rendre à discrétion aux armes du roi de France. Pour que la République n'eût pas à pleurer leur mort, selon l'expression de Delise, les soldats républicains se rendirent sans condition<sup>(1)</sup>.

La garnison de Quiberon comprenait environ 500 hommes. C'étaient des scélérats dignes de peu de pitié : depuis huit jours ils avaient égorgé plus de cent femmes et enfants. Les Chouans voulaient, par vengeance, les massacrer; mais Puisaye les prit sous sa protection<sup>(2)</sup>. La plupart avaient appartenu à l'ancien régiment de la Reine; parmi les Emigrés, ils retrouvèrent plusieurs de leurs anciens officiers. On leur proposa de s'enrôler dans les troupes royalistes; les deux tiers acceptèrent et furent en partie incorporés dans le régiment d'Hervilly, déjà trop fourni d'anciens soldats républicains.

Les autres, des officiers pour la plupart, furent désarmés et renfermés dans l'église de Quiberon. Le 5 juillet, Puisaye les fit embarquer pour l'Angleterre, les déclarant susceptibles d'aucune indulgence, et en recommandant aux ministres anglais « de les confondre, dans les prisons, avec les scélérats dont les excès avaient prononcé l'arrêt, » à cause des crimes dont ils s'étaient rendus coupables dans la contrée.

Delise et quelques autres officiers furent internés à Tavistock où ils furent « prisonniers sur parole et traités avec assez d'humanité, » au dire de l'ex-commandant de Quiberon lui-même.

On arbora sur le fort Penthièvre le drapeau blanc; ce qui fut aussitôt signalé de Lorient au général Josnet<sup>(3)</sup>.

(1) Voir aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° V, les deux relations sur cette reddition.

(2) Lettre de Puisaye et rapport du marquis de la Jaille au ministère anglais, 8 juillet 1795 (*Puisay's papers*, vol. IX, fol. 35-39 : BRIT. MUS., ms. 7980).

(3) Lettre de Lavalette, commandant provisoire de Lorient, au général Josnet, 15 messidor an III-3 juillet 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

D'Hervilly voulait que les corps sous ses ordres entrassent les premiers dans le fort, mais le général de Puisaye raconte qu'il s'y refusa. Par reconnaissance pour l'aide apportée par sir John Warren, il confia la première garde du fort au détachement de la garnison des vaisseaux anglais.

Le marquis de Senneville, chef d'escadre, fut nommé commandant général de la presqu'île, avec six vétérans du régiment de la *Châtre*, comme adjudants. Le commandement du fort fut confié à M. de Folmont, capitaine de génie. Huit cents Chouans restèrent dans la presqu'île, les autres troupes retournèrent à Carnac.

On s'occupa aussitôt de réparer le fort Penthièvre. Des redans extérieurs, des fossés, des palissades y furent ajoutés. On y transporta les pièces d'artillerie du Fort-Neuf, désarmant ainsi ce retranchement qui, dans la suite, devait être le théâtre d'une effroyable tragédie.

La presqu'île devint l'entrepôt des magasins de l'armée royaliste, qui, jusque-là, avait été à Carnac.

Puisaye s'empressa d'annoncer ce succès au ministre anglais Windham. Il en profitait pour repousser sa demande que toutes les troupes fussent mises sous son commandement. Et, pour mieux asseoir son autorité, compromise par des intrigues, prétendait-il, il sollicitait le brevet de lieutenant général au service de Sa Majesté britannique, mais sans appointement<sup>(1)</sup>.

\*  
\*\*

Le succès ne suivait pas partout les armes des royalistes. Dubois-Berthelot s'était, il est vrai, emparé d'Auray; Vauban avait pris possession de Mendon, et Tinténiac de Landevant. On leur avait promis des troupes de ligne et des canons qui ne vinrent pas. Les forces républicaines, chaque jour grossissant, ne tardèrent pas à les attaquer.

(1) Lettre du 8 juillet 1795 (*Puisaye's papers*, vol. IX : BRIT. MUS. ms. 7980).

Le 28 juin, Hoche s'était porté, avec 400 hommes d'infanterie et 20 cavaliers, à la hauteur de Pont-Sal, dans l'intention de pousser une reconnaissance sur Auray, occupé par Dubois-Berthelot. Les Chouans étaient retranchés dans le château et dans le parc de Pont-Sal. Le général républicain les chargea et les mit en fuite « avec une telle ardeur, que la plupart furent contraints de passer la rivière, la moitié du corps dans l'eau et la boue. »

Le lendemain, Hoche faisait, de Vannes, une nouvelle sortie dans laquelle il put reconnaître, de Baden, la flotte anglaise et les forces royalistes jetées dans Auray, où il se battit pendant deux heures. Auray était évacué, le 30 juin, par les Chouans de Dubois-Berthelot et occupé par Hoche, qui opérait sa jonction avec le général Josnet<sup>(1)</sup>.

Dans la défense d'Auray, Dubois-Berthelot fut grièvement blessé et dut remettre le commandement de sa division au colonel d'Allègre.

Le jour même de l'évacuation de cette ville, le général Josnet dispersait, à Landevant, la division de Tinténiac.

Seul, Vauban tenait dans son poste de Mendon. Il demandait toujours des troupes de ligne et de l'artillerie, se faisant fort de reprendre Auray et Landevant. Mais d'Hervilly s'y refusait, ne voulant pas mêler aux Chouans les troupes régulières. Puisaye, se sentant sans pouvoir sur lui, ne savait que dire : « Il faut le laisser faire. »

Néanmoins, après la prise de la presqu'île, après avoir rendu l'accès de celle-ci impossible par les nouveaux ouvrages du fort Penthièvre, le plan était de s'avancer en masse dans l'intérieur des terres et de refouler les troupes républicaines, pas encore assez fortes pour résister à l'invasion d'une armée régulière.

(1) Lettre de Hoche au représentant Grenot, 13 messidor-1<sup>er</sup> juillet (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

Il faut rendre cette justice à Puisaye que ce semble avoir été là son plan<sup>(1)</sup>, qui fut contrarié par d'Hervilly.

Les républicains s'attendaient cependant à une semblable opération. Un espion, venant de Carnac, avait prévenu le chef de brigade Lavalette, commandant à Lorient, lequel en avait rété à Hoche, que les royalistes avaient l'intention de se diviser, qu'une partie se porterait dans le Finistère, une autre dans la forêt de Camors et une troisième du côté de Musillac<sup>(2)</sup>.

Mais au lieu de s'enfoncer dans l'intérieur, les différents corps de l'armée royaliste reçurent l'ordre, le 6 juillet, de se replier sur la presqu'île.

D'Hervilly fit prévenir Vauban, qui avait remporté quelques succès, de se rapprocher du quartier général. Vauban s'établit à Carnac et forma une ligne de défense, de ce point jusqu'à Sainte-Barbe, où commandait Georges Cadoudal. Il attendit les secours annoncés. Mais, dès le jour même, il aperçut l'ennemi qui arrivait sur lui en trois colonnes. C'étaient les troupes des généraux Humbert, Dubayet et Lemoine<sup>(3)</sup>. Vauban craignant que ses troupes ne fussent jetées à la mer, se replia sur Sainte-Barbe, avec l'intention d'attaquer l'ennemi conjointement avec Georges Cadoudal. Mais celui-ci lui dit « qu'il ne pouvait ni ne voulait attaquer, que ses hommes étaient » furieux, découragés, et ne consentiraient pas à se battre; » qu'ils étaient indignés de la conduite des troupes de ligne, de » n'être en rien aidés. Pourquoi et pour qui sont donc venus » tant de secours de l'Angleterre, si l'on ne veut pas s'en servir? » Je me reproche bien, ajouta-t-il, d'avoir été un des chefs qui

(1) « Le général en chef a l'intention, une fois les magasins transférés de Saint-Clément (Saint-Colomban) à Quiberon, de marcher en avant pour empêcher le rassemblement des républicains. » *Rapport du marquis de la Jaille à Windham*, 4 juillet (*Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 34 : BRIT. MUS., ms. 7980).

(2) Lavalette à Hoche, 18 messidor-6 juillet (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

(3) Lettre de Hoche au Comité de salut public, 19 et 21 messidor an III (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

» ait protégé cette descente, qui ne tend à rien moins qu'à faire » écraser le parti par le système destructeur que l'on a » adopté<sup>(1)</sup>. »

Cependant les brigades républicaines, commandées par Humbert et Lemoine<sup>(2)</sup>, approchaient. Il fallait battre en retraite, les secours n'arrivant pas. Mais au lieu d'une retraite ce fut une débandade. Plus de 10,000 femmes, enfants et vieillards, venus chercher protection contre les cruautés des républicains, auprès des troupes royalistes, s'enfuirent vers le fort Penthièvre, dans le plus grand désordre, au milieu de leurs charrettes et de leurs troupes, péle-mêle avec les soldats chouans, frappés eux aussi de terreur.

Lorsque, de la presqu'île, on aperçut ce flot humain roulant sur la falaise, on pensa seulement à garnir le fort Penthièvre, dont l'artillerie arrêta les tirailleurs ennemis. Cadoudal, Mercier, d'Allègre et Vauban opposaient d'ailleurs aux républicains une courageuse résistance. « Pendant ce temps-là, M. de Puisaye dinait tranquillement<sup>(3)</sup>. » Mais d'Hervilly, voyant les Chouans et leurs familles envahir et encombrer de leurs charrettes et de leurs bestiaux le fort et les retranchements, tempêtait. « Au » nom de Dieu, criait-il, débarrassez-moi de tout ce monde-là! » Et il frappait comme un furieux sur tous ces malheureux.

Les troupes royalistes durent donc se cantonner dans la presqu'île de Quiberon, tandis que l'armée de Hoche prenait position en face, à Sainte-Barbe, et s'y fortifiait<sup>(4)</sup>.

La porte de la presqu'île était fermée.

\*  
\*\*

On conçoit la joie des républicains devant ce succès inespéré et dû au manque d'entente des chefs royalistes.

(1) VAUBAN, p. 94.

(2) Lettre de Hoche, 19 messidor, *supra*.

(3) CONTADES, p. 158.

(4) VAUBAN, pp. 77-99 — CONTADES, pp. 154-158 — VILLENÈVE, pp. 136-148 — GUILLEMOT, pp. 68-76.

« Les Anglo-Emigrés et Chouans ainsi que des rats sont ren-  
» fermés dans Quiberon où l'armée les tient bloqués, écrivait  
» Hoche; j'espère que dans quelques jours nous en serons  
» quittes. Annoncez cette nouvelle aux bons citoyens<sup>(1)</sup>. »

« Les ennemis sont dans la ratière, écrivait-il encore, et moi  
» avec quelques chats à la porte<sup>(2)</sup>. »

« Les Emigrés vont danser une quiberonnaise, » annonçaient  
de leur côté les administrateurs du Morbihan à ceux du district  
de Redon<sup>(3)</sup>.

Hoche avait d'abord eu le dessein de s'emparer de vive force  
du fort Penthièvre; mais, outre que les royalistes étaient aussi  
forts que lui, leurs chaloupes canonnières, qui s'approchaient à  
vingt-cinq toises de terre, auraient écrasé ses flancs. Il comptait  
surtout sur le manque de subsistances pour forcer les royalistes  
à évacuer le fort. Grâce aux travaux qu'il faisait exécuter à  
Sainte-Barbe, à l'entrée de la presqu'île, il espérait d'ailleurs  
approcher assez près pour battre le fort et envoyer des boulets  
rouges à la flotte<sup>(4)</sup>.

Ces travaux étaient considérables.

Une vaste plaine sablonneuse s'étend au pied des hauteurs de  
Sainte-Barbe et de Glévenez. Là étaient campées les troupes  
républicaines. Sur une longueur d'environ 1,500 mètres, un  
retranchement, allant de la grande mer ou mer sauvage à la baie  
de Quiberon, sous Plouharnel, protégeait le camp et en même  
temps fermait la sortie de l'isthme. Cette longue ligne était  
formée de redoutes, de batteries et de retranchements pour  
l'infanterie. A un kilomètre en avant sur la falaise, avaient été  
établis les avant-postes.

A la pointe de Saint-Colomban, le général Josnet se tenait

(1) Lettre de Hoche au général Chérin, 19 messidor an III (ARCH. DE  
LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795).

(2) Lettre de Hoche au général Krieg, 19 messidor (*ibid.*).

(3) ARCH. DU MORBIHAN, L. 187, 19 messidor.

(4) Lettre de Hoche à Canclaux, Sainte-Barbe, 19 messidor an III,  
7 juillet 1795 (*ibid.*).

avec deux pièces de canon et 400 hommes d'infanterie. La  
pointe de Plouharnel était également occupée par de l'artillerie  
et de l'infanterie, sous les ordres du général Drut<sup>(1)</sup>. Tous les  
forts de la côte avaient reçu une garnison et l'intérieur était  
suffisamment gardé<sup>(2)</sup>.

Mais, pour remuer tous les sables de la plaine de Sainte-Barbe,  
il fallait des instruments en très grand nombre. Aussi, le  
8 juillet, Hoche écrivait de Sainte-Barbe, au citoyen Champeaux,  
de lui « envoyer sans délai tous les outils tels que pelles, pioches,  
bêches, etc. . . » ainsi que des pionniers<sup>(3)</sup>.

A Vannes et dans toute la contrée, on réquisitionna pour  
munir les troupes de Hoche de tous les outils nécessaires.

Le général en chef, ayant dû s'absenter, chargea le général  
Lemoine de l'exécution des travaux.

Moreau de Jonnés fut chargé de construire la grande redoute  
du flanc droit, appelée « redoute du mât de Pavillon<sup>(4)</sup>, » vers  
la grande mer. A défaut de terre et de gazon pour retenir les  
sables qui s'éboulaient à mesure qu'on les entassait, Moreau dut  
y mêler du fumier qu'il trouva en abondance dans les villages  
voisins. Le soir même, la redoute était terminée<sup>(5)</sup>.

(1) Ordre du général Hoche au général Lemoine, 25 messidor-13 juillet  
(ARCH. DE LA GUERRE).

(2) Hoche au Comité de salut public, « quartier général de Sainte-  
Barbe, » 19 messidor-7 juillet (*ibid.*).

(3) 20 messidor-8 juillet (*ibid.*).

(4) A cet endroit se trouve une guérite en maçonnerie, connue dans le  
pays sous le nom de « guérite de Hoche. » On prétend qu'elle a été bâtie  
pour le général. C'est une erreur. Cette guérite est indiquée et figurée  
sur des cartes anciennes, notamment dans une carte du dépôt de la guerre  
de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et dans celle d'Ogée, de 1771, sous le nom de  
« Pavillon de Kerouriette ou Kergouriel. » Le chevalier de Palys, ingé-  
nieur militaire, la désigne vers 1790, dans ses rapports, sous le nom de  
« corps de garde d'observation de Kerouriette. » Il avait un mât pour  
signaux, lié par des colliers en fer. « Le seul qui soit dans ce cas dans  
tout le Morbihan, dit-il. » Il correspondait avec le corps de garde de  
Sainte-Barbe, sur la hauteur, et avec celui d'Etel (ARCH. DU CHATEAU  
DE CLAYE : ms. de H.-D. de Palys, *Fortifications*, carton IV). Nous dirons  
à l'instant que Hoche avait son poste d'observation au village de Glévenez.

(5) MOREAU DE JONNÉS, *Aventures de guerre*, t. I, ch. V : Quiberon,  
p. 214.

Le général Hoche ne séjourna au quartier général de Sainte-Barbe que les 19, 20 et 21 messidor, c'est-à-dire les 7, 8 et 9 juillet 1795. Il n'habitait pas le village de ce nom, dont la jolie chapelle gothique dénonce cependant la présence des soldats républicains par la décapitation de deux statues de granit, qui accostent l'élégant campanile.

Le général en chef avait choisi son logis dans le hameau voisin, appelé Glévenez, qui domine le camp de Sainte-Barbe et la falaise. On y montrait, tout récemment encore, le banc de pied de lit sur lequel Hoche aurait passé ses nuits<sup>(1)</sup>. La maison qu'il habitait n'était qu'une mauvaise grange; les bureaux de l'état-major occupaient le rez-de-chaussée; un grenier à fourrage faisait l'étage supérieur qui servait de logement au général<sup>(2)</sup>. La tradition indique le moulin de Kergonan, en Glévenez, comme le lieu d'où Hoche surveillait son camp, les sorties possibles de l'ennemi et les mouvements de la flotte anglaise.

Hoche manquait des forces nécessaires pour attaquer le fort Penhièvre. Il manquait surtout de chevaux, d'artillerie et de canonniers. Les vivres devenaient chaque jour de plus en plus rares<sup>(3)</sup>.

Ses demandes réitérées restaient sans réponse, par suite de l'incurie de l'administration des côtes de Brest, qui, comme la plupart des administrations, renfermait, disait le chef d'état-major, « beaucoup d'écrivassiers, pas un homme de caractère et de ressource<sup>(4)</sup>. »

« Je suis dans le plus grand embarras; venez à mon secours, » écrivait Hoche désespéré au général Canclaux<sup>(5)</sup>.

Enfin les secours arrivèrent. Bientôt 12,284 hommes se trouvèrent campés à Sainte-Barbe et le long de la côte, avec les

(1) Il est devenu la propriété de M. Gaillard, de Plouharnel.

(2) ROUGET DE LISLE, *Historique et souvenirs de Quiberon*, p. 45.

(3) Hoche à Chérin, 20 messidor-8 juillet (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

(4) Chérin à Hoche, 23 messidor-11 juillet (*ibid.*).

(5) Hoche à Canclaux, 19 messidor-7 juillet (*ibid.*).

généraux Humbert, Valleteau, Lemoine, Meunier, Roman, Drut, l'adjutant général Evrard et le chef de brigade Dubayet, commandant l'artillerie<sup>(1)</sup>.

Hoche avait aussi à se plaindre de la mauvaise conduite de ses soldats, qui soulevaient dans toute la contrée des cris d'indignation. Ces « scélérats, » comme il n'hésitait pas à les appeler, se livrèrent dans le district d'Auray et sur toute la côte, au pillage, au viol, à l'assassinat. Tous les habitants fuyaient à leur approche, et se réfugiaient auprès des Emigrés; bientôt le pays ne fut plus qu'un vaste désert couvert de ruines<sup>(2)</sup>.

Hoche dut agir énergiquement contre ces bandits, mais ses efforts restèrent sans effet.

\*  
\* \*

Tout en travaillant à se fortifier à Sainte-Barbe, les républicains s'inquiétaient de la situation des royalistes.

Le chef de brigade Lavalette, qui commandait à Lorient, avait établi un service d'espionnage lui permettant de renseigner Hoche. Celui-ci apprit ainsi qu'il n'y avait plus assez de pain dans la presqu'île pour nourrir les paysans qui s'y étaient réfugiés, que les royalistes étaient réduits au biscuit et qu'on attendait encore un convoi d'Emigrés<sup>(3)</sup>. On fit aussi courir le bruit que les femmes et les enfants royalistes s'étaient embarqués sur les vaisseaux anglais et que les Emigrés avaient ou allaient suivre cet exemple, abandonnant tous les magasins, « malgré les exhortations de l'évêque de Dol, du curé de Saint-

(1) *Etat des troupes campées devant Quiberon, au 2 thermidor-20 juillet (ibid.)*.

(2) Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° VI. — Les autorités républicaines avouèrent que les Chouans n'étaient pas les auteurs de ces crimes : « Les Chouans, en s'emparant d'Auray, maintenant en notre pouvoir, n'ont par une perfide politique, ni pillé, ni égorgé, et en placardèrent même l'assurance à la porte de cette commune. » ARCH. NAT., AF, II, 270 — ARCH. DU MORBIHAN, L. 137, lettre du 12 messidor-30 juin.

(3) Lettre de Lavalette à Hoche (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

Malo (qui n'était pas là) et de plusieurs autres prêtres réfractaires<sup>(1)</sup>. »

Tout cela était exagéré. Les royalistes, après leur refoulement dans la presqu'île, n'étaient certainement pas en très bonne position, mais leur situation était loin d'être désespérée. Ils allaient bientôt recevoir le second convoi d'Emigrés, avec de nombreuses munitions, qui leur permettraient d'attaquer l'armée de Hoche. Cependant il y avait à craindre que, si l'arrivée du second convoi tardait, les vivres ne vinssent à manquer et que les troupes républicaines, dont les retranchements prenaient des proportions considérables, n'augmentassent de plus en plus et ne rendissent impossible toute sortie du côté de la terre. Les royalistes résolurent donc d'essayer de reprendre leurs anciennes positions au delà de la presqu'île.

Dans la nuit du 7 juillet, lendemain de la déroute vers le fort Penthièvre, d'Hervilly forma trois colonnes comprenant 4,000 hommes, moitié réguliers et moitié Chouans. A deux heures du matin, l'avant-garde pénétrait dans les avant-postes républicains. La garnison dormait. La sentinelle cria aux armes. Le poste fit feu, mais dans le plus grand désordre. Si les royalistes étaient tombés dessus, la baïonnette au bout du fusil, dit Contades, il était clair que les républicains étaient surpris, que le fort Sainte-Barbe était emporté. Le comte de Contades alla demander des ordres à d'Hervilly. Celui-ci, furieux, comme à l'ordinaire, lui répondit : « Otez-vous de là, monsieur. Pardieu ! vous aurez assez » de coups de fusils. » Privés de direction, les royalistes perdirent la tête et tirèrent au hasard. Mais les républicains, avertis par cette fusillade inutile, coururent à leurs batteries, sans pouvoir toutefois tirer sur l'armée royaliste que l'obscurité leur cachait. D'Hervilly, de son côté, avait fait avancer deux pièces de canon ;

(1) Lettre de Lavalette au Comité de salut public (*ibid.*) — Lettre des administr. du départ. du Morbihan à ceux du district d'Auray, 20 messidor (ARCH. DU MORBIHAN, L. 824) — Bulletin ms. de l'armée du Morbihan, 19 messidor (*ibid.*, L. 507).

il ordonna de tirer. « Et sur quoi ? demanda l'officier, je ne vois » rien. — Sur ces feux, dit d'Hervilly. »

« Dès que les républicains, éclairés par le feu de nos pièces, eurent une direction pour les leurs, raconte de Contades, leur feu commença et nous fûmes écrasés de boulets et d'obus. Il était encore temps de marcher : deux cents pas nous mettaient en avant des batteries et hors de portée d'en rien craindre ; le plus grand désordre régnait à Sainte-Barbe ; on sonnait à cheval, on battait la générale, et j'ai entendu distinctement des soldats crier : « Nous sommes surpris, il n'est plus temps ; sauvons-nous ! » Mais au lieu d'avancer, les royalistes se débandèrent et permirent à trois brigades et aux réserves de l'armée républicaine de se rallier. Plusieurs grenadiers du régiment d'Hervilly, composé d'anciens soldats républicains, prirent les premiers la fuite. Puisaye et plusieurs officiers et sous-officiers de ce régiment essayèrent en vain de leur barrer le passage. Le marquis de la Jaille, aide de camp de Puisaye, saisit un grenadier royaliste par son fournement et le poussa du bras et de l'épée. Après avoir fait quelques pas, ce soldat tira son coup de fusil en l'air et sans ajuster, disant qu'il ne tirerait pas davantage, dût-on lui passer l'épée au travers du corps.

Il n'y avait pas d'unité dans le commandement ; Puisaye et d'Hervilly donnaient des ordres contradictoires.

D'Hervilly ordonna la retraite.

Dans cette affaire, le lieutenant de vaisseau de Carneville fut tué ; MM. Lomaria de Kergariou, de Jumilhac et une cinquantaine de soldats furent blessés, ainsi que les chevaux de Puisaye, de Contades et de la Jaille<sup>(1)</sup>.

Le lendemain, les républicains, enhardis par le succès facile de la veille, s'avancèrent pour empêcher la continuation des

(1) CONTADES, pp. 159-163 — VAUBAN, p. 99 — VILLENEUVE, p. 149 — Rapport du marquis de la Jaille (1797) (*Puisaye's papers*, vol. CVIII : BRIT. MUS., ms. 8079) — Lettre de Hoche au Comité de salut public, 19 messidor an III : ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795.

travaux qu'on exécutait en avant du fort Penthièvre. Mais quatre chaloupes canonnières et les canons du fort mirent en fuite l'ennemi, auquel elles tuèrent une cinquantaine d'hommes (1).

Puisaye écrivit aussitôt à Windham, ministre de la guerre, pour lui demander de prompts secours, qui seraient mis sous son commandement.

Il faisait un grand éloge du commodore John Warren qui prêtait aux Emigrés ses canons pour la défense du camp retranché, alors que l'amiral Bridport leur refusait le même service, probablement par jalousie de sir Warren (2).

Sur les travaux qui s'exécutaient au fort Penthièvre, Puisaye ne tarissait pas d'éloge : il faisait de Quiberon un *second Gibraltar* ; le mot courait parmi les Emigrés, il était des officiers du génie (3).

Cependant, dans ce Gibraltar, on était menacé de mourir de faim. Puisaye écrivait bien en Angleterre de lui envoyer des vivres (4), mais, avant que ces secours n'arrivassent, il fallait compter avec trente mille bouches.

D'Hervilly donna l'ordre de ne plus distribuer aux Chouans qu'une demi-ration, tandis que les troupes de ligne continuèrent de recevoir la ration entière. Cette mesure causa de l'irritation. Les chefs Chouans protestèrent. Puisaye prit parti pour eux contre d'Hervilly ; mais comme il ne veillait pas à l'exécution de ses ordres, le paysan breton en fut réduit à sa demi-ration de riz qu'il ne savait même pas faire cuire.

En agissant ainsi, d'Hervilly avait son plan. Il voulait arriver à commander seul, car il voyait avec dépit que les troupes de Chouans échappaient à son influence. Aussi, après avoir réduit ceux-ci à la portion congrue, il envoya parmi eux des recruteurs

(1) VAUBAN, p. 99 — CONTADES, p. 150.

(2) Lettre de Puisaye à Windham, 8 juillet (*Puisaye's papers*, vol. IX : BRIT. MUS., ms. 7980) — Rapport du marquis de la Jaille à Windham, 8 juillet (*ibid.*) — VILLENEUVE, p. 150.

(3) Puisaye à Windham, 11 juillet (*ibid.*) — CONTADES, p. 150.

(4) Puisaye à Windham (*ibid.*)

leur proposer la ration entière et la solde des troupes de ligne, à condition qu'ils acceptassent de s'enrôler dans les régiments soldés à ses ordres. Ces manœuvres déloyales furent sans effets et ne firent qu'augmenter le mécontentement et la division (1).

Georges Cadoudal, spécialement, s'en indigna et prévint les enrôleurs que les engagements arrachés ou surpris à ses Chouans étaient nuls. D'ailleurs, il déclara qu'il sortirait de Quiberon avec ses hommes, ne voulant pas s'y ensevelir. On le supplia de ne pas mettre ce projet à exécution, en lui montrant la presque dé garnie et exposée à un coup de main.

Le célèbre chef chouan traça alors son plan. Il demandait que l'on fit sortir de Quiberon le plus grand nombre possible de bouches inutiles, et, en même temps, un corps choisi de 3,500 Chouans, sous le commandement général de Tinténiac. Celui-ci courrait sur les Côtes-du-Nord pour recueillir les restes de l'armée de Boishardy, et, après avoir protégé, dans la baie de Saint-Brieuc, un débarquement de munitions, annoncé de Jersey, il fondrait, au moment convenu, avec 20,000 combattants, sur les derrières de Hoche, que, de concert avec l'armée de Quiberon, on écraserait dans le camp de Sainte-Barbe.

Ce plan merveilleux fut adopté (2).

Le 10 juillet, au soir, Tinténiac, Cadoudal, Mercier-la-Vendée et Allègre s'embarquèrent avec six à huit mille royalistes, parmi lesquels les Chouans de la section d'Auray, une division de Vannes, et une compagnie du régiment de *Loyal-Emigrant* ou *de la Châtre*, sous les ordres du capitaine Coquet (3). Ces troupes

(1) Lettre de Puisaye à Windham, de l'île d'Houat, 29 juillet 1795 (*Puisaye's papers*, vol. IX : BRIT. MUS., ms. 7980) — VAUBAN, p. 100 — CONTADES, p. 163.

(2) Ce plan, d'après le manuscrit écrit par l'abbé Guillenic, sous la dictée de Georges Cadoudal, se trouve dans la vie de ce dernier par Georges de Cadoudal, *Georges Cadoudal et la Chouannerie* (ouvrage plein d'erreurs), pp. 103-104.

(3) Parmi les principaux officiers de cette expédition se trouvaient le vicomte de Pont-Bellanger, le chevalier de la Marche, le marquis de Bunel, le comte de Kernisac, le vicomte de la Moussaye, de Keroulas de Châtillon, de la Houssaye et de Closmadenc.

débarquèrent à Sarzeau, sous la protection d'une chaloupe canonnière, et refoulèrent les postes républicains qui gardaient la côte.

Les chasse-marée qui avaient transporté ces troupes étant revenus, on y embarqua Jean-Jan, général chouan, et son lieutenant le comte de Lantivy, avec un grand nombre de Chouans, en majeure partie des pères de famille pressés de retourner chez eux. Ceux-ci furent débarqués à l'entrée de la rivière de Pont-Aven.

Quelques-uns de ces corps avaient été chargés de se rendre auprès de Stofflet et de Scépaux, dont Puisaye disait avoir reçu des nouvelles<sup>(1)</sup>, et de les presser, ainsi que Charette, de venir les seconder<sup>(2)</sup>. Mais cet appel aux généraux vendéens ne devait pas être entendu. Charette, particulièrement, méprisait trop Puisaye, qu'il considérait comme la créature des Anglais, pour venir lui donner la main, alors surtout qu'on avait refusé d'effectuer la descente aux Sables-d'Olonne, au milieu de sa vaillante armée<sup>(3)</sup>.

Qu'avait-il été convenu avec Tinténiac? Celui-ci devait-il,

(1) Puisaye à Windham, 10 juillet 1795 (*Puisaye's papers*, vol. IX. BRIT. MUS. ms. 7980).

(2) VAUBAN, pp. 101-102 — CONTADES, p. 164 — VILLENEUVE, pp. 151-154.

(3) Un espion de la République française en Suisse écrivait, le 31 juillet 1795, à la suite de confidences qu'il avait reçues d'un envoyé de Charette au comte d'Artois : « Il (Charette) paraît très jaloux du comte de Puisaye qui se trouve à la tête de tout par le brevet de lieutenant-général que les Anglais ont forcé le prétendant de lui accorder, il le dénonce comme un homme encore entiché des principes constitutionnels. Charette avait demandé que les débarquemens se fissent aux Sables-d'Olonne et il paraît si dégoûté de voir un autre à la veille de lui enlever le premier rôle, qu'il déclare positivement qu'il ne tentera aucune diversion en faveur de ceux qui sont à Quiberon... que, d'après la connoissance qu'il a des lieux, ceux qui sont débarqués à Quiberon y seront inutiles, et que c'est pour lui une certitude que les Anglais ont le projet de faire exterminer le corps des anciens officiers de la marine, qui composent le régiment d'artillerie levé sous le nom d'Hector. » (SUISSE, de la part de Bacher, pour le ministre de la police générale : rapport du 13 thermidor an III. ARCH. NAT., F. 7. <sup>3692</sup>/<sub>19</sub> : *Police générale* : Morbihan, 1793-an VI).

selon le plan de Cadoudal, faire l'expédition indiquée dans les Côtes-du-Nord, ce qui demandait près d'un mois, et revenir attaquer Hoche par derrière? Ou bien lui avait-on donné mission, comme semblent l'admettre les relations d'Emigrés, d'opérer l'attaque des derrières de l'armée, dès le 16 juillet, alors que Puisaye et d'Hervilly l'attaqueraient de front? Y eut-il malentendu? Toujours est-il que Tinténiac se dirigea vers les Côtes-du-Nord où, après quelques succès, il fut tué. Quant aux Chouans de Jean-Jan et de Lantivy, ils s'en retournèrent dans leurs foyers, mécontents et découragés, « se promettant bien de ne jamais s'enrôler dans une armée où l'on mourait de faim<sup>(1)</sup>. »

Le lendemain du départ de Tinténiac, le 11 juillet, les Emigrés effectuèrent une sortie. Ils forcèrent les avant-postes républicains à se retirer dans le camp retranché de Sainte-Barbe, firent plusieurs prisonniers, et s'avancèrent, soutenus par le feu des canonnières de sir Warren, jusque sous les retranchements de l'ennemi, afin de reconnaître ses positions, en vue de l'attaque du 16 juillet.

\*  
\*\*

Le 15 juillet, les Emigrés préparèrent activement l'expédition du lendemain<sup>(2)</sup>.

Vauban et son second, le marquis de Saint-Pierre<sup>(3)</sup>, avec

(1) CONTADES, p. 165 — VAUBAN, p. 102.

(2) Sources consultées pour le combat du camp de Sainte-Barbe : *Relation de l'affaire qui eut lieu sur la falaise de la presqu'île, le 28 messidor an III, 16 juillet 1795, par Hoche* (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795) — Rapport du marquis de la Jaille, 1<sup>er</sup> janvier 1797 (*Puisaye's papers*, vol. CVIII : BRIT. MUS. ms. 8079) — VAUBAN, pp. 101-113 — CONTADES, pp. 164-185 — VILLENEUVE, pp. 151-174, etc.

(3) De Contades donne un démenti à Vauban sur ce point : « M. de Saint-Pierre, dit-il, n'a jamais dû s'embarquer avec M. de Vauban, il commandait les Chouans sur la falaise à l'affaire du 16. » *Mémoires*, p. 174, note. De Contades fait une confusion. Le chevalier de Saint-Pierre commandait bien sur la falaise, mais le marquis de Saint-Pierre était avec Vauban.

quinze cents Chouans et deux cent cinquante Anglais, devait débarquer le soir à Carnac et tourner le camp de Sainte-Barbe, pendant que les autres troupes attaqueraient l'ennemi de front.

Mais voici qu'on signale l'arrivée du second convoi d'Emigrés. Ce pouvait être le salut. Quinze cents hommes, tous vaillants soldats ayant fait la guerre pendant trois ans, commandés par l'intrépide comte de Sombreuil, étaient d'un fort appoint pour la lutte qui allait s'engager avec l'armée de Hoche. La garnison de Quiberon se réjouit d'autant plus de ce secours providentiel, que l'escadre était aussi chargée de vivres, de munitions, de fusils et de pièces d'artillerie, dont le besoin se faisait sentir.

Les vaisseaux jetèrent l'ancre, vers cinq heures de l'après-midi, à la pointe de la presqu'île, entre Port-Haliguen et le fort de Conguel<sup>(1)</sup>. Le comte de Sombreuil et le comte de Bozon de Périgord débarquèrent aussitôt. Après avoir fait visite à sir John Warren, à bord de *la Pomone*, ils se présentèrent à Puisaye qui fit prévenir d'Hervilly; celui-ci arriva mécontent.

Sombreuil proposa de joindre ses régiments aux Chouans commandés par Vauban, qui devaient tourner le camp de Sainte-Barbe. Cette opération eût été des plus heureuses et eût assuré le succès. Mais on objecta que les troupes de Vauban étaient déjà embarquées et que, d'ailleurs, on manquait de chasse-marée pour transporter tant de troupes.

Sombreuil demanda qu'au moins on retardât l'attaque de vingt-quatre heures; Puisaye et plusieurs officiers appuyèrent cette demande. Mais d'Hervilly s'y refusa. Il prétextait le rendez-vous donné ce jour à Tinténiac et à Jean-Jan.

D'Hervilly, comme toujours, voulait agir seul, afin de s'attribuer un succès sur lequel il comptait. Sombreuil emprunta alors un cheval à Contades pour assister aux opérations.

(1) L'arrivée de ce convoi n'échappa pas à la connaissance des républicains. Le commandant de Locmariaker annonça, dès le jour même, au commandant d'Auray, la présence dans la baie de Quiberon de 52 corvettes et transports ennemis (ARCH. DU MORBIHAN, L. 505).

Cependant Vauban s'était présenté avec ses Chouans, à neuf heures et demie, sur la plage. Les transports n'étaient pas arrivés, par suite de malentendu. A onze heures, huit cents hommes purent être embarqués.

Les transports prirent la mer vers minuit. Des canonnières, commandées par le commodore Warren, joignirent le convoi, et le débarquement se fit dans l'anse de Carnac. Comme il avait été convenu, Vauban lança une fusée pour prévenir d'Hervilly. Mais, à peine sur les sables de Carnac, la troupe royaliste se trouva en face de colonnes républicaines, commandées par le chef de brigade Roman. Les Chouans prirent peur et Vauban se rembarqua, oubliant de prévenir, par une seconde fusée, de cette opération.

Cependant, à une heure du matin, les troupes royalistes destinées à attaquer le camp de Sainte-Barbe par la *falaise*, se mirent en route, ayant à leur tête Puisaye et d'Hervilly. Elles comprenaient 4,600 hommes, dont 3,000 Emigrés, sous les ordres de d'Hervilly, et 1,600 Chouans, y compris le *régiment d'Auray*, commandés par le duc de Lévis et le chevalier de Saint-Pierre. *Loyal-Emigrant*, avec huit canons, formait l'avant-garde; *Royal-Louis* ou *régiment d'Hervilly*, marchait à gauche, avec quatre canons; la *Marine* tenait la droite, avec les Chouans du duc de Lévis et quatre canons; au centre était *du Dresnay*; en arrière-garde, se trouvaient les huit cents Chouans du chevalier de Saint-Pierre.

Les républicains qu'on croyait surprendre, étaient sur leurs gardes. Deux transfuges étaient venus, la veille, prévenir le général Lemoine que les royalistes devaient attaquer le camp, le lendemain de grand matin<sup>(1)</sup>. Les républicains attendaient donc et avec des instructions précises de Hoche<sup>(2)</sup>.

Les trois colonnes royalistes s'avançaient silencieusement, l'arme au bras et en bon ordre, surveillées par les avant-postes républicains.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 824.

(2) Ordre de Hoche à Lemoine, 25 juillet-13 thermidor, donné par CUNÉO D'ORNANO, *Hoche*.

Une fusée, partie de Carnac, vint apprendre à Puisaye que Vauban avait effectué son débarquement. Une seconde n'ayant pas paru, on en conclut que la descente avait réussi.

Puisaye, croyant entendre une fusillade sur les derrières du camp de Sainte-Barbe, s'écria aussitôt : « C'est Tinténiaç ! Vive le Roi ! Chargeons ! »

Tinténiaç était dans les Côtes-du-Nord, mais on chargea tout de même. L'artillerie balaya les avant-postes républicains qui furent pris à la baïonnette. Le général Humbert, qui les commandait, se replia, selon les instructions, sous le feu des retranchements du camp. Les royalistes, persuadés que l'ennemi fuyait, s'élancèrent à sa poursuite. Mais d'Hervilly voulait avoir l'honneur de la journée ; il décida que son régiment seul emporterait les retranchements, et que celui d'Hector ou de la Marine n'arriverait qu'ensuite. Ces ordres jetèrent un froid sur le premier enthousiasme. Cependant M. de Froger, major d'Hector, fit battre la charge ; Contades persuada aux Chouans que les Bleus fuyaient. Les royalistes se précipitèrent vers les retranchements. Les républicains laissèrent approcher jusqu'à portée de pistolet. Alors quatre batteries de pièces de 12 et de 8, prenant des prolongements sur les colonnes royalistes, les foudroyèrent.

Ce fut une déroute parmi les Chouans.

Les troupes de ligne et surtout la Marine résistèrent avec intrépidité, sous les encouragements de leurs officiers qui leur criaient : « En avant, soldats ; nous en avons vu bien d'autres ; » ce n'est rien que cela ! Marchons et montons les premiers sur les retranchements ! »

Le commandeur de la Laurencie, les deux cuisses emportées par un boulet, excitait encore ses grenadiers, auxquels il distribua une partie de sa bourse, les priant de remettre le reste à son frère, Charles-Eutrope, évêque de Nantes, réfugié en Angleterre<sup>(1)</sup>. Encouragés par cette marque de sympathie, les braves

(1) CONTADES, p. 181 — VILLENEUVE, p. 166. — M. le vicomte de la Laurencie, conseiller général de la Loire-Inférieure, a retrouvé récemment

grenadiers royalistes se lancèrent contre l'ennemi. Mais les canons républicains vomissant toujours la mitraille, les royalistes tombèrent les uns sur les autres, face à l'ennemi, en criant : *Vive le Roi !*

D'Hervilly perdit la tête. Il rudoyait les officiers, et donnait des ordres ridicules. « Je ne voudrais pas en faire un caporal, » ne cessait de répéter de Boissieux, capitaine des grenadiers du régiment de *Royal-Louis*. Une balle traversa le bras de ce vaillant officier. Il ne sembla pas s'en apercevoir. Ses grenadiers le lui ayant fait remarquer : « Ce n'est pas là, leur dit-il d'une voix terrible, c'est ici que je suis blessé (en leur montrant son cœur), parce que vous n'êtes pas ce que des grenadiers français doivent être. — Nous ne vous abandonnerons jamais, » s'écrièrent ceux-ci. — Pardieu ! je le crois bien, je voudrais bien vous voir fuir quand je suis à votre tête !<sup>(1)</sup> » Et certes, ils ne fuyaient pas ces braves ; ils allaient grossir les tumuli humains au pied des batteries ennemies.

« A la bonne heure, disaient les républicains, on voit aujourd'hui que ce sont des Français !<sup>(2)</sup> »

Enfin d'Hervilly ordonna la retraite. Au même moment, il fut atteint par une balle et tomba mortellement blessé.

L'ordre de retraite produisit une déroute. La cavalerie républicaine, sortant des retranchements, suivie de régiments de ligne, chargea les royalistes avec l'intention de pénétrer à leur suite dans le fort Penthièvre.

De Boissieux soutint la charge à la tête de ses grenadiers, du régiment de *la Châtre* et d'un grand nombre d'officiers. Avec huit pièces de canon, le comte de Rotalier répondit au feu de l'ennemi.

Charles de Corday, frère de la célèbre Charlotte, voyant une

une bague à ses armes, provenant des environs de Vannes et portant les traces d'un séjour dans l'eau de mer. Il n'est pas douteux que ce ne soit un précieux souvenir du vaillant chevalier de la Laurencie.

(1) CONTADES, p. 183.

(2) ROUGET DE LISLE, *Souvenirs*, p. 55.

quarantaine de chasseurs poursuivre les fuyards, se retourna subitement et, d'une voix de tonnerre : « Comment, nous nous laisserons charger par 40 bougres comme ça ! » On s'arrêta, on fit feu, presque tous les chasseurs tombèrent. Son fusil n'ayant plus de chien, Corday tua d'un coup de baïonnette un chasseur qui le poursuivait<sup>(1)</sup>.

Vauban et sir Warren, revenus de leur expédition manquée, arrivèrent avec les canonniers qu'ils embossèrent le long de la *falaise*. Vauban débarqua avec ses Chouans pour protéger la retraite. Enfin, le feu des canonniers anglaises et du fort Penthièvre arrêta les républicains et permit aux royalistes de rentrer dans la presqu'île, sans être plus inquiétés.

Les pertes de l'armée royaliste étaient énormes. Près de 5,000 hommes avaient pris part à l'affaire. Hoche, d'abord mal renseigné, estimait leurs tués à 300 et leurs blessés à un nombre indéfini, tandis que Villeneuve parle de 12 à 1,500 tués. C'était surtout parmi les officiers que la perte était la plus considérable.

Sur 72 officiers du corps de la *Marine*, 60 environ restèrent sur le champ de bataille. La compagnie de la *Châtre*, composée de braves chevaliers de Saint-Louis, périt presque entièrement. Le corps de *Rotalier*, qui comprenait l'artillerie, perdit près de 100 hommes. Le régiment d'Auray et les Chouans du duc de Lévis furent décimés<sup>(2)</sup>.

(1) BERTHIER DE GRANDRY, *Récit de l'affaire de Quiberon* (Rev. de Bret. et Vendée, 1861, 1<sup>er</sup> semestre, p. 20). Charles de Corday fut fait, le lendemain, chevalier de Saint-Louis.

(2) Parmi les officiers supérieurs qui furent tués ou blessés mortellement dans ce combat, citons :

Le comte d'Hervilly, qui succomba le 12 novembre suivant, et, de son régiment de *Royal-Louis*, de Saint-Crend, Gabriel de Charbonneau, comte de Boissieux, d'Arbouville, d'Enneval, le commandeur de la Laurencie qui, les deux jambes brisées, se serait fait mettre dans un tonneau de farine, attendant la mort, le pistolet au poing ; — du régiment de *du Dresnay* : le comte de Talhouët, commandant, que son fils, âgé de 20 ans, emportait du champ de bataille, lorsqu'il fut lui-même atteint par une balle ; Vaillant de la Ferrière, tué sous les yeux de son fils, âgé de 14 ans, qui, voulant, lui aussi, emporter le corps de son père, tomba blessé sur son précieux fardeau ; le chevalier du Dresnay, le marquis de Ker-

Le fort Penthièvre était encombré de blessés. On en transporta un grand nombre dans l'église du bourg de Quiberon et dans les principales maisons de la presqu'île.

Les chirurgiens de la division de Sombreuil furent débarqués pour aider ceux de la première division. Tous les ecclésiastiques, le vénérable évêque de Dol à leur tête, se transformèrent en infirmiers et procurèrent aux blessés les secours spirituels et corporels.

Il faut le dire, à la honte des régiments républicains commandés par les généraux Lemoine et Valleteau, ces soldats, dont les mœurs sauvages étaient dénoncées par Hoche lui-même, se plurent à achever les blessés royalistes, restés sur le champ de bataille<sup>(1)</sup>. Le comte de Talhouët, le chevalier de la Lande

gariou de Coetillio, le vicomte de Sainte-Suzanne, de Tréouret, de Vergier, Joseph de la Chévrière, Blanchouin de Villecourte.

Du régiment *d'Hector* : J.-M. de Cillard de la Villeneuve, comte de Kerguern, Louis et Alexandre de Kerouartz, baron de Menou, Carné de Trécesson, de Viart, de Champelos, de Caux, de Kerever, de la Roche Saint-André. — Du régiment de *Loyal-Emigrant* ou de la *Châtre* : comte d'Espagne, Casimir de la Moussaye, de la Peyrouse, frère du célèbre navigateur.

Puis, le chevalier de la Ferté-Meun, de Bayard, de Lichy, Picquet de Melesse, de Fontaine-Mervé, de Montesquion, de Montronand, d'Uston, de Vandègre, de Villarcy, le chevalier de Boisboissel, de Saint-Paul, le comte de Méhérenc de Saint-Pierre, chevalier de Saint-Louis, Gouzillon de Belizal, chevalier de Saint-Louis, massacré le 21 juillet sur un fumier, chevalier de la Lande de Calan, etc, etc...

(1) La lettre suivante, dont nous devons la communication à M. Boismen, architecte à Nantes, qui en possède l'original, dévoile cet acte odieux.

« Liberté. Unité. Egalité.

» Du Parc de S<sup>te</sup> Barbe, le 28 messidor de lan 3<sup>e</sup>.

» Trutat, cap<sup>e</sup> au citoyen Guiote chef de Brigade, directeur de l'Artillerie (à Port-Louis).

» Citoyen Command :

» Les Emigrés sont venu nous soité le bonjour mais nous avons eu la victoire je ne peut pas voudre le nombre de leur mort mais la terre en est couverte en trois endroit sur quoi il y avet *quelque bled* que nos soldats ont achevé, nous avons eu quelque homme de tué et blessé mais le nombre en est très petit, cela nous a donné de l'ouvrace depuis une heur du matin jus qua trois heurs du soire pour racomoder et parquer notre trein.

» Les fusée des obuse de 8 pouces sont un peut trop grosse je vous prit de les faire raper et calibrer à une obuse neuve.

» Salut et fraternité

» TRUTAT. »

de Calan et de la Roche Saint-André furent du nombre des blessés massacrés.

Les pertes matérielles éprouvées par les Emigrés furent cinq pièces de canon, et des munitions considérables (1).

Du côté des républicains, Hoche dénonçait 23 tués et 71 blessés, « dont plusieurs d'un mérite supérieur. » Mais il n'avouait pas toute la vérité.

Le général en chef républicain, qui, au moment de l'action, se trouvait à Auray, surveillant les mouvements de Jean-Jan et de Tinténac, éprouva un profond chagrin en apprenant la mort de son intime ami, l'adjudant général Vernot-Dejeu (2). Mais ce fut pour lui un véritable désespoir, lorsqu'il apprit que ses propres soldats avaient poussé l'infamie jusqu'à profaner le cadavre de cet officier républicain, comme ils l'avaient fait pour les cadavres royalistes.

« Si quelque chose pouvait ternir la victoire qu'a remportée hier l'armée républicaine, dit-il dans un ordre du jour, ce serait l'avidité que montrent certains individus à *dépouiller les hommes restés sur le champ de bataille*. Le malheureux adjudant Dejeu, l'ami du général en chef, a été *dépouillé* hier, avec autant d'activité qu'on en a mis à *arracher aux ennemis les derniers vêtements*. Le général prie les personnes qui auraient des effets au général Dejeu de les lui remettre, il les payera ce qu'on lui demandera (3). »

Les soldats républicains durent faire un beau butin. Les victimes qui couvraient la *falaise*, pour la plupart officiers royalistes, furent dépouillés jusque de leurs chemises, comme l'insinue Hoche. Les Bleus recueillirent « un grand

(1) *Etat des bouches à feu, etc., pris à l'ennemi, le 28 messidor an III*, dressé par Hoche (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

(2) Hoche à Blad et à Tallien (*ibid.*).

(3) Ordre du jour du 29 messidor — 17 juillet (*ibid.*). — CHASSIN (*Hoche à Quiberon*, p. 114), sans reproduire cet ordre, se contente de dire que Hoche y « réprouvait cette sinistre habitude des deux partis » de dépouiller les cadavres. Or Hoche ne parle que de ses soldats.

nombre de belles épées et de croix de Saint-Louis, » dont, par ironie, ils ornèrent leurs uniformes (1).

Telle fut la malheureuse affaire du 16 juillet 1795 (28 messidor an III), dans laquelle les Emigrés déployèrent un grand courage, mais furent victimes du manque d'entente et de capacité de leurs chefs.

Si la division de Sombreuil eût été débarquée, comme le demandait ce général; si, unie aux forces de Vauban, elle fût descendue à Carnac, les postes républicains eussent été refoulés et le camp de Sainte-Barbe était pris entre deux feux. C'était alors la victoire. Mais d'Hervilly, dans sa présomption, voulait vaincre seul : sa bravoure et celle de ses troupes ne suffisaient pas pour cela. Il eût fallu des capacités militaires qui lui manquaient et une autorité qu'il disputait à Puisaye et que ni l'un ni l'autre ne possédait.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137, lettre du 30 messidor-18 juillet. — Dans une lettre des administrateurs du département du Morbihan à leurs collègues d'Ille-et-Vilaine, on lit : « Quarante croix de Saint-Louis furent la proie du vainqueur, nos soldats s'en décorèrent par farce. » (ARCH. D'ILLE-ET-VILAINE, 26 M. 5).

### CHAPITRE III

#### REPRISE DU FORT PENTHIÈVRE ET CAPITULATION

Puisaye réclame des troupes anglaises. — Débarquement du second convoi. — Entrevue du général Humbert et du comte de Contades. — Les transfuges. — Résistance de Puisaye aux conseils de Sombreuil. — Attaque et prise du fort Penthièvre par les républicains. — Fuite de Puisaye. — Les royalistes refoulés dans la presqu'île. — Vaine résistance de Sombreuil. — Essai de rembarquement. — Capitulation.

Le comte d'Hervilly avait été gravement blessé dans l'affaire de Sainte-Barbe. Lui seul comptait sur son rétablissement, et il s'entêtait à ne vouloir rien céder de son commandement. Il écrivit même une longue lettre à Puisaye pour demander que Vauban rendit compte de sa conduite. On accusait celui-ci de n'avoir pas tenté assez vigoureusement la descente de Carnac, qui devait aboutir à l'attaque des derrières de l'ennemi et assurer le succès. Puisaye, très ennuyé, fit répondre par le comte de Contades une lettre entortillée pour prier d'Hervilly d'attendre sa convalescence et des temps meilleurs.

Profitant de la situation de d'Hervilly, Puisaye voulut saisir le pouvoir et agir en véritable général en chef. Il nomma MM. de Rotalier et Langlois maréchaux de camp, et promit des croix de Saint-Louis et des médailles aux soldats qui s'étaient distingués. Mais son autorité n'étant appuyée sur aucun acte authentique, il se trouva en face d'une opposition toujours augmentant par suite des défaites qu'on imputait à son incapacité<sup>(1)</sup>.

Dans son malheur, Puisaye eut, comme de coutume, recours

(1) *CONTADÉS*, pp. 186-189 — *VAUBAN*, p. 114.

aux ministres anglais. Il passa sa journée du 18 juillet à leur écrire des lettres honteuses.

« L'intervention de vos troupes est nécessaire, osait-il écrire » à Windham; quelque petit qu'en soit le nombre il vaut mieux » les envoyer en plusieurs fois, et en envoyer d'abord. Deux » mille hommes de ces guides que vous me fites voir à leur » retour du continent feraient des merveilles, cette vue est » aussi politique que militaire et je préférerais maintenant deux » mille Anglais à six mille Français. Enfin, monsieur, ceci est » votre ouvrage. Je vous indique les matériaux nécessaires pour » le terminer, et le salut de l'Europe est entre vos mains<sup>(1)</sup>. »

Ayant eu connaissance de cette lettre, le brave Sombreuil indigné s'écria : « Si cette lettre part, je brise mon épée. » Mgr de Hercé, le vénérable évêque de Dol, le duc de Lévis et les autres gentilshommes déclarèrent à Puisaye que ces paroles étaient une insulte pour la France et qu'ils n'y adhèreraient jamais. Puisaye promit de modifier les termes de cette lettre, mais il n'en fit rien<sup>(2)</sup>.

Il y avait là une accusation vraiment injuste contre les Emigrés, qui s'étaient battus comme des lions, dans l'affaire du 16 juillet, mais dont les opérations avaient échoué par suite de l'incapacité et du manque d'entente de leurs commandants en chef. Puisaye, se voyant sans influence sur ces troupes auxquelles il n'inspirait aucune confiance, estimait qu'avec des troupes anglaises il serait plus maître. Mais avec un tel général aucune armée ne pouvait espérer de succès.

Dans une autre lettre, de la même date, adressée au même ministre, Puisaye rendait compte des événements<sup>(3)</sup>.

(1) *Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 49 : BRIT. MUS., ms. 7980. « Je ne dissimule pas à M. Windham, écrivait-il en même temps à Pitt, qu'un envoi de forces anglaises, fait à temps, produira politiquement et militairement un effet incomparablement meilleur que celui des troupes françaises. » (*Ibid.*, fol. 47-48).

(2) CRÉTINEAU-JOLY, *la Vendée militaire*, t. III (2<sup>e</sup> édit.).

(3) *Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 50-54 : BRIT. MUS., ms. 7980. Voir aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n<sup>o</sup> XII.

Il se déclarait content de Contades, de Vauban, de Tinténiac et de Dubois-Berthelot, et, dans son inconscience, il trouvait que tout allait bien.

Cependant il sentait la critique le poursuivre ; aussi conseillait-il au ministre anglais de surveiller les lettres que les Emigrés envoyaient en Angleterre et de remettre à leur adresse celles seulement qu'il aurait décachetées ou qui porteraient la mention : *Bonne à faire parvenir* ; quant aux autres, il convenait de les brûler. Cette opération de cabinet noir avait pour but de laisser ignorer, aux familles des Emigrés, la vérité sur la façon pitoyable avec laquelle le général en chef de l'armée royaliste dirigeait l'expédition.

L'échec du 16 juillet ne semblait vraiment pas avoir ému Puisaye. D'ailleurs, « il faisait entendre que cette affaire ne le regardait en aucune manière. Il ne s'en était réellement pas beaucoup mêlé, dit Contades<sup>(1)</sup>, et il n'alla pas voir un blessé, craignant d'en recevoir quelque mauvais compliment. Jusquelà, il était peu aimé, depuis lors, il fut détesté. »

\*  
\* \*

La division de Sombreuil, dont d'Hervilly avait refusé l'aide pour l'attaque du 16 juillet, débarqua le lendemain dans la matinée. Elle se composait, on l'a vu, des cinq régiments de *Rohan*, de *Salm*, de *Périgord*, de *Damas* et de *Béon*, formant un corps de plus de 4,500 hommes.

La descente se fit au milieu du plus morne silence ; la douleur et le découragement étaient peints sur tous les visages. A peine si les nouveaux venus trouvèrent quelques officiers d'état-major pour leur indiquer les logements qui leur étaient destinés. On les cantonna provisoirement dans les villages de la pointe sud de la presqu'île, à Saint-Julien, Kermorvan, Port-Haliguen. La première division, ainsi que le quartier général, les principaux

(1) *CONTADES*, p. 185.

magasins et le parc d'artillerie, occupaient la partie nord, les villages de Kerdavi, de Portivi et de Kerostein. Le centre était encombré par les Chouans et les familles réfugiées de la grande terre<sup>(1)</sup>.

On se préoccupa aussitôt de parfaire les fortifications de l'entrée de la presqu'île. Le fort Penthièvre et le camp retranché du côté de la baie semblaient la fermer complètement. Mais on s'aperçut que, à mer basse, il y avait de chaque côté une large plage qui permettrait de tourner, la nuit, les fortifications et de pénétrer dans la presqu'île. Les ingénieurs firent donc placer une nouvelle batterie de onze pièces de canon, du côté de la baie, et au-dessous du fort. De plus, le lieutenant d'artillerie de Flavigny établit une batterie sur l'île Téviéc, à l'ouest, pouvant croiser ses feux avec ceux des canonnières de la baie, par dessus la *falaise*.

Mais le découragement était parmi les royalistes.

Le comte de Contades, qui pensait trouver avantage dans une conférence avec les généraux républicains, sortit à cheval, le 18 juillet, après midi, accompagné de quelques officiers et suivi d'un détachement ; il se dirigea vers les avant-postes ennemis<sup>(2)</sup>.

Après s'être assuré que ceux-ci venaient en parlementaires, le capitaine républicain Breton s'avança vers Contades : « Pour-  
» quoi venez-vous déchirer le sein de votre patrie, demanda-  
» t-il ? — Nous ne venons pas la déchirer, lui répondit Contades ;  
» nous venons au contraire apporter des remèdes à ses maux.  
» — Et que voulez-vous ? — La religion de nos pères et la  
» monarchie... Réunissez-vous à nous, continua Contades. —  
» Ah ! Monsieur, dit le capitaine Breton, si tout le monde  
» pensait comme moi... Nous ne sommes pas faits pour nous

(1) *VILLENEUVE*, pp. 189-190. Villeneuve de la Roche-Barnaud faisait partie de la division de Sombreuil.

(2) Vauban prétend qu'il faisait partie de cette expédition. Contades et Puisaye le nient formellement ; Beaupoil de Saint-Aulaire et Villeneuve ne citent pas son nom.

» battre... » A ce moment, le général républicain Humbert arriva, et parla dans le même sens que le capitaine Breton. Il assura Contades qu'ils avaient eu le plus grand soin du comte de Talhouët et des autres blessés et prisonniers; ce qui était un pur mensonge. « Nous savons, ajouta-t-il, que vous avez eu les » procédés les plus généreux pour les prisonniers que vous nous » avez faits, vous pouvez compter sur les représailles. »

Avant de se retirer, Contades proposa au capitaine Breton, son compatriote, de lui serrer la main. Celui-ci s'y disposait, lorsque le général Humbert lui dit : « Non, pas aujourd'hui, » j'espère que ce sera un autre jour <sup>(1)</sup>. »

Le lendemain, Contades tenta, en même temps que Sombreuil, mais inutilement, une nouvelle entrevue.

D'ailleurs, ces tentatives de conférences avec les républicains n'avaient pour résultat que de dévoiler à l'ennemi l'extrémité où se trouvaient les royalistes.

Aussi Hoche pouvait-il écrire à la suite de l'entrevue : « Puisaye, l'astucieux Puisaye, demande à parlementer, ce que » nous ferons à coups de canon <sup>(2)</sup>. »

Les républicains étaient mis au courant de la situation des royalistes par les anciens prisonniers, enrôlés en Angleterre, qui « venaient en foule revoir leurs amis. » Dans une seule nuit, trente-trois étaient accourus au camp de Sainte-Barbe <sup>(3)</sup>.

Cette défection avait commencé dès le lendemain de la défaite de la *falaise*; deux sergents avaient donné l'exemple <sup>(4)</sup>: c'étaient les nommés Nicolas Litte et Antoine Mauvage, qui avaient été faits prisonniers en Hollande par les Anglais, puis s'étaient enrôlés dans le régiment *d'Hervilly*. Pour gagner le

(1) *CONTADES*, pp. 190-196 — Rapport de Beaupoil de Saint-Aulaire (*Puisaye's papers*, vol. CVIII : BRIT. MUS., ms. 8079).

(2) Hoche à Chérin, de Sainte-Barbe, 20 juillet (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

(3) *Ibid.*

(4) Renaud, aide de camp de Hoche, au représentant Mathieu, 18 juillet (ARCH. DE LA GUERRE : *Ibid.*).

camp de Sainte-Barbe, ils étaient descendus du fort Penthièvre, le long des rochers de la côte ouest, en profitant de la marée basse. Ils proposèrent à Hoche de guider les troupes républicaines par la même voie qu'ils avaient prise pour venir au camp et de s'emparer du fort Penthièvre par escalade. Ils assurèrent que le régiment *d'Hervilly*, qui formait en grande partie la garnison du fort, leur donnerait main-forte. Tallien et Blad, qui venaient d'arriver au camp de Sainte-Barbe, envoyés avec pleins pouvoirs par le Comité de salut public, goûtèrent ce plan approuvé par Hoche. Les officiers du génie le combattirent, prétendant que le fort ne pouvait être pris que par un siège en règle. Hoche leur répliqua que si, dans certains cas, les règles de l'art devaient être suivies, dans d'autres, comme dans le présent, il fallait agir plutôt avec audace et promptitude, pour empêcher les ennemis de l'intérieur de se rassembler et de fondre sur leurs derrières, tandis qu'ils attaqueraient de front les ennemis du dehors.

Tallien appuya Hoche. D'après lui, c'était manquer de dignité d'attaquer le repaire des Emigrés selon les règles de l'art. « Ce » serait, dit-il, leur ménager la possibilité d'une fuite qui pourrait les soustraire à la rigueur des lois : il faut à la vengeance » nationale un exemple terrible, qui effraie quiconque serait » tenté de les imiter. » C'étaient bien les mêmes sentiments et la même phraséologie que ceux de la fameuse proclamation de Blad et de Tallien à leur arrivée à Vannes : « Ils ont osé » remettre le pied sur la terre natale : la terre natale les dévo- » rera. »

La surprise du fort Penthièvre fut donc décidée pour la nuit du 19 juillet <sup>(1)</sup>.

Hoche dressa le plan d'attaque <sup>(2)</sup>.

Le général Humbert, à la tête de 500 hommes d'élite, devait se porter, à onze heures du soir, vers le village de Kerostein,

(1) *VILLENEUVE*, pp. 193-200.

(2) Cité par CUNEO D'ORNANO, *Hoche*, pp. 155-157.

en passant par la laisse de basse-mer, du côté de la baie, et tourner brusquement sur le fort, dont il franchirait les palissades. Il « égorgerait tout ce qui serait dans le fort... Les officiers, sergents d'infanterie et canonniers » devaient être massacrés sans pitié.

Pendant ce temps, le général de brigade Botta, suivant la même voie, s'emparerait de Kerostein et fusillerait tous les individus armés.

En arrivant dans la presqu'île, ces deux généraux devaient faire crier par la troupe : « Bas les armes ! à nous les patriotes ! » et accueillir seulement les simples soldats non armés.

L'adjudant général Ménage attaquerait en même temps les grandes gardes ennemies, les refoulerait dans le fort et passerait tout à la baïonnette.

Les généraux Valleteau et Lemoine soutiendraient l'attaque, tandis que le général Drut, de la pointe de Plouharnel, tirerait à boulet rouge sur les canonnières anglaises qui viendraient gêner la manœuvre.

Cependant, à Quiberon, on s'était aperçu de la désertion de soldats du régiment *d'Hervilly*. Des précautions furent prises en conséquence. Pour éviter une surprise, on fit circuler de nombreuses patrouilles sur la *falaise*. Des Chouans furent placés dans les travaux avancés, avec ordre de se retirer dans le fort, après avoir tiré sur l'ennemi, s'il se présentait. Le régiment *d'Hervilly* ou *Royal-Louis*, auxquels appartenaient les transfuges, et quelques détachements des régiments de *Rohan* et de *Périgord*, faisaient le service de la citadelle.

Le 19 juillet, Tercier commandait la garde du fort. Il tint la moitié de sa troupe éveillée et veilla lui-même, redoutant une surprise. La nuit fut tranquille.

Le lendemain, 20, la garde fut confiée au capitaine Charles du Val de Beaumetz, du régiment de *Rohan*. Le soir, l'orage se leva, la pluie tomba par torrents, la mer se souleva avec furie. On était sans inquiétude. Le capitaine se retira avec ses officiers

au corps de garde, et ils se couchèrent, laissant le service aux sous-officiers<sup>(1)</sup>.

Seul, le général Charles de Sombreuil ne partageait pas la quiétude générale. Tourmenté par de sombres pressentiments, il se rendit à onze heures du soir au domicile de Puisaye, au village de Saint-Pierre, et demanda à l'entretenir<sup>(2)</sup>. Le général en chef était couché, et manifesta vivement son mécontentement de voir son repos interrompu par « de fausses alarmes. » Était-il supposable que l'ennemi attaquât par un temps pareil !

Sombreuil lui soumit les raisons qui lui faisaient précisément craindre que les républicains ne profitassent du mauvais temps pour tenter une surprise.

« En vérité, Sombreuil, répondait Puisaye, si je ne vous » connaissais pas, je croirais que vous avez peur ! » Et il refusa de se rendre à aucune raison.

Sombreuil supplia le général en chef de renforcer au moins la garde du fort, confiée à un régiment d'insubordonnés, dont une trentaine avait encore déserté dans la journée.

Puisaye s'impacienta et déclara ne pas vouloir donner lieu à d'Hervilly et à ses officiers de laisser paraître qu'on soupçonnât la fidélité de leur régiment.

(1) *Mémoires du général TERCIER*, pp. 107, 110-111.

(2) C'est le général Tercier (*Mémoires*, pp. 136-139) qui a recueilli le récit de cette entrevue de la bouche même de Sombreuil, dans la prison d'Auray. « Je suis peut-être aujourd'hui, dit Tercier, le seul Emigré qui était présent à la conversation du comte de Sombreuil et qui puisse en rendre compte. Quoiqu'il y ait déjà vingt-cinq ans d'écoulés depuis cet entretien, je l'ai encore aussi présent à la mémoire que le jour même qu'il a eu lieu. » Cette entrevue est d'ailleurs confirmée par les *Mémoires du comte de Puisaye*, t. VI, p. 469, note : « Depuis onze heures jusqu'à une heure et demie du matin, dit Puisaye, j'ai été enfermé seul avec M. de Sombreuil. » — Tercier s'étant évadé de Vannes, se rendit au camp de Puisaye, dans les environs de Ploërmel, afin de demander au général un passeport pour l'escadre anglaise. Puisaye ayant refusé, Tercier raconta à l'état-major royaliste ce que lui avait confié Sombreuil. « Je publierais un jour la relation de cette affaire, dit Tercier, et je vengerais la mémoire d'un officier qui mérite tous nos regrets. » Ces paroles ayant été rapportées à Puisaye, celui-ci, furieux, ordonna d'arrêter et de fusiller Tercier. Mais Tercier était parti (pp. 187-188).

En vain Sombreuil lui fit-il d'autres propositions, notamment celle de faire battre la générale, afin de s'assurer de la diligence et de l'exactitude des troupes à se porter au rendez-vous indiqué en cas d'alarme. Puisaye s'entêta à ne vouloir rien entendre.

Irrité, Sombreuil quitta Puisaye en lui disant : « Général, » votre entêtement et votre aveugle confiance nous perdront. » Je vous devais toutes mes observations. Je vais retourner chez moi, ordonner qu'on fasse mes préparatifs; j'ai quelques lettres à écrire... et j'attendrai l'ennemi. »

La suite montrera que Sombreuil fut vraiment prophète. Si Puisaye avait suivi son conseil, surtout le dernier, celui de battre la générale, tous les corps royalistes eussent été présents au début de l'attaque, et les républicains eussent été infailliblement repoussés.

\*  
\*\*

Comme l'avait prévu Sombreuil, ce fut le mauvais temps qui engagea Hoche à tenter la nuit même l'attaque suprême.

A dix heures, les troupes républicaines prirent en silence leurs positions : le général Humbert et ses 500 hommes, sur le rivage de la baie de Quiberon, exposés à la mitraille des chaloupes anglaises, mouillées tout auprès; le général Valleteau, avec un fort détachement, au centre de la falaise; enfin, l'adjudant général Ménage, à la tête de 200 grenadiers, sur le bord de la mer sauvage. Ces trois troupes d'avant-garde étaient à un quart de lieue les unes des autres. A minuit, elles se mirent en marche. La falaise se rétrécissant, elles durent bientôt marcher par sections, puis par file. La tempête était déchaînée. Le détachement de Ménage était battu par de fortes vagues. Grâce au sifflement du vent, la marche des républicains ne fut pas entendue des sentinelles des forts avancés et des matelots des canonnières; les ténèbres profondes dissimulaient les colonnes<sup>(1)</sup>.

(1) MOREAU DE JONNÈS, *Aventures de guerre*, t. I, ch. v, *Quiberon*, pp. 217-219. Moreau de Jonnès faisait partie du corps de Ménage qui escadala le fort Penthièvre.

Le transfuge David Goujon guidait le premier peloton de la troupe de Ménage. Il portait son uniforme royaliste, ainsi que les autres transfuges. Un grand nombre de républicains avaient également revêtu les capotes et les chapeaux des royalistes tués, le 16 juillet, à l'attaque de Sainte-Barbe. Ce peloton fut rencontré par une patrouille royaliste, commandée par La Peyrouse. Le costume et la réponse au mot d'ordre le firent prendre pour un détachement du régiment d'Hervilly<sup>(1)</sup>.

Cette troupe arrive bientôt au pied du rocher escarpé que couronne le fort Penthièvre. Elle se glisse avec grandes précautions par l'étroit passage laissé par la mer, et dépose ses sacs dans une profonde cavité du rocher. L'escalade commence. « Cet instant fut solennel, dit Moreau de Jonnès, et nos jeunes grenadiers, en voyant l'ennemi sur nos têtes et l'abîme sous nos pieds, se prirent à faire le signe de la croix<sup>(2)</sup>. »

« Les républicains, arrivés au pied du rempart occidental, donnent le signal convenu aux conjurés de l'intérieur, qui accourent aussitôt pour leur faciliter l'escalade, en les aidant de la main et de la crosse de leurs fusils. Introduits ainsi dans la place, ils voient leur troupe augmentée presque du double par les traitres du régiment d'Hervilly<sup>(3)</sup>. » Ils s'élancent dans la batterie aux cris de : *Vive la République!*

« La garde du fort, qui s'était sans doute abritée contre la tempête, raconte encore Moreau, accourt sur le parapet pour s'opposer à l'escalade; mais elle fut attaquée à revers et précipitée dans la falaise. Un corps de troupes ennemies, rallié par un colonel nommé de Folmont<sup>(4)</sup>, essaya de défendre le poste important qu'il avait laissé surprendre. » Au lieu de répondre à ses coups de fusils, ils l'assaillirent à la baïonnette, le mirent en fuite et le poursuivirent jusque dans le retranchement de la

(1) Le baron LE CHARRON, *Expédition de Quiberon*, Paris, 1826.

(2) MOREAU DE JONNÈS, p. 220.

(3) VILLENEUVE, pp. 201-202.

(4) C'était le commandant du fort. Il ne fut pas tué dans cette action comme le prétend Moreau.

forteresse. « Là, le combat fut plus acharné; la garnison était en force; il fallut la dégager des casernes, qui furent emportées d'assaut, avec un terrible carnage<sup>(1)</sup>. »

Pendant ce temps, les troupes de Humbert s'avancent par la plage de la baie pour tourner la forteresse. Elles s'emparent de la nouvelle batterie établie en cet endroit. De son côté, Valleteau attaque les ouvrages avancés. Mais l'alarme est donnée par les cris des victimes. Les royalistes accourent de toutes parts aux retranchements. Les Toulonnais, qui ne se doutent pas que l'ennemi a déjà envahi le fort Penthièvre, font, avec l'artillerie des avant-postes et les canonnières anglaises, vomir la mitraille sur les républicains. Les éléments se mettent de la partie : la foudre éclate; la pluie et le vent font fureur et aveuglent les républicains. Ceux-ci reculent, fuient. Les généraux Hoche, Valleteau, Humbert et Botta, les supplient, les menacent. Hoche tranche même la tête à un fuyard. Rien n'y fait; c'est la déroute. Botta a un pied enlevé par un biscaien. Le représentant Tallien prend la fuite. Le découragement gagne Hoche lui-même : « il ordonne la retraite<sup>(2)</sup>. » Elle s'opérait... lorsque, tout à coup, des cris de : *Vive la République!* retentissent dans l'enceinte de la citadelle. Les fuyards s'arrêtent, lèvent les yeux vers le fort : le drapeau tricolore flotte à son sommet; sur les remparts apparaissent les grenadiers de Ménage. Le courage renaît; les républicains reviennent à la charge. Les canonniers toulonnais sont pris entre deux feux. Mitraillés en arrière par les canons du fort, tombés aux mains des soldats de Ménage, attaqués en face par les troupes républicaines de la *falaise*, les braves Toulonnais succombent, fidèles jusqu'au bout à leur devoir.

Au cri de : « A nous camarades! Vive la République! » les anciens prisonniers républicains passent à l'ennemi et tournent

(1) MOREAU DE JONNÉS, p. 221.

(2) MOREAU DE JONNÉS, p. 221 — ROUGET DE LISLE, p. 77.

leurs armes contre leurs officiers; le colonel d'Ailly<sup>(1)</sup>, commandant le régiment d'*Hervilly*, est leur première victime.

Les royalistes cherchent un refuge dans la forteresse. Trente ou quarante nègres, faisant partie de l'ancienne garnison républicaine, à défaut d'armes, écrasent ces malheureux avec des boulets<sup>(2)</sup>. C'est le carnage.

Les régiments royalistes, dispersés dans les villages de la presqu'île, ne se doutaient pas de l'attaque. Le canon et la mousqueterie les réveillent.

Le comte de Contades prévient Puisaye, qui, ne croyant pas au danger, lui répond que s'il compte l'éveiller toutes les nuits, il ira coucher où il voudra. Contades se rend au fort à toute bride, rallie quelques troupes et envoie prévenir Sombreuil<sup>(3)</sup>.

Mais déjà le général Humbert s'avance dans la presqu'île; il s'est emparé des villages de Kerhostein et de Portivi. Le parc d'artillerie, tous les magasins, sont entre les mains des républicains.

Les troupes royalistes vont rester sans munitions; car « depuis le débarquement de la division Sombreuil, Puisaye n'avait pas cru devoir en fournir à d'autres qu'aux gardes du fort<sup>(4)</sup>. »

La portion de *Loyal-Emigrant* ou *La Châtre*, qui n'était pas de service, se trouvait cantonnée au bourg de Saint-Pierre, à une demi-lieue du fort. La première, elle est réveillée par le cri d'alarme : « *Aux armes! aux armes!* »

« En quelques minutes, raconte Berthier de Grandry<sup>(5)</sup>, qui en faisait partie, le régiment fut assemblé et se porta précipitamment vers le fort, ayant à sa tête son brave major,

(1) VILLENEUVE, pp. 201-205 — VAUBAN, pp. 126-128.

(2) LE CHARRON, *loc. cit.*, p. 23.

(3) CONTADES, pp. 201-203.

(4) VAUBAN, p. 130 — Lettre de Sombreuil à John Warren (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*, carton de juillet 1795), etc.

(5) BERTHIER DE GRANDRY, *loc. cit.*, p. 24.

M. d'Haize. Le jour commençait à poindre quand nous arrivâmes à cinq cents pas environ du rempart, que nous apercevions à peine, et il régnait au delà un lugubre silence...

M. d'Haize nous arrêta un instant pour nous remettre en ordre et nous former en colonne; puis il nous fit reprendre la marche au pas de charge. Mais nous ne fûmes pas plus tôt en mouvement que nous fûmes arrêtés par un officier à cheval, qui semblait venir du fort. — « Quelle est cette troupe ? » s'écria-t-il. — « *Loyal-Emigrant*, lui répondit M. d'Haize. » — « Où allez-vous ? » — « Au fort. » — « Le fort est pris. » — « Eh bien ! répliqua M. d'Haize, nous le reprendrons à la baïonnette. » — « Il ne s'agit pas de cela, répartit l'officier, il faut battre en retraite et choisir une position avantageuse. La journée sera chaude !... » Et, piquant des deux, M. de Puisaye, car c'était lui, gagna la mer et la flotte anglaise. »

Dans sa fuite, le général en chef de l'armée royaliste rencontre Sombreuil qui arrivait à toutes brides, accompagné de Léonard de la Villéon, lieutenant-colonel de *Rohan*, et de quelques autres officiers supérieurs.

Sombreuil lui demande des ordres. « Allez, lui répond Puisaye, allez occuper ce moulin qui est là-bas, sur la hauteur, » et ralliez-y tout ce que vous pourrez de notre monde. *Je vais aller vous y rejoindre* (1). »

Attendre que le général en chef vint rejoindre son armée eût été peine perdue. Puisaye fuyait toujours. Il s'embarqua au port Orange, avec son aide de camp, le marquis de la Jaille, et se réfugia sur *la Pomone*, auprès du commodore John Warren (2).

Cependant, Sombreuil se disposa à occuper la position que lui avait assignée Puisaye. On rallia ce qu'on put des régiments de *La Châtre*, de *Damas*, de *Béon*, de *Rohan*. Une foule de Chouans terrifiés fuyaient devant les républicains, après avoir

(1) Lettre de Sombreuil à John Warren — TERCIER, p. 112 — COXTADES, p. 204 — VILLEGOURIO, *Ma sortie de Quiberon*, pp. 11 et 14.  
(2) Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° VII.

jeté leurs armes. On apprit à ce moment le rembarquement de Puisaye (1).

A cette nouvelle, tous les yeux se tournèrent vers le brave de Sombreuil, le désignant pour le commandement. Le nouveau général en chef tint tout d'abord à établir la situation.

« Ce n'est pas à des hommes tels que vous, dit-il, qu'il faut » cacher la vérité. Nous sommes trahis : d'infâmes transfuges » ont livré à l'ennemi le fort Penthièvre. Le général en chef » s'est embarqué. Dépourvus, comme nous le sommes, de » munitions et de pièces de campagne, je me flattais que le » parc d'artillerie aurait pu nous en fournir; vaine attente : » il est aussi au pouvoir des républicains. Il ne nous reste plus » que ce courage, dont vous avez donné tant de preuves dans » les glorieux combats que vous avez déjà soutenus pour le Roi » légitime. Je ferai tous mes efforts pour sauver le reste de » l'armée ou je périrai avec elle. Apprenons à l'ennemi ce que » peuvent faire, par leur seule valeur, de loyaux et vrais roya- » listes; et, dans ces instans, où nous devons braver les périls » qui nous menacent, répétons ce cri, qui animera nos actions » jusqu'à la fin de nos jours : « *Vive le Roi ! Vive la France !* »

Ces paroles énergiques du vaillant général, qui jouissait de la confiance, de la sympathie générale, rendit un peu de courage aux débris de l'armée royaliste, qui répéta avec enthousiasme le cri de guerre : « *Vive le Roi ! Vive la France* (2) ! »

Pendant ce temps, — il était quatre heures du matin, — des barques de toutes sortes avaient abordé au port Orange, près le village de Saint-Pierre. On s'empressa d'y transporter les blessés, M. d'Hervilly, entre autres, et un grand nombre de personnes inutiles à la défense. L'artillerie étant entre les mains de l'ennemi, le régiment de *Rotalier* prit également passage sur les chasse-marée (3).

(1) VILLEGOURIO, *Ma sortie de Quiberon*, pp. 11-14 — VILLENEUVE, pp. 208-209.

(2) VILLENEUVE, p. 209.

(3) VAUBAN, p. 131.

Le comte de Sombreuil s'était emparé du moulin, que lui avait désigné Puisaye en fuyant. Située au centre de la presqu'île, entre le village de Saint-Julien et celui de Kernavest, la butte qui le porte permettait de surveiller les mouvements de l'ennemi. Ce moulin formait l'extrémité de la position des troupes de Sombreuil. L'aile droite de celles-ci, appuyée à la baie, était composée de la division de Sombreuil et du régiment de Rohan, auquel Vauban vint se joindre avec quelques centaines d'hommes; le centre comprenait les glorieux restes du corps de la Marine, de Damas, de Béon et de La Châtre; les débris des régiments d'Hervilly et du Dresnay formaient la gauche<sup>(1)</sup>.

Ainsi disposés, les royalistes s'avancent pour refouler l'ennemi. Le centre et la droite réussissent dans leur attaque. Mais voici qu'on vient de la gauche apprendre à Sombreuil que les soldats d'Hervilly et du Dresnay ont massacré une partie de leurs officiers et sont passés à l'ennemi. C'est toujours la trahison des anciens soldats républicains. Une colonne d'un millier d'hommes, lancée par Hoche, s'était emparée de la butte du moulin, y avait installé quatre pièces de canon et mitraillait les régiments du centre<sup>(2)</sup>. Le plan de l'ennemi était de couper la retraite aux royalistes. Sombreuil s'aperçoit de ce mouvement et ordonne la retraite. Les murs en pierres sèches qui forment les clôtures des champs, la rendent très difficile. Sombreuil se voit forcé de quitter son cheval. Les royalistes s'embusquent bien derrière ces retranchements naturels pour harceler l'ennemi; mais l'artillerie républicaine renverse sur eux ces frères remparts, dont un bloc tue même le comte de Rouvenac, capitaine au régiment de Béon. La lutte est d'autant plus inégale que les Emigrés manquent, non seulement d'artillerie, mais surtout de cartouches<sup>(3)</sup>.

(1) VAUBAN, p. 132 — VILLEGOURIO, *Ma sortie de Quiberon*, p. 15.

(2) VILLEGOURIO, p. 17.

(3) VILLENEUVE, p. 211. Ce manque de cartouches qui est attesté dans la lettre de Sombreuil, dont nous parlerons, l'est aussi par Villeneuve, Contades (p. 206), Vauban (p. 130) et Berthier de Grandry (*Revue de Bretagne et Vendée*, 1861, 1<sup>er</sup> sem., p. 25).

La troupe de Sombreuil venait de passer le village de Saint-Julien, lorsque le bruit se répand qu'il s'y trouve une coulevrine. Des officiers et cadets de Rohan, Gouvello, Lubersac, Gouzellon, Kerautem, Chalus, Lamour-Lanjégu et Villegourio, suivis d'autres braves, s'emparent de cette pièce, après un vif combat, dans lequel Gouzellon et le jeune du Bois-Berthelot sont grièvement blessés<sup>(1)</sup>.

Pendant que la retraite s'opère vers le Port-Haliguen, le comte de Contades et quelques autres officiers, qui essayaient de rejoindre Sombreuil avec un bataillon, veulent parlementer avec l'ennemi; celui-ci consent à accepter une capitulation, à condition que personne ne s'embarque. Mais au moment où Contades arrive au petit Rohu, pour entrer en négociation, des chasseurs républicains se précipitent sur son cheval, en disant : « Il faut d'abord vous rendre. » D'un coup de sabre, Contades se débarrasse et s'enfuit avec ses compagnons<sup>(2)</sup>.

Le refoulement vers le fond de la presqu'île se poursuit. Etre massacrés ou être jetés à la mer, tel est le sort réservé aux Emigrés et aux Chouans. Alors un drame des plus émouvants se déroule dans la baie. Des malheureux se précipitent à la mer pour gagner les chaloupes envoyées par l'escadre anglaise, mais que le flot houleux tient loin du bord. Les barques sont prises d'assaut de tous côtés; elles menacent de chavirer, et, pour éviter un plus grand malheur, force est de repousser brutalement les assaillants. Alors ce sont des groupes de vingt, trente personnes, s'accrochant les unes aux autres, par instinct de la conservation, et se noyant ensemble au milieu de cris déchirants. Bientôt la mer est couverte de cadavres, de sacs, d'armes, de vêtements, ballottés par les flots.

De nobles exemples de dévouement se produisent en ce moment critique.

Le saint évêque de Dol, Mgr de Hercé, et son frère, refusent de s'embarquer, afin de faire place aux autres.

Le comte de Vossey, venant de la *Pomone*, avec une chaloupe,

(1) VILLEGOURIO, p. 18.

(2) CONTADES, pp. 207-208.

au secours des royalistes qui s'étaient jetés à la mer, rencontre le marquis de Senneville, dans l'eau jusqu'à la ceinture, occupé à sauver les fidèles sujets du roi ; il le sollicite vivement d'entrer dans la chaloupe. M. de Senneville lui fait cette sublime réponse : « Occupez-vous de prendre ceux qui courent le plus » de danger ; j'ai été nommé gouverneur de la presqu'île, je » m'embarquerai le dernier <sup>(1)</sup>. » Il resta à son poste, fut pris et fusillé quelques jours après.

Le comte Charles de Lamoignon porte sur un canot son frère Christian, grièvement blessé, puis revient au milieu des combattants <sup>(2)</sup>.

Le duc de Lévis, blessé, est embarqué par ses Chouans qui, ensuite, retournent à terre. Un officier du régiment d'*Hervilly* glisse le drapeau dans cette chaloupe, sans chercher à y prendre place lui-même.

L'abbé Roland de Kerloury, déjà embarqué, apprenant que son ami, le vicomte de la Houssaye, est retenu à terre par ses blessures, regagne le rivage pour partager son sort.

L'abbé de Poulpiquet de Brescanvel, aumônier du régiment d'*Hector*, plus tard évêque de Quimper, s'était accroché aux bordages d'une chaloupe pleine ; on va le repousser, lorsque les paysans bretons qui s'y trouvaient le reconnaissent : « N'est-ce » pas notre père Poulpiquet ? » dit l'un d'eux ; et, grâce à leurs prières, on l'embarque <sup>(3)</sup>.

Mais l'ennemi approche à grands pas ; Sombreuil doit quitter le Port-Haliguen, où il s'était cantonné un instant, et gagner le dernier refuge, le Fort-Neuf.

Au moment où il y arrive, accourt à lui le domestique de Puisaye qui lui demande s'il a vu son maître :

« Oui, répond Sombreuil, je l'ai vu, le lâche, qui fuyait, et » qui nous a honteusement abandonnés <sup>(4)</sup>. »

(1) Comte HARSOUET, *Récit du comte de Vossey*.

(2) CONTADES, p. 210 — VILLENEUVE, pp. 213-214.

(3) E. DE LA GOURNERIE, *les Débris de Quiberon*, pp. 65-68.

(4) TERCIER, *Mémoires*, p. 115.

Le Fort-Neuf, où Sombreuil et sa troupe s'étaient réfugiés, n'était sérieusement fortifié que du côté de la mer. Un mur de pierres sèches, percé de meurtrières et sans résistance possible, le fermait du côté de la terre <sup>(1)</sup>.

En face du fort, à l'endroit où notre escadre du Nord vient annuellement prendre son mouillage, se trouvait la flotte anglaise. Le commodore John Warren, prévenu de la prise du fort Pen-thièvre, avait envoyé, aussi près de la côte que le permettait la profondeur de l'eau, la corvette *The Lark* (*l'Alouette*) et une canonnière <sup>(2)</sup>. La corvette faisait un feu terrible, balayant l'esplanade du Fort-Neuf, empêchant les troupes républicaines d'approcher et permettant aux royalistes de s'embarquer sur les chaloupes envoyées par l'amiral anglais <sup>(3)</sup>. Un moment la canonnade cessa ; ce fut lorsque La Villegourio et ses courageux compagnons arrivèrent au fort avec le canon qu'ils amenaient de Saint-Julien <sup>(4)</sup>. Cette pièce d'artillerie, si héroïquement conquise, devait être inutile : les munitions manquaient.

Le fort est bientôt cerné par les troupes du général Humbert, qui le menacent de leurs pièces de campagne. Les cris de : « *Rendez-vous!* » se font entendre. A cet appel, ce qu'il y avait encore de républicains enrégimentés parmi les royalistes, vient se ranger du côté de l'ennemi.

Mais les cris continuent, s'adressant aux Emigrés eux-mêmes ; car les grenadiers républicains sont saisis d'admiration et de pitié pour ces valeureux Français. « *Rendez-vous*, disent-ils, » il ne vous sera fait aucun mal ; vous serez traités en prisonniers » de guerre. »

(1) Pour le récit de la capitulation, nous nous sommes inspiré des nombreux témoignages que l'on trouvera aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° VIII.

(2) *The naval Chronicle*, vol. III : *Biographical memoir of rear-admiral John Warren*.

(3) On a prétendu que les canons anglais tiraient aussi bien sur les Emigrés que sur les républicains. C'est une erreur contre laquelle ont protesté des témoins royalistes : TERCIER, *Mémoires*, p. 115 — GRANDRY, *loc. cit.*, p. 27 ; et républicains : ROUGET DE LISLE, *loc. cit.*

(4) VILLENEUVE, p. 216.

Le général Humbert <sup>(1)</sup> ne reste pas insensible. Quelques jours auparavant, sur la *falaise*, entre le fort Penthièvre et le camp de Sainte-Barbe, dans une conversation avec le comte de Conzades, rapportée plus haut, le général républicain disait à son interlocuteur : « Pourquoi nous battons-nous ? »

Actuellement, encouragé par les cris de ses officiers et de ses soldats, il se pose la même question, et se promet de mettre un terme à cette lutte fratricide. Humbert s'avance donc vers le fort, il demande à parler à Sombreuil; il ratifie le cri de sa troupe : il promet la vie sauve.

D'ailleurs, Hoche arrive; et, pendant que Bozon de Périgord s'en va donner l'ordre à la corvette anglaise de cesser son feu, c'est avec le général en chef républicain que les pourparlers vont se continuer, à deux cents mètres du fort, près d'une fontaine portant la date de 1769.

Quelle dut être l'impression des deux chefs, lorsqu'ils se trouvèrent ainsi, pour la première fois, en présence? Tous les deux dans la fleur de la jeunesse, — Hoche a vingt-sept ans et Sombreuil vingt-cinq; — tous les deux d'une grande distinction physique; tous les deux d'une bravoure à toute épreuve : il semble que la sympathie dut naître l'un pour l'autre dès le premier abord. Aussi, Hoche voudrait-il sauver celui dont la vie est entre ses mains : on assure qu'il chercha les moyens de favoriser l'embarquement du jeune chef royaliste; mais la loyauté de Sombreuil était trop grande pour abandonner ses compagnons, pour suivre l'exemple de Puisaye.

Le général républicain fait espérer à Sombreuil que les promesses de Humbert seront tenues; il lui conseille de se fier dans la loyauté et l'humanité françaises. Mais la tâche de Hoche était remplie; il laissait aux représentants du peuple la responsabilité dernière.

Tallien et Blad arrivent. Hoche leur présente le comte de Sombreuil, leur expose la situation.

(1) Beaucoup de relations ont pris Humbert pour Hoche.

« Monsieur, dit étourdiment Blad au chef royaliste, j'ai été en prison avec mademoiselle votre sœur. — Messieurs, » répond Sombreuil, les malheurs de ma famille sont connus, » il m'a dû être permis de chercher à la venger <sup>(1)</sup>. »

Le chef royaliste implore la clémence des représentants pour ses compagnons, offrant lui-même sa vie pour donner satisfaction aux lois de la Convention, qui décrétaient la mort contre tout Emigré pris les armes à la main.

On accède à sa demande; on promet de nouveau la vie pour tous, excepté pour le chef, et Tallien se fait fort d'obtenir de la Convention la ratification de cette capitulation verbale.

Sombreuil s'empresse de donner connaissance de ce traité aux Emigrés; tous mettent bas les armes, malgré le conseil d'officiers républicains de ne pas se fier à ces promesses.

Mais la corvette et la canonnière anglaises continuent de lancer la mitraille.

Un officier de marine, Gesril du Papeu ou Guerry de Beauregard <sup>(2)</sup>, s'offre pour aller à la nage prévenir le commandant de la frégate anglaise qu'il y a capitulation et, en conséquence, de cesser le feu. « Mais reviendrez-vous, lui demande un officier républicain? — Je vous en donne ma parole, répond l'officier royaliste. » Il se jette à la mer et remplit sa mission. Les Anglais veulent le retenir. « Non, dit-il, il y a capitulation; j'ai donné ma parole, je suis prisonnier de guerre. » De nouveau il se jette à la mer. Il nage vers le Fort-Neuf, au milieu des balles que lui envoient des soudards républicains qui, pendant son héroïque expédition, lui ont dérobé ses vêtements. Et le jeune officier royaliste, fidèle à sa parole, vient se constituer prisonnier, confiant dans la parole républicaine.

(1) ROUGET DE LISLE, p. 102 — CHAUMEREIX, *Relation*.

(2) Voir l'étude sur le *Régulus de Quiberon*, aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° IX.

## CHAPITRE IV

### APRÈS LA CAPITULATION

De Quiberon à Auray. — Recensement des prisonniers. — Egards envers Sombreuil. — Lettres de Sombreuil à sir John Warren, à Tallien et à Hoche. — Proclamation et lettres de Hoche. — Le butin de Quiberon. — Fuite de Hoche. — Rapport de Tallien à la Convention.

Lorsque les royalistes du Fort-Neuf eurent mis bas les armes, on les réunit à ceux qui avaient été faits prisonniers dans divers points de la presqu'île. Emigrés, soldats, Chouans, prêtres, formant une longue colonne, furent dirigés vers le fort Penthièvre.

A chaque pas, les malheureux heurtaient le cadavre de quelque compagnon d'armes. Le sol en était couvert (1).

Il était deux ou trois heures de l'après-midi, au moment où la colonne des prisonniers s'ébranla. Le combat avait commencé vers une heure du matin. On jugera dans quelle situation physique et morale se trouvaient les royalistes, autant minés par des émotions terribles que par la fatigue et la faim.

(1) Citons parmi les officiers du régiment d'Hervilly, plus spécialement éprouvé, à cause de la trahison de ses soldats, le comte d'Ailly, colonel, commandant en second du régiment; Caqueray de Bavière, sous-lieutenant; baron Charles de Damas-Cormailion, major; marquis de Grève, capitaine; Ch. de Préville, capitaine, du Roch, etc... Puis, de Castel, Pierre de Clabat, Ch. de Gimel, cadet, René-Michel de Lesquen de l'Argentaye, L.-P. de Lieuray, du Lys (noyé), des Marais, du Montel, de Monterban, de Noyon, de Saint-Orent, de Phéippeaux, comte L'Huillier de Rouvenac, marquis Séguin de Reyniès, de Tristan L'Hermite, de Verbois, chevalier de Verne, de Falvard, de Préseau, etc., etc... D'après la *Liste des victimes de Quiberon*, par La Gournerie, à la fin de son ouvrage sur *les Débris de Quiberon*.

Au fort Penthièvre, les soldats et surtout les officiers républicains se livraient, selon l'expression de Moreau de Jonnés (1), qui en fut témoin, à une « orgie triomphale, avec la bière anglaise, le vin de Porto, les jambons de Cork et les côtes de bœuf d'Irlande, » débarqués par les Anglais dans la presqu'île.

Les soldats formant l'escorte des prisonniers, se contentaient du pain de munition, piqué au bout de leurs baïonnettes sanglantes, le partageant fraternellement avec les royalistes, qui n'eurent qu'à se louer de leurs procédés (2). Un gendarme, du nom de Lambert, eut même la délicate attention d'offrir des fruits à l'évêque de Dol, à Sombreuil et aux officiers qui étaient en tête de la colonne (3).

Du fort Penthièvre, la colonne se dirigea vers le camp de Sainte-Barbe, parcourant tous ces lieux, douloureux par le souvenir.

Les femmes et les enfants furent alors mis en liberté.

Après une heure de halte au camp de Sainte-Barbe, pour donner aux trainards le temps de rejoindre la colonne, le général Humbert parut et annonça aux prisonniers qu'on allait les conduire à Auray. Il leur demanda leur parole d'honneur de ne pas chercher à s'évader pendant le trajet, leur déclarant que des tentatives de ce genre pourraient occasionner de graves inconvénients. Tous la donnèrent (4), voyant dans cette demande une confirmation nouvelle de la capitulation.

On forma une colonne de quatre hommes de front, l'évêque de Dol et Sombreuil en tête. L'ordre du départ fut donné vers quatre heures du soir.

Durant ce pénible trajet, chacun se livrait à ses réflexions. Tous ajoutaient foi à la capitulation. Mais qu'allait-on faire d'eux?

(1) *Aventures de guerre*, t. I, p. 288.

(2) VILLENEUVE, p. 228. Toutes les relations sont d'accord à proclamer l'humanité des soldats républicains, dans cette circonstance.

(3) LE CHARRON, *Expédition de Quiberon*, p. 55.

(4) VILLENEUVE, p. 230 — TERCIER, p. 119 — VILLEGOURIO, *Lettres sur la catastrophe*, p. 43; *Sortie de Quiberon*, p. 23.

D'après de la Villegourio <sup>(1)</sup>, on leur avait annoncé qu'à Auray ils recevraient « une nouvelle destination. »

D'après Tercier <sup>(2)</sup>, en leur demandant leur parole d'honneur de ne pas s'évader, on les avait assurés qu'ils seraient considérés comme prisonniers de guerre, et détenus, jusqu'à la paix, dans les places fortes et citadelles.

« A force de torturer notre esprit pour deviner ce qu'on ferait de nous pour ne pas s'écarter de la capitulation, dit Villeneuve <sup>(3)</sup>, nous nous arrêtasmes à la pensée qu'on nous enfermerait dans des citadelles jusqu'à la paix; c'était aussi l'opinion des officiers nos surveillans. »

« Nous nous laissâmes aller à croire, dit également Le Charon <sup>(4)</sup>, que la Convention aurait égard à la capitulation faite entre M. de Sombreuil et le général Hoche. Cet espoir avait acquis de la probabilité par les discours obligeans de plusieurs officiers républicains. »

La pensée de fuir ne venait donc pas aux prisonniers; d'ailleurs ces royalistes avaient donné leur parole d'honneur.

Cependant tout était favorable pour une fuite. La pluie tombait à torrents; la nuit était sombre; les soldats exténués de fatigue, se tenant à six pas les uns des autres, n'exerçaient pas de surveillance. On traversait des bois profonds, dans un pays où tous les habitants étaient bien disposés pour les royalistes. Les officiers et les soldats républicains étaient les premiers à conseiller la fuite. « Filez, disaient-ils; filez, filez, c'est le plus sûr. » Mais peu profitèrent de ce conseil amical <sup>(5)</sup>.

Il se produisit même des actes d'héroïsme, qui montrent combien les royalistes tenaient à la parole donnée.

On conseilla au vicomte Armand d'Avaray, frère du capitaine des gardes du corps de Louis XVIII, de fuir.

(1) *Sortie de Quiberon*, p. 23.

(2) *Mémoires*, p. 119.

(3) *Mémoires*, p. 231.

(4) *Expédition de Quiberon*, p. 43.

(5) BERTHIER DE GRANDRY, *loc. cit.*, p. 29.

« Car, lui disait-on, à supposer que la République tienne la capitulation pour valable, il sera fait exception de vous, du moment que l'on saura que vous êtes le frère du capitaine des gardes du Prétendant. — Je me suis fait toutes ces réflexions, répondit-il; mais j'ai donné ma parole d'honneur, et je périrai plutôt que d'y manquer <sup>(1)</sup>. »

Les jeunes Louis de Langle et Louis de Talhouët, traversant les domaines de leur famille et passant près de Kerdrain, où habitait une de leurs tantes, remarquèrent comme il leur serait aisé de trouver un asile sous ce toit hospitalier. Mais, après avoir communiqué cette pensée à leur oncle, Armand de Bocozel, ils repoussèrent toute idée d'évasion comme une félonie <sup>(2)</sup>.

« Le chevalier Robert de Boisfossé, — raconte Jacquier de Noyelle qui faisait partie de la colonne des prisonniers <sup>(3)</sup>, — crut faire une chose toute simple, lorsque, le lendemain matin, se trouvant dans un fossé où il était tombé de lassitude et de sommeil, il reprit sans hésiter le chemin d'Auray. Des femmes cependant lui disaient : « Jetez-vous dans la traverse, et, à trois quarts de lieue, vous trouverez les Chouans. — Cela m'est impossible, répondit-il, je suis engagé par la parole de mon chef; je veux d'ailleurs partager le sort de mes camarades. » Et il arriva dans notre prison, sans paraître même se douter qu'il eût fait une action sublime. »

Plus de trois cents royalistes, se trouvant dans les conditions de Robert de Boisfossé, gagnèrent Auray, le lendemain et le surlendemain de l'arrivée de la colonne. En se rendant au lieu indiqué, d'après la promesse qu'ils en avaient faite, ils comptèrent rigoureusement sur l'exacte observation de celle qu'on leur avait si solennellement jurée <sup>(4)</sup>.

Après huit heures de marche, vers une heure du matin

(1) TERCIER, *Mémoires*, p. 121. Le vicomte d'Avaray fut fusillé à Vannes, le 3 août 1795.

(2) LA GOURNERIE, *Débris de Quiberon*, p. 5.

(3) *Ibid.*, p. 4.

(4) VILLEGOURIO, *Sortie de Quiberon*, p. 24 — TERCIER, p. 122.

(22 juillet), les prisonniers, exténués de fatigue et de besoin, arrivèrent à Auray. Sur l'ordre de la municipalité, les habitants de cette ville avaient mis des lumières aux fenêtres de leurs maisons, pour éclairer la marche de la colonne. Mais défense leur avait été faite de se montrer <sup>(1)</sup>. Il n'y avait guère dans la ville que des femmes et des enfants, tous les hommes aptes à porter les armes étant venus à Quiberon avec M. Glain, que Puisaye avait nommé colonel du régiment dit *d'Auray*. Qu'on juge des larmes qui coulaient derrière ces fenêtres illuminées comme aux jours de fête!

Les prisonniers furent enfermés dans l'église paroissiale Saint-Gildas et dans les chapelles. Ils y étaient entassés de façon à ne pouvoir s'étendre pour reposer leurs membres brisés. Ce fut une nuit effroyable, passée au milieu des plus tristes réflexions, sans cesse interrompues par les gémissements des blessés. Sombreuil, dans l'église, assis sur un tombeau et entouré de ses officiers, présidait cette scène funèbre, partagé entre la joie de s'être livré pour ses compagnons et entre la crainte qu'on n'eût abusé de sa loyauté.

Jusqu'à midi, les prisonniers restèrent sans autres vivres que les morceaux de pain jetés, par des personnes compatissantes, à travers les fenêtres, privées de leurs vitraux <sup>(2)</sup>.

A midi, eut lieu le triage des officiers et des soldats. Sombreuil interpella l'un des municipaux chargés de cette besogne, l'invitant « de sommer, en son nom et en celui de l'honneur, le général Hoche de tenir ses promesses concernant la capitulation. » L'édile répondit qu'il n'avait d'autre mission que de séparer les officiers des soldats. On fit sortir le général royaliste et ses officiers pour les conduire à la prison. Les soldats républicains accoururent aussitôt en foule pour voir l'intrépide Sombreuil. « Je remarquois, dit Villeneuve, qu'on contemploit avec un espèce de respect son air distingué, sa belle contenance

(1) VILLENEUVE, p. 234.

(2) VILLENEUVE, p. 235-236.

et la noble sérénité qui régnoit sur sa figure. Il ne cessa de répéter aux officiers républicains les mêmes paroles qu'il avait dites à l'un d'eux à l'église, sommant toujours le général Hoche de tenir les articles de la capitulation. On ne lui répondait qu'en baissant les yeux et gardant le silence <sup>(1)</sup>. »

Sombreuil et les officiers furent dirigés sur la prison de la ville, connue sous le nom de « prison des Anglais. » C'est une maison à deux étages, avec grenier, à façade percée de cinq fenêtres, au milieu d'une cour murée.

L'évêque de Dol, Mgr de Hercé, et une douzaine d'ecclésiastiques occupaient le premier étage. Les officiers de la marine, au nombre de cent cinquante environ, à la tête desquels se trouvait le comte de Soulanges, furent placés au second étage. Les autres s'entassèrent dans le vaste grenier.

Les vivres manquaient pour tant de bouches. Aussi permit-on aux habitants d'Auray d'apporter aux prisonniers des provisions de toutes sortes. Les femmes se distinguèrent surtout par leur charité et leur attention à subvenir aux besoins de tous.

Ce jour même, 22 juillet, dans l'après-midi, la générale battit, les troupes vinrent stationner devant la prison; on fit descendre les officiers royalistes, et, entre deux files de soldats, on les conduisit sur la route de Vannes, auprès d'un petit bois. Plus loin, était une autre colonne, composée des soldats royalistes et des Chouans, extraits des églises qui leur servaient de prison. Il n'y avait plus de doute pour les prisonniers, leur dernier moment était arrivé. « C'en est fait, disait Sombreuil à ses » compagnons; le parjure des hommes nous livre à la » mort. »

Mais bientôt apparaît le général Humbert qui fit procéder au recensement de tous les prisonniers. C'était le but de cette sortie.

Le recensement donna les résultats suivants :

278 officiers émigrés, 260 soldats émigrés, 492 habitants de

(1) VILLENEUVE, pp. 236-237.

Toulon, 1,632 prisonniers républicains enrôlés en Angleterre et 3,600 Chouans (1). En tout 6,262 prisonniers.

Cette opération terminée, le général Humbert, « avec son affabilité ordinaire et d'un air de satisfaction, » adressa ces paroles aux prisonniers : « Messieurs, je vous annonce avec un véritable plaisir que j'ai reçu l'ordre du général en chef de vous traiter avec les égards que l'on doit à un ennemi malheureux : vous recevrez les mêmes rations que nos troupes. »

Puis, au comte de Sombreuil : « Général, dans votre prison, vous ne devez pas être bien ; veuillez donc venir partager notre habitation. Vous n'y serez que sous la surveillance d'un officier. »

Après quelque résistance, Sombreuil, sur les instances de ses compagnons, accepta cette offre. En s'éloignant, il jeta ces paroles à ses amis : « Adieu, messieurs ; j'espère me trouver encore avec vous avant *mon heure dernière*. » Il logea désormais à l'auberge du *Pavillon d'en haut*, qui était le rendez-vous des officiers républicains.

Les paroles et l'affabilité du général Humbert, dont les émigrés n'eurent jamais qu'à se louer, furent pour le cœur des prisonniers un baume réconfortant. L'espérance renaissait, et elle s'accrut, lorsque les bruits de la ville rapportèrent que ces manifestations de bienveillance étaient la conséquence d'un conseil des généraux, devant lequel Hoche avait fait valoir la capitulation (2).

Aussitôt installé à l'auberge du *Pavillon d'en haut*, Sombreuil s'empressa d'écrire pour sir John Warren, commandant de la flotte anglaise, un rapport sur la journée de la veille.

(1) Commandant Ménage au général en chef de l'armée de l'Ouest, 8 thermidor an III, 26 juillet 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795).

(2) VILLENEUVE, pp. 240-242.

Le voici (1) :

« Auray, le 22 juillet 1795.

» SIR,

» Je n'espérais pas avoir à vous envoyer un rapport où je dussé détailler les événements de la malheureuse journée qui m'a conduit ici, pour demander la plus scrupuleuse recherche sur la conduite du lâche *fourbe* qui nous a perdu. M. de Puisaye m'ayant donné l'ordre de prendre une position et l'y attendre, a eu l'extrême prudence de joindre bien vite un bateau, abandonnant au hasard le sort des malheureuses victimes qu'il a sacrifiées ; les gardes du fort ayant été forcées, toute l'aile gauche de la position était déjà tournée et il ne restait de ressource que dans l'embarquement le plus précipité, rendu presque impossible par la proximité de l'ennemi. Les régiments *d'Hervilly* et *du Dresnay* se rangèrent entièrement vers lui, abandonnant et massacrant leurs officiers. La majorité des soldats, désespérant d'une aussi affreuse position, s'éparpillèrent dans la campagne ; je me trouvais resserré et cerné au rocher à l'extrémité de l'isle avec 200 ou 300 gentilshommes et le peu d'hommes restés fidèles, *mais sans cartouche*, n'ayant pu en obtenir que pour les gardes du fort, malgré mes instances réitérées ; sans doute Monsieur de Puisaye avait eu des raisons, qu'il expliquera.

» Plusieurs bateaux encore à la côte pouvaient me donner la ressource déshonorante dont a si promptement profité monsieur de Puisaye ; l'abandon de mes compagnons d'armes eut été pire que le sort qui m'attend, je crois, demain matin ; j'en méritais un meilleur, vous en conviendrez avec tous ceux qui me connaissent, si le hasard laisse à quelques-uns de mes compagnons d'infortune les moyens d'éclairer l'univers sur cette journée sans égale sans doute dans l'histoire et sur la terreur d'une

(1) Une copie de cette lettre, certifiée conforme par Hoche et par le représentant Mathieu, se trouve aux ARCH. DE LA GUERRE, Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795.

bande sans ordre, abandonnée par le chef à qui l'on a remis toute confiance et qui, dans sa sécurité inepte, n'admettoit pas même qu'on l'engageât à prendre les mesures nécessaires à la sûreté générale, qu'il a si bien sçu prendre pour lui.

» N'ayant plus de ressources, j'en vins à une capitulation pour sauver ce qui ne pouvoit échapper et le cri général de l'armée m'a répondu que tout ce qui était émigré serait prisonnier de guerre et épargné comme les autres; j'en suis seul excepté. Beaucoup diront : que pouvoit-il faire? D'autres répondront : il devait périr. Oui sans doute, je périrai aussi. Mais étant resté seul chargé du sort de ceux qui la veille avaient vingt chefs, je ne pouvais qu'employer les moyens qu'on m'avait laissés et ils étaient nuls; ceux qui les avaient préparés pouvaient m'éviter cette responsabilité.

» Je ne doute pas que le lâche ne trouve quelque excuse à sa fuite, mais je vous somme sur les loix de l'honneur de faire connaître cette lettre au public, et monsieur Windham voudra bien y ajouter celle que je lui ai écrite de Portsmouth. Adieu, je vous le fais avec le calme que donne seule la pureté de la conscience, l'estime de tous les braves gens qui aujourd'hui partagent mon sort, et le préfèrent à la fuite du lâche qui, n'osant combattre parmi nous, auroit au moins dû vous prévenir; cette estime est pour moi l'immortalité. Je succombe à sa lâcheté et à la force des armes qui me furent longtems heureuses; dans ce dernière moment, je trouve encore une jouissance, s'il en peut exister dans ma position, l'estime de mes compagnons d'infortune et celle même de l'ennemi qui nous a vaincu. Adieu, adieu à toute la terre. Je suis, sir, votre très humble serviteur.

» Le comte Charles DE SOMBREUIL. »

Avant de remettre cette lettre au général Humbert, Sombreuil en donna communication à plusieurs Emigrés.

Humbert l'envoya à Hoche; celui-ci la publia, six jours après la mort de Sombreuil, le 3 août 1795, en essayant vainement de

la réfuter<sup>(1)</sup>. Le représentant Mathieu n'autorisa le général républicain à la faire parvenir à son adresse que le 18 août et il en adressa une copie au Comité de salut public, avec cette appréciation : « Elle peint un homme qui, à ses derniers instans, » a montré une fermeté digne d'une meilleure cause, et une » indignation profonde contre le chef aussi perfide que lâche de » toute la croisade<sup>(2)</sup>. »

Mais ce fut dans les derniers jours d'août, seulement, que le contre-amiral Cornic fit remettre cette lettre à John Warren<sup>(3)</sup>.

Ce retard à communiquer à l'intéressé les affirmations très précises de Sombreuil, est significatif<sup>(4)</sup>.

Sombreuil écrivit en même temps à Tallien une lettre qui devait être de première importance, puisque c'était avec lui que le général royaliste avait traité en dernier lieu; mais on l'a fait disparaître. Enfin, le général adressa une troisième lettre au général Hoche, dont voici le texte :

« Monsieur, j'écris aujourd'hui à M. Tallien et lui parle du sort de ceux dont les circonstances m'ont fait hier le chef. Dans le calme, comme dans l'orage des combats, j'emploierai toujours les moyens que me permettent les lois militaires pour veiller à ce qui les intéresse. Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit nombre qui me restait et qui aurait nécessairement succombé. Mais, monsieur, la parole de tous ceux qui sont venus jusque dans nos rangs la leur donner, doit être chose sacrée pour vous. Je m'adresse à vous pour la faire valoir. S'ils ne doivent pas y compter, monsieur, veuillez m'annoncer leur sort. »

(1) Voir aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° VIII, les témoignages de Sombreuil et de Hoche.

(2) Lettre du représentant Mathieu au Comité de salut public, datée de Rennes, le 18 août 1795, donnée par SAVARY, *Guerre des Vendéens*, etc., t. V, p. 354. On remarquera que cette lettre ne contient pas un seul démenti aux affirmations de Sombreuil touchant la capitulation.

(3) Lettre de Chérin à Hoche, 30 août 1795 (*ibid.*, p. 362).

(4) *The Oracle* et *St. James's Chronicle*, publièrent la lettre de Sombreuil dans le numéro du 22 au 25 août 1795.

Hoche ne répondit pas alors. Pourquoi attendit-il la mort de Sombreuil pour protester?

\*  
\* \*

Quittons, un moment, les prisonniers royalistes et voyons à quelles œuvres se livraient les vainqueurs.

Aussitôt revenu au fort Penthièvre, après la victoire, le général Hoche s'empressa de faire connaître au général Canclaux les résultats de la journée.

« Les soldats de la République ont forcé, ce matin, l'armée de la contre-révolution à mettre bas les armes, disait-il, et se sont rendus maîtres du fort Penthièvre. Les Anglais ont assisté de loin à l'affaire. On s'est battu avec énergie des deux côtés : ces hommes égarés se sont souvenus qu'ils étaient Français et qu'ils avaient des Français devant eux. Ah ! si les coquins qui regardaient le combat de leurs vaisseaux avaient osé y prendre part, je me serais senti dix fois plus de courage ! M. de Puisaye a pris une barque au premier coup de canon<sup>(1)</sup>. »

Du fort Penthièvre, Hoche, accompagné des représentants Blad et Tallien, se rendit à Auray, d'où il adressa la bonne nouvelle au général Lavalette, commandant à Lorient<sup>(2)</sup>.

Enfin, après avoir donné des ordres pour la réception des prisonniers, il prenait, toujours avec les représentants, la route de Vannes où il arrivait vers onze heures du soir<sup>(3)</sup>.

(1) Datée du fort Penthièvre, 3 thermidor. Copie à la bibliothèque de Nantes (collection Dugast-Matifeux).

(2) « Les valeureuses troupes que je commande ont, à deux heures du matin, emporté d'assaut le fort Penthièvre et le camp retranché de la presqu'île, dont elles se sont emparées sans faire halte. N'ayant d'autre alternative que de se jeter à la mer ou d'être passée au fil de la bayonnette, la Noble armée a mis bas les armes : elle arrive prisonnière à Auray, conduite par quatre bataillons. Donnez avis de cette opération aux représentants du peuple et aux bons amis de la Patrie. — L. Hoche. » (ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795).

(3) Rapport du procureur général syndic du Morbihan (ARCH. DU MORBIHAN, L. 261).

Le lendemain, 22 juillet (4 thermidor), Hoche revenait à Auray, où il rédigeait sa « Relation sur l'affaire du 3 thermidor<sup>(1)</sup>, » dans laquelle il accusait le chef du ministère anglais d'avoir sacrifié les Emigrés. « Ces malheureux sont nés en France, lui disait-il, et conséquemment, ils sont ainsi que nous l'objet de votre haine... M. Pitt, il est un Dieu vengeur ; vos forfaits seront punis<sup>(2)</sup>. »

D'Auray, Hoche retournait à Vannes, le 23 juillet, pour faire devant l'Administration départementale le récit détaillé de la journée du 21<sup>(3)</sup>.

C'est alors qu'il reçut, du quartier général de Saint-Pierre-de-Quiberon, deux rapports<sup>(4)</sup> sur les richesses laissées par les Emigrés dans la presqu'île.

Dans l'un, Foucault, commissaire des guerres, écrivait : « Je trouve de tous côtés des magasins énormes ; les farines superbes qui y sont en abondance peuvent nous procurer de quoi alimenter notre armée pendant au moins six mois. » Il dénonçait des armes et des habillements au moins pour 30,000 hommes.

Dans l'autre, le général Lemoine confirmait le premier rapport. Il estimait toutes ces richesses à 4,800 millions. Il faudrait, pensait-il, plus de quinze jours pour en faire l'inventaire, et

(1) Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° X.

(2) Un journal anglais, (*The Oracle*, 4 août 1795) crut voir, dans cette apostrophe à Pitt, une habileté de Hoche pour obtenir de la Convention la grâce des malheureux prisonniers. « General Hoche's letter appears to be very dexterously calculated to conciliate the mercy of the Convention towards the unfortunate Emigrants that lately fell into his hands. The apostrophe to M<sup>r</sup> Pitt, whose impartial hatred he represents as dealt equally to all Frenchmen, seems adroitly introduced to obtain this end ; which, if obtained, we believe the objet of his invective would pardon him the means. Hoche is unquestionably a brave as well as skilful officer, and as such cannot be insensible to the congenial gallantry of the count de Sombreuil. » — Lorsque le rédacteur de la feuille anglaise écrivait ces lignes, il ignorait que le massacre était commencé.

(3) Rapport du procureur général syndic du Morbihan, 11 thermidor (ARCH. DU MORBIHAN, L. 261).

(4) Ces deux rapports, datés du 5 thermidor (23 juillet), furent publiés dans la *Feuille nantaise*, n° 310, de decadi 10 thermidor an III.

quatre mille voitures ne suffiraient pas à transporter toutes ces marchandises en un mois.

Hoche se rendit, le jour même, à Quiberon pour juger, de ses propres yeux, de l'importance du butin et régler certaines affaires. Ce fut un rapport enthousiaste qu'il adressa le lendemain (24 juillet) au Comité de salut public<sup>(1)</sup> :

« Quiberon, disait-il, offre à l'œil le spectacle du port d'Amsterdam. Il est couvert de ballots, de tonneaux, de caisses remplies d'armes, de farines, de légumes secs, de vins, liqueurs fortes et autres, sucre et café, selles, brides, effets d'équipement et d'habillement, fers à cheval, etc., etc... Il paraît surprenant qu'un bataillon d'infanterie se soit emparé de bâtimens chargés de riz, légumes et sucres; ce fait est cependant réel. »

On voyait, en effet, de tout à Quiberon, et de tout en nombre considérable : 70,000 paires de souliers, 30,000 fusils, 1,500 tonneaux de grains et de farine, 2,000 barils de vin et de rhum<sup>(2)</sup>, « des selles charmantes pour 40 à 50 mille hommes<sup>(3)</sup>. » Selon le capitaine de vaisseau Lecoat-Saint-Haouen<sup>(4)</sup>, la presque totalité était « couverte d'armes, de hardes, de sabots, de mauvais chapeaux, de soutanes. »

On doit se douter qu'au milieu de tant de richesses, se glissa le pillage. Les troupes républicaines « regorgent de guinées, » disait le chef d'état-major Chérin<sup>(5)</sup>. Soldats et officiers eurent aussi l'excellente idée de se choisir des complets dans l'énorme stock d'effets apportés d'Angleterre. Le directeur de l'habillement se plaignit, en effet, que les livraisons ne répondaient pas aux rapports établis par les commissaires des guerres. « Des chemises superbes, et en grande quantité, avaient été toutes

(1) ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795.

(2) Commandant Ménage à général Hoche, 8 thermidor an III (*ibid.*).

(3) Rapport du citoyen Buisson, directeur de l'habillement (SAVARY, t. V, p. 346).

(4) *Feuille nantaise*, n° 310.

(5) ARCH. DE LA GUERRE : *Ibid.*

» prises; » plus de draps de lit, plus de toiles, plus une seule paire de souliers. Cependant, il reste, ajoutait-il, un peu de tout cela, « qu'on a bien voulu nous laisser comme pour échantillon<sup>(1)</sup>. »

Ce qui causa le plus de surprise à Hoche, dans sa visite à Quiberon, ce fut de constater la présence d'un nombre considérable de tonues pleines de faux assignats.

« J'ignore, disait-il, quels étaient les desseins de l'intrigant Puisaye. Il avait apporté avec lui pour plus de dix milliards de faux assignats : tous vont être brûlés. Nos soldats, chargés de l'or des Emigrés, ne les ont touchés que pour les mettre en pièces, et aucun n'en a gardé<sup>(2)</sup>. »

Cette dernière assertion était loin d'être exacte : les soldats républicains ne dédaignèrent pas les faux assignats fabriqués par ordre de Puisaye. Blad dut faire placarder la loi portant peine de mort contre les distributeurs de ce papier-monnaie falsifié. Il fit fouiller les sacs des soldats et en trouva pour plusieurs millions. Dans sa chambre, le représentant du peuple brûla pour un million de ces faux assignats, que lui avait remis un chasseur belge. Ce fut en vain qu'il essaya de supputer à quelle somme ils s'élevaient : les routes de la presque totalité en étaient semées, et les soldats en avaient employé un grand nombre à faire chauffer le four où ils cuisaient leur pain<sup>(3)</sup>.

Hoche ne passa qu'un jour à Quiberon. Le 24 juillet, il partait pour Landevant, sans revoir Auray et Vannes, et, de là, marchait sur Saint-Malo, pour « protéger, disait-il, les Côtes-

(1) Buisson au représentant Mathieu, 12 août (SAVARY, t. V, p. 346).

(2) Rapport du 24 juillet, *supra*.

(3) Blad au Comité de salut public, 30 juillet (ARCH. DE LA GUERRE : *Ibid.*). Ces faux assignats furent mis en si grand nombre en circulation dans le pays de Nantes par les soldats, que les administrateurs de la Loire-Inférieure durent réunir une commission pour les étudier et en publier les signes caractéristiques (*Procès-verbal des signes caractéristiques des faux assignats débarqués à Quiberon par les Anglais et les Emigrés*, A Clermont-Ferrand, de l'imprimerie J.-B. Bertet, in-12 de 15 pages).

du-Nord et celles de la Manche<sup>(1)</sup>. » Il fuyait. Comme il l'avait dit, dès le soir même de sa victoire, aux représentants du peuple et à Rouget de Lisle, il ne voulait pas être « témoin des exécutions qu'il n'avait que trop sujet de prévoir<sup>(2)</sup>. » D'ailleurs, les marques de sympathie et d'humanité qu'il avait pu manifester aux Emigrés, l'avaient fait accuser de modérantisme. Les jaloux critiquaient ses actes, même sa victoire. Déjà il avait eu à souffrir de ses nombreux ennemis; déjà le Comité de salut public l'avait fait incarcérer sur des dénonciations semblables. Cette fois, pour se défendre, il dut publier une série de lettres sur l'affaire de Quiberon et les faire suivre d'une énergique protestation de civisme<sup>(3)</sup>.

Mais, tout en protestant, il continuait sa fuite, et rentra, le 30 juillet, à Rennes, dans son quartier général<sup>(4)</sup>.

Laissons le vainqueur de Quiberon opérer sa retraite devant les cris de sa conscience, et entrons avec Tallien à la Convention.

\*  
\*\*

Le représentant du peuple Tallien, accompagné de Rouget de Lisle, était parti, de Vannes pour Paris, le lendemain du désastre de Quiberon, le 22 juillet, à six heures du matin. Pendant tout le voyage, il ne fut préoccupé que d'une chose, du plan à suivre pour amener la Convention à ratifier la promesse qu'il avait

(1) Hoche au Comité de salut public, 4 thermidor, 22 juillet (ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest).

(2) ROUGET DE LISLE, p. 111.

(3) « Je garantis sur l'honneur, disait-il, la véracité des faits contenus dans les lettres ci-dessus; les malveillans répondront, sans doute, que j'ai sacrifié beaucoup d'hommes pour m'emparer du fort Penthièvre; je répondrai à leur clabaudage par des faits, et en faisant imprimer le résultat des appels. Quel doit être votre rage, vils ennemis de la patrie? Depuis le 1<sup>er</sup> messidor (19 juin 1795), la République n'a pas perdu deux cents de ses défenseurs et vos amis sont terrassés. » (Placard imprimé à Nantes).

C'était assez habile de faire supposer que ses dénonciateurs étaient les amis de ceux qu'on l'accusait de favoriser.

(4) Lettre du représentant Mathieu au Comité de salut public, 31 juillet 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest).

faite à Sombreuil, d'épargner la vie des Emigrés. Le jour et la nuit, il n'entretint Rouget de Lisle<sup>(1)</sup> que de ce sujet. Son sommeil était troublé d'horribles cauchemars qui le réveillaient en sursaut, tant il était tourmenté par le désir sincère de ne pas manquer à sa parole et par la crainte de se compromettre aux yeux des « patriotes. »

Enfin, lorsque, le 26 juillet, Tallien arriva aux portes de Paris, sa résolution était prise, son plan était arrêté. Il ferait « un appel à la générosité nationale, au nom de l'humanité, de la victoire, du général et de son armée; » puis il demanderait « amnistie entière pour les insurgés et que la vie fût accordée aux Emigrés, sous la condition irrévocable d'un banissement perpétuel. »

D'ailleurs, on pouvait supposer le cœur des conventionnels bien préparé à accueillir favorablement toute parole de clémence.

Le jour même où Tallien faisait secrètement son entrée à Paris, le 8 thermidor an III (26 juillet), la Convention célébrait les premières vêpres de l'anniversaire de la chute de Robespierre, le tyran, l'homme sanguinaire. Le conventionnel Courtois était monté à la tribune pour faire le tableau de la France, à l'époque du dictateur.

« Sur les sièges qu'avaient illustrés les Daguesseau et les Molé, s'était-il écrié, on ne voyait plus que d'ignares bourgeois déguisés sous le nom de juges. Les riantes promenades où les citoyens allaient autrefois se délasser, étaient remplies d'hommes à carmagnoles, coëffés du bonnet des forçats; leurs yeux portaient la terreur dans l'âme de tous les citoyens, et leurs jugements effroyables les faisaient fuir. Les rues étaient obstruées par des charrettes de victimes qu'on menait à la mort. Les départemens gémissaient sous la tyrannie d'insolens proconsuls qui les décimaient; partout on créait des

(1) ROUGET DE LISLE, pp. 121-123. Voir la relation de ce voyage aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° X : *Témoignage de Tallien*.

» tribunaux, partout on dressait des échafauds, partout on  
» creusait des cimetières... Tel était alors l'état de la  
» France<sup>(1)</sup>. »

Et, par leurs applaudissements frénétiques, les austères conventionnels avaient prouvé en quelle exécration ils tenaient le régime sanguinaire de Robespierre.

Du sang, la Convention n'en voulait plus, même en chanson. « *La Marseillaise*, depuis la chute de Robespierre, était interdite, comme un *chant de proscription et de carnage*; on ne la jouait plus dans les cérémonies officielles et les revues<sup>(2)</sup>. »

Le lendemain, 9 thermidor (27 juillet)<sup>(3)</sup>, jour anniversaire de la chute du tyran, dans la salle des séances, l'Institut de musique exécuta l'*Hymne du neuf thermidor*, composé, pour la circonstance, par Marie-Joseph Chénier et mis en musique par Méhul.

Écoutez ces strophes inspirées par l'horreur du sang et du carnage :

Salut, neuf thermidor, jour de la délivrance,  
Tu vins purifier un sol ensanglanté :  
Pour la seconde fois tu fis luire à la France  
Les rayons de la Liberté.

.....  
.....

Reverse, ô Liberté ! cet autel homicide,  
Où l'horrible Anarchie, un poignard à la main,  
Comme autrefois Diane, aux monts de la Tauride,  
S'appaisait par du sang humain.

.....  
.....

(1) *Le Moniteur* du 15 thermidor an III (séance du 8 thermidor).

(2) Mallet du Pan. Fr. DESCOTES, *La Révolution française vue de l'étranger* : Mallet du Pan, p. 408.

(3) *Le Moniteur*, séance du 9 thermidor.

Vous accusez, du fond de vos augustes tombes<sup>(1)</sup>,  
Les coupables vengeurs qui vous ont outragés ;  
C'est par de sages lois, *non par des hécatombes*,  
Que nos amis seront vengés.

Oui, pour la République, un nouveau jour commence ;  
Nous verrons, à la voix de vos mânes proscrits,  
L'Humanité dressant l'autel de la Clémence  
Sur vos respectables débris.

.....  
.....

Unis des intérêts qui paraissaient contraires ;  
Un cœur qui sait haïr est toujours criminel :  
Au festin de l'oubli viens rassembler des frères  
Pressés sur ton sein<sup>(2)</sup> maternel.

Ce n'est que clémence, humanité, proscription du sang et des hécatombes !

Tallien peut donc venir sans crainte demander à la Convention la mise en pratique des théories pacifiques, peintes dans l'hymne qu'elle vient d'applaudir.

Il entre, il bondit à la tribune.

« J'accours des rives de l'Océan joindre un nouveau chant de  
» triomphe aux hymnes triomphales qui doivent célébrer cette  
» grande solennité, s'écrie-t-il.

« Je te salue, époque auguste où le peuple écrasa la tyrannie  
» décemvirale ! Heureux, trois fois heureux anniversaire où les  
» défenseurs de la patrie ont terrassé la coalition de l'étranger  
» et des parricides ! Je te salue... »

Puis, après avoir traité les Emigrés de « vil ramas de complices et de stipendiés de Pitt, » Tallien raconte la prise du Fort-Neuf et la reddition des Emigrés.

(1) Allusion aux victimes de Robespierre.

(2) Le sein de l'humanité.

« Tout ce que l'isle contenait d'ennemis vient mettre bas les  
» armes et se rendre à discrétion. Quel spectacle pour la  
» France, pour l'Europe, pour le monde entier, que ces Emi-  
» grés si fiers, déposant humblement les armes entre les mains  
» de nos volontaires, les remerciant avec des larmes de honte  
» et de remords, de ces sentiments de générosité, si communs  
» chez des Français, et que de belles âmes éprouvèrent toujours  
» au sein de la victoire; suivant les vainqueurs en vomissant  
» des imprécations contre l'étranger perfide, dont les funestes  
» secours les ont rendus tout à la fois les plus coupables et les  
» plus malheureux des hommes. »

Voilà, semble-t-il, le moment où Tallien, mettant à exécution le plan conçu pendant son voyage, va implorer la clémence, l'humanité de la Convention à l'égard de ces « malheureux hommes. »

Mais la première entrevue entre le représentant du peuple et sa femme, la célèbre Thérèse Cabarus, avait renversé tout ce plan. Celle-ci l'avait averti, au nom de Lanjuinais, que ses ennemis multipliaient contre lui leurs dénonciations, qu'ils l'accusaient de modérantisme<sup>(1)</sup>. Tallien avait été saisi de terreur, et, au lieu de plaider la cause de ceux auxquels il avait donné sa parole, il inventa la calomnie pour les perdre plus sûrement.

Brandissant donc un poignard, il continue :

« Je tiens à la main un des poignards dont ces chevaliers  
» étaient armés, qu'ils destinaient à percer le sein des Patriotes  
» et dont ils n'ont pas fait usage pour eux-mêmes, parce qu'ils  
» connaissaient le venin que cette arme recéloit. Il faut apprendre  
» à toutes les nations, qu'un animal, un chien, en ayant été  
» frappé, il a été vérifié que la blessure était empoisonnée. »

Par cet infâme mensonge, Tallien était sauvé; mais ceux qui avaient cru à la loyauté républicaine étaient perdus.

Après avoir acclamé l'hymne de clémence et d'humanité qui

(1) ROUGET DE LISLE, p. 123.

proscrivait les hécatombes, la Convention, approuvant le massacre de 800 Français, se contenta de cet ordre du jour :

« L'armée des côtes de Brest ne cesse de bien mériter de  
» la patrie. »

Elle confirma la promotion des transfuges Nicolas Litte, Antoine Mauvage et David Goujon, sergents-majors du régiment d'Hervilly, au grade, les deux premiers, de capitaine, et, le troisième, de lieutenant.

Puis on chanta le *Ça ira!*

Avec l'officier républicain Savary<sup>(1)</sup>, nous dirons, en ce qui concerne Tallien<sup>(2)</sup> :

« Ce n'est pas toujours dans les rapports faits à la tribune de la Convention nationale et publiés dans les journaux du temps, qu'il faut chercher la vérité. »

(1) *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. I, p. 4.

(2) Un contemporain, Mallet du Pan, a tracé du caractère de Tallien le portrait suivant : « Nul ne fut plus atroce dans le jugement du roi; il menaça la Convention d'une révolte de la Commune, si on accordait à ce malheureux prince la permission de voir sa famille; il proposa d'envoyer les lambeaux du cadavre de Louis XVI aux départements. . . . Ce petit misérable, envoyé en mission à Tours, y commit les exactions les plus révoltantes, emprisonna et persécuta de tout son pouvoir les nobles, les prêtres, les négociants, les propriétaires; passé à Bordeaux avec les mêmes pouvoirs, son génie l'y suivit. Il ordonna l'incendie de trois communes qui n'avaient pas obéi à ses réquisitions, il rendit la guillotine permanente et en fit faire, sous ses yeux et en public, l'essai sur un mouton. Plus de sept cents citoyens furent par lui jetés dans les fers; cent soixante-cinq furent suppliciés (presque tous négociants) . . . sa maîtresse (Thérèse Cabarus), dont il a fait sa femme, supplée à sa pusillanimité et à son ineptie, elle lui sert de démon familier et l'a entouré de gens plus capables qui le dirigent. » — DESCOTES, *La Révolution française vue de l'étranger*: Mallet du Pan, à Berne et à Londres, pp. 309-310.

## CHAPITRE V

### COMMISSIONS MILITAIRES

Retard à former les commissions. — Arrêtés restés secrets. — Remplacement du général Josnet par le général Lemoine au commandement du Morbihan. — Impatience des « patriotes. » — Arrêté du département du Morbihan réclamant l'exécution de la loi. — Sombreuil essaie de se suicider. — Humanité des autorités d'Auray. — Première commission d'Auray. — Condamnation de Sombreuil, de Mgr de Hercé, etc... — Scrupules de la commission. — Blad la casse et en nomme six autres. — Les deux nouvelles commissions d'Auray. — Humanité du président Lalène de la Prade. — Seconde commission présidée par Druilhe. — Les deux commissions de Quiberon. — Les quatre commissions d'Hennebont et celle de Port-Louis.

Si les Emigrés ne devaient pas compter sur les promesses faites à Quiberon, si les généraux républicains et les représentants du peuple avaient outrepassé leurs droits en les faisant, restait à exécuter la loi du 25 brumaire an III. D'après celle-ci, « tous les Français émigrés pris faisant partie des rassemblements armés ou non armés, ou ayant fait partie desdits rassemblements... devaient être jugés dans les vingt-quatre heures par une commission militaire, composée de cinq personnes nommées par l'état-major de la division de l'armée dans l'étendue de laquelle ils auront été arrêtés, » puis « mis à mort dans les 24 heures. »

En admettant qu'il n'y eût pas de capitulation, les Emigrés, pris le 21 juillet, devaient donc, au terme de la loi, être jugés le 22 et exécutés le 23.

Aussitôt arrivés à Vannes, le 21 juillet (3 thermidor), Blad et Tallien, auxquels il appartenait de faire exécuter la loi,

avaient arrêté qu'une commission militaire serait « sur-le-champ » formée pour juger les prisonniers faits à Quiberon, et que le général Hoche serait chargé d'en nommer les membres (1).

Pourquoi cet arrêté ne fut-il connu de l'administration départementale que le 27 juillet (8 thermidor), jour où, sur les réclamations de celle-ci, il fut seulement exhibé et mis à exécution? Serait-ce qu'il ne fût pris que pour le cas où la Convention n'approuverait pas les promesses faites aux Emigrés?

Toujours est-il qu'aussitôt cette pièce composée, Blad et Tallien disparurent. « Pendant que l'un d'eux se rendait à Paris, l'autre était absent de Vannes, et l'administration ignorait où le service de la patrie l'avait appelé (2). »

Cependant, le 23 juillet, Blad, qui était allé conférer, à Lorient, avec l'amiral Villaret-Joyeuse, revint à Vannes et composa, en son nom et en celui de son collègue absent, un nouvel arrêté. D'après celui-ci (3), devaient comparaitre devant la commission militaire, « tous les Nobles, Evêques, Prêtres, Moines, Toulonnais, Chouans, » et tous autres, pris à Quiberon, moins les habitants de la presqu'île. Quant aux soldats et marins, faits prisonniers et enrôlés par les Emigrés, ils seraient enrégimentés dans les armées de la République.

Cet arrêté, comme le précédent, resta secret jusqu'au 27 juillet (8 thermidor).

C'était d'ailleurs à Hoche d'agir, c'était à lui de nommer la commission militaire. Mais sa conscience le lui permettait-elle? Ce jour même où Blad prenait le second arrêté, le 23 juillet, Hoche recevait les deux lettres de Sombreuil, qui lui rappelaient la parole donnée. Allait-il prendre sur lui de nommer les bourreaux? Il semble qu'il ait voulu charger de ce soin le général Josnet, commandant les troupes du Morbihan.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 761 (Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XI).

(2) Rapport du proc. gén. syndic du Morbihan au Comité de salut public (ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, 29 juillet 1795).

(3) ARCH. NAT., AF. II, 270 : Arrêté n° 41, et ARCH. DU MORBIHAN, L. 761 (Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XI).

Comme réponse, celui-ci lui offrit sa démission. C'est pourquoi, sous prétexte de se rendre compte par ses propres yeux du butin laissé par les Emigrés, mais plutôt, comme il l'avouait, « aiant des ordres à donner à Quiberon<sup>(1)</sup>, » il était parti pour la presqu'île, et avait offert au général Lemoine, qui y commandait, la place du général Josnet, à condition qu'il se chargeât de nommer la commission militaire. Lemoine, que Hoche devait plus tard appeler « buveur de sang de Vannes, » accepta sans hésitation<sup>(2)</sup>.

Aussitôt (24 juillet), comme nous l'avons vu, Hoche, avec une responsabilité en moins, croyait-il, fuyait vers Rennes, tout en faisant savoir à Lorient que, le lendemain, la commission militaire serait en activité.

\*  
\*\*

Hoche se trompait de deux jours, lorsqu'il annonçait que la commission siègerait le 25 juillet. Blad ne se montrait pas si pressé, il attendait toujours des nouvelles de la Convention.

Mais les « patriotes » étaient impatients de voir le sang couler et ils allaient forcer le représentant du peuple à exécuter la loi, déjà violée par des retards incompréhensibles pour eux.

De tous côtés, Blad recevait de pressantes sollicitations à commencer l'œuvre du sang.

(1) Hoche au Comité de salut public (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, 24 juillet 1795).

(2) Le 6 thermidor (24 juillet) les administrateurs du Morbihan accusent réception au général Josnet de la lettre par laquelle il leur fait savoir qu'il quitte le commandement du département. Le 8 thermidor (26 juillet), ils accusent réception de la lettre du 7 thermidor (25 juillet), par laquelle le général Lemoine leur fait part de sa nomination. (ARCH. DU MORBIHAN, L. 137). — Quelques mois plus tard, le général Josnet était mis à la retraite. « La haine du général Hoche, — écrivait-il le 21 germinal an IV (10 avril 1796), au ministre de la police générale, — s'est portée jusqu'à me faire donner ma retraite; il n'a pu me faire destituer ne pouvant me trouver de torts. Le ministre de la guerre m'a ordonné de prendre ma retraite. Je n'aime pas le vol, le viol, le pillage, je ne pouvais servir sous le général Hoche, il m'a fait donner ma retraite. » ARCH. NAT. F. 7, 7181.

« Il faut, sans délai, envoyer ces messieurs faire leur paradis dans l'éternité, » lui écrivait Topsent, représentant du peuple à Lorient.

« Il serait trop long de se servir du rasoir national; il faut que la fusillade en fasse raison, » disait de son côté le collègue de Topsent<sup>(1)</sup>.

Les administrateurs du département de Maine-et-Loire allaient bientôt, eux aussi, demander que les Emigrés fussent jugés sans délai et qu'ils subissent la peine prononcée par la loi<sup>(2)</sup>.

Mais c'est du Morbihan même que venaient les appels les plus pressants.

Dès le 21 juillet, jour de la prise de Quiberon, la municipalité de Vannes avait exprimé au département le vœu que les prisonniers de Vannes et des environs fussent, pour l'exemple, exécutés dans le chef-lieu<sup>(3)</sup>.

Aussi zélés, les administrateurs du département transmettaient ce vœu à Blad, le 23 juillet<sup>(4)</sup>. Ils demandaient qu'on détachât « quelques-uns des plus coupables et de ceux qui, disaient-ils, ont marqué davantage parmi nos féroces ennemis, pour les faire exécuter dans le chef-lieu du département. L'on pourrait même y ajouter ceux des lâches déserteurs de Vannes, qui avaient abandonné cette commune pour se joindre aux assassins de l'intérieur et qui se sont réunis ensuite aux Emigrés à Quiberon... »

Pour que cette exécution eût plus de publicité, ils demandaient qu'elle fût fixée au surlendemain, 25 juillet, « jour de marché dans cette commune. »

Mais Blad faisait toujours le mort, attendant des nouvelles de la Convention, et la commission ne se nommait pas.

(1) DU CHATELLIER, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, t. V, p. 147.

(2) ARCH. NAT., AF. II, 270.

(3) Reg. des délibérations du Conseil général de la commune de Vannes, séance du 3 thermidor an III (ARCH. MUN. DE VANNES).

(4) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137.

Cependant les « patriotes » se démenaient; ils inondaient l'administration départementale de rapports haineux contre les prisonniers détenus à Auray.

On se plaignait que ces prisonniers eussent trop de liberté et ne fussent pas soumis à une assez rigoureuse surveillance, que même il s'en trouvât qui circulaient librement dans les rues d'Auray : ainsi Sombreuil était prisonnier sur parole à l'auberge du *Pavillon d'en haut* ! Les Emigrés et les Chouans étaient confondus avec les militaires républicains, faits prisonniers lors de l'invasion royaliste à Quiberon; les maisons et édifices servant de prisons étaient insuffisamment gardés; des Emigrés auraient déclaré à des citoyens de Vannes qu'ils se soustrairaient à la peine que la loi prononçait contre eux, et ils fondaient cet espoir « sur la fausse supposition d'une promesse qu'ils disaient leur avoir été faite par le général en chef à Quiberon, et qui les détermina à mettre bas les armes. »

Voilà ce que prétendaient les « patriotes; » aussi réclamaient-ils la plus prompte exécution de la loi.

Le Directoire du département du Morbihan recueillit toutes ces plaintes, et, le 25 juillet, il arrêta en conséquence<sup>(1)</sup> :

1° Que l'état-major aurait à faire exécuter la loi, en nommant une commission militaire pour juger les Emigrés et autres, pris à Quiberon;

2° Que toute communication des détenus avec l'extérieur demeurerait sévèrement interdite;

3° Que tous les Emigrés, Chouans et leurs complices, pris à Quiberon, non actuellement en détention close, le seraient à l'instant;

4° Que les chefs et commandants de la force armée feraient garder, jour et nuit, avec une surveillance particulière, les prisons et autres édifices renfermant les prisonniers;

5° Que la municipalité et le district d'Auray seraient chargés de veiller à la sûreté et à la salubrité des prisons;

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137.

6° Que des expéditions de cet arrêté seraient adressées à la Convention nationale, aux Comités de salut public et de sûreté générale, au représentant du peuple Blad, et aux autres intéressés.

Cet arrêté était évidemment dirigé contre Blad, dont les « patriotes » critiquaient la conduite hésitante. Dans la lettre d'envoi<sup>(1)</sup>, on eut même l'ironie de lui dire : « La conduite qu'on tient vis-à-vis des prisonniers est loin d'être dans vos principes, d'après ce que vous en avez dit vous-même, et nous sommes persuadés que vous ne verrez dans cet acte qu'une preuve de notre entier dévouement à faire exécuter la loi. »

Blad fut terrifié à la lecture de cet arrêté; il ne se méprit pas sur le but de ses auteurs : c'était une accusation publique lancée contre lui. Aussi se hâta-t-il d'exhiber les arrêtés qu'il tenait cachés et de les faire mettre à exécution. « C'est à l'instant que la commission se forme, écrivit-il ensuite au département<sup>(2)</sup>, que vous prenez un arrêté qui ressemble à un acte d'accusation et dont plusieurs dispositions sont dénuées de fondement. » Et puis ne devait-on pas le prévenir fraternellement au lieu de l'accuser auprès de la Convention et du public?

\* \* \*

Cependant, au fond de leurs prisons, les royalistes ignoraient tous ces événements; et le retard qu'on mettait à les juger les confirmait de plus en plus dans l'assurance qu'ils seraient traités en prisonniers de guerre.

Mais voici que le cinquième jour de leur détention (26 juillet), vers onze heures du soir<sup>(3)</sup>, on amène à la prison des officiers, et on dépose dans la chambre de l'évêque de Dol, Sombreuil, la tête bandée d'un mouchoir ensanglanté.

(1) Lettre du 7 thermidor-26 juillet (ARCH. DU MORBIHAN, L. 137).

(2) ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, 29 juillet 1795.

(3) VILLENEUVE, p. 253. Cet Emigré tait l'essai de suicide de Sombreuil, sans doute pour ne pas ternir la mémoire de ce vaillant général.

Que s'était-il donc passé? Les récits diffèrent. C'était le 26 juillet, le lendemain du jour où fut pris l'arrêté de l'administration du Morbihan. Sombrecil qui logeait à l'auberge du *Pavillon d'en haut*, avec les officiers républicains, avait sans doute eu connaissance par ceux-ci de cet arrêté qui constituait un décret de mort pour ses compagnons d'infortune, pour ceux qu'il avait livrés, confiant dans les promesses républicaines. Désespéré, il avait saisi le pistolet d'un officier républicain, se l'était appliqué sur le front et avait pressé la détente. Le coup était parti, mais le canon de l'arme étant trop près du front, la balle n'avait pas pénétré. C'est alors qu'on l'avait amené à la prison, comme d'ailleurs l'ordonnait l'arrêté<sup>(1)</sup>.

D'après l'art. 5 du même arrêté départemental, la municipalité et le district d'Auray avaient la charge de la sûreté et de la salubrité des lieux de détention.

En conséquence, le conseil général de la commune arrête<sup>(2)</sup> que, « laissant au zèle de la force armée le soin de veiller à la » sûreté des prisonniers qui lui sont confiés, il va prendre toutes » les précautions qu'exige la salubrité des maisons de détention. » A cet effet, il nomme une commission de quatre officiers de santé, pour visiter à l'instant toutes les prisons, et il la charge de lui faire, aussitôt après sa visite, un rapport sur l'état où ils les auront trouvées.

Mais, au moment même, ces officiers de santé se présentaient et déclaraient que, prévenant l'intention du conseil, ils venaient de visiter les prisonniers et de déposer au district leur procès-verbal<sup>(3)</sup>.

Il faut que ce rapport ait été bien alarmant pour que, après sa lecture, les administrateurs du district d'Auray aient écrit aussitôt au département : « Il y a deux jours que ces prisonniers

(1) TERCIER, *Mémoires*, p. 132 — BERTHIER DE GRANDRY, *loc. cit.*, p. 92 — VILLEGOURIO, *Ma sortie de Quiberon*, p. 29 et *Lettres*, p. 50 — LE CHARRON, *Expédition de Quiberon*, p. 45.

(2) ARCH. MUN. D'AURAY, D. 610.

(3) *Ibid.*, D. 35.

» n'ont eu de vivres, et il y a cependant parmi eux bien des » malheureux à qui personne n'apporte rien<sup>(1)</sup>. »

Les commissaires des prisons se présentèrent de nouveau, le 10 thermidor-27 juillet, devant le conseil de la commune, et lui firent une vive peinture de l'état déplorable où se trouvaient les prisonniers qui, disaient-ils, demandaient en vain qu'on s'occupât de leur subsistance ou qu'une mort prompte les délivrât des horreurs de la faim.

Gens de cœur, les officiers municipaux d'Auray furent profondément émus de cette situation pitoyable, qu'ils déploraient d'autant plus que, parmi ces malheureux, se trouvait un grand nombre de leurs concitoyens, de leurs amis et probablement même de leurs parents.

Ils prirent aussitôt la délibération suivante, qui révèle assez leurs sentiments d'humanité :

« Délibérant sur le rapport ci-dessus, le conseil, craignant » toutes les suites d'un désespoir prêt à tout entreprendre, qui » devient la seule ressource des détenus; convaincu d'autre » part que l'univers entier retentiroit des cris de vengeance » contre des hommes qui verroient de sang-froid périr des » misérables, contre lesquels la loi n'a pas encore prononcé, » sans provoquer toutes les mesures qui peuvent leur assurer la » vie, — le conseil général, sur l'impossibilité où il se trouve » de pouvoir venir à leur secours, arrête d'inviter, au nom de » tout ce que l'humanité a de plus sacré, l'administration du » district à faire délivrer à l'instant aux malheureux détenus » une nourriture quelconque, qui leur devient d'une absolue » nécessité, et à prendre toutes les mesures qu'exige l'urgence » des circonstances, pour procéder le plus promptement possible » à leur évacuation sur quelques-unes des villes qui nous » avoisinent<sup>(2)</sup>. »

Cet appel, « au nom de tout ce que l'humanité a de plus

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 810 : *District d'Auray*, 9 thermidor an III-27 juillet 1795.

(2) ARCH. MUN. D'AURAY, D. 35 : Séance du 10 thermidor an III.

sacré, » ne resta pas sans écho chez les administrateurs du district d'Auray.

Au reçu de cette délibération, ils crient au général Lemoine, à Quiberon, et au représentant Blad, à Vannes : « Il faut donc » que ces hommes meurent de faim avant d'être jugés! »

Puis, aux administrateurs du département : « L'épidémie » vient de se déclarer dans les maisons de détention<sup>(1)</sup>! »

C'est alors que le représentant Blad dut se déterminer à envoyer 3,000 prisonniers à Vannes.

\*  
\* \*

Mais pendant que les administrateurs de la commune et du district d'Auray se conformaient, avec tant de générosité, au seul article humain de l'arrêté du département, Blad et Lemoine s'occupaient de mettre à exécution les autres articles.

L'arrêté avait été communiqué, aussitôt pris, c'est-à-dire le 7 thermidor-25 juillet, au général Lemoine.

Le lendemain, celui-ci se occupa de créer une commission militaire à Auray. Mais il se trouva en face d'une forte opposition. La majorité de l'armée était hostile à cette création, ainsi que le déclara un officier républicain à certains prisonniers qui ne semblaient pas croire à la sincérité de sa compassion : « Vous ne rendez pas justice à la grande majorité de l'armée, » dit-il. Les débats occasionnés par la création des commissions militaires pourraient vous prouver la vérité de nos sentiments. » Nous sommes des soldats et non des bourreaux; mais le général Hoche a été rappelé ailleurs, et nous sommes tous soumis à une autorité supérieure, et vous n'avez pas de défenseurs. Les ordres viennent de la capitale, et les généraux eux-mêmes y sont soumis<sup>(2)</sup>. »

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 810 : *District d'Auray*, lettres du 10 thermidor.

(2) VILLENEUVE, *Mémoires*, pp. 261-262.

Le bruit courait, en effet, que la Convention avait envoyé l'ordre d'exécuter la loi.

Le général Lemoine ne réussit à former sa commission que le 27 juillet (9 thermidor).

Elle fut composée de : Raymond Barbarou, chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la Gironde; Ducarpe, capitaine au même bataillon; Moysset, lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie; Bouvet, sergent-major au 1<sup>er</sup> bataillon des 83 départements, Pierre Cuny, caporal au même bataillon et Husson, secrétaire.

Cette commission siégea au premier étage de la halle d'Auray, dans une salle servant encore aujourd'hui de tribunal.

Sans délai, on amena devant la commission militaire dix-sept prisonniers. On avait choisi, pour cette première fournée, des personnages de premier ordre et surtout des prêtres. C'étaient :

Mgr de Hercé, évêque de Dol; le général comte Charles de Sombreuil; l'abbé François de Hercé, frère et vicaire général de l'évêque; l'abbé Gilard de Larchantel, chanoine de Quimper; l'abbé François Rieussec, vicaire général de Luçon; l'abbé Castin, chanoine de Saintes; l'abbé Le Gal, prêtre du diocèse de Rennes; l'abbé Bréhérec, curé de Bonchamps (Mayenne); l'abbé Gérard, curé de Saint-Mervon (Ille-et-Vilaine); l'abbé Guégué, vicaire de Doix (Vendée); l'abbé Frotin, desservant de Saint-Tual (Ille-et-Vilaine); l'abbé Gourrot, curé de Saint-André-sur-Mareuil (Vendée); l'abbé Boulard, curé de Tours; l'abbé Gautier, curé de Treffendel (Ille-et-Vilaine); René de la Landelle de Roscanvec, sous-lieutenant au régiment d'Hervilly, natif de Vannes; Petitguyot, chevalier de Saint-Louis; René Lelièvre, ancien maître d'école à Nantes.

Dans l'après-midi de ce jour, 27 juillet (9 thermidor), à l'heure même où Tallien débitait, à la tribune de la Convention, les infamies que l'on sait, un officier supérieur républicain entra dans la cour de la prison où étaient réunis les Emigrés, et demandait le général comte de Sombreuil. « C'est moi, » répondit celui-ci avec calme en s'approchant de l'officier. « Un

frisson subit parcourut alors tous nos membres, dit un témoin<sup>(1)</sup>; le comte parle à voix basse, pendant deux secondes, avec l'officier, se retire dans sa chambre, et reparait aussitôt... On n'aperçut aucune altération sur le visage du comte, sa sérénité formait un contraste frappant avec la désolation de son fidèle domestique; il ne veut pas le quitter. « Mon ami, lui dit son » maître, au nom de Dieu, reste... je vais revenir. Messieurs, » poursuit-il en s'adressant à nous, veuillez bien le retenir. » J'ignore ce que l'on veut de moi, mais je m'en doute : excusez » mon erreur, et soyez convaincus que, si j'avois pu imaginer » que des militaires pussent manquer à leur parole donnée sur » le champ de bataille, je n'aurois jamais consenti à une capi- » tulation; elle me cause des regrets amers qui me suivront » jusqu'au tombeau. Adieu, messieurs, nous trouverons justice » et clémence devant un tribunal où la fraude des hommes ne » sauroit jamais parvenir. »

» Son domestique, fondant en larmes, s'élance à la porte pour le suivre; il fut ramené par deux grenadiers. »

Sombreuil, dans le plus grand calme, gravit l'escalier de bois qui mène aux combles de la vieille halle où était installée la commission militaire. Une foule de soldats républicains, trois cents environ, pénétrèrent dans la salle, à la suite du général royaliste, attirés par la curiosité et par la sympathie pour ce brave et beau jeune homme de vingt-cinq ans. « Quel dommage, » quelle inhumanité, de faire périr un si bel homme, disaient-ils. — Il est aussi brave qu'il est bel homme, » ajoutaient d'autres soldats<sup>(2)</sup>.

Ici, nous éprouvons une difficulté; c'est de rapporter, d'après les procès-verbaux, les questions posées à Sombreuil, et surtout les réponses qu'il y fit.

De toutes les victimes, autres que Sombreuil et ceux qui comparurent devant la commission Barbarou, on possède les inter-

(1) VILLENEUVE, *Mémoires*, p. 258.

(2) TERCIER, *Mémoires*, p. 128.

rogatoires signés de leurs noms. Mais, pour Sombreuil et ses compagnons, rien. Que sont devenues ces pièces? car elles ont existé. Les *Archives du ministère de la guerre*, les *Archives nationales*, les *Archives départementales du Morbihan* (qui possèdent les procès-verbaux originaux des autres interrogatoires), aucun de ces dépôts d'archives ne recèle l'interrogatoire de Sombreuil, de Mgr de Hercé et des autres personnages jugés le 27 juillet. Il faut donc qu'on les ait fait disparaître; et pourquoi? Sans doute, parce que les affirmations de Sombreuil étaient précises, écrasantes, sur la question de la capitulation, et qu'elles dénonçaient la mauvaise foi de certaines hautes personnalités républicaines.

Ceci constaté, recueillons les échos des protestations de Sombreuil devant la commission militaire.

Le général royaliste ne pensait pas à éviter la mort. Lui-même avait offert sa vie pour ses compagnons. Aussi ne fût-ce que de ceux-ci qu'il entretint ses juges. Il rappela les événements, les promesses qui lui avaient été faites et à la suite desquelles tous ses compagnons avaient mis bas les armes. Alors, se tournant brusquement vers les soldats républicains, massés dans l'auditoire : « J'en appelle à vous, grenadiers, leur crie-t-il, ai-je capitulé, oui ou non? » Et d'une seule voix, ces militaires répondent : « *Oui! oui! vous avez capitulé!* C'est » une horreur de vous traiter ainsi! <sup>(1)</sup> »

Les membres de la commission militaire furent très impressionnés par les affirmations de Sombreuil, dont la loyauté était au-dessus de tout doute, et par les protestations énergiques des soldats républicains.

(1) BERTHIER DE GRANDRY, *loc. cit.*, p. 30. — Ce fait est incontestable, il est raconté dans plusieurs relations. M. Chassin lui-même n'ose pas le nier; il conteste seulement qu'il y eût des grenadiers à Auray, à ce moment, Hoche les ayant emmenés avec lui dans les Côtes-du-Nord. Quoique la couleur de l'uniforme importe peu dans l'affaire, nous contesterons cependant l'affirmation de M. Chassin. Hoche n'avait emmené avec lui que quatre bataillons, comme il l'écrivit au Comité de salut public, le 22 juillet.

Après le général comte de Sombreuil, comparut le saint évêque de Dol, Mgr Urbain-René de Hercé. C'est aussi avec le plus grand regret que nous nous voyons privés, par la disparition des procès-verbaux, de recueillir les dernières paroles de ce vénérable prélat, de ce vieillard intrépide qui, après avoir prêté à Louis XVI, dans un langage énergique, les excès dont il était aujourd'hui lui-même la victime, n'avait pas hésité à revenir, à soixante-neuf ans, reprendre son rôle d'apôtre. La commission militaire décréta son martyre.

Ensuite, ce fut toute cette légion de prêtres dont nous avons donné la liste et dont le crime d'être rentrés en France allait être châtié dans le sang.

Puis, ce furent René de la Landelle, que le fait d'être né à Vannes avait destiné à être l'un des premiers exécutés, pour satisfaire le vœu de ses concitoyens, membres du Conseil général de la commune de Vannes; François Petitguyot, chevalier de Saint-Louis, et enfin l'humble maître d'école René Lelièvre.

Après interrogatoire de ces dix-sept prévenus, la commission rendit son jugement <sup>(1)</sup>.

L'évêque de Dol et les autres ecclésiastiques, déportés ou émigrés, convaincus d'être rentrés en France, en violation de la loi; Lalandel, Petitguyot et Sombreuil, « convaincus d'émigration et d'avoir porté les armes contre la République, » furent condamnés à la peine de mort, « leurs biens acquis et confisqués au profit de la République. » Le jugement ordonnait en outre qu'ils seraient « conduits ce jour à Vannes, chef-lieu du département, pour y subir leur jugement dans les vingt-quatre heures. »

Quant à René Lelièvre, la commission le renvoya en prison, en attendant sur son compte de plus amples renseignements.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 762. Jugement des commissions militaires d'Auray et d'Hennebont. Une copie de ce jugement certifiée conforme par Blad, se trouve aux ARCHIVES DE LA GUERRE: Armée des côtes de Brest (carton de juillet 1795). C'est le seul jugement dont copie ait été envoyée à Paris (Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XII).

Le lendemain, 28 juillet (10 thermidor), la commission d'Auray siégea de nouveau, pendant que, à Vannes, on exécutait les condamnés de la veille.

Les prisonniers ignoraient la condamnation du comte de Sombreuil, de Mgr de Hercé et de leurs compagnons. Ils étaient descendus dans les cours, s'interrogeant, se communiquant leurs tristes prévisions, lorsqu'un maréchal des logis de gendarmerie « appella, dit Villeneuve <sup>(1)</sup>, divers officiers supérieurs de notre armée, puis les officiers du régiment de Béon, et à leur tête M. le comte Danceau, leur lieutenant-colonel, son neveu M. le comte de Caffarelli, et ensuite le plus bel homme et le plus brave de ce corps, M. de Brumeau, ancien garde du roi. Ils partent, après nous avoir fait leurs adieux; leur départ ne nous étonne plus: ils ne font que nous précéder à la mort de quelques heures ou de quelques instans. »

Devant la commission, le comte d'Anceau fit preuve d'une grande énergie. Il adressa aux juges ces paroles:

« Nous sommes des Emigrés, il est vrai, mais notre émigration n'a eu d'autre but que celui de tenir à nos sermens; nous n'avons porté les armes que pour la défense de la royauté et le rétablissement de l'ordre dans notre malheureuse patrie. C'est aussi dans ce but que nous sommes venus à Quiberon. Notre armée portait les couleurs de la Monarchie reconnue par toutes les puissances d'Europe; notre marche étoit ostensible, mais légale; on a traité vos prisonniers de guerre avec humanité; nous avons tenu religieusement la capitulation conclue avec votre garnison du fort Penthièvre; quoique nous eussions pu encore vous faire beaucoup de mal à l'arme blanche, et nous rembarquer, protégés par le feu de l'escadre anglaise, nous avons voulu épargner le sang français, et accepter la capitulation que vous nous avez offerte: observez-la avec la même fidélité que nous avons observé la vôtre. Cette capitulation porte que nous devons nous rembarquer;

(1) VILLENEUVE, p. 261.

» donnez-nous-en donc les moyens, et ne souillez pas l'honneur français par un crime (1). »

Les autres prévenus tinrent le même langage, affirmèrent la capitulation.

Les juges furent très frappés de ces affirmations, qui venaient appuyer celle que, la veille, Sombreuil avait fait entendre devant le même tribunal.

La commission n'osa prononcer d'arrêt. Elle écrivit aussitôt la lettre suivante à Blad (2) :

« Auray, le 10 thermidor, 3<sup>e</sup> année.  
(28 juillet 1795).

» La commission militaire établie à Auray au représentant du peuple Blad.

» CITOYEN REPRÉSENTANT,

» Presque tous les prisonniers émigrés que nous venons d'interroger font valoir la foi d'une capitulation; ils répondent ne s'être rendus que parce que plusieurs officiers et soldats de l'armée de la République leur ont assuré qu'ils auroient la vie sauve, s'ils mettaient bas les armes : que comptant sur cette promesse verbale, ils s'étaient rendus pour épargner le sang des deux partis. Ils en étaient tellement persuadés qu'un des leurs s'est mis à la nage pour aller annoncer cette capitulation à la corvette ou frégate, dont le feu inquiétoit nos troupes, qui cessa au même instant, et que cet officier revint à terre.

» Nous ignorons si cette capitulation existe; si elle est, notre marche est arrêtée; nous vous invitons, en conséquence, à nous faire connoître la vérité, et à nous tracer la conduite que nous avons à tenir dans la carrière pénible que nous parcourons.

» Sombreuil, Lalandelle et Petit-Guyot sont, il est vrai, déjà

(1) VILLENEUVE, p. 264.

(2) ARCHIVES DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795.

jugés; mais Sombreuil était chef, et les deux autres n'ont point parlé de capitulation (1).

» Au surplus, dans l'incertitude, il vaut mieux, sans doute, n'en avoir jugé que trois, que d'y prononcer sur tous.

» Si même, le jugement que nous avons rendu hier, n'était pas mis à exécution, nous vous prions de la suspendre.

» Le plus léger doute, quand on condamne, peine la conscience de l'homme juste; il est besoin en outre d'éclairer l'opinion publique qui paroît croire à cette capitulation (2), et qui rendroit odieuses nos opérations, si on ne s'empressait de la détruire.

» Au reste, l'avis que nous vous demandons, ne suspendra nullement nos travaux.

» Nous continuerons à interroger et l'énonciation seule des jugemens sera arrêtée.

» Salut et fraternité.

» Les membres de la commission militaire : BARBAROU, président, DCCARPE capitaine, MOYSSSET lieutenant, BOUVET sergent-major et CUNY caporal. HUSSON, secrétaire. »

Les braves gens! dirons-nous. Les troupes républicaines, on peut le juger par cette lettre, n'étaient pas composées que de « scélérats » qui ne connaissaient que le vol, le viol, l'incendie et l'assassinat, comme le prétendait Hoche. Il s'y trouvait des hommes près de leur conscience, et assez loyaux pour ne pas admettre le moindre manquement à la parole donnée.

Que fit Blad?

D'abord, il envoya défense expresse de laisser les prisonniers

(1) Sombreuil s'était d'ailleurs sacrifié. Quant au silence des deux autres sur la capitulation, elle ne prouve nullement qu'elle n'eut pas lieu; comme la plupart, ils se contentèrent de répondre aux questions posées sur leurs noms, leur âge, leur présence à Quiberon. Il n'est pas fait allusion aux ecclésiastiques condamnés, la capitulation ne pouvant, dans l'esprit des juges, que bénéficier aux soldats.

(2) Qu'est-ce à dire : « l'opinion publique paroît croire à cette capitulation. » N'est-ce pas une allusion aux protestations énergiques que firent entendre les soldats républicains, lors du jugement de Sombreuil?

détenus à Auray, communiquer avec qui que ce fût, verbalement ou par écrit (1).

Ensuite, il prit un arrêté cassant la commission d'Auray et en créant une autre qui lui rendrait journallement compte de ses travaux (2).

Le lendemain, 29 juillet, il mit le Comité de salut public au courant de ces incidents. « Nonobstant, disait-il, l'assurance que nous lui avons donnée qu'il n'y a eu ni pu y avoir de capitulation entre des républicains et des traîtres pris les armes à la main, cette commission chanceloit, hésitoit à remplir avec fermeté la tâche qu'elle a acceptée, et risquoit par des délais hors de saison, de compromettre la tranquillité de ce pays... » En conséquence nous avons cru devoir casser la première commission et en nommer une autre qui fût à la hauteur de ses fonctions et qui mit dans ses opérations la célérité qu'exigent les circonstances et la notoriété du délit (3).

Blad avait mis d'autant plus d'empressement à casser la commission Barbarou, que l'incident soulevé par celle-ci eût pu justifier les soupçons de l'administration du Morbihan sur son modérantisme, s'il n'avait pris, dans cette circonstance, une mesure énergique. Aussi, dans son rapport particulier au Comité de salut public, saisit-il cette occasion pour se justifier des accusations lancées contre lui par les administrateurs départementaux. D'ailleurs, son civisme était couvert par le fait qu'on venait d'exécuter seize prisonniers à Vannes (4).

(1) ARCH. NAT., AF. II, 270, arrêté n° 52, 28 juillet 1795.

(2) *Ibid.*, arrêté n° 53, 28 juillet. La nouvelle commission fut composée de François Bouillon, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon des tirailleurs, président; Ignace Bisschop, lieutenant au même bataillon, juge; Julien Carpin, lieutenant au même bataillon, juge; Jourdan Bellepointe, sous-lieutenant au même bataillon, juge; Duhem, sous-lieutenant au 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, juge; Tilloy, quartier-maître au 2<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs, secrétaire greffier.

(3) ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, 11 thermidor-29 juillet 1795.

(4) Rapport du 12 thermidor-30 juillet (ARCH. DE LA GUERRE : *Ibid.*) Quoique daté du 12 thermidor, ce rapport est évidemment du 11, comme la lettre qui y était jointe, puisque Blad y a écrit que la nouvelle commission est entrée en fonction le jour même.

La nouvelle commission, présidée par le chef de bataillon Bouillon, était composée de tirailleurs belges. Ce choix était assez significatif. Bouillon était, d'après les *Archives administratives de la guerre*, « le plus mauvais sujet et le plus lâche de tous les officiers des armées de la République... l'homme le plus méchant qui existe au monde (1). »

Il n'y avait donc pas à craindre qu'avec de tels juges les innocents échappassent. Cette commission aussitôt installée (11 thermidor-29 juillet) condamna à mort quatorze Emigrés. Elle ne siégea que ce jour à Auray; quatre jours après (15 thermidor-2 août), nous retrouvons Bouillon présidant la deuxième commission militaire de Vannes.

En même temps que la commission Bouillon jugeait dans la salle de la halle d'Auray, une autre commission, présidée par le chef de bataillon Lalène de Laprade, siégeait dans la chapelle de la Congrégation des hommes, dans la même ville.

C'est que, au moment où Blad nommait la commission Bouillon, le général Lemoine était venu le voir, lui avait « fait sentir la nécessité d'activer les jugemens, » et avait obtenu en conséquence, du représentant du peuple, l'autorisation de « nommer cinq autres commissions... » Il s'en trouva ainsi deux à Auray, deux à Vannes et deux à Quiberon (2).

Il faut croire que le général Lemoine trouva encore de sérieuses oppositions dans la création de ces nouveaux tribunaux.

On raconte, et nous le répétons sous toutes réserves, que le chef de bataillon Douillard, ayant été nommé, le 1<sup>er</sup> août-14 thermidor, président de la seconde commission de Vannes, rejeta la proposition du général Lemoine par ces mots : « J'ai prononcé avec tous mes camarades les mots de *capitulation honorable*. » La République ne croit plus devoir reconnaître le vœu de ses

(1) Nous empruntons ce témoignage à M. Chassin, *Pacification de l'Ouest*, t. I, p. 561, note.

(2) Rapport ci-dessus.

» soldats. Je ne puis plus juger ceux que j'ai absous, le sabre » à la main <sup>(1)</sup>. »

Quoi qu'il en soit, les scrupules des officiers républicains auxquels on proposa de faire partie des commissions, étaient tels, que le représentant du peuple Blad dut, le 1<sup>er</sup> août, adresser aux membres de ces commissions d'énergiques déclarations. Il niait carrément la capitulation. Il attestait que les généraux « avaient dit hautement à Sombreuil, en présence de quelques autres chefs de son parti, qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient rien promettre, » et que le cri : « A bas les armes ! » n'était adressé « qu'aux prisonniers français enrôlés de force, aux cultivateurs arrachés de leurs foyers par la violence, et non à des traîtres avec lesquels aucune loi ne permettait de traiter. » Puis, laissant éclater son mécontentement, dans une « *Proclamation à tous les Français*, » il accusait de « royalisme » ceux qui osaient prétendre que les Emigrés « n'avaient mis bas les armes que sur la promesse positive qu'ils auraient la vie sauve. » « Séchez de dépit, leur disait-il, en voyant l'écueil où viennent » se buter votre rage inutile et vos impuissans efforts <sup>(2)</sup>. »

Blad, comme Tallien, placé entre le cri de sa conscience et le couperet de la guillotine, n'hésitait pas à faire taire celui-là pour éviter celui-ci. Déjà menacé par les accusations des administrateurs du Morbihan, lancées contre lui à la Convention, le représentant du peuple tenait à écarter tout soupçon d'inci-

(1) Lettre citée dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1861, p. 94. Contre l'authenticité de cette lettre, M. CHASSIN (*Pacificateur de l'Ouest*, t. I, p. 530, note 5) objecte que, aux *Archives administratives de la guerre*, il n'est pas fait mention d'officier républicain du nom de Douillard; mais, à quelques pages plus loin (p. 565, note 5), le même auteur avoue que plusieurs des présidents des commissions militaires n'ont pas laissé de traces dans ces *Archives*. — Pas plus sérieuse n'est l'opposition de ceux qui voient dans l'expression emphatique : « J'ai absous les armes à la main, » une preuve de non-authenticité de cette lettre. C'est faire aveu d'ignorance de la littérature révolutionnaire.

(2) *Déclaration aux commissions militaires*, Vannes, 14 thermidor an III; et *Proclamation à tous les Français*, Nantes, 17 thermidor (4 août), publiées en placard et imprimées à Nantes (ARCH. D'ILLE-ET-VILAINE : dossier de Quiberon).

visme en affirmant, en termes les plus énergiques — pour ne pas dire les plus ridicules, — son exécration pour des prisonniers de guerre qu'il allait faire assassiner.

C'est là tout le cas qu'on peut faire du témoignage de Blad. Parcourons maintenant les commissions militaires.

### Les commissions militaires d'Auray <sup>(1)</sup>.

La première commission militaire d'Auray, présidée par Barbarou, fut, comme nous l'avons vu, nommée le 9 thermidor-27 juillet, siégea dès ce jour et condamna à mort Mgr de Hercé, Sombreuil et leurs quatorze compagnons. Le lendemain, émue par les affirmations d'une capitulation, elle refusa de porter un jugement, et fut de suite cassée par Blad.

La seconde commission d'Auray, nommée le 10 thermidor-28 juillet pour remplacer la première, fut présidée par le chef de bataillon Bouillon. Elle tenait ses assises, comme la précédente, dans la salle de la Halle. Elle siégea seulement le 11 thermidor-29 juillet, et prononça quatorze condamnations à mort.

Une troisième commission fut nommée le 11 thermidor-29 juillet, elle se tint le jour même, dans la chapelle de la Congrégation des hommes, comme il appert du procès-verbal de sa première séance <sup>(2)</sup>.

Cette commission prit le nom de *première commission d'Auray*, et tint ses séances dans la salle de la Halle, lorsqu'une seconde, présidée par Druilhe, fut appelée à juger parallèlement avec elle, dans la chapelle de la Congrégation des hommes.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 762.

(2) Elle avait pour président Jean-Germain Lalène de Laprade, chef de bataillon; pour juges, le capitaine Toussaint Marigny, le lieutenant André Imbert, le capitaine Barthélemy Fénel, et le sergent-major Jean-Baptiste Parjou. Plus tard, elle fut ainsi modifiée : Lalène, président, le capitaine Maïllet, le lieutenant Ledoux, le sergent-major Dumesny, juges; Rouquet secrétaire. La chapelle de la Congrégation des hommes, où siégeait d'abord cette commission, n'existe plus.

Le président de cette commission était Lalène de Laprade. Dans plus d'une circonstance, il prouva par sa conduite qu'il s'était résolu à accepter cette répugnante besogne pour sauver autant de prisonniers qu'il lui serait possible. Dans ce but, il manœuvra avec la plus grande habileté. Accepter les défenses basées sur la capitulation n'eût pu qu'amener son remplacement par un autre président moins humain. Aussi ne dut-il pas tenir compte des affirmations inutiles des Emigrés sur ce point. Il semble même avoir tenu à repousser, dans la rédaction de ses jugements, ces moyens de défense, afin de détourner les soupçons de Blad qui, chaque jour, prenait connaissance des procès-verbaux.

Dans ses conclusions du jugement du 13 thermidor-31 juillet, on lit en effet : « Vu en outre les moyens de défense » que vingt-quatre des individus ci-dessus dénommés nous ont » présentés, fondés sur une prétendue capitulation, et après » nous être assurés qu'il n'en existoit pas, nous avons condamné » tous les cy-dessus dénommés à la peine de mort. »

Et, le 15 thermidor-2 août :

« Sans avoir égard aux moyens de défense dont ils se sont » servis, non plus qu'à la prétendue capitulation sur laquelle » quelques-uns se sont appuyés... »

Mais Lalène de Laprade s'étudia à éviter la mort spécialement aux domestiques des Emigrés, et aux autres prisonniers qui objecteraient avoir été forcés par les royalistes de prendre les armes. Il fut même assez habile pour faire naître des scrupules dans l'esprit de Blad, en lui posant des questions insidieuses à l'égard de ces deux sortes de prisonniers. Le représentant du peuple, comme tous les faibles, cruel en face du danger, mais sans méchanceté au fond, fit une réponse qui donnait à la commission une grande latitude pour prononcer de nombreux acquittements. Blad déclarait, en effet, que les excuses des insurgés, enrôlés par les Emigrés et dont le domicile était à Quiberon ou aux environs, méritaient d'être prises en considération. Quant aux domestiques, on pouvait supposer, à la rigueur,

qu'ils n'avaient pas été libres de suivre ou de quitter leurs maîtres. « Lorsque le délit ne sera pas notoire, ajoutait Blad, » il nous paraît prudent de surseoir à tout jugement, pour ou » contre les prévenus. Nous consulterons à cet égard la Convention nationale, qui fera connaître ses intentions<sup>(1)</sup>. »

Cette décision permit aux juges de prononcer de nombreux acquittements, jusqu'au jour où l'inexorable Convention eut envoyé son veto.

Blad, se laissant toucher par les larmes de M<sup>lle</sup> de Talhouët, dont le jeune frère était au nombre des prisonniers, avait également pris, comme nous le verrons bientôt, un arrêté accordant un sursis aux jeunes gens qui avaient émigré avant l'âge de seize ans.

Un grand nombre de jeunes Emigrés, sur le conseil d'amis et même de républicains, en profitèrent pour se rajeunir. Lalène de Laprade se prêta très facilement à ce stratagème dont il n'était pas dupe. Aussi, plusieurs jeunes gens, qui profitèrent du sursis pour s'évader, lui dirent-ils la vie.

Louis de Villeneuve de Laroche-Barnaud, — dont nous citons souvent les *Mémoires*, — fut de ce nombre. Sur les instances de ses deux frères, prisonniers comme lui, il affirma, devant la commission de Lalène, avoir émigré avant l'âge de seize ans. Auparavant, il tint à consulter un ecclésiastique de la suite de Mgr l'évêque de Dol, qui lui fit cette réponse : « Vos ennemis » n'ont aucune juridiction légale contre les Emigrés; leur mort » serait un assassinat; en sauvant votre vie, vous leur épargnez » un crime, et vous pouvez encore être utile à la chose » publique<sup>(2)</sup>. »

Lorsqu'il fut en présence du tribunal, Villeneuve déclara donc avoir quitté la France en 1789 et être né en 1774, et, en conséquence, avoir vingt et un ans.

« De sorte, lui dit Lalène de Laprade, que vous n'aviez pas

(1) Lettre du 13 thermidor-31 juillet (ARCH. DU MORBIHAN, L. 761).

(2) VILLENEUVE, *Mémoires*, p. 258.

» encore seize ans quand vous fûtes conduit à l'étranger? —  
 » Non, » répondit Villeneuve.

Le sursis fut alors prononcé en sa faveur. Lorsqu'il sortit de la salle, tous les grenadiers présents s'approchèrent de lui et lui serrèrent la main, en lui disant : « Courage, camarade; » courage, tout ira bien<sup>(1)</sup>. »

Quelques jours après, il s'évadait, avec la complicité du geôlier de la prison.

Lorsque le sursis fut annulé par la Convention, Lalène de Laprade, forcé de condamner, s'ingénia à trouver d'autres moyens de sauver quelques-uns de ces jeunes gens.

Voici ce qu'en dit de la Villegourio, qui a écrit sa *Sortie de Quiberon et Cinq lettres* sur la même question :

« L'officier (Lalène de Laprade), assez malheureux pour *présider malgré lui la commission militaire*, avoit, autant qu'il lui étoit possible, sauvé, par la connaissance du sursis, une partie des malheureux qui avoient été présentés à son interrogatoire. Et combien plus se seroient soustraits à la mort, si Blad n'avait introduit dans les commissions que des officiers, français d'origine ! Plusieurs Emigrés s'étaient donnés pour Suisses et Allemands, et ce brave homme ne leur avoit pas seulement demandé s'ils connoissoient le langage de ces peuples.

» Trois fois par semaine, au moins, seul ou avec Montbron, auquel je m'étois lié particulièrement, j'allois dîner chez M<sup>lle</sup> Vial, où logeoit ma sœur, et quelquefois chez M<sup>lle</sup> Béard. M. de la Prade, *ce digne et respectable président de la commission*, venoit nous chercher lui-même, et, malgré le poids de la responsabilité qui pesoit sur lui, il nous confioit aux soins de l'amitié, et négligeoit même de nous demander notre parole<sup>(2)</sup>. »

(1) VILLENEUVE, *Mémoires*, p. 272. — Le procès-verbal de son interrogatoire ne concorde pas pour les dates avec ce récit. Dans celui-là, on lui donne dix-neuf ans et on le fait émigrer en janvier 1791 (ARCH. DU MORBIHAN, L. 762 ; *Commission militaire d'Auray, séance du 15 thermidor an III* (2 août 1795). Il faut croire à une erreur de mémoire de Villeneuve, ou, peut-être, à un acte de bienveillance du Tribunal.

(2) VILLEGOURIO, *Sortie de Quiberon*, pp. 40-41.

De la Villegourio étant tombé malade, voulut louer avec Montbron un appartement dans la ville d'Auray. Il leur fallait des cautions; tout Auray se présenta. Mais le commissaire de la prison s'y opposa. « Nous fimes part, dit La Villegourio, de cet incident désagréable au bon de la Prade, qui réunissait à sa présidence le commandement de la place. Il leva toutes les difficultés, en nous donnant à tous les deux un billet d'hôpital. C'était le moyen assuré d'aller, sans obstacle, occuper l'appartement que nous avions loué. » Mais Lalène de Laprade tint que, pour la forme, ils allassent habiter deux jours à l'hôpital, dont les portes étaient gardées par des factionnaires.

Le troisième jour, La Villegourio et Montbron comptaient se rendre dans leur nouvelle habitation, lorsque les dames qui s'intéressaient à eux vinrent leur transmettre une mauvaise nouvelle.

« Ces dames nous apprirent, raconte La Villegourio, que M. de la Prade avoit, dès le point du jour, jeté chez M<sup>lle</sup> Vial un billet par lequel il lui annonçait que le général Le Moine, arrivé de Vannes la veille au soir, lui avoit apporté l'ordre de faire fusiller, sans plus ample informé, tous ceux qui avaient obtenu le sursis; que ce général lui avoit fait *les reproches les plus durs sur le grand nombre d'émigrés auxquels il l'avoit accordé*; qu'il était surveillé, et que si nous étions encore en ville le lendemain, à quatre heures du matin, c'en étoit fait de nous<sup>(1)</sup>. »

Grâce à cet avis de Lalène de Laprade, La Villegourio et Montbron s'échappèrent, la nuit même, de l'hôpital.

L'humanité du président Lalène de Laprade n'apparaît pas moins dans les aventures du chevalier Berthier de Grandry.

Grandry avait dix-neuf ans. « Vous êtes loin de les paraître, » lui avait dit Sombreuil. Si vous êtes interrogé, croyez-moi, » ne vous en donnez que quinze. C'est un devoir pour nous de » conserver au Roi le plus de bons sujets que nous pourrons. »

(1) VILLEGOURIO, *Sortie de Quiberon*, pp. 42-45.

Grandry suivit ce conseil, à sa première comparution devant la commission militaire, et il fut reconduit en prison, en vertu du sursis accordé par Blad.

Lorsque la Convention eut refusé d'admettre le sursis et eut envoyé l'ordre de tout égorger, Grandry dut comparaître de nouveau devant le tribunal. Un officier républicain, son compatriote, nommé Regardin, s'intéressant à son sort, lui demanda, avant qu'il comparût : « Quel âge avez-vous ? — J'ai dix-neuf ans, mais je ne m'en suis donné que quinze devant la Commission. — Oh ! malheureux ! s'écria Regardin, c'est encore trop ; vous êtes fusillé si vous vous en donnez quatorze ! — Eh bien ! demande Grandry, que voulez-vous que je fasse ? — Ils ont mon premier interrogatoire, je n'y puis rien changer. — N'importe, il faut risquer le tout pour le tout, ne vous donnez pas quatorze ans, ou rien ne peut vous sauver. »

Grandry fut appelé devant la commission, le 12 fructidor-29 août. C'était celle présidée par Lalène de Laprade.

« Votre âge ? » demande le président. — « Quatorze ans moins trois mois, » répond Grandry.

Le président lui oppose son premier interrogatoire, dans lequel le jeune émigré n'avait déclaré que quinze ans. Grandry nia avoir jamais comparu, laissa entendre qu'un autre prisonnier pouvait avoir eu intérêt à emprunter son nom, que, d'ailleurs, ce premier interrogatoire n'était pas signé. Il lui était d'autant plus facile de nier, que ce n'était pas devant cette commission qu'il avait comparu la première fois. « Je n'ai pas quatorze ans, » affirma de nouveau le jeune homme. « Citoyen, » lui dit le président, retournez à votre place, et soyez assuré qu'on fera à votre décharge tout ce qui est possible de faire. » Et, après avoir délibéré un instant, la commission prononce la peine de mort<sup>(1)</sup>.

Les assurances de Lalène de Laprade pouvaient donc sembler ironiques. Il n'en est rien.

(1) Mais elle eut soin de ne pas l'inscrire dans son procès-verbal.

Le jugement va être mis à exécution.

« Les vingt condamnés, raconte Grandry, sont attachés deux à deux ; on les fait descendre, on les range au milieu de l'escorte et on marche dans un lugubre silence vers le lieu du supplice (*le Champ-des-Martyrs*), où tant de victimes déjà se trouvaient englouties.

« C'est non loin de ce funeste lieu qu'un homme ou plutôt un ange revêtu de l'uniforme militaire, se faisant jour à travers la garde, vint me saisir au bras, et, tranchant le lien qui me retenait à mon infortuné camarade (un jeune Le Prince, volontaire aussi de *Loyal-Emigrant*, et moins âgé que moi d'un an), me retira soudain du rang des victimes et me remit aux mains de deux gendarmes, avec ordre de me reconduire en prison. Mon malheureux compagnon fit un mouvement pour me suivre, mais on le repoussa, en lui disant tristement : « Non, il n'y a que lui. »

« Mon libérateur, ajoute Grandry, disparut à l'instant même, et s'est, jusqu'à présent, soustrait à l'explosion de ma reconnaissance. » Il soupçonna le lieutenant Ledoux, assesseur de la commission, d'avoir été l'auteur de cet acte de dévouement<sup>(1)</sup>.

Quel qu'il fût, ce généreux libérateur devait avoir une certaine autorité, pour enlever un prisonnier à l'escorte et le confier aux gendarmes. Il n'agissait certainement pas à l'insu du président Lalène de Laprade. La suite le prouve.

Après que Grandry eut subi plusieurs semaines de détention, Lalène de Laprade obtint de ses assesseurs la levée d'érou ; et, comme cette pièce ne suffisait pas pour sauver ce jeune homme, les membres de la commission, quoique ne siégeant plus, délivrèrent un jugement antidaté, qui acquittait complètement Berthier de Grandry<sup>(2)</sup>.

(1) GRANDRY, *Récit sommaire* (*loc. cit.*, pp. 90-102).

(2) *Ibid.*, pp. 108-111. Cette pièce fut faite au commencement de l'an quatrième. Par distraction, le rédacteur mit cette date au lieu de l'an troisième, puis la surchargea. Le quantième du mois « 21 fructidor » est également une preuve de la tardive rédaction de cette pièce. Lalène cessa de juger à Auray, le 20 fructidor. Le 22 du même mois, il siégeait à Hennebont.

C'est également Lalène de Laprade qui fit subir à Claude Tercier, âgé de 40 ans, son second interrogatoire, le 14 fructidor-31 août.

Devant la commission de Quiberon, celui-ci, s'étant fait passer pour un commerçant liégeois, avait bénéficié d'un sursis. Devant la commission d'Auray, il tint les mêmes propos. Lalène l'interrogea sérieusement; mais, voyant que Tercier menait habilement sa défense, il crut ne pas se compromettre en donnant dans son roman.

« Citoyen, dit-il à Tercier, votre interrogatoire est fini. Nous voyons bien que vous nous avez dit la vérité, parce que la vérité est une, et que, n'étant point préparé aux questions que je viens de vous faire, vous y avez répondu d'une manière si précise, si péremptoire, qu'il n'y a que votre intime conviction qui a pu vous faire établir votre défense, telle que vous venez de nous la présenter, avec ce sentiment de confiance et d'assurance qui ne s'emprunte pas. Voici donc quel est le prononcé de votre jugement. Vous êtes déclaré prisonnier de guerre, et vous serez conduit à Vannes en cette qualité: vous y aurez la ville pour prison jusqu'à ce que vous soyez transféré à Rennes où vous pourrez être échangé (1). »

Evidemment, les considérations de Lalène de Laprade étaient pour la galerie. En indiquant à Tercier la ville d'Auray, puis celle de Vannes, pour prison, c'était lui dire assez clairement d'en profiter pour s'évader; et c'est d'ailleurs ce que le prisonnier s'empessa de faire.

Mais, avant de fuir, Tercier fut témoin des fureurs de l'inexorable général Lemoine contre les commissions, trop sensibles, à son avis.

Lorsque, conduit à Vannes avec quelques autres Emigrés également notés comme étrangers, Tercier voulut jouir de la demi-liberté accordée par la commission Lalène, il se trouva en présence d'un ordre de Lemoine de le conduire en prison. En

(1) Général TERCIER, *Mémoires*, p. 163-164.

lisant le jugement, le farouche général républicain s'était écrié : « Des étrangers! Ah! bien oui, des étrangers! Moi, je soutiens que ce sont des Emigrés qui ont fait quelque roman. Qu'on les mène en prison; ils passeront à ma commission militaire, et je saurai mieux découvrir la vérité que tous ces imbéciles de juges (1). »

Tercier fut assez heureux pour s'enfuir de la prison, le jour même où il allait comparaitre devant la commission militaire désignée par Lemoine.

La commission Lalène de Laprade prononça un très grand nombre d'acquittements; cependant elle a encore à son actif 168 condamnations à mort (2).

Elle siégea du 11 thermidor-29 juillet au 20 fructidor-6 septembre. A cette dernière date, le représentant Mathieu réduisit les commissions à une seule. Mais nous verrons Lalène présider à Hennebont, les 22 et 23 fructidor, une commission chargée de juger les marins pris à Quiberon.

Une quatrième commission militaire fut créée à Auray, trois jours après la précédente, le 14 thermidor-1<sup>er</sup> août. Elle porta le nom de *seconde commission d'Auray*, pour la distinguer de la commission Lalène de Laprade, qui travaillait en même temps.

Son président fut le chef de bataillon Druilhe (3). Elle commença ses opérations le 1<sup>er</sup> août, dès cinq heures du matin, dans la chapelle de la Congrégation des hommes.

Elle siégea jusqu'au 22 thermidor-9 août. Sur les 250 habitants non émigrés d'Auray, qui comparurent devant elle, il n'y eut que 29 condamnés à mort.

(1) TERCIER, p. 168.

(2) C'est le chiffre donné par M. le docteur de Closmadeuc, de Vannes, dans une note insérée au tome I<sup>er</sup> des *Pacifications de l'Ouest*, de M. Chassin.

(3) Il était assisté du commandant Lebrun, du sous-lieutenant Assoux, du sergent Mercier, du caporal Dupont, juges, et du quartier-maître Jouard, secrétaire.

## Commissions militaires de Quiberon (1).

D'après les arrêtés, cités ci-dessus, du représentant Blad, il semblerait que, jusqu'au 11 thermidor-29 juillet, il n'y eut, pour juger les prisonniers faits à Quiberon, qu'une seule commission, la première d'Auray, présidée par Barbarou.

Le 11 thermidor-29 juillet, Blad écrivait, en effet : « Le » général Lemoine est venu me voir *aujourd'hui*... Je l'ai autorisé » à nommer cinq autres commissions... deux à Quiberon. »

Or, dès le 9 thermidor, on jugeait et on condamnait à Quiberon.

Le général Lemoine, ce « buveur de sang, » comme l'appelait Hoche, n'aurait-il pas pris sur lui de créer, à l'insu de Blad, une commission à Quiberon, afin d'y aller plus promptement ? C'est d'autant plus probable que cette commission, qui condamnait dès le 9 thermidor-27 juillet, siégeait alors au quartier général de Lemoine, à Saint-Pierre-de-Quiberon.

Quoi qu'il en soit, il y eut deux commissions militaires établies dans la presqu'île de Quiberon.

La première commission tint ses séances en divers lieux. Elle siégea tout d'abord à Saint-Pierre-de-Quiberon, comme nous l'avons dit; puis, au bourg de Quiberon même, dans le salon du presbytère. Les allées et venues de cette commission ont fait croire, à tort, à l'existence de trois commissions dans la presqu'île. La lettre de Blad et les archives n'en avouent que deux.

Le président de cette commission se nommait Dinne, chef du 2<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs.

Elle opéra pendant quatorze jours, du 9 au 23 thermidor, du 27 juillet au 10 août.

Le premier jour, 9 thermidor-27 juillet, les deux chirurgiens Javel, père et fils, comparurent devant elle; elle condamna le père à mort et ajourna le fils, âgé de 18 ans.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 763.

Le lendemain, elle prononça contre 45 prisonniers la peine de mort.

Le 13 thermidor-31 juillet, elle vit comparaitre devant elle quinze vétérans du régiment de la *Châtre*, dont l'âge respectable n'inspira pas la pitié au cœur des juges inexorables.

Une partie du corps de la *Marine*, les officiers de *Rohan*, de *Béon*, de *Damas*, envoyés d'Auray, furent jugés par cette commission, soit au village de Saint-Pierre, soit au bourg de Quiberon.

Le président Dinne se montra assez maussade à l'égard des représentants du peuple et du général Lemoine.

Ce dernier lui ayant demandé, le 14 thermidor, d'envoyer à Blad, jour par jour, les procès-verbaux, Dinne répondit : « La » commission militaire, privée des moyens de se procurer des » écrivains, ne peut pas ponctuellement remplir les intentions » des représentants du peuple. »

Lemoine ayant insisté, le 18 thermidor, Dinne répliqua : « Le » chef d'état-major n'ignore pas que la commission militaire, » fatiguée d'un travail pénible, n'a point d'écrivains; qu'obligée » de travailler jusques bien avant dans la nuit, elle n'a pas » même pu obtenir des commissaires (qui disent ne pas y être » autorisés), un verre de vin pour se restaurer (1). »

En quatorze jours, la commission Dinne livra 116 prisonniers aux bourreaux.

Une seconde commission commença à siéger le 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, au village de Kerraud, en Saint-Pierre-de-Quiberon, au nord-est de la presqu'île. Elle eut pour président Antoine Dubois, chef du bataillon d'Arras (2).

C'est devant cette commission que comparut, pour la première fois, le général Tercier. Aussi son récit est-il plein d'intérêt.

Un matin, on fit sortir d'Auray 400 prisonniers, et, entre une

(1) ARCH. DÉP. DU MORBIHAN, L. 761.

(2) Assesseurs : capitaine Ch. Wable, sous-lieutenant Nicolas Courtois, sergent Pierre Roty et caporal Pierre Lemaire.

triple haie de soldats, commandés par le général Lemoine, on les mit en marche vers Quiberon.

Le long de la route, Emigrés et soldats républicains lièrent conversation. Lemoine, craignant que ses hommes ne se laissassent aller à la pitié pour ces malheureux, défendit aux militaires de s'entretenir avec les prisonniers.

Vers quatre heures de l'après-midi, les Emigrés arrivèrent à Saint-Pierre-de-Quiberon, où ils furent parqués dans ces champs, clos de murettes en pierres sèches, si nombreux dans la presque île<sup>(1)</sup>.

La commission Dubois commença ses opérations, le lendemain de l'arrivée des prisonniers, le 14 thermidor-1<sup>er</sup> août.

Le procès-verbal de la séance de ce jour et du suivant, est rendu particulièrement intéressant par les énergiques affirmations de nombreux Emigrés, concernant la capitulation.

L'importance de ces témoignages exige une publication *in extenso*<sup>(2)</sup>.

Othon-Benjamin DE LOSTENDES, âgé de 40 ans, né à Limoges, dépose :

« Qu'il n'avait posé les armes que d'après *les promesses faites de la part des généraux de la République, qu'il ne leur serait fait aucun mal*. Qu'il avait cru avoir affaire à des Français humains et esclaves de leur parole. La répugnance de verser leur sang, l'ayant fait acquiescer à tout, étant dans une position à se défendre encore longtemps et à faire bien du mal. Rien ne prouvant mieux leur bonne foi que l'action d'un de leurs camarades qui fut à bord d'une canonnière anglaise pour faire cesser son feu; et qu'il est revenu se remettre entre les mains des républicains, quoiqu'il put rester à bord de ladite chaloupe. »

Toussaint-Léonard DE LA VILLÉON<sup>(3)</sup>, âgé de 48 ans, né à

(1) TERCIER, *Mémoires*, pp. 141-144.

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 763. La commission présidée par Dubois porte le nom de *première commission* de Quiberon. Tous les interrogatoires sont signés par les interrogés.

(3) T.-L. de la Villéon de la Villevalio. C'est sous le nom de *Villevalio* qu'il est inscrit sur le monument d'Auray.

Lamballe, « déclare ne s'être rendu que d'après *la capitulation annoncée unanimement par les généraux* et répétée unanimement par les officiers et soldats de la colonne de la République, qui annonçaient qu'en *mettant bas les armes, il ne serait rien fait à qui que ce soit*. »

Le chevalier Henry DE GOULAIN, âgé de 39 ans, de Nantes, « a observé que, d'après *la capitulation faite entre les généraux*, entendue de l'armée, des officiers, sous-officiers et soldats qui composaient l'avant-garde républicaine, il avait mis bas les armes; en outre, il atteste (*sic*) l'armée de le juger. »

Joseph-Marie-Guillaume DU HAFFONT, 51 ans, de Quimper, « a observé que, *rendu par capitulation annoncée par le général*<sup>(1)</sup> et toute l'avant-garde, et qu'en conséquence ayant pu s'embarquer, il ne l'a pas fait : et s'est rendu à Auray, quoiqu'il ait été plusieurs fois sans escorte le long de la route, *s'assurant qu'il aurait ainsi que tous les autres prisonniers la vie sauve*. »

Louis-François DE CHRISTON, âgé de 37 ans, adjudant au régiment de Rohan. « Il a été pris dans le fort neuf suivant *la capitulation qui leur a été offerte et jurée par l'avant-garde républicaine* qu'il prend à témoin de la vérité du fait. Que croyant pouvoir compter sur la loyauté française, il avait engagé ses soldats à mettre bas les armes. »

Jean-Marguerite-Marie DE BRIE, 34 ans. « Il réclame une *capitulation faite entre M. de Sombreuil et les généraux républicains*. Il demande à être traduit sous la sauvegarde des administrateurs du département du Morbihan pour se défendre, d'après la réponse à lui faite qu'il n'existe pas de capitulation avec les Emigrés. »

Jean-Joseph-Antoine CARDON DE VIDAMPIERRE, 36 ans, né à Metz, « a observé qu'il ne se trouve ici qu'en vertu de la proposition faite par le général et les officiers du bataillon de la Gironde, qu'il ne leur serait rien fait : « Faites cesser le feu de vos frégates, leur dit-on, *votre vie en dépend*. » Sans cette

(1) Le général Humbert.

capitulation il se serait embarqué avec ses soldats ou se serait fait tuer à leur tête. »

Edme DE GENOT, 35 ans, de la Côte-d'Or, a dit « qu'il est notre prisonnier de guerre en vertu d'une capitulation, faite entre nos généraux et le chef qui commandait l'armée anglaise<sup>(1)</sup>. Laquelle capitulation lui a été confirmée par l'organe des généraux français (républicains), de leurs aides de camp, des officiers et soldats qui composaient l'avant-garde devant laquelle ils ont mis bas les armes. Si ces officiers français et généraux et soldats ne sont point appelés en témoignage, et s'ils ne sont pas confrontés avec lui, il recuse tout jugement contre sa personne. »

François DE LA ROCHE VILLENEUVE<sup>(2)</sup>, âgé de 32 ans, garde du corps, « a déclaré qu'à l'attaque du fort, étant de garde à la porte de l'intérieur, il fit prisonnier un officier républicain auquel, par ses soins, il n'arriva aucun mal. Il a ajouté qu'ainsi que son frère, il s'était jeté à la nage pour faire cesser le feu des chaloupes canonnières anglaises et qu'il était revenu reprendre son rang, plein de confiance dans la loyauté française. »

Jean-Pierre-Alexis LAGRANGE<sup>(3)</sup>, âgé de 42 ans, du département du Gard, dit n'avoir mis bas les armes qu'après la capitulation.

Les juges se contentèrent d'enregistrer ces affirmations, et condamnèrent tous ces Emigrés à la peine de mort.

On y allait d'ailleurs rondement, aux commissions de Quiberon. Le général Lemoine s'irritait de la lenteur des juges. Il n'entendait pas qu'on posât d'autre question que celles-ci : Votre nom, votre âge, le lieu de votre naissance, étiez-vous émigré<sup>(4)</sup> ?

(1) Le secrétaire entend par là Sombreuil.

(2) Le frère de l'auteur des *Mémoires* que nous avons maintes fois cités. Il voulut, en effet, se jeter à la mer avec ses deux frères pour gagner l'escadre, au moment où l'on tolérait l'embarquement ; mais la mer étant violente, sur le conseil des grenadiers républicains, ils restèrent, confiants dans la capitulation. *Mémoires*, p. 225.

(3) J.-P.-A. de Chasteigner de Lagrange.

(4) TERCIER, *Mémoires*, p. 149 — VILLEGOURIO, *Ma sortie de Quiberon*, p. 36 ; cf. procès-verbaux.

« Dans la chambre d'en haut ! » criait le président, lorsque la réponse à la dernière question était affirmative.

« Dans la chambre d'en bas ! » disait-il, lorsque la réponse était négative.

« La chambre d'en haut, » était la chambre des condamnés à mort, et « la chambre d'en bas, » celle des ajournés<sup>(1)</sup>.

Aux approches de la nuit, vingt soldats faisaient sortir les prisonniers de « la chambre d'en haut, » les conduisaient sur le bord de la mer, et y fusillaient vingt victimes dont le flot à son retour emportait les cadavres<sup>(2)</sup>.

Il se passa des scènes atroces devant cette commission présidée par Dubois.

Lorsque le jeune Le Métayer de la Garde<sup>(3)</sup> fut appelé devant le tribunal, sa mère se présenta pour le défendre. Les juges la repoussèrent durement. « Mais, citoyens, dit cette courageuse mère, mon fils, jeune encore, sans expérience, ayant la timidité de son âge, ne pourra point vous répondre avec la précision nécessaire à sa défense. »

On la menaça de l'expulser de la salle, si elle ne se taisait.

Interrogé comment il se trouvait à Quiberon avec les Emigrés, le jeune homme répondit qu'il avait été forcé de marcher avec la garde nationale d'Auray, commandée par le notaire Glain<sup>(4)</sup>.

Sa mère voulut de nouveau intervenir, et comme on lui faisait de nouvelles menaces, elle s'écria :

« Citoyens, il faut que vous sachiez toute la vérité. C'est moi

(1) VILLEGOURIO, *ibid.*, p. 36 — TERCIER, p. 150.

(2) VILLEGOURIO, p. 37. Quelques condamnés gagnèrent l'escadre anglaise à la nage ; ainsi le chevalier de Kerautem, mais non Genot et la Villéon, comme on l'a prétendu.

(3) Rémy Le Métayer de la Garde, né à l'Île-aux-Moines (Morbihan), le 3 juillet 1775, fut jugé le 18 thermidor-5 août. Sur le monument de la chartreuse d'Auray, il est inscrit sous le nom de *Kerdaniel* ; il appartenait, en effet, à la famille des Le Métayer de Kerdaniel. — Sa mère, dont il va être question, était née Geneviève-Gabrielle-Anne Cohan. Rémy, âgé de dix-neuf ans, n'avait pas émigré, il s'était rendu d'Auray à Quiberon, lorsqu'il apprit le débarquement des Emigrés.

(4) ARCH, MORBIHAN, L. 768.

» seule qui dois être réputée coupable à vos yeux, et non mon  
 » fils. C'est moi qui l'ai fait partir pour l'armée royale, c'est à  
 » moi seule qu'il a obéi; je lui ai ordonné d'aller combattre  
 » pour son Dieu et pour son roi. Sans mes instances, sans mes  
 » ordres, il ne fût point parti. Voyez son âge, sa contenance sou-  
 » mise. Elevé dans l'obéissance de ses père et mère, il eût cru  
 » se rendre coupable en me désobéissant; oui, encore une fois,  
 » vous dis-je, c'est la mère seule et non le fils que vous devez  
 » juger. »

Les tigres ne furent pas émus devant la douleur de l'héroïque mère.

« Citoyenne, lui dit froidement le président Dubois, on voit  
 » bien que tu as la tête égarée; tu crois devoir mentir pour  
 » sauver ton fils. Retire-toi. »

Et, aussitôt, il prononce la peine de mort contre le jeune Le Métayer.

Alors, folle de désespoir, la pauvre mère lance l'anathème contre les bourreaux de son enfant.

« Vous êtes, leur crie-t-elle, des tigres, des monstres vomis  
 » par l'enfer, des bourreaux avides de sang. Eh bien! pour  
 » rendre votre joie plus complète, jugez aussi la malheureuse  
 » mère qui est devant vous, qui abhorre, et votre atroce gou-  
 » vernement, et vos lois absurdes et sanguinaires. Puissiez-vous  
 » tous, ainsi que vos infâmes gouvernans, expier bientôt tous  
 » vos forfaits que punira la colère céleste! Je hais, j'abhorre  
 » tout ce qui n'est pas royaliste, et je ne cesserai de faire des  
 » vœux au ciel pour la destruction des misérables qui ont ren-  
 » versé le gouvernement heureux sous lequel nous vivions! En  
 » ai-je assez dit, ajouta-t-elle, pour vous obliger à me mettre  
 » en jugement et à me faire périr avec mon fils? C'est une  
 » grâce que je sollicite; prononcez. »

« Il faut lui pardonner sa folie, » se contentèrent de dire les juges toujours insensibles.

M<sup>me</sup> Le Métayer ne quitta pas son fils jusqu'à l'exécution du jugement. Elle releva son courage, le prépara à la mort.

« Enfin, le cruel moment d'une séparation déchirante arriva. Les soldats vinrent le chercher et le menèrent sur le rivage pour être fusillé. Sa mère le suivait, l'exhortant comme un confesseur. Au moment de l'exécution, elle s'écria : « Adieu, mon fils, demande pardon à Dieu, meurs pour Lui et pour ton roi; adieu! crie : Vive le roi! » Et le jeune homme tomba en criant : « Vive le roi! »

La malheureuse mère se laissa alors aller à son désespoir, ne voulant plus quitter ce lieu, baigné du sang de son cher fils. Les Emigrés témoins de sa douleur, et parmi lesquels se trouvait Tercier, — qui a rapporté cette touchante anecdote<sup>(1)</sup>, — lui firent entendre des paroles de consolation et l'exhortèrent à retourner à Auray. Mais M<sup>me</sup> Le Métayer refusa. Elle se consacra dès lors à rendre tous les services possibles aux prisonniers.

C'est devant cette même commission que Tercier subit son premier interrogatoire, le 15 thermidor-2 août, à huit heures du matin<sup>(2)</sup>. Grâce à l'ingénieur roman qu'il inventa et dans lequel il se donnait pour Liégeois et marchand, il fut assez heureux pour entendre le président ordonner de le conduire dans « la chambre d'en bas, » dans laquelle se trouvaient les ajournés. Ceux-ci furent reconduits à Auray.

La commission militaire, présidée par Dubois, ne siégea que cinq jours, du 14 au 18 thermidor, du 1<sup>er</sup> au 5 août. Elle fit fusiller, dans ce court laps de temps, 54 prisonniers<sup>(3)</sup>.

#### Commissions militaires d'Hennebont et de Port-Louis.

A HENNEBONT<sup>(4)</sup>, il y eut quatre commissions militaires, constituées pour juger spécialement les marins et les soldats républicains enrôlés dans l'armée des Emigrés.

(1) TERCIER, *Mémoires*, pp. 144-148. Voir aussi pp. 158-167, les services rendus par M<sup>me</sup> Le Métayer aux prisonniers.

(2) *Ibid.*, p. 150, et ARCH. DU MORBIHAN, L. 763.

(3) D'après la note du docteur de Closmadeuc, insérée dans CHASSIN, *loc. cit.*

(4) ARCH. DU MORBIHAN, L. 762.

La *première commission* était présidée par Thomas-Richard Clouard, chef de bataillon <sup>(1)</sup>.

Elle siégea du 27 au 30 thermidor, du 14 au 17 août, et jugea 350 prisonniers, la plupart marins, qu'elle acquitta.

La *seconde commission*, présidée par le chef de bataillon Fouquet, siégea du 28 thermidor au 1<sup>er</sup> fructidor, du 15 au 18 août. Devant elle comparurent 149 matelots et soldats, qui déclarèrent avoir été forcés, par la misère et les mauvais traitements, à s'enrôler dans l'armée royaliste. La commission prononça leur acquittement.

La *troisième commission*, qui tint séance le 30 thermidor-17 août, seulement, ne prononça non plus aucune condamnation à mort. Son président s'appelait Huguet.

La *quatrième commission* était présidée par Lalène de Laprade, que nous avons vu siéger à Auray.

Elle ne dura que deux jours, le 22 et le 23 fructidor, le 8 et le 9 septembre, et eut à se prononcer sur le sort de 163 marins et autres prisonniers de la contrée. Tous furent acquittés.

Les marins et soldats, jugés par ces commissions, furent incorporés dans l'armée et dans la marine.

A PORT-LOUIS <sup>(2)</sup>, appelé alors PORT-LIBERTÉ, siégèrent deux commissions, l'une présidée par le chef de bataillon Toupest, et l'autre par le chef de bataillon Bonnard.

Elles eurent spécialement à juger les habitants du pays, pris à Quiberon.

Il n'y eut qu'une condamnation à mort, prononcée par la commission Bonnard, le 17 fructidor-3 septembre, contre un marin de Carnac, Louis Mignaux, âgé de 23 ans, accusé de désertion.

(1) Assesseurs : capitaine Caëmmerer, lieutenant Pontenay, sergent Diebold, caporal Le Franc.

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 763.

## CHAPITRE VI

### COMMISSIONS MILITAIRES

(Suite.)

COMMISSIONS MILITAIRES DE VANNES. — Commission Bedos : protestation du comte de Broglie. — Commission Bouillon. — Commission Legrand. — Commission Levieux. — Commission Desquieux. — Commission Striffler. — Les commissions interrompent leurs séances. — Plaintes des « patriotes. » — Le général Lemoine casse les commissions. — Difficultés pour en créer de nouvelles. — Commissions Legrand, L'Honoré et Loliée. — Hoche demande grâce pour les Chouans. — Réponse du Comité de salut public. — Les commissions réduites à une. — Dernière commission présidée par Guidal. — Bilan des commissions militaires.

Lorsque, le 10 thermidor-28 juillet, les administrateurs du district d'Auray eurent annoncé à Blad et au département qu'une épidémie sévissait dans les prisons de cette ville, on décida de retirer 3,000 prisonniers d'Auray et de les envoyer à Vannes. Ils y arrivèrent le 12 thermidor-30 juillet.

La veille, la municipalité de Vannes avait arrêté que ces prisonniers seraient parqués « dans l'enclos ci-devant des Ursulines et dans la partie en verger et prairie. » Deux commissaires furent délégués pour veiller à l'exécution de cet arrêté <sup>(1)</sup>.

Une partie de ces prisonniers fut tout d'abord renfermée dans le couvent des Cordeliers, appelé le *Père-Eternel*, actuellement occupé par les sœurs de la Sagesse. Mais une épidémie, qu'on désigna sous le nom de « *mal des Chouans*, » s'étant

(1) *Registre des délibérations du bureau municipal de Vannes*, séance du 11 thermidor an III (ARCH. MUN. DE VANNES).

déclarée, le département ordonna, « à cause du manque d'hygiène, » de transférer ces malheureux « dans les bivouacs des Ursulines (1). »

L'église Saint-Patern et celle du Mené, la Porte-Prison et la Tour du Connétable, servirent également de lieux de détention.

Les administrateurs du département du Morbihan, connaissant l'exagération du zèle patriote des officiers municipaux de Vannes et ne voulant pas que les prisonniers en fussent victimes, envoyèrent ordre à la municipalité de traiter ceux-ci avec humanité, de les laisser voir leurs parents et recevoir aliments, linge et rafraîchissements (2).

Deux commissions furent d'abord constituées. L'une tint ses assises dans la salle des Etats, l'ancienne halle, en face de la cathédrale, et l'autre, à l'hôtel de Gouvello, aujourd'hui hôtel de Limur.

Une première commission fut établie le 12 thermidor-30 juillet (3). Elle eut pour président le chef de bataillon Bedos (4). Elle ne siégea que trois jours, les 13, 14 et 15 thermidor-31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août.

Le premier jour, elle condamna 77 royalistes à mort, et réserva, en conformité de l'arrêté de Blad sur le sursis, 24 jeunes gens de 15 à 23 ans.

Le second jour, elle prononça 35 condamnations à mort et 9 sursis.

Le troisième jour, 15 condamnations à mort et 18 sursis.

Ce qui met à l'actif de cette commission, 127 condamnations à mort et 51 ajournements.

C'est devant la commission Bedos que fut appelé, le 12 thermidor-30 juillet, le comte Joseph de Broglie.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137 : *Correspondance générale*, 15 thermidor an III. L'enclos des Ursulines est aujourd'hui occupé par les cours et les jardins du Collège des Jésuites.

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 255.

(3) *Ibid.* L. 764.

(4) Assesseurs : capitaine Guillemain, sous-lieutenant Bauve, sergent Caquet, caporal Cottin, et Gille Fosse, secrétaire.

En voyant les juges faire fi de la capitulation, il entra dans une violente colère.

« Les généraux et les représentants républicains, dit-il, sont des lâches. Ils ont trompé les Français qui se confiaient loyalement dans leur parole : et vous, qui vous dites nos juges, vous êtes des cœurs sans énergie, car pas un de vous ne doute de la capitulation (1). »

Une autre commission, qui siégea dans la salle d'audience du tribunal civil, commença à juger le 13 thermidor-31 juillet (2) ; de cette date au 26 thermidor-14 août, elle prononça 61 condamnations à mort (3).

Elle était présidée par le chef de bataillon Bouillon, celui-là même qui, à Auray, avait succédé à la scrupuleuse commission Barbarou. Son secrétaire était le quartier-maître Tilloy dont, plus loin, il sera longuement parlé. On l'appelait *seconde commission* de Vannes (4).

Le 20 thermidor-7 août, fut créée une nouvelle commission, présidée par un officier du nom de Legrand ; elle prit le titre de *première commission* (5).

Nous en reparlerons bientôt.

La *troisième commission* (6) de Vannes, était présidée par Levieux, commandant du 11<sup>e</sup> bataillon de Paris. Du 24 thermidor-11 août au 27 thermidor-14 août, elle jugea les soldats

(1) TERCIER, *Mémoires*, pièces justificatives, p. 410.

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 764.

(3) D'après la note du docteur de Closmadeuc, insérée dans CHASSIN, *loc. cit.*

(4) Le 13 thermidor, Auguste de Tassy comparaisait devant elle. Il déclara avoir mis bas les armes sur une capitulation ; le secrétaire écrivit « *prétendue* capitulation. » Aug. de Tassy dut protester contre cette rédaction, car le mot *prétendue* a été rayé sur le procès-verbal et le président Bouillon a approuvé cette rature.

(5) ARCH. DU MORBIHAN, L. 764.

(6) *Ibid.*

du 41<sup>e</sup> régiment, qui furent faits prisonniers lors de la prise de Quiberon par les Emigrés. Elle n'en condamna que 4 à mort.

La quatrième commission<sup>(1)</sup> était chargée du jugement des marins et militaires, faits prisonniers à Quiberon. Elle les acquitta tous. Son président était le capitaine Joseph-Alexandre Dequieux. Elle commença à siéger le 24 thermidor-11 août.

Une cinquième commission<sup>(2)</sup>, présidée par l'officier républicain Striffler, ne prononça également pas une seule condamnation à mort.

\*  
\*\*

Si on en excepte la commission présidée par Bedos, qui, en trois jours, condamna à mort 127 prisonniers, les commissions se montrèrent relativement humaines.

On ajourna largement, en attendant la décision de la Convention, les jeunes gens qui prétendirent n'avoir pas seize ans à l'époque de l'émigration, et on acquitta, avec non moins de libéralité, tous les Emigrés qui se donnèrent pour chevaliers de Malte, une loi de 1790 considérant ceux-ci comme étrangers.

Après les Emigrés, vint le tour des Chouans et autres insurgés également pris à Quiberon. Les commissions, au lieu de les juger d'après la loi du 25 brumaire an II, qui prononçait la peine de mort contre les Emigrés et leurs complices, s'en tinrent à la loi du 30 prairial an III, qui édictait une peine de deux, trois ou quatre mois de détention contre les habitants du pays, saisis dans les rassemblements armés et non convaincus d'assassinat. Par la large interprétation de cette dernière loi, les juges arrivèrent à éviter l'effusion du sang.

Mais ce modérantisme ne fut pas du goût des « patriotes. » Dès le 18 thermidor-5 août, le général Lemoine s'était plaint

au Directoire du département du relâchement des commissions, et, le lendemain, il lui avait annoncé que ces commissions, « effrayées de la responsabilité que quelques personnes leur avaient fait envisager, ne voulaient plus continuer leurs fonctions et qu'elles se croyaient quittes après le jugement des Emigrés<sup>(1)</sup>. »

Le 20 thermidor-7 août, les commissions de Vannes avaient en effet cessé de siéger, ne voulant plus participer aux assassinats.

Le 22 thermidor-9 août, les administrateurs du Morbihan écrivirent alors au général Lemoine, pour lui transmettre les plaintes des « patriotes, » que cet arrêt dans le carnage rendait rageurs. Ils transmirent au représentant Blad, alors à Nantes, une copie de cette lettre, avec de longues observations<sup>(2)</sup>. Les jugements des commissions, ils les déclarent nuls, attendu que la loi du 30 prairial concerne les tribunaux militaires ou criminels et non ces commissions, instituées en vertu de la loi du 25 brumaire; on accorde le sursis à des jeunes gens de 18 ans, alors que la loi exige qu'ils n'aient pas 14 ans, « lors de la promulgation de celle du 28 mars 1793, et qu'ils n'aient pas porté les armes contre la patrie; » il y a encore 60 émigrés dans les prisons d'Auray qui, disaient-ils, se sont soustraits à la peine de mort par diverses ruses.

Telles étaient les plaintes des administrateurs du Morbihan au représentant Blad. Comme conclusion, ils demandaient qu'on rappelât les commissions à l'exécution de la loi.

Le général Lemoine voulut agir auprès des quatre commissions de Vannes, mais il trouva de la résistance : on ne voulait plus verser le sang.

D'un autre côté, les prisonniers renfermés au Père-Éternel avaient projeté un vaste plan d'évasion. Ils devaient égorger les soldats de la garde, prendre leurs armes, se revêtir de leurs

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 764.

(2) *Ibid.*

(1) DU CHATELLIER, *Hist. de la Révolution en Bretagne*, p. 161.

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137.

uniformes, puis aller rejoindre les Chouans<sup>(1)</sup>. Mais le général Lemoine fut instruit du complot par un jeune prisonnier, qui espérait par cette délation échapper à la mort.

Alors, la nuit même où devait avoir lieu la tentative d'évasion, Lemoine « fit braquer dans l'enceinte du champ clos, des canons chargés à mitraille, et donna l'ordre de faire feu sur les prisonniers en masse, au moindre mouvement qu'on leur verrait faire. On les obligeait de rester couchés toute la nuit, sans lever la tête, ni se mettre sur le séant. Les soldats avaient ordre de tirer immédiatement sur ceux qui contreviendraient à cette défense<sup>(2)</sup>. » Et ainsi fut étouffée, dès sa naissance, cette conspiration, « fomentée par les dévotes de Vannes, » prétendait Lemoine<sup>(3)</sup>.

Tous ces événements ne firent qu'exciter les colères du « buveur de sang. » Le général Lemoine employa les moyens les plus énergiques : le 27 thermidor-14 août, il cassa les quatre commissions de Vannes.

Ce jour, il vint en personne dans la salle des séances de la Société populaire, où se trouvaient réunis plusieurs membres des commissions<sup>(4)</sup>.

« Je dissous les commissions militaires, » dit-il à ceux-ci.

— « La commission a été instituée par le représentant du peuple Blad, et à lui seul appartient le droit de nous dissoudre, » répondit le quartier-maître Tilloy, greffier de la seconde commission.

— « Vous êtes sous la police militaire, lui répliqua le général, je vous destitue, je n'ai pas de compte à vous rendre; c'est une mesure de sûreté générale. »

— « Citoyen général, reprit Tilloy, donnez-nous vos ordres par écrit. »

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 764 : *Première commission de Vannes*, séance du 10 fructidor an III : *Interrogatoire de Gesril du Papou*.

(2) TERCIER, *Mémoires*, p. 131-132.

(3) D'après une lettre de Chérin à Hoche (30 août), citée par SAVARY, t. V, p. 360.

(4) ARCH. DU MORBIHAN, L. 255 : *Police générale*.

Pour toute réponse, Lemoine fit conduire le quartier-maître en prison<sup>(1)</sup>.

Tilloy fut enfermé à la Porte-Prison, où se trouvaient quatre Emigrés malades, François du Buat, Pallet d'Antraize, Hillerin de Boistissandeu et Jacquier de Noyelle<sup>(2)</sup>.

« Hier, messieurs, votre juge, et aujourd'hui votre camarade » de prison. Je vous prie de m'accueillir comme un bon » enfant. » Telle fut la façon dont Tilloy se présenta à ses codétenus. Il leur révéla ensuite comment s'y prenaient les commissions pour envoyer le moins de royalistes à la mort. D'abord les juges se contentèrent du moindre prétexte fourni par l'accusé pour l'absoudre; puis ils provoquèrent eux-mêmes des réponses favorables; enfin, ces moyens ne donnant pas assez de résultats, les juges prirent le parti de « trouver alternativement un coupable sur deux, au petit bonheur... un condamné, un libéré. » C'est la découverte, par le général Lemoine, de cette manœuvre, qui aurait provoqué la cassation des commissions.

Cependant le chef de bataillon Bouillon, président de la seconde commission, dont Tilloy était greffier, instruit des événements, s'empressa de réunir ses assesseurs. Il rédigea contre la conduite du général Lemoine une énergique protestation, dont il adressa des copies aux administrateurs du département, du district et de la commune de Vannes.

L'opposition du président de la cinquième commission de Vannes, du chef de bataillon Dinne, fut telle, que Lemoine furieux ordonna à ce président et à ses assesseurs de quitter Vannes sous une heure.

Les administrateurs du département, après avoir donné acte

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 255, *Police générale* : Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> commission militaire de Vannes, 27 thermidor an III.

(2) C'est à la relation manuscrite de Jacquier de Noyelle, citée par LA GOURNERIE, pp. 42-43, que nous empruntons le récit qui suit. Il est vrai que Noyelle ne donne pas le nom de l'officier, mais la coïncidence des faits racontés par Noyelle avec les événements qui provoquèrent l'emprisonnement de Tilloy, ne laissent pas de doute sur la personnalité du prisonnier.

aux présidents des commissions de leurs protestations, envoyèrent celles-ci à l'officier de police Rousseaux qui s'occupait d'instruire l'affaire<sup>(1)</sup>.

Ils furent loin d'approuver la brutale intervention du général Lemoine. « Nous regardons cette mesure comme un malheur, » écrivit leur procureur général syndic au Comité de salut public<sup>(2)</sup>. Cependant c'était eux qui, par leurs réclamations, avaient provoqué cette mesure.

Le général Lemoine s'occupait aussitôt de former de nouvelles commissions militaires. La tâche était difficile. L'écoeurement dans l'armée républicaine était général. Lemoine avait beau menacer, il ne pouvait se faire obéir.

Le 28 thermidor-15 août, Lemoine écrivit aux représentants du peuple et au général en chef, Hoche, « qu'il ne trouvait plus dans la garnison aucun officier pour remplacer les commissaires qu'il avait été forcé de destituer... Aussitôt, ajoutait-il, que les prisonniers d'Auray seront rendus au Port-Liberté (Port-Louis), alors la Convention prendra toutes les mesures qu'elle croira nécessaire dans les circonstances; car, je vous déclare que je n'ai aucun pouvoir et que j'ai les bras liés<sup>(3)</sup>. »

Le 1<sup>er</sup> fructidor-18 août, il n'y avait pas encore de commissions formées<sup>(4)</sup>.

Enfin, le 8 fructidor-25 août, trois commissions furent créées à Vannes, pour remplacer les cinq précédentes<sup>(5)</sup>.

La première commission fut présidée par le chef de bataillon Legrand, qui déjà présidait l'ancienne première, depuis le 20 thermidor-7 août. C'est le seul des présidents des cinq précédentes commissions, qui consentit à accepter cette nouvelle mission.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 255.

(2) Lettre du 1<sup>er</sup> fructidor-18 août (*ibid.*), L. 137.

(3) DU CHATELLIER, *loc. cit.*, p. 162.

(4) Lettre du procureur général syndic du département au Comité de salut public, 1<sup>er</sup> fructidor an III (ARCH. DU MORBIHAN, L. 137).

(5) ARCH. DU MORBIHAN, L. 764.

Elle reprit ses opérations le 8 fructidor-25 août, siégea jusqu'au 17 brumaire an IV-8 novembre 1795 et fit fusiller 60 prisonniers<sup>(1)</sup>.

Une seconde commission fut installée à la même date, 8 fructidor-25 août. Son président fut le capitaine L'Honoré; jusqu'au 12 fructidor-29 août, il n'eut que trois assesseurs au lieu de quatre, comme le voulait la loi du 25 brumaire. Le secrétaire fut le même que celui de la première commission.

On peut juger par là des difficultés que rencontra le général Lemoine pour former ces nouveaux tribunaux.

La commission L'Honoré siégea jusqu'au 20 fructidor-6 septembre, et prononça 27 condamnations à mort<sup>(2)</sup>.

Une troisième commission<sup>(3)</sup> avait été établie dès le 5 fructidor-22 août, par le général Lemoine. Elle était présidée par le citoyen Barthélemy-Henry Loliée, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon de la 67<sup>e</sup> demi-brigade. Du 5 au 20 fructidor, du 22 août au 6 septembre, elle condamna à mort 19 royalistes<sup>(4)</sup>.

Une autre commission militaire siégeait en dehors de Vannes, à la même époque; c'était la commission d'Auray, présidée par Lalène de Laprade, établie dès le 11 thermidor-29 juillet, et qui continua de juger jusqu'au 20 fructidor-6 septembre, s'efforçant de sauver autant de royalistes que le lui permettaient les circonstances.

Quel que fût le nombre des victimes de ces nouvelles commissions, il ne fut certainement pas aussi considérable que l'eussent désiré Lemoine et les « patriotes » assoiffés de sang.

Mais certains événements s'étaient produits qui avaient enfin déterminé la Convention à une certaine modération à l'égard des Chouans.

(1) D'après la note du docteur de Closmadeuc, insérée dans CHASSIN, *loc. cit.*

(2) D'après la note du docteur de Closmadeuc, insérée dans CHASSIN, *loc. cit.*

(3) Nous conservons à chaque commission le numéro d'ordre qu'elle porte dans ses procès-verbaux.

(4) D'après la note du docteur de Closmadeuc, dans CHASSIN, *loc. cit.*

Le 12 thermidor-30 juillet, douze chasse-marée, chargés de Chouans des deux sexes qui s'étaient réfugiés sur les vaisseaux britanniques, vinrent atterrir à Quiberon. Il y avait là 1,500 hommes, femmes et enfants, dont les Anglais se débar-rassaient. Le général Lemoine les fit débarquer à Vannes. Blad, après avoir mis en liberté les femmes et les enfants, et avoir fait incarcérer les hommes valides, écrivit au Comité de salut public pour lui demander la conduite à suivre envers ces derniers. Parmi eux se trouvaient plusieurs chefs de Chouans, qui « devront être jugés par la commission, » disait Blad. Mais, demandait le représentant, fallait-il agir de même avec la masse qui n'avait pas été prise les armes à la main, comme les Emigrés et les Chouans, faits prisonniers dans le Fort-Neuf? Ceux-là étaient venus se livrer eux-mêmes, sans armes et sous pavillon tricolore. Devaient-ils être traduits devant les commissions militaires ou devant les tribunaux criminels. Blad sollicitait sur ce point des instructions précises<sup>(1)</sup>.

Le Comité de salut public tardant à répondre, le général Hoche, dont les cris de la conscience prenaient plus d'acuité à mesure que le fleuve de sang augmentait, lança de Rennes vers la Convention un appel à la pitié pour ces Chouans<sup>(2)</sup>. « Citoyens, disait-il, quels horribles moyens emploient nos ennemis (les Anglais) pour nous combattre! Ce n'est point à la Révolution, c'est au peuple français que ces monstres en veulent. Et voilà comment ils traitent ceux de nos malheureux concitoyens assez faibles pour se mettre en leurs mains.

» Nous avons près de 5,000 Chouans prisonniers, continuait Hoche. Ils sont presque tous réclamés par les administrations de district, qui leur délivrent un certificat de civisme. Ces hommes ont été pris les armes à la main dans un rassemblement. La loi du 25 brumaire est formelle à cet égard. Si

(1) Blad au Comité de salut public, Vannes, 14 thermidor-1<sup>er</sup> août. ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest (carton d'août 1795).  
(2) Hoche au Comité de salut public, Rennes, 22 thermidor-9 août (*ibid.*).

l'humanité peut parler en faveur des coupables, c'est sans doute lorsque la politique se joint à elle pour demander que la hache terrible soit suspendue. Cinq mille citoyens français! Si l'on pouvait profiter de cette circonstance, pour exiger le désarmement complet et l'approvisionnement de nos magasins! Mais cela demande des délais, et 5,000 hommes de plus à nourrir sont un objet considérable. Les représentants du peuple demanderont sans doute l'avis du gouvernement sur une motion aussi délicate. Il seroit à désirer qu'il prononçât. »

Les malheureux Chouans ne pouvaient avoir un plus habile avocat. Leur cause ne pouvait être plaidée par de meilleurs arguments. Ce ne sont pas seulement de pauvres vieillards désarmés que Hoche veut arracher à la mort; ce sont encore ces Chouans pris les armes à la main et encombrant les prisons, que le général républicain veut sauver, au nom de leur caractère de citoyens français, au nom de l'humanité et de la politique. Blad ne demandait grâce que pour les premiers, Hoche crie pitié pour tous.

Le Comité de salut public se rendit en partie aux raisons du général Hoche.

Dans une lettre<sup>(1)</sup> au représentant du peuple Mathieu, qui remplaçait Blad rappelé à Paris<sup>(2)</sup>, il releva d'abord une erreur de Hoche. Ce n'était pas d'après la loi du 25 brumaire que devaient être jugés les Chouans, mais d'après celle du 30 prairial.

Il est vrai, disait le Comité de salut public, que, en suivant les dispositions de cette loi, « les chefs, les commandants de » tout grade qui n'est pas au-dessous de capitaine, les instigateurs et embaucheurs, les non-domiciliés dans le département » où ils ont été pris, tous ces individus doivent être livrés de

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 255 : Police générale.

(2) C'est par une lettre en date du 22 thermidor-9 août, que Blad reçut l'invitation de revenir prendre part aux travaux de la Convention (ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, registre  $\frac{23^a}{5}$ , Correspondance du Comité de salut public).

» suite aux commissions militaires établies par notre collègue  
 » Blad, et ces commissions doivent, après avoir vérifié les faits,  
 » les condamner à mort.

» Mais à l'égard des habitans des campagnes entraînés ou  
 » surpris dans ces rassemblemens et qui ne seront pas con-  
 » vaincus d'avoir participé à des assassinats, l'art. 5 porte qu'ils  
 » seront punis suivant la gravité des cas, de deux, trois ou  
 » quatre mois de détention, et d'une amende égale à la moitié  
 » de leur revenu, et que la liberté ne leur sera rendue que sous  
 » la caution de quatre citoyens connus qui répondront de leur  
 » conduite. »

Le Comité de salut public permettait ensuite d'user d'une clémence plus ou moins étendue, à des conditions qui pourraient tourner à l'avantage de la République. Par exemple, d'imposer aux communes qui réclameraient les prisonniers, de déposer préalablement, en un lieu convenu, les armes qui existeraient chez elles.

« Cet exemple suffit, continuait-il, pour te faire sentir comment  
 » l'acte de clémence, dont on donne ici l'idée, deviendrait, dans  
 » des mains sages et zélées pour le salut de la République, un  
 » des plus puissans moyens de pacification qui se soient encore  
 » présentés. »

En terminant, le Comité conseillait à Mathieu de faire une proclamation dans ce sens, et lui laissait toute liberté d'user de ses pouvoirs pour accélérer le retour de la paix et du bonheur dans le malheureux pays où il exerçait sa mission.

Cette lettre du Comité de salut public donnait complètement raison aux commissions cassées par Lemoine.

Les administrateurs du département et le général Lemoine avaient reproché, en effet, à ces commissions de juger les Chouans d'après la loi du 30 prairial. Or, c'est précisément cette loi que le Comité de salut public recommande d'appliquer aux non-émigrés. Il est vrai que les juges militaires, pour éviter l'effusion du sang, ne voulaient voir dans presque tous les Chouans que des habitans du pays, entraînés malgré eux à la

suite des Emigrés, et ils se contentaient de leur appliquer la sanction de l'art. 5 de ladite loi, c'est-à-dire, quelques mois de détention et une amende minime. C'était surtout cette tolérance qui avait irrité le général Lemoine et les « patriotes. »

La lettre du Comité de salut public était du 1<sup>er</sup> fructidor-18 août. Le représentant Mathieu attendit la fin des massacres des jeunes Emigrés, du 8 fructidor et jours suivans, pour agir en conséquence des conseils de clémence que lui suggéraient ses collègues.

Le 20 fructidor-6 septembre, il prenait dans ce sens un arrêté déterminant les prisonniers qui pourraient être mis en liberté, et les conditions dans lesquelles cette grâce pourrait être accordée.

En outre, le représentant Mathieu composait une proclamation adressée « aux Chouans faits prisonniers par l'armée républicaine à Quiberon. »

Ces deux pièces furent imprimées sur un même placard, affichées et distribuées aux Chouans, détenus dans les prisons, lesquels s'empressèrent d'accéder à toutes les conditions imposées.

Restait à juger les chefs et embaucheurs de Chouans, ainsi que les étrangers au département.

Pour ce faire, Mathieu réduisit à une les cinq commissions militaires qui siégeaient alors. Il ne conserva que la première de Vannes, présidée par Legrand<sup>(1)</sup>.

A la suite de ces opérations, le représentant du peuple écrit au Comité de salut public, le 23 fructidor-9 septembre<sup>(2)</sup> :

« Le vœu de l'humanité et de la justice exprimé par le Comité,  
 » dans sa lettre du 1<sup>er</sup> fructidor, est aussi le mien. Je supprime  
 » toutes les commissions militaires et n'en conserve qu'une à  
 » Vannes. »

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 764 : arrêté du 20 fructidor, imprimé en placard.

(2) ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest (carton de septembre 1795).

La commission Legrand cessa ses fonctions le 17 brumaire an IV-8 novembre 1795. Durant les trois mois qu'elle siégea, elle prononça 60 condamnations à mort; ce qui fait supposer un nombre très considérable d'acquittements.

Jusqu'au 22 nivôse an IV-12 janvier 1796, il semble y avoir eu relâche; mais, à partir de cette date, on voit paraître une nouvelle commission, présidée par Emmanuel Guidal, chef du 1<sup>er</sup> bataillon du Var<sup>(1)</sup>.

Ce bataillon du Var se fit remarquer, pendant son séjour à Vannes, par sa brutalité. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, durant les quelques semaines qu'elle siégea, la commission Guidal ait trouvé le moyen, après tant d'exécutions, d'envoyer encore 62 royalistes à la mort<sup>(2)</sup>.

Cette dernière commission cessa ses opérations le 8 ventôse an IV-27 février 1796.

\*  
\* \*

Quel est le bilan des commissions militaires chargées de juger les prisonniers faits dans la presqu'île de Quiberon?

Dans l'*Etat nominatif*, publié par le général Lemoine<sup>(3)</sup>, les résultats de ces commissions sont ainsi répartis :

Fusillés .....	713
Chouans condamnés à une détention de quelques mois.	184
Acquittés et incorporés dans divers bataillons de l'armée républicaine et de la marine .....	2.848 <sup>(4)</sup>
Mis en liberté par arrêté des représentants du peuple, ayant payé une contribution en grains .....	2.000
Morts dans les prisons et hôpitaux .....	400
Vieillards, femmes et enfants, mis en liberté lors de l'entrée de l'armée dans la presqu'île .....	3.000
TOTAL .....	9.145

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 764.

(2) D'après la note du docteur de Closmadeuc, insérée dans CHASSIN, *loc. cit.*

(3) ARCH. DU MORBIHAN, L. 761. Imprimé in-folio.

(4) « Prisonniers français et arrachés des prisons d'Angleterre pour servir dans les régiments d'Emigrés, »

Mais il faut observer :

1<sup>o</sup> Que, sur les 713 fusillés, d'après l'*Etat* de Lemoine, deux ont été portés deux fois : ce qui réduirait les fusillés à 711.

2<sup>o</sup> Que l'*Etat* de Lemoine est daté du 26 nivôse an IV-16 janvier 1796; par conséquent, les 62 condamnés par la commission Guidal qui commença à opérer le 28 nivôse-18 janvier, n'y sont pas compris : il y aurait donc eu 773 fusillés.

D'après nos calculs personnels, il s'en trouverait 791.

Quant aux royalistes morts dans les hôpitaux et dans les prisons, dont le général Lemoine fixe le nombre à 400, il faudrait en compter, d'après M. le docteur de Closmadeuc, 347 à Vannes et environ 600 à Auray, Hennebont et Port-Louis, c'est-à-dire, une moyenne de 940<sup>(1)</sup>.

En résumé, plus de 1,700 prisonniers royalistes auraient péri à la suite de la prise de Quiberon.

(1) Note insérée dans CHASSIN, *loc. cit.*

## CHAPITRE VII

### LE MASSACRE

EXÉCUTIONS A VANNES. — Arrivée des premiers condamnés : Sombreuil, Mgr de Hercé, etc... — Le neuf thermidor à Vannes. — Dernière nuit à la Porte-Prison. — Exécution sur la Garenne : scènes de sauvagerie. — Exécution à la Pointe-des-Emigrés, à l'Armor, etc... — Pénurie d'outils pour creuser les fosses. — EXÉCUTIONS A QUIBERON. — Massacres de gens du peuple, de vieillards, de blessés. — Evasion d'Auguste d'Oyron. — EXÉCUTIONS A AURAY. — Préparation à la mort. — Le Champ-des-Martyrs. — SURSIS ET EXÉCUTION DES JEUNES. — M<sup>lle</sup> de Talhouët et Blad. — Rejet du sursis. — Massacre du jour Saint-Louis à Vannes. — Atrocités. — Second massacre des jeunes gens à Vannes. — Massacres à Auray. — Nombre et qualité des victimes. — Sentiments de Hoche et de Lemoine sur les massacres. — Terribles représailles de Charette. — Translation des restes des victimes d'Auray et de Vannes.

Dès le 5 thermidor-23 juillet, l'administration du département du Morbihan, à l'instigation de la municipalité de Vannes, avait demandé au représentant Blad de détacher quelques-uns des plus coupables et des plus marquants parmi les prisonniers, afin de les faire exécuter dans le chef-lieu du département. « L'on pourroit même, disait-elle, y ajouter ceux des lâches » déserteurs de Vannes, qui avoient abandonné cette commune » pour se joindre aux assassins de l'intérieur et qui se sont » ensuite réunis aux Emigrés dans Quiberon, ceux qui étoient » dans ce département chefs ou membres du conseil des » Chouans, ou qui avoient organisé la révolte, enfin les cidevant » nobles qui habitoient les environs de cette commune avant » leur émigration. Cette demande de notre part est fondée sur » des considérations politiques qui nous paroissent très impor-

» tantes. L'esprit de parti a tellement égaré les imaginations » que plusieurs personnes doutent ou feignent de douter de la » prise de Quiberon, ou qu'elles annoncent du moins qu'on » craindroit de faire, aux rebelles qui ont été pris, l'application » de la loi<sup>(1)</sup>. »

Blad se rendit à ce désir.

Dans le jugement capital que prononça, le 9 thermidor-27 juillet, contre seize prisonniers, la commission Barbarou, d'Auray, on lit ces mots : « Ordonne qu'ils seront conduits ce » jour à Vannes, chef-lieu du département, pour y subir leur » jugement dans les vingt-quatre heures. »

Les administrateurs du Morbihan et de la commune de Vannes durent être satisfaits des attentions gracieuses du représentant du peuple. Ils avaient demandé que le premier sang versé le fût au chef-lieu du département : cette horreur leur était accordée. Ils voulaient les prisonniers les plus marquants : on leur envoyait Mgr de Hercé, évêque de Dol, grand aumônier de l'expédition, avec douze prêtres; un chevalier de Saint-Louis, Petitguyot, et le général comte Charles de Sombreuil, le chef des Emigrés. Ils avaient désiré des habitants de Vannes : ils allaient avoir René de la Landelle.

A l'annonce de l'envoi des seize premiers condamnés, ces administrateurs prirent « des dispositions pour les faire détenir au secret dans la maison de justice, jusqu'au moment de l'exécution. » « Nous pensons, écrivirent-ils à Blad, que pour con- » server au peuple l'avantage d'un exemple terrible mais mal- » heureusement nécessaire, ces scélérats doivent expier leurs » crimes sur une des places publiques de la commune de » Vannes. » Ils choisirent la promenade dite La Garenne, et fixèrent l'exécution à dix heures du matin<sup>(2)</sup>.

Pendant que les autorités départementales prenaient leurs dispositions, le convoi des victimes était sur la route de Vannes.

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137.

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137 : lettre à Blad, 9 thermidor-27 juillet.

Aussitôt le jugement arrêté, le soir du 9 thermidor-27 juillet, Mgr de Hercé, Sombreuil et leurs compagnons avaient été placés sur des charrettes et dirigés vers le chef-lieu du département. On ne leur avait pas fait connaître la décision du tribunal, mais ils ne se faisaient pas d'illusion sur leur sort. Aussi durent-ils, durant ce voyage nocturne, commencer leur préparation à la mort.

Vers minuit, le funèbre convoi arrivait à Vannes. La ville était en fête. N'était-on pas au *neuf thermidor*? Ce jour, la Convention avait célébré l'anniversaire de la mort du tyran Robespierre, proscrivant l'effusion du sang, les hécatombes; puis... Tallien était monté à la tribune, demandant que le sang impur des prisonniers de Quiberon abreuvât les sillons du Morbihan.

A Vannes, c'est ce même anniversaire qu'on fêtait. Dans la salle de spectacle, des discours emphatiques, anathématisant le régime de sang, avaient été prononcés. Maintenant les citoyennes de Vannes chantaient en chœur des hymnes patriotiques, l'hymne de Chénier :

Renverse, ô Liberté! cet autel homicide,  
Où l'horrible Anarchie, un poignard à la main,  
Comme autrefois Diane aux monts de la Tauride,  
S'apaisait par du sang humain.

Tous, autorités départementales et municipales, officiers, habitants, réunis dans la salle, applaudissaient avec frénésie. Un artiste vannetais, du nom de Boyer, vint exécuter un solo de violon qui souleva de nouveaux bravos. Puis, ce furent des danses, au milieu des cris d'allégresse. On dansa, on chanta, on se réjouit, fort avant dans la nuit<sup>(1)</sup>.

Le lendemain, le réveil devait se faire dans le sang.

(1) DU CHATELLIER, *loc. cit.*, t. V, pp. 154-156, donne des extraits du journal manuscrit d'un membre de l'administration départementale du Morbihan, plein de détails intéressants sur les derniers moments de Sombreuil et de ses co-condamnés; nous nous en inspirerons.

Déjà les funèbres charrettes, pleines de victimes, cachées dans les ténèbres, roulaient lourdement dans les rues désertes, vers la *Porte-Prison*<sup>(1)</sup>.

On fait gravir aux seize condamnés l'étroit escalier de granit qui conduit aux tours de cette porte.

« Comme après les avoir fait entrer dans une chambre, — raconte un membre de l'administration départementale, — on les faisait passer deux à deux dans une autre chambre où on les érouait, et où ils devaient passer la nuit, ceux qui restaient pensaient qu'on les guillotinait dans cette seconde chambre, séparée de la première par un jardin qui existe sur le mur de la ville. Aucun d'eux ne paraissait abattu et tous causaient de sang-froid... »

» Rendus dans la deuxième chambre, les condamnés parurent avoir quelque espérance. Sombreuil demandait à être jugé à Paris : *il s'appuyait sur la parole de Hoche qui lui avait dit de se rendre et de se fier à la loyauté française...* On lui objectait, continue l'administrateur départemental, — que Hoche n'était pas le maître de donner une semblable parole; que, *s'il lui avait dit de se fier à la loyauté française, il l'avait aussi prévenu que son sort ne dépendait pas de lui.* A cela il ne répondait rien; mais un instant après il revenait à dire qu'*il se fondait sur la capitulation*, et cette capitulation était la prétendue parole de Hoche<sup>(2)</sup>. »

C'est cette cruelle pensée d'avoir livré ses compagnons d'armes sur la foi de la parole républicaine, qui hanta les derniers moments du général royaliste.

Mais le saint évêque de Dol était là pour relever le courage de tous, pour préparer ses co-détenus à comparaitre devant le tribunal du Juge suprême.

(1) La *Porte-Prison*, située derrière la cathédrale de Vannes et bordant la rue du Mené qui conduit à la Garenne, avait alors deux tours. Il y a quelques années, on détruisit la tour sud où avaient été renfermés Sombreuil et ses compagnons.

(2) DU CHATELLIER, *loc. cit.*

En ces derniers moments, chacun voulut laisser dans cette prison, pour ceux qui les y remplaceraient, le témoignage de sa fidélité inébranlable aux deux grandes causes pour lesquelles il mourait.

Sur le mur de la chambre qu'ils occupaient, le comte de Sombreuil traça ces mots : « Charles de Sombreuil, toujours » fidèle à Dieu et au roi, a couché dans ce cachot, d'où il ne va » sortir que pour marcher à la mort. » Et Mgr de Hercé exprima, au-dessous, sa résignation et son espérance en Dieu (1).

Dès l'aurore de ce jour, qui allait être le dernier des condamnés (10 thermidor-28 juillet), le bruit s'était répandu dans Vannes de l'arrivée des prisonniers. Quelques habitants obtinrent la permission de les visiter et de leur procurer des vivres. Tels furent M. Dondel de Kerganano, neveu du prédécesseur de Mgr de Hercé, sur le siège de Dol, et M<sup>me</sup> de Lenvos, à laquelle le saint évêque confia sa croix pectorale pour être remise, après la persécution, à l'évêque de Vannes (2).

Pendant ce temps, les autorités préparaient les détails de l'exécution.

Le Directoire du département prévenait le chef d'état-major de la 9<sup>e</sup> division, à Vannes, que tout devait se faire militairement, et que, en conséquence, il lui appartenait de donner lecture du jugement sur le lieu de l'exécution, ou plutôt pendant que les condamnés seraient conduits au supplice, afin d'éviter des retards (3).

La municipalité fut chargée de faire enlever les corps aussitôt après l'exécution (4).

Tout étant prêt, on vint, vers onze heures du matin, chercher les victimes. On leur lie les mains derrière le dos; puis,

(1) LE CHARRON, *Expédition de Quiberon* — Jacquier de Noyelle, ms. cité par LA GOURNERIE, pp. 9-10.

(2) Cette croix, ainsi qu'une custode, souvenirs de Mgr de Hercé, se trouvent dans le trésor du Chapitre de Vannes.

(3) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137 : Lettre des administrateurs du département au chef d'état-major, 10 thermidor-28 juillet.

(4) *Ibid.* Lettre des mêmes à la municipalité de Vannes, même date.

entre deux colonnes de soldats, ils marchent vers le lieu du supplice.

La promenade, dite *La Garenne*, est à une centaine de mètres de la Porte-Prison, hors les murs, en face de la Tour du Connétable ou de Clisson. C'est une large butte plantée d'arbres, séparée, au nord, de l'enclos de la Préfecture, et alors des Dominicains, par un long mur.

Les seize condamnés arrivent sur la promenade, récitant les prières des morts, auxquelles préside l'évêque de Dol.

On les aligne le long du mur, à quelques mètres de l'escalier de pierre qui, actuellement, donne accès à la promenade.

Mgr de Hercé demande à être découvert, dans ce moment suprême, afin de prononcer les dernières prières. Un soldat s'avance; Sombreuil lui barre le chemin : « Tu n'en es pas » digne! » dit le général; et, avec ses dents, il enlève le chapeau du saint évêque.

On veut bander les yeux de Sombreuil : « J'ai l'habitude de » regarder l'ennemi en face, s'écrie-t-il. »

Tous sont à genoux. Sombreuil reste debout. On lui ordonne de s'agenouiller. Il ne le fait que sur les instances de Mgr de Hercé : « Soit, dit-il, je mets un genou à terre pour Dieu et » l'autre pour le Roi. » Puis il indique aux soldats de viser plus à droite, et il reste la tête haute.

Au premier feu de peloton, tous tombent, moins Sombreuil. Il faut une seconde décharge pour abattre le vaillant général royaliste.

Aussitôt les victimes tombées, les misérables exécuteurs (1) se

(1) Sur le refus de plusieurs officiers de prendre part à l'exécution, on dut avoir recours à des soldats parisiens ou belges. Un sous-officier de la *Légion nantaise*, du nom de Meuret, a raconté, depuis les événements : « Lemoine n'avait pu rencontrer que des Belges et des Liégeois, ignobles » et lâches auxiliaires, horde de pillards, que nous ne pouvions faire » avancer sur le champ de bataille contre les Emigrés; mais qui, après » notre victoire, se chargèrent volontiers d'une facile vengeance et de » déshonorer nos sentiments d'humanité. » (L'abbé DELALANDE, *Houat et Hoëdic* (1850), p. 31.) Quoiqu'il s'agisse ici de la formation de commissions, on peut, sans jugement téméraire et en suivant la tradition, attribuer à cette « horde de pillards » le fait des exécutions.

précipitent sur les cadavres et les dépouillent de leurs vêtements ensanglantés, qu'ils vont aussitôt vendre chez des fripiers de Vannes.

Jusqu'à une heure de l'après-midi, les corps des suppliciés furent abandonnés, dénudés, baignés dans leur sang dont les chiens vinrent s'abreuver. Puis, sans le moindre égard, laissant de leur passage de longues traces sanglantes, on traîna les cadavres jusqu'au cimetière, situé derrière l'église Saint-Patern, où, près de la porte ouvrant dans la rue de l'hôpital, ils furent jetés pêle-mêle dans une fosse commune (1).

Telle fut la première exécution.

Elle produisit à Vannes une émotion toute autre que celle prévue par les autorités départementales et municipales. Ce fut autant l'horreur que la terreur qu'inspira aux habitants la vue de ces hommes, de ces Français et surtout de cet évêque et de ces prêtres, indignement massacrés, dépouillés et nageant dans leur sang, sur une promenade publique.

L'indignation fut tellement générale, que l'administration départementale se vit forcée de renoncer à de nouvelles exécutions au centre de la ville. « Du moins, disait le procureur du département au Comité de salut public, faut-il, après de premiers exemples qui étoient nécessaires, écarter des citoyens un tel spectacle; et l'administration se concerta avec les chefs militaires pour que les exécutions n'aient plus lieu dans le sein des villes (2). »

Le lendemain de cette première exécution (11 thermidor-29 juillet), 103 prisonniers non encore jugés furent envoyés d'Auray à Vannes, et enfermés dans l'église Saint-Patern. Les commissions de Vannes entrèrent aussitôt en activité (12 thermidor), et dans leur première séance, prononcèrent la peine de mort contre

(1) DU CHATELLIER, p. 159. — Plusieurs de ces détails nous ont été donnés par le savant chanoine Le Mené, doyen du Chapitre de Vannes, qui les tenait d'un témoin.

(2) Lettre du 11 thermidor-29 juillet (ARCH. DU MORBIHAN, L. 262).

76 de ces prisonniers (1). Parmi ceux-ci se trouvaient le comte de Broglie, La Rochefoucauld, Conen de Saint-Luc et les trois frères vendéens Louis, Auguste et Victor de Jallays.

L'exécution fut fixée au lendemain, 13 thermidor-31 juillet. En attendant, on reconduisit les condamnés en prison, partie dans l'église de Saint-Patern, partie dans la Porte-Prison avec les jeunes gens qui avaient obtenu un sursis et parmi lesquels se trouvaient du Buat et Jacquier de Noyelle.

La nuit venue, le geôlier de la Porte-Prison vint, avec le sergent du poste, visiter les condamnés.

« Vous allez mourir, leur dirent-ils; on va venir vous chercher à la pointe du jour; vous n'avez dès lors plus besoin de rien: donnez-nous l'or, l'argent et les montres que vous possédez. »

Les uns s'exécutèrent, d'autres refusèrent.

Le geôlier et le sergent revinrent bientôt. Ils lièrent aux prisonniers les mains derrière le dos, sans en excepter du Buat et Noyelle qui cependant avaient obtenu un sursis.

A quatre heures du matin (13 thermidor-31 juillet), les condamnés de la Porte-Prison furent réunis à ceux de l'église Saint-Patern et conduits, escortés de 300 soldats, à une demi-lieue au sud de Vannes, au-dessus de l'Ermitage, sur la rive droite du canal, à un lieu appelé, depuis, *Pointe des Emigrés* (2).

Parmi eux, se trouvait Jean du Perenno de Penvern, de Vannes, âgé de vingt-quatre ans, le dernier représentant de sa race. Pendant le trajet, le jeune homme se précipita dans le canal et plongea rapidement. Une première fois les soldats tirèrent sur lui sans succès. Mais le malheureux ayant reparu pour reprendre haleine, une balle l'atteignit et le tua (3).

Arrivés au lieu de l'exécution, les condamnés furent alignés

(1) On dit généralement 78, mais le chiffre officiel est 76 (*Rapport du département*, 13 thermidor, ARCH. DU MORBIHAN, L. 137). L'erreur vient de ce qu'on conduisit au lieu du supplice deux jeunes gens, du Buat et Noyelle, qui, au dernier moment, furent reconduits en prison.

(2) D'après le manuscrit de Jacquier de Noyelle, cité par LA GOURNERIE, pp. 14-46.

(3) LA GOURNERIE, pp. 30-31.

non loin d'une fosse énorme nouvellement creusée; en face d'eux, on plaça, sur trois rangs, les exécuteurs. Un greffier lut la liste des condamnés. Du Buat et Jacquier de Noyelle sortirent des rangs pour faire remarquer que leurs noms ne s'y trouvaient pas. « Pas de grâce ! » cria le chef des exécuteurs, en voyant ce mouvement dont il ignorait la cause. Mais l'erreur ayant été reconnue, ordre fut donné de reconduire les deux jeunes gens en prison. A peine ceux-ci avaient-ils tourné le dos qu'un commandement, suivi du cri de : *Vive le Roi !* et d'une explosion, se fit entendre<sup>(1)</sup>. Les 76 condamnés tombaient en consacrant ce lieu de leur sang et de leur nom.

Hâtivement, on précipita les suppliciés dans la fosse et on les recouvrit de quelques pelletées de terre. Mais la fosse était si peu profonde et la couche de terre si mince, qu'« avec le bout du pied ou d'une canne fort légère, on pouvait découvrir » les cadavres.

Cette inconvenance et aussi les conséquences qui pouvaient en résulter pour l'hygiène publique, à cette époque de l'année, provoquèrent des plaintes auprès de la municipalité<sup>(2)</sup>. Celle-ci rejeta tout le tort sur le commandant de la place, qu'elle invita « à faire recouvrir les fosses desjà faites et à recommander qu'elles fussent plus profondes et plus larges à la suite<sup>(3)</sup>. »

Une troisième exécution eut lieu le lendemain, 14 thermidor-1<sup>er</sup> août. Parmi les victimes de ce jour, citons : Joseph d'Aiguillon, Joseph de Trévou, Gabriel du Rocher du Quengo, L'Ollivier de Tronjolly, de Tredern de Lezerec, Louis de Langle et Charles de Roquefeuil.

Une lettre que ce dernier écrivit à son épouse, en ce moment suprême, montre quels sentiments animaient ces héros en face de la mort :

(1) Ms. de Noyelle, *loc. cit.*

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 255. Lettre du département à la municipalité de Vannes, 14 thermidor-1<sup>er</sup> août 1795.

(3) ARCH. MUN. DE VANNES, *Reg. de correspondance* : Lettre au commandant de la place, 13 thermidor-31 juillet 1795.

» Je passe, disait-il, de cette vie dans l'autre avec la même sérénité qu'un voyageur se transporte d'une ville à une autre. Plus de 300 prisonniers qui sont ici dans la même position, ont la même sécurité. Nous nous reposons tous sur l'immense bonté de la Providence divine. A elle seule, je me confie pour me faire miséricorde<sup>(1)</sup>. »

Cette fois, la colonne des victimes prit la rive gauche du canal de Vannes et entra sur les terres de l'Armor. Le propriétaire de ces terres était là, les mains liées derrière le dos, parmi les condamnés : c'était le jeune Louis de Langle. Ses fermiers accourent, les yeux baignés de larmes. « Adieu, mes amis, adieu ! » leur dit le seigneur de l'Armor; puis, d'un pas ferme, l'air calme, il passe devant son manoir et va dans un pré voisin recevoir la mort avec ses compagnons<sup>(2)</sup>.

Le 15 thermidor-2 août, quatrième exécution. On y voit figurer le marquis et le chevalier de Coëtlosquet, Le Forérier de Boiséon, Cramzel de Kerhué (compagnon de Bougainville), Penfuntenu de Cheffontaine, le comte de Saint-Pierre, Le Ny de Coëtudavel, un paysan émigré de la Seine-Inférieure, Jacques Biard, Pierre de Corday, oncle de Charlotte, etc... On ignore si ce fut à l'Ermitage ou à Nazareth qu'eut lieu, cette fois, l'hécatombe.

Pendant plusieurs semaines, ce furent de nouveaux massacres, de nouveau sang répandu à flot, de nouvelles fosses qu'on creusait et qu'on ne trouvait pas assez profondes, assez larges, assez nombreuses, pour contenir tant de victimes.

» Quelque diligence que nous ayons pu faire, — écrivait, le 27 thermidor-14 août, la municipalité de Vannes au district<sup>(3)</sup>, — il nous est impossible de trouver du fer et de l'acier pour forger les outils nécessaires aux fossoyeurs de cette commune, et cependant rien de plus urgent que cette besogne. »

(1) Donnée par LA GOURNERIE, p. 87.

(2) LA GOURNERIE, p. 87.

(3) ARCH. MUN. DE VANNES : *Reg. de correspondance*.

Quelle préoccupation pour une municipalité!

On se rappelle que, dès le jour de la prise de Quiberon, les officiers municipaux s'étaient empressés de pousser le département à obtenir de Blad que, dans la répartition des victimes, Vannes fût la première et la mieux servie. Maintenant, ils en avaient, des victimes, plus qu'ils n'en auraient voulu, ne possédant ni assez de bras, ni assez d'outils, pour cacher à la vue du peuple ces centaines de corps mutilés.

Cette odeur de sang, de cadavres exposés sur des plages dénudées, sous le brûlant soleil d'août, avait enivré de dégoût les plus purs « patriotes. »

Au moment où les fossoyeurs et même leurs bêches et leurs pioches n'en pouvaient plus, les commissions militaires de Vannes se déclaraient, elles aussi, fatiguées de prononcer des sentences d'assassinat.

Il allait y avoir relâche, et la municipalité vannetaise pourrait forger d'autres outils pour creuser d'autres fosses.

Nous reviendrons bientôt assister, dans cette même commune, à de nouveaux massacres, massacres plus horribles encore que les premiers.

\*  
\*\*

A Quiberon, les exécutions avaient commencé le 10 thermidor, en même temps qu'à Vannes.

Les premières victimes, au nombre de 47, appartenaient pour la plupart à la basse classe. C'étaient des journaliers, des laboureurs, des cordonniers, des tisserands, dix domestiques, et, avec eux, onze gentilshommes seulement. Ce qui montre que la haine des républicains ne comprenait pas seulement les représentants de la vieille aristocratie française.

Parmi les domestiques fusillés ce jour, citons : François Lairet, domestique du lâche Puisaye.

Le 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, ce fut une hécatombe de vieillards. Quinze vétérans du régiment de la Châtre arrosèrent de leur

sang si français le territoire de Saint-Pierre de Quiberon, encore humide du sang versé par leurs frères, dans la journée du 21 juillet. Parmi ces vieux braves qui avaient affronté la mort sur tant de champs de bataille, nous remarquons : André-Emmanuel de Salignac-Fénelon, âgé de 80 ans; Jean-Jacques de Lustrac, âgé de 75 ans; François-Marie Le Roy de Méricourt, âgé de 64 ans; Hilarion des Fontaines, âgé de 64 ans; Thomas Imbert de Thoumouard, âgé de 60 ans.

C'est sur les plaines arides du village de Kergrois, vers la côte ouest, au bord de la *mer sauvage*, que tombèrent ces vieillards, lâchement assassinés. Un monticule portant, depuis lors, le nom de *Fosse des Martyrs*, indique le lieu de leur inhumation.

De Saint-Pierre de Quiberon, la commission Dinne, qui venait de présider à ces premiers massacres, se transporta au bourg de Quiberon, où elle s'installa dans le salon du presbytère. Les prisonniers étaient renfermés dans l'église, moins les blessés, qui avaient été renfermés dans le presbytère.

Là, les hécatombes continuèrent.

Une des premières victimes fut Louis de la Villeloays de Villéan, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Quelques moments avant son exécution, il écrivit à son vieux père, qui demeurait à Pontivy, cette lettre touchante :

« Quel que soit, ô mon père, le sort de votre malheureux fils, sa résignation aux décrets de la Providence est entière, et j'espère en la miséricorde de Dieu. Les motifs de ma mort adoucissent vos regrets, je me recommande à vos prières et à celles de mes sœurs, et vous assure de ma tendresse et de mon respect jusqu'à mon dernier soupir. »

Cette lettre fut transmise aux administrateurs du district de Pontivy, qui firent venir le malheureux père : « Sais-tu, lui demanda le président du district, où est ton fils le marin? — Je l'ignore, répondit le vieillard. — Eh bien! ajouta le

» monstre, en lui remettant la lettre, tu n'en seras plus  
» inquiet<sup>(1)</sup> ! »

Louis de la Villeloays venait, en effet, d'être fusillé, le 12 thermidor-30 juillet.

A ses côtés, était également tombé Bernard Jouan de Kerve-  
noaël, de Roscoff, qui, lui aussi, avant de mourir, avait remis  
au géolier une lettre pour son frère. Sur le dos de cette lettre,  
on écrivit ces mots : « Citoyen, ton malheureux frère a été  
» expédié selon la loi. Il est mort à Quiberon, le 12 thermidor,  
» à 9 heures du soir<sup>(2)</sup>. »

Telle était la délicatesse des bourreaux.

Le 12 thermidor-30 juillet est une date des plus sinistres dans  
l'histoire des exécutions du bourg de Quiberon. Un grand  
nombre d'émigrés, blessés dans les combats du 16 et du  
21 juillet, furent achevés ce jour. En plus de Jouan de Ker-  
ve-noaël, citons Lâge de Volude, Le Gualès de Lanzéon, le vicomte  
de la Houssaye, qui tous appartenaient au régiment *du Dresnay*.

Avec eux, fut fusillé leur aumônier, l'abbé Louis du Largez,  
recteur de Plemeur-Bodou (Côtes-du-Nord). On avait proposé  
à ce saint prêtre de le faire s'évader : « Ce serait une lâcheté,  
» répondit-il, de quitter mes compagnons d'infortune, aujour-  
» d'hui surtout qu'ils ont besoin de mon ministère. Je les  
» conduirai à la mort et saurai mourir avec eux. » Il marcha  
au milieu d'eux, récitant les prières des agonisants, et mêla son  
cadavre aux leurs<sup>(3)</sup>.

Son frère aîné, Pierre du Largez, allait à son tour recevoir la  
mort à Vannes quelques jours plus tard, le 15 thermidor-  
2 août.

L'un des blessés, Louis de Baraudin, lieutenant de vaisseau,  
était dans un état tel, qu'il fut impossible de le faire marcher au  
lieu de l'exécution. Les bourreaux n'en furent ni émus, ni  
embarrassés, ils le descendirent dans la cour du presbytère.

(1) LA GOURNERIE, p. 23.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, pp. 79 et 151, note 3.

« Il occupait une chambre au-dessus de celle où j'avais été  
» déposé, avec MM. Piquet de Melesse et Tréouret de  
» Pennel<sup>(1)</sup>, écrivait le lieutenant de vaisseau de la Bonne-  
» tière; notre porte était fermée, mais nous entendîmes le bruit  
» d'hommes montant et descendant l'escalier avec fracas, et la  
» détonation d'armes à feu dans la cour même de la maison. »

On n'usa pas de plus d'égards envers le lieutenant de vaisseau  
Prévost de la Voltais, chevalier de Saint-Louis, qui, dans  
l'attaque du camp de Sainte-Barbe, le 16 juillet, avait reçu trois  
blessures. Le 29 juillet, le médecin lui coupait la jambe, et le  
lendemain il était fusillé sans pitié<sup>(2)</sup>.

Le massacre des blessés était dans les mœurs des armées  
républicaines. On n'a pas oublié, en effet, que le lendemain de  
l'affaire du 16 juillet, un capitaine républicain écrivit que les  
blessés royalistes, trouvés sur le champ de bataille, avaient été  
achevés. Dans la fièvre du combat, de telles atrocités pourraient  
s'expliquer, à la rigueur; mais, ordonnées de sang-froid dans un  
jugement, après interrogatoire des prévenus et constatation de  
leur état, elles ne peuvent trouver d'excuse devant aucune  
nation civilisée.

Deux champs d'exécution étaient assignés aux condamnés  
valides de la commission du bourg de Quiberon.

L'un était une pâture, appelée *Le Zal*, située à l'est du bourg,  
entre les dernières maisons et l'ancien cimetière, derrière le  
mur élevé d'un verger. C'est au pied de ce mur qu'on alignait  
les victimes et qu'on les fusillait.

L'autre champ d'exécution était la plage de Port-Maria, au  
bas d'un monticule. Longtemps, une croix, appelée *Croix des*  
*Bertiniaux*, marqua le lieu des hécatombes<sup>(3)</sup>. On ne comprendra  
pas qu'on ait enlevé de cet endroit, consacré par le sang de

(1) Ils moururent tous les deux de leurs blessures. Le premier appartenaît à la famille de la Motte-Picquet, son père avait été prévôt général de la maréchansée en Bretagne.

(2) LA GOURNERIE, p. 79 — LE GARREC, *Quiberon*, p. 351.

(3) LA GOURNERIE, p. 79 — LE GARREC, p. 35.

chrétiens, ce signe de la Rédemption, élevé là par un pieux et patriotique sentiment, pour le transporter dans un cimetière — aujourd'hui désaffecté — dans lequel ne se trouvent les restes d'aucune des victimes.

Les suppliciés des deux champs d'exécution furent enterrés sur la pente du monticule de Port-Maria. Ceux du Zal y étaient traînés ou portés dans des caisses à savon.

Après la Révolution, les ossements furent transportés de Port-Maria dans le cimetière qui entourait alors la vieille église. Mais, aujourd'hui, il n'y a plus trace de la fosse commune qui conserve les restes des victimes. Elle est cependant là, au milieu de la place publique, mille fois foulée par les pieds des petits-enfants de ces excellents habitants de Quiberon, qui firent preuve de tant de dévouement, de tant de commisération pour les malheureux Emigrés; mille fois foulée aussi par les héritiers du nom et des sentiments des victimes, attirés en ce lieu par le souvenir.

Mais retournons au nord de la presqu'île, au village de Keraud : on y immola d'autres Emigrés, les 54 condamnés de la commission Dubois.

Les exécutions avaient lieu sur la plage, non loin du port Orange.

Celle du 15 thermidor-2 août fut la plus considérable et la plus émouvante. Elle comprit les condamnés de ce jour et ceux de la veille, en tout 30 Emigrés.

Ce furent d'abord les 10 Emigrés qui affirmèrent avec énergie la capitulation devant les commissaires<sup>(1)</sup> : Léonard de la Villéon, commandant du régiment de Rohan, Benjamin de Lostende, Henri de Goulaine, Edme de Genot, François de Villeneuve de la Roche-Barnaud (frère de l'auteur des *Mémoires*), Guillaume du Haffont, François de Christon, J.-M. de Brie, Cardon de Vidampierre et J.-P. de Chasteigner

(1) Voir chap. V, la seconde commission de Quiberon, pp. 140-142.

de la Grange; puis : Armand Rogon de Carcaradec, Mathieu de Harscouët, Gabriel du Parc de Locmaria, Trétont de Vaujuas, Rouault de Gamaches, Charles de Lamoignon, fils du garde des sceaux de Louis XVI, le chevalier Jean-Baptiste du Rocher du Quengo, dont le frère, Gabriel, avait été exécuté, la veille, à Vannes, etc...

Vers neuf heures du soir, par un beau clair de lune, on vint chercher les prisonniers<sup>(1)</sup>. On les fit sortir au milieu d'une nombreuse garde. Les condamnés marchaient en tête, et les jeunes gens qui bénéficiaient du sursis, à leur suite. Bientôt la colonne s'arrêta. Un des juges lut à haute voix la liste des condamnés; puis, il ajouta : « Seront sursis jusqu'à plus ample » informé, tels, tels et tels, qui, néanmoins, assisteront à l'exécution de ceux contre lesquels la peine de mort vient d'être » prononcée. »

« Après quoi, dit Tercier, qui était présent, le général Lemoine fit prendre chaque condamné l'un après l'autre par quatre soldats, qui, immédiatement, l'emmenaient à quelques pas et le fusillaient chacun de son côté. »

Cette précaution de donner à chaque condamné quatre exécuteurs, avait pour but d'assurer la mort du malheureux, quelques soldats, plus humains, pour ne pas participer au crime, se contentant de tirer en l'air.

Cependant, ce fut cette précaution qui sauva la vie à l'un des condamnés de ce jour, Auguste Fournier de Boisayrault d'Oyron.

Une fois seul avec ses quatre bourreaux, ceux-ci, en lui bandant les yeux, lui dirent :

« Citoyen, nous sommes bien fâchés, mais c'est la loi. Ainsi, si vous avez de l'argent, donnez-le nous tout de suite ! »

Auguste d'Oyron leur répondit :

(1) TERCIER (*Mémoires*, pp. 154-157), qui faisait partie des ajournés, raconte cette exécution; mais sa mémoire le trahit lorsqu'il prétend qu'il y avait 70 condamnés : dans les quatre jours qu'elle ségea, la commission Dubois ne prononça que 54 condamnations à mort.

« J'ai environ vingt-cinq guinées sur moi, et comme je ne veux pas faire de jaloux pour le partage, je vais les jeter en l'air, et attrapera qui pourra. »

Il prend ses guinées et les jette aussi loin que possible. Les soldats courent et se précipitent sur les pièces d'or. Aussitôt, Auguste d'Oyron enlève son bandeau, saute une murette, mais tombe de l'autre côté. Cette chute fut providentielle; elle le protégea contre les balles que lui tirèrent les soldats. De toutes parts, on criait : « Arrête! arrête! » Mais Auguste d'Oyron, grâce à ses jambes de vingt-sept ans, franchit rapidement champs et murettes et se cache dans un champ de blé. La nuit était venue et avec elle le salut. En vain, les soldats fouillent tous les coins et recoins; l'évadé les voit, les entend; mais eux n'aperçoivent rien. Auguste d'Oyron reste blotti dans son champ de blé jusqu'à la pointe du jour. Alors, il se réfugie au village du Petit-Rohu, dans l'étable d'une ferme.

Quelque temps après, il gagnait l'armée de Georges Cadoudal<sup>(1)</sup>.

Le chevalier de Kerautem fut également assez heureux pour se sauver. Il se jeta à la mer et gagna l'escadre anglaise à la nage<sup>(2)</sup>.

Edme de Genot voulut l'imiter, mais, comme le jeune Penvern dans le canal de Vannes, il fut atteint par les balles des soldats républicains<sup>(3)</sup>.

Le massacre terminé, les soldats arrachèrent aux suppliciés tous leurs vêtements, jusqu'à leurs chemises, dont ils se disputèrent les lambeaux; puis ils s'en allèrent, laissant les cadavres, dénudés et sanglants, étalés sur la plage.

Le 18 thermidor-5 août, nouvelle hécatombe, dans laquelle furent compris quatre Chouans d'Auray, ainsi que Le Boutillie

(1) LA GOURNERIE, pp. 29-30 — TERCIER, pp. 155-156. Auguste d'Oyron vécut jusqu'à 69 ans.

(2) VILLEGOURIO, *Sortie de Quiberon*, p. 37, note. L'auteur prétend à tort que Genot parvint également à s'évader.

(3) LA GOURNERIE, p. 81.

de Guerguelin, d'Hennebont, et le jeune Le Métayer de la Garde, lequel, comme on l'a vu plus haut, fut fusillé sous les yeux de sa malheureuse mère. Ce fut la dernière exécution de Kerraud.

\*  
\*  
\*

Il ne semble y avoir eu qu'un lieu d'exécution pour les condamnés des commissions militaires d'Auray. Le peuple lui a donné le nom de *Champ-des-Martyrs*. Il se trouve à deux kilomètres au nord d'Auray, au fond d'une vallée où, au milieu de plaines marécageuses appelées *Prateaux*, coule la rivière d'Auray. C'est sur la rive droite de cette rivière, adossés à la colline, que 200 royalistes, Emigrés et Chouans, furent fusillés.

Une allée de funèbres sapins, conduisant à une froide chapelle, au sévère portique grec, auquel le granit rouillé donne l'aspect d'une entrée de nécropole, indique l'emplacement du massacre.

De l'autre côté de la rivière, sur la colline en face, s'élève le manoir de Kerzo, qu'habitait alors la famille Lauzer. la providence des prisonniers évadés.

Les dames Lauzer « avaient l'admirable courage de guetter l'heure de ces atroces exécutions. Elles se cachaient alors dans un fossé ou derrière des arbres, et attendaient, luttant contre l'horreur que leur inspirait cet effroyable carnage, que quelque malheureux s'échappât et parvint à gagner à la nage une rive hospitalière. Dévouement sublime et au-dessus de tout éloge! Hélas! leur généreuse espérance ne fut point réalisée. Du très petit nombre de ceux qui, restés debout au moment des premières fusillades, essayaient de fuir, aucun, que je sache, ne réussit à éviter la mort<sup>(1)</sup>. »

Si les attentes de ces femmes charitables, cachées au milieu des marécages, au moment des exécutions, furent toujours vaines, elles eurent la consolation de fournir un refuge assuré,

(1) GRANDRY, *loc. cit.*, p. 100, note 3.

à plusieurs évadés des prisons, tels que Lamour de Lanjégu<sup>(1)</sup> et du Bois-Berthelot.

C'est le 12 thermidor-30 juillet que dut avoir lieu la première hécatombe d'Auray. Elle comprit 50 royalistes, jugés de la veille, la plupart membres de la noblesse, parmi lesquels Robert de Boisfossé, de Vasconcelles, de Caffarelli, Pic de la Mirandole, les deux de Moucheron, de Roquefeuil, de la Bassetière, Kerret de Kervel, etc. On leur avait joint, entre autres, trois domestiques, un menuisier et un charpentier.

Du 12 au 14 thermidor-30 juillet au 1<sup>er</sup> août, nous remarquons, parmi les suppliciés, le comte de Soulanges, chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'*Hector*, âgé de 59 ans, un des blessés de l'affaire du 16 juillet; Charles de Corday d'Armont, frère de la célèbre Charlotte Corday et petit-fils du grand Corneille, fait chevalier de Saint-Louis, le 16 juillet, pour sa belle conduite à l'attaque du camp républicain; d'Anceau, commandant du régiment de *Béon*; Glais du Gage, de Quintin; Drezit de Penfuntun, de Brest; le marquis de Goulaine; le comte de Senneville, etc. . .

Grâce à un condamné évadé<sup>(2)</sup>, nous pouvons assister à la veillée édifiante des victimes du 16 thermidor-3 août. Celles-ci étaient presque toutes renfermées dans une chapelle en dehors de la ville, que les soldats républicains appelaient *l'antichambre de la mort*.

Là, sur un matelas, était étendu un vénérable vieillard de 67 ans, Jacques de Gimel, ancien garde du corps, qui n'avait pas hésité, malgré son âge, à s'engager comme volontaire dans le régiment de *Périgord*, avec deux de ses fils. De ceux-ci, l'un avait été tué dans l'affaire de Sainte-Barbe, le 16 juillet, et l'autre, dans le combat du 21. Là, également couché sur un

(1) Lamour de Lanjégu fut repris, trois ans plus tard, et fusillé à Rennes. « L'émigré Lamour-Langégu (*sic*), demeurant ci-devant à la Mené, près Rennes, qui a figuré à la descente de Quiberon et depuis parmi les Chouans, vient d'être fusillé à Rennes par jugement de la Commission militaire. » *Moniteur* du 6 messidor an VI-24 juin 1798.

(2) VILLENEUVE, pp. 273-279.

matelas, se trouvait Léonard du Paty de Luriès, capitaine de vaisseau, âgé de 45 ans, blessé à la jambe, le 16 juillet. Auprès de lui, était son neveu. On demande à celui-ci pourquoi, attendu son air de tendre jeunesse, il n'avait pas sollicité le sursis. — « J'ai préféré la mort à un mensonge, » — répondit-il avec une douceur et une fermeté « qui me firent presque rougir, » raconte Villeneuve, lequel s'était rajeuni devant les juges pour profiter du sursis.

Tous montraient la plus grande résignation.

Il faut bien avouer qu'une grande partie de l'aristocratie française, ayant vécu d'une vie de camp et dans un monde tout de jouissances, était bien brouillée avec les pratiques religieuses, quoiqu'elle eût reçu de son éducation première des principes très chrétiens et qu'elle n'eût jamais hésité à les défendre, même les armes à la main.

Mais, devant la mort, surtout devant cette mort froidement préparée, qu'il fallait recevoir les mains liées au dos, les sentiments religieux renaissaient, la nécessité d'une consolation supra-humaine se faisait sentir. Ceux même dont la foi avait été jadis ébranlée par les théories philosophiques de cette fin de siècle, revenaient aux croyances passées et pouvaient dire, comme l'écrivait à sa sœur le vicomte Henri de Saint-Pierre<sup>(1)</sup>, « qu'ils abjuraient les principes d'une fausse philosophie, ne cherchant de consolation que dans la foi. »

Dans *l'antichambre de la mort*, où étaient entassées les victimes du 16 thermidor-3 août, un prisonnier, en l'absence d'un prêtre, se chargea de la préparation à la mort de ses co-condamnés. C'était un ancien tisserand de Troyes, devenu le valet de chambre du comte de Soulanges. Claude Brodier, c'était son nom, avait suivi son maître en exil, non pas, selon ses propres expressions, pour mettre sa vie en sûreté ou chercher la tranquillité; « mais, écrivait-il à sa famille, je voulais » vivre et mourir dans le sein de notre mère commune, la

(1) Voir LA GOURNERIE, p. 168.

» sainte Eglise, ce qui n'est plus, pour ainsi dire, possible en  
» France... Je n'avais, ajoutait-il, que mon bâton à prendre  
» et Sodome à fuir : je suis parti <sup>(1)</sup>. »

Claude Brodier fut donc d'un grand secours pour ses compagnons.

« Il savoit par cœur beaucoup de prières, dit Villeneuve, et étoit plus instruit que nous des devoirs religieux qu'il nous restoit à remplir. Il partagea nos instans jusqu'à notre heure dernière. Tous à genoux, autour de celui auquel les circonstances prêtoient le ministère d'un ecclésiastique, nous suivions sa voix et écoutions dans le recueillement ses exhortations édifiantes. »

Au milieu de leurs prières, le commandant du poste annonça aux condamnés qu'ils seraient fusillés le lendemain matin à quatre heures.

A cette nouvelle, le valet de chambre, avec l'assentiment de tous, dit aux sentinelles qui gardaient la prison : « Messieurs, » veuillez transmettre à vos camarades le pardon que nous venons de prononcer devant Dieu pour vous et tous nos ennemis. »

Bientôt, la porte s'ouvrit devant un vénérable vieillard, un prêtre, ancien curé de Belle-Isle-en-Mer, qui venait offrir aux prisonniers les derniers devoirs de son ministère. Dans la prison où ils étaient précédemment enfermés, un aumônier de l'expédition, caché sous des vêtements séculiers, avait entendu leur confession <sup>(2)</sup>. Un seul d'entre eux n'avait pas eu la possibilité de remplir ce devoir. Il s'agenouilla aux pieds du vieillard, puis se relevant aussitôt : « Non, dit-il, je ne veux pas me confesser à vous; vous devez être un *prêtre constitutionnel*... — Non, monsieur, répondit le vieillard, en fondant en larmes; non, monsieur, je ne le suis pas. Je me suis tenu caché jusqu'à ce moment que le commissaire de police est venu me dire que

(1) Voir cette lettre édifiante dans LA GOURNERIE, pp. 61-62.

(2) VILLENEUVE, p. 260.

» le commandant, vivement sollicité par les dames de la ville, » permettait que je vinsse vous rendre les devoirs de mon » état. »

Les prisonniers s'excusèrent tous, auprès du pieux ecclésiastique, de la vivacité de leur camarade qui n'hésita plus à se confesser. Le vieillard sortit ensuite en exhortant une dernière fois les condamnés à oublier les hommes pour n'espérer qu'en Dieu.

Après un moment de repos, vers deux heures du matin, Claude Brodier reprit son rôle de directeur spirituel. « Il étoit si pénétré du ministère qu'il remplissoit, et telle étoit l'onction, même l'éloquence qu'il mettoit dans ses exhortations, que cet homme, habitué à un humble service, avoit dans ses paroles, dans ses regards et dans toute sa personne, quelque chose de surnaturel. »

« Réconforté par cette pieuse préparation à une mort dont le moment approchait, les condamnés offrirent aux sentinelles, en signes de réconciliation, l'argent et les autres objets qui leur restaient.

Quatre heures sonnent!

Aussitôt la porte s'ouvre. Un brigadier fait l'appel des victimes, et, à mesure, un gendarme, chargé de cordes, les attache deux à deux.

On prévient les blessés qu'on s'étoit procuré une charrette pour les transporter. Mais le capitaine de vaisseau, Paty de Luriès, supplie en grâce qu'on lui permette d'aller à pied, malgré la douloureuse blessure de sa jambe.

Le pieux et intrépide Claude Brodier demande, ainsi qu'un autre domestique auquel il est lié, à marcher pieds nus au lieu du supplice, désirant, disent-ils, *imiter notre Sauveur*.

Lorsqu'arrive le tour de M. de Gimel, ce vieillard de 67 ans dit au brigadier, avec une naïveté déchirante : « Mon ami, vous » vous trompez; regardez-moi, je n'ai jamais fait de mal à » personne; il est impossible que vous en veuillez à mes » jours!... »

Puis la vénérable victime tend son bras, se laisse attacher, et tombe dans une profonde méditation.

Un condamné se trouvait dans un état tel, à cause de ses blessures, reçues au combat de Sainte-Barbe, qu'on ne put le transporter même dans la funèbre charrette. C'était le lieutenant de vaisseau Urvoy de Portzamparc, chevalier de Saint-Louis. Mais il n'y avait pas de pitié à attendre des bourreaux révolutionnaires. On le fusilla dans la cour des Cordelières d'Auray<sup>(1)</sup>.

Pendant ce temps, se dirigeaient vers le Champ-des-Martyrs, avec ceux dont les noms précèdent : le capitaine d'artillerie Boucheron de Russey, blessé au front par une balle, le 21 juillet; Louis Rogon de Carcaradec, blessé le 16 juillet, et dont le frère avait été exécuté la veille à Vannes; le vicomte de Cluzel; le jeune Payen de Chavoy; Paul de Lantivy-Kerveno, chef de Chouans; huit domestiques, etc.

Un arrêt se fit après cette exécution. Jusqu'au 9 fructidor-26 août, on ne versa plus sur la terre d'Auray que le sang d'une dizaine de royalistes, celui de Regnier de Lambrunière, de trois laboureurs, d'un journalier et d'un maréchal-ferrant, et de quelques Chouans. N'était-ce pas assez? 130 victimes!

C'était le moment où les commissions, lasses de condamner, résistaient au cruel général Lemoine.

Là encore, le peu de soin qu'on apportait dans la sépulture des fusillés, provoqua des protestations. Les autorités d'Auray se plaignirent de la négligence avec laquelle on procédait aux inhumations, et qui avait pour résultat « une putréfaction fort incommode et même très dangereuse pour les voisins. » « Les fosses ont été faites si peu profondes, disaient ces autorités, qu'il n'est pas resté assez de terre pour en recouvrir les cadavres, dont cinq ou six ont été déterrés et dévorés par les chiens. Nous vous invitons, citoyens, ajoutaient-elles, à nommer de suite un nombre suffisant de militaires pour arrêter, par leur travail, la voracité des animaux carnassiers<sup>(2)</sup>. »

(1) LA GOUBNERIE, p. 38.

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 810.

Nous avons dit que le représentant du peuple Blad avait accordé, aux jeunes gens qui avaient émigré avant l'âge de seize ans, un sursis, en attendant qu'il reçût sur ce point l'opinion du Comité de salut public.

Voici en quelle circonstance Blad avait décrété cet acte d'humanité.

Parmi les prisonniers, se trouvait le jeune Louis de Talhouët, âgé de 20 ans. Son père, lieutenant-colonel du régiment de *du Dresnay*, avait été blessé le 16 juillet, dans l'attaque du camp de Sainte-Barbe, et massacré comme tous les blessés restés sur le champ de bataille.

M<sup>me</sup> de Talhouët, dès l'arrivée des prisonniers à Auray, vint visiter son fils. Ce fut une scène des plus poignantes entre le jeune captif et la malheureuse mère qu'accompagnait sa fille. Celle-ci, âgée de 21 ans, se promit de sauver son frère. M<sup>lle</sup> de Talhouët courut aussitôt à Vannes et se présenta chez Blad, auquel elle remit une requête, rédigée par un honorable avocat de Vannes, M. Jollivet, et posant en principe qu'un mineur est toujours censé agir sous l'influence de l'autorité paternelle.

Blad parut ému, plus peut-être par la beauté en pleurs, selon l'expression de la Villegourio, que par les arguments de la requête. D'ailleurs, ce jour même on fusillait Sombreuil, et, à cette pensée, de pénibles souvenirs remplissaient l'esprit du conventionnel.

« Quelle triste mission m'a laissée Tallien, dit-il; j'ai été » prisonnier avec le père et le frère de M. de Sombreuil; j'ai eu » beaucoup de rapports avec eux, et c'est moi qui le fais fusiller! » Mademoiselle, ajouta-t-il, j'accorde un sursis à tous les jeunes » gens qui ont émigré avant l'âge de seize ans. »

De retour à Quiberon, elle apprend d'un officier républicain, qui rendit d'immenses services aux prisonniers, Ulysse Brachet, que la commission est cassée et remplacée par plusieurs autres; quant au sursis, il n'en est pas question.

L'intrépide jeune fille retourne à Vannes et force la porte de Blad. « Qu'avez-vous, ma petite demoiselle? lui demande le

» représentant. — Ce que j'ai, grand Dieu! s'écrie M<sup>lle</sup> de Talhouët, vous me promettez un sursis et l'ordre de surseoir n'est pas arrivé. Vous parlez de l'humanité de la commission, vous y applaudissez, et la commission est cassée, et quatre nouvelles prennent sa place! »

Blad conduisit alors M<sup>lle</sup> de Talhouët au bureau des secrétaires : « Veuillez bien, lui dit-il, leur dicter l'ordre de sursis. Le général Lemoine le fera exécuter; quant à moi, je pars pour Nantes <sup>(1)</sup> »

Blad adressa aussitôt l'ordre suivant aux membres des commissions <sup>(2)</sup> :

« Vous voudrez bien, citoyens, ne pas mettre en jugement les jeunes gens qui, par l'effet de suggestions perfides, auraient émigré ou auraient pris parti avec les ennemis de la République, avant l'âge de 16 ans révolus; et, si quelques-uns avoient déjà été jugés, il sera sursis à l'exécution de leurs jugemens.

» J'écris à ce sujet au Comité de salut public par le courrier d'aujourd'hui et j'attends une décision soit des Comités de gouvernements, soit de la Convention. »

Cependant, une dizaine de jeunes gens, qui auraient pu profiter du sursis, étaient exécutés.

Une fois en possession de cet ordre, la plupart des commissions se montrèrent très faciles pour accorder et même pour provoquer les sursis.

Mais le Comité de salut public ne se montra pas aussi humain que Blad. Le 22 thermidor-9 août, Blad étant parti, le Comité envoya au représentant Mathieu la lettre suivante <sup>(3)</sup> :

« Notre collègue Blad avait cru devoir, entre autres objets, ordonner qu'il serait sursis au jugement des prisonniers

(1) LA GOURNERIE (p. 199) tenait ces renseignements du genre de M. Jollivet, l'auteur de la requête.

(2) ARCH. DU MOEBIHAN, L. 764 : 11 thermidor-29 juillet.

(3) ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, registre  $\frac{23^a}{5}$ , Correspondance du Comité de salut public.

» émigrés avant l'âge de 16 ans, en s'en référant aux instructions postérieures du Comité de salut public.

» Cette disposition ne nous paraît pas devoir être conservée : les loix relatives aux Emigrés sont claires et précises, et loin qu'elles puissent se prêter à cette distinction, elles ordonnent positivement qu'on punisse, comme Emigrés, ceux qui, étant sortis de France avant quatorze ans, ont porté les armes contre la République avant cet âge. Telles sont leurs rigoureuses dispositions, et il ne peut être permis de les modifier. Nous t'invitons donc à ordonner au général de division Lemoine, commandant à Quiberon, de faire mettre en jugement les Emigrés pris les armes à la main, qui étoient sortis de France avant 16 ans.

» MERLIN (de Douai), LETOURNEUR,  
» DEFERMON, BOISSY-D'ANGLAS, J.-B. LOUVET. »

Les noms de ces bourreaux méritent d'être attachés au pilori. Le massacre allait donc recommencer, plus atroce qu'auparavant.

L'ordre du Comité de salut public dut être reçu par le général Lemoine le 7 fructidor-24 août.

Les jeunes gens étaient renfermés à Vannes et à Auray, au nombre d'environ 150. On avait laissé à quelques-uns d'entre eux la facilité de visiter, accompagnés d'un surveillant, les familles qui s'intéressaient à eux. Mais, une fois connue la décision du Comité, tous durent réintégrer les prisons.

Nous ne savons rien de plus touchant que le récit de ces événements, fait par une malheureuse mère qui en fut témoin et qui les retraça dans une lettre « où les larmes ont gravé une ineffaçable empreinte <sup>(1)</sup>. »

(1) Cette lettre a été publiée par M. Norbert Saulnier, avocat à la Cour d'appel de Rennes, dans un intéressant article paru d'abord dans la *Revue de la Révolution*, puis en brochure : *Une victime de Quiberon*, Michel Flamant. Nantes, Forest et Grimaud, 1883. Cette lettre fait partie de la collection de M. Saulnier; elle est datée de « Vannes, jeudi 10 fructidor, » c'est-à-dire du surlendemain de l'exécution.

Madame Flamant, c'est le nom de cette mère, avait un fils, Michel Flamant, sergent-major dans *du Dresnay*, qui, pris à Quiberon, avait bénéficié, à cause de ses 19 ans, du sursis accordé par Blad. Il était enfermé à la tour de Vannes et attendait, pour être libéré, les pièces établissant son émigration avant l'âge de 16 ans et que sa mère s'empressa de se procurer.

Le 8 fructidor, au matin, le tambour bat dans tous les coins de Vannes. M<sup>me</sup> Flamant court à la tour porter les papiers libérateurs à son fils. Celui-ci était prêt à paraître devant la commission militaire, « composée, dit-elle, d'un ramassis de brigands, au refus d'honnêtes gens ou gens trop faibles, qui avaient répondu préférer d'être eux-mêmes fusillés, à appliquer une loi infâme qui devait moissonner tant d'individus, la plupart à peine adolescents. »

« Tiens, maman, dit le jeune Michel Flamant, voilà toujours » mes hardes : je vais monter écrire mon nom sur mon matelas » et mes draps, afin que les personnes charitables qui me les » ont prêtés ne perdent rien, car je subirai certainement mon » sort ou je serai remis dans tes bras aujourd'hui... »

Au même moment, on emmenait à l'interrogatoire un certain nombre de jeunes gens; un soldat demande à Michel Flamant s'il veut les accompagner : « Oui, répond-il, je serai plutôt » délibéré. Veux-tu, maman, que j'y aille, puisque j'ai eu le » bonheur de te voir? » Et il se précipite à la suite des autres. Sa mère rédige une pétition et veut en vain pénétrer jusqu'aux juges. La mère et le fils se rencontrent à la porte de la commission, au moment où celui-ci vient d'entendre prononcer son sort. Cruelle entrevue! « Ah! pauvre maman, dit le jeune homme, » c'en est fait, je le vois. On vient de nous lire notre arrêt. Je » me suis jeté aux pieds des juges pour demander la grâce de » te voir encore une fois. Je meurs tranquille... J'ai la consolation de n'avoir pas de crimes à me reprocher... » Et il demande pardon à sa mère des peines qu'il a pu lui causer. Au milieu de cette conversation suprême, il exprime son amour pour la patrie, pour la paix, et révèle, après tant d'autres, les

raisons qui lui ont fait mettre bas les armes. « Dès qu'on nous » a parlé de paix, dit-il, nous avons mis bas les armes : nous » nous sommes confiés aux paroles des chefs, des généraux, et » nous périssions lorsqu'il nous était si facile de nous sauver... » Nos concitoyens veulent notre sang : puisse-t-il ramener la » paix et éteindre les haines; à ce prix, je donne le mien de » bon cœur. » Et Michel Flamant s'arrache des bras de sa mère désespérée, pour prendre rang parmi ses compagnons d'infortune, au nombre d'une cinquantaine.

De ceux-ci, citons :

Paul Le Vaillant de la Ferrière, âgé de 14 ans, blessé le 16 juillet, au moment où son père tombait frappé en pleine poitrine; Frédéric de Prévost, âgé de 16 ans; Auguste de Péliissier, âgé de 17 ans, dont le père avait été exécuté à Vannes, le 15 thermidor-2 août; Joseph de Lantivy-Trédion et de Béon de la Guttere, âgés de 17 ans; Boguais de la Boissière, de Botherel et Alexis Javel, âgés de 18 ans; du Val de Beaumetz, Roland de Kermoyan et Louis de Vélard, âgés de 19 ans; les deux frères de Laurens de la Barre, âgés l'un de 19 et l'autre de 22 ans; les deux frères Savatte de Genouillé, âgés l'un de 19 et l'autre de 21 ans; puis, parmi les plus âgés, Lanjamet, Colin de la Biochaye, Guehenneuc de Boishue, Gouyon de Beaufort, Vauquelin, La Noue, etc. (1)

En dehors de la noblesse, citons un jeune écrivain de Vannes, Burnolle, âgé de 17 ans; puis neuf domestiques, plusieurs laboureurs; un jardinier et un apothicaire de Vannes, âgés de 17 ans, etc.

Le soir même, 8 fructidor-25 août, jour de la Saint-Louis, fête de la France chrétienne et monarchique, vers quatre heures de l'après-midi, la chaîne des condamnés partait de l'hôtel de Gouvello, — aujourd'hui de Limur, — pour se diriger vers le Bondon, au nord-ouest de la ville de Vannes.

Des fenêtres des maisons voisines, — on en avait prévenu les

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 764 et 765.

jeunes gens, — des prêtres réfractaires leur donnèrent l'absolution, les bourreaux n'ayant pas permis à M<sup>lle</sup> de Lantivy d'introduire un prêtre dans la prison.

Quel touchant spectacle devait être celui de ces jeunes gens, traversant toute la ville de Vannes, deux à deux, la tête haute, le sourire sur les lèvres ! On eût dit une promenade d'écoliers, si leurs mains n'eussent été liées derrière le dos, si des soldats ou plutôt des soudards n'eussent encadré leurs rangs. Il y avait là de quoi toucher les cœurs les plus durs, les plus fermés à la pitié.

Mais les exécuteurs qui accompagnaient les victimes, n'étaient pas des hommes, pas même des tigres, plus que des hyènes.

Pour remplacer les troupes républicaines qui avaient pris part à l'affaire de Quiberon et qui avaient manifesté leur dégoût pour le massacre de vaincus, on avait envoyé au général Lemoine les bataillons du Var et du Bas-Rhin, ainsi que le 4<sup>e</sup> escadron du 10<sup>e</sup> hussards<sup>(1)</sup>.

C'est la 4<sup>e</sup> compagnie de cet escadron de hussards<sup>(2)</sup>, qui était chargée de la conduite et de l'exécution de ces malheureux jeunes gens.

Dès avant le départ de l'hôtel de Gouvello, ces monstres avaient montré quels sentiments grossiers les animaient. L'un d'eux arracha du cou d'un condamné une cravate noire. Des hussards non de service, présents à ce spectacle, ne purent contenir leur indignation : « S... gredin, lui crièrent-ils, » attends du moins qu'il soit mort ! »

Pendant le trajet, les soldats délièrent plusieurs condamnés pour les dépouiller de leur capote. Mais cela n'est rien auprès des scènes atroces auxquelles nous allons assister.

Vers quatre heures et demie, le funèbre cortège arrive au lieu de l'exécution, dans un pré voisin du Bondon, sur le bord de

(1) Lettre de Chérin à Hoche (13 fructidor-30 août), dans SAVARY, t. V, p. 360.

(2) ARCH. MUN. DE VANNES : *Registre de correspondance*, 9 fructidor-26 août.

la route d'Auray. On aligne les pauvres enfants ; en face se placent les bourreaux. Le lieutenant qui commande le détachement crie : « Feu ! » Les trois quarts seulement des condamnés, les jeunes gens « les mieux habillés, » tombent. Aussitôt, toute la gauche du peloton se précipite sur les victimes, dont la plupart n'étaient que blessés, les dépouille de leurs habits, de leurs bottes, arrachant les manches des chemises. Les malheureux demandent en grâce qu'on les achève, et les bandits les achèvent à coups de baïonnettes. Le lieutenant supplie ses hommes, au nom de l'humanité, de revenir pour une nouvelle décharge, afin de mettre un terme aux souffrances des blessés. Mais les misérables s'acharnent ; s'ils n'avaient visé que les « mieux habillés, » comme l'attesta un capitaine de grenadiers, c'était uniquement pour satisfaire leur rapacité. Le lieutenant parvient enfin à réunir quelques soldats auxquels il fait exécuter plusieurs autres feux de peloton, afin de mettre un terme aux tortures des victimes. Et, sous le feu même de ces nouvelles décharges, les hyènes continuent leur œuvre inqualifiable.

Les corps des suppliciés, complètement nus, furent abandonnés sur le bord des fossés, remplis du sang qui s'échappait des horribles blessures.

A la nuit tombante, on vit encore des ombres rôdant autour des cadavres pour leur arracher quelques lambeaux de vêtements oubliés.

Un paysan y vint aussi, mais pour écouter si, dans ces corps martyrisés, ne se faisait pas entendre quelque faible battement de la vie. Une des victimes respirait encore ; le digne Breton l'emporta chez lui, le soigna, le guérit et lui donna la facilité de rejoindre les Chouans pour venger la mort de ses compagnons<sup>(1)</sup>.

(1) Ce fait est donné par LA GOURNERIE (p. 38). Ce brave paysan, nommé Lagadec, du village de Kerbihan, mort quelque temps après, emporta dans la tombe le nom de son protégé, lequel aura sans doute été tué dans quelque expédition des Chouans, au milieu desquels il s'était réfugié.

Le lendemain matin, à cinq heures, des militaires furent envoyés pour enterrer les suppliciés, besogne qu'ils firent d'une façon repugnante, couvrant à peine les fosses de quelques mottes de terre.

De toutes parts, ce furent de vives plaintes adressées à la municipalité et au département, contre les atrocités de cette exécution. Une enquête fut ordonnée, dans laquelle quatorze témoins, parmi lesquels plusieurs officiers républicains, et notamment le lieutenant qui commandait le peloton d'exécution, vinrent attester la vérité de ces faits horribles (1).

Tel fut le martyre de ces cinquante et quelques jeunes royalistes, parmi lesquels se trouvaient des enfants de seize, quinze et quatorze ans.

La hache terrible, comme s'exprimait Hoche, n'aurait-elle pas dû s'arrêter après cette atroce exécution? Membres de la municipalité et du département, représentant du peuple et général ordonnateur des massacres, officiers et soldats, n'eussent-ils pas dû refuser de participer plus longtemps à cette boucherie humaine, et jeter à la Convention un énergique : Assez!

Mais non; montrer alors qu'on avait un cœur, c'était se compromettre; refuser de verser le sang, c'était s'exposer à remplacer, sous le couperet de la guillotine, Robespierre, coupable d'en avoir trop versé.

Dès le lendemain ou le surlendemain, les exécutions continuèrent. Le nombre des victimes fut moins considérable que le 8 fructidor-25 août : une vingtaine seulement.

Ce furent, entre autres, Louis de Talhouët (20 ans), Guyot de Saint-Michel (18 ans), Panou de Faymoreau (19 ans), Gérard de Bonafous (19 ans), de l'Isle de la Ferté (21 ans), Souyn des Tournelles (21 ans); et de plus âgés: Gesril du Papeu, Toussaint de la Chevière, de Charbonneau, etc...

(1) Tous les documents de l'enquête se trouvent aux ARCH. MUN. DE VANNES, carton : *Période révolutionnaire*, et *Registre de correspondance*, 9 fructidor; et ARCH. DU MORBIHAN, L. 262.

Ces jeunes gens, comme les précédents d'ailleurs, firent preuve d'un courage, d'une résignation et d'une piété des plus touchants.

Avant d'aller à la mort, Gesril du Papeu, de Saint-Malo, écrivait à sa sœur (1) :

« Je te fais mes adieux ainsi qu'au reste de ma famille. Con-  
» sole mon malheureux père, je ne quitte la vie avec regret  
» qu'à cause de vous tous. La mort ne m'effraie point; tu me  
» connais assez pour en être persuadée. Les malheureux sont  
» ceux qui existent. Adieu, je vais être fusillé. Console-toi;  
» adieu, mon amie; nous nous rejoindrons dans la patrie  
» céleste. Je n'ai pas le temps d'écrire au reste de ma famille;  
» je suis pris au dépourvu. Fais passer cette lettre à Métaër. »

Le chevalier de Métaër devait devenir le mari de sa jeune sœur.

« Je vais périr, lui disait Gesril, mais je pardonne ma mort  
» à ceux qui vont me la donner. Ils ne connaissent pas les  
» Emigrés et croient, en exécutant les ordres qu'on leur donne  
» de nous fusiller, remplir leur devoir. Ils sont trompés et  
» malheureux de l'être. Si, un jour, il en tombe entre tes mains,  
» pardonne-leur comme je leur pardonne, et tâche d'inspirer  
» ces mêmes sentiments à nos braves compagnons d'armes. »

La résignation du jeune Louis de Talhouët n'est pas moins édifiante. Etant malade, on avait obtenu qu'il fut transporté chez une de ses parentes qui habitait Vannes. Un planton veillait à ce qu'il ne s'évadât pas. Lorsque vint l'ordre de la Convention de mettre fin au sursis, un gendarme se présenta pour reconduire le jeune homme en prison. Une vive discussion s'engagea entre le planton et le gendarme qui n'avait pas d'ordre écrit. Louis de Talhouët, sa mère et sa sœur, assistèrent à cette scène. « Je me vois toujours près de Louis au moment où on  
» vint nous l'enlever, — écrivait, quelques jours après, M<sup>lle</sup> de

(1) Cette lettre et la suivante ont été publiées par LA GOURNERIE (pp. 18-19).

» Talhouët. Il était calme, tranquille, et regardait de sang-froid  
 » deux hommes en colère et prêts à se tuer, parce que l'un  
 » voulait le conduire en prison et que l'autre ne voulait pas  
 » consentir qu'il n'eût vu l'ordre. »

L'ordre fut apporté. Louis demanda à sa sœur son livre d'heures. Puis, il suivit le gendarme en lisant la « *recommandation de l'âme à Dieu* » (1). »

Voilà ceux que les républicains appelaient des brigands!

Cette fois, c'est au Grasdor, au nord-est de Vannes, qu'eut lieu le massacre.

A partir de cette époque, ce n'est plus que quelque Emigré, oublié probablement dans les hôpitaux, que l'on fusille; par exemple, le 17 fructidor-5 septembre, Le Chauff de Lehelec, de Messac (Ille-et-Vilaine), et, le 25 fructidor-11 septembre, un veillard de soixante-dix ans, Wamelle d'Enneval, de Vimoutier (Orne). Enfin, ce sont, en nivôse (octobre), une soixantaine de Chouans, des laboureurs, que le chef du bataillon du Var, Guïdal, envoie à la mort.

\*  
 \* \*

Presqu'en même temps que les jeunes imbibaient de leur sang les terres du Bondon et du Grasdor, à Vannes, d'autres jeunes tombaient sur la terre encore toute humide du Champ-des-Martyrs, à Auray.

Ils furent une trentaine à subir la mort, le 11 et le 12 fructidor-28 et 29 août. Il faut citer parmi les plus jeunes, les deux frères Garreau de la Seinie, âgés de 16 et 17 ans; des Forges et Raoul du Soulier, âgés de 18 ans; de la Féraudière, de la Roussille et deux autres Emigrés, âgés de 19 ans; puis ce sont: Bourdon de Grammont, Comparot de Longsols, l'abbé Langlois de la Heuse, du Bouëtiez, les deux frères Le Normand de Garat, dont l'un séminariste d'Avranches; les deux cousins Viart de la Motte d'Usseau, du Rocher du Rouvre, Louis-Charles-Marie

(1) LA GOURNERIE, *loc. cit.*

d'Assérac, comte de Rieux, dernier représentant de cette illustre maison de Bretagne, etc. . .

Nous avons nommé les deux cousins Viart de la Motte d'Usseau. Tous les deux étaient âgés de 22 ans; ils avaient émigré, étant élèves de la marine. Avant de marcher au supplice, l'un d'eux, Charles, écrivit cette lettre édifiante à sa mère (1):

« Ma chère maman, je me flattais, lorsque je vous ai écrit  
 » ma dernière lettre, que je ne subirais qu'un temps de déten-  
 » tion; mais Dieu en a décidé autrement; il me demande la vie  
 » et je me soumets d'autant plus volontiers à ses décrets que  
 » je sais que Jésus-Christ est mort pour nous. Je remercie le  
 » Ciel de ce qu'il a bien voulu me donner une mère qui m'a  
 » élevé dans les principes de la vraie religion et qui n'avait pour  
 » but que de faire mon bonheur. Si je m'en suis écarté, ne  
 » croyez pas que l'incrédulité en fût le motif, c'était autant le  
 » respect humain que les mauvais exemples que j'avais sous  
 » les yeux; mais le temps m'ayant ramené, j'espère beaucoup  
 » en la miséricorde de Dieu. C'est pourquoi je vous demande  
 » pardon de tous les mécontentements, les impatiences et les  
 » scandales que je vous ai occasionnés, à vous, ma chère  
 » maman, à mon cher papa, à ma chère sœur, et à toutes les  
 » personnes qui me connaissent, comme je pardonne à mes  
 » ennemis ce qu'ils m'ont fait. Oui, je fais encore ma profes-  
 » sion de foi, je meurs dans la religion catholique, apostolique  
 » et romaine. Adieu, ma chère maman, et vous, ma chère sœur.  
 » Je mourrais encore content, si j'avais le bonheur de vous  
 » serrer dans mes bras, en vous exprimant ma reconnaissance  
 » de votre tendresse. Mon cousin partage le même sort et meurt  
 » dans les mêmes sentiments que moi. Adieu, encore une fois,  
 » chères amies. Quand vous recevrez cette lettre je ne serai  
 » plus. »

C'est dans de tels sentiments que ces jeunes gens présentèrent leur poitrine aux balles des assassins.

(1) Donnée par LA GOURNERIE, p. 22.

L'interrogatoire du 12 fructidor eut lieu vers quatre heures de l'après-midi<sup>(1)</sup>. A mesure que les jeunes gens sortaient du tribunal, situé au premier étage de la halle d'Auray, on les rangeait dans l'étroit couloir, au haut de l'escalier, les condamnés d'un côté, les acquittés de l'autre. Quatre fonctionnaires se tenaient entre les deux groupes, les empêchant de communiquer.

Ordinairement, l'exécution des condamnés de l'après-midi était renvoyée au lendemain matin. Anxieux, les jeunes gens interrogèrent les factionnaires pour savoir s'il en serait ainsi d'eux. — « Non, répondirent ceux-ci, en versant des larmes; » non, la fatale escorte est en bas et vous attend. »

« Ces soldats qui peut-être faisaient eux-mêmes partie de cette fatale escorte, dit Grandry, nous témoignaient la plus vive commisération et toute l'horreur qu'ils éprouvaient d'être chargés de ces barbares exécutions. Quant à nous, pleins d'une résignation religieuse et calme, nous étions à genoux et priant. »

Le gardien de la halle et sa femme vinrent supplier les condamnés de leur donner ce qu'ils possédaient. — « Nous sommes » pauvres, dirent-ils; nous gémissons sur votre sort; ne vaut-il » pas mieux que ce soit nous qui profitons de vos dépouilles » plutôt que vos bourreaux? Nous, du moins, nous prions » pour vous. » Les jeunes gens firent ce dernier acte de charité.

Aussitôt après, on les attache deux à deux, on les fait descendre, on les range au milieu de l'escorte et ils marchent silencieusement vers le lieu du supplice.

Arrivés au Champ-des-Martyrs, Fortuné du Bouëtiez de Kerorguen, âgé de 24 ans, et le comte Louis de Rieux, âgé de 25 ans, réussirent à s'échapper. Fortuné du Bouëtiez fut aussitôt atteint d'une balle qui l'arrêta dans sa fuite. Louis de Rieux parvint à traverser la rivière d'Auray, dont l'eau était

(1) C'est Berthier de Grandry, *loc. cit.*, pp. 99-101, qui donne ces détails. Il faisait partie des condamnés de ce jour, et, comme on l'a vu, fut enlevé par un officier républicain, au moment de l'exécution.

basse. Il se croyait sauvé et courait vers le manoir hospitalier de Kerzo, lorsqu'il s'embourba dans les marécages des Prateaux. Une balle l'atteignit à la tête. Son meurtrier accourut aussitôt, s'embourbant lui-même, mais ne se retira qu'après avoir dépouillé sa victime.

Ainsi mourut le dernier des Rieux. Quatre siècles auparavant, en 1364, un de ses ancêtres, combattant pour Charles de Blois, avait été fait prisonnier, avec du Guesclin, par les Anglais, en ce même endroit.

Le 13 fructidor-30 août, treize autres jeunes gens subissaient le même sort, parmi lesquels Visdelou de Bédée, de Berthou, Vassal de Bellegarde, Billouard de Kerlerec, de Masquilliers et quatre domestiques. Puis, du 14 au 18 fructidor, les huit derniers.

N'était-ce pas assez de 200 victimes, pour donner à ce lieu le nom de Champ-des-Martyrs!

Quatre siècles auparavant, venons-nous de dire, avait lieu, sur le même bord de la rivière d'Auray, le combat définitif entre les deux prétendants au duché de Bretagne, le comte de Montfort et le comte Charles de Blois. En ce jour, le sang de la noblesse bretonne et française coula aussi à flot sur ce même sol. Charles de Blois fut forcé de se rendre prisonnier; mais, foulant aux pieds les lois de la chevalerie et de l'humanité, un Anglais assassina, d'un coup de dague dans la bouche, l'illustre et pieux prince confié à sa garde.

Quatre cents ans plus tard, les républicains français devaient prendre exemple sur ce misérable Anglais.

\*  
\*\*

A la fin du chapitre précédent, nous avons donné le chiffre 790, comme représentant le nombre des royalistes fusillés à la suite de l'affaire de Quiberon.

Sur ce nombre, il faut compter autant de membres du peuple que de la noblesse. Ce qui montre, une fois de plus,

d'une façon frappante, la popularité de la grande cause dont le cri de guerre était : *Dieu et le Roi!* et, avec quelle égalité et quelle fraternité, se mêlèrent sur le territoire de Vannes, d'Auray et de Quiberon, le sang du peuple et le sang de la noblesse.

Si, dans cette foule considérable de membres de la classe non noble, on en compte quelques-uns d'une classe moyenne, à savoir : 11 étudiants, 3 instituteurs, 9 chirurgiens (car, pas plus que les prêtres, au nombre de 16, les médecins n'étaient épargnés), nous noterons : 130 soldats ou volontaires, 8 marins, 53 domestiques, 73 laboureurs, 10 tisserands, 10 journaliers, 8 cordonniers; puis, c'est l'horloger, le bourrelier, le tanneur, le tailleur, le menuisier, le tapissier, le charpentier, le meunier, le jardinier, le charbonnier, le gantier, le boucher, le drapier, le charron, le sellier, l'imprimeur, le portefaix, le faiseur de piques, le coiffeur, le maçon et le maréchal-ferrant, que l'on trouve unis au simple soldat appartenant à la plus haute aristocratie, et émigré comme lui.

Les ordonnateurs du massacre hésitaient-ils à répandre tant de sang du peuple? En avaient-ils quelque regret? On ne pourrait le croire, tant ils y mirent d'acharnement.

Hoche lui-même, que nous avons vu fuir avant que la première goutte de sang ne fût versée, qui avait jeté un cri de pitié pour demander que la « hache terrible » fût suspendue, Hoche paraît ensuite tout approuver. C'est que, si le général en chef est brave et prêt à se faire tuer sur le champ de bataille, comme l'intrepide Bonaparte, au milieu des cris des Cinq-Cents, il pâlit, il tremble devant la dénonciation qui déjà l'a jeté en prison.

C'est ce qui semble expliquer ses nombreuses variations.

Hoche se plaint, le 17 octobre 1795, qu'après avoir été traité de royaliste et de terroriste, on le traite maintenant de modéré<sup>(1)</sup>.

Un mois après, sans doute pour se défendre de cette accusa-

(1) Hoche au citoyen Geffroi, 23 vendémiaire an IV, ROUSSELIN, p. 225.

tion de modérantisme, il écrira au ministre de la guerre : « Quoi qu'on en dise, tous les Emigrés pris à Quiberon ont été jugés conformément aux lois et exécutés de suite<sup>(1)</sup>. »

Puis, pour s'assurer qu'il ne s'est pas trop avancé, que tous ont bien été exécutés, Hoche demandera au général Lemoine de lui envoyer la liste des victimes.

En faisant l'envoi de cette liste au général en chef, Lemoine lui écrit :

« Les malveillans diront peut-être que le nombre des fusillés est trop ou n'est pas assez grand; peu importe aux amis des lois. Les noms de ceux qui ont été tués dans les différentes affaires que nous avons eues avec ces Messieurs, ainsi que ceux qui se sont bravement jetés à la mer, lors de notre entrée dans la presqu'isle de Quiberon, n'y sont pas portés. Il seroit à désirer que tous nos ennemis fussent aussi bien détruits que les Emigrés qui ont échoué à Quiberon<sup>(2)</sup>. »

Hoche devra être satisfait par la lecture de la longue liste, encore incomplète cependant, des fusillés. Il pourra l'opposer à ses calomnieux, comme une preuve de non-modérantisme.

Mais si, dans ses lettres officielles, le général en chef se montre cassant, terrible, ses lettres particulières, comme sa vie privée, donnent un démenti à ses actes officiels, à sa vie publique.

Un mois, presque jour pour jour, après la réception de cette liste, Hoche envoie une lettre confidentielle à Carnot<sup>(3)</sup>, où il continue de se plaindre amèrement des intrigues dont il est l'objet. Il constate avec découragement que, quoi qu'il fasse, la calomnie le poursuit. « Tous les hommes qui se sont léga-

(1) ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de Brest*, 2 frimaire an IV-23 novembre 1795 (carton de novembre).

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 761, lettre du 26 nivôse an IV-16 janvier 1796, en tête de la liste, cahier imprimé. — On fusillait encore lorsque Lemoine écrivait cette liste, et on fusilla jusqu'au 8 ou 9 ventôse an IV-27 ou 28 février 1796.

(3) Lettre du 30 pluviôse an IV-19 février 1796, ROUSSELIN, pp. 314-316.

» lement dévoués à la défense de la patrie, seront sacrifiés, » dit-il. Quels sont donc ses dénonciateurs? En tête se trouve le général Lemoine. « Lemoine, *buveur de sang à Vannes*, est contre-révolutionnaire à Rennes. »

Voilà la véritable pensée de Hoche sur les hécatombes auxquelles présidait Lemoine. Cependant celui-ci, on ne peut le nier, avait fait juger les Emigrés conformément aux lois et exécuter de suite, comme venait de l'écrire, en y applaudissant, Hoche lui-même.

Quelle triste époque que celle où l'on voit un homme de la trempe de Hoche approuver tout haut des massacres qu'il désapprouve tout bas ; où l'on voit un autre général se baigner dans le sang à Vannes et favoriser la contre-révolution à Rennes.

Nous ne savons pas quelle eût été l'attitude du vainqueur de Quiberon en face de la Restauration : quant au « buveur de sang de Vannes, » il mourut *chevalier de Saint-Louis*!!!

\*  
\*\*

Comme épilogue au massacre des royalistes, racontons par quelle épouvantable hécatombe Charette vengea l'assassinat de ses coreligionnaires politiques.

Ce sont les journaux anglais qui, les premiers, en firent mention <sup>(1)</sup>. Le *St James's Chronicle* en connut tous les détails par M. Banclaux, chargé des dépêches de Charette pour Londres.

En apprenant assez tardivement, vers la mi-août, la violation de la parole donnée et l'horrible exécution de l'évêque de Dol, de Sombreuil et de tant d'autres, le général vendéen entra dans une grande fureur. Il avait, dans son camp de Belleville, un nombre considérable de prisonniers républicains qu'il avait traités avec toutes sortes d'égards. Il en choisit 300, les aligna sur le front de son camp et les fit fusiller en présence des autres

(1) Notamment *St James's Chronicle*, nos des 22-25 août et 27-29 août 1795 — *The Times*, 24 août — et aussi VAUBAN, *Mémoires*, pp. 172-173.

prisonniers. Puis, prenant six de ceux-ci, il en envoya deux dans chacun des trois camps occupés par les troupes républicaines, qui le bloquaient. « Allez, leur dit Charette, allez rendre compte de la manière dont vous avez été traités depuis quatre mois dans mon armée, des soins que l'on a eu de vous. » Il leur remit, pour chacun des commandants, une lettre dans laquelle il exprimait son regret d'avoir été obligé de recourir à de telles mesures ; mais il ajoutait que les barbaries exercées à Vannes l'avaient forcé d'adopter cette loi de représailles, dans l'espoir que cela pourrait prévenir la répétition de telles cruautés. Il les prévenait, en outre, qu'il était décidé à sacrifier homme pour homme, à chaque fois que les républicains massacreraient ainsi leurs prisonniers.

On a prétendu <sup>(1)</sup> que l'officier, chargé de l'exécution, outrepassant les ordres de Charette, aurait fait tuer les prisonniers républicains à coups de baïonnettes, atrocité que désapprouva le général vendéen, en disgraciant l'officier qui s'en était rendu coupable.

Nous n'hésitons pas à réprover ces représailles de Charette, commises dans un moment de colère bien compréhensible ; mais les républicains pouvaient-ils lui jeter la pierre ?

\*  
\*\*

Nous avons indiqué les lieux où, après la Révolution, furent transportés les restes des royalistes exécutés dans la presqu'île de Quiberon. Nous dirons où se trouvent les restes des fusillés de Vannes et d'Auray.

Le 20 septembre 1823, la duchesse d'Angoulême, l'infortunée sœur de Louis XVII, posa la première pierre de la chapelle du Champ-des-Martyrs et de celle de la Chartreuse d'Auray. Six ans plus tard, les chapelles étaient édifiées. Alors, le 15 octobre

(1) Lettre de l'administration de Fontenay au Comité de salut public, 7 sept. 1795 (SAVARY, t. V, p. 378) — ALPH. BEAUCHAMP, *Hist. de la guerre de Vendée* (2<sup>e</sup> édit, 1807), t. III, pp. 258-259.

1829, quarante mille Bretons, entourant deux cents prêtres, étaient réunis aux abords du Champ-des-Martyrs. Là, avec ses collègues de Vannes et de Saint-Brieuc, se trouvait, plus ému que tout autre, Mgr Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet de Brescanvel, évêque de Quimper, ancien aumônier du régiment d'Hector, sauvé le 21 juillet 1795, au moment de la capitulation, par de braves paysans bretons qui le hissèrent dans leur chaloupe.

Trois immenses civières, drapées de velours rouge à broderie d'argent, contenant les ossements des fusillés d'Auray, étaient portées sur les épaules de vigoureux paysans bretons, descendants de ces Chouans, dont le sang avait consacré à jamais ces contrées à Dieu et au Roi.

Par un sentiment de piété et de patriotisme, un grand nombre d'assistants avaient tenu à porter respectueusement, à la main, des ossements de ces héros.

Le cortège, avec les deux cents bannières des deux cents communes présentes, se déroula de la Chapelle expiatoire du Champ-des-Martyrs, serpentant sur le flanc de la colline, encore semée de balles fratricides, et vint aboutir à la chapelle sépulcrale de la Chartreuse, sur le frontispice de laquelle s'étale la plus éloquente des oraisons funèbres : PRO DEO. PRO REGE. PRO PATRIA. NEFARIE. TRUCIDATI.

Dans l'immense caveau, sous un cénotaphe de marbre, fut formé un tumulus de tibias, de fémurs, de radius, d'humerus et de crânes, dont les proportions, la plupart herculéennes, disent la vigueur de cette race chevaleresque (1).

\*  
\*\*

A Vannes, dès 1814, on s'empresse de recueillir les restes des fusillés de la Garenne (qui étaient au cimetière), de la Pointe des Emigrés, de l'Armor, du Bondon et de Grasdor. On les

(1) Les renseignements sur cette cérémonie sont empruntés aux manuscrits de M. l'abbé Buléon, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray, cités par LE GARREC, *Quiberon*, p. 353, note.

enferma dans neuf cercueils, qui furent d'abord déposés dans la chapelle du séminaire. Puis, le 7 novembre 1814, un service solennel fut célébré dans la cathédrale, où furent transportés les neuf cercueils. Le comte de Floirac, préfet du Morbihan, le général commandant du département et les officiers de la garnison, un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis, des parents des malheureuses victimes et une foule considérable, assistèrent à cette lugubre et pieuse cérémonie. Mgr de Bausset-Roquefort, évêque de Vannes, paya un juste tribut d'éloges et de larmes à tous ces braves défenseurs de l'autel et du trône, dans un éloquent discours qui fut le commentaire de ces paroles du psalmiste : *Exultabunt ossa humiliata : Ces os brisés trévailleront d'allégresse* (1).

Après la cérémonie, les neuf cercueils furent descendus dans un caveau de la chapelle de Saint-Bonaventure, « où, — » dit un procès-verbal, — un monument simple, mais éloquent, » doit transmettre à la postérité les noms des braves qui ont » péri et la cause de leur mort (2). »

Depuis lors, la chapelle de Saint-Bonaventure a reçu le nom de chapelle de Saint-Louis; des vitraux racontent la vie du pieux roi de France. Mais c'est tout. Une large pierre tombale, sans inscription, si ce n'est une minuscule croix de Malte à demi effacée, recouvre les ossements de Mgr de Hercé, de Sombreuil, de la Landelle, du comte de Broglie et d'environ 400 autres, atrocement assassinés pour Dieu, pour le Roi, pour la Patrie : *Pro Deo, pro Rege, pro Patria, nefarie trucidati*.

(1) Ce discours fut imprimé à Vannes, chez Galles, imprimeur du Roi, en in-8° de 12 pages. A la suite du discours, se trouvent : la liste des 13 ecclésiastiques fusillés sur la Garenne, le 28 juillet — 40 noms de fusillés de différentes époques — les noms de 10 Emigrés tués au combat du 16 juillet.

(2) *Registre du Conseil de l'évêché de Vannes, et Registre de la paroisse Saint-Pierre (cathédrale)*.

## CHAPITRE VIII

### ATTITUDE DES ANGLAIS PENDANT ET APRÈS L'EXPÉDITION

Fausse promesse du Ministère anglais. — Troupes destinées à Quiberon envoyées à Saint-Domingue. — Appréciation de la conduite de lord Moira. — Joie des officiers de la marine anglaise. — Infamie des ministres anglais. — A la Chambre des Communes. — Vigoureuses protestations de Shéridan, de Tarleton et de Fox. — Ordre du jour de Fox. — Réponse de Pitt. — Quarante-neuf honnêtes Anglais.

Lorsque le ministre anglais Portland eut appris l'heureux débarquement des Emigrés à Quiberon, il comprit que l'Angleterre pourrait profiter pour elle-même de cet avantage. Il ordonna au major général Graham d'embarquer 3,000 soldats anglais et de prendre le commandement des vaisseaux de guerre qui formeraient l'escorte. D'après les instructions de Portland à Graham, le but de cette expédition était de conserver Quiberon et de le fortifier le plus possible. Seules, les troupes anglaises devaient en occuper le port<sup>(1)</sup>.

Quelques jours après, apprenant par les rapports de Puisaye que tout continuait d'aller pour le mieux, le gouvernement anglais faisait annoncer au général royaliste, par le secrétaire d'Etat, l'arrivée prochaine à Quiberon des renforts, composés d'un corps d'Emigrés français et des six régiments anglais, formant une force de 3 à 4,000 hommes, embarqués sous le commandement du major Graham. Il restait encore, disait le ministre, attendant à être expédiés, 5,000 hommes d'infanterie

(1) Portland à Graham, Horse-Guards, 12 July 1795 (*Puisaye's papers*, vol. IV, fol. 11-14 : BRIT. MUS., ms. 7975).

avec un détachement de cavalerie, sous le commandement du comte de Moira<sup>(1)</sup>.

Cette lettre était datée du 21 juillet, jour même de la reddition des Emigrés, laquelle ne devait être connue que quelques jours plus tard en Angleterre.

Le lendemain, 22 juillet, Windham, ministre de la guerre, prenait à son tour la plume. Il venait de recevoir les lettres de Puisaye annonçant la triste affaire du camp de Sainte-Barbe (16 juillet), et demandant à cors et à cris les renforts depuis longtemps annoncés et surtout des troupes anglaises, 2,000 soldats anglais lui semblant préférables à 6,000 soldats français. Le ministre dut sans doute être fort flatté du compliment. Mais la nouvelle de cette première défaite, rendant très problématique la réussite de ses rêves égoïstes, il expliqua, dans une lettre déjà mentionnée, les prétendus retards apportés à l'envoi des renforts tant de fois promis.

« Un fort vent d'ouest, disait-il, empêche le trajet du convoi » qui contient 3,000 hommes de troupes anglaises, avec 2 ou 300 chevaux, et une partie de l'artillerie du premier convoi qu'un accident au transport avait retardé. Avec ces troupes anglaises, les trois cadres de Léon, de Williamson et de Trésor, une partie de celui de M. d'Allonville et 200 prêtres<sup>(2)</sup>. »

Mis au courant, de son côté, par la lettre de Puisaye, apportée par le capitaine Bertie, commandant du *Thunder* (le *Tonnerre*), de la pitoyable affaire de Sainte-Barbe, Dundas, le secrétaire

(1) Dundas à Puisaye, 21 juillet 1795 (*Puisaye's papers*, vol. IV, fol. 19-20 : BRIT. MUS., ms. 7975). — Le dimanche 19 juillet 1795, le chevalier de Montmuran écrivait de Cowes à sa sœur, la comtesse d'Armaillé : « Nous partons avec six régiments anglais; il paraît que nous ferons l'avant-garde de lord Moira, qui doit partir mercredi ou jeudi prochain... Il est vraisemblable que nous partons demain. » ARCH. DU CHATEAU DE CLAYE.

(2) Windham à Puisaye, Londres, 22 juillet 1795 (*Puisaye's papers*, vol. V, fol. 44-45 : BRIT. MUS., ms. 7976). Le cadre de Williamson n'était pas anglais, comme pourrait le faire supposer son nom; c'était un régiment d'Emigrés français, commandé par le comte d'Oilliamson qui avait repris, en Angleterre, l'orthographe primitive de son nom de famille. (CONTADES, p. 236).

d'Etat anglais, écrivit, le 23 juillet, au général royaliste, de ne rien tenter avant d'avoir reçu les renforts, sur lesquels il donnait de longs détails<sup>(1)</sup>.

Sans doute, ces lettres arrivèrent bien après le désastre final. Mais, à voir l'empressement mis par les ministres anglais à assurer Puisaye de l'arrivée très prochaine d'un secours important, on pourrait croire que le convoi prit aussitôt la mer.

Cependant il n'en est rien. Dans son sens pratique, le gouvernement britannique ne voulait employer ses troupes qu'à coup sûr : les renforts étaient là, attendant pour s'embarquer des événements favorables à la politique anglaise.

« A peine les ministres eurent-ils appris la destruction du corps de Quiberon, écrit un Anglais, qu'ils firent partir pour Saint-Domingue les troupes qui, *du moins en apparence*, avaient été destinées à soutenir le débarquement des premiers 4,000 hommes<sup>(2)</sup>. »

Cette conduite indigne du ministère anglais fut vivement relevée par quelques journaux de Londres. On s'en prit aussi à lord Moira, qui avait le commandement des troupes destinées à secourir les Emigrés.

« Lord Moira, disait le *Morning Chronicle*<sup>(3)</sup>, est actuellement attaqué par les feuilles de la Trésorerie pour ne s'être pas souvenu que, dans les opérations militaires, diligence est plus avantageux que prudence. Comme il est maintenant très certain que lord Moira ne débarquera jamais d'armée sur les côtes de Bretagne, nous ne doutons pas que tout l'échec des Emigrés lui sera imputé, parce qu'il ne sut pas inventer les moyens de voler à leur secours sans munitions et sans transports.

(1) Dundas à Puisaye, Horse-Guards, 23 July 1795 (*Puisaye's papers*, vol. IV, fol. 32-38 : BRIT. MUS., ms. 7975).

(2) *Résultat de la politique de l'Angleterre relativement à la Vendée* (BIBL. NAT., ms. fr. n. a. 1029).

(3) *The Morning Chronicle*, 30 July 1795. Ce numéro annonçait l'arrivée à l'Amirauté du capitaine Durham, de la frégate *Anson*, porteur des dépêches de sir Warren, annonçant la défaite des Emigrés.

» La seule faute commise par lord Moira a été de mettre sa réputation entre les mains des ministres, — mains d'entre lesquels, cependant, une réputation ne sort jamais sans éclat boussure<sup>(1)</sup>. »

On ne pouvait mieux caractériser le ministère Pitt et dévoiler l'hypocrisie de ce gouvernement, qui confiait à un incapable une expédition pour laquelle il n'y avait ni munitions, ni moyens de transport.

Un autre organe anglais, *l'Oracle*<sup>(2)</sup>, n'était pas moins dur à l'égard du comte Moira et du ministère.

« La conduite de lord Moira, écrivait-il, est extrêmement difficile à débrouiller. Que ce lord soit un sincère ami de son pays, personne n'en doute : mais c'est précisément de la haute opinion que nous avons de son intégrité et de ses talents, que vient notre étonnement de le voir attacher son nom à toute expédition éphémère, et de ne le voir en commander aucune... »

» Si, par exemple, les forces de Hoche furent vraiment ce qu'on dit, il n'y a pas de doute que lord Moira, secondant les efforts de M. de Puisaye, une plus réjouissante perspective ne se fût ouverte en France devant les Royalistes. Nous savons que le gouvernement traite cette dernière affaire de Quiberon comme un effort de guerre sans importance. Elle ne semble être importante que par la dépense et par le sacrifice, sur leur terre natale, d'un si grand nombre de malheureux exilés. »

*L'Oracle* oubliait l'importance de la responsabilité des ministres anglais. D'ailleurs, ce journal, tout en manifestant ce léger, mais très louable sentiment de compassion, puisait toute sa consolation dans le flegmatique égoïsme national :

« Nous sommes heureux de constater, écrivait un de ses correspondants, que, tous renseignements pris sur cette

(1) « The only mistake lord Moira has committed is that of putting his character into the hands of Ministers — hands out of which no character ever yet came unbespattered. »

(2) *The Oracle*, 11 aug. 1795.

» déplorable affaire, il ne paraît pas qu'un seul soldat anglais  
» y ait pris part ou y ait été tué<sup>(1)</sup>. »

S'il se trouva, parmi les Anglais, quelques âmes généreuses pour déplorer l'issue épouvantable de l'expédition de Quiberon, on n'en trouve que trop d'autres qui s'en réjouirent bruyamment.

L'amiral Villaret-Joyeuse, rendant compte au citoyen Redon, commissaire de la Marine, d'une mission accomplie par le citoyen Mandrillon auprès du commandant du vaisseau anglais *Royal-Georges*, disait :

« Le citoyen Mandrillon m'a également assuré qu'ayant  
» annoncé aux Anglais le supplice des Emigrés pris à Qui-  
» beron, ils ont paru l'apprendre avec satisfaction, en ajoutant  
» qu'ils regrettaient que tous ceux qui sont encore en Angle-  
» terre, et Puisaye à leur tête, ne se fussent pas trouvés réunis  
» à leurs lâches (!) camarades, pour subir le même sort. Ces  
» propos et tous ceux qu'a entendus cet officier, ne laissent nul  
» doute que les Anglais ne désirent ardemment la paix<sup>(2)</sup>. »

Ces sentiments de jalousie haineuse et cruelle des officiers anglais contre les Emigrés français, leurs anciens et terribles adversaires, se firent jour à diverses reprises dans le courant de la Révolution. Nous ne croyons pas sortir de notre cadre en racontant le fait suivant.

Nous venons de dire que le major général Graham avait été chargé par le ministère britannique de s'embarquer, avec 3,000 soldats anglais, pour prendre possession du port de Quiberon, au cas où l'entreprise des Emigrés réussirait complètement. Mais, à la nouvelle du désastre, le gouvernement expédia Graham et sa troupe vers le Nouveau-Monde.

Ceci se passait à la fin de juillet 1795. En novembre suivant, nous trouvons Graham, à la Guadeloupe, capitulant avec les

(1) *The Oracle*, 31 July 1795. « We are happy to state, that, from all we can gather from this unfortunate intelligence, it does not appear that any of the British soldiers were in the action, or that any of them are missing. »

(2) ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, 28 thermidor-15 août (carton d'août 1795).

troupes républicaines, auxquelles il livrait 500 royalistes français, qu'il avait promis de protéger, et assistant à l'exécution de ces malheureux avec son état-major.

Cette infamie est relatée dans un ordre du citoyen Victor Hughes, commissaire de la Convention. En voici le texte :

« Basse-Terre (Guadeloupe), le 6 frimaire l'an 4<sup>e</sup> de la République française (27 novembre 1795).

» Le commissaire délégué par la Convention nationale aux îles du Vent, enjoint au citoyen Morel, lieutenant de vaisseau, commandant la frégate *l'Andromaque*, de recevoir à son bord trente-deux officiers (anglais) ci-déterminés; ces prisonniers, compris dans la capitulation ci-jointe, ne méritent aucun égard et doivent être traités avec sévérité et dans toute la rigueur des lois de la guerre.

» Le général Graham, dont la conduite mérite l'animadversion du genre humain, est un de ces hommes qui, comme Pitt, n'a eu d'autre but que de *faire égorger les Français les uns par les autres*, ce qu'il a exécuté dans ladite capitulation, où il a fait entrer 500 Français que ses infâmes principes avaient séduits. Après nous avoir assuré que tous étaient Anglais, il nous les livra *parce qu'il savait que nos lois les condamnaient*, et, craignant que quelques-uns d'entre eux n'échappassent à la recherche de l'armée, *il les désigna par les boutons sans numéros qu'il n'avoit pas permis aux rebelles de porter*, quoiqu'il les eût enrégimentés et donné l'uniforme de la plus perfide des nations.

» Ces mêmes officiers poussèrent l'immoralité jusqu'à aller voir exécuter et applaudir au supplice des chefs qu'ils avaient séduits et dont il y avait peu de jours ils avaient reçu tous les secours d'hospitalité.

» En conséquence, le citoyen Morel leur fera distribuer une simple ration de soldat et les surveillera très exactement. . .

» Victor HUGHES<sup>(1)</sup>. »

(1) ARCH. NAT., citée dans Paul COTTIN, *L'Angleterre et ses Alliés*, pp. 46-47.

Et c'est ce général Graham, « dont le but était de faire égorger les Français les uns par les autres, » que le gouvernement anglais avait eu l'intention d'envoyer au secours des Emigrés à Quiberon !

Il est inutile, après cela, de demander aux membres du ministère Pitt si un sentiment de commisération se fit jour dans leur cœur.

Nous emprunterons à l'honorable Anglais inconnu, dont nous avons déjà maintes fois cité l'intéressant manuscrit<sup>(1)</sup>, deux faits qui mettent encore à jour le fond de l'âme des ministres anglais.

« Quelqu'un, raconte-t-il, parlant un jour devant un ministre d'Angleterre de l'affaire de Quiberon et plaignant les malheureux qui y avaient péri : « Sans doute, répondit le ministre, cela est » fâcheux pour les morts ; mais nous avons, ce jour-là, gagné » sur la France une bataille navale, dont les suites seront plus » importantes que celles de toutes les batailles que nous avons » gagnées depuis un siècle. »

Allusion cynique au massacre de l'élite des officiers de la marine française.

« Un membre du Parlement, continue l'anonyme anglais, parlant un jour à un membre du cabinet le plus intimement attaché à M. Pitt, de la chouannerie, de son inutilité et de son atrocité, le ministre lui répondit : « Nous sommes plusieurs qui » pensons sur cela comme vous ; mais il a fallu que nous lais- » sions un os à ronger au parti Portland, et surtout à Windham, » et nous lui avons abandonné les restes du parti royaliste. Il » ne fait que des sottises, tant pis pour ceux qui s'y fient. »

Le doute n'est plus possible, les Emigrés royalistes ont été sacrifiés par la toujours perfide Angleterre.

\*  
\* \*

Mais sachons rendre justice à chacun ; n'englobons pas toute la nation anglaise dans l'épouvantable responsabilité de tant de

(1) *Résultat de la politique de l'Angleterre, etc...* (BIBL. NAT., loc. cit.).

sang versé ; écoutons les voix éloquentes vengeresses qui s'élevèrent au sein du Parlement anglais.

C'était à la Chambre des Communes, le jour de la rentrée du Parlement, le 29 octobre 1795.

On venait de donner connaissance du discours d'ouverture du roi Georges, sur des projets de paix avec la République française. Plusieurs orateurs se succèdent, exprimant leur avis pour ou contre la paix.

A ce propos, Shéridan, l'illustre orateur et écrivain irlandais, ouvre le feu sur l'expédition de Quiberon<sup>(1)</sup>.

« L'expédition de Quiberon, dit-il, est une honte pour l'humanité. Il est vrai que, dans cette circonstance, *le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a saigné par tous les pores*<sup>(2)</sup>.

Le général Tarleton succède à Shéridan. Il stigmatise avec la dernière énergie la déplorable expédition de Quiberon.

« Les horreurs et les cruautés du torrent révolutionnaire de la Loire furent, déclare-t-il, bienfaisance et humanité, en comparaison des horreurs et des cruautés de Quiberon, auxquelles elles ne ressemblent pas plus que la Loire ne ressemble à l'Océan. Si lord Moira avait été envoyé pour cette expédition, il est probable qu'il eût pu prendre une position qui l'eût mis à même de se rendre compte des sentiments du pays. Mais la pitoyable façon dont cette expédition fut préparée et exécutée, l'a fait se terminer en cruauté, en destruction et en honte. »

Ensuite c'est le terrible adversaire du chancelier Pitt, le grand ami de la France, l'éloquent Georges Fox<sup>(3)</sup>.

(1) Journaux anglais consultés : *St James's Chronicle*, du 29 au 31 octobre — *The Oracle*, 30 octobre — *The Times*, 30 octobre.

(2) « It was not indeed british blood that flowed, but british honour bled at every pore. » On a prétendu que c'était là une réponse à Pitt ; c'est inexact, le premier ministre parla le dernier. Nous avons vu que *The Oracle* avait constaté qu'il n'y avait pas eu de soldat anglais tué à Quiberon ; peut-être Shéridan y faisait-il allusion.

(3) Voir le texte anglais aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XIII.

« L'affaire de Quiberon, s'écrie-t-il, fait battre d'indignation » le cœur de tout homme sensible, en même temps qu'elle fait dé- » plorer le triste sort de ces braves bassement voués au massacre. » Cependant même cette faute serait bien expiée, si elle avait » pour effet de forcer les ministres à abandonner un plan ridi- » cule et inaccessible. On a refusé à un Emigré expirant la légère » consolation de publier sa propre lettre, et ce refus a été fait » par la cruelle police d'un ministre anglais (1). Si, dans cette » expédition, on n'a pas prodigué le sang anglais, *l'honneur du » nom anglais y a été terni*; et, à mon étonnement, se joue une » seconde scène de la tragédie de Quiberon, où un nombre » important de vaisseaux anglais est exposé à la ruine (2)... »

Fox attaque ensuite les ministres sur leur conduite à l'égard des Emigrés.

« J'ai, dit-il, toujours été opposé à ce que les Emigrés » fussent mis à la solde anglaise; et maintenant que les mi- » nistres sont disposés à traiter avec les républicains, s'ils font » la paix, de quel œil pourront-ils contempler les pauvres » Emigrés qu'ils auront abandonnés?... On a insinué que la » déplorable perte de l'armée de Quiberon n'était pas considérée » comme un grand malheur par les ministres, et on a chuchotté, » méchamment, sans doute, que quelques personnes en parlaient » comme d'un heureux débarras d'une charge qui leur pesait » lourdement. Mais, ajoute-t-il malicieusement, comme je ne » puis croire à la véracité de ces propos, j'y fais allusion sans » en tirer aucune conséquence... »

En terminant, l'adversaire de Pitt propose cet ordre du jour :

« La Chambre voit avec le plus profond regret que, dans » cette malheureuse expédition de Quiberon, *les Emigrés fran- » çais devinrent les victimes de leur confiance dans l'honneur » anglais*, et que les différents événements de cette guerre ont » été remplis de *sang* et de *trahison*. »

(1) Allusion à la lettre de Sombreuil adressée à John Warren.

(2) Allusion à l'expédition du comte d'Artois à l'île d'Yeu qui avait lieu en ce moment, et à laquelle nous consacrons le chapitre suivant.

Tout Français applaudira à ce langage si noble, si franc, si humain du grand orateur anglais, qui ne craignit pas de découvrir les turpitudes, les infamies, les fourberies et les férociétés du ministère de son pays contre nos malheureux compatriotes.

Pitt, le chef du gouvernement anglais, se lève.

Après avoir soutenu les différents points du discours du trône, il aborde la question de Quiberon.

« L'expédition de Quiberon, dit-il, et le sort cruel des infor- » tunés Emigrés qui combattirent pour celui qu'ils regardaient » comme leur monarque légitime, doivent être considérés par » nous comme une calamité indépendante de ses causes. Devant » cet événement, chacun manifeste ses sympathies personnelles : » dans cette Chambre et dans le pays, tout citoyen pénétré des » principes de loyauté et d'honneur, doit éprouver du regret (1). »

Après ce froid hommage à la mémoire des victimes de la politique anglaise, l'ordre du jour de Fox est mis aux voix : 49 membres de la Chambre lui donnent leurs suffrages; 240 viennent, par les leurs, partager la responsabilité du ministre assassin.

Mais nous avons encore à découvrir d'autres côtés de la perfidie anglaise.

(1) Voir le texte anglais aux PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XIII.

## CHAPITRE IX

### EXPÉDITION DU COMTE D'ARTOIS A L'ILE D'YEU

Calomnies contre le comte d'Artois. — Ardent désir du prince de débarquer en France. — Sa correspondance inédite avec lord Grenville. — Opposition du ministère anglais. — Insistance du comte d'Artois. — Départ pour la baie de Quiberon. — Les réfugiés de l'île d'Houat. — Nouvelles lettres de Puisaye à Windham. — Annonce de l'expédition du comte d'Artois. — Fuite de Puisaye. — Arrivée du prince. — La côte bretonne gardée par les républicains. — La flotte anglaise dans la baie de Bourgneuf. — Hoche garde les côtes du Poitou. — Charette battu. — Noirmoutier refuse de se rendre. — Les royalistes à l'île d'Yeu. — Pas de nouvelles de Charette. — Correspondance entre le comte d'Artois et Charette. — Débarquement de munitions à Saint-Jean-des-Monts. — Projet d'incendier la flotte anglaise. — Plan de descente de Hoche à l'île d'Yeu. — Visites de chefs chouans à l'île d'Yeu. — Nouvelle défaite de Charette. — Ordre du gouvernement anglais de rentrer en Angleterre. — Affliction du comte d'Artois. — Sa lettre à Charette. — Lettre de Charette. — Instructions et départ du comte d'Artois. — Calomnies contre le prince.

La plupart des historiens reprochent au comte d'Artois, le futur Charles X, de ne s'être pas mis à la tête de l'expédition de Quiberon, et ils le rendent responsable de la division qui éclata entre Puisaye et d'Hervilly, et, conséquemment, du désastre final.

Pitt et Puisaye, prétend-on, auraient désiré confier le commandement de cette expédition à un prince de sang français. « On eût pu croire, a écrit lord Stanhope<sup>(1)</sup>, qu'il était infiniment plus aisé de se procurer un prince du sang que des

(1) Lord STANHOPE, *Life of Pitt*, trad. Guizot, t. II, p. 232, cité par FORNERON, *Hist. gén. des Emigrés*, t. II, p. 104, note.

» assignats faux, mais cela était plus difficile... Le comte d'Artois ne refusa pas, mais il fit des difficultés et tarda à se décider. »

C'est un Anglais qui tient ce langage, l'auteur de la *Vie de Pitt*. C'est assez dire qu'il convient de se tenir sur la réserve et de contrôler ses affirmations.

Ce contrôle, nous l'avons fait, et, qui mieux est, nous l'avons fait aux premières sources, dans les archives du ministère des affaires étrangères de Londres<sup>(1)</sup>. On en connaîtra bientôt les résultats.

Le comte d'Artois, écarté du territoire anglais par le ministère Pitt, était réduit à vivoter au fond de l'Allemagne. C'était, prétend-on, pour lui éviter les poursuites de ses créanciers, nombreux en Angleterre, qu'on le tenait ainsi à distance. Il est vrai que les princes, comme tous les Emigrés français, d'ailleurs, privés du revenu de leurs biens séquestrés ou vendus par le gouvernement révolutionnaire, pouvaient difficilement vivre sans s'endetter. Quelques mille livres sterling fournies par le trésor britannique eussent pu faire cesser cette situation et permettre au comte d'Artois de résider en Angleterre, au milieu des Emigrés. Mais cette situation favorisait trop bien les plans perfides du ministère Pitt, pour que celui-ci y mit un terme.

Dans son exil lointain, le comte d'Artois recevait de pressants appels des royalistes de France, l'invitant à venir se mettre à leur tête. Mais il fallait compter avec le gouvernement anglais, qui fournissait aux réfugiés des subsides et aux insurgés de France des munitions.

Agir en dehors de lui, c'était exposer les royalistes français et leur cause. Or, l'Angleterre s'opposait absolument, nous l'avons vu, à ce que le comte d'Artois et Louis XVIII entrassent en France sans son assentiment.

De son réduit, le comte d'Artois, désireux de répondre aux appels de Charette, envoyait au duc d'Harcourt, son représentant à Londres, des lettres désolées. C'est ainsi que, plus de

(1) Au RECORD OFFICE, section RECORD FOREIGN OFFICE.

deux mois avant le départ du premier convoi pour Quiberon, le 4 avril 1795, il lui écrivait de Lilibenthal, près Bremène, une lettre des plus amères contre le ministère anglais (1).

Le prince se plaignait de ce que le gouvernement britannique évitât de déclarer le comte de Provence, son frère, Régent du royaume de France, et de ce que lui, personnellement, fût retenu au fond de l'Allemagne et privé du droit de se porter là où l'on combattait pour Dieu et le Roi, « alors, disait-il, qu'il est connu » de l'univers que je suis appelé par le vœu de mes compatriotes » pour combattre à leur tête. »

Il suppliait le duc d'Harcourt de demander au gouvernement anglais de le tirer de l'humiliante situation où il se trouvait, « et, ajoutait-il, d'être rapproché du seul point où je puisse être » utile, en m'envoyant sur-le-champ soit à Jersey, soit à Southampton, soit enfin sur un bâtiment dans un des ports de » l'Angleterre, s'il existe encore des inconvénients qui puissent » m'empêcher de débarquer sur une des possessions de Sa » Majesté britannique. »

On ne peut donc pas dire que, à ce moment, Pitt avait manifesté le désir de voir le comte d'Artois prendre le commandement de l'expédition de Quiberon. Le prince français n'eut ni à refuser, ni à tarder à se décider, quoique le prétende lord Stanhope.

Ce n'est que par une lettre (2) du ministre des affaires étrangères, lord Grenville, écrite trois jours après le départ des premières troupes d'émigrés pour Quiberon, que le comte d'Artois connut cette expédition, à laquelle on « n'avait pas cru devoir lui proposer de se joindre. »

« A Londres, ce 19 juin 1795.

» MONSIEUR,

» Le Roi mon Maître a bien voulu me charger d'informer Votre Altesse Royale, que Sa Majesté vient de prendre des

(1) RECORD OFFICE : *France, domestic papers*, n° 600.

(2) RECORD OFFICE, *ibid.*

mesures pour rassembler les corps de royalistes français, à sa solde, qui se trouvoient dans ce royaume, et pour les débarquer en Bretagne, pour qu'ils puissent se joindre au Parti royaliste de cette Province. Dans la même vue, Sa Majesté fait venir sur les côtes de l'Angleterre les corps Français, qui étoient encore sur le Continent, afin qu'ils soient à portée de seconder la première entreprise.

» Comme l'intention de cet envoi est plutôt de protéger le débarquement des provisions et des munitions militaires, que Sa Majesté envoie aux Royalistes de la Bretagne, que de tenter une entreprise militaire, avec une force si peu considérable, Sa Majesté n'a pas cru devoir proposer à Votre Altesse Royale de se joindre à une expédition, dont l'issue pourroit être si incertaine. Mais elle sait apprécier tout le zèle de Votre Altesse Royale, et son impatience naturelle de se distinguer à la tête des Français combattans pour la Religion et pour leur Roi. Elle se persuade que le malheur dont l'Auguste Maison de Votre Altesse Royale vient encore d'être frappée (1), n'aura rien changé aux sentiments de ceux qui ont jusqu'ici soutenu cette cause d'une manière si glorieuse. Et si, comme il y a quelque raison de l'espérer, l'arrivée du secours que Sa Majesté leur envoie et l'assurance d'un appui plus puissant, que Sa Majesté peut actuellement leur offrir, les mettoit dans le cas de pouvoir reprendre les armes et se montrer assez en force pour que Votre Altesse Royale pût se mettre à leur tête, sans trop se compromettre, Sa Majesté n'auroit rien plus à cœur que de soutenir leurs efforts; et elle regarderoit comme un des plus puissans moyens à employer pour cet objet, celui de faciliter l'arrivée d'un prince qui, par son caractère et sa conduite, ne pourroit manquer de contribuer à la réussite d'une si glorieuse entreprise. »

De cette lettre, il ressort clairement que le ministère anglais n'ignorait pas « l'impatience » du comte d'Artois à se mettre

(1) On venait d'annoncer la mort du jeune Louis XVII.

à la tête des armées royalistes, et qu'il prenait prétexte de tout pour gêner les mouvements du prince. Il semblerait que lord Grenville prévoyait le désastre au-devant duquel couraient les premières troupes d'émigrés. Il avait même le cynisme d'avouer que ces forces n'étaient pas assez considérables pour tenter une entreprise militaire. N'était-ce cependant pas pour cela que le gouvernement britannique avait préparé cette première expédition? Donner comme raison de cet envoi la protection du débarquement de provisions et de munitions militaires, était, on le sait, commettre le plus audacieux des mensonges. Mais il fallait bien des prétextes pour empêcher un prince du sang de prendre part à l'expédition d'une armée, au sein de laquelle le ministre anglais avait perfidement jeté les germes d'une discorde, qui devait prendre son développement sur le champ d'opération.

Ne doit-on pas aussi s'étonner du silence du ministre sur l'expédition du corps de Sombreuil, qui se préparait au moment même?

Le comte d'Artois ne fut pas dupe des sentiments hypocrites de lord Grenville. Dans la réponse qu'il lui fit, le 1<sup>er</sup> juillet 1795, il renouvela ses plaintes.

« Mon excessif éloignement du point où je suis appelé depuis longtemps, écrivit-il au ministre, et la prolongation de mon séjour au fond de l'Allemagne, peuvent et doivent produire les plus grands inconvénients... Les ennemis du gouvernement anglais chercheront perfidement à persuader que l'Angleterre veut la ruine de la France, et ils appuieront leurs dires, d'un côté sur le retard de la reconnaissance publique du Roi légitime, et de l'autre côté sur l'éloignement où on me retient du lieu où je suis appelé par le devoir, par le vœu de mes fidèles compatriotes et par tous les sentiments de mon âme (1). »

Cette lettre était si incisive que lord Grenville dut se rendre. Il répondit, le 7 juillet, au frère du Roi de France (2), pour lui

(1) RECORD OFFICE, *ibid.* Lettre datée de « Graland, près Bremen. »  
 (2) *Ibid.* Lettre datée de « Downing street, ce 7 juillet 1795. »

annoncer l'heureux débarquement des royalistes à Quiberon. N'ayant plus de prétexte à opposer aux vœux du comte d'Artois, il ajoutait :

« Les ministres du Roi s'attendent à recevoir encore des informations plus détaillées sur l'état de la Bretagne et des provinces limitrophes : mais ce qui en est déjà connu a paru si favorable, que le Roi s'est déterminé à ne plus différer la demande dont j'ai déjà eu l'honneur de prévenir Votre Altesse Royale. Sa Majesté a toujours désiré de faciliter à Votre Altesse Royale les moyens de se joindre à ceux qui ont si glorieusement soutenu la cause de leur Religion et de leur Roi. Elle en voit enfin arriver le moment, et elle s'empresse d'en profiter, dans la conviction la plus intime qu'Elle ne peut mieux contribuer au rétablissement de l'ordre en France, et au retour de la tranquillité de l'Europe entière, qu'en réunissant aux Royalistes de l'intérieur un Prince dont le caractère ne pourra manquer de les attacher encore plus au sang de leurs Rois.

» Sa Majesté a donné les ordres nécessaires pour qu'il soit envoyé à Stade un vaisseau de ligne, avec une frégate, pour transporter Votre Altesse Royale avec sa suite. Le commandant aura l'ordre de recevoir les personnes que Votre Altesse Royale jugera à propos de lui indiquer, et de se rendre d'abord à Spithead (rade de Portsmouth), où Votre Altesse Royale pourra être instruite de l'état actuel des affaires en Bretagne, selon les derniers avis qu'on en aura reçu ici, afin de mieux concerter tout ce qui peut avoir rapport à son voyage pour la France. »

En recevant cette lettre, le cœur du prince français déborda de joie :

« J'essaierais vainement, écrivit-il à lord Grenville, de vous exprimer tous les sentiments que j'éprouve. Ce sera par ma conduite que je chercherai à me rendre digne du sang qui coule dans mes veines (1). »

(1) RECORD OFFICE, *ibid.* Lettre datée de « Graland, près Bremen, 19 juillet 1795. »

En même temps que la lettre du Ministre des affaires étrangères anglais, le comte d'Artois en recevait une autre du comte de Puisaye, confirmant le succès du débarquement à Quiberon.

Le frère de Louis XVIII, transmettant ces bonnes nouvelles au prince de Condé, ne doutait plus du succès final; c'est à Paris qu'il lui donne rendez-vous, à lui et à son armée :

« Enfin, mon cher cousin, écrivait-il, c'est du positif que je  
» puis vous donner. La première descente de M. de Puisaye a  
» eu un plein succès. Ce général m'a écrit pour me dire qu'il  
» étoit sûr de se maintenir, et que ma présence pourroit pro-  
» duire un effet utile et peut-être décisif. J'ai reçu en même  
» temps une lettre de lord Grenville, qui m'annonce, avec  
» beaucoup de grâce, que le roi d'Angleterre m'envoie un  
» vaisseau et une frégate pour me porter à la tête des royalistes.  
» Dites-vous à vous-même, et dites, en mon nom, à votre  
» armée, que si je m'éloigne d'elle, c'est pour la mieux servir  
» et que c'est au centre du royaume que nous nous donnons  
» rendez-vous <sup>(1)</sup>. . . »

Le 23 juillet, le comte d'Artois arrivait à Bremerlée, petit port à quatorze lieues de Brême, et voguait vers l'Angleterre, sur le *Jupiter*, vaisseau de 50 canons <sup>(2)</sup>.

Le 26, il s'embarquait à Euxhaven pour se rendre à Spithead, sur l'*Asia*, vaisseau de 64 canons <sup>(3)</sup>.

Pendant que le prince, en rade de Portsmouth, attendait le départ de l'expédition, arriva la nouvelle de la catastrophe de Quiberon. Lord Grenville en fit aussitôt donner connaissance au comte d'Artois par le duc d'Harcourt, en même temps qu'il lui annonçait la paix de l'Espagne avec la Convention. Le ministre des affaires étrangères pria, en conséquence, son Altesse royale de rester en rade de Portsmouth sur un des vaisseaux du Roi <sup>(4)</sup>.

(1) VILLENEUVE, *Mémoires*, p. 136.

(2) MALLET DU PAN, *Correspondance de Berne*, dans DESCOTES, *La Révol. franç. vue de l'Étranger*, p. 416.

(3) *Ibid.*, p. 421.

(4) RECORD OFFICE : *France, domestic papers*, n° 600. Lettre du 7 août 1795.

L'expédition fut, par le fait, décommandée. Mais le prince, au milieu du malheur, se montra plus énergique que jamais.

Il répondit au ministre qu'il déplorait profondément les tristes événements dont il venait de lui donner connaissance; mais il ajoutait qu'il fallait redoubler d'activité pour les faire oublier. Le comte d'Artois ne demandait qu'une chose, qu'on le conduist en France <sup>(1)</sup>.

Avant de connaître l'issue de l'expédition de Quiberon, le prince français avait reçu la visite du marquis de Rivière, envoyé par Charette. M. de Rivière était chargé pour lui d'une lettre importante de la part de l'illustre vendéen, que Louis XVIII venait de nommer général de son armée, avec ordre de lui obéir comme au Roi lui-même <sup>(2)</sup>.

Charette engageait le comte d'Artois à partir le plus promptement possible, mais pour venir à lui, et non pour aller à Quiberon. Il le mettait en garde contre les Anglais, qui lui avaient fait des propositions prouvant qu'ils seront toujours ennemis de la France, quelque gouvernement qu'elle ait; aussi le général vendéen déclarait-il qu'il prendrait toujours parti contre eux <sup>(3)</sup>.

En même temps, le prince recevait communication d'une lettre de Paris, du 17 juillet, demandant en grâce qu'il vint se mettre à la tête du parti royaliste. « Si l'Angleterre le » retient, disait-on, c'est preuve de mauvaise foi; il faut que le » prince vienne malgré tout <sup>(4)</sup>. »

Ces nouvelles instances de la part des insurgés, ne firent qu'augmenter les désirs patriotiques du comte d'Artois.

Il envoya aussitôt le marquis de Rivière à lord Grenville, afin

(1) RECORD OFFICE : *France*, n° 600. Lettre du 13 août 1795.

(2) Une copie de la lettre de Louis XVIII, datée du 5 juillet 1795, confirmant cette nomination, se trouve aux ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest* (carton de juillet).

(3) Rapport de l'agent Backer, de la légation de Suisse, 13 thermidor-an III-31 juillet 1795 (ARCH. NAT. F. 7 <sup>3682</sup>/<sub>19</sub> : *Police générale, Morbihan*, 1793-an VI).

(4) RECORD OFFICE : *France*, n° 600.

de lui faire connaître la situation exacte des royalistes de la Vendée et les invitations pressantes qu'ils faisaient au prince, de venir se mettre à leur tête. Dans la lettre qu'il adressa à ce sujet au ministre anglais, le comte d'Artois ne cacha pas son mécontentement. Il demanda à lord Grenville de lui déclarer franchement « ce que le gouvernement anglais pouvait et voulait » faire pour les royalistes français et par conséquent pour lui (1). »

Lord Grenville répondit (2) que certainement le désir de Sa Majesté était de soutenir les royalistes français. « Mais, ajoutait-il, Votre Altesse Royale ne manquera pas de sentir que ce désir de Sa Majesté doit être subordonné aux événements, et surtout aux intérêts des Etats dont le bonheur est confié par la Providence aux soins paternels de Sa Majesté. »

Cependant, le ministre laissait à même le comte d'Artois de prendre part à une expédition que devait faire, vers l'île d'Hourat, le général Doyle, chargé de prévenir Charette que le gouvernement britannique lui fournirait des armes, des munitions et de l'argent, mais pas de troupes.

Cet envoi de munitions répondait à une demande de Charette, faite au gouvernement anglais.

Dans sa dépêche, le général vendéen avait exprimé le désir de recevoir, non pas des troupes anglaises, comme pourrait le faire supposer la lettre du ministre, mais « 2,000 soldats français. » Ce n'était pas, il le prétendait, qu'il manquât d'hommes; toutefois, il comptait que cet envoi produirait le meilleur effet sur les fédérés, qui en concluraient qu'on pensait à eux et qu'on venait à leur aide (3).

Quoique cette expédition fût loin d'être ce que le gouvernement britannique avait promis, le comte d'Artois n'hésita pas. Aussitôt reçue la lettre de lord Grenville, il répondit qu'il

(1) RECORD OFFICE : France, n° 600. Lettre du 12 août 1795.

(2) *Ibid.* Lettre du 15 août 1795.

(3) RECORD OFFICE : France, n° 599 ou 600.

acceptait « avec satisfaction et reconnaissance d'accompagner le général Doyle (1). »

Le ministère anglais ne dut pas être peu déconcerté par la ténacité du prince français.

Le 22 août, la flotte levait l'ancre. Elle comprenait 123 voiles. Les forces qu'elle emportait étaient de 3 à 4,000 hommes de troupes anglaises, deux détachements de hulans britanniques, commandés par le comte de Bouillé, 500 hussards de Choiseul, et de l'artillerie avec une grande quantité de chevaux (2).

Le comte d'Artois était embarqué sur *le Jason*, avec une nombreuse suite d'officiers, parmi lesquels les comtes d'Escars et de Puységur, le chevalier de Rebourgueil, le duc de Maillé, le vicomte de la Tour-du-Pin et son fils, les chevaliers de Grailly et du Verne, le capitaine de Belleville, secrétaire du prince, le baron de Rollé, les comtes de Séran, de Durfort, de Saint-Blancard, d'Archambaud-Périgord, le marquis de Rivière, le prince de Léon, de Gontaut-Biron, l'abbé de Lastel, aumônier, et M. de Forestier, médecin (3).

Devançons la flotte dans la baie de Quiberon, où se trouve toujours l'escadre du commodore John Warren.

\*  
\*  
\*

Nous avons vu que, au moment où l'armée républicaine pénétrait dans la presqu'île, poussant vers la mer une foule affolée, qu'essayait en vain de protéger le corps de Sombreuil, de nombreux royalistes, Chouans et Emigrés, femmes et enfants, se jetèrent dans les chaloupes ou à la nage, pour gagner les vaisseaux anglais. Une centaine d'entre eux périt dans les flots, d'après le rapport de l'administration départementale du Morbihan (4). Mais un nombre considérable de royalistes, estimé,

(1) RECORD OFFICE : France, n° 600. Lettre du 16 août 1795.

(2) VILLENEUVE, p. 346 — VAUBAN, p. 211.

(3) VILLENEUVE, p. 342.

(4) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137.

d'après les calculs anglais (1), à 2,234 hommes, sans compter les femmes et les enfants, parvint à aborder l'escadre.

Ces réfugiés restèrent quelque temps entassés sur les vaisseaux et transports anglais.

Les vêtements trempés d'eau de mer, privés de tout, encore terrifiés par les scènes dont ils avaient été les témoins, ils se trouvaient dans la position la plus précaire.

On pensa qu'il serait mieux de débarquer tout ce monde sur la petite île d'Houat, à quelque distance de Quiberon. Les vaisseaux s'y transportèrent.

L'île d'Houat a environ une lieue de longueur sur un quart de lieue de largeur et une superficie de 500 hectares. Son terrain est des plus arides. Un seul arbre, un mûrier, au milieu du cimetière, s'y voyait alors. Un groupe de maisons de pêcheurs, avec une église datant de 1766, forme tout le bourg.

On y débarqua officiers et soldats.

Une épidémie ne tarda pas à se déclarer parmi les Chouans, dans le fort transformé en hôpital. Chaque jour on enterrait trois ou quatre de ces malheureux qu'on emportait dans des couvertures, faute de planches pour faire des cercueils. Il en mourut environ 700.

La situation devenant impossible, les Anglais embarquèrent, le 1<sup>er</sup> août, sur douze chasse-marée, avec drapeau tricolore, 1,500 Chouans, avec femmes et enfants, qu'on poussa vers la côte. Une relation anglaise, inspirée par John Warren, a prétendu que ces Chouans, embarqués à leur requête, débarquèrent

(1) Voici comment les répartit *The European Magazine and London Review*, du mois d'août 1795.

	Officiers.	Soldats.	Total.
Artillerie (ou Rotalier).....	44	343	387
Hector, Bion, Périgord.....	19	55	74
Salm, du Dresnay, Damas.....	19	17	36
La Châtre.....	12	85	97
Rohan.....	13	63	76
D'Hervilly.....	30	207	237
Chouans.....	3	1.324	1.327
Total.....	140	2.094	2.234

près de Lorient et pénétrèrent dans le pays adjacent (1). Mais en réalité, les chasse-marée vinrent atterrir à Quiberon, et les malheureux tombèrent entre les mains des républicains, qui mirent en liberté les femmes et les enfants et jetèrent les hommes en prison, en attendant qu'on jugeât sur leur sort (2). C'est à cette occasion que Hoche demanda à la Convention de suspendre « la hache terrible (3). »

La situation s'aggravant dans l'île d'Houat, toutes les troupes furent rembarquées.

Le comte de Puisaye était resté quelque temps à bord de *la Pomone*. Dès le lendemain du désastre, le 22 juillet, il avait repris sa correspondance avec Windham. Par l'entremise du duc de Lévis, qui retournait en Angleterre avec d'Hervilly (4) et d'autres blessés, il demandait au ministre de la guerre de nouveaux secours. « Des cadres d'officiers, disait-il, et jamais d'officiers isolés et sans emploi. Voilà comment il est utile de nous envoyer des Français. M. le duc de Lévis vous posera à cet égard quelques idées que je vous prie d'examiner (5). »

C'est toujours l'inconscient Puisaye. Moins que jamais il ne savait comprendre la situation. Ses yeux étaient fermés sur son incapacité et sa lâcheté, qui inspiraient à ses compagnons un dégoût qu'ils ne savaient cacher.

De violentes discussions s'élevèrent à son sujet parmi les

(1) *The naval Chronicle*, vol III, 1800 : *Biographical memoir of rear-admiral sir John Borlase Warren*. — Dans une lettre, adressée à Puisaye, le 29 août 1805, John Warren avoue que c'est lui qui a fourni au rédacteur les renseignements sur l'affaire de Quiberon (BRIT. MUS., ms. 7979).

(2) Lettre de Blad au Comité de salut public, Vannes, 14 thermidor (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton d'août).

(3) Voir chap. VI, p. 156.

(4) D'Hervilly mourut quelques jours après son arrivée à Londres. Avant de mourir, il aurait, d'après Puisaye, pris sa part de responsabilité, en faisant au général en chef une amende honorable pour sa conduite. (*Puisaye's papers*, vol. CVII : BRIT. MUS., ms. 8078).

(5) *Ibid.*, vol. IX, fol. 55 : BRIT. MUS., ms. 7980.

Emigrés réfugiés sur l'escadre. Puisaye voyait, sur presque tous les visages, le mépris professé pour sa personne. Afin d'éviter des rencontres désagréables, il resta, pendant trois jours, couché dans sa cabine.

Au cours d'une discussion avec Contades, le général royaliste fit preuve d'une véritable folie : « Dans quinze jours, répétait-il à chaque instant, je ferai un bruit terrible en Bretagne. Je ferai fusiller telle personne qui y est, telle autre qui doit y aller. — Prenez garde, lui répondit Contades, de l'être vous-même. » C'était là, en réalité, la crainte de Puisaye<sup>(1)</sup>.

Ne pouvant plus vivre au milieu de ces figures méprisantes, l'ex-général en chef s'établit dans une petite maison de l'île d'Houat. Là, il avait de longues conversations avec Vauban, son admirateur, auquel il ne cachait pas ses sympathies pour le duc d'Orléans, en faveur duquel se formait un parti en France<sup>(2)</sup>.

Loin des regards de ses ennemis, il était d'ailleurs plus à l'aise pour écrire, à son ami Windham, des lettres pleines d'injures et de calomnies, non seulement contre les survivants, mais encore contre ceux qui tombaient ou allaient tomber sous les balles des bourreaux. Toujours inconscient, il déclarait, dans une de ses lettres, la situation excellente, montrait la Bretagne soulevée plus que jamais, parlait d'aller délivrer les prisonniers et de reprendre les magasins transportés à Vannes et à Auray. Et il terminait par ses mots révoltants : « Je n'aurai rien souffert si vous me continués votre amitié; j'en serai toujours digne<sup>(3)</sup>. »

Le 14 août, Puisaye profitait du départ pour Londres du marquis de Beauport de Saint-Aulaire, qu'accompagnait M. Grandclos-Mellé, fils de l'armateur de Saint-Malo, pour faire remettre à Windham deux autres lettres.

(1) CONTADES, pp. 223-224.

(2) VAUBAN, pp. 195-197.

(3) Lettre datée de l'île d'Houat, 29 juillet 1795 (*Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 56-59 : BRIT. MUS., ms. 7980). Voir cette lettre aux PRÉCIS JUSTIFICATIVES, n° XIV.

Dans la première, qui était plutôt une lettre de recommandation pour le porteur, le général royaliste avertissait le ministre que M. Grandclos-Mellé avait été envoyé en France par « la faction de l'évêque de Léon, » afin de semer la division entre lui et Charette<sup>(1)</sup>.

La vérité est que Charette n'avait pas attendu la visite de Grandclos-Mellé, pour estimer à sa juste valeur le fuyard de Quiberon. Dans une lettre écrite au comte d'Artois, le 17 juillet, que nous avons citée, le général vendéen avait conseillé au prince de se mettre en garde contre le chef de l'expédition de Quiberon.

Dans sa seconde lettre<sup>(2)</sup>, Puisaye parlait à Windham de ses prétendus rapports avec Charette, Stofflet, Scépeaux et autres chefs d'insurgés, pouvant faire supposer au ministre anglais qu'il avait à sa disposition des forces considérables.

En passant, il glissait un mot sur le massacre des Emigrés : « L'horrible traitement qu'ont subi nos prisonniers a soulevé toutes les âmes d'indignation. Charette a usé de représailles envers les siens. »

Mais la pitié de Puisaye pour les victimes semblait bien légère. Au fond du cœur, il sentait sa responsabilité et s'efforçait de la dégager, en accusant ceux que les balles républicaines avaient rendus muets pour toujours.

« Il en est quelques-uns dont j'étais content, disait-il au ministre; mais le plus grand nombre, et surtout de ceux païs trop chèrement par vous, n'ont pas apporté parmi nous l'esprit qu'on auroit dû leur supposer après six années d'exil et de malheurs; même légèreté, mêmes intrigues qu'autrefois, mais plus de perfidie ou d'insouciance pour leur pays et pour la cause de leur Roi; un égoïsme affreux et un attachement à la paye qu'ils craignaient de ne plus recevoir. Enfin, monsieur, sir John Warren vous dira là-dessus tout ce qui a fait

(1) *Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 60-61 : BRIT. MUS., ms. 7980.

(2) *Ibid.*, fol. 62-63.

» saigner mon cœur dès les premiers jours, et qui m'engageait  
 » à vous écrire : *Deux mille Anglais feront plus que dix mille*  
 » *Français...* »

C'est avec le plus profond dégoût que nous reproduisons ces lignes d'un Français, adressées au ministre de la guerre de l'Angleterre. Pouvait-on accuser de manque de courage et de patriotisme, ces braves que, en les voyant se battre, les officiers républicains, Hoche tout le premier, ne pouvaient s'empêcher d'admirer, et dont l'intrépidité et la *furia* arrachaient à leurs ennemis ce cri d'admiration : « On voit bien que ce sont des Français ! »

Puisaye passait ainsi son temps à déverser, dans le cœur perfide des ministres britanniques, tout son fiel contre ceux qu'il avait lâchement abandonnés.

Mais voici que, le 16 août, un vaisseau anglais apporte la nouvelle de la prochaine arrivée du comte d'Artois, avec lord Moira et des renforts considérables<sup>(1)</sup>. Cette nouvelle était prématurée. Le vaisseau anglais, parti au moment où le frère du Roi venait d'arriver dans le port de Portsmouth, n'avait pas connu les incidents qui retardèrent le départ et firent passer le commandement de l'expédition, des mains de lord Moira en celles du général Doyle.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle remplit de joie et d'espérance les troupes royalistes, cantonnées à Houat et sur l'escadre de John Warren.

Un seul ne partagea pas l'allégresse générale. Ce fut Puisaye. La conscience de sa responsabilité lui faisait appréhender de paraître devant le prince, frère du Roi.

Il se rembarqua sur la *Pomone* où, pour éviter les regards méprisants des Emigrés, il garda presque tout le temps le lit, sous prétexte d'être incommodé par la mer<sup>(2)</sup>; puis il parla de se faire débarquer en Bretagne.

(1) CONTADES, p. 222.

(2) *Ibid.*, p. 227.

Contades et Bozon de Périgord écrivirent alors au commodore Warren, demandant « de retarder le départ de M. de Puisaye pour la Bretagne, jusqu'à la prochaine arrivée de Monsieur, lieutenant général du royaume, son juge pour sa conduite, et le maître d'ordonner pour l'avenir. » Sir Warren répondit aux signataires qu'il n'avait pas le droit d'agir comme ils le lui demandaient, et il fit partir le comte de Puisaye, le 5 septembre, à bord d'un chasse-marée<sup>(1)</sup>.

Le lâche fuyait encore. Mais, avant de fuir, le jour même, 5 septembre, il écrivit une nouvelle lettre pleine de dépit à son ami, le ministre Windham<sup>(2)</sup>.

« Incertain, disait-il, de ce que vous voudrès faire, n'ayant  
 » aucune réponse de vous depuis quarante-cinq jours, je vais  
 » rentrer en France, bien déterminé à soutenir mon parti et à  
 » réparer les maux que lui ont occasionnés *des êtres vils et mal-*  
 » *faisans* qui peut-être encore me calomnient, mais que je  
 » dédaigne. Pour vous, Monsieur, *je serai toujours jaloux de*  
 » *vosre estime, toujours reconnaissant de vos bontés et je vous*  
 » *prouverai que j'en suis digne.* »

L'estime anglaise était bien, en effet, la seule dont il fût digne; mais le flair pratique de l'Anglais ne découvrant plus dans Puisaye un homme de ressource, Windham l'abandonna.

Puisaye se rendit au conseil général de l'armée catholique de Bretagne, dont il était le président. Peu au courant jusquelà de la conduite du chef de l'expédition de Quiberon, on l'y accueillit avec enthousiasme. Comme toujours, il dressa des plans, et, persuadé qu'à sa parole toute la Bretagne se soulèverait, il écrivit une dernière lettre à Windham, datée de « France, 11 septembre 1795<sup>(3)</sup>. »

Il s'y plaignait amèrement des calomnies dont on le poursuivait et de l'abandon de Windham lui-même. Il disait avoir le com-

(1) CONTADES, p. 227-228.

(2) *Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 78 : BRIT. MUS., ms. 7980.

(3) *Ibid.*, fol. 80.



tait que ce convoi, estimé à 108 voiles, se dirigeait vers les îles d'Houat et de Hoëdic (1).

Dès la veille, Mathieu, représentant du peuple, à Vannes, annonçait à Hoche (2) que 120 voiles s'étaient jointes à l'escadre anglaise, près de Belle-Isle.

« Je vous engage, ajoutait-il, à vous rendre ici dans le plus court délai, avec les forces les plus considérables que vous pourrez recueillir sans trop abandonner l'intérieur... Je vais me porter sur la côte avec le général Lemoine, et je vous autorise à demander à Dubayet jusqu'à concurrence de 6,000 hommes, si, à votre connaissance, sa position le commande. »

C'étaient ces troupes qui s'étaient opposées à la fausse tentative de débarquement des Anglais, sur la plage de Carnac.

Hoche avait été nommé, le 29 août, commandant en chef de l'armée de l'Ouest, afin d'agir offensivement contre l'armée de Charette, de concert avec les généraux commandant les armées des côtes de Brest et de Cherbourg.

En apprenant l'arrivée d'une nouvelle expédition, le général en chef de l'armée de l'Ouest n'avait senti aucune inquiétude. Cette fois, on ne le surprendrait pas. Il avait prévu de la présence de cette flotte, sur les côtes, le représentant d'Angers qui s'empressa d'en faire part au Comité de salut public (3). « Hoche ajoute, écrivait ce représentant, que si le débarquement s'effectue, on peut être tranquille sur les suites. Ce général vient de faire passer la Loire à 11 bataillons, et il présume que l'on sera en mesure d'opérer le 27 du courant. »

Le 18 septembre, le convoi se rapprochait de Quiberon. Les républicains n'évaluaient pas la force des troupes qu'il contenait à plus de 12,000 hommes. Mais les habitants des campagnes se

(1) Villaret-Joyeuse à Redon, commissaire de la marine, 26 fructidor an III (ARCH. DE LA MARINE).

(2) Mathieu à Hoche, 11 septembre : SAVARY, t. V, p. 384.

(3) Représentant Jard-Panvilliers au Comité de salut public, Angers, 15 septembre 1795 : SAVARY, t. V, pp. 387-388.

rendaient en foule vers Auray, où avaient été placardées des proclamations au nom de Louis XVIII (1).

Le même jour, le représentant de Vannes prévenait le Comité de salut public que le général Rey, qui commandait à Auray, avait pris toutes les dispositions nécessaires pour s'opposer au débarquement des royalistes, qui inquiétaient tous les points à la fois. Ceux-ci s'étaient présentés dans l'anse de Succinio; mais le capitaine Laumailier, qui était à Sarzeau, avait donné un très grand front à ses troupes, et les vaisseaux avaient viré de bord faisant voile vers Noirmoutier ou la rivière de Nantes (2).

Le 19 septembre, une nouvelle tentative avait eu lieu à l'embouchure de la Vilaine; mais partout les royalistes avaient trouvé la côte gardée.

Villaret-Joyeuse en exprimait sa joie au commissaire de la marine Redon :

« L'indécision des chefs, lui écrivait-il (3), et leur tentative pour mettre à terre sur plusieurs points annoncent la faiblesse de leurs moyens et cette faiblesse n'a point échappé aux Chouans. Je vous annonce avec plaisir que plusieurs paroisses voisines de Lorient, qui avaient eu la faiblesse d'obéir à une proclamation au nom de Louis XVIII et de Georges III (4), qui leur ordonnait sous peine de mort de se rendre dans les environs d'Auray, pour y rallier le comte d'Artois, viennent de rentrer dans leurs foyers, après avoir attendu en vain plusieurs jours Son Altesse, qui sans doute se donnera bien garde de mettre à terre; j'espère que l'exemple de ces communes influera beaucoup sur les autres. Ainsi encor un coup de manqué. »

(1) Villaret-Joyeuse à Redon (ARCH. DE LA MARINE, 18 septembre 1795).

(2) Vannes, 18 septembre : SAVARY, t. V, pp. 413-414.

(3) ARCH. DE LA MARINE, 21 septembre 1795.

(4) Ces proclamations étaient sans doute l'œuvre du conseil général de l'armée royaliste du Morbihan, que présidait Puisaye, lequel ne pouvait rien faire sans montrer ses sympathies pour l'Angleterre. Nous dirons bientôt la campagne qui s'éleva contre Puisaye, dans ce même conseil du Morbihan et parmi les insurgés de cette contrée.

Constatant l'impossibilité d'une descente sur les côtes de Bretagne et conséquemment de se joindre à l'armée royaliste du Morbihan, que Puisaye prétendait considérable, mais qu'on ne put réunir, l'escadre qui accompagnait le comte d'Artois se dirigea vers les côtes du Poitou, afin de tenter de joindre l'armée de Charette. C'est le 22 septembre que les vaisseaux mirent à la voile (1).

Hoche fut aussitôt prévenu de l'apparition de la flotte anglaise sur les côtes du Poitou.

« Si l'on tentait une descente, disait-il au Comité de salut public, comptez sur ceux auxquels la patrie a confié des armes pour la défendre (2). »

Prévoyant que les tentatives de débarquement se feraient dans la baie de Bourgneuf, il prévint le général Grouchy, son chef d'état-major, de se tenir sur ses gardes, et il annonçait son départ pour les Sables-d'Olonne (3).

Dès le lendemain, 25 septembre, la flotte se présentait, en effet, dans la baie de Bourgneuf. Mais les troupes républicaines accouraient sur la côte. Hoche avait fait venir des troupes de Cherbourg et attendait l'arrivée des bataillons des armées des côtes de l'Ouest; de plus, le général Dubayet lui envoyait, d'Alençon, 6,000 hommes (4).

« Réunissez toutes vos troupes pour tomber sur les premiers qui mettront pied à terre, écrivit aussitôt Hoche à Grouchy. De mon côté j'agirai efficacement. . . Entrez sur-le-champ sur le territoire vendéen, afin de faire la diversion la plus puissante. Trouvez l'ennemi, quelque part qu'il soit; de mon côté, je vole à sa rencontre (5). »

(1) Voir, à la fin du volume, la carte II : Côtes du Poitou.

(2) Nantes, 23 septembre 1795 : SAVARY, t. V, p. 397.

(3) Quartier général de Nantes, 2 vendémiaire an IV-24 septembre 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : Armée de l'Ouest, carton de septembre).

(4) Hoche au Comité de salut public, Nantes, 25 septembre : SAVARY, t. V, p. 397.

(5) ARCH. DE LA GUERRE : Armée de l'Ouest, 4 vendémiaire-25 septembre.

« Il est temps, écrivait-il, le même jour, au Comité de salut public, que le Peuple français reprenne sa massue et qu'il fasse taire enfin les anarchistes, les royalistes et tous les vils ennemis de son bonheur et de son indépendance (1). »

Hoche déployait une activité fébrile. La paix avec l'Espagne laissait disponible l'importante armée des Pyrénées; c'est à fortifier les troupes de Hoche que la Convention la destina (2).

La flotte anglaise et les bâtiments de transport augmentaient de plus en plus dans la baie de Bourgneuf; l'escadre de sir John Warren y était venue rejoindre celle du général Doyle (3).

On pouvait craindre une descente sur Noirmoutier. La flotte anglaise approcha de si près cette île, le 25 septembre, que, des cotéaux du bois de la Chaise, on pouvait se rendre compte de ce qui se passait sur le pont des vaisseaux, et entendre les airs royalistes qu'exécutait la musique de la flotte. Lorsque l'air du *Vive Henri quatre* parvint aux oreilles du général Cambray, qui commandait la garnison, celui-ci ordonna aussitôt d'y répondre par la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. A ces airs d'harmonie, succéda une canonnade entre deux vaisseaux anglais et un stationnaire républicain auquel les batteries de Noirmoutier joignirent leur feu. Le lendemain, les républicains durent faire sauter une de leurs canonnières et faire échouer une de leurs frégates, pour en éviter la capture (4).

De son côté, Charette réunissait ses forces et essayait de pénétrer jusqu'à la côte. « Charette arme partout, disait Hoche; il veut faire une puissante diversion. Sous peu, j'espère aller moi-même à sa rencontre et le voir de près (5). »

(1) ARCH. DE LA GUERRE : Armée de l'Ouest, 4 vendémiaire-25 septembre.

(2) Lettre à Grouchy, du 25 septembre, *supra*.

(3) VILLENEUVE, p. 349 — Villaret-Joyeuse à Redon, 23 septembre et 3 octobre (ARCH. DE LA MARINE).

(4) Apparition des Anglais dans la rade de Noirmoutier, en septembre 1795, d'après un ms. original attribué à Favreul, procureur du roi à Noirmoutier, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, publié par M. de Berthou (*Bull. de la Société archéol. de Nantes*, 1<sup>er</sup> semestre 1897).

(5) ARCH. DE LA GUERRE : Armée de l'Ouest, 26 septembre 1795. Hoche à Comité de salut public.

Le général républicain n'en eut pas la peine. Au moment où Hoche écrivait ces lignes, 26 septembre, Charette était en pleine déroute.

La veille, le général vendéen, parti de Luçon, avec 10,000 hommes, pour se rendre aux Sables-d'Olonne, avait attaqué le poste de Saint-Cyr, situé sur la route. Ce poste, composé de 200 hommes, opposa une résistance qui permit à l'armée républicaine d'accourir. « L'armée vendéenne, selon l'expression » de Hoche, fut foudroyée et suivie trois lieues dans sa déroute » qui fut complète<sup>(1)</sup>. »

Le lendemain, 27 septembre, la flotte anglaise se présenta de nouveau devant Noirmoutier, vers midi, tira le canon, pavosa et envoya à terre une chaloupe avec le comte Muray, comme parlementaire. Celui-ci fut conduit dans la ville, les yeux bandés. Il remit au général Cambray une lettre du commodore lui enjoignant de se rendre au comte d'Artois, frère de Louis XVIII, et promettant protection à toute la garnison. Le général républicain demanda une suspension d'armes de vingt-quatre heures, pour lui permettre d'en référer à son chef de division, le général Canuel<sup>(2)</sup>.

Il était par trop évident que le plan de Cambray était de profiter de cette suspension d'armes pour se renforcer. Aussi le délai fut-il refusé. Le comte Muray revint l'annoncer. « La seule condition qu'on pouvait faire au général était que, s'il ne voulait pas reconnaître un roi parmi les Bourbons, on consentait à ce qu'il rendit l'île à Sa Majesté Britannique. »

Cette astuce indigna le général Cambray, qui remit à l'envoyé des Anglais la lettre suivante :

« Messieurs, puisque vous refusez de m'accorder les vingt-  
» quatre heures de suspension d'armes que je vous ai demandées,  
» vous pouvez m'attaquer quand vous voudrez. Nous périrons

(1) Grouchy à Hoche, 26 septembre, et Hoche à Comité de salut public, 1<sup>er</sup> octobre (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(2) *Ibid.*, et ms. de Favreul, *supra*.

» tous ou nous serons victorieux. C'est le vœu général de mon  
» armée, et celui des habitants qui vous attendent, ainsi que  
» moi, avec le courage de Français libres.

» Le général de brigade CAMBRAY<sup>(1)</sup>. »

Les républicains se préparèrent aussitôt au combat. Hoche réussit à les renforcer de 800 hommes. Mais la flotte resta inactive, et, le 30 septembre, se dirigea sur l'île d'Yeu, située à trois lieues environ des côtes du Poitou, en face le point où Charette avait tenté de parvenir.

Le comte d'Artois, avec les troupes, prit possession de cette île qui n'est qu'un rocher de granit d'une lieue et un quart de superficie. « Son port offre un abri sûr; des rochers qui s'étendent au large en rendent l'abord périlleux. Une légère couche de terre végétale, mêlée de sable, produit à peine de quoi nourrir ses habitants pendant le tiers de l'année. » Point de bestiaux, faute de pâture; pas d'eau de source, ce qui occasionna une mortalité parmi les chevaux<sup>(2)</sup>.

Les points faibles de l'île furent fortifiés et garnis de cinquante-sept pièces de canon.

Le conseil anglais, craignant pour l'escadre les plus grands désastres dans cette baie de Bourgneuf, qui est d'un mouillage dangereux, surtout à l'équinoxe d'automne, décida qu'une partie des vaisseaux retournerait dans la baie, plus sûre, de Quiberon. Le 29 septembre, avant que ce projet ne fût mis à exécution, une tempête épouvantable, qui dura trois jours, éclata et dispersa le convoi; spectacle que, de la côte, les républicains observaient dans l'espoir de voir l'un ou l'autre de ces vaisseaux échouer à leurs pieds. Le commodore des escadres, capitaine du *Thunder* (*le Tonnerre*), parvint enfin à rallier tous les bâtiments, et alla mouiller, la nuit même, sous Houat<sup>(3)</sup>.

Hoche, qui se trouvait alors à Machecoul, se demandait ce

(1) *Apparition des Anglais...*, ms. de Favreul.

(2) BONCHAMP, *Guerre de Vendée*, t. III, p. 270.

(3) VILLENEUVE, p. 350.

qu'était devenue la flotte. « Où est-elle? Je l'ignore. Mais un orage violent qui a lieu à l'instant où j'écris, doit la mettre mal à l'aise <sup>(1)</sup>. »

De Vannes, le représentant Mathieu signalait son retour, au nombre de 80 voiles, à Houat, et ajoutait : « L'Anglais paraît faire peu de cas des Chouans et des Emigrés <sup>(2)</sup>. »

Après la tempête, l'autre partie de l'escadre reparaisait dans la baie de Bourgneuf.

« D'Artois et compagnie s'étant de nouveau présentés dans la baie de Bourgneuf et avec plus de forces, écrivait Hoche, j'ai jeté deux nouveaux bataillons dans Noirmoutier. Je fais garder la côte de Bourgneuf à la Plaine... Croyez bien que quiconque débarquera ne tardera pas à s'en repentir; mais du pain, je ne vous demande que cela <sup>(3)</sup>. »

Le débarquement devenait de moins en moins possible. Les troupes républicaines s'accumulaient de jour en jour sur la côte. On annonçait encore la prochaine arrivée de 46 bataillons de l'armée des Pyrénées <sup>(4)</sup>.

Cochon, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, avait visité lui-même toute la côte de Bourgneuf à Pornic, pour s'assurer que tout était prêt. Il avait compté les vaisseaux anglais, qu'il évaluait seulement à 86 <sup>(5)</sup>.

Le général Cambray, qui commandait dans l'île de Noirmoutier, était plus à même de juger de la force de l'ennemi. Il voyait 102 voiles dans la baie de Bourgneuf, et « une autre grande quantité » du côté de l'île d'Yeu. Il était bloqué et demandait du secours <sup>(6)</sup>.

(1) Hoche à Comité de salut public, 1<sup>er</sup> octobre 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(2) Mathieu à Comité de salut public, Vannes, 5 octobre 1795 : SAVARY, t. VI, p. 31.

(3) Hoche à Comité de salut public, Machecoul, 4 octobre (ARCH. DE LA GUERRE : *ibid.*).

(4) Général Dessain à Hoche, La Rochelle, 30 septembre : SAVARY, t. V, p. 403.

(5) Cochon à Comité de salut public, 4 octobre (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(6) Général Cambray à général Canuel, 6 octobre (*ibid.*).

Par l'anse de Beauvoir, Hoche lui envoya encore deux bataillons avec le général Canuel <sup>(1)</sup>.

Mais, grâce à la trahison des Anglais, les républicains n'avaient rien à craindre. L'amiral Warren, par l'entremise de deux capitaines de vaisseaux américains, avait invité le général Cambray « de permettre aux officiers de sa garnison, ainsi qu'aux dames de Noirmoutier, d'aller à bord des vaisseaux, et donnait parole d'honneur qu'ils y seraient parfaitement accueillis et que rien ne serait négligé pour leur procurer de l'agrément. Il ajoutait que les bateaux pêcheurs pouvaient librement parcourir la baie, qu'aucune insulte ne leur serait faite. » Quelques pêcheurs profitèrent seuls des offres de l'amiral anglais <sup>(2)</sup>. On peut juger, par là, en quelles mains se trouvaient les Emigrés.

Cependant, de la côte, les républicains ne comprenaient rien aux diverses évolutions de la flotte anglaise, à ses apparitions et à ses disparitions successives.

Le 7 octobre, Hoche était venu lui-même compter les 102 voiles mouillées dans la baie de Bourgneuf <sup>(3)</sup>; le lendemain, le général Cambray lui annonçait leur disparition, tout en constatant que « 5,000 Emigrés avaient été débarqués sur l'Isle-d'Yeu, avec beaucoup de munitions et de canons <sup>(4)</sup>. »

Peu importait au général en chef de l'armée de l'Ouest, le point où les royalistes tenteraient un débarquement. Il souriait des craintes que le général Rey et le représentant Mathieu exprimaient pour Quiberon et pour les côtes du Morbihan, où ils avaient fait porter toutes leurs troupes <sup>(5)</sup>. « Je vous assure, » disait-il, que l'ennemi ne mettra pas impunément le pied sur le territoire de la République <sup>(6)</sup>... Nous attendons avec

(1) Hoche à Comité de salut public, Machecoul, 6 octobre (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(2) *Apparition des Anglais...* ms. de Favreul.

(3) Hoche à Comité de salut public, Machecoul, 7 octobre (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(4) *Ibid.*, 8 octobre.

(5) *Ibid.*, 6 octobre.

(6) *Ibid.*, 8 octobre.

» impatience qu'il descende pour les écraser. Nos braves soldats  
» brûlent du désir d'en venir aux mains (1). »

La confiance de Hoche était telle, qu'il proposait de déloger de l'île d'Yeu les Emigrés et de s'emparer de leurs armes et munitions, si l'on faisait sortir deux vaisseaux de Rochefort et de Lorient (2).

On voit, devant cette confiance et ce déploiement énorme de forces sur les côtes de Bretagne et de Poitou, combien est inexacte l'affirmation de Vauban, que le comte d'Artois aurait pu descendre « sans pouvoir, à quarante lieues à la ronde, apercevoir un ennemi (3). »

\*  
\* \*

Quelle était, alors, la situation des Emigrés dans l'île d'Yeu, d'où ils attendaient que Charette vint leur faciliter un débarquement sur l'héroïque terre vendéenne ?

Un officier royaliste la décrivait ainsi, dans une lettre datée de l'île d'Yeu même, au commencement d'octobre (4).

« Nous voici depuis quelques jours dans un bourg de l'île-  
» Dieu, après avoir resté six semaines en mer : les habitans ont  
» eu l'attention de cacher le peu de provisions qu'ils avaient, et  
» le pain y vaut douze et dix-huit sous la livre.

» Tout est dans le plus grand secret : mais on aperçoit sur  
» certains visages combien ils sont las de tout ceci. Je crois  
» qu'on a compté avant son hôte ; les cadres, obligés de camper  
» et de faire le service de soldat, sont outrés contre leurs chefs ;  
» on s'occupe de les faire passer individuellement ; c'est ce qui  
» prouve combien on est peu sûr de la réussite. On assure les  
» côtes très bien gardées ; les points par où l'on pourrait

(1) Hoche à Cochon, 7 octobre : SAVARY, t. VI, p. 11.

(2) Hoche à Comité de salut public, 9 octobre (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(3) VAUBAN, p. 204.

(4) « Olevry, officier de l'armée royale, à M. Simany, à Londres, de l'île-Dieu, 7 (1) octobre 1795 » : SAVARY, t. VI, pp. 12-13.

» pénétrer chez Charette sont interceptés ; les postes y sont  
» doublés et même triplés. Je crois l'expédition manquée, la  
» saison étant peu favorable et l'ardeur très ralentie. Le mois  
» d'octobre passé, nous nous occuperons des moyens de  
» retourner. Jusqu'à présent, on ne parle point d'établir des  
» hôpitaux, c'est ce qui nous fait croire qu'on s'est trompé dans  
» les calculs. De la discrétion, je vous prie, sur cet article. »

C'était le découragement, basé sur l'évidente impossibilité d'un débarquement, dont « la tentative imprudente, dit Villeneuve, n'auroit fait que livrer aux républicains de nouvelles victimes (1). »

Il n'y avait pas seulement du découragement parmi les Emigrés ; il y avait aussi, comme l'insinue l'officier cité plus haut, du mécontentement. Celui-ci était né de la façon dont les Anglais traitaient les royalistes français, qu'ils chargeaient d'un service très dur. Le comte d'Artois, pour éviter à ses fidèles des corvées pénibles, avait exprimé le désir qu'on leur confiât sa garde ; mais les bons Anglais, sous prétexte qu'ils répondaient de *Monsieur* sur leur tête, ne consentirent pas à ce qu'il fût gardé par d'autres que par eux (2). En plus de la question de confortable, il y avait une question de haute surveillance sur les faits et gestes du prince, dont les Anglais continuaient à contrecarrer les desseins.

Il en était résulté entre Français et Anglais de violents propos.

Au milieu du découragement général, seul, le comte d'Artois semblait rester ferme et plein d'espoir. Ignorant absolument la déroute des 10,000 insurgés de l'armée de Charette, le prince avait envoyé au général vendéen, le 30 septembre, le marquis de Rivière, afin de se faire indiquer un point où il pût débarquer. Le messenger royal avait subi, paraît-il, toutes sortes de difficultés et de retards à accomplir sa mission. Toujours est-il que,

(1) VILLENEUVE, p. 350.

(2) Lettre du chevalier de Montmuran à sa sœur, M<sup>me</sup> d'Armaillé, « Isle-Dieu, 27 octobre 1795. » (ARCH. DU CHATEAU DE CLAYE). Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XV.

un mois et demi plus tard, le 17 novembre, on n'en avait pas encore reçu de nouvelles à l'île d'Yeu.

Mais le prince n'attendit pas jusqu'à cette date pour envoyer vers Charette de nouveaux messagers.

Dès le 5 octobre, impatient de se mettre en rapport avec le général vendéen, il essaya de lui faire transmettre la lettre suivante <sup>(1)</sup> :

« Ile d'Yeu, 5 octobre 1795.

» Nous sommes ici depuis trois jours, Monsieur, et nous n'avons encore aucune nouvelle de vous. M. de Rivière a été mis à terre le 30. Il avait donné rendez-vous au bâtiment qui l'avait débarqué; mais, depuis ce temps, il n'a plus été possible d'avoir aucune communication avec le continent, dans cette partie, et l'officier anglais, qui en était chargé, n'a vu que des troupes ennemies répandues sur la côte.

» Dans cette pénible circonstance, j'ai accepté le dévouement de plusieurs gentilshommes poitevins, qui m'ont offert de se jeter sur la côte, et de tout risquer pour pénétrer jusqu'à vous.

» La saison avance; la mer peut et doit devenir impraticable d'ici à peu de jours; les bâtimens de transport et les vaisseaux de guerre ne peuvent pas prolonger leur séjour dans la rade de l'île-d'Yeu; il est de toute importance de profiter du temps qui nous reste.

» Les généraux ont bien voulu, sur ma demande, faire placer, sur leurs bâtimens légers et sûrs, les objets qui vous sont les plus utiles dans le premier moment, tels que les armes, les munitions, les habillemens et l'artillerie. Indiquez-nous maintenant un lieu sur la côte, où nous puissions opérer le débarquement de tous ces objets. Le général Doyle fera soutenir et protéger cette opération par un corps de 600 Anglais avec 200 Français, et nous nous porterons sur-le-champ à l'endroit que vous aurez indiqué d'une manière positive, d'après les moyens que le général Doyle peut employer à cette opération.

(1) SAVARY, t. VI, p. 7.

» Si vous trouvez trop de difficultés à la prompté exécution de ce projet, ou si les circonstances ne vous permettaient pas de la seconder avec une partie suffisante de votre armée, je vous demande, je vous ordonne même de me marquer un point quelconque sur la côte, depuis Bourgneuf jusqu'à la pointe de l'Aiguillon, où vous puissiez porter, à jour nommé, un corps de quelques centaines de chevaux. Je m'y trouverai sans faute avec un petit nombre de personnes; je m'y réunirai à votre intrépide armée, et nous conviendrons ensuite du lieu où nous pourrons donner la main aux Anglais et établir une communication solide et constante avec eux.

» Tous les retards que j'éprouve m'affectent sensiblement, mais ils n'affaibliront point ma constance, ni la fermeté de ma résolution.

» Vous connaissez, Monsieur, tous les sentimens que je vous ai voués pour la vie.

» CHARLES-PHILIPPE. »

« P.-S. — M. Bodard, qui vous remettra cette lettre, est chargé de vous communiquer verbalement des détails qu'il me serait impossible de placer ici.

» C.-P. »

Le prince ne pouvait mieux prouver son inébranlable détermination de venir se mettre à la tête d'une armée, dont il ignorait la récente et écrasante défaite. Il avait des troupes de Charette une telle idée, qu'il était prêt à les rejoindre avec une faible escorte.

Le nouveau messenger fut-il plus heureux? parvint-il à pénétrer jusqu'à Charette? Nous ne le croyons pas. Huit jours plus tard, on n'avait pas encore, à l'île d'Yeu, des nouvelles du général vendéen.

« Nous sommes dans l'attente de nouvelles de Charette dont nous ne sommes éloignés que de 8 lieues, » écrivait, en effet, à M. de Chazelles, à Londres, le chevalier de Sainte-Luce, aide-

major général, qui, en même temps, annonçait l'arrivée, sur les côtes, de l'armée des Pyrénées <sup>(1)</sup>.

Nous verrons même, le 17 novembre, le comte d'Artois envoyer de nouveaux messagers qui, disait le prince à Charette, « vous remettront les lettres que je vous écrivais le 5 octobre. »

Il était donc devenu impossible d'entrer en communication avec Charette, dont Hoche observait lui-même les mouvements avec un petit corps <sup>(2)</sup>.

Cependant, coïncidence étrange, à la même date du 5 octobre, on trouve une lettre de Charette au comte d'Artois, qui semble répondre à un point de la lettre du prince; mais que celui-ci n'a pu recevoir, — si elle ne fut pas interceptée par les républicains, — qu'après son départ.

En voici le texte <sup>(1)</sup> :

« Rien ne serait plus propre à adoucir les privations amères que l'éloignement de votre personne impose, que la satisfaction de vous suivre sur le champ de la gloire.

» Je vais faire tout mon possible pour vous assurer votre débarquement, qui sera *très aisé, si je ne m'y porte pas, et impossible, si je m'y porte*, vu que tous les républicains qui sont dans la Vendée ont les yeux fixés sur moi. Puisse le Ciel vous rendre à nos vœux! et vous verrez des royalistes qui, jaloux de vous posséder, n'omettront rien pour mériter votre amitié et votre estime.

» CHARETTE. »

Cette lettre de Charette n'est pas moins nette et précise que celle du comte d'Artois. Elle dévoile suffisamment l'impuissance du général vendéen, qui n'indique même pas de point où pourrait s'effectuer le débarquement.

(1) SAVARY, t. VI, p. 19.

(2) Hoche à Comité de salut public, 4 octobre 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(1) SAVARY, t. VI, p. 8.

D'ailleurs, cette autre lettre qu'il adressait le même jour (5 octobre), au commodore John Warren, confirme cette situation <sup>(1)</sup> :

« Monsieur, *il m'est impossible de me porter avec mon armée sur la côte* pour un débarquement d'effets, vu que les républicains qui sont dans la Vendée ont toujours les yeux fixés sur moi; qu'ils marcheraient sur plusieurs colonnes, et me resserraient de si près que je n'aurais d'autre retraite que la mer, ce qui serait très dangereux, surtout dans la saison où nous sommes.

» Le débarquement peut s'exécuter d'une autre manière, à la côte de Saint-Jean-de-Mont, sans qu'il se tire un coup de fusil. Je vais donner ordre à trois de mes divisions de se porter sur la côte, et moi j'attaquerai en même temps les républicains du côté opposé; par cette manœuvre, l'ennemi, trompé, contribuera lui-même au succès de l'expédition... »

Cette dernière lettre dut parvenir à son adresse, comme nous allons le voir.

Dès le 4 octobre, les républicains avaient constaté que Charette commençait à revenir de son abattement et qu'il tâchait de former un nouveau rassemblement <sup>(2)</sup>.

Dix jours plus tard, Hoche, qui ne perdait pas de vue les moindres mouvements de son insaisissable ennemi, prévenait Grouchy que le rassemblement s'effectuait <sup>(3)</sup> et que le général vendéen voulait se porter sur le marais de Moris, pour protéger un débarquement <sup>(4)</sup>.

Mais Charette fut plus prompt que Hoche; son plan réussit : le débarquement de munitions eut lieu, le 17 ou le 18 octobre, à Saint-Jean-de-Mont, et le général vendéen se réfugia dans la forêt d'Aizenay, avec son butin.

(1) SAVARY, t. VI, p. 8.

(2) Cochon au Comité de salut public (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*, 4 octobre 1795).

(3) Hoche à Grouchy (*ibid.*, 14 octobre 1795).

(4) Le même au même (*ibid.*, même date).

Hoche était furieux. « Partez sur-le-champ pour la forêt » d'Aizenay, écrivit-il au général Mermet, et ne rentrez qu'avec » la tête de Charette (1). »

Il peut sembler étrange que le commodore anglais, sir John Warren, ait pu communiquer avec Charette et que cela fût impossible au comte d'Artois. Sans vouloir charger plus que de raison la conscience anglaise, on pourrait soupçonner que la politique britannique voyait moins d'inconvénients à faire passer des munitions aux insurgés, que de favoriser le débarquement du prince français. Aussi dut-elle faire tout le possible pour empêcher ce débarquement qui, d'ailleurs, de l'aveu même de Charette, n'avait pas grand chance de succès. Toujours est-il que, même le 27 octobre, à l'île d'Yeu, on n'avait « sur Charette aucune nouvelle positive (2). »

Cependant les généraux républicains formaient les projets les plus étranges, pour en finir avec l'expédition du comte d'Artois, qui mobilisait tant de troupes sur les côtes de Bretagne et de Poitou.

On pensa à incendier les bâtiments anglais stationnés à Quiberon. Des plans furent dressés dans ce but.

« Meudon, lit-on dans un rapport adressé au Directoire exécutif (3), Meudon présente des facilités extrêmes pour cette » opération : on y trouvera des boulets incendiaires, de la » poudre, de l'huile de thérebentine; on y fera des tourteaux, » des chemises souffrées, etc... Toutes ces matières y seront » emballées dans des caisses à peu près semblables à celles à » biscuit, elles seront embarquées sur la Loire, et un court » espace de tems suffira pour les faire parvenir à leur destination... J'espère que nous obtiendrons de la ruse, jointe à

(1) Hoche à Mermet, 18 octobre 1795 (SAVARY, t. VI, p. 25).

(2) Lettre du chevalier de Montmuran, datée de l'île d'Yeu, 27 octobre 1795 (ARCH. DU CHATEAU DE CLAYE). Voir PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° XV.

(3) ARCH. DE LA MARINE, novembre 1795.

» l'audace, ce que nous ne pouvons obtenir de la force ou » des élémens. »

Hoche avait un projet non moins audacieux. Il proposa d'aller, avec 6 à 7,000 hommes, déloger les Émigrés de l'île d'Yeu (1). Il agirait de concert avec la marine, lorsque le temps le permettrait (2).

L'amiral Villaret-Joyeuse, qui devait s'entendre avec le général républicain, ne semblait pas pressé de mettre ce plan à exécution.

« Vos plans d'attaque et vos dispositions qui m'ont été » communiqués par le capitaine Saint-Haouen, caractérisent » bien le vainqueur de Quiberon, » écrivait-il, le 29 novembre, à Hoche. Mais, pour l'amiral, le grand point était de se rendre maître de la mer, et c'était chose bien difficile, à cause de la présence de la nombreuse flotte anglaise. Villaret conseillait donc la patience à l'impatient Hoche, jusqu'à ce qu'il eût pu réunir toutes ses forces maritimes à Brest. « Si, comme je » l'espère, ajoutait-il, je puis opérer sans fâcheux évènements » cette réunion, c'est alors, citoyen général, que je solliciterai » vivement l'honneur de servir avec vous et d'être associé à » votre gloire (3). »

Malgré ces belles paroles, l'amiral Villaret-Joyeuse restait inactif. Était-ce par crainte de la flotte anglaise ou par sympathie pour la cause royaliste, comme on l'en accusa?

Toujours est-il que les troupes de terre étaient prêtes, et que, seule, la marine retardait l'exécution du projet de Hoche (4).

Un commissaire du Directoire dut se rendre à Lorient, pour

(1) Hoche à ministre de la guerre, 7 novembre 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : Armée de l'Ouest).

(2) 23 novembre (*ibid.*).

(3) Villaret-Joyeuse à Hoche, 27 novembre 1795 (*ibid.*).

(4) Paul Valette, commissaire du Directoire près de l'armée de l'Ouest, aux membres du Directoire, 5 décembre 1795 (*ibid.*).

presser Villaret-Joyeuse qui se décida enfin à envoyer, à Rochefort, des vaisseaux avec le contre-amiral Vans<sup>(1)</sup>.

Les bonnes nouvelles qui parvenaient à Hoche, du fond de la Vendée, ne faisaient que l'encourager à tenter cette descente dans l'île d'Yeu. En effet, le 17 novembre, Charette avait été de nouveau battu<sup>(2)</sup>, et, le 5 décembre, le général en chef de l'armée de l'Ouest pouvait écrire au ministre de la guerre<sup>(3)</sup> :

« Charette, abandonné des siens, ne peut nous échapper, il est gardé à vue... Sapinaud demande grâce en promettant de mettre bas les armes... Stofflet veut la paix sincèrement... Bernier même veut que le pays soit organisé et reconnaisse réellement la République. »

Appelé à Paris, le général Hoche laissa au général Willot, chargé du commandement provisoire, ses instructions en vue de la descente à l'île d'Yeu. L'embarquement devait avoir lieu à Fromentine, près Noirmoutier, à Saint-Gilles et aux Sables, et être protégé par une flotte venant de Nantes. Mais l'expédition ne pouvait s'effectuer qu'au cas où il n'y aurait que 3,000 hommes dans l'île; s'il y en avait 7,000, comme le bruit en courait, la tentative était impossible. « Cette entreprise est hardie, disait Hoche, mais elle immortalisera quiconque la conduira heureusement<sup>(4)</sup>. »

Tout était prêt, lorsqu'on apprit que l'armée anglaise qui occupait l'île d'Yeu, avait évacué celle-ci, le 16 décembre, vers neuf heures du matin, et que le comte d'Artois en était parti, il y avait un mois<sup>(5)</sup>. Avant de quitter l'île, les Anglais avaient

(1) Jacquelin, commissaire, au Directoire, 5 décembre 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(2) Général Gratin à général Hoche, 19 novembre 1795 (SAVARY, t. IV, p. 57).

(3) Hoche à Dubayet, ministre de la guerre, 9 décembre 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(4) Hoche à Willot, 10 décembre 1795 (*ibid.*).

(5) Les membres de la commune de Noirmoutier au Directoire, 17 décembre (*ibid.*).

démoli tous les forts, brisé tous les canons et jeté ceux du grand quai à la mer<sup>(1)</sup>.

Quels événements s'étaient donc passés à l'île d'Yeu?

\*  
\*  
\*

Tandis que le comte d'Artois attendait impatiemment des nouvelles de Charette et de ses projets, on venait des côtes bretonnes conférer à l'île d'Yeu avec le prince. Ainsi en fût-il, entre autres, de Vauban et de Mercier dit *La Vendée*, qu'un prisonnier de l'île d'Yeu prit pour Georges Cadoudal.

Pour parvenir à cette île, les chefs Chouans usaient des plus grandes précautions. Le point de communication, sur la côte du Morbihan, était la pointe de Locmariaquer. A cette pointe, s'élevait une maison dont la fenêtre donnait sur la mer. Pour signaler la nuit, à l'escadre anglaise qui se tenait dans la baie de Quiberon, que la côte était abordable, on mettait une lumière à la fenêtre de cette habitation. L'absence de lumière indiquait que la côte était gardée. Le porteur de dépêches ou le chef chouan qui voulait s'embarquer, se plaçait entre deux rochers, s'enveloppait de goémon et battait le briquet. Alors, de l'escadre se détachait un canot, armé d'un pierrier, qui venait le prendre, le conduisait à l'escadre et, de là, à l'île d'Yeu. « Celui qui dirige particulièrement ces communications, disait le prisonnier de l'île d'Yeu, est un prêtre de taille de cinq pieds trois pouces, âgé d'environ 70 ans, ordinairement déguisé en pauvre, habillé de blanc, qui demeure à terre dans les environs de Locmariaquer et de Baden, va souvent à bord de l'escadre anglaise et a eu des conférences avec d'Artois<sup>(2)</sup>. »

Mercier-la-Vendée était venu, vers le commencement de

(1) « Rapport au département de la Loire-Inférieure du commandant Drain de la *Zélie* de Bordeaux, pris par la frégate anglaise *la Galathée* dans la baie de Quiberon, le 25 juin dernier, prisonnier à l'île d'Yeu. » (*Ibid.*, 19 décembre 1795).

(2) Rapport du commandant de la *Zélie* (*ibid.*).

novembre, conférer avec le comte d'Artois. Il raconta, sans doute, au prince le mépris des chefs chouans pour Puisaye dont la conduite avait soulevé l'indignation générale. Mercier fit partager cette opinion au prince et à son entourage, à tel point que, une fois de retour dans le Morbihan, il se crut autorisé à tenter, d'accord avec Georges Cadoudal, d'arrêter l'ancien général en chef. Puisaye, prévenu, n'eut d'autre ressource que de fuir dans l'Ille-et-Vilaine.

De son côté, Vauban, envoyé par le conseil général de l'armée du Morbihan, après avoir erré pendant six jours au milieu des républicains, était parvenu, vers le 12 novembre, à la pointe de Locmariaquer. Il y arriva juste au moment où Mercier-la-Vendée y débarquait, revenant de l'île d'Yeu. Le même bateau conduisit Vauban à l'escadre anglaise. Le soir, il se trouvait auprès du comte d'Artois (1).

C'est avec les plus grandes précautions que nous devons, surtout dans le récit de son entrevue avec le prince, user des *Mémoires* de Vauban, pleins de calomnies et d'inexactitudes (2). Cet officier royaliste fut, jusqu'à l'injustice, le défenseur de Puisaye, et c'est comme tel qu'il se présenta devant le comte d'Artois.

« Mon cher comte, lui dit le frère de Louis XVIII, quand tu me parles de M. de Puisaye, tu me présentes la tête de Robespierre; je ne puis avoir aucune confiance dans cet homme-là, et je t'avoue que quand je te dis de retourner en Bretagne, j'ai cru que tu m'en déferais. »

Vauban faisait pendant le plus beau tableau des troupes dont pouvait disposer Puisaye en Bretagne. Tout y était organisé à merveille; il suffirait de douze jours pour réunir les quatre armées de Bretagne, qui formeraient une masse de 120,000 hommes, dont « 45,000 armés avec des fusils de mu-

(1) VAUBAN, *Mémoires*, p. 240.

(2) Voir, dans la *Préface*, ce que penser de Vauban et de ses *Mémoires*, spécialement en ce qui concerne le comte d'Artois.

nitions à baïonnettes, et 10,000 avec de moins bonnes et mauvaises armes (1). »

Mais tout cela était seulement sur le papier, que Puisaye ne cessait de noircir de chiffres et de plans utopiques.

Heureusement, le comte d'Artois avait été mis en défiance par Mercier-la-Vendée; car eût-il accédé aux désirs de Vauban d'aborder dans le Morbihan, qu'il se fût trouvé seul en face des troupes républicaines. En effet, la désorganisation était telle que, de l'aveu même de Vauban, Georges Cadoudal, ayant voulu occuper la côte, quelque temps après, ne put rassembler que 5,000 hommes, « le Morbihan étant très divisé relativement à M. de Puisaye (2). »

Le comte d'Artois ne voulait compter que sur Charette, dont il connaissait le dévouement et l'intrépidité.

Mais c'est en vain qu'il attendait de sa part le moindre signe.

Le 17 novembre, avons-nous vu, l'armée du général vendéen était de nouveau battue par les forces républicaines (3).

Ce même jour, on communiquait au frère du Roi une dépêche du gouvernement anglais. C'était l'ordre de faire ramener à Spithead les troupes françaises et anglaises, débarquées à l'île d'Yeu, avec Son Altesse royale, « en attendant des circonstances plus favorables (4). »

On peut conjecturer quelle était la cause de cette conduite inattendue du ministère britannique.

On se souvient que, le 29 octobre, à la rentrée du Parlement anglais, Fox avait protesté avec la dernière énergie contre l'infâme conduite de Pitt dans l'affaire de Quiberon. Puis, faisant allusion à l'expédition de l'île d'Yeu, il s'était écrié :

(1) VAUBAN, p. 221.

(2) VAUBAN, pp. 329-330.

(3) Général Gratien à Hoche, 19 novembre 1795 (ARCH. DE LA GUERRE : *Armée de l'Ouest*).

(4) RECORD OFFICE : *France, domestic papers*, n° 600. Dépêche datée d'octobre 1795.

« A mon étonnement, se joue une seconde scène de la tragédie de Quiberon, où un nombre important de vaisseaux anglais est exposé à la ruine. »

C'est aussitôt, pour ne pas donner à son terrible adversaire une nouvelle occasion de blâmer sa politique, que Pitt fit envoyer l'ordre de ramener immédiatement en Angleterre le comte d'Artois et les troupes.

Le prince français fut très affecté de cet ordre du gouvernement britannique. Il fit venir le comte de Vauban pour lui en donner connaissance.

« Vous me voyez, mon cher comte, lui dit-il, dans la plus grande agitation; je suis contrarié dans mes vues et mes projets. Un côtre arrivé cette nuit d'Angleterre a apporté les ordres pour l'évacuation de l'Île-Dieu, et me rappelle immédiatement en Angleterre. Le gouvernement veut que je parte sans différer. Je ne puis donc pas attendre ni donner les douze jours nécessaires pour préparer les moyens de me recevoir. La journée va être employée à voir quel parti il me reste à prendre. Nous aurons demain matin une conversation d'après ce que je vais connaître et savoir aujourd'hui, moi-même dans ce moment étant dans le vague<sup>(1)</sup>. »

Le comte d'Artois parut à Vauban « profondément affecté de l'obligation de se soumettre à la volonté du gouvernement britannique, et d'abandonner ses plus chères espérances<sup>(2)</sup>. »

Mais n'avait-il pas fait l'impossible pour rejoindre Charette, le seul officier général en qui il eût pleine confiance, et qui, malgré ses appels réitérés, n'avait pu donner signe de vie? Le marquis de la Rivière, envoyé à Charette par le comte d'Artois, le 30 septembre, n'était pas encore de retour le 17 novembre; on ignorait ce qu'il était devenu.

Désespéré, le prince confia à M. de la Béraudière une lettre pour le général vendéen, afin de lui faire connaître la décision

(1) VAUBAN, p. 265.

(2) *Ibid.*, p. 277 — Voir aussi VILLENEUVE, p. 354.

du gouvernement anglais. Cette lettre, datée de l'île d'Yeu, 17 novembre 1795, était ainsi conçue<sup>(1)</sup> :

« J'essayerai en vain de vous expliquer, Monsieur, tout ce que j'ai souffert depuis que je suis ici. MM. de Grimoin et de Châtaignier qui vous remettront *les lettres que je vous écrivais le 5 octobre*, mois passé, et les instructions que j'y avais ajoutées depuis, seront en état de vous informer de *tout ce que j'ai fait et tenté pour parvenir à vous donner de mes nouvelles, et surtout à en recevoir des vôtres*; et *mes efforts ont été infructueux*, puisque je n'ai pu apprendre que par une voie indirecte que les forces des ennemis vous avaient obligé à rentrer dans l'intérieur, sans que votre brave armée ait éprouvé d'échecs considérables.

» Il m'a été également impossible d'obtenir aucun renseignement sur le compte de M. de Rivière, *depuis qu'il a été débarqué pour la dernière fois, le 30 septembre, et j'en suis excessivement inquiet*...

» M. de la Béraudière, qui vous remettra cette lettre, vous expliquera les motifs qui ont décidé les Anglais à évacuer l'Île-Dieu : je n'avais aucun moyen pour conserver ce poste, et je m'embarquerai sous peu de jours avec le petit nombre de Français qui sont auprès de moi, pour me porter le plus promptement possible aux îles de Jersey et de Guernesey. Ce séjour m'a été offert par les ministres britanniques, comme étant le plus propre à entretenir des correspondances avec les royalistes, et pour les rejoindre partout où je le jugerais convenable. Les ministres m'ont fait assurer en même temps, que l'intention du cabinet de Saint-James était de secourir les Français fidèles par tous les moyens qui pourraient dépendre d'eux.

» CHARLES-PHILIPPE. »

Vauban prétend que Charette, en apprenant le départ du comte d'Artois, aurait écrit ces lignes au roi Louis XVIII<sup>(2)</sup> :

(1) SAVARY, t. VI, p. 52-53.

(2) VAUBAN, p. 379.

« SIRE,

» La lâcheté de votre frère a tout perdu. Il ne pouvait paraître à la côte que pour tout perdre ou tout sauver. Son retour en Angleterre a décidé de notre sort : sous peu, il ne me restera plus qu'à périr inutilement pour votre service.

» Je suis avec respect, de votre Majesté, etc...

» CHARETTE. »

L'authenticité de cette lettre est, non sans raison, mise en doute même par des écrivains républicains<sup>(1)</sup>.

Savary, officier supérieur des armées républicaines, oppose, en effet, à cette prétendue lettre de Charette, cette autre adressée par celui-ci au marquis de Rivière, qui « suffit, dit-il, pour démentir les plaintes adressées, suivant M. de Vauban, par Charette au Roi contre Monsieur<sup>(2)</sup>. »

» Je vous écris, mon cher Rivière, le cœur navré de douleur de l'éloignement d'un prince dont l'espoir de sa possession faisait toute notre félicité. Il est des privations qu'on supporte avec courage et fermeté, mais celle-là est si grande, qu'elle ébranlerait un rocher. *Gardez-vous bien de croire que cet événement malheureux refroidisse notre courage; bien loin de là : toujours animés du désir de mériter votre estime, nous travaillerons jusqu'au dernier soupir à nous en rendre digne.*

» Charette. »

Pas la moindre récrimination contre le prince, pas même de découragement.

Franchement, peut-on supposer que Charette, la loyauté même, pût reprocher au comte d'Artois de ne l'avoir pas rejoint,

(1) FORNERON, *Hist. gén. des Emigrés*, t. II, p. 139, note 3, et SAVARY, que nous citerons à l'instant.

(2) SAVARY, t. VI, p. 56. Cette lettre est de la fin de novembre 1795.

alors que lui-même avait été battu deux fois par les républicains, en voulant s'ouvrir une voie vers la côte, afin de tendre la main au frère du Roi?

Comptant, comme le lui promettaient les ministres anglais, se rendre à Jersey ou à Guernesey, en attendant une occasion plus favorable, le comte d'Artois remit au comte de Vauban et aux chevaliers d'Autichamp et de la Béraudière, ses instructions pour les généraux en chef des armées vendéennes et bretonnes, Charette, Stofflet, Scépeaux et même Puisaye, que Vauban était parvenu à relever un peu dans l'esprit du prince.

Dans ces instructions, le comte d'Artois demandait que, pour assurer son débarquement, au moment voulu, et recevoir les secours de l'Angleterre, on réunit un corps de 20 à 25,000 Bretons bien aguerris, auxquels se joindraient une force de 15 à 18,000 hommes d'élite, fournis par Charette, Stofflet et Scépeaux, qui se réuniraient sur la rive droite de la Vilaine<sup>(1)</sup>.

C'était une armée telle qu'il en fallait, pour mettre à sa tête un prince du sang et assurer le succès. Certes, le comte d'Artois se montrait modéré en ne demandant à Puisaye que 20 à 25,000 Bretons, alors que celui-ci, dans son inconscience, faisait affirmer par Vauban qu'il pouvait lever 120,000 hommes.

Le prince se rembarqua sur *le Jason*; et les Anglais, au lieu de le conduire à Jersey selon leur promesse, le débarquèrent à Portsmouth, d'où il dut partir pour se retirer à Edimbourg.

Le ministère anglais, s'il faut en croire Vauban qui s'est fait l'écho de ses infamies, aurait prétendu que, en tout cela, le comte d'Artois n'avait joué qu'une indigne comédie, dont voici la trame<sup>(2)</sup>.

Sur ses instances, le gouvernement lui aurait proposé de s'embarquer; ne pouvant plus reculer, le prince serait parti, mais en laissant au duc d'Harcourt des ordres positifs pour solliciter et demander l'ordre de son retour. Les ministres se

(1) VAUBAN, pp. 274-275.

(2) VAUBAN, pp. 336-339.

seraient refusés à ce rappel. Le comte d'Artois leur aurait alors écrit deux fois de suite pour provoquer cet ordre de retour; mais les ministres auraient de nouveau fait la sourde oreille. Alors, un beau jour, « ils avaient inopinément appris l'arrivée du *Jason*, mouillé dans la rade de Portsmouth, ayant à son bord Son Altesse Royale. »

C'est là une légende calomnieuse. La lettre de rappel du comte d'Artois et des troupes qui l'accompagnaient, se trouve au *Record office*, à Londres; elle est là comme une vivante protestation contre la mauvaise foi anglaise<sup>(1)</sup>.

(1) RECORD OFFICE, *France, domestic papers*, n° 600. Dépêche datée d'octobre 1795. Nous n'en avons malheureusement pris qu'un résumé.

Protestons contre une autre calomnie à l'adresse du comte d'Artois. En 1794, à Hamm, dit Forneron (*Hist. gén. des Emigrés*, t. II, p. 91), le comte d'Artois « dissipe, au milieu de sa cour puante, les sommes apportées » de Russie et jusqu'au produit de la vente de la redoutable épée à devise « héroïque (Par Dieu, pour le Roi) et à poignée de diamants. » Or Vau-  
ban, qu'on ne soupçonnera pas de tendresse pour le comte d'Artois, avoue que cette épée « avait été vendue pour un acte de bienfaisance, pour » donner, avec son produit, du pain à quelques malheureux Français. »  
VILLENEUVE (*Mémoires*, p. 338, note) confirme ce témoignage.

## CONCLUSIONS

RESPONSABILITÉ ANGLAISE — RESPONSABILITÉ ROYALISTE  
RESPONSABILITÉ RÉPUBLICAINE

Après avoir raconté, d'après les récits de témoins et les documents authentiques, les diverses phases de l'expédition de Quiberon, il importe de tirer les conclusions, de dégager, avec impartialité, la responsabilité de chacun dans le drame qui s'est terminé par la plus effroyable des hécatombes.

Le ministère anglais, le parti royaliste et le parti républicain, ont chacun une part plus ou moins considérable, plus ou moins grave, dans cette responsabilité.

**Responsabilité anglaise.** — Les royalistes français, traqués dans leur patrie, dépouillés de leurs biens, sans cesse sous la menace de la mort, étaient venus, comme Thémistocle, frapper à la porte de l'ennemi héréditaire. On leur avait largement ouvert, leur faisant place à tous les foyers, subvenant à tous leurs besoins.

Lorsque ces exilés, las de vivre sous le toit étranger, pensèrent à rentrer coûte que coûte dans leur patrie, pour mettre fin au régime de sang et de désordre qui y faisait loi, pour rétablir en France les principes de religion, d'ordre, de paix et de dignité, le ministère anglais s'offrit de lui-même pour seconder les efforts de ses hôtes passagers.

Mais, derrière cette offre, qui, de prime abord, put paraître généreuse, se glissa une pensée perfide, née du sentiment, inné chez tout Anglais, que rien ne se doit faire sans profit.

Il fallait que la préparation de l'expédition projetée s'accomplît en dehors des princes français, dont l'intervention directe eût nécessairement fait taire des compétitions bien compréhensibles entre tant de noms illustres, tous dignes de commander sur un champ de bataille.

Pitt, régnant sous le nom de Georges III, écarta les princes loin des Etats britanniques, loin du centre de préparation. Il fit même tout échouer, tant qu'il n'eut sous la main l'homme malléable à son gré, Puisaye, dont il fit sa créature en flattant ses instincts ambitieux.

Tout se préparait au moment où le comte d'Artois demandait avec insistance à être débarqué sur le continent. Mais, de crainte que le prince ne vint prendre le commandement de l'expédition, le ministère anglais ne lui parlera de celle-ci, qu'une fois le premier convoi en pleine mer, et encore, en l'assurant qu'il ne s'agissait que d'un simple débarquement de munitions pour les insurgés vendéens et chouans.

Environ 15,000 Emigrés pouvaient être enrôlés pour l'expédition, et, débarquant ensemble à Quiberon, en assurer le succès. Mais, au lieu de former un seul convoi, comme l'eussent permis les nombreux transports disponibles, le ministère anglais n'expédiera d'abord que 4,000 Emigrés (16 juin), tardant de près d'un mois (9 juillet) le départ d'un second convoi de 1,500 royalistes, et gardant les autres corps, soi-disant dans l'attente des événements. Il n'enverra qu'une partie des munitions destinées au premier débarquement, sous prétexte d'avaries produites au dernier moment aux transports, et il en annoncera sans cesse la prochaine arrivée avec des renforts qui ne partiront même pas.

Un chef suprême devait commander à toutes les forces de l'expédition, c'était Puisaye, le confident des ministres anglais, leur créature. Ceux-ci lui avaient tout promis, et, conformément à ces promesses, ils lui remettront des instructions précises qui lui attribueront le haut commandement, au nom de Sa Majesté britannique. Mais, en même temps, ils confieront, à

d'Hervilly et au commodore de l'escadre anglaise, des instructions non moins précises qui dénieront tout pouvoir à Puisaye, semant ainsi, dès le début, la zizanie entre les chefs.

Et lorsque, dans la catastrophe finale, tout sera anéanti, les officiers de la marine anglaise pousseront, du pont de leurs vaisseaux, des hurrahs joyeux sur l'horrible hécatombe des plus illustres représentants de la marine française; tandis que, devant les députés de la nation anglaise, Pitt se contentera d'un froid et dédaigneux regret, et donnera une facile satisfaction à ses adversaires politiques, en rappelant le comte d'Artois d'une nouvelle expédition aussi perfidement menée.

On peut le dire, la plus grosse part de la responsabilité est là : elle incombe de tout son poids de sang et d'infamie à la toujours perfide Albion.

**Responsabilité royaliste.** — La responsabilité de l'Angleterre, Puisaye la partage largement.

Ses tendances constitutionnelles l'avaient rendu suspect auprès du parti royaliste. Ambitieux et intrigant au dernier point, Puisaye tint à agir en dehors de ce parti dont il voulait, malgré tout, être le chef; et, pour y parvenir, il se livra corps et âme au ministère anglais, sans lequel rien ne se pouvait faire.

Ce n'était cependant pas l'homme qui convenait, pour mener à bonne fin une telle expédition. Ses talents militaires étaient nuls. Tout ce que, à la rigueur, on pouvait lui accorder, c'était un certain talent d'organisation. Dresser des plans était sa manie; les exécuter était en dehors de ses capacités.

Ainsi fut-il jugé par les royalistes.

« Vous reconnaîtrez à Londres, écrivait Georges Cadoudal<sup>(1)</sup>, » que Puisaye est l'homme de Pitt; j'en suis fâché, mais cela » est à craindre. Cependant mettez-vous en garde contre ses » ennemis, ils outrent ses torts : il a du mérite, beaucoup de

(1) Lettre de Georges à X..., 23 novembre 1795 : SAVARY, t. VI, p. 60.

» talents, nous en avons besoin; et malgré son fédéralisme, je le  
 » crois pur royaliste; mais il faut le mettre près de Charette,  
 » cela est bien essentiel. Qui mieux que moi connaît le défaut  
 » de la cuirasse. »

Le comte de Geslin <sup>(1)</sup>, arrêté par les républicains, fit, dans son interrogatoire, le portrait suivant de Puisaye :

« Nous méprisons ses talents militaires, il n'en a aucun; mais  
 » il est si intrigant que c'est lui qui est parvenu à faire épouser  
 » notre cause par l'Angleterre : sous ce rapport, il nous a  
 » servis (?) et nous sert encore. Ce sont de ces têtes exaltées  
 » dont on se sert pendant un temps; car il est bouffi d'orgueil;  
 » il est même fort mal vu du parti. Beaucoup de personnes  
 » pensent qu'il est plutôt l'agent de l'Angleterre que celui du  
 » roi. »

Le ministère anglais abusa de la confiance exagérée du comte de Puisaye. Il lui fit particulièrement commettre de grandes fautes dans le choix des officiers supérieurs. Le comte d'Hector était tout désigné pour commander les troupes du premier débarquement, sous le haut commandement de Puisaye. Celui-ci prêta l'oreille aux suggestions perfides des ministres, auxquels le comte d'Hector était devenu suspect par là même qu'il était le créateur du corps des officiers de marine. Il fut écarté, et d'Hervilly choisi à sa place. Cette nomination causa un grand mécontentement parmi les officiers généraux, dont plusieurs, par leur mérite et par leur grade, étaient supérieurs à d'Hervilly <sup>(2)</sup>.

Cependant, le choix du comte d'Hector eût évité bien des déboires et probablement même la catastrophe.

D'Hervilly était un brave; il le prouva. Mais il manquait du talent, de l'initiative et du prestige, nécessaires à un chef d'armée. De plus, son caractère acariâtre, doublé d'une grande estime de

(1) Le comte de Geslin voyageait pour la cause royaliste, sous le nom de Lesage, commerçant; il fut arrêté le 23 décembre 1795. SAVARY, t. VI, p. 40.

(2) *The Oracle*, 6 août 1795.

lui-même et d'un entêtement ridicule, devait augmenter la division. Il ne commit que des fautes.

La première fut de s'enfermer dans la presqu'île de Quiberon, au lieu de s'avancer dans l'intérieur, alors que les républicains surpris, terrifiés, n'avaient aucune force sérieuse à opposer à l'armée des Emigrés.

La seconde faute de d'Hervilly se produisit à la première attaque du camp de Sainte-Barbe. Ce fut une surprise pour les républicains qui n'eussent pu supporter le choc d'une armée bien commandée. Mais d'Hervilly perdit la tête, donna des ordres contradictoires qui finalement causèrent un désastre.

La troisième faute, la plus grave, fut la pitoyable tentative du 16 juillet, contre le même camp de Sainte-Barbe.

Par ses fautes précédentes et son dédain pour les Chouans, d'Hervilly s'était privé de forces importantes. Sans doute, l'indiscipline bien compréhensible des troupes chouannes pouvait gêner, en beaucoup de cas, l'action des troupes régulières. Mais une organisation intelligente de ces corps d'irréguliers, dont les chefs, tels que Georges Cadoudal, Mercier-la-Vendée, etc., ne manquaient pas de savoir-faire, eût pu, en les faisant agir parallèlement avec les corps d'Emigrés, assurer le succès de l'attaque. D'Hervilly ne voulut rien comprendre, parce qu'il n'y entendait rien. Il n'eut pour ces malheureux Chouans et même pour leurs chefs, que paroles blessantes et brusqueries, à tel point que les Chouans irrités abandonnèrent la partie.

Un secours providentiel arrivait au même moment, qui devait sauver la situation : les 1,500 Emigrés du second convoi, commandés par le général de Sombreuil. Dans sa présomption orgueilleuse, d'Hervilly les dédaigna. Seul, il voulait vaincre; seul, il voulait triompher. Mais sa présomption et son incapacité causèrent sa mort et celle d'un millier de braves, au pied des retranchements de Sainte-Barbe.

Quand on pèse la responsabilité de d'Hervilly, on pourrait se demander si elle n'est pas plus considérable que celle de Puisaye,

Cependant, celui-ci, en plus des fautes graves de la préparation, a, à son passif, une inertie constante, la perte du fort Penthièvre et sa lâcheté finale. Puisaye eût-il prêté l'oreille aux pressentiments de Sombreuil et suivi les conseils de ce brave général, que la garnison du fort Penthièvre eût été renforcée de manière à empêcher toute trahison, et que la plupart des troupes royalistes se fussent trouvées présentes pour déjouer les plans de l'ennemi. La déroute des troupes républicaines, qui fut sur le point de se produire, eût été assurée, et toute tentative semblable à jamais ajournée. Mais, par son insouciance, le général en chef de l'armée catholique et royale livra tout, sa personne exceptée.

**Responsabilité républicaine.** — A qui incombe la responsabilité du dernier acte du drame de Quiberon, le massacre horrible de 800 prisonniers royalistes ?

Nous entendons les protestations : les vaincus de Quiberon ont subi la peine de leur crime ; « ils ont osé remettre le pied » sur la terre natale, la terre natale les a dévorés ! »

Ne nous payons pas de phrases emphatiques. « Des faits, pas de phrases : *Res, non verba*, » selon la devise de Hoche.

Les Emigrés n'ont pas commis de crime en remettant le pied sur la terre natale, même les armes à la main. Ils venaient combattre, non la France, mais le régime révolutionnaire. La France est au-dessus des partis qui se déchirent dans son sein ; elle n'est ni aux républicains, ni aux royalistes : elle est à tous les Français.

Si combattre le régime révolutionnaire était un crime de lèse-patrie, quel était le crime dont s'étaient rendus coupables, auparavant, ceux qui avaient combattu le régime royaliste, tranché la tête au chef légitime de la nation, versé à flot le sang de ses fidèles serviteurs, et chassé loin du sol de la patrie, des milliers de citoyens français ?

Les Emigrés, dit-on, manquèrent de patriotisme en se faisant secourir par les Anglais.

Le reproche n'est pas fondé. Dans les combats que livrèrent les Emigrés de Quiberon aux troupes républicaines, les Anglais ne prirent qu'une part très secondaire. Leurs canonniers protégèrent simplement la retraite des royalistes, lors de la déroute du camp de Sainte-Barbe et lors de l'assaut du Fort-Neuf. Mais, si l'on en excepte un détachement de 150 marins anglais qui assistèrent, l'arme au bras, à la prise du fort Penthièvre par les royalistes, aucun soldat anglais ne combattit dans les rangs des royalistes français <sup>(1)</sup>.

Il n'est pas moins injuste d'accuser les Emigrés de s'être déguisés sous l'uniforme rouge du soldat anglais. Plusieurs régiments français, avant la Révolution, étaient revêtus d'un uniforme de cette couleur. Dans la description du costume imposé aux corps d'Emigrés, à la solde de l'Angleterre, on lit d'ailleurs : « La cocarde sera blanche, les drapeaux blancs avec trois fleurs de lys d'or. » Chaque soldat portait sur son baudrier une plaque de cuivre avec fleur de lys et nom du régiment français. D'ailleurs, les administrateurs du Morbihan constatèrent eux-mêmes que la plupart des Emigrés étaient revêtus d'un uniforme gris ou vert <sup>(2)</sup>.

Les Emigrés français n'étaient donc pas déguisés en soldats anglais.

L'Angleterre leur fournit de l'or, des munitions et des provisions que, dépouillés de leurs biens par la Révolution, les royalistes étaient incapables de se procurer. On aurait bien mauvaise grâce à leur en faire un crime.

Mais les républicains ont-ils d'ailleurs bonne grâce à accuser les royalistes de s'être fait soutenir par l'étranger, alors que, « à cette époque, en 1795, les patriotes allemands, belges, irlandais, italiens, polonais, combattaient dans les armées de

(1) ARCH. DU MORBIHAN, L. 1220 : Le département constate que parmi les prisonniers de Quiberon, il n'y a aucun Anglais. *The Oracle* (31 juillet) constate qu'aucun soldat anglais n'a pris part à l'action.

(2) ARCH. DU MORBIHAN, L. 137, lettre 26 messidor.

la République (1)? » Il y avait une « légion germanique » qui se livrait au pillage dans l'Anjou(2). Il y avait, dans les troupes mêmes de Hoche, à Quiberon, « des Belges et des Liégeois, » ignobles et lâches auxiliaires, — disait Meuret, sous-officier » dans la *Légion nantaise*, — horde de pillards que nous ne » pouvions faire avancer sur le champ de bataille contre les » Emigrés; mais qui, après notre victoire, se chargèrent » volontiers d'une facile vengeance et de déshonorer nos sentiments d'humanité (3). »

Qu'on n'attribue donc pas aux autres ses propres fautes. Et aussi qu'on ne rende pas les Emigrés responsables des honneux appels de Puisaye aux troupes anglaises, appels contre lesquels ils protestèrent avec toute l'indignation du patriotisme blessé.

Laissons donc de côté la question de patriotisme, que nous voulons croire aussi sincère chez les républicains que chez les royalistes; laissons donc la France, aimée de tous ses enfants, planant au-dessus de ces luttes de partis.

Arrivons au fait.

Les républicains ont-ils manqué à leur parole à Quiberon? Ont-ils massacré 800 Français, auxquels ils avaient promis la vie sauve?

(1) CHASLE DE LA TOUCHE, *Relation du désastre de Quiberon*, p. 193. — Cet auteur, qui écrivait en 1838, ajoute : « Récemment un patriote, M. de Lafayette, ancien Emigré, n'a-t-il pas déclaré à la tribune nationale que les patriotes polonais, allemands, piémontais, romagnols, modénais, napolitains, espagnols et portugais, ont combattu aux journées de juillet dans les rangs des patriotes français? N'est-ce pas un sieur Fox, patriote anglais, qui déclara la guerre à Charles X en tirant le premier coup de fusil sur la garde royale? C'est donc à l'aide des patriotes étrangers que les patriotes français ont renversé le gouvernement du roi; pourquoi les royalistes français n'auraient-ils pas pu s'aider des royalistes étrangers pour renverser le gouvernement de Robespierre, de ses héritiers, complices et adhérens? N'avaient-ils pas, en 1794 et 1795, le même droit qu'ont eu les patriotes en 1830? »

(2) Lettre du procureur général syndic d'Angers au Comité de salut public, 2 juillet 1795 : SAVARY, t. V, p. 231.

(3) Cité par l'abbé DELALANDE, *Houat et Hoëdic*, p. 31.

Devant les considérables documents, empruntés aux deux partis, que nous avons mis sous les yeux du lecteur, il n'y a pas de doute possible. Les royalistes mirent bas les armes, parce que Sombreuil leur assura qu'ils auraient la vie sauve. Le général royaliste donna cette assurance à ses troupes, non seulement parce que les soldats et officiers républicains le crièrent, mais aussi parce que le général Humbert ratifia ces cris, et que, en présence de Hoche, Tallien s'engagea à faire approuver, par la Convention, cette promesse de vie sauve pour tous les royalistes, même les Emigrés, Sombreuil excepté.

Qui a manqué à cette promesse?

Tallien d'abord. Pris entre sa propre conservation et celle de ceux auxquels il avait donné sa parole, il abandonna les Emigrés. Tallien est le grand coupable.

Blad n'est pas moins coupable. Sachant la parole donnée, y ayant même acquiescé, il fit commencer les fusillades avant même de connaître les résultats de la mission de son collègue, effrayé qu'il était par les menaces des « patriotes. »

« Hoche en eut bien du chagrin, » a dit le général Humbert. Mais il avait plus à faire que de se chagriner. N'avait-il pas été témoin des promesses, ne les avait-il pas approuvées, n'avait-il pas parlé de loyauté française? Dès lors, son devoir était tracé.

« Il faut avoir le courage de le dire, — a écrit Albert Duruy(1), » qui ne croit pas à la capitulation; — si, du chef de la capitulation de Quiberon, l'histoire n'a rien à retenir contre Hoche(2), son abstention, en revanche, après le combat, son inertie, si contraire à sa nature, et si choquante au regard de sa vie tout entière, son adhésion silencieuse aux massacres de Vannes et d'Auray, tout se réunit ici contre sa mémoire et l'accuse. Soit absence de générosité naturelle, soit calcul

(1) ALBERT DURUY, *Une page de la vie de Hoche* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1884).

(2) Nous l'admettons en ce sens que ce ne fut pas Hoche qui fit les promesses.

» intéressé, soit rancune de parvenu sachant mal porter sa fortune, soit toutes ces causes à la fois, volontairement, » sciemment il laissa faire... A sa place, plus d'un, j'imagine, » aurait eu l'ambition de couronner par une bonne action un » brillant fait d'armes. »

Ce n'eût pas été seulement une bonne action qu'eût accompli Hoche, en élevant la voix en faveur des Emigrés, c'eût été l'accomplissement d'un devoir de conscience.

En résumé, l'Angleterre livra les Emigrés à la Révolution qui les massacra.



## LISTE

DES

## ROYALISTES FUSILLÉS

A la suite de l'expédition de Quiberon

Qu'on le remarque bien, c'est la liste des *fusillés* seulement et non de tous les royalistes qui ont péri dans l'expédition de Quiberon. On trouvera les noms de la plupart des autres victimes à la table des noms propres, renvoyant aux pages de l'ouvrage où il en est fait mention.

Plusieurs listes existent déjà. Il y a celle qui est gravée sur le marbre du monument de la Chartreuse d'Auray. On a prétendu y faire figurer les noms de tous les royalistes tués dans les combats ou fusillés ensuite. Cette liste est pleine d'erreurs. D'abord, on y trouve des royalistes qui ont survécu au drame. Ensuite, les noms, empruntés soit à la liste du général Lemoine, soit aux procès-verbaux d'interrogatoires, sont pour la plupart méconnaissables. M. E. de la Gournerie, dans ses *Débris de Quiberon*, a reproduit la liste d'Auray, pour en rectifier les noms, travail des plus importants. Mais il est difficile, à cause du désordre forcé de cette liste, d'arriver d'un premier coup d'œil à retrouver les personnages auxquels on s'intéresse.

La liste des *fusillés*, publiée par le général Lemoine, est très incomplète, et les noms sont la plupart du temps mal orthographiés. Pour la composer, on s'en est rapporté à l'orthographe des noms transcrits par les secrétaires des commissions, sans penser à s'inspirer de la signature mise au bas de chaque interrogatoire.

Nous nous sommes servi de ces différentes listes, ainsi que des procès-verbaux des commissions militaires. Nous devons dire que le travail de M. de la Gournerie nous a été d'un précieux secours, pour rétablir l'orthographe d'un grand nombre de noms.

Nous nous sommes attaché à donner à notre liste un ordre alphabétique qui permettra de retrouver facilement le nom cherché. Pour les membres de la noblesse, nous avons donné comme premier nom celui sous lequel eux ou leurs familles sont généralement plus connus, sans omettre à la suite les autres

dénominations. Pour les noms commençant par *Le*, on les trouvera généralement à la lettre initiale du mot qui suit cet article.

Nous donnons, avec les prénoms, l'âge, le lieu de naissance ou de dernier domicile en France, la date et le lieu de condamnation.

Afin de faire ressortir le grand nombre d'officiers de marine fusillés, nous indiquons cette qualité. Nous avons agi de même pour les chevaliers de Saint-Louis.

L'abréviation : *ém.* signifie émigré; — *ins.*, insurgé ou Chouan; — *cond.*, condamné.

- AIGUILLON (Joseph D'), *ém.*, 40 ans, d'Astaffort (Lot-et-Garonne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- ALBERT-MIVEL (Charles D'), *ém.*, 25 ans, de Saint-Omer (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- ALLANIC (Alexandre), *ém.*, étudiant, de Loudéac (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 brumaire an IV-6 novembre 1795, Vannes.
- ALLEMAND (Pierre L'), *ém.*, domestique du baron de Damas, 37 ans, de Dufein (Bourgogne); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- ALLIEAUME (Louis-Nicolas), *ém.*, horloger, 19 ans, de Gravelines (Nord); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- ALOY (Antoine), *ém.*, déserteur, 22 ans, de Menildoin (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- ALOY (Louis-Joseph), *ém.*, déserteur, 21 ans, de Menildoin (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- ALYS (Marie-Joachim), *ém.*, maçon, 26 ans, de Saint-Vaast (Pas-de-Calais); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- AMBOIX (Charles D'), *ém.*, officier de marine, 24 ans, de Mas-d'Azil (Ariège); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- AMBOIX (Pierre-Jean D'), *ém.*, 29 ans, de Mas-d'Azil (Ariège); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- AMELIN (Joseph), *ém.*, soldat, 29 ans, de Saint-Symphorien (Vendée); *cond.* 27 fructidor-13 septembre, Vannes.
- ANCEAU (Jean-Constantin-Théodore D'), *ém.*, commandant du régiment de Béon, 54 ans, de Toulouse; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- ANGLARS (Charles D'), *ém.*, 21 ans, de Nachamps (Charente-Inférieure); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- ANIÉRÉ (Marc), *ém.*, cordonnier, 24 ans, de Souquenberg (*sic*) (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- ANNONVILLE (François LE MAÎTRE D'), *ém.*, 26 ans, de Mesnil-Aubert (Manche); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- ANTRAIZE (Jean-Baptiste PALLET D'), *ém.*, 25 ans, de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure); *cond.* 28 fructidor-14 septembre, Vannes.
- APCHIER (Gilbert D'), *ém.*, 24 ans, de Ternant (Puy-de-Dôme); *cond.* sous le nom de DAPCHIER, marchand, le 5<sup>e</sup> jour complémentaire an III-21 septembre, Vannes.
- ARBLADE (Jean-Louis BEUQUET D'), *ém.*, capitaine en d'Hervilly, 36 ans; *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- ARBON (Philippe), *ém.*, déserteur, 34 ans, de Saint-Germain-des-Bois (Somme); *cond.* 14 fructidor-31 août, Auray.
- ARNOULT (Pierre), *ém.*, praticien, 42 ans, de Calais; *cond.* 14 fructidor-31 août, Auray.

- AUBIN (Jacques-Auguste DE BOTCOUARD D'), *ém.*, 34 ans, de Vannes; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- AUBRY (Farcy), *déserteur*, 43 ans, Somme; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- AUDEBARD (Pierre D'), *ém.*, 55 ans, de Paris; *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- AUBREIN (Mathurin), *ins.*, déserteur de la réquisition, laboureur, de La Pressaye (Côtes-du-Nord); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- AUFFREY (François), *ins.*, déserteur de la réquisition, même localité; *cond.* (?) Liste Lemoine.
- AVARAY (Armand-Louis-Théophile DE BEZIADÉ, vicomte D'), *ém.*, chevalier de Malte, 29 ans, de Paris; *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- AVRIL (René), *ém.*, domestique, 47 ans, de Lamballe (Côtes-du-Nord); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- BACHELOT (Mathurin), *ém.*, laboureur, 57 ans, de Quédillac (Ille-et-Vilaine); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- BACHELOT (Michel), *ém.*, domestique, 36 ans, de Selliers (Jura); *cond.* 18 thermidor-5 août, Quiberon.
- BAILLIF (Jean-Pierre-Raymond LE BAILLIF DE PORTSALUDEN), *ém.*, 39 ans; de Pont-Croix (Finistère); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- BANDE (François DAMOISEAU DE LA), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 47 ans, de Chaource (Aube); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- BANS (Pierre), *ém.*, boucher, 50 ans, de Perpignan (Pyrénées-Orientales); *cond.* 20 fructidor-6 septembre, Vannes.
- BARAUDIN (Louis DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 35 ans, de Rochefort (Charente-Inférieure); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- BARBA (Jean-Joseph), *ém.*, soldat, 25 ans, de Fruges (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- BARRE (François DE LA), *ém.*, 67 ans, de Nantes (Loire-Inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- BARRE (François VIDEAU DE LA), *ém.*, 54 ans, de Veyrac (Haute-Vienne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- BARRÉ (Yves), *ém.*, chirurgien, 45 ans, de Châteaufort-du-Faou (Finistère); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.
- BASSETIÈRE (Louis-François-Henri MORISSON DE LA), *ém.*, des Sables-d'Olonne; *cond.* 17 fructidor-3 septembre, Vannes.
- BASSON (François), *ém.*, boursier, de Perpignan (Pyrénées-Orientales); *cond.* 9 fructidor-26 août, Vannes.
- BAUDRAND (Louis-Charles DE), *ém.*, capitaine de vaisseau, 55 ans, de Saint-Vigor (Calvados); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- BAUDIOT (Joseph), *ém.*, musicien, 26 ans, de Nancy (Meurthe); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- BAULAVON (Gabriel), *ém.*, clerc tonsuré, professeur de rhétorique au collège de Séez, sergent dans Rohan, 26 ans, de Séez (Orne); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- BAUME DE PLUVINEL (J.-A.-T. DE LA), *ém.*, 40 ans, de Capentras; *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- BAUPTÉ (Louis-Charles), *ém.*, 54 ans, d'Ecrameville (Calvados); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- BEARNÉ (Jean), *ém.*; *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- BEAUCORPS (Jean-Jacques DE), *ém.*, 37 ans; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

- BEAUFORT (Joseph-Marie-Jean-Michel DE GOYON DE), *ém.*, capitaine dans d'Hervilly, 48 ans, de Paris; *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- BEAUFORT (Casimir DE GOUYON DE), *ém.*, 29 ans, de Rennes (Ille-et-Vilaine); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- BEAUMETZ (Charles DU VAL DE), *ém.*, étudiant, 19 ans, de Rouen (Seine-Inférieure); *cond.* 5<sup>e</sup> complémentaire an III-21 septembre, Vannes.
- BEAUMONT (Joseph-Pascal DU CHÉROIS DE), *ém.*, 43 ans, de Périgueux (Dordogne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- BEAUREGARD (Fr.-Aug.-Marie DUBOIS DE), *ém.*, 53 ans, de Plœrmel (Morbihan); *cond.* sous le nom de DUBOIS, 15 thermidor-2 août, Vannes (1).
- BEAUCVAIS (Etienne), marchand, 44 ans, de Bruxelles (Belgique); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- BEAUVILLIÉ (Jean DE), *ém.*, 35 ans, de Favrel (Indre); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- BÉCHILLON (Charles-Sylvain DE), *ém.*, 52 ans, de Poitiers; *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- BEGUIN (Emmanuel), *ém.*, domestique, 20 ans, de Vuberquen (*sic*) (Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.
- BÉLISSON (Louis), *ém.*, soldat, 22 ans, de La Gambe (Calvados); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- BELLEFONDS (Jean-Fr.-Florent GIGAULT DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 35 ans, de Cherbourg; *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- BELLEGARDE (Jean-François VASSAL DE), *ém.*, 28 ans, de Bergerac (Dordogne); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- BÉNIZET (Henri), *ins.*, laboureur, 24 ans, de Péaule (Morbihan); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.
- BENOÎT (Sébastien-Joseph), déserteur, 26 ans, de Petit-Quesnoi (Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- BÉON (François DE LA GUTTÈRE DE), *ém.*, 17 ans, de Moréal (Gers); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- BÉRIENNE (Jacques), *ins.*, meunier, 31 ans, de Pluvigner (Morbihan); *cond.* 18 fructidor-4 septembre, Auray.
- BERMOND (Raymond DE), *ém.*, 22 ans, Béziers (Hérault); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- BERNARD (Charles), *ém.*, menuisier, 40 ans, Neuville (Rhône); *cond.* 9 fructidor-26 août, Vannes.
- BERNARD (Jean-Michel), *ins.*, faiseur de piques, 25 ans, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- BERNEY (Jean), *ém.*, 53 ans, de Bergerac (Dordogne); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- BERTHELOT (Augustin DE LA DURANDIÈRE), *ém.*, étudiant, 25 ans, d'Angers (Maine-et-Loire); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- BERTHELOT (Jean), *ins.*, cultivateur, 30 ans, de Plainel (Côtes-du-Nord); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- BERTHOU (Jean-Marie DE — DE LA VIOLAYE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 29 ans, de Nantes (Loire-Inférieure); *cond.* 13 fructidor-31 juillet, Auray.
- BERTIN (Louis DE), *ém.*; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- BERTRAND (François), *ém.*, domestique, 49 ans, d'Aincourt (Moselle); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

(1) Thomas Brumault DE BEAUREGARD, *ém.*, 37 ans, de Poitiers, mourut en prison, à Vannes, dans le courant de novembre 1795.

- BESNARD (Pierre-Joseph), *ém.*, maître clerc au Parlement de Paris, 35 ans, de Liguell (Indre-et-Loire); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- BESSIN (Guillaume), *ém.*, soldat, 21 ans, Vannes; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- BÉTARD (Pierre), *ém.*, « noble », 25 ans, de la Gironde; *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- BIARD (Augustin), *ém.*, cultivateur, 43 ans, de Lomerban (Seine-Inférieure); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- BIDEAU (Jean-Marie LE), *ins.*, laboureur, de Plouharnel (Morbihan); *cond.* 23 thermidor-10 août, Quiberon.
- BIGOEN (Jean), *ins.*, laboureur, 29 ans, de Guerne (Morbihan); *cond.* 18 fructidor-4 septembre, Auray.
- BIHAN (Louis), *ins.*, laboureur, 53 ans, de Brech (Morbihan); *cond.*, 18 fructidor-4 septembre, Auray.
- BIOCHAYE (Séraphin-Marie COLIN DE LA), *ém.*, lieutenant, 25 ans, de Brest; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- BIOT (Henri) ou GUYOT, *ins.*, étudiant, 25 ans, de Péaule (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.
- BIOT (Pierre) ou GUYOT, *ins.*, 20 ans, de Péaule (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.
- BLAIZE (Louis), *ins.*, laboureur, 55 ans, de Kervillau (Morbihan); *cond.* 15 fructidor-1<sup>er</sup> septembre, Auray.
- BLEU (Pierre), *ém.*, soldat, 23 ans, Pas-de-Calais; *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- BLUBERNE (Joseph), *ins.*, laboureur, 28 ans, de Granchamp (Morbihan); *cond.* 27 nivôse an IV-17 janvier 1796, Vannes.
- BOCOZEL (Armand-Guillaume GOUYQUET DE), *ém.*, capitaine dans du Dresnay, 46 ans, de Quimperlé (Morbihan); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- BOCQUET (A.-J. DU), *ém.*, clerc de notaire, 30 ans, de Laires (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- BOCQUET (Nicolas), *ém.*, jardinier, 36 ans, de Belleu (Aisne); *cond.* 5<sup>e</sup> jour complémentaire-21 septembre, Vannes.
- BODICQ (Michel), *ins.*; *cond.* 5 vendémiaire an IV-27 septembre.
- BOILLETEAU (Jacques), *ém.*, domestique du marquis de Goulaine, 35 ans, de la Merlatière (Vendée); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- BOISANGER (Thomas BRÉART DE), *ém.*, 39 ans, de Quimperlé (Finistère); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- BOIS-DUC (Michel) ou BOIDUGUÉ, *ins.*, laboureur, armurier des Insurgés, 18 ans, de Granchamp (Morbihan); *cond.* 6 vendémiaire an IV-28 septembre, Vannes.
- BOISENDES (Eudes DE), *ém.*, 57 ans, de Menil-Gondouin (Orne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- BOISÉON (Jacques-Nicolas LE FORESTIER, comte DE), *ém.*, officier de marine, 30 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- BOISFOSSÉ (Henri ROBERT DE), *ém.*, 28 ans, de Machecoul (Loire-Inférieure); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- BOIS-HUE (Anne-Charles-Marie DE GUÉHENNEUC DE), *ém.*, 24 ans, de Lanhélin (Ille-et-Vilaine); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- BOISSIÈRE (Louis-Hector BOGUAIS DE LA), *ém.*, étudiant, 18 ans, d'Angers; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- BOIS-TESSÉLIN (Victor-Auguste DU), *ém.*, 25 ans, de Beauvain (Orne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

BOIS-TESELIN (Jacques-René DU), *ém.*, oncle du précédent, 51 ans, de Joué-du-Bois (Orne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

BOITREUSE (Pierre LA), *ins.*, laboureur, 20 ans, d'Ambon (Morbihan); *cond.* 8 pluviôse an IV-28 janvier 1796, Vannes.

BOMBART (André), *ém.*, négociant, 48 ans, de Quercy (Aisne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

BONARD (Louis-Nicolas), *ém.*, journalier, 24 ans, d'Embry (Pas-de-Calais); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.

BONASSON (Maurice), *ém.*, domestique, de Millau (Aveyron); *cond.* (?)

BONGE (Eustache), *ém.*, journalier, 25 ans, de Lestrem (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

BONGE (Henri), *ém.*, journalier, 22 ans, de Lestrem (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

BONNEFOUS (Maurice-Gérard DE), *ém.*, 19 ans, de Millau (Aveyron); *cond.* 10 fructidor-27 août, Vannes.

BONNEVILLE (Raphaël), *ém.*, horloger, 41 ans, de Saint-Benin (Nord); *cond.* 14 fructidor-31 août, Auray.

BONNEVILLE (Henri-Jacques LE FAUCONNIER DE LA), *ém.*, capitaine dans *du Dresnay*, 60 ans, de Picauville (Manche); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.

BONORE (Louis DE), *ém.*, 36 ans, de Périgueux (Dordogne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

BORRASSOL (Jean DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 57 ans, de Toulouse; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

BOSSENOTE (Guillaume), *ins.*; *cond.* 30 pluviôse an IV-19 février 1796, Vannes.

BOTHEREL (Henri DE), *ém.*, 48 ans, de la Chapelle-du-Lou (Ille-et-Vilaine); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

BOUAZEL (Armand GOUYANET DE), *ém.*; *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.

BOUCHER (François-Guillaume), *ém.*, journalier, de Dieppe (Seine-Inférieure); *cond.* 25 thermidor-12 août, Vannes.

BOUETIEZ (Jacques-Joseph-Fortuné DU — DE KERORGUEN), *ém.*, 24 ans, d'Hennebont (Morbihan); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.

BOULARD (Nicolas), *ém.*, curé de Notre-Dame-la-Riche, à Tours, 57 ans; *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.

BOULÉ (Jacques), *ém.*, 21 ans, de Reclingham (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

BOULEFROY (Claude), *ém.*, soldat, 26 ans, de la Somme; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

BOULON (Jean), capitaine dans *Damas*, 60 ans, de Fribourg en Brisgaw; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

BOURDON (Joseph DE — DE RIS), *ém.*, 27 ans, de Paris; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

BOURDONNIÈRE (J.-J.-Christophe LE BARBIER DE LA), *ém.*, 50 ans, de Beaumont-le-Vicomte (Sarthe); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.

BOURGUIGNON (François), *ém.*, soldat, 43 ans, de Bourg (Ain); *cond.* 14 fructidor-31 août, Vannes.

BOUSSINEAU (Pierre DE), *ém.*, « bourgeois », 26 ans, de Nantes; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

BOUVIER (Jacques), *ém.*, laboureur, 26 ans, de Melleray (Mayenne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

BRAY (Henri DE), *ém.*, 26 ans, d'Amiens (Somme); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

BRÉBION (François), déserteur, 26 ans (Pas-de-Calais); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.

BRÉHAUT (François), déserteur, d'Auray (Morbihan); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.

BRÉHÉRET (Pierre-François), *ém.*, curé de Bonchamp (Mayenne), 30 ans; *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.

BREIGNOU (Hervé-Jean-Goueznou THÉPAULT, comte DU), *ém.*, 50 ans, de Brest; *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.

BRETON (Jean-François), *ém.*, instituteur au collège de Navarre, à Paris, 32 ans, de Saint-Quentin (Aisne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

BRETON (LE), *ins.*, laboureur, 27 ans, de Granchamp (Morbihan); *cond.* 26 nivôse an IV-16 janvier 1796, Vannes.

BRETON (Guillaume-René LE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 45 ans, de Perriers (Manche); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.

BREUIL (André-François DU), *ém.*, 55 ans, de Brest; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.

BREVELLEY (Pierre), chef de Chouans, 24 ans, de Sainte-Hélène (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.

BRICHE (Louis-Joseph), *ém.*, laboureur, 26 ans, de Lestrem (Pas-de-Calais); *cond.* 11 thermidor-28 juillet, Quiberon.

BRIE (Jean-Marie DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 34 ans, de Saint-Yrieix (Haute-Vienne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

BRIE (Th. DE), *ém.*, 23 ans (Dordogne); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

BRIEND (Pierre-Marie), *ins.*, marchand, 28 ans, Auray; *cond.* 18 thermidor-5 août, Quiberon.

BRIGES (Joseph-Christophe DE MALBEC DE MONTJONC, comte DE), *ém.*, 34 ans, de Paris; *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.

BRODIER (Claude-Georges), *ém.*, domestique du comte de Soulanges, 34 ans, de Chamoy (Aube); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.

BROGLIE (Auguste-Louis-Joseph, comte DE), *ém.*, colonel de chasseurs, 30 ans, de Paris; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

BROHAN (Jean), *ins.*, laboureur, capitaine de Chouans, 40 ans, de Péaulé (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.

BROSSARD (Charles-Claude DE), *ins.*, chef de Chouans, 64 ans, de Pluvigner (Morbihan); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.

BROSSARD (Louis-Auguste DE — DE SAINTE-CROIX), *ém.*, 25 ans, de Saint-Aubin; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.

BROUSSE (Jean LA), *ins.*, déserteur, de Prénassaye (Côtes-du-Nord); *cond.* (?)

BROUSSE (Pierre LA), *ém.*, « noble », 44 ans, d'Argentac (Corrèze); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

BRUSLYS (Fr.-Pierre ERNAULT DES), *ém.*, 44 ans, de Brives-la-Gaillarde (Corrèze); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.

BUAT (François DU), *ém.*, 20 ans, de Condé (Nord); *cond.* 28 fructidor-14 septembre, Vannes.

BUISSY (Charles-Maximilien DE), *ém.*, 34 ans, de Douai (Nord); *cond.* 13 thermidor-30 juillet, Auray.

BUISSY (Louis-Fr.-Bonaventure DE), *ém.*, 20 ans, de Douai (Nord); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

BURNOLLE (Claude-Marie), *ins.*, « écrivain », 17 ans, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

- BUTELLE (Jacques), *ém.*, domestique, 25 ans, de Saint-Denis (Seine-Inférieure); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- CADART (Jacques), *ém.*, bourellier, 20 ans, du Chelle (Pas-de-Calais); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.
- CAFFARELLI (Philippe DE), *ém.*, du Languedoc; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- CAMPREIGNAC (Martin DE), *ém.*; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- CANDOU (François), *ins.*, matelot, 60 ans, de Plouharnel (Morbihan); *cond.* 25 thermidor-12 août, Auray.
- CAQUERAY (François DE MEZANGY DE), *ém.*, 30 ans, de Blangy (Seine-Inférieure); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- CARCARADEC (Armand-Louis ROGON DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 32 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- CARCARADEC (Hyacinthe-Félix-Augustin-Madeleine ROGON DE — DE KENSALIOU), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 36 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- CARCARADEC (Louis-Marie-Théodore ROGON DE), *ém.*, 37 ans, de Lannion (Côtes-du-Nord); *cond.* 13 thermidor-2 août, Auray.
- CARDAILLAC (François DE), *ém.*; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- CARMOUCHE (Léon), *ém.*, tanneur, 22 ans, de Void (Meuse); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- CARON (Mathurin), *ém.*, domestique, 34 ans, de Wandonne (Pas-de-Calais); *cond.* 20 fructidor-6 septembre, Vannes.
- CARPENTIER (Joseph), *ém.*, 48 ans, de Vesquer (Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- CARRIÈRE (François DE COMBLAT DE LA), *ém.*, lieutenant de vaisseau, d'Aurillac (Cantal); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- CASAL (Jean-Baptiste TAPINOIS DE), *ém.*, 51 ans, de Sarlat (Dordogne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- CAUCHOIS (Jacques LE), *ém.*, 21 ans, d'Aumale (Seine-Inférieure); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- CAUDAL (Jean), *ins.*; *cond.* 27 nivôse an IV-17 janvier 1796, Vannes.
- CAZAU (Charles-Maurice GAUNÉ DE), *ém.*, « étudiant », 22 ans, château du Fort (Yonne); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- CHADAYNE (Jean), déserteur; *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- CHAMPSAVOY (Guy-Firmin GRIGNARD DE), *ém.*, 23 ans, de Baulon (Ille-et-Vilaine); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- CHAPELLE (Jacques-François DE LA), *ém.*; *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- CHAPELLE (Paul-Pierre DU BAC DE LA), *ém.*, capitaine dans d'Hervilly, 45 ans, d'Argentac (Corrèze); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- CHAPITEAU (Salomon DE), *ém.*, 54 ans, de Minsac (Charente); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- CHAPON (Jean-François), déserteur, journalier, 21 ans, Seine-Inférieure; *cond.* 21 thermidor-8 août, Auray.
- CHARBONNEAU (Charles-Henri-Joseph DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 23 ans, de Vieilleville (Loire-Inférieure); *cond.* 9 fructidor-26 août, Vannes.
- CHARDON (Jean-Baptiste), *ém.*, « bourgeois », 22 ans, d'Argenton (Indre); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- CHARMOIS (Louis-Charles LE MAIRE DU), *ém.*, 36 ans, de Villemoutiers (Loiret); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.

- CHATAIGNE (Jean) ou CHADAGNE, *ém.*, domestique, de Cossé (Mayenne); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- CHATEAULAURENT (Joseph PASCAL DE), *ém.*, 27 ans, de Roscoff (Finistère); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- CHATEL (Louis), *ém.*, 26 ans, de Guibré (Calvados); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- CHAVOY (Raoul-Gustave PAYEN DE), *ém.*, élève de la marine, 23 ans, d'Avranches (Manche); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.
- CHEFFONTAINES (Fortuné DE PENFUNTENIOU DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 32 ans, de Quimper (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- CHENARDIÈRE (Nicolas-Jacques BALLET DE LA), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 56 ans, de Nantes (Loire-Inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- CHENU (Charles DE), *ém.*, 40 ans, d'Auxerre (Yonne); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- CHESNAY (Pierre-Paul POULAIN DU), *ém.*, 33 ans, de Pléneuf (Côtes-du-Nord); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- CHEVALIER (François), *ins.*, laboureur, 19 ans, de Marzan (Morbihan); *cond.* 27 nivôse an IV-17 janvier 1796, Vannes.
- CHEVÉ (François), *ins.*, tisserand, 34 ans, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- CHEVIÈRE (Benjamin-René-Michel DE LA), *ém.*, 53 ans de Senonnes (Mayenne); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- CHEVIÈRE (René-Auguste-Toussaint DE LA), *ém.*, fils du précédent, 21 ans, de Senonnes (Mayenne); *cond.* 9 fructidor-26 août, Vannes.
- CHEVIÈRE (Jean-Baptiste-Germain DE LA), *ém.*, frère de Benjamin, 46 ans, de Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- CHEVREUX (Jean-Marc DE), *ém.*, 59 ans, de Vitrac (Charente); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- CHISY (Jean), *ins.*; *cond.* 8 pluviôse an IV-28 janvier 1796, Vannes.
- CHOLLET (Jean-Baptiste DE), *ém.*, 27 ans, de Longeau (Meuse); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- CHOPE (Jean-Baptiste), *ém.*, domestique, 24 ans, de Stenay (Meuse); *cond.* 20 fructidor-6 septembre, Vannes.
- CHRÉTIEN (Jean-Baptiste), *ins.*, sellier, de Vannes; *cond.* (?) Liste Lemoine.
- CHRISTON (Louis-François MARCHANT DE), *ém.*, 47 ans, de Nuisement (Marne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- CILLART (Etienne DE — DE LA VILLENEUVE), *ém.*, 40 ans, de Tréguier (Côtes-du-Nord); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- CLABEAU (Félix), déserteur; *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- CLERC (Louis LE), *ém.*, 28 ans, de Brabant; *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- CLINCHAMP (Jacques DE), *ém.*, 21 ans, de Beaumont-le-Vicomte (Sarthe); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- CLOCHETERIE (Louis CHADEAU DE LA), *ém.*, 48 ans, de Rochefort (Charente-Inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- CLUZEL (Antoine-Robert, vicomte DE), *ém.*, officier de marine, de Périgueux (Dordogne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.
- COATAUDON (François-Vincent DE) *ém.*, officier de marine, 34 ans, de Guipavas (Finistère); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- COEFFETEAU (Laurent), *ém.*, élève en chirurgie, 22 ans, de Douai (Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- COETLOSQUET (Louis-Fortuné, chevalier DE), *ém.*, 23 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.

COETLOSQUET (François-Magloire, marquis DE), frère du précédent, *ém.*, 26 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 COETUDAVEL (Louis-Emanuel LE NY DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 38 ans, de Brest (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 COLARDIN (Marie-Claude DE), *ém.*, 42 ans, de Vire (Calvados); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.  
 COLIN (Pierre), *ém.*, soldat, 32 ans, de Louppy (Meuse); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 COLLARD (Anne-Jean — DE VILLE), *ém.*, 25 ans, de Châlons (Marne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.  
 COLLET (François), domestique, 31 ans, de Saint-Pern (Ille-et-Vilaine); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.  
 COLLEVILLE (François DE), *ém.*; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.  
 COLLIBEAUX (Théodore-Henri-Julien), *ém.*, 20 ans, de Nantes; *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.  
 COLLOMBES (Joseph DE), *ém.*, 43 ans, du Puy-en-Vélay (Haute-Loire); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.  
 COMPREGNAC (Yrieix MARTIN DE), *ém.*, 28 ans, de Limoges (Haute-Vienne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.  
 CONCISES (Charles-Auguste-Roland GRELLIER DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans *Hector*, 49 ans, de Chambretau (Vendée); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 CONY (Augustin), *ém.*, 21 ans, de Gœulzin (Nord); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 CORDAY (Charles-Jacques-François DE — D'ARMONT), frère de Charlotte, *ém.*, 21 ans, de Mesnil-Imbert (Orne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.  
 CORDAY (Pierre-Jean DE), oncle du précédent, *ém.*, 61 ans, de Mesnil-Imbert (Orne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.  
 COSTINIC (François), *ins.*, cultivateur, 29 ans, de Lille (Nord); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.  
 COTELLE (Saturnin DE), *ém.*, clerc de procureur, 29 ans, de Châteaubriant (Loire-Inférieure); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 COTTE (Antoine DE), *ém.*, 17 ans, Toulon (Var); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.  
 COTTINET (Jean-Baptiste), *ém.*, domestique; *cond.*, 16 thermidor-3 août, Quiberon.  
 COUPÉ (Pierre), *ém.*, journalier, 23 ans, de Guesnain (Nord); *cond.*, 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 COURCY (Paul-Pierre-Auguste HELLOUIN DE), *ém.*, 52 ans, de Pierrefite (Calvados); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 COURREAU (Alexandre), *ém.*, 31 ans; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 COURSON (Charlemagne-François DE — DE KERNESCOËP), *ém.*, 26 ans, de Moncontour (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 COURSON (François-Auguste DE — DE LA VILLEHÉLIO), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, 42 ans, de Plérin (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 COURSON (François DE), *ém.*, 37 ans, de Plouha (Côtes-du-Nord); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.  
 COURTAUDON (Vincent), *ém.*; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.  
 COURTEVILLE (Daniel D'HODICQ DE), *ém.*, 68 ans, de Parenty (Pas-de-Calais); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.

CROELER (Vincent), *ins.*, laboureur, 27 ans, Sarzeau (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.  
 CROISSANVILLE (Toussaint BAILLEUL DE), *ém.*, 42 ans, de Vire (Calvados); *cond.* 18 thermidor-5 août, Quiberon.  
 CROUILLEBOIS (Mathurin), *ém.*, domestique, 34 ans, de Châtillon-sur-Colmont (Mayenne); *cond.*, 14 fructidor-31 août, Auray.  
 CROUTTE (Nicolas LA GROU DE), *ém.*, étudiant, 21 ans, du Quesnoy (Nord); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 CROUZELHES (Jean-Baptiste DOMBIDEAU DE), *ém.*, 46 ans, de Pau (Basses-Pyrénées); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 CROZET (Jean-Baptiste DU — DE LA REGNAUDE), *ém.*, 34 ans, de Riom (Puy-de-Dôme); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 CRUZEL (Pierre MAFFRE DE), *ém.*, 45 ans, de Verteuil (Aveyron); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 CUN (Guillaume LE), *ém.*, chantre à la cathédrale de Tréguier, 50 ans, de Trédarzec (Côtes-du-Nord); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.  
 CUNIER (Charles), *ém.*, étudiant, 22 ans, de Valenciennes (Nord); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.  
 DABUR (Charles), *ém.*; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.  
 DAGORD (Jacques), *ins.*, laboureur, 27 ans, de Grandchamp (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.  
 DANIC (Etienne), *ins.*, portefaix, 48 ans, d'Auray; *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.  
 DANIEL (François), *ins.*, laboureur, 24 ans, de Noyal-Muzillac (Morbihan); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.  
 DANIEL (Laurent), déserteur, 21 ans, de Guingamp (Côtes-du-Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 DANO (Isidore), *ins.*, laboureur, 28 ans, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.  
 DANO (Louis), *ins.*; *cond.* 30 pluviôse an IV-19 février 1796, Vannes.  
 DELAISTRE (Florentin), *ém.*, praticien, 24 ans, d'Argentan (Orne); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 DELAPLANCHE (Gilles), *ém.*, domestique, 43 ans, de Guipel (Ille-et-Vilaine); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.  
 DELAUNAY (Jean), *ém.*, domestique, 30 ans, d'Amaillet (Calvados); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.  
 DELBEQUE (Constant-Louis), *ém.*, 20 ans, de Bourg (Nord); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.  
 DELCROIX (Antoine-François), *ém.*, journalier, 20 ans, du Pas-de-Calais; *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 DELEBARRE (Antoine), *ins.*, tisserand; *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.  
 DELORNE (Joseph), *ém.*, domestique, 22 ans, de Soumaiptrain (Yonne); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.  
 DERVAL (Joseph DE), *ém.*, 30 ans, de Quimper (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 DESMOTTE (Jean-Pierre), *ins.*, tourneur, 55 ans, d'Auray; *cond.* 18 thermidor-5 août, Quiberon.  
 DESSART (Jean), déserteur, 27 ans, de Clermont (Puy-de-Dôme); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.  
 DETHORT (Emmanuel), *ém.*, du Verquin (Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

DISERDILLE (Louis), *ém.*, domestique du chevalier de Chabot, 40 ans, de Guéret (Creuse); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.

DOCO (Antoine-Joseph), *ém.*, charron, 24 ans, de Gœulzin (Nord); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

DORIGNÉ (Charles), *ém.*, étudiant, 24 ans, de Saint-Quentin (Aisne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

DORSET (Pierre), *ins.*, saulnier, 26 ans, de Sarzeau (Morbihan); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.

DOUDEMONT (Thomas), *ém.*, cultivateur, 31 ans, de Valiquerville (Seine-inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.

DOUBROUX (Jean-Antoine), *ém.*, 57 ans, de Saint-Nexand (Dordogne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.

DROUIN (François), *ém.*, écolier, 19 ans, de Commercy (Manche); *cond.* 29 vendémiaire an IV-21 octobre, Vannes.

DUFÉRIO (François), *ém.*, praticien, 22 ans, de Noyon (Oise); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

DUFOUR (Claude-François), *ém.*, commis de bureau, 22 ans, Paris; *cond.* 26 nivôse an IV-16 janvier 1796, Vannes.

DUGASTRE ou DUCASSE (François), *ém.*, perruquier, 30 ans, d'Amolin (Haute-Garonne); *cond.* 21 fructidor-7 septembre, Vannes.

DUGUÉ (François), *ém.*, de Seine-et-Oise; *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.

DUGUÉGAN (Joachim), *ins.*, 22 ans, de Berric (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.

DUMOUTIER (Antoine-Jean), *ém.*, perruquier, 37 ans, de Bazincourt (Seine-et-Oise); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.

DUPLESSIS (Pierre), *ém.*, 18 ans, de Saint-Aubin (Lot-et-Garonne); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.

DUPONT (Pierre-François), *ém.*, 26 ans, du Calvados; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

DUQUESNE (Alexis), *ém.*, journalier, 24 ans, de Béthune (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Quiberon.

DURET (Charles), marchand, 60 ans, des Côtes-du-Nord; *cond.* 15 vendémiaire an IV-7 octobre, Vannes.

DUROCHER (Gabriel), *ins.*; *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.

DURY (Louis), *ém.*, 20 ans, des Deux-Sèvres; *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.

DUSSAUTOIR (Florentin), *ém.*, laboureur, 20 ans, du Pas-de-Calais; *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

DUTERTRE (Pierre), *ém.*, 60 ans, Silly (?) (Calvados); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

DUTERTRE-DELMARCO (Joseph), *ém.*, garde du corps, 42 ans, de Bimont (Pas-de-Calais); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

DUVAL (Tranquille), *ém.*, coiffeur, 30 ans, de Gacé (Orne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.

ELEC (Noël), *ins.*, laboureur, 35 ans, de Locmariaquer (Morbihan); *cond.* 18 fructidor-4 septembre, Auray.

ENAMF (Joseph), *ins.*, laboureur, 26 ans, de Grandchamp (Morbihan); *cond.* 27 nivôse an IV-17 janvier 1796, Vannes.

ENNEVAL (J.-F. WAMELLE D'), *ém.*, 70 ans, de Vimoutier (Orne); *cond.* 25 fructidor-11 septembre, Vannes.

ESPIART (François D'), *ém.*, 36 ans, de Lierney (Côte-d'Or); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

EVRAUD (Pierre), *ém.*, 21 ans, de Noyelle (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

EZANNO (Pierre), *ins.*, cultivateur, chef de Chouans, 44 ans, d'Erdeven (Morbihan); *cond.* 16 thermidor-3 août, Auray.

FAGET (Constantin), *ém.*, bourgeois, 21 ans (Pas-de-Calais); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.

FALHUN (Guillaume dit Pharaon), *ém.*, jardinier, 24 ans (Finistère); *cond.* 16 vendémiaire an IV-8 octobre, Vannes.

FALLER (Joachim), déserteur, laboureur, 30 ans, de Plaudren (Morbihan); *cond.* 16 vendémiaire an IV-8 octobre, Vannes.

FALVARD (Jean), *ém.*, 19 ans (Puy-de-Dôme); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.

FAURE (Bertrand), *ém.*, « noble », 35 ans, d'Ille-en-Périgord (Dordogne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

FAUVILLE (Antoine DE), *ém.*, 37 ans, de Surke (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

FAYDIT (Maurice DE), *ém.*, 57 ans, de Riom (Puy-de-Dôme); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.

FELETZ (Antoine-Joseph), *ém.*, 29 ans, de Gumont (Corrèze); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

FÉRAUDIÈRE (Louis-Casimir DE LA), *ém.*, 18 ans, de Bar-le-Duc (Meuse); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.

FÉRET (Jacques-Louis), *ém.*, 21 ans, de Cormeilles (Eure); *cond.* sous le nom de son jeune frère Thomas, 8 fructidor-25 août, Vannes.

FERRIÈRE (Paul LE VAILLANT DE LA), *ém.*, 14 ans, de Caen (Calvados); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

FERTÉ-MEUN (Antoine, chevalier DE LA), *ém.*, de Bourgogne; *cond.* 29 vendémiaire an IV-21 octobre, Vannes.

FESSELIÈRE (Jean-François), *ém.*, étudiant, 20 ans, d'Erbrée (Ille-et-Vilaine); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

FEUARDENT (Cyprien), *ém.*, 23 ans, de Jobourg (Manche); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.

FIOLET (Joseph), *ém.*, tisserand, 21 ans, d'Avrault (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

FLAMANT (Michel), *ém.*, 21 ans, de Quimper (Finistère); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

FLAU (Mathurin), *ins.*, laboureur, 20 ans, de Grand-Champ (Morbihan); *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.

FLAYELLE (Jean DE), *ém.*, 30 ans, de Paris; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.

FLORENTIN (Pierre), *ém.*, domestique, 22 ans, de Villers (Meuse); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

FLOURIS (Louis), *ins.*, laboureur, 23 ans (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.

FOLMONT (Antoine TESTAS DE), *ém.*, 46 ans, de Bagat (Lot); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.

FONTAINE (Louis), *ém.*, maréchal-ferrant, 24 ans, de Cuvillier (Somme); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

FONTAINES (Hilarion DES), *ém.*, 64 ans, de Saint-Pierre-Longueville (Eure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

- FONTEROUGER (Jean DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, aide de camp de Sombreuil, 47 ans, de Gandaille (Lot-et-Garonne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- FORGES (Guy DES), *ém.*, 18 ans, de Vannes; *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- FOUCAULT (Armand-Daniel, chevalier DE), *ém.*, 36 ans, de Landrecies (Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- FOUCHIER (François-Paul DE — DE PONTMOREAU), *ém.*, 42 ans, de Mauzé-Thouarsais (Deux-Sèvres); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- FOUGERET (Antoine), déserteur, meunier, 29 ans, de Gizeux (Indre-et-Loire); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- FOURNIER (Jean-Marie), soldat déserteur, 49 ans, de Montreuil (Meurthe); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- FRESNE (René-Barbe BIGNON DU), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 67 ans, de Saint-Ouen-le-Brisault (Orne); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- FRESNOY (Jean-Baptiste), *ém.*, 47 ans, de Sainte-Marie (Moselle); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- FRÉVILLE (Jean-Pierre DE), *ém.*, 30 ans, de Pont-Audemer (Eure); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- FROGER (Charles-André DE — DE LA CLISSE), *ém.*, 26 ans, de la Clisse (Charente-Inférieure); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- FROGER (Henri DE — DE L'ÉGUILLE), *ém.*, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, 47 ans, de Rochefort (Charente-Inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- FROGER (Louis DE — chevalier DE L'ÉGUILLE), *ém.*, capitaine de vaisseau, 45 ans, de Rochefort (Charente-Inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- FROTIN (François), *ém.*, prêtre, 34 ans, vicaire de Saint-Tual (Ille-et-Vilaine); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- GABEAU (Félix), déserteur, de Saint-Omer (Pas-de-Calais); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- GAGE (Jean-Marie GLAIS DU), *ém.*, 33 ans, de Quintin (Côtes-du-Nord); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- GAIGNET (Jean-Baptiste-René), *ém.*, vicaire de Daix (Vendée), 31 ans, de Gué-de-Velluire (Vendée); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- GALIDEC (Joseph LE), *ins.*, tailleur, 27 ans, de Noyal-Muzillac (Morbihan); *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.
- GALLEC (Gilles), *ins.*, journalier, 20 ans, de Surzur (Morbihan); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.
- GARAT (René-Anne LE NORMAND DE), *ém.*, officier de marine, 27 ans, d'Avranches (Manche); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- GARAT (René LE NORMAND DE), *ém.*, frère du précédent, séminariste, 25 ans, d'Avranches (Manche); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- GARNIER (Joseph), *ém.*, militaire, 30 ans, de Dol (Ille-et-Vilaine); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.
- GAROT (Pierre), militaire, 32 ans, de Chambeire (Côte-d'Or); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- GAUCHE (Louis-Henri LA), *ém.*, « noble », 24 ans (Somme); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- GAUTHIER (Julien-Pierre), *ém.*, curé de Treffendel (Ille-et-Vilaine), secrétaire de Mgr de Hercé, évêque de Dol, 29 ans, de Plélan (Ille-et-Vilaine); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.

- GAUTIER (Jean), *ém.*, domestique de Mgr de Hercé, 40 ans, d'Epiniac (Ille-et-Vilaine); *cond.* 28 fructidor-25 août, Vannes.
- GEGU (Louis), *ém.*, domestique, 41 ans, de Nantes (Loire-Inférieure); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- GENOT (Edme DE), *ém.*, 35 ans, de Nolay (Côte-d'Or); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- GENOUILLE (Pierre-Abel SAVATTE DE), *ém.*, 19 ans, de Poitiers; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- GENOUILLE (Louis-Marie-Ange SAVATTE DE), *ém.*, 21 ans, de Poitiers; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- GÉRARD (Jean), *ém.*, prêtre, 29 ans, curé de Saint-Mervon, de Montauban (Ille-et-Vilaine); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- GERCIOUQUE (Mathurin), *ins.*, laboureur, 20 ans, d'Ambon (Morbihan); *cond.* 8 pluviôse an IV-28 janvier 1796, Vannes.
- GESAIL (Joseph-Anne — DU PASPEU), *ém.*, officier de marine, 28 ans, de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); *cond.* 10 fructidor-27 août, Vannes.
- GILET (Pierre), *ins.*, laboureur, 22 ans, d'Arzal (Morbihan); *cond.* 8 pluviôse an IV-28 janvier 1796, Vannes.
- GIMEL (Jacques DE), *ém.*, 67 ans, de Calviat (Dordogne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.
- GINOUVEZ (Jean-Etienne), *ém.*, 33 ans, de Clermont (Hérault); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- GIRANDIÈRE (Clair PNYOT DE LA), *ém.*, 22 ans, de Bournezeau (Vendée); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- GIRAUD (Alexis), déserteur, 45 ans, de Nîmes (Gard); *cond.* 25 fructidor-11 septembre, Vannes.
- GONDIER (Jacques), *ém.*, 29 ans, de Verneuil (Nièvre); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- GOULAIN (Henri, baron DE), *ém.*, 37 ans, de Nantes (Loire-Inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- GOULAIN (Charles-Anne, marquis DE), *ém.*, 44 ans, de Nantes; *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- GOURAUD (Jacques-Pierre), *ém.*, prêtre, curé de Saint-André, 56 ans, de Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- GOURDET (Julien), *ins.*, tailleur, 26 ans, de Noyal-Muzillac (Morbihan); *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.
- GRAMMONT (Claude-Antoine BOURDON DE), *ém.*, chevalier de Saint-Lazare, 51 ans, de Verzon (Calvados); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- GRANDCHAMP (Antoine-Gabriel COTHEREAU DE), *ém.*, 48 ans, d'Availles (Haute-Vienne); *cond.* 13 fructidor-29 août, Auray.
- GRANDPRÉ (Antoine-Louis PAILLOT DE), *ém.*, 35 ans, Caen (Calvados); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- GRANGE (Jean-Alexis CHASTEIGNIER DE LA), *ém.*, 42 ans, de Genolhac (Gard); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- GRANGE (Pierre LA), soldat déserteur, 19 ans, d'Antonne (Dordogne); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- GRANVAL (Guillaume BAUQUET DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 53 ans, de Méautis (Manche); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- GRAS (Dominique), *ém.*, domestique, 23 ans, de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- GRELA (Joseph), *ins.*, marin, 24 ans, de Riantec (Morbihan); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

- GRENIER (Nicaise-Valentin), *ém.*, domestique du comte d'Archambaud-Périgord, 31 ans, d'Ourville (Seine-Inférieure); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- GRIMONVILLE (Charles DE), *ém.*, de la Haye (Manche); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- GROZON (Just-François SARRET DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 31 ans, d'Arbois (Jura); *cond.* 12 thermidor-30 juillet.
- GUARIGUE (Jean-Savinien-Marie DE LA — DE LA TOURNERIE), *ém.*, 28 ans, de Rochefort (Charente-Inférieure); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- GUEGAN (Louis-Joachim DU), *ins.*, 22 ans, de Berric (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.
- GUENEDAL (Jean), *ins.*, laboureur, 23 ans, de Plérin (Morbihan); *cond.* 3 fructidor-20 août, Auray.
- GUERGELIN (René-Marie LE BOUTOUILLIC DE), *ém.*, 32 ans, d'Hennebont (Morbihan); *cond.* 18 thermidor-5 août, Quiberon.
- GUEROUST (Jean-Louis DE), *ém.*, 38 ans, de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- GUERRY (Michel), *ins.*, laboureur, 25 ans, d'Arzal (Morbihan), *cond.* 30 pluviôse an IV-19 février 1796.
- GUERRY (Louis-Benjamin DE — DE BEAUREGARD), *ém.*, officier de marine, 27 ans, de Dompierre-sur-Yon (Vendée); *cond.* sous le prénom de Charles, 12 fructidor-29 août, Auray.
- GUERRY (Gilbert-Alexis DE — DE BEAUREGARD), *ém.*, chevalier de Malte, officier de marine, 31 ans, de Dompierre-sur-Yon (Vendée); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- GUICHETEAU (Jean DE), *ém.*, avocat, 28 ans, de Bréal (Ille-et-Vilaine); *cond.* 14 thermidor-29 juillet, Auray.
- GUIGNARDIÈRE (Joseph-Armand BRETHER DE LA), *ins.*, 17 ans, de Saint-Florence (Vendée); *cond.* (?) Liste Lemoine, sous le nom de BERTHE.
- GUILLAS (G.), *ins.*, laboureur, 29 ans, de Landevant (Morbihan); *cond.* 9 fructidor-26 août, Auray.
- GUILLEMAL (Henri), déserteur de la réquisition, de Saint-Gravé (Morbihan); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- GUILLEMOT (Pierre — dit *Le Bouche*), frère de Guillemot dit *Sans-Pouces*, *ins.*, d'Aradon (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.
- GULLEROT (Joseph), *ins.*, meunier, 21 ans, de Surzur (Morbihan), *cond.* 8 pluviôse an IV-16 janvier 1796, Vannes.
- GUILLETOUX (Jean), *ins.*, tailleur, 21 ans (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-21 octobre, Vannes.
- GUINGUENÉ (François — DE RICTRAON), *ém.*, capitaine, 43 ans, de Langouet (Ille-et-Vilaine); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- GUINVERT (Jean), *ins.*, laboureur, de Tréguier (Côtes-du-Nord); *cond.* 12 thermidor 30 juillet, Auray.
- GUIQUERNEAU (Anne-Claude LE BIHANNIC DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, 40 ans, de Landéda (Finistère); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- GUYOMARIS (Joseph-François DE LA MOTTE DE LA), *ém.*, 31 ans, de Lamballe (Côtes du-Nord); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- GYNOUVEZ (Jean), déserteur; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- HAFFONT (J.-M.-G. DU), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 50 ans, de Quimper (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

- HAIZE (Louis-François D'), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, commandant de *Loyal-Emigrant*, 45 ans, du Havre (Seine-Inférieure); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- HAMON (Joseph), *ém.*, laboureur, domestique de M. de la Monneraye, 26 ans, de Guingamp (Côtes-du-Nord); *cond.* 25 thermidor-12 août, Vannes.
- HARSCOUE (Casimir-Julien-Mathieu DE), *ém.*, 58 ans, de Plouha (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- HAYE (Jean-Louis DE LA), *ém.*, officier de marine, 34 ans, de Vannes; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- HAYE-MONTBAULT (Charles-Gabriel DE LA), *ém.*, chevalier de Malte, 38 ans, de Beaulieu-sous-Bressuire (Deux-Sèvres); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- HÉBERT (Alexis), *ém.*, gantier, 19 ans, de Caen (Calvados); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- HÉLIN (Ferdinand), *ém.*, cordonnier, 25 ans, de Marolles (Nord); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- HÉMERY (Geoffroy), *ém.*, domestique, de Montfort (Ille-et-Vilaine); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- HENRIOT (Yves), *ins.*, laboureur, 20 ans, de Grandchamp (Morbihan); *cond.* 27 nivôse an IV-17 janvier 1796, Vannes.
- HERCÉ (Urbain-René DE), *ém.*, évêque de Dol (Ille-et-Vilaine), grand aumônier de l'expédition, 69 ans, de Mayenne; *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- HERCÉ (François DE), *ém.*, frère du précédent, grand vicaire de Dol (Ille-et-Vilaine), 62 ans, de Mayenne; *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- HERVET (Louis), *ém.*, domestique, 34 ans, de Lantivy (?) (Côtes-du-Nord); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- HEUSE (Pierre-André LANGLOIS LE LA), *ém.*, prêtre, 42 ans, de Neville (Seine-Inférieure); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- HOCHENAC (Auguste), *ém.*, maçon, 22 ans, de Castres (Tarn); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- HOCHIN (François), *ém.*, laboureur, 22 ans, de Billy-Berclau (Pas-de-Calais); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- HORHANT (Alexandre), *ins.*, domestique, 20 ans, de Kervignac (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.
- HOUX (Jean), *ins.*, laboureur, 20 ans (Morbihan); *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.
- HOULLIER (Jean-Baptiste), *ém.*, domestique, 26 ans, de Tienbronne (Pas-de-Calais); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.
- HOUSSAYE (Augustia LE VICOMTE, chevalier DE LA), *ém.*, capitaine dans *du Dresnay*, 53 ans, de Sévignac (Côtes-du-Nord); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- HOUSSAYE (Jean-Baptiste LE VICOMTE DE LA), *ém.*, neveu du précédent, 49 ans, de Rennes (Ille-et-Vilaine); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- HUBY (Pierre), *ins.*, tisserand, conscrit, 20 ans, de Trévé (Côtes-du-Nord); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- HUCHETTE (François), *ém.*, tisserand, 24 ans, de Valhuon (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- HUDEBERT (Jacques-François D'), *ém.*, 37 ans, de Dammartin (Seine-et-Marne); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- HUGON (Claude), *ém.*, « noble », 26 ans, d'Uzerche (Corrèze); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.

- IMBERT (Joseph), *ém.*, 35 ans, de Lauzerte (Tarn-et-Garonne); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- ISLE (Paul-Louis DE L'ISLE DE LA FERTÉ ET DE BARSOUVAGE), *ém.*, 31 ans, de Nantes, *cond.* 9 fructidor-26 août, Vannes.
- JACQUES (Louis), déserteur, parfumeur, 28 ans, de Lunéville (Moselle); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- JALLAYS (Auguste DE), *ém.*, 42 ans, de Saint-Philbert (Vendée); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- JALLAYS (Louis DE), *ém.*, 35 ans, de Saint-Philbert (Vendée) *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- JALLAYS (Victor DE), *ém.*, frère des précédents, 28 ans, de Fontenay-le-Comte (Vendée); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- JAVEL (Antoine-Louis), père, *ém.*, chirurgien-major des armées, 42 ans, de Moidieu (Isère); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Quiberon.
- JAVEL (Alexis), fils, *ém.*, chirurgien, 18 ans, de Lyon (Rhône); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- JAY (Frédéric-Joseph DU), *ém.*, 25 ans, de Rozoy-le-Grand (Aisne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- JEANNO (François), *ins.*, cordonnier, 21 ans, de Marzan (Morbihan); *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.
- JEANNO (Joseph), *ins.*, laboureur, 22 ans, de Penhouet (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.
- JEANNOT (Antoine), *ins.*, laboureur, 28 ans, de Bignon (Morbihan); *cond.* 9 fructidor-26 août, Auray.
- JEHANNO (Julien), voltigeur de la 61<sup>e</sup> demi-brigade, de Landévant (Morbihan); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- JEHANNO (Charles), apothicaire, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- JÉRÔME (Claude-Nicolas), *ins.*, « défricheur », propriétaire, 47 ans, de Nostang (Morbihan); *cond.* 18 thermidor-4 août, Quiberon.
- JOCQUET (L.-M.-F.), *ém.*, procureur, 41 ans, Saint-Pol-de-Léon (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- JOUGAY (Vincent), *ins.*, perruquier, 39 ans, Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- JOUENNE (Jean-François DE), *ém.*, officier de marine, 34 ans, de Sottevast (Manche); *cond.* 19 thermidor-6 août, Quiberon.
- JOUSBERT (Jacques — DE LA COUR-GORONTIÈRE), *ém.*, « bourgeois », 33 ans, de la Chapelle-Hermier (Vendée); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- JOUVAIN (Julien), *ém.*, domestique, 19 ans, d'Yvrande (Orne); *cond.* 20 fructidor-6 septembre, Vannes.
- JUMELIÈRE (Michel-Félix DE LA), *ém.*, 34 ans, de Lizon (Calvados), *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- KERANDRAON (Joseph CABON DE), *ém.*, capitaine, 51 ans, de Lesneven (Finistère); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- KERAVEL (Georges-Anselme DE KERRET DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 33 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 14 thermidor-29 juillet, Auray.
- KERBELET (Mathurin), déserteur de la marine, 20 ans, de Landévant (Morbihan); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Quiberon.

- KERBIGUET (Pierre-Olivier DARGENT DE), *ém.*, de Pontcroix (Finistère); *fusillé*, 8 nivôse an IV-28 décembre, Hennebont.
- KERGARIOU (Théobald-René, comte DE — LOGMARIA), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, 56 ans, de Ploubezre (Côtes-du-Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- KERLEREC (Joseph BILLOUARD DE), *ém.*, enseigne de vaisseau, 25 ans, de Morlaix (Finistère), *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- KERHUE (Jacques-Marie CRAMEZEL DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 54 ans, de Guérande (Loire-Inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- KERLOURY (René-Magdlin ROLLAND DE), *ém.*, chanoine de Tréguier (Côtes-du-Nord); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- KERMOISAN (Roland-Gabriel, chevalier DE), *ém.*, élève de la marine, 19 ans, de Rennes (Ille-et-Vilaine); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- KEROIDIER (Jean-François), *ins.*, perruquier, 17 ans, d'Auray; *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.
- KEROLAIN (Paul-François DU BAHUNO DE), *ém.*, 30 ans, de Kerolain, en Lanvaudan (Morbihan); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- KERVASDOUÉ (Charles DE KERGUISEAU DE), *ins.*, chevalier de Saint-Louis, 46 ans, de Lesneven (Finistère); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- KERVENOAEI (Bernard-Marie JOUAN DE), *ém.*, 32 ans, de Roscoff (Finistère); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- LAFÉTEUR (Philippe), *ém.*, domestique, 30 ans, de Coutances (Manche); *cond.* 15 brumaire an IV-6 novembre, Vannes.
- LAGE (Henri DE — DE VOLUDE), *ém.*, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau, 28 ans, de Coëtillio (Côtes-du-Nord); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- LAHERGUE (François), *ins.*, jardinier, 17 ans, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- LAINÉ (Michel), *ém.*, tapissier, 26 ans, d'Alençon (Orne); *cond.* 9 fructidor-26 août, Vannes.
- LAIRET (François), *ém.*, domestique du comte de Puisaye, 41 ans, de Montluçon (Allier); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- LALANDE (Adrien), *ém.*, verrier, 25 ans, de Beauvoir (Loire-Inférieure); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- LAMBERTERIE (Pierre DE), *ém.*, 53 ans, de La Chapelle-Montmoreau (Dordogne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- LAMBRUNIÈRE (François-Claude REGNIER DE), *ém.*, 29 ans, de Poitiers; *cond.* 20 thermidor-7 août, Auray.
- LAMOIGNON (Charles DE), *ém.*, 28 ans, de Paris; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- LAMY (François), *ém.*, domestique de M. de Balleroy, 28 ans, de Sarreguemines (Moselle); *cond.* 10 thermidor-2 août, Quiberon.
- LANCIENS (Julien), *ins.*, laboureur, 27 ans, de Berrie (Morbihan); *cond.* 6 vendémiaire-28 septembre, Vannes.
- LANDELLE (René-Vincent DE LA — DE ROSCANVEC), *ém.*, 30 ans, de Vannes; *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- LANDREIN (Jean), *ins.*, laboureur, 20 ans, de Plescop (Morbihan); *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.
- LANDREIN (Yves), *ins.*, laboureur, 22 ans, de Plescop (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.
- LANGLE (Louis-Vincent-Marie DE), *ém.*, 27 ans, d'Hennebont (Morbihan); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.

LANGLOIS (Pierre), prêtre, de Neuville (Loire-Inférieure); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.

LANJAMET (Alexandre-Julien DE VAUCOULEURS, comte DE), *ém.*, 23 ans, de Pacé (Sarthe); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LANIÈGU (François-Gaëtan LAMOUR DE), *ém.*, 39 ans, de Rennes; *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray, évadé, repris et fusillé. (Voir, p. 180, note).

LANTIVY (Paul DE — KERVENO), *ins.*, commandant de Chouans, d'Auray; *cond.* 16 thermidor-3 août, Auray.

LANTIVY (René-Joseph DE — TRÉDION), *ém.*, élève de la marine, 17 ans, de Ploërmel (Morbihan); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LANZÉON (François-Charles LE GUALÈS DE), *ém.*, 32 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.

LARCHANTEL (René-Vincent GILART DE), *ém.*, chanoine de Quimper, 46 ans; *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.

LARCHER (Louis-Joseph), *ém.*, fils de négociant, 34 ans, de Lille (Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

LARGEZ (Louis-Gabriel DU), *ém.*, recteur de Pleumeur-Bodou, aumônier du régiment du Dresnay, 47 ans, de Louargat (Côtes-du-Nord); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.

LARGEZ (Pierre-François DU), frère du précédent, *ém.*, 50 ans, de Louargat (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.

LAURENS (Florentin-Germain DU — DE LA BARRE), *ém.*, 22 ans, de Quimper (Finistère); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LAURENS (Fidèle DU — DE LA BARRE), *ém.*, 19 ans, de Quimper (Finistère); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LEBAIL (Julien), *ins.*, laboureur, 20 ans, de Musillac (Morbihan); *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.

LEBEAU (Sébastien), *ins.*, laboureur, de Noyal-Musillac (Morbihan); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.

LEBLANC (Joseph), *ém.*, 29 ans, de Haut-Volet (Suisse); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

LEDU (Charles), *ins.*; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

LEFEVRE (Jacques), *ém.*, « noble », 23 ans, de Beaucé (Orne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

LEFEVRE (Florent), déserteur, journalier, 20 ans, d'Erny (Pas-de-Calais); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

LEFORT (Marie-Louis), *ém.*, 29 ans, de Saintes (Charente-Inférieure); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

LEFRANC (Mathurin), *ém.*, domestique, 38 ans, de Quédillac (Ille-et-Vilaine); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LEGALL (Louis-René-Patrice), *ém.*, prêtre, 31 ans, de Bréal (Ille-et-Vilaine); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.

LEGO (Charles), *ins.*, cordonnier, 43 ans, d'Auray; *cond.* 18 thermidor-5 août, Quiberon.

LEGRAND (François), *ém.*, tisserand, 27 ans, de Liévin (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

LEGRIS (Jean-Nicolas), *ém.*, 34 ans, d'Aulnay-aux-Planches (Marne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

LEHÉLEC (Fidèle LE CHAUFFÉ DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 30 ans, de Messac (Ille-et-Vilaine); *cond.* 17 fructidor-3 septembre, Vannes.

LELART (René-Anne), *ém.*, 55 ans, de Ploërmel (Morbihan); *cond.* sous le nom de Lelargue, 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

LELEU (Nicolas), *ém.*, 21 ans, de Douai (Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

LELIÈVRE (René), *ém.*, maître d'école, 46 ans, de Saint-Clément-de-Craon (Mayenne); *cond.* 9 thermidor-27 juillet et 12 fructidor-29 août, Auray.

LEMACUET (Nicolas), tailleur, de Languenan (?) (Côtes-du-Nord); *cond.* 25 thermidor-12 août, Vannes.

LEMOINE (Jean-Denis), *ém.*, domestique du comte Bozon de Périgord, 28 ans, de Seine-et-Oise; *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

LENDU (Jean), *ém.*, domestique de M. de la Houssaye, 26 ans, de Saint-Briec (Côtes-du-Nord); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.

LEQUIN (Jean), *ém.*, domestique, 35 ans; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LERONDEL (André-Marie HUE DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, 65 ans, de Bénouville (Calvados); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.

LEROUX (Jean), *ins.*, laboureur, 27 ans, de Sené (Morbihan); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LESAUCE (Jacques), *ins.*, 32 ans, d'Auray; *cond.* 18 thermidor-5 août, Quiberon.

LESCORVAY (Pierre), *ins.*; *cond.* 8 ventôse an IV-27 février 1796, Vannes.

LÉTAT (René), *ém.*, 38 ans (Mayenne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

LETHIEC (Pierre), *ins.*, laboureur, 31 ans, de Mazan (Morbihan); *cond.* 6 vendémiaire an IV-28 septembre, Vannes.

LETI (Louis), *ins.*, marchand, d'Auray; *cond.* 16 thermidor-3 août, Auray.

LETOT (Louis), déserteur, charbonnier, de Prénessay (Côtes-du-Nord); *cond.* (?) Liste Lemoine.

LETOUZE (Mathurin), *ins.*, tisserand, 21 ans, de Landévant (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Auray.

LEVÈQUE (Jean), *ém.*, domestique de M. de Tronjolly, 59 ans, de Landéhen (Côtes-du-Nord); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LIBRANT (Jean-Baptiste), *ém.*, charpentier, 27 ans, de La Capelle (Lot); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.

LOMBARD (Louis-André-Joseph), *ém.*, capitaine de vaisseau, 60 ans, de Bordeaux; *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.

LONGOLS (François COMPAROT DE), *ém.*, 23 ans, de Troyes (Aube); *cond.* 9 fructidor-26 août, Auray.

LORIAN (Jean-Philippe DE LA ROCHE DE), *ém.*, 50 ans, de Brain (Gers); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

LORIOT (Mathurin), *ins.*; *cond.* 30 pluviôse an IV-19 février 1796, Vannes.

LORVOL (François), *ins.*; *cond.* 27 nivôse-17 janvier 1796, Vannes.

LOSTENDE (Othon-Benjamin BENOÎT DE), *ém.*, 40 ans, de Limoges (Haute-Vienne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

LOYER (Jean), *ins.*, laboureur, 25 ans, de Plescop (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.

LOYER (Louis), *ins.*, laboureur, 25 ans, de Plescop (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.

LUBERT (Jean), *ins.*, laboureur, 29 ans, de Noyal-Musillac (Morbihan); *cond.* 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.

LULBIN (Jean), *ins.*, cordonnier, 22 ans, de Saint-Gonéry (Morbihan); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.

LUSIGNAN (Louis COUË DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 58 ans, de Saint-Savin (Vienne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.

- LUSTRAC (Jean-Joseph DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 62 ans, de Lias (Gers); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- MADEC (Jean-Marie), déserteur, de Baden (Morbihan); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- MADEC (Pierre), *ins.*, laboureur, 36 ans, d'Auray; *cond.* 8 pluviôse an IV-28 janvier 1796, Vannes.
- MAGDELEINE (François-Dominique CASTIN DE GUÉRIN DE LA), *ém.*, grand vicaire de Saintes, 52 ans, de Touches-de-Périgny (Charente-Inférieure); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- MAGRO (Jean), *ém.*, domestique, 44 ans, de Thionville (Moselle); *cond.* 20 fructidor-6 septembre, Vannes.
- MAHÉ (Jacques), *ins.*, laboureur, 21 ans, d'Ambon (Morbihan); *cond.* 26 nivôse an IV-16 janvier 1796, Vannes.
- MAILHAUD (François), déserteur de la réquisition, 20 ans, de Loudéac (Côtes-du-Nord); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- MAILLET (Jean-Baptiste-Bernard DE), *ém.*, 36 ans, de Friardel (Calvados); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- MAINARD (Joseph-Antoine DE), *ém.*, 31 ans, de La Rochelle (Charente-Inférieure); *cond.* 14 fructidor-31 août, Auray.
- MALHERBE (François), *ém.*, cuisinier, domestique du comte de Senneville, 36 ans, de Soulangy (Calvados); *cond.* 14 fructidor-31 août, Auray.
- MALHERBE (Guillaume), déserteur, 35 ans, de Bicquebec (Manche); *cond.* 19 thermidor-6 août, Quiberon.
- MANNY (Paul DE), *ém.*, 33 ans, de Charmant (Charente); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- MANOITE (Antoine DE), *ém.*, du Blanc (Indre); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- MARCHÉ (Julien), soldat déserteur, 26 ans, d'Archon (Aisne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- MABET (Félix), *ém.*, domestique, 23 ans (Nord); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- MARIÈRE (Louis LE VALLOIS DE LA), *ém.*, de Moyon (Manche); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- MARINE (Michel), *ins.*, laboureur, 30 ans, de Pluvigner (Morbihan); *cond.* 18 fructidor-4 septembre, Auray.
- MARIOTTE (Nicolas), *ém.*, boucher, 32 ans, de Nancy (Meurthe); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- MARTIGNY (Louis-Etienne LE BOUCHER, marquis DE), *ém.*, 38 ans, de Saint-Maurice (Aveyron); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- MARTIN (Antoine), *ém.*, soldat, 48 ans, de Lodève (Hérault); *cond.* 19 fructidor-5 septembre, Vannes.
- MARTIN (François), *ém.*, étudiant, 25 ans, de Dax (Ariège); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- MARTIN (Joseph), *ém.*, « bourgeois », 25 ans, de Lodève (Hérault); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- MARY (Joseph), *ém.*, 28 ans (Yonne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- MASNODAU (Jean-François COUSTIN DU), *ém.*, 27 ans, de la Guadeloupe; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- MASQUILLIER (Louis DE), *ém.*, 35 ans, de Mons (Jemmapes); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- MASSON (René, chevalier DE), *ém.*, 49 ans, de Saint-Denis (Vendée); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- MAUBERT (Joseph-Alexandre BOUHIER DE), *ém.*, 51 ans, de Noirmoutier (Vendée); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

- MAUBERT (Mathurin), *ins.*, maréchal, 42 ans, de Pluvigner (Morbihan); *cond.* 24 thermidor-11 août, Auray.
- MAUCOURT (François), *ém.*; *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- MAUREVILLE (Hippolyte BIDÉ DE — DE LA FUNELIÈRE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, 38 ans, de Carpentras (Vaucluse); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- MAURICE (Nicolas), *ém.*, domestique de M. de la Houssaye, 25 ans, de Guingamp (Côtes-du-Nord); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.
- MAUROY (Jean-Marie), *ém.*, 49 ans, de Gibles (Saône-et-Loire); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- MAUVISE (Antoine DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 27 ans, du Blanc (Indre); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- MELLENGER (Louis DE), *ém.*, 37 ans, d'Alençon (Orne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- MELLOT (Césaire VAS DE — DE LA MÉTÉRIE), *ém.*, 24 ans, du Poiré (Vendée); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- MÉRICOURT (F.-M. LE ROY DE), *ém.*, 64 ans, de Boulogne (Pas-de-Calais); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- MÉTAYER (Rémy-Vincent LE — DE LA GARDE DE Kerdaniel), *ins.*, 19 ans, de l'Île-aux-Moines (Morbihan); *cond.* 18 thermidor-5 août, Quiberon.
- MEUVRERIE (P.-J.-S. MARION DE LA), *ém.*, avocat, de Lille (Nord); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- MICHEL (Nicolas), *ins.*, laboureur, 20 ans, de Landaul (Morbihan); *cond.* 27 nivôse an IV-17 janvier 1796, Vannes.
- MIGNAUX (Laurent), *ins.*, laboureur, marin déserteur, 23 ans, de Kergroix (Morbihan); *cond.* 17 fructidor-3 septembre, Port-Louis.
- MILON (Pierre DE — DE LA TOUCHE-AU-PROU), *ém.*, 43 ans, de Lhommaizé (Vienne); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- MINÉ (Charles DE), *ém.*, 24 ans (Somme); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- MOCOURT (François DE), *ém.*, 66 ans, de Stenay (Meuse); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- MOITON (René-Louis LE), *ém.*, palefrenier du comte Archambaud de Périgord, 17 ans, de Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- MOLGAT (Jacques), *ins.*, tanneur, 19 ans, de Theix (Morbihan); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.
- MONDION (Pierre), *ém.*, domestique, 34 ans, de Limoges (Haute-Vienne); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- MONTARNAL (François DE), *ém.*, 36 ans, de Senergues (Aveyron); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- MONTEL (François DU — DE MALUSSES), *ém.*, 65 ans, de Saint-Julien (Haute-Vienne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- MONTENANT (Paul LE POULLETIER DE), *ém.*, 23 ans, de Rouen (Seine-Inférieure); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- MONTFORT (Pierre-Hugues BURGALT DE), *ém.*, 40 ans, de Gacé (Orne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- MONTLEZUN (Henri DE), *ém.*, 36 ans, de Duravel (Lot); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- MOREAU (Toussaint), *ém.*; *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- MOREL (Hyacinthe), *ém.*, praticien, 37 ans, de Fougeray (Ille-et-Vilaine); *cond.* 14 fructidor-31 août, Auray.

- MORIEUCOURT (François-Eugène DE), *ém.*, 63 ans, de Cassel (Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- MOTHE (Prosper DE LA), *ém.*, 34 ans, de Mézin (Haute-Garonne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- MOTTE (Pierre LA), déserteur, 29 ans, d'Aurillac (Cantal); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- MOUCHERON (Claude-Henri-Alexandre DE), *ém.*, 30 ans, de Moutier (Nièvre); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- MOUCHERON (Jean-Marie-Guillaume DE), *ém.*, 31 ans, de Quimper (Finistère); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- MOULAIS (Nicolas), *ém.*, laboureur, 34 ans, de Marcelly (Bourgogne); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.
- MOULIN (Gabriel), *ém.*, 37 ans, de Paris; *cond.* 19 thermidor-6 août, Quiberon.
- MOURAUD (Toussaint-Etienne), *ém.*, 40 ans, de Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- NAVAILLES (Charles DE), *ém.*, 28 ans, de Labatut (Basses-Pyrénées); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- NÉE (Pierre-Marie), *ém.*, domestique, 25 ans, de Villebrème (Loir-et-Cher); *cond.* 16 fructidor-2 septembre, Vannes.
- NÉHOU (J. LE MOUTON DE), *ém.*, 22 ans, de Paris; *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- NOEL (Nicolas-Joseph), *ém.*, 55 ans, de Pont-à-Mousson (Meurthe); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- NOELL (Jean), *ém.*, armurier, 51 ans, de Perpignan (Pyrénées-Orientales); *cond.* 19 fructidor-5 septembre, Vannes.
- NOËUFVILLE (Florent DE — DE BRUNY-AU-BOIS), *ém.*, 26 ans, d'Alquines (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- NOUE (César-Guillaume DE LA), *ém.*, 26 ans, de Quintin (Côtes-du-Nord); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- NOURRY (J.-B.-Pascal), *ém.*, domestique du chevalier de Beaufort, 55 ans, de Saisseval (Somme); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- OLLIER (Joseph), *ins.*, cultivateur, 40 ans, de Plouhinec (Morbihan); *cond.* 16 thermidor-3 août, Auray.
- OMNÈS (Yves-Marie), maître d'école, de Lannion (Côtes-du-Nord); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- ORVILLIERS (François GUILLOUET D'), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 32 ans, de Cayenne (Amérique); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- OUGEARD, *ins.*, laboureur, 28 ans, de Plaudren (Morbihan); *cond.* 16 vendémiaire an IV-8 octobre, Vannes.
- PALESPONT (Jean-Baptiste), *ém.*, « noble », 23 ans, de la Madeleine (Basses-Pyrénées); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- PANOU (Joseph — DEURBROUC), *ém.*, 18 ans, de Nantes; *cond.* 10 fructidor-27 août, Vannes.
- PANTHOU (Guillaume-Joseph DE), *ém.*, 54 ans, d'Evreux (Calvados); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- PARC (Gabriel DU — DE LOCMARIA), *ém.*, capitaine dans *Rohan*, 35 ans, de Sérignac (Finistère); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

- PARFOURU (Louis-Henri DE), *ém.*, 22 ans, de Caen (Calvados); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- PARIS (Jacques), *ém.*, domestique de M. de Sainte-Suzanne, 37 ans, de Normandie; *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- PASSAC (Pierre DE), *ém.*, 34 ans, de Vouvray-sur-Loire (Indre-et-Loire); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.
- PATY (Adrien-Raymond DE — DE LURIÈS), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 28 ans (Gironde); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- PATY (Léonard DE — DE LURIÈS), *ém.*, capitaine de vaisseau, 45 ans, de Bordeaux; *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- PÉCHOLIER (Antoine DE), *ém.*, 38 ans (Lot); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- PÉDIT (Maurice), *ém.*, déserteur, de Riom (Puy-de-Dôme); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- PÉLISSIER (Joseph-Louis DE), *ém.*, 41 ans, de Simiane (Basses-Alpes); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- PÉLISSIER (Joseph-Auguste DE), fils, *ém.* 17 ans, d'Aix (Bouches-du-Rhône); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- PELLERIN (Marie), *ins.*; *cond.* 26 nivôse an IV-16 janvier 1796, Vannes.
- PELLETIER (Jean), *ém.*, domestique, 40 ans, La Loyère (Côte-d'Or); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- PENFUNTUN (Henri-Charles DU DRÉZIT DE), *ém.*, 40 ans, de Brest; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- PENNEQUIN (Pierre-Joseph), *ém.*, bûcheron, 35 ans, de L'Ecluse (Nord); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- PENVERN (Jean-François PERENNO DE), *ém.*, 24 ans, de Vannes; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- PERCY (René-Charles DE), *ém.*, 37 ans, de Tonneville (Manche); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- PERDREAUVILLE (Jean DAVID DE), *ém.*, 36 ans, de Nonancourt (Eure); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- PÉRIOU (Florimond-Marc), *ins.*, « rentier », capitaine chouan, de Rostrenen (Côtes-du-Nord); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- PERON (Pierre-Louis), *ém.*, cordonnier, 24 ans (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- PERONNE (Jean), *ém.*, 17 ans, armurier, d'Avignon (Vaucluse); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.
- PERRAUT (Vincent), *ins.*, cordonnier, 21 ans, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- PERRIGAULT (Mathurin), *ém.*, domestique du comte de Botherel, 35 ans, d'Ifendic (Ille-et-Vilaine); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.
- PESSÉL (Jean), *ins.*, cultivateur, 33 ans, de Pluvigner (Morbihan); *cond.* 16 thermidor-3 août, Auray.
- PETIT (Marie-Charles), *ém.*, « noble », 46 ans (Vaucluse); *cond.* 20 thermidor-7 août, Auray.
- PETIT (René), déserteur, 46 ans, de Champigny (Loir-et-Cher); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- PETITGUYOT (François), *ém.*, « noble », chevalier de Saint-Louis, 63 ans, d'Apremont (Haute-Saône); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- PIC (Guillaume-Pierre — DE LA MIRANDOLE), *ém.*, 36 ans, de Châteauneuf-du-Faou (Finistère); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- PIGAGE (François), *ém.*; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.

PINTEL (Augustin), *ém.*, journalier, 24 ans, du Ménéil (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 PINTEL (Dominique), *ém.*, journalier, 26 ans, du Ménéil (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 PLÉCI (Louis-François DU), *ém.*, 35 ans, de Sainte-Foi (Charente); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 PLESSIS (Claude DU), *ém.*, 55 ans, de Vertus (Marne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 PLESSIS (Théodore-Barthélemy DU), *ém.*, 56 ans, de Vertus (Marne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 POCHÉ (Yves), *ém.*, domestique, 36 ans, de Perros-Guirec (Côtes-du-Nord); *cond.* 25 thermidor-12 août, Vannes.  
 PONSAY (Jérôme GORRIN, chevalier DU), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 51 ans, de Saint-Mars-des-Prés (Vendée); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 PORTAL (Jean-Louis DU), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 50 ans, de Strasbourg; *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 PORTE (Jean-Baptiste LA), *ém.*, 60 ans, d'Excideuil (Dordogne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 PORTZAMPARC (Louis-Hippolyte-Marie URVOY DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, 41 ans, de Plounevez-Moëdec (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.  
 POULAIN (François), *ém.*, palefrenier de M. de Saint-Cren, 45 ans, de Hatté (Maine-et-Loire); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 POULAIN (Jacques-Amable), *ém.*, aumônier du régiment d'Hervilly, curé d'Esteville (Seine-Inférieure); *cond.* 26 thermidor-13 août, Vannes.  
 POULPQUET (Alexandre-Marie DU), *ém.*, 20 ans, de Gouézec (Finistère); *cond.* 12 brumaire an IV-3 novembre, Quimperlé.  
 PREISSAC (Théodore DE), *ém.*, 64 ans, de Coutras (Gironde); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 PRÉVOST (Louis-André DE), *ém.*, 26 ans, d'Argenteuil (Seine-et-Oise); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 PRÉVOST (Frédéric DE — DE LORGERIE), *ém.*, 16 ans, d'Heusse (Orne); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.  
 PRIEZ (Jean-Baptiste), *ém.*, ouvrier, 20 ans, de Marolles (Nord); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.  
 PRINCE (Aimé-Simon LE), *ém.*, 19 ans, de Dieppe (Seine-Inférieure); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.  
 PROUX (Pierre), *ins.*, ancien huissier, 37 ans, d'Auray; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.  
 PUIOLLY (Louis), *ém.*, conducteur de voitures, de Nîmes (Gard); *cond.* 3 fructidor-20 août, Auray.  
 PUNIER (Charles), *ém.*, « noble », 20 ans, de Lauzes (Lot); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.  
 PUYFERRÉ (Gabriel DE), *ém.*, 49 ans, de Plouëscat (Finistère); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 QUEINEC (Jean), *ém.*, domestique, 44 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.  
 QUENGO (Jean-Baptiste-Louis DU ROCHER DU), *ém.*, 26 ans, du Quengo, en Brusvilly (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 QUENGO (Gabriel-Pierre-Louis DU ROCHER DU), *ém.*, lieutenant de vaisseau, frère du précédent, 34 ans, du Quengo, en Brusvilly (Côtes-du-Nord); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.

QUÉRÉBARS (Jean-Nicolas-Auguste PRIGENT DE), *ém.*, officier de marine, chevalier de Saint-Louis, 47 ans, de Rennes (Ille-et-Vilaine); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.  
 QUILLIEN (Jean-Louis LE MERDY DE), *ém.*, 50 ans, de Tréguier (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.  
 QUINCARNON (Armand DE), *ém.*, 56 ans, du Plessis-Grohan (Eure); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.  
 RAFFLER (Jacob), *ém.*, boucher, 29 ans, de Strasbourg; *cond.* 26 fructidor-12 septembre, Vannes.  
 RÉCHIN (Jean-Louis), *ém.*, domestique, de Montaigu (Vendée); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Quiberon.  
 REGUIDEL (B.-M.)<sup>(1)</sup>, drapier, soldat, 21 ans, de Vannes; *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.  
 REMY (J.-B.), *ém.*, domestique, 19 ans, de Verdun (Meuse); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.  
 RENEGOT (Guillaume), *ins.*, cordonnier, 29 ans, Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.  
 RÉVILLE (René MARIE DE), *ém.*, 22 ans, de La Ferté-Macé (Orne); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.  
 REYNARD (Charles), *ém.*, « noble », 19 ans, de Péronne (Somme); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.  
 REYRANGLADE (Henri-Pascal LA), *ém.*, capitaine en d'Hervilly, 38 ans, de Nîmes (Gard); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.  
 RIBOCHON (Jean), *ins.*, laboureur, 17 ans, de Grandchamp (Morbihan); *cond.* 18 fructidor-4 septembre, Auray.  
 RICOT (Pierre), *ins.*, laboureur, 20 ans, de Péaule (Morbihan); *cond.* 30 pluviôse an IV-19 février 1796.  
 RIDANT (Jean-Marie), *ém.*, domestique, 22 ans, de Sarzeau (Morbihan); *cond.* 27 nivôse-17 janvier 1796, Vannes.  
 RIEUSSEC (François-Pierre), *ém.*, vicaire général de Luçon, 41 ans, de Lyon; *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.  
 RIEUX (Louis-Charles-Marie DE), *ém.*, 27 ans, de Paris; *cond.*, sous le nom d'ASSERAC, marquisat de sa famille, 11 fructidor-28 août, Auray.  
 RIO (Jean-Pierre), *ins.*, laboureur, 19 ans, de Mazan (Morbihan); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.  
 RIOU (Yves), *ém.*, domestique, 30 ans, de Guingamp (Côtes-du-Nord); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.  
 ROBECQ (Guy-Marie-Charles DE), *ém.*, 39 ans, de Morlaix (Finistère); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.  
 ROBERT (Etienne), *ém.*, domestique, 46 ans, de Sauve (Gard); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.  
 ROBIN (Joseph), tailleur, 28 ans, de Lannion (Côtes-du-Nord); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.  
 ROCHE-AYMON (Jacques LA — DE LA ROUSSIE), *ém.*, 63 ans, de Périgné (Dordogne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.  
 ROCHEFOUCAULD (René-Claude DE LA — BAYERS), *ém.*, 30 ans, d'Aprémont (Vendée); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.  
 ROCHER (Yves-François DU — DU ROUVRE), *ém.*, 20 ans, de Nantes (Loire-Inférieure); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.

(1) Ou RIGUIDEL.

- ROCHES (Pierre-Joseph DE BOLINARD DES), *ém.*, 55 ans, de Rançon (Haute-Vienne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- ROING (Joseph DE PONTICH DE), *ém.*, 27 ans, de Thuir (Pyrénées-Orientales); *cond.* 17 thermidor-3 août, Vannes.
- ROMANERIE (Georges LOUET DE LA), *ém.*, 21 ans, Angers; *cond.* 9 fructidor-26 août, Auray.
- ROQUEFEUIL (Charles-Balthazar DE), *ém.*, chevalier de Malte, capitaine de vaisseau, capitaine dans *du Dresnay*, 43 ans, de Sables (Tarn); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- ROQUEFEUIL (Pierre-François DE), *ém.*, 30 ans, de Valence (Drôme); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- ROSSEL (Christophe-Colomban, comte DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, commandant les Vétérans, 69 ans, de Sens (Yonne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- ROSSEL (Louis-Christophe DE), *ém.*, neveu du précédent, 21 ans, de Sens (Yonne); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- ROUAULT (Charles-Constant-Fortuné, comte DE — DE GAMACHES), *ém.*, colonel en second dans *Damas*, 36 ans; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- ROUCH (Pierre), *ém.*, 64 ans, de Cauche (?); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- ROUSSILLE (Jacques CARMANTRAN DE LA), *ém.*, 19 ans, de Riom (Puy-de-Dôme); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- ROUVENAC (Jacques L'HUILLIER DE), *ém.*, 50 ans, de Rouvenac (Aude); *cond.* 13 thermidor-31 août, Auray.
- ROUXVILLE (René-Charles DE), *ém.*, 25 ans, de Thorigny (Manche); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- ROYER (René-François-Prudent LE), *ém.*, 22 ans, de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- ROYRAND (Charles-César DE), *ém.*, officier de marine, 30 ans, de Montaigu (Vendée); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- ROYRAND (Charles-Augustin DE — DE LA ROUSSE), *ém.*, oncle du précédent, 63 ans, de Montaigu (Vendée); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- RUSSEY (Pierre BOUCHERON DE), *ém.*, 45 ans, de Baune (Côte-d'Or); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.
- SAINT-AULAIRE (Marc-Antoine DE BEAUPOIL), *ém.*, 32 ans, de Jonzac (Charente-Inférieure); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- SANTER (Jacques), *ins.*, tailleur, 19 ans, d'Auray; *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.
- SAINT-LUG (Ange-Louis-René-Joseph CONEN DE), *ém.*, 28 ans, de Rennes (Ille-et-Vilaine); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- SAINT-MICHEL (Vincent GUYOT DE), *ém.*, 18 ans, de Langres (Haute-Marne); *cond.* 9 fructidor-26 août, Vannes.
- SAINT-PIERRE (Auguste-Henri DE MÉHÉRENC, vicomte DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans *du Dresnay*, 53 ans, de Pléguen (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- SAINT-SAUVEUR (Jean-Baptiste DE), *ém.*, 54 ans (Allier); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- SAINTE-SUZANNE (J.-B.-François LE CONTE, chevalier DE), *ém.*, 23 ans, de Thorigny (Manche); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- SALIGNAC-FÉNELON (André-Emmanuel DE), *ém.*, 80 ans, de Cellesfrouin (Charente); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.

- SALVERT (Joseph-Marie-François BERNARDEAU DE), *ém.*, 60 ans, de Millac (Vienne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- SANIÉ (Louis), « noble », 21 ans, de Balaincourt (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- SANTER (Jean), *ins.*, laboureur, 22 ans, de Penhol (Morbihan); *cond.*, 28 nivôse an IV-18 janvier 1796, Vannes.
- SANZILLON (Jean DE), *ém.*, 30 ans, de Bussière-Galant (Haute-Vienne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- SAVIGNAC (Joseph DE), *ém.*, 29 ans, de la Jonchère (Haute-Vienne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- SEINIE (Pierre DU GARREAU DE LA), *ém.*, chevalier de Malte, 16 ans, de Saint-Yrieix (Corrèze); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- SEINIE (Théodore DU GARREAU DE LA), *ém.*, frère du précédent, 17 ans, de Saint-Yrieix (Corrèze); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- SEMERIS (God.), *ém.*, domestique, 31 ans, de Saint-Pern (Ille-et-Vilaine); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- SENNEVILLE (Nicolas-Anne BAUDOT, marquis DE), *ém.*, chef de division des armées navales, commandeur de Saint-Louis, 57 ans, de Senneville (Loire-Inférieure); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- SEVENO (Mathurin), *ins.*, laboureur, 24 ans, de Grandchamp (Morbihan); *cond.* 6 vendémiaire-28 septembre, Vannes.
- SEVENO (Pierre), *ins.*, imprimeur, 21 ans, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- SEVESTRE (Pierre), *ém.*, étudiant, 19 ans, de Tournay-sur-Odon (Calvados); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- SIBOUR (Pierre-Louis-Aulide), *ém.*, 36 ans, de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- SICO (François), *ém.*, domestique du comte de Périgord, 21 ans, de Pont-l'Évêque (Calvados); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- SOLANER (Raymond), *ém.*, 28 ans, de Rodez (Aveyron); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- SOMBREUIL (Charles-Eugène-Gabriel VIREAUX, comte DE), *ém.*, capitaine aux hussards d'Estershazy, général en chef du second corps d'émigrés, 25 ans, château de Leychoisier, en Bonnac (Haute-Vienne); *cond.* 9 thermidor-27 juillet, Auray.
- SOULANGES (Claude-René PARIS DE), *ém.*, 59 ans, chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'*Hector* ou *Marina*, de La Preuille, en Saint-Hilaire (Vendée); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- SOULIER (Joseph-Henri RAOUL DU), *ém.*, 18 ans, de Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- SOURISSOT (Joseph), marin, 47 ans, de Toulon (Var); *cond.* 18 fructidor-4 septembre, Vannes.
- SOUYN (Denis SOUYN ou SOUEN), *ém.*, 21 ans, de Reims (Marne); *cond.* 9 fructidor-26 août, Vannes.
- STÉVAN (François), *ins.*, laboureur, 27 ans, de Noyal-Muzillac (Morbihan); *cond.* 29 nivôse an IV-19 janvier 1796, Vannes.
- TALHOUE (Claude-Louis-Vincent-Marie DE — GRATIONNAYE), *ém.*, 20 ans, de Nantes; *cond.* 10 fructidor-27 août, Vannes.
- TARDIVET (Jean-Baptiste), *ém.*, 23 ans, Saint-Léonard (Haute-Vienne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- TASSY (Auguste DE), *ém.*, 21 ans, de Marseille; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

- TEMPIÉ (Joseph), déserteur de la réquisition, de Josselin (Morbihan); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- TESSIER (Jacques), *ém.*, menuisier, 27 ans (Dordogne); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- TESTUT-DELGUO (Jacques-Joseph), *ém.*, « noble », 44 ans, d'Argentat (Corrèze); *cond.* sous le nom de L'ETUDELGOS, 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- THERBRUGHE (Louis), *ém.*, étudiant, 22 ans, de Lille (Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- THERMES (François-Louis DE LA BARTHE DE), *ém.*, 39 ans, de Mirande (Gers); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- THERMES (Joseph DE LA BARTHE DE), *ém.*, 48 ans, de Simorre (Gers); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- THIBAUT-MARAIS (Aimé-François-Dominique), *ém.*, 40 ans, Martigny (Calvados); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- THOMAS (Jean-Baptiste), *ém.*, imprimeur, 36 ans, de Caen (Calvados); *cond.* 26 nivôse an IV-16 janvier 1796, Vannes.
- THOMAS (Jean-Baptiste), *ém.*, domestique, 21 ans, Saint-Pol (Pas-de-Calais); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- THOMASSIN (Jean), *ém.*, marin, de Saint-Ouen-la-Rouërie (Ille-et-Vilaine); *cond.* 23 nivôse an IV-13 janvier 1796, Vannes.
- THOMAZEAU (Jacques), *ins.*, maréchal-ferrant, 30 ans, de Baden (Morbihan); *cond.* 6 vendémiaire an IV-28 septembre, Vannes.
- THOMAZEAU (Michel), *ins.*, père du précédent, maréchal-ferrant, 60 ans, de Baden (Morbihan); 6 vendémiaire an IV-28 septembre, Vannes.
- THOUMOUARD (Thomas IMBERT DE), *ém.*, 60 ans, de Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- TISSOT (François), *ém.*, coiffeur, 21 ans (Pas-de-Calais); *cond.* 19 fructidor-5 septembre, Vannes.
- TOSSENE (Etienne), *ins.*, 17 ans, de Vannes; *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- TOUR (Jean-Etienne GINOUEZ DE LA), *ém.*, 33 ans, de Clermont (Hérault); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- TRAVAILLÉ (Guy), *ins.*, déserteur de la réquisition, de La Prénessaye (Côtes-du-Nord); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- TRÉ (Mathurin), *ins.*, tisserand, 28 ans, de Plumélin (Morbihan); *cond.* 27 nivôse an IV-17 janvier 1796, Vannes.
- TREDERN (Guillaume-Marie DE — chevalier DE LEZEREC), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 50 ans, de Crozon (Finistère); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- TREVOU (Joseph-J.-B. DU), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 34 ans, de Ploujean (Finistère); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- TRONJOLY (François-Urbain L'OLLIVIER DE), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 34 ans, de Gourin (Morbihan); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- TROUPELINIÈRE (Nicolas THOREL DE LA), *ém.*, officier de marine, de Lisieux (Calvados); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- VAILLANT (Charles-Eloi LE), *ém.*, ouvrier verrier, 34 ans, de Beaumont-le-Roger (Eure); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- VAILLANT (Hubert LE), *ém.*, verrier, 32 ans, de Bezancourt (Seine-Inférieure); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- VANOCHÉ (Guillaume), déserteur, 24 ans, de Saint-Omer (Pas-de-Calais); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.

- VANTEAUX (Mathien FAULTE DE), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, 60 ans, de Limoges (Haute-Vienne); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Vannes.
- VARIN (Louis-Guillaume DE), *ém.*, 46 ans, de Bonneuil (Oise); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- VASCONCELLES (Louis DE), *ém.*, 41 ans, d'Autun (Eure-et-Loir); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- VASSAL (Armand-Augustin DE — SAINT-GÉLY), *ém.*, chevalier de Saint-Lazare, 39 ans, des Arques (Lot); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- VASSEUR (Clotaire-François), *ém.*, meunier, 20 ans, de Verchin (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- VASSOR (Etienne LE), *ém.*, ancien domestique de Mgr de Lubersac, évêque de Châlons, 30 ans, de Morancez (Eure-et-Loir); *cond.* 15 thermidor-2 août, Auray.
- VASSY (Alexandre DE), *ém.*, 38 ans, de Brecey (Manche); *cond.* 16 thermidor-3 août, Vannes.
- VAUCASSEL (Louis DE), *ém.*, d'Avesnes (Nord), 16 ans; *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- VAUDIN (François), *ém.*, domestique, 43 ans (Haute-Marne); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- VAUJAS (Jérôme-François TRETON DE), *ém.*, capitaine dans *Rohan*, 38 ans, de Mayenne; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- VAUQUELIN (Gabriel-François DE), *ém.*, 19 ans, d'Anneville (Manche); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- VAUQUELIN (Paulin DE), *ém.*, 21 ans, de Valognes (Manche); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- VAUX (Jean-Louis JOUBDA DE), *ém.*, 32 ans, de Chamelière (Haute-Loire); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- VÉLARD (Louis DE), *ém.*, étudiant, 19 ans, de Pithiviers (Loiret); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- VENNE (Jean-Baptiste DU), *ém.*, 32 ans, d'Eterre (Nord); *cond.* 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, Auray.
- VERNE (J.-F.-G.-Alexis DU — DE LANTY), *ém.*, 35 ans, de Jailly (Nièvre); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- VIART (Charles-Henri DE — DE LA MOTHE-D'USSEAU), *ém.*, élève de la marine, 22 ans, de Châtellerault (Vienne); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- VIART (Henri-François DE), *ém.*, élève de la marine, 22 ans, de Rochefort (Charente-Inférieure); *cond.* 11 fructidor-28 août, Auray.
- VICLART (François), *ém.*, « noble », de Schélestadt (Bas-Rhin); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- VIDAMPIERRE (Jean-Joseph-Antoine DE CARDON DE), *ém.*, 37 ans, de Metz; *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- VIGNAUX (Louis-Joseph DU), *ém.*, 26 ans, de la Rochelle (Charente-Inférieure); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- VILLAVICENCIO (Charles-Joseph DE), *ém.*, capitaine dans *Périgord*, 57 ans (Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- VILLEDIEU (Jean-Baptiste DE SALVE DE), *ém.*, élève de la marine, 18 ans, de Manosque (Basses-Alpes); *cond.* 12 fructidor-29 août, Auray.
- VILLEGOURIO (Joseph-Charles LE VICOMTE DE LA), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 28 ans, de Morieux (Côtes-du-Nord); *cond.* 16 thermidor-3 août, Quiberon.
- VILLELOAYS (Louis DE LA — DE LA VILLÉAN), *ém.*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, 32 ans, de Pontivy (Morbihan); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.

- VILLEMÉR (Pierre), déserteur, 40 ans, de Lausanne (Suisse); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- VILLENEUVE (Henri-Eutrope DE — FLAMALENS), *ém.*, 27 ans, de Lavaur (Tarn); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- VILLENEUVE (François DE — DE LA ROCHE-BARNAUD), *ém.*, 32 ans, de Saint-Péray (Ardèche); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- VILLENEUVE (Jean-Louis-Alexis DE — DE LA ROCHE-BARNAUD), *ém.*, 34 ans, de Saint-Péray (Ardèche); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon (1).
- VILLENEUVE (Jean-Baptiste-Marcellin DE — VERRAYON), *ém.*, 26 ans, de Lorgues (Var); *cond.* 8 fructidor-25 août, Vannes.
- VILLÉON (Toussaint-Léonard DE LA — DE LA VILLEVALIO), *ém.*, commandant du régiment de Rohan, 29 ans, de Lamballe (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Quiberon.
- VILLEROBERT (François-Joseph PINEL DE LA), *ém.*, 22 ans, de La Malhourie (Côtes-du-Nord); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- VILLEVOLETTE (J.-B.-Etienne LE VICOMTE DE LA), *ém.*, lieutenant de vaisseau, 43 ans, de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); *cond.* 15 thermidor-2 août, Vannes.
- VIMART (Urbain), *ém.* chirurgien, 58 ans, de Sedan; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- VIOLAINE (Jean-Ambroise-Isaac DE), *ém.*, 50 ans, de Mailly-la-Ville (Yonne); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray.
- VISDELOU (Hercule — DE BÉDÉE), *ém.*, étudiant, 24 ans, de Bédée (Ille-et-Vilaine); *cond.* 13 fructidor-30 août, Auray.
- VISSEL (Pierre DE), *ém.*; *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- VOISIN (Jean-Louis), *ém.*, de Pirey (Doubs); *cond.* (?) Liste Lemoine.
- VOLTAIS (Louis-Marie PRÉVOST DE LA), *ém.*, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, 40 ans, de Ploërmel (Morbihan); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Quiberon.
- WANDONNE (François), *ém.*, tisserand, 26 ans, d'Avroult (Pas-de-Calais); *cond.* 10 thermidor-28 juillet, Quiberon.
- WAREIN (Pierre), *ém.*, cultivateur, 26 ans, de Merville (Nord); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- WIBOUX (Honoré), *ém.*, laboureur, 23 ans, d'Eterpigny (Pas-de-Calais); *cond.* 12 thermidor-30 juillet, Auray.
- WISSEL (Pierre-Nicolas DE), *ém.*, officier de marine, 50 ans, de Méricourt (Indre); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- WOLF (Jean-Nicolas), *ém.*, domestique, 44 ans, de Dieuze (Meurthe); *cond.* 11 thermidor-29 juillet, Auray.
- YOT (Pierre), *ins.*, marin, 31 ans, de Ploërmel (Morbihan); *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Vannes.
- ZIBRANT (Jean-Baptiste), déserteur; *cond.* 13 thermidor-31 juillet, Auray (2).

(1) Ces deux Villeneuve de La Roche-Barnaud étaient frères de l'auteur des *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*.

(2) Cette liste contient 785 noms, et non pas 791, comme nous l'avons écrit, par erreur, à la page 161.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I

Instructions secrètes de Henry Dundas, secrétaire d'État du roi d'Angleterre, au comte de Puisaye. (1)

« MOST SECRET

» Horse Guards, 6<sup>th</sup> June 1795.

» Sir,

» The intelligence from Brittany and Poitou, and especially the communications received by M<sup>r</sup> Bois-Berthelot of which the particulars are already known to you, afford a sufficient ground to believe that the Persons who have already been in arms to oppose the authority of the Convention in those provinces, are at this moment no less disposed to take a part against the persons exercising the Power of government in France, provided they can receive such support and assistance as many enable them to act with a reasonable prospect of success. This being the case, His Majesty's confidential servants have advised His Majesty to take such measures as appeared to them best adapted for furnishing these Persons with the succours they require, and for enabling the french Emigrants now in the Kingdom, and particularly those who are embodied and in the pay of Great Britain to form a junction with the said Persons, who, it is naturally supposed, would drive a material assistance from their cooperation. With a view to these important objects, His Majesty has been pleased to signify his commands that the regiments of french infantry named in margin (2) together with a Demi-Battalion of french artillery under Lieutenant de Rotalier and of a corps of Engineers should forthwith embark on board such transports and ships of war as have been collected for this purpose at Spithead, and that they should be accompanied with a certain number of store-ships containing a quantity of uniform clothing, provisions, money, arms, and munition, ordnance stores and other articles (more particularly specified in the inclosed list) which, it is conceived, may be immediately wanted for the service of the Persons, by whom, according to the accounts received, they may expect to be joined on their arrival in France. As soon as

(1) Voir page 22.

(2) D'Hervilly, du Dresnay, Hector, La Châtre.

the troops are embarked, these transports will sail from Portsmouth with the first opportunity of wind and weather, under the protection of a squadron of His Majesty's ships of war commanded by commodore sir John Warren who has received from the Lords Commissioners of the Admiralty the Instructions of which I herewith inclose an extract for his guidance and direction in the execution of this service.

» From the perusal of this extract you will become to fully acquainted with the nature of the Expedition and the measures which it is thought proper should be persuaded under the various contingencies therein mentioned, which may arise previously to the disembarkation of the forces, that the only remaining point of any importance to which I have now to call your attention relates to the arrangements to be made after the landing of the troops and shores, supposing it to be happily effectuated.

» The first consideration which presents itself is the necessity of selecting a proper officer to take upon himself the command of the troops, and to direct and superintend the conduct of the entreprize in the distribution of the arms and other articles intrusted to his charge, the preservation of a communication with the squadron and many other important arrangements for which he will have to provide. From his confidence in your zeal and discretion, *His Majesty has been graciously pleased to make choice of you to hold this important situation.* And in consequence you will receive herewith a letter of service, authorizing you, from the time of the disembarkation of the forces abovementioned on the coast of France, *to take them under your command*, and to employ them according to the existing circumstances, and in concert with such persons as may join you in acting against the Persons now exercising the Powers of Government in France, in such a manner as may appear to you most conducive to the establishment of order and good government in that country. It is with view to the attainment of this great object that His Majesty has been induced to direct the undertaking of this expedition, and I must therefore recommand to you in the strongest manner, in case you should find it absolutely necessary in your capacity of *commander in chief* to give any explanation of the sentiment and intentions of this country as conveyed to you in your Instructions, not to deviate from the expressions in which they are now communicated to you; which you will be at liberty to accompany with such assurances as you may think proper that His Majesty will continue, in case events should correspond with his expectations, to give the expedition every further support and assistance in his power.

» The possibility however of your continuing to receive supplies from this country, at least to any extent, and with the requisite safety and regularity must chiefly depend on your occupying in force some Place on the coast to which they might be sent without the risk of falling into the enemy's hands. The advantages you may derive from the possession of a Port are indeed so evident, both for communication and cooperation, that I make no doubt every possible effort will be exerted to secure in the first instance this essential point, on which must rest your principal dependence for a continuance of the assistance which it is His Majesty's inclination to afford you as long as He shall be satisfied it can be advantageously directed toward the attainment of the object specified in these Instructions.

» I shall wait with great impatience for accounts of your disembarkation, of which you will transmit to me the particulars as soon as possible, and also of your future proceedings by any opportunity which may occur.

» As the exercise of your command is not to commence until the disembarkation shall have taken place, it is not necessary for me to give you any instructions for the regulation of your conduct in the event of the troops coming back to Jersey or Guernsey without effectuating a landing.

» I am, Sir, your most obedient  
humble servant

» Henry DUNDAS. »

(Puisaye's papers, vol. IV, fol. 3-6 : BRITISH MUSEUM, ms. 7975).

## II

**Lettre de service du comte de Puisaye, délivrée par  
Windham, ministre de la guerre d'Angleterre, au nom  
du roi Georges III (1).**

« War Office, 6<sup>th</sup> June 1795.

» Sir,

D'Hervilly  
d'Hector  
du Dresnay  
La Châtre  
Rotaliers (artilliers)  
corps of french  
engineers.

» The King having thought fit to direct that the corps specified in the margin shall be held in readiness for immediate embarkation, and that in the event of their effectuating a landing on the coast of France, *the whole shall be placed under your command*, I am to signify to you His Majesty's Pleasure that you do take upon you the command of the said corps accordingly, and govern yourself by such orders, as you shall from time to time receive from one of His Majesty's principal secretaries of State.

» I am, Sir, your most obed<sup>t</sup>  
humble servant

« W. WINDHAM. »

« Count Joseph de Puisaye. »

(Puisaye's papers, vol. IV : Barr. Mus., ms. 7975.)

## III

**Extrait des Instructions secrètes données par les Lords  
Commissaires de l'Amirauté au Commodore sir John  
Warren, datées du 6 juin 1795 (1).**

« The Right Honorable Henry Dundas, one of His Majesty's principal secretaries of State having acquainted us by his letter of this day's date of His

(1) Voir page 24.

Majesty's intention that measures should be taken for the purpose of landing a Body of French Emigrant troops *under the command of the Count d'HERVILLY* on the coast of France, with a view to their forming a junction with a considerable number of those persons who have been in arms against the french Convention, and who according to the intelligence lately received are disposed to cooperate with the abovementioned french Emigrant troops, in acting against the Persons exercising the powers of government in France; and having at the same time signified to us His Majesty's pleasure that a squadron of His Majesty's ships should be assembled at Portsmouth for the purpose of escorting thither the said Emigrant troops, and for their protection during their disembarkation; we send you herewith a list of the transports and store-ships containing the troops abovementioned, the stores which are to accompany them, and do hereby require and direct you to avail yourself of the first favorable opportunity of wind and weather of putting to sea with the ships and vessels under your command, and the transports and store-ships under your convoy, and proceed with them as expeditiously as possible consistently with their security to the coast of France.

» The situation supposed to be most favorable for effecting the disembarkation, and for forming the intended junction, is on that part of the coast within Quiberon Bay, to which Place is our direction you should in the first instance proceed; but before any step be taken after your arrival there, for landing the troops and stores abovementioned, it will be expedient that it should clearly be ascertained, how for the circumstances and situation of affairs may favour such an important undertaking.

» If the circumstances should be favorable very little remains to be done, but to use all possible expedition in landing the troops and stores, and when that shall be done, you will after remaining there for the space of ten days, and establishing with them such modes of communication as may from time to time be likely to become necessary, proceed in execution of your former orders, sending the transports and store-ships to the first King's Port they can reach under the protection of the ships named in the margin, directing the senior officer of the said ships to remain there till further order; but if contrary to our expectations, founded on the information before mentioned, you should from any circumstances find a landing on the part of the coast abovementioned impracticable, you will in that case attempt to effect it in the neighbourhood of Bourgneuf, or on any other part of the coast which may be deemed more advisable; but if there should be no prospect of employing the troops with advantage on that or any other part of the continent contiguous thereto, it will then become matter for consideration whether the possession of the Isle-Dieu may not be effected, and if from the intelligence which may be obtained of the situation of that island it should be judged advisable to attempt it. We do hereby direct you to cooperate with and assist M<sup>r</sup> d'HERVILLY with the forces under your command in that undertaking, and having succeeded, to contribute by every means in your power to secure Him in the possession of that island. If however the circumstances should be such as to induce M<sup>r</sup> d'HERVILLY to decline any attempt on the said island, you will, in such case, make the best of your way to the islands of Jersey or Guernsey, and remain there till further order apprising our Secretary for our information as early as possible of your arrival and proceedings.

» And whereas M<sup>r</sup> DE PUISAYE, who has been employed in confidential situation, *will accompany M<sup>r</sup> d'HERVILLY on the intended expedition*; you are in all measures to be taken on the subjects already mentioned, to

consult with M<sup>r</sup> DE PUISAYE, and avail yourself of his information and advice.

» Whatever determination may be taken respecting the disembarkation of the whole of the force, nothing in these Instructions is however to prevent your landing M<sup>r</sup> de Puisaye, and as many Persons as may be willing to follow his fortunes, together with such a proportion of the stores as it may be found practicable to land, that it shall appear he may be able to convey with safety into the country, and you are hereby authorized and directed to land them, if M<sup>r</sup> de Puisaye shall require you so to do, on any part of the coast he may judge proper, even though it should have been determined not to attempt the disembarkation of the whole of the force under your convoy. »

(*Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 7-9 : BRIT. MUS., ms. 7975).

## IV

#### Proclamation du comte Joseph de Puisaye, général en chef de l'armée catholique et royale, au Peuple français<sup>(1)</sup>.

« Joseph, comte de Puisaye, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne, en vertu des pouvoirs à lui donnés par Monsieur, Régent de France<sup>(2)</sup>, au quartier général de Carnac, le trente juin mil sept cent quatre-vingt-quinze.

» FRANÇAIS! au nom de Dieu, de votre Roi et de vos princes légitimes, nous venons vers vous avec des paroles de paix; que la voix de la haine, de la vengeance et de la défiance ne se fasse plus entendre; que toute dénomination odieuse de partis, que le cri de ralliement des fléaux de notre malheureuse patrie soit anéanti pour jamais. Comme nous vous parlerons sans déguisement, écoutez-nous sans préjugés, et que l'Europe nous entende et nous juge.

» S'il est vrai que d'un bout du royaume à l'autre un cri général se soit fait entendre contre cette faction parricide, qui, depuis cinq ans, a causé tous vos malheurs; s'il est vrai qu'enfin l'esprit de modération et de justice guide ceux qui prétendent vous représenter; et si cette modération n'est pas uniquement un voile spécieux dont ils se servent pour couvrir leurs secrets desseins, d'abattre des rivaux pour régner à leur place, et de vous replonger dans les convulsions de l'anarchie; pourquoi ceux de vos concitoyens qui ont été forcés de fuir cette tyrannie que vos prétendus représentans affectent de désapprouver, n'ont-ils pas été rappelés dans le sein de leurs familles, et rétablis dans la possession de leurs droits et de leurs biens?

» Pourquoi cet intéressant et auguste rejeton de tant de rois, le fils de ce malheureux monarque qui, croyant se confier à l'amour de son peuple, s'est précipité lui-même dans les bras de ses assassins, n'est-il pas proclamé roi, rendu au trône de ses pères et environné de ses gardes et conseils, que la nature et la loi désignent?

(1) Voir page 37.

(2) Lorsque cette lettre fut imprimée, Louis XVII n'était pas mort, ce qui explique certaines expressions et allusions. Le Régent était le comte de Provence, plus tard Louis XVIII.

» Pourquoi cette religion sainte qui, depuis quatorze siècles, a fait le bonheur et la consolation du peuple, n'est-elle pas rétablie dans la pleine liberté de son culte et l'exercice public de ses ministres ?

» Enfin, après avoir banni les scélérats qui désolaient la France, pourquoi paraissent-ils s'efforcer de conserver leur ouvrage et de recueillir les fruits de leurs crimes ?

» Nous aussi, nous désirons la paix; mais peut-on donner le nom de paix à celle que ne peut garantir celui qui la signe, et dont la durée et la stabilité dépend du triomphe et du pouvoir momentané d'une faction? N'avez-vous pas remarqué la succession rapide de ces tyrans éphémères, qui, parvenus au pinacle du pouvoir, s'envoyaient mutuellement à l'échafaud, avec une foule de citoyens paisibles qui, à peine instruits du nom de ceux auxquels ils devaient obéir, étaient, le jour suivant, envoyés à la guillotine, pour avoir observé les décrets du jour précédent.

» Nous, aussi, nous aimons la modération et la justice; mais le peuple ne sera plus la dupe de vains sons; instruits par la triste expérience de ses malheurs passés, il saura maintenant distinguer les causes et les auteurs de ces désastres. L'enchantement d'un charlatanisme politique est rompu. Les mots de justice et de modération étaient aussi sur les lèvres de Robespierre et de Marat, lorsqu'ils égorgaient leurs concitoyens; et, n'est-ce pas en profanant les mots sacrés de vertu et de justice que tous les noms sacrés d'humanité, de vertu et de justice ont servi aux imposteurs pour tromper les hommes et inonder de sang l'Univers ?

» Que ceux qui persistent obstinément dans l'exercice d'un pouvoir usurpé, prouvent, en le rendant au légitime propriétaire, que leur profession de modération et de justice est sincère, et qu'ils ne sont pas complices des crimes qu'ils poursuivent. La justice divine les a déjà employés comme des instrumens pour punir les coupables; quelques-uns d'eux sont encore impunis; mais des services éminens peuvent effacer de grands crimes, et ceux qui soutiennent la cause pour laquelle nous combattons, doivent laisser au ciel le soin de la punition et de la vengeance.

» Et vous, généraux, officiers et soldats, qui, fatigués d'être les instrumens de l'oppression et du crime, avez refusé de devenir les bourreaux de vos frères; vous qui, au moyen de la correspondance récemment établie entre nous, avez appris à apprécier nos sentimens, comptez sur notre parole, et venez prendre dans nos rangs les places qui vous y sont offertes. Joignez-vous à nous pour rendre à la France son antique prospérité. Soyez les sauveurs de notre patrie, les libérateurs d'un jeune Prince prêt à récompenser vos services.

» Il est glorieux de recevoir le prix de la valeur des mains d'un Roi qu'on a rétabli dans ses droits. Quelle récompense vos prédécesseurs ont-ils reçue de vos tyrans? L'humiliation, le bannissement et la mort; quel sera votre choix ?

» Pour vous, braves habitans de la Vendée, l'admiration de l'Europe et l'envie de la France, le moment est venu de recueillir le fruit de vos travaux héroïques. Les ombres illustres des Bonchamps, des l'Escure, des la Roche-Jaquelin et de tant de héros qui étaient vos guides et vos amis, voltigent autour de vos armées. Les associés et les héritiers de leur gloire, Charette, Stofflet, Sapineau et tous vos chefs intrépides accompliront le grand ouvrage qu'ils ont commencé et conduit avec tant de constance et de courage. Nous vous apportons des munitions, des armes et l'appui efficace qu'une puissance protectrice consent à vous accorder.

» Et vous, loyaux Bretons, qui m'avez honoré de votre confiance, voyez maintenant qu'elle n'a pas été trahie. Le gouvernement anglais, excité

par votre persévérance et vos malheurs, a acquiescé à vos prières. Une armée *entièrement composée de troupes françaises* vient seconder vos efforts, et je vous apporte tous les secours que vous avez demandés. Sa Majesté britannique, forcée de repousser l'agression injuste de vos tyrans et d'assurer le respect dû à sa couronne, a néanmoins accueilli favorablement vos concitoyens, et les ministres persécutés de votre religion : aujourd'hui elle les rend à vos vœux. C'est la seule réponse digne de Sa Majesté, aux projets ambitieux et destructifs que vos tyrans ont imputés à ses généreux ministres. Des officiers et des soldats français qui, comme vous, depuis plus de quatre ans, ont combattu pour leur Roi, se hâtent maintenant de vous joindre, et vos princes se placeront bientôt eux-mêmes à la tête de vos invincibles colonnes.

» Nous ne venons pas répandre le sang, mais faire respecter vos droits et repousser la force par la force. Si nos ennemis veulent sincèrement la paix, qu'ils cessent de dévaster vos champs et de saccager vos villes; mais s'ils préfèrent de continuer la guerre, ils répondront à la France et à toute l'Europe des maux qu'elle occasionnera, et ils apprendront ce que peuvent la valeur et le courage d'hommes accoutumés à braver les fatigues, les dangers et la mort, pour la défense de la cause la plus juste et la plus sacrée.

» Le comte DE PUISAYE,  
» général en chef. »

(Placards aux ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

## V

Prise du fort Penthièvre par les Royalistes<sup>(1)</sup>.

Sur les pourparlers et la reddition du fort Penthièvre, il existe deux récits manuscrits légèrement contradictoires. L'un est le mémoire justificatif adressé à la Convention par Delise, commandant temporaire de la presqu'île de Quiberon, daté de Tavistock, en Angleterre, du 12 thermidor an III (30 juillet 1795), c'est-à-dire vingt-sept jours après la capitulation du fort<sup>(2)</sup>. L'autre est le rapport du marquis de la Jaille, premier aide de camp du général en chef Puisaye, adressé au ministre anglais Windham, en date du 4 juillet, c'est-à-dire du lendemain de l'opération<sup>(3)</sup>.

L'impartialité historique nous fait un devoir de donner les deux versions.

Commençons par le  *récit républicain*.

Prévenu que les royalistes, venus par la falaise, demandaient à parlementer, Delise ordonna de réunir le conseil militaire.

» Je me rendis au fort Sans-Culotte (Penthièvre) que je trouvai gardé par 160 hommes, en présence de 6,000 hommes à rouge<sup>(4)</sup>. Le but de ma démarche était de m'assurer si ces 160 hommes pourraient résister à l'ennemy

(1) Voir page 47.

(2) ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795.

(3) BRIT. MUS., ms. 7980 : *Puisaye's papers*, vol. IX, fol. 35-39.

(4) C'est ainsi que Delise désignait les royalistes dont l'uniforme était rouge.

pendant une heure et demie, qu'il me fallait pour faire notre retraite de la presqu'île sur le fort. Hélas! je vis que non, malgré les travaux de la garnison et ses bonnes dispositions. Il aurait fallu qu'elle fût de 1,000 à 1,200 hommes à cet effet.

» Le parlementaire ennemi revint. Il était accompagné d'un autre. Ils étaient tous deux à rouge; je les pris pour des Anglais. C'étaient MM. les comtes d'Hervilly et de Damas (1), des émigrés, comme ils se firent connaître par la suite.

» Ils se rendirent avec moi au point central de la presqu'île. Le conseil militaire était déjà assemblé. J'envoyai de suite aux différents postes l'ordre de ne tirer sur l'ennemi qu'au cas qu'il attaqué. A peine fûmes-nous réunis et commençons-nous à délibérer, qu'un officier de la garnison arriva du fort de Bec-Rohur et nous annonça que l'ennemi débarquait sur deux points, et avait déjà mis à terre plus de 4,000 hommes. Cette nouvelle nous révolta; nous manifestâmes avec amertume notre indignation aux parlementaires. Mais à qui avions-nous affaire? Aux Emigrés et aux Chouans? Quel fut notre étonnement, ce ne fut pas au nom de S. M. Britannique qu'on nous somma de nous rendre, mais au nom de Louis XVIII, roy des François, comme on va le voir. Mais nous ne découvrîmes pas tout de suite ce perfide stratagème.

» Les parlementaires, auxquels nous nous plaignions, semblèrent fort étonnés de cette violation des lois militaires, et l'un d'eux (2) s'engagea à aller faire rembarquer l'ennemi. Il partit.

» Pendant ce temps-là, le Conseil militaire assemblé, considérant l'impossibilité de résister contre le débarquement, qui déjà s'effectuait sur plusieurs points, avec 450 hommes dispersés sur une lieue et demie des côtes, et surtout de résister au fort Sans-Culotte jusqu'à ce que la retraite de toutes les troupes de l'intérieur de la presqu'île soit effectuée, arrêta qu'il croyait prudent, en consultant préalablement la garnison, de se rendre à l'armée anglaise, pourvu toutefois que les conditions qui seraient faites fussent honorables; sinon, qu'il fallait se déterminer à périr.

» D'après cela, on appela le parlementaire, qui était dans une chambre voisine, et voici les articles qui furent arrêtés :

» 1° Que la garnison de Quiberon sortirait de la presqu'île avec les honneurs de la guerre, et que cette sortie s'effectuerait dans les 24 heures;

» 2° Que nous déposerions les armes au pied des glacis du camp retranché du fort Sans-Culotte, et que nous nous en irions dans le continent occupé par les républicains;

» 3° Qu'il nous seroit procuré des voitures pour le transport de nos bagages et malades;

» 4° Qu'en attendant les 24 heures à échoir, nos troupes seroient libres dans la presqu'île;

» 5° Qu'elle recevrait la subsistance jusqu'à l'instant de son départ.

(1) Contades (p. 148), prétend que le compagnon de d'Hervilly était M. Langlois, commandant du génie.

(2) On va voir que c'est d'Hervilly. Il est évident que les troupes royalistes qui débarquaient à l'autre extrémité de la presqu'île ignoraient absolument que d'Hervilly parlementait. Détail assez typique, le comte de Vossey qui faisait partie du débarquement, raconte que l'officier républicain, commandant le détachement du port Orange, vint tendre la main à M. de Torey, capitaine au régiment de la Châtre, pour l'aider à débarquer. « Circonstance heureuse pour les troupes royales, tellement serrées dans les chaloupes, qu'elles auraient été dans l'impossibilité de se servir de leurs armes. » (Récit du comte de Vossey).

» Au moment où on traitait le 6<sup>e</sup> article, M. d'Hervilly qui s'était chargé de faire rembarquer l'ennemi, arriva, la montre à la main, et nous somma, au nom de Louis XVIII, roy des François, de nous rendre dans cinq minutes à discrétion; sinon que la garnison allait être passée au fil de l'épée. Dans le même instant, nous vîmes le lieu où nous étions, enveloppé d'ennemis débarqués. Alors nous reconnûmes la perfidie. Nous ne pûmes taire notre colère. L'état malheureux dans lequel nous nous trouvions nous enhardissait. Mais, hélas! eût-elle sauvé 400 républicains qui étaient déjà désarmés, battus, persillés et sous le couteau des brigands? Non, non, sans doute; si tous eussent péri sous le fer assassin, la République aurait à pleurer aujourd'hui leur mort. A la force, à la perfidie, il nous fallut donc céder : nous nous rendîmes. »

Voici maintenant la *version royaliste*.

» Le comte d'Hervilly s'avancit en colonne vers le fort Penthièvre dont il n'étoit éloigné que d'un tiers de portée de canon, lorsqu'un officier de la garnison du fort en sortit pour parlementer. Il rentra peu à près pour porter la réponse du comte d'Hervilly. Le commandant du fort sortit lui-même et lui proposa d'entrer dans le fort afin qu'il fût témoin des intentions de la garnison qu'il décideroit peut-être à se rendre sans faire de défense; on voulut lui bander les yeux, il s'y refusa. Il entra dans le fort, armé et les yeux découverts. La garnison demanda les honneurs de la guerre, ce qui fut réitéré aux ordres du général en chef.

» Cependant les bateaux étaient déjà fort près de la côte, et aucune batterie n'avoit joué; l'ennemi avait même évacué la seule qui pût s'opposer à la descente. A la demande du général en chef, qui commandoit la descente, le commodore sir John Warren fit le signal d'attaque et le débarquement s'opéra sans la moindre résistance, à 7 heures du matin. Peu de moments après, le général d'Hervilly vint conduire au général en chef un officier de la garnison pour réitérer la demande des honneurs de la guerre. La réponse de M. le comte de Puisaye fut que des sujets ne composoient point avec leur souverain, et qu'il vouloit qu'on se rendit à discrétion aux armes de leurs Majestés le roy d'Angleterre et le roy de France. La garnison se soumit. »

La divergence principale entre les deux récits consiste en ce que Delise prétend que d'Hervilly se rendit auprès de Puisaye, avant que les conditions de capitulation fussent élaborées, tandis que, d'après le marquis de la Jaille, ce sont ces conditions que d'Hervilly allait soumettre au général en chef.

On a donc mauvaise grâce à s'appuyer sur le récit républicain pour crier que les royalistes ont violé une capitulation qui, en réalité, n'existait pas. Par là même que d'Hervilly vint avec un parlementaire républicain soumettre à la décision de Puisaye les conditions de la garnison, il est évident qu'il n'y avait rien de conclu.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que le récit du commandant républicain provient d'un mémoire justificatif de sa conduite, adressé à ses chefs; et, ensuite, que les soldats de la garnison de Quiberon furent traités en prisonniers de guerre et non pas fusillés, quoiqu'ils se fussent rendus à discrétion et qu'ils fussent des misérables. « Les prisonniers qui seront transférés en Angleterre, ne sont, pour aucune raison, susceptibles d'aucune indulgence, » écrivait, le 8 juillet, le marquis de la Jaille à Windham. On leur a sauvé la vie en n'usant pas de représailles à leur égard; les sujets du roy n'ont point assassiné d'autres sujets, malgré que leurs ennemis n'épargnent ni le sexe ni

» l'âge. Le général comte de Puisaye a protégé tous les prisonniers qui vous sont envoyés, en les couvrant des drapeaux anglais et français; mais sa pitié ne va pas jusques à pardonner au crime, et ce n'est pas trop que d'exiger de votre justice que vous confondiez dans les prisons les officiers qui ont refusé de prêter le serment de fidélité au roy avec les scélérats dont les excès avaient prononcé l'arrêt. » (*Puisaye's papers*, vol. IX : BRIT. MUS., ms. 7980). M. Chassin (*Pacificat. de l'Ouest*, t. I, pp. 464-465, et *Hoche à Quiberon*, p. 80), cite des passages de cette lettre, d'après Louis Blanc (*Hist. de la Révolution*), passant, comme lui, sous silence, ce qu'il y a de désagréable pour la garnison républicaine. Il prétend même que cette lettre fut adressée au ministre anglais « dès que l'on sut, au camp des émigrés, que l'autorité anglaise s'était abstenue d'emprisonner les officiers républicains. » Pour faire admettre plus facilement à ses lecteurs cette légende, M. Chassin a modifié le vrai texte. Louis Blanc avait écrit, comme on lit sur le document du BRIT. MUS. : « Les prisonniers qui seront transférés en Angleterre ne sont, pour aucune raison, susceptibles d'indulgence. » M. Chassin a écrit, et dans son 1<sup>er</sup> vol. des *Pacifications*, p. 463, et dans son ouvrage *Le général Hoche à Quiberon*, p. 80 : « Les prisonniers que nous avons transférés en Angleterre... » Cette altération du texte était nécessaire pour la thèse de M. Chassin, afin de faire croire que ces prisonniers étaient déjà rendus en Angleterre, lorsque le marquis de la Jaille adressa son rapport.

## VI

Brigandage des troupes de Hoche, campées aux environs de Quiberon<sup>(1)</sup>.

*Lettre du commissaire Gillat, aux administrateurs du Morbihan :*

« Auray, 21 messidor an III (9 juillet 1795).

» La dévastation, le meurtre, le pillage, le viol, la désolation et le deuil, règnent dans toute la partie du district d'Auray qui se trouve située entre la grande route et la mer. Les maisons sont abandonnées, tous les meubles et instruments aratoires brisés ou brûlés, les bestiaux livrés à eux-mêmes divaguent au milieu des champs et ravagent les moissons, plusieurs sont tués et infectent déjà l'air de vapeurs mortifères; des enfants en très bas âge sont abandonnés et périssent inanition; des cadavres sont encore dans plusieurs maisons, dont les habitans ont été assassinés jusque dans leurs lits; des filles, après avoir assouvi la brutalité féroce d'hommes plus cruels cent fois que les tigres et les ours, ont été inhumainement massacrés; jamais enfin le respect dû aux personnes et aux propriétés ne fut plus entièrement méconnu, jamais la loi ne fut plus outrageusement violée; jamais l'homme ne se montra plus au-dessous de la dignité de son être. »

(ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795).

(1) Voir page 55.

*Lettre des membres du tribunal militaire de l'armée des côtes de l'Ouest, en séance à Auray, au Comité de salut public :*

« Auray, 22 messidor an III (10 juillet 1795).

»... Législateurs, le pillage sans frein, l'assassinat et le viol, sont des crimes de toutes les heures. On arrache à des femmes les oreilles pour s'en approprier les boucles; on coupe à d'autres les doigts pour en avoir les bagues. La barbarie inventive de forfaits nouveaux, s'exerce jusque sur des enfans qui tombent percés de coups de bayonnette. Aussi parcourez dans le Morbihan le pays qui est aujourd'hui le théâtre de la guerre, vous verrez les maisons désertes et abandonnées, les meubles qu'on ne peut enlever brisés, même les instruments aratoires; les bestiaux errants dans les campagnes sans soin, sans nourriture et détruisant les moissons; enfin si on excepte les ravages du feu, le Morbihan et surtout les côtes maritimes, représente le tableau sanglant de la Vendée... Et ces atrocités, quels en sont les auteurs?... des soldats!... des hommes qui se disent républicains... L'insubordination se développe à un tel point, que la voix des chefs est méconnue; qu'eux-mêmes sont menacés et que l'humanité devient un crime aux yeux de l'anthropophagie soldatesque... Nous vous le répétons, les coupables se multiplient à un tel point, qu'on doit craindre qu'ils se réunissent pour se soustraire à toute punition; et déjà il a été entendu ce propos terrible : *Les Bloufs tomberont sur les Bloufs.* »

(ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton de juillet, 1795).

\*  
\*\*

*Lettre du procureur général syndic de Vannes, au Comité de salut public, du 23 messidor an III (11 juillet 1795).*

« Le Comité n'ignore pas maintenant les vexations et les pillages auxquels la troupe vient de se livrer; il serait inutile de lui en retracer l'affreux tableau... » Pour lui, une grande partie de l'armée républicaine avait mérité le dernier supplice.

(ARCH. DU MORBIHAN, L. 137).

\*  
\*\*

*Lettre des administrateurs du Morbihan, au Comité de salut public, 23 messidor an III (11 juillet 1795) :*

« Les campagnes fatiguées et révoltées par tous les genres de persécutions, n'attendent qu'un premier succès pour se lever en masse et écraser tout ce qui tient à la République. L'armée, s'il est permis de dire que la République en ait une dans le Morbihan, l'armée est le plus redoutable ennemi du département. La plume se refuse à retracer ses forfaits. »

(ARCH. DU MORBIHAN, L. 137 et ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton de juillet 1795).

*Lettres de Hoche :*

1<sup>o</sup> *Au Comité de salut public*, du quartier général de Sainte-Barbe, 21 messidor an III (9 juillet 1795) :

« J'ai l'âme déchirée des horreurs qui se sont commises dans les campagnes ; il n'est sorte de crimes que n'aient commis les soldats de l'armée : le viol, l'assassinat et le pillage ont été très fréquents, malgré les ordres rigoureux que j'avais donnés ; mon pouvoir se borne à faire arrêter les délinquants et les envoyer à un tribunal militaire qui juge l'intention et qui ne produit pas un grand effet. Cependant beaucoup de coupables sont arrêtés. Ce sont principalement les officiers que je rends responsables. Quelques autres mesures jointes à six heures d'exercice par jour m'assurent encore que mes efforts ne seront pas vains. L'unique remède est d'établir dans cette armée, ainsi qu'on l'a fait pour celle de l'Ouest, une commission qui juge à mort le scélérat qui quitte ses rangs pour aller porter la destruction, la désolation, le fer et le feu dans les campagnes. »

(ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

2<sup>o</sup> *A Lanjuinais*, du camp de Sainte-Barbe, 23 messidor an III (11 juillet 1795) :

« On ne vous a pas dit la vérité en accusant nos soldats de piller, il fallait ajouter : ils assassinent, ils violent ; les loix sont insuffisantes et leur malheureux général est obligé d'en faire justice le sabre à la main. Les choses reviennent à bien cependant, mais je ne connais pas de plus horrible métier que de commander à des scélérats qui jouent avec tous les crimes. »

(ARCH. DE LA GUERRE : *Armée des côtes de Brest*, carton de juillet 1795).

## VII

Fuite de Puisaye<sup>(1)</sup>.

« Je ne doute pas qu'il (Puisaye) ne trouve quelque excuse à sa fuite, » écrivit Sombreuil à John Warren, quelques jours avant sa mort.

En effet, Puisaye trouva une excuse. A la lâcheté, il ajouta le mensonge, alors que Sombreuil, victime de son héroïsme, ne pouvait plus donner un démenti au honteux roman qu'il inventa.

Dans un mémoire justificatif manuscrit (*Puisaye's papers*, vol. CVIII, fol. 66 sqq. : BRIT. MUS., ms. 7079), Puisaye raconte que, voyant l'ennemi maître de la presqu'île, et songeant avant tout à mettre en sûreté sa correspondance avec le gouvernement anglais et ses partisans secrets de l'intérieur, ainsi que ses autres papiers, il fit prier sir Warren d'envoyer des chaloupes armées et des embarcations. Il en aurait parlé à Sombreuil qui, ne voyant pas venir ces secours, aurait conseillé à Puisaye de se rendre lui-même auprès du commodore.

(1) Voir page 82.

Puisaye se serait contenté d'envoyer le marquis de la Jaille, qui ne put s'embarquer que plus tard avec lui. Une heure après, aucune chaloupe ne paraissant, Sombreuil aurait dit au général en chef : « Au nom de Dieu, allez vous-même trouver le commandant des forces de mer pour faire arriver les chaloupes : cela est nécessaire au salut de tout ce qui reste icy d'honnêtes gens. »

Et Puisaye aurait répondu : « Eh bien ! j'y consens. Songez à conduire votre retraite sur Portaliguen, avec assez de mesure pour atteindre les chaloupes » et faire l'embarquement avec le plus d'ordre possible. Faites embarquer le régiment d'Hector le premier. Par dessus tout gardez-vous de croire une minute que l'on puisse traiter avec l'ennemi. Quelque capitulation que vous offrisse ces gens-là, vous et tous vos officiers n'en seriez pas moins massacrés. »

Nous ne nous arrêterons pas à discuter ce honteux roman, contraire aux attestations de témoins honorables et spécialement à celle de Sombreuil ; contraire au bon sens, qui jamais n'admettra que le chef d'une armée déserte ses troupes au moment du péril, sous prétexte de faire une commission dont le dernier soldat de l'armée pouvait être chargé.

La preuve que Puisaye est de mauvaise foi, c'est que tout d'abord il n'attribua pas sa fuite aux conseils de Sombreuil. Voici ce que raconte le comte de Contades (*Souvenirs*, p. 204) : « Puisaye se rendit tout droit à bord de la Pomone. Il m'a dit, depuis, que M. de Balleroy lui avait dit, de ma part, de se sauver, que tout était perdu ; conseil prudent qui fait l'éloge de mon attachement à sa personne, mais que j'étais aussi loin de lui donner qu'il aurait dû l'être à le suivre. Il ne m'a jamais pardonné d'avoir nié de lui avoir donné ce conseil. » — Sombreuil étant mort et ne pouvant nier, comme Contades, Puisaye le mit lâchement en cause.

## VIII

Témoignages royalistes et républicains sur la capitulation<sup>(1)</sup>.

Sur cette question si controversée de la capitulation, écoutons les témoins royalistes et républicains, les chefs des deux armées, et les représentants du peuple.

## I. — Dépositions des républicains.

1<sup>o</sup> MOREAU DE JONNÈS. — « J'eus plusieurs fois l'occasion de m'entretenir avec les prisonniers (dans le trajet du Fort-Neuf au fort Penthièvre), et je fus forcé de reconnaître que la plupart étaient encore, malgré leur malheureuse situation et le témoignage des événements, dans une sorte d'infatuation qui rendait leur perte inévitable. Réfugiés et entassés dans un fort sans issues, privés de toute défense du côté de la terre, ils avaient été forcés de se rendre à discrétion au moment où ils allaient être emportés à la baïonnette, et

(1) Voir page 87.

pourtant ils croyaient être prisonniers de guerre et devoir être traités comme tels; ils ignoraient le décret qui les mettait hors la loi, et ils s'attendaient à être délivrés par l'insurrection vendéenne. Il y en eut qui refusèrent les avis et les facilités qu'on leur offrait pour s'échapper, soit par un faux point d'honneur, soit par de folles espérances, ou peut-être par une injuste défiance de nos conseils... L'effroyable massacre qu'exigeait la condamnation de tant d'hommes, fit frémir les juges. Ils déclarèrent être incompetents. Ce ne fut qu'un répit pour les prisonniers... » (*Aventures de guerre*, t. I, ch. V, pp. 226-227).

2° ROUGET DE L'ISLE. — « Le général Hoche arrivait au pied du Fort-Neuf, à la tête de ses grenadiers. Après les avoir rangés en bataille, dans un fond, à l'abri du feu des Anglais : « Amis, leur cria-t-il, prenez haleine et finissons-en! — Et toi, s'adressant à un petit tambour qui se trouvait à côté de lui, tiens-toi prêt à battre la charge! » Ces mots me firent frissonner : « Ah! général, quelle effroyable hécatombe!... — Que voulez-vous que je fasse, expliqua-t-il vivement... Dois-je laisser aux Anglais le temps d'embarquer les émigrés, de faire un mouvement sur mes derrières, peut-être de me couper la retraite? » Après avoir réfléchi un instant : « Eh bien! s'écrie Hoche avec chaleur, allez leur signifier qu'ils rendent les armes, ou que je les jette à la mer... Surtout qu'ils aient à faire cesser le feu de la flotte anglaise; si je perds un homme, ils sont tous morts (1)... »

« Je me portai rapidement vers le fort... Je répétai les propres paroles que le général m'avait chargés de transmettre... Le galop d'un cheval me fit retourner. Je vis Mesnage accourant le sabre à la main, la tête enveloppée d'un mouchoir blanc, et qui s'écria : « Qu'est-ce à dire, messieurs? Le général veut bien vous accorder quelque répit, et vous continuez vos embarquements! Qu'ils cessent à l'instant même, ou c'en est fait de vous! N'y a-t-il que des émigrés parmi vous? N'y a-t-il plus de Français? » A cet appel un violent hurraha éclata : « Oui, oui, il y a des Français, crièrent à la fois tous les soldats enrôlés de force en Angleterre : *Vive la Nation! Vive la République!*... » Ils s'élançait à corps perdu dans la plaine et viennent à toutes jambes s'agglomérer autour de Mesnage... Le découragement et la consternation des autres annonçaient qu'ils allaient se soumettre.

« Je me hâta de retourner au général : « C'en est fait, général, ils vont se rendre. — Oui, me répondit-il, voilà ma tâche remplie; mais celle des représentants commence et je suis surpris de ne pas les voir... Faites-moi le plaisir d'aller au-devant d'eux, et, si vous les rencontrez, de presser leur arrivée. *Mon âme est fatiguée; il est temps qu'ils viennent partager cette affreuse responsabilité.* »

Pendant ce temps Sombreuil se fit présenter à Hoche, et les deux chefs se promènèrent paisiblement jusqu'à l'arrivée des représentants.

« Citoyens, dit Hoche aux représentants, je vous présente le comte Charles de Sombreuil. — Le comte de Sombreuil, interrompit Blad, assez étourdiment; Monsieur, j'ai été en prison avec Mademoiselle votre sœur. — Messieurs, répondit Sombreuil, les malheurs de ma famille sont connus, il a dû être permis de chercher à les venger. — Monsieur, répliqua Tallien, avec dignité, nous et les nôtres, nous avons été et nous avons failli être les victimes des horreurs dont vous parlez; cela ne nous a point engagés à prendre les armes contre notre patrie. »

(1) Voilà un langage étrange si Hoche n'avait pas douté que leur reddition était également la mort en masse.

Hoche exposa la demande de Sombreuil d'être conduit ne fût-ce que pour une heure, avec une escorte, à la flotte anglaise. Sombreuil déclara qu'il voulait démasquer les auteurs de la catastrophe. Les représentants refusèrent. Sombreuil remit son épée à Tallien après l'avoir baisée respectueusement.

Pendant l'entrevue de Sombreuil avec les représentants « nulle transaction ne fut invoquée par lui, nulles plaintes, nulles réclamations ne furent élevées, » dit Rouget de Lisle. Mais nous verrons ce témoignage démenti par d'autres républicains. Est-il admissible que Sombreuil n'ait pas dit un mot en faveur de ses compagnons?

Rouget avoue que « les grenadiers de Humbert crièrent aux émigrés : « Rendez-vous, il ne vous sera pas fait de mal, on épargnera les prisonniers. » Et que « ce fut dans cette confiance que 3,500 hommes réunis sous les ordres de Sombreuil, et qui ne demandaient qu'à se défendre, mirent bas les armes devant 6 à 700 républicains. » (*Historique et Souvenirs de Quiberon*, pp. 95-104).

3° Le général HUMBERT. — M. Chasle de la Touche, ayant eu, depuis les événements, des relations intimes avec Humbert, rapporte une conversation qu'ils eurent ensemble sur les prisonniers de Quiberon.

« Nous pensions tous qu'ils étaient sauvés, les malheureux, dit Humbert; mais Tallien les abandonna et ils périrent. »

M. Letarouilly, ancien directeur des transports militaires, était présent, il ajouta :

« Oui, ils périrent; mais vous savez mieux que moi, général, que ce n'était pas cela qu'on leur avait promis. Leur malheur vint de trop de confiance, ce qui était dangereux dans ce temps-là. Pour vivre, il ne fallait se fier à rien et à personne. »

Humbert reprit : « Tallien les abandonna, Hoche en eut bien du chagrin. » (*CHASLE DE LA TOUCHE, Relation*, p. 183).

4° Le capitaine républicain LAVETTE : « Ayant rencontré, à Vannes, le capitaine Lavette, qui avait fait à Quiberon les fonctions d'aide-de-camp de Humbert, il me dit, raconte le capitaine Cruzel, que son général avait capitulé avec Sombreuil, et ajouta : *Il est déshonorant pour la nation de mettre en jugement des hommes qui se sont confiés à notre loyauté.* » (*Relation manuscrite du capitaine républicain Cruzel*, citée par CHASLE DE LA TOUCHE, p. 191).

5° Le capitaine républicain CRUZEL, qui prit part à l'assaut du fort Penhièvre, écrivait à Chasle de la Touche, à l'occasion du jugement du comte de Broglie, auquel il avait assisté : « En vain les prisonniers invoquaient la capitulation hautement avouée par tous les officiers et soldats républicains; en vain ils réclamaient la foi jurée; ni le président, ni le rapporteur ne parlaient de la capitulation, soit pour la reconnaître ou pour la nier; ils se bornaient à condamner les uns comme émigrés, entrés en armes sur le territoire de la République; et les autres comme officiers d'insurgés. » (*CHASLE DE LA TOUCHE*, p. 128).

6° PACQUETEAU. — « L'étudiant Pacquetau, porteur du drapeau de la Légion nantaise, qui fut arboré sur le fort Penhièvre, dit M. Chassin, racontait le lendemain même, 4 thermidor (22 juillet), dans une lettre à son père à Nantes :

» Nous poursuivions les Emigrés, etc., etc., jusqu'au bord de la mer, envenimée de l'escadre anglaise, qui, protégeant leur retraite par une grêle de boulets, qu'elle fait pleuvoir sur nos têtes, les aide à s'embarquer dans des chaloupes. La précipitation, avec laquelle les plus lâches d'entre eux se jetaient dedans, en fait couler trois. *Le reste s'est rendu prisonnier* : 1,602 Emigrés et 5,000 soldats, chouans, etc. Ils sont à Auray. Le représentant du peuple Tallien est parti, ce matin, pour Paris, pour savoir de la Convention ce qu'elle décidera de leur sort. » (CHASSIN, Hoche à Quiberon, p. 114).

7° *Dépôts divers*. — Les habitants d'Auray qui s'étaient réfugiés à Quiberon, et qui composèrent le *régiment d'Auray* auquel Puisaye donna pour colonel M. Glain, essayèrent de se disculper, et, dans ce but, écrivirent au Comité de salut public :

« Lors de la prise de cette presqu'île, les habitants d'Auray mirent bas les armes, non seulement sur l'assurance donnée par le général républicain qu'il ne leur serait fait aucun mal, mais encore persuadés que la conduite qu'ils avoient été forcés de tenir, d'après la cruelle position où les autorités d'Auray les avoient mis, serait excusée; mais ils étoient dans l'erreur, plusieurs d'entre eux ont été fusillés, beaucoup condamnés à une prison plus ou moins longue et les autres sont fugitifs sur le bien desquels le séquestre a été apposé. »

(« Au Comité de salut public, section de la guerre des Chouans, à Paris. 25 août 1795 (v. s.) » ARCH. NAT. : AA. 42.)

Le 22 juillet, jour où les prisonniers arrivèrent à Auray, le citoyen Frogerais, juge au tribunal du district d'Auray, écrivait, à la directrice des postes d'Hennebont, cette lettre dont le représentant Brué certifia la copie conforme.

« On prétend, et les émigrés pris nous l'on dit, que lorsqu'on les somma de mettre bas les armes, leur général Sombreuil répondit : *A quoi bon, puisqu'il n'y a pas de quartier pour nous ?* — Hoche lui dit : *Rapportez-vous en à la loyauté française.* — Soit, dit Sombreuil, *je m'y fie.* »

« Il est présumable qu'ils auront la vie sauve, mais qu'ils seront déportés. »

« Ce qu'il y a de sûr c'est qu'à l'issue immédiate de la victoire, Tallien est parti en poste pour la Convention. » (ARCH. DU FINISTÈRE, série E).

## II. — Dépôts des royalistes :

1° Le comte DE VAUBAN (1). — « L'on commença à entendre des cris : *Rendez-vous; bas les armes; on ne vous fera rien!* » Il s'élevait d'autres voix des régiments à la solde anglaise disant : *Il faut nous rendre; ils ne nous feront rien.* » M. le comte de Sombreuil fut un moment fort incertain du parti qu'il prendrait. Je l'assurai que s'il se rendait, il en serait la victime, ainsi que tous ceux qui mettraient bas les armes. Les mêmes cris continuaient. M. le comte de Sombreuil voulut parler au général Humbert; mais il était impossible de s'approcher, à cause du feu de la corvette. Le général républicain demanda, exigea qu'on le fit cesser : on eut beaucoup de peine à le faire comprendre à la corvette. Enfin, on y parvint, et le feu cessa. Alors les républicains s'avancèrent. Les mêmes cris, *Rendez-vous; il faut nous rendre,* recommencèrent. On se rendit.

(1) *Mémoires*, p. 133. Il ne faut pas oublier que Vauban se rembarqua avant la fin du drame.

» J'avais dit à M. le comte de Sombreuil que, quant à moi, comme officier-général royaliste, il n'y aurait pas de quartier, et que j'aimais mieux être noyé que d'être pris. Je le quittai, et à quelques pas de là j'entraï dans la mer... »

2° *Dépôt du comte DE CONTADES*. — Avant que les Emigrés se rendissent au Fort-Neuf, Contades alla trouver Sombreuil : « Je lui demandai quel parti il comptait prendre. Il me répondit qu'il allait se jeter dans le fort neuf et y capituler... Bien décidé à ne pas capituler, je le quittai et me rendis au port (1). »

Le comte de Contades s'embarqua donc avant que les Emigrés fussent assiégés dans le Fort-Neuf, avant par conséquent que le moindre pourparler fut engagé entre les royalistes et les républicains. Serait-ce donc pour excuser la précipitation de sa fuite qu'il a osé écrire : « Ils ont attesté une capitulation qui n'a jamais existé. » Il ajoute : « Quelques individus ont dit : *Rendez-vous, on ne vous fera rien*, mais il n'y a jamais eu de vraie capitulation faite avec le général (2)... »

Il s'agit de savoir si on a laissé entendre aux royalistes qu'ils auraient la vie sauve et si c'est dans cette conviction qu'ils se sont rendus. Le comte de Contades n'était pas présent; son témoignage est donc sans valeur. Il faut même dire que son témoignage est ridicule, lorsqu'il prétend que, pendant la route de Quiberon à Auray, « on promit alors qu'on ne ferait rien aux prisonniers, si personne ne cherchait à s'évader. On le promit alors, parce qu'on y avait intérêt (3). »

3° Le marquis DE LA JAILLE, aide de camp du général de Puisaye (4). — « M. de Bosen de Périgord fut envoyé par M. de Sombreuil à bord de l'*Allouette* et de là à bord du commodore pour le prier de faire cesser le feu des frégates, parce que c'était à cette condition que les généraux républicains consentiroient à une capitulation. Quelques officiers et soldats qui ne voulaient pas se fier à une promesse profitèrent de ce moment pour se sauver à la nage... »

« Sir John fit cesser le feu; peu de moments après, il envoya à terre le lieutenant Cotton avec un billet que j'écrivis moi-même, et conçu, à peu près, dans ces termes : *Le commodore demande quelles sont les conditions de la capitulation.* M<sup>r</sup> Cotton rapporta bientôt la réponse verbale que le général républicain et le représentant du peuple étant encore à Auray, les articles de la capitulation ne pouvaient être arrêtés que le lendemain, et qu'on ferait savoir quand ils seroient rendus à Quiberon. »

« On a su depuis que Hoche et Tallien étoient dans la presqu'île à l'instant même que l'on tenoit ce discours perfide. »

« Dans l'après-midi du 22 (c'est-à-dire le lendemain, alors que les prisonniers étoient déjà rendus à Auray), sir John Warren impatient de connaître le sort de tant de braves gens, envoya le capitaine Keats et le lieutenant Cotton en parlementaire au port Orange; ils y furent fort mal reçus par un général

(1) *Souvenirs*, pp. 210-211.

(2) *Ibid.*, p. 215.

(3) *Ibid.*, p. 216. C'est de Contades qui souligne « alors », comme pour faire entendre qu'à ce moment il y eut une sorte de capitulation conditionnelle.

(4) *Rapport ms. du M<sup>r</sup> de la Jaille sur l'affaire de Quiberon*, date de Londres, le 1<sup>er</sup> janvier 1797 (*Puisaye's papers*, vol. CVIII, fol. 25-26 : BAR. MUS., ms. 8079). Le marquis de la Jaille s'étoit embarqué avec le comte de Puisaye, dès le début. Mais il est intéressant de savoir ce qui se passait sur le bâtiment amiral, tandis que les royalistes luttèrent pour la vie sur terre.

républicain (1) qui se fit longtemps attendre, et qui leur dit fort insolemment et sans descendre de cheval qu'il n'y aurait point de capitulation et qu'on tireroit à l'avenir sur tout bâtiment qui s'approcherait à la portée du canon sous pavillon parlementaire. »

La réponse du brutal général Lemoine importe peu dans la circonstance, d'autant que, dans le rapport qu'il fit à Hoche de son entrevue avec les officiers anglais, il passe sous silence ce qui a trait à la capitulation.

4° Le marquis BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, adjudant-général (2). — Sur la question de la capitulation, il dit que les républicains, pour première condition, exigèrent que l'on fit cesser le feu d'une frégate et d'une chaloupe anglaises qui leur faisaient beaucoup de mal. « Ensuite, sur la foi de leurs belles promesses, M. de Sombreuil fit mettre bas les armes. »

5° L'abbé PÉRICAUD (3). — L'abbé Péricaud, après avoir essayé, mais en vain, de déterminer Mgr de Hercé, évêque de Dol, à s'embarquer, se retira avec la foule auprès du Fort-Neuf. « Environ une demi-heure après, écrit-il, les républicains n'étant plus qu'à un demi-mille, on n'entendit que cris et que gémissements, et tout le monde se jeta à la mer, aimant mieux périr dans les flots que de tomber au pouvoir de l'ennemi. M. de Sombreuil se promenait à cheval, pour tâcher de rassurer tout le monde, en disant qu'il avait fait une capitulation avec le général ennemi et que personne ne périrait. Cette assurance calma bien des inquiétudes, mais elle ne m'inspira aucune confiance. » Peu après, l'abbé Péricaud réussit à gagner une chaloupe.

6° Le chevalier DE CHALUS. — Puisaye, dans une apologie manuscrite de sa conduite (4), raconte, d'après un mémoire du chevalier de Chalus, que les Emigrés, se voyant protégés par le feu des corvettes et chaloupes anglaises, crièrent : « Battons-nous ! La victoire ou la mort ! » Le général Humbert demanda alors à parler au chef et s'entretint avec Sombreuil. Pendant ce temps, un officier républicain arrive à toute bride et crie : « Messieurs les Emigrés, sauvez-vous, ou vous serez tous fusillés : il ne faut pas vous fier à ce que

(1) C'était le général Lemoine. Voici comment il rendit compte à Hoche de cette entrevue :

« Au quartier général de S. Pierre, le 5 thermidor (23 juillet), l'an 3 de la République française, cinq heures du matin.

« Le général de brigade Lemoine au général en chef Hoche.

« Mon cher général, hier deux officiers de la flotte anglaise ont demandé à me parler. Le poste devant lequel ils se sont présentés, m'a de suite envoyé chercher ; et pendant ce temps les a fait débarquer. J'étais à cheval alors, et de suite je me transportai sur le lieu avec les généraux Valleteaux et Druat ; plutôt pour les faire rembarquer que pour les écouter : sans doute ce que je leur ai dit ne les a pas satisfaits ; de suite ils sont partis pour leur bord. D'après les ordres que je vais donner, j'espère que ces Messieurs ne remettront plus les pieds dans l'île pour parlementer. » Cette lettre, avec d'autres, fut publiée, par Hoche en placard à Nantes.

(2) *Journal ms. des opérations de l'armée royale de Bretagne, depuis le 27 juin 1795, jusques à la sortie de la presqu'île de Quiberon (Puisaye's papers, vol. CVIII, fol. 47 ; BRIT. MUS., ms. 8079).* Ce Beaupoil s'était embarqué ; son frère, Marc-Antoine, fut fusillé à Quiberon, le 5 août.

(3) Lettre à Puisaye, 2 avril 1807 (*Puisaye's papers*, vol. LXXIV ; BRIT. MUS., ms. 8045).

(4) Mémoire justificatif de Puisaye (*Puisaye's papers*, vol. CVIII, fol. 77 ; BRIT. MUS., ms. 8079). L'officier qui conseilla l'embarquement était le général Mermet.

notre général dit au vôtre. C'est pour le tromper qu'il lui parle. » M. le chevalier de Chalus s'avance et lui dit : « Il est impossible que nous nous sauvions, il n'y a point de barques. » L'officier répondit : « Je ne puis vous en dire davantage : si vous vous rendez, vous serez tous fusillés ; » et il ajouta : « Hé ! malheureuse opinion ! que tu vas faire de victimes ! » Après quoi il retourna à son rang comme un éclair. — Un instant après, Sombreuil quittait Humbert et disait : « Mes amis, sauvez-vous ou mettez bas les armes. » M. de Chalus lui ayant demandé des explications, Sombreuil répondit : « Mon ami, nous sommes perdus, sauvez-vous. — Cela n'est pas possible, dit M. de Chalus, il ne paraît pas de chaloupes. » Sombreuil lança son cheval sur un rocher et essaya de se précipiter dans la mer ; le cheval prit le mors aux dents et revint vers la terre.

Voilà ce qui semble en pleine contradiction avec ce que nous avons entendu dire jusqu'ici de Sombreuil. Mais, il faut s'entendre. D'autres témoins déclarent que, en effet, Sombreuil poussa son cheval à la mer. Ce n'était pas pour se noyer, comme le fait supposer le récit du chevalier de Chalus, mais bien pour aller demander à la corvette anglaise de cesser son feu, comme le voulait Hoche. M. de Chalus raconte les faits avant l'entrevue avec le général en chef, et termine au moment où Sombreuil veut faire cesser la canonnade anglaise. A ce moment, le chevalier de Chalus profita, comme beaucoup d'autres, du répit pour s'embarquer. Alors tout s'explique, même le prétendu conseil de fuite donné par Sombreuil à Chalus, lequel sent la nécessité de justifier son rembarquement.

Nous avons entendu jusqu'ici des royalistes qui se rembarquèrent avant la reddition du Fort-Neuf ; écoutons maintenant ceux qui furent faits prisonniers et conséquemment témoins de tout le drame.

7° Le général TERCIER (1). — « Nous étions tous agglomérés dans un étroit espace que l'ennemi ne tarda point à cerner. La corvette ne cessait de faire feu. Enfin il nous fut fait par Hoche le signal de rester tranquilles ; il envoya vers nous son aide de camp, M. de Mermet, adjudant général ; cet officier nous dit que le général en chef demandait à parler aux commandans des corps. M. de Sombreuil les assembla tous pour savoir leur résolution.

« Nous sommes, lui dirent-ils, décidés à vous suivre. » Et de suite, il se rendit auprès de Hoche. Pendant ce colloque, nombre de soldats sautèrent par-dessus les murs peu élevés et furent se rendre à l'armée républicaine, qui les y invitait par ses cris. . .

« Le général Hoche dit au comte de Sombreuil qu'il fallait que tous ses soldats rendissent leurs armes, ainsi que ses officiers. Sombreuil répondit que sa petite armée n'était composée que d'Emigrés.

« Je sais, dit Hoche ; mais assurez-les qu'ils auront tous la vie sauve.

« Vous seul, monsieur, serez excepté. »

« Le comte de Sombreuil répondit qu'il mourrait content, s'il emportait au tombeau la consolation que la vie de ses braves camarades serait épargnée.

« Vos soldats, ajouta encore Hoche, peuvent venir dans nos rangs, ils y seront admis. »

« Revenu auprès de nous, le comte de Sombreuil nous rendit compte de la conférence qu'il venait d'avoir, et de la capitulation qui venait d'être faite, sur parole à la vérité et en plein air, sans écrit. Nos soldats lui répondirent :

(1) *Mémoires*, pp. 115-117. Le général Tercier était au Fort-Neuf ; il s'évada plus tard.

« Mon général, nous sommes tous émigrés, et nous voulons suivre le sort de nos officiers. »

« Plutôt que de rendre leurs armes, ils les jetaient de dépit dans la mer, ou bien les brisaient sur les rochers. L'adjutant-général Mermet nous dit en particulier qu'il plaignait notre position, qu'il avait un frère émigré et qu'il nous conseillait, malgré les promesses faites, de chercher à nous embarquer. Mais la chose était impossible; il n'y avait aucune embarcation sur le rivage, et la mer continuait à être houleuse. . . »

« La corvette anglaise continuait de tirer sur les colonnes ennemies.

« Faites donc taire le feu de cette corvette, dit le général Le Moine, puisque le fort est rendu. »

« On faisait de terre des signaux pour faire cesser le feu. Le chevalier de Gesril, officier de marine, se mit à la nage et alla droit à la corvette annoncer notre reddition. La corvette alors se retira. M. le chevalier de Gesril, qui pouvait se faire recevoir à bord de ce bâtiment de guerre, et par conséquent sauver sa vie, revint à terre et se remit dans les rangs de ses camarades. Il a péri depuis. »

8° Le chevalier BERTHIER DE GRANDRY (1). — Les colonnes ennemies s'avancent à cent cinquante pas du fort, en criant : « Rendez-vous ! »

« C'est dans cette extrémité que le brave général de Sombreuil, se portant seul en avant, cria au général républicain : « Faites arrêter vos colonnes et permettez le débarquement, ou je fais commencer le feu, et nous nous défendrons jusqu'au dernier. — Je ne puis permettre le débarquement, » répondit le général Hoche (2) qui s'était approché de M. de Sombreuil; mais « mettez bas les armes, vous serez traités comme prisonniers de guerre. — Même les émigrés? demanda M. de Sombreuil. — Oui, » repliqua Hoche, même les émigrés, tout ce qui mettra bas les armes. » Quant à vous personnellement, général, ajouta-t-il, je ne puis vous rien promettre. — Je ne demande rien pour moi, répondit aussitôt M. de Sombreuil, pourvu que je sauve la vie à mes braves compagnons, je suis content, je mourrai satisfait. »

« Puis, revenant à nous :

« Mes amis, nous dit-il, mettez bas les armes; j'ai obtenu une capitulation avantageuse. Vous serez traités comme prisonniers de guerre, tous, même les émigrés. »

« Ainsi eut lieu la capitulation verbale, sur la foi du général Hoche qui, s'étant à son tour approché de nous et continuant à s'entretenir avec M. de Sombreuil, demanda qu'on fit cesser immédiatement le feu de la corvette anglaise qui ne discontinuait pas.

« C'est alors que M. de Géry, officier de marine, se jeta à la nage pour aller informer le commandant de cette corvette du traité qui venait d'être conclu, et l'engager à ne plus tirer, ce à quoi il obtempéra sur le champ. En vain M. de Géry fut prié, supplié, de monter à bord, en vain voulut-on le convaincre qu'il ne devait point compter sur la capitulation; ne doutant point de la parole donnée, il revint en homme d'honneur prendre ses fers, et fut bientôt victime de sa courageuse et trop noble confiance. »

(1) *Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon (Revue de Bret. et Vendée, 1861, 1<sup>er</sup> sem., pp. 26-27)*. Berthier de Grandry était dans le Fort-Neuf et échappa au supplice.

(2) Nous répétons que les Emigrés ont souvent pris Humbert pour Hoche.

9° CHAUMEREIX (1). — Hoche et deux officiers d'état-major s'avancent vers Sombreuil. Celui-ci leur dit : « Les hommes que je commande sont déterminés à périr sous les ruines du fort; mais si vous voulez les laisser rembarquer, vous épargnerez le sang français. »

Hoche répondit : « Je ne puis permettre le rembarquement; mais si vous mettez bas les armes, vous serez traités comme des prisonniers de guerre. — Les émigrés sont-ils compris? — Oui, tout ce qui mettra bas les armes. »

Hoche demande à Sombreuil son nom. « Quant à vous, Monsieur, dit-il alors, je ne puis rien vous promettre. — Aussi n'est-ce pas pour moi que j'ai voulu capituler : je mourrai content, si je sauve la vie à mes braves compagnons d'armes. »

10° Le chevalier d'ANTRECHAUS (2). — « Sombreuil capitula verbalement, ne pouvant mieux faire; il s'excepta seul du traité. »

11° VILLENEUVE DE LAROCHE-BARNAUD (3). — Cet émigré, qui s'échappa d'Auray, raconte que les républicains firent entendre ces cris : « Rendez-vous, braves émigrés; il ne vous sera fait aucun mal : nous sommes tous Français! » Un grand nombre de soldats royalistes jetèrent alors leurs armes et coururent à l'ennemi, qui, à ce premier succès, redouble ces cris, pour nous inviter à mettre bas les armes. . . Les républicains, persistant toujours dans leur dessein, ne semblaient faire aucune opération hostile, et se bornoient à répéter les mêmes expressions d'amitié, en ajoutant : « Vous n'êtes plus assez nombreux pour nous résister; rendez-vous donc; nous admirons votre courage; nous sommes tous Français. » Nous n'avions alors qu'une ou deux cartouches (4) par homme, et cependant tous nos soldats ne répondirent aux invitations répétées de l'ennemi que par une contenance ferme et le plus morne silence. Chacun attendait sans crainte le moment du combat. Il ne nous restait plus que huit cents à mille hommes, qui n'avaient pour toute défense que leur courage et leurs baïonnettes. »

Sombreuil tint « un conseil de guerre avec les principaux officiers pour prendre une résolution définitive. Elle fut d'envoyer un parlementaire au général Hoche, sur l'invitation duquel le comte de Sombreuil se rendit auprès de ce général, accompagné de ses officiers supérieurs. Manquant de part et d'autre des choses nécessaires pour écrire, on stipula verbalement une capitulation, garantie par la parole d'honneur des deux chefs, et basée sur les conditions suivantes :

« Le général comte de Sombreuil se dévoue, et fait le sacrifice de sa vie, pour celle de ses compagnons d'armes renfermés dans le Fort-Neuf.

« Tous les émigrés pourront se rembarquer (5).

« Les soldats seront prisonniers de guerre, et libre à la République

(1) *Relation de M. de Chaumereix, officier de marine, échappé des prisons d'Auray et de Vannes, 1795, in-8° de 40 pages (s. 1.)*.

(2) *Relation d'Antrechaus, 1824, p. 14.*

(3) *Mémoires, pp. 216-227.*

(4) Les hommes du régiment dont faisait partie Villeneuve avaient, au premier moment de la déroute, environ six cartouches chacun; sur l'ordre du comte de Bozon-Périgord, ils partagèrent ces quelques munitions avec le régiment de Salm, qui en manquait complètement. *Ibid.*, p. 211.

(5) Le comte d'Anceau, affirmant devant ses juges la capitulation, dit : « Cette capitulation porte que nous devons nous rembarquer. » Voir page 123.

de les incorporer dans les rangs de ses troupes, dès qu'elle le jugera à propos...

» Le comte de Bozon vint me communiquer les ordres du général de Sombreuil, de mettre bas les armes. Ce ne fut qu'à la seconde interpellation que je pus me résoudre à lui obéir. Obligé de faire connaître à mes soldats l'ordre que je venois de recevoir, je vis ces braves militaires laisser tomber avec lenteur, et en soupirant, leurs armes, dont ils sembloient ne pouvoir se séparer.

» Pendant ce temps, le comte de Bozon se rendit au rivage, où une chaloupe, qui croisoit vers la côte, le transporta à bord d'un vaisseau de l'escadre...

Un capitaine de grenadiers républicains dit à Villeneuve : « Vous êtes tous des Emigrés, il faut donc vous rembarquer; ici, vous n'êtes pas en sûreté. »

Tallien, ou du moins un personnage qu'on lui assura être Tallien, dit aussi à M. de Villeneuve : « Monsieur, vous ne devriez plus avoir votre épée... (Et lui montrant de la main la mer) Allez, Monsieur, rejoindre vos amis. »

Hoche arriva à son tour avec Sombreuil. « Le premier n'avait qu'un mouchoir blanc sur la tête; sa physionomie était noble et son ton affable; il nous adressa ce peu de paroles, qui nous furent répétées par le comte de Sombreuil : « Messieurs, vous allez tous vous rembarquer. »

Les Emigrés et les républicains se tinrent sur le bord de la mer, attendant les chaloupes. Une se détacha de l'escadre, mais voyant les royalistes entourés de républicains, elle vira de bord. Ce fut tout. Les commandants des transports auraient refusé de mettre leurs chaloupes à la mer, à cause du mauvais temps.

Pendant ce temps, « la conversation du général Hoche et du comte de Sombreuil s'étoit graduellement animée : le premier vouloit apparemment tenir les articles de la capitulation, mais il ne vouloit pas accorder au comte de Sombreuil un plus long délai pour notre rembarquement, de crainte de se compromettre avec l'inexorable Tallien. »

Bientôt, en effet, Tallien envoyait à Hoche émissaire sur émissaire pour lui ordonner de faire marcher les royalistes sur le fort Penthièvre. Hoche commanda alors à ses grenadiers de mettre les prisonniers en marche. Les grenadiers n'obéirent pas. De nouveau pressé par Tallien, Hoche usa de violence pour faire obéir les soldats républicains.

12° LE VICOMTE DE LA VILLEGOURIO (1). — « A peine le général Humbert, qui commandoit l'avant-garde républicaine, eut-il pris position à mi-portée de canon, et mis ses pièces en batterie, qu'il envoya deux parlementaires nous offrir de nous rendre à discrétion. Cette proposition rejetée avec le mépris qu'elle méritoit, nous priva d'une cinquantaine de soldats qui franchirent les retranchemens et passèrent à l'ennemi.

» M. de Sombreuil tint conseil, et il fut unanimement décidé que nous sortirions tous du fort, et que, secondés par le feu très vif que faisoient les frégates sur la colonne ennemie, nous nous précipiterions l'épée à la main dans ses rangs, où du moins, si la victoire ne secondoit pas notre courage, nous trouverions une mort glorieuse. Hélas! pourquoi n'exécutâmes-nous pas cette généreuse résolution? Pourquoi n'ajoutâmes-nous pas foi aux discours d'un adjudant-général ennemi(2) qui, ayant trouvé moyen de s'approcher du fort, ne

cessoit de nous répéter qu'une mort ignominieuse nous attendoit, si nous étions assez confians pour ajouter foi à des promesses déjà si souvent violées.

» Cependant nous nous étions formés : Sombreuil, à notre tête, donnoit déjà l'ordre d'ouvrir les portes, lorsque de nouveaux parlementaires se présentent et demandent le général. Ils sont chargés de nous offrir une capitulation honorable, vies et bagues sauvées, et de rester en otages, pendant que Sombreuil ira convenir avec le général ennemi des articles de ce traité solennel. Pendant qu'on étoit occupé de cet important objet, Humbert demande qu'on donne aux frégates l'ordre de cesser leur feu. N'ayant point de chaloupes, le brave Gesril de Papeu, lieutenant de vaisseau, attaqué de la fièvre depuis un mois, quitte ses habits, se jette à la nage, va communiquer au commodore le désir de M. de Sombreuil, et revient au rivage partager le sort de ses compagnons d'armes. A son retour, tout étoit terminé, et la capitulation jurée solennellement; Hoche et Tallien venoient d'arriver et l'avoient également signée. » Au bout d'une demi-heure, on se met en marche pour le fort Penthièvre.

» ... Enfin un roulement se fait entendre, et le silence le plus profond est commandé. Le général Hoche (1), à cheval, prend la parole, et, après avoir proclamé solennellement la capitulation, dans laquelle Sombreuil seul, et nous l'ignorions jusqu'alors, avoit refusé d'être compris, il nous demanda notre parole de nous rendre à Auray, où nous recevriens une nouvelle destination. » Plus tard, La Villegourio confirma sa première relation dans des lettres publiées (2).

Il répète que la capitulation fut signée ostensiblement.

Ce détail est démenti par toutes les relations. On ne peut donc en faire cas.

Lorsqu'on demanda de faire cesser le feu de la corvette anglaise, Sombreuil lança lui-même son cheval dans la mer, mais l'animal refusa d'avancer et recula. C'est alors que Gesril du Papeu se dévoua. Mais, pendant son absence, dit de la Villegourio, « ses habits et sa bourse, qu'il avait déposés sur le rivage, avaient été saisis par un soldat vainqueur, et je fus obligé de lui donner une chemise et ma redingote. »

13° Le baron LE CHARRON (3). — « Deux officiers généraux se détachèrent à cheval de la colonne ennemie pour venir à nous. Ils avaient le chapeau à la main, et nous criaient de nous rendre. » Sombreuil tint alors conseil avec ses officiers. Les deux généraux républicains s'étant avancés, Sombreuil leur demanda une garantie en cas de capitulation. « L'honneur et l'humanité française, » répondent ceux-là. Sombreuil entra en pourparler avec l'un d'eux (4). Pendant ce temps, le second général républicain (5) s'avance droit aux royalistes en leur disant : « Jetez-vous à la mer! — Monsieur, lui répondit-on, votre général capitule avec le nôtre. — Jetez-vous à la mer! » répétait-il.

Le général Hoche cria avec colère : « Faites cesser le feu des Anglais! »

Deux officiers se mirent à la nage pour le faire cesser.

Lorsque la capitulation eut été conclue, Tallien parut à cheval et dit à Le

(1) C'est Humbert. D'après les autres relations, Humbert demanda aux Emigrés leur parole d'honneur de ne pas s'évader, sans quoi il ne répondrait de rien; ce qui étoit comme une reconnaissance de la capitulation.

(2) Cinq lettres sur la catastrophe de Quiberon, Paris, 1826, in-8° de 158 pages.

(3) Expédition de Quiberon, suite de l'évasion des prisons de Vannes, Paris, 1826.

(4) Le général Humbert.

(5) L'adjudant-général Mermet.

(1) Ma sortie de Quiberon, Saint-Brieuc, 1815, pp. 19-23.

(2) L'adjudant-général Mermet. Voir dépositions de Tercier et de Chalus, supra.

Charron : « Passez, monsieur, dans la colonne des prisonniers, il ne vous sera point fait de mal. »

14° Le comte HARSOUET DE SAINT-GEORGES (1). — « Les deux chefs s'avancent alors l'un vers l'autre, au milieu de l'espace laissé libre entre les Républicains de Hoche et les Royalistes de Sombreuil. Les pourparlers durèrent longtemps, et il sembla que Hoche voulût favoriser les embarquements (2)... Notre jeune et brave chef revint vers nous et nous dit à haute voix :

« Messieurs, j'ai obtenu la vie sauve pour tous, moi excepté. Que ceux qui n'auraient pas confiance regagnent l'escadre à la nage ou autrement, s'ils le peuvent; moi, je reste. »

15° Joseph DE MONTBRON (3). — « Sombreuil convint que tout ce qui était dans la presqu'île aurait la vie sauve et serait traité comme prisonnier de guerre. »

16° Déposition des VICTIMES. — On peut voir, au chapitre des *Commissions militaires*, qu'un grand nombre d'Emigrés qui furent fusillés, affirmèrent devant les juges la capitulation. Sans parler de Sombreuil et de ceux qui comparurent, le 10 thermidor, devant la commission Barbarou, laquelle conçut des scrupules et fut cassée, nous citerons les témoignages des prisonniers qui comparurent devant la commission d'Auray, présidée par Lalène de Laprade (4), et devant celle de Quiberon, présidée par Antoine Dubois (5). La plupart du temps, les secrétaires des commissions ne daignèrent pas noter ces affirmations; mais, il y en a suffisamment pour se former une opinion.

Faut-il encore faire entendre le témoignage de Jean-Henri de Berthou de la Violaye, écrivant, le 30 juillet 1795, quelques jours avant d'être fusillé, ces mots à sa belle-sœur, née de Pimodan :

« Tout le monde nous avait donné l'espoir que, sous ce régime de modération, la justice de la Convention aurait eu égard à la capitulation qui nous avait fait mettre bas les armes; mais, hélas! il en est autrement (6)... »

C'est encore le brave François Dagondeau (7), sergent dans *Hector*, qui, au moment de la capitulation, dit à Sombreuil : « Mon général, vous ne connaissez pas comme moi les ennemis que je combats depuis trois ans; ils nous promettent la vie sauve, et ils nous vouent à une mort certaine. Je m'en tiens pour si assuré que je m'en irai, si vous le permettez, de rocher en rocher, sans savoir nager, aimant mieux me confier à la Providence qu'à la République. »

C'est, enfin, le jeune Michel Flamant qui, au moment d'être massacré, affirme à sa mère la capitulation (8).

(1) Relation du comte Harscouët de Saint-Georges.

(2) Voir, page 319, témoignages de Villeneuve et d'Anceau.

(3) Joseph DE MONTBRON, *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon*, 1815. C'est l'histoire de sa propre évasion avec La Villegourio, auteur de *Ma sortie de Quiberon*.

(4) Voir page 130.

(5) Voir page 140.

(6) Lettre donnée par LA GOURNERIE, *Débris de Quiberon*, p. 7.

(7) Dagondeau était fils d'un boulanger; il fut d'abord secrétaire de M<sup>re</sup> de Lézardière, auteur de la *Théorie des Lois politiques de la Monarchie française*. Il partit pour l'étranger, dès le début de la Révolution. Comme il le dit à Sombreuil, Dagondeau gagna les rochers, fut culbuté par les vagues et enfin recueilli par une chaloupe. Mais épuisé, il mourut, quelques jours après, à l'île d'Houat. LA GOURNERIE, pp. 60-61.

(8) Voir page 189.

On peut donc dire qu'il y a unanimité chez les Emigrés, témoins de la reddition du Fort-Neuf, à attester une capitulation, une promesse de la vie sauve pour tous, excepté pour le comte de Sombreuil (1).

### III. — Dépositions des chefs :

Après avoir entendu le témoignage des républicains et des royalistes, il est intéressant de connaître l'opinion de leurs deux chefs, le général comte de Sombreuil et le général Hoche.

1° Le général comte DE SOMBREUIL. — Aussitôt rendu à Auray, Charles de Sombreuil écrivit à sir John Warren, commandant la flotte anglaise, pour lui rendre compte de la situation. Nous avons donné cette lettre *in extenso*. Relevons-y le passage suivant :

« N'ayant plus de ressources, j'en vins à une capitulation pour sauver ce qui ne pouvoit échapper, et le cri général de l'armée m'a répondu que tout ce qui était émigré serait prisonnier de guerre, et épargné comme les autres; j'en suis seul excepté... »

Cette phrase a suggéré à Albert Duruy (2) cette réflexion : « Le cri général de l'armée, voilà maintenant toute la capitulation. Mais le sentiment de l'armée, si déclaré qu'il fut, pouvoit-il tenir lieu d'une capitulation en règle? Sans doute, Sombreuil le pensa, — on est crédule à 25 ans, et l'on prête volontiers sa générosité aux autres. »

Sans doute, dirons-nous à notre tour, s'il n'y a eu que « le cri général de l'armée, » il ne peut pas s'agir d'une capitulation en règle. Mais il semble que d'après la phrase même de Sombreuil, il y a eu autre chose qu'un cri de générosité. « J'en suis seul excepté, » dit Sombreuil. Ce ne peut être « le cri général de l'armée, » qui excepta le général royaliste de la capitulation. Il faut que ce soit un chef qui ait déclaré à Sombreuil que *lui seul* ne pouvoit être compris dans la capitulation. C'est d'ailleurs ce qui résulte des diverses dépositions ci-dessus.

Dans une autre lettre écrite le même jour (22 juillet) à Hoche, Sombreuil disait :

« Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit nombre qui me restait et qui aurait nécessairement succombé. Mais, Monsieur, la parole de tous ceux qui sont venus (3) jusque dans nos rangs la leur donner doit être chose sacrée pour vous. Je m'adresse à vous pour la faire valoir. S'ils ne doivent pas y compter, Monsieur, veuillez m'annoncer leur sort. »

Hoche ne répondit pas. Si cette lettre est authentique, si elle n'a pas été altérée comme on l'a dit de la précédente, il est encore évident qu'il n'y a pas eu de capitulation en règle.

Mais voici une lettre plus expressive, elle est adressée à son héroïque sœur (4) :

« J'ai souvent prouvé que je ne craignais pas la mort; je pouvois me permettre de sauver les autres en me sacrifiant moi-même. Je me suis dévoué pour eux et j'espère les sauver. On me l'a promis... »

(1) Les lettres et rapports que les officiers de l'escadre anglaise envoyèrent le jour même, 21 juillet, en Angleterre, donnaient également la capitulation comme véritable. *St James's Chronicle*, 28 juillet et 1<sup>er</sup> août 1795; *The Morning Chronicle*, 30 juillet 1795.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1884, p. 904.

(3) Entre autres le général Humbert.

(4) Donnée par CHASLE DE LA TOUCHE, *Relation*, p. 189.

Qu'on rapproche ces paroles de celles adressées plus tard au général Humbert par Letarouilly, et rapportées plus haut :

« Oui, ils périrent; mais vous savez mieux que moi, général, que ce n'était pas cela qu'on leur avait promis. »

2° Le général HOCHÉ. — Après l'exécution du comte de Sombreuil, le général Hoche crut opportun de publier, dans le *Courrier Universel*, la lettre du général royaliste à sir John Warren. Il l'accompagna des lignes suivantes adressées au citoyen Fairin, rédacteur de ce journal (1).

« Rennes 16 thermidor 3<sup>e</sup> année républicaine (3 août 1795).

» Je vous prie, citoyen, d'insérer en entier dans la feuille que vous rédigez, la lettre ci-jointe, dont l'original est entre mes mains, pour être envoyée à son adresse à la première occasion. Elle ne sauroit être trop répandue; puisse-t-elle faire rentrer en eux-mêmes des misérables auxquels il ne restera plus bientôt qu'à suivre l'exemple de Puisaye, ou à se résigner comme Sombreuil; mais, d'un autre côté, je dois à l'armée de déclarer qu'il y a erreur dans quelques points de la lettre que je publie :

» 1° J'étais à la tête de 700 grenadiers qui prirent M. de Sombreuil et sa division, aucun soldat n'a crié que les émigrés seroient traités comme prisonniers de guerre, ce que j'aurois démenti sur le champ.

» 2° Les ennemis firent la sortie du 27 messidor, et certes, ce jour-là on avoit donné des cartouches aux soldats; depuis, ils ne brûlèrent pas une amorce : enfin il en manquait si peu que nos grenadiers jettoient les leurs, qui étoient avariées par le mauvais temps, pour prendre celles que les émigrés avoient dans leurs gibernes, et qu'ils jettoient sur le rocher de Port-Aliquen, au pied duquel six à sept cents se noyèrent.

» L. HOCHÉ. »

On se souvient des principaux points de la lettre de Sombreuil : « *J'en vins à une capitulation... Le cri général de l'armée m'a répondu que tout ce qui était émigré serait prisonnier de guerre... J'en suis seul excepté.* »

De plus, Sombreuil prétendait que les troupes royalistes n'avaient pas reçu de cartouches.

Il faut avouer que la réplique de Hoche est bien pauvre et pleine d'inexactitudes.

1° Il est certain, et Rouget de Lisle qui accompagnait Hoche l'avoue, que les grenadiers de Humbert crièrent aux émigrés : « *Rendez-vous, il ne vous sera pas fait de mal.* » Nous ne voyons pas quelle différence il y a entre ce cri et celui : « *Vous serez traités comme prisonniers de guerre.* »

Il se peut que Hoche fût trop éloigné pour entendre ce cri de générosité, mais il ne peut être nié, pas plus qu'on ne niera les pourparlers de Sombreuil avec le général Humbert, selon l'aveu de Rouget de Lisle qui s'efforce de démontrer que ce général était sans pouvoir pour traiter.

2° Très certainement les royalistes avaient reçu des cartouches pour l'attaque du camp de Sainte-Barbe dans la nuit du 15 au 16 juillet (27-28 messidor); mais là, ils avaient eu l'occasion de les brûler. Ils n'en reçurent pas d'autres depuis. « Nos gibernes étoient vides, dit Berthier de Grandry (2), aucune

(1) ARCH. DE LA GUERRE : Armée des côtes de Brest, carton d'août 1795.  
(2) *Récit de l'affaire de Quiberon (Revue de Bret. et Vend., 1<sup>er</sup> sem. 1861, p. 25).*

» distribution de cartouches n'ayant été faite depuis cette affaire (16 juillet), de sorte que la moindre résistance nous devenait impossible, si ce n'est à la baïonnette. »

» Contades, Vauban, Villeneuve, attestent ce manque de cartouches; Puisaye n'en avait fait de distribution qu'au régiment de Béon, d'après Vauban.

Il ne semble donc pas que, dans la circonstance, on doive faire grand cas de la parole de Hoche.

Faut-il remarquer que le général républicain ne répond pas précisément aux affirmations les plus importantes de Sombreuil : « *J'en vins à une capitulation... Moi seul suis excepté.* » Si Hoche n'admet pas que le général royaliste ait traité avec les soldats, il ne nie pas qu'il ait traité d'abord avec un général, par exemple avec le général Humbert qui commandait l'avant-garde.

Humbert, nous l'avons vu, l'a avoué lui-même : « Tallien abandonna les émigrés; Hoche en eut bien du chagrin. »

Ce chagrin, Hoche l'a maintes fois manifesté.

Dans un moment de mécontentement il lança contre le général Lemoine, auquel il avait abandonné les Emigrés, ce reproche terrible :

« Lemoine, buveur de sang à Vannes, est un contre-révolutionnaire à Rennes (1). »

Mais voici quelque chose de plus décisif. Un contemporain, M. Chasle de la Touche, qui écrivait en 1838, connut plusieurs des acteurs et des contemporains du drame de Quiberon, et recueillit sur eux de nombreux renseignements. Or, il raconte ceci :

« Un des Bretons qui se gêne le moins pour dire ce qu'il pense, le comte Sévère Leminthier, aujourd'hui colonel en retraite, alors émigré, chef d'insurgés, fut acquitté par un tribunal. Le général Hoche l'invitait à rester tranquille chez lui. « Mais quelle garantie aurai-je de ma tranquillité, demanda M. Leminthier. — Ma parole, répondit le général. — *Serait-ce encore une parole comme celle de Quiberon?* » répliqua M. Leminthier. — *Hoche se couvrit la figure de ses deux mains et resta quelque temps plongé dans ses tristes réflexions, sans ajouter un mot; préférant accepter ce reproche plutôt que de mentir à sa conscience en niant la capitulation.* »

Ce n'est plus du chagrin, c'est du remords. Un contemporain, Mallet du Pan (2), rapporte l'opinion suivante : « Il paraît certain que, dans le premier moment, le général Hoche avait accepté la demande d'une capitulation faite par M. de Sombreuil, mais qu'ayant dû se réserver la sanction des représentants Blad et Tallien, ces deux bourreaux, apparemment investis des ordres du Comité de salut public firent rejeter toute composition. »

Interrogeons donc les représentants du peuple.

#### IV. — Dépositions des représentants du peuple Blad et Tallien.

1° BLAD (3). — Devant l'affirmation des Emigrés et les hésitations des commissions militaires, Blad nia énergiquement la capitulation. On l'a vu en son lieu. Mais ses négations, comme celles de Hoche, ne se produisirent qu'après la mort de Sombreuil, le principal témoin.

(1) ROUSSELIN, *Lettres de Hoche*, 30 pluviôse an IV (19 février 1796).  
(2) *Correspondance de Bernes de Mallet du Pan*, lettre du 25 août 1795, dans DESCOTES, *La Révolution française, vue de l'Etranger*, p. 422.

(3) Voir les hésitations de Blad, chap. V.

Blad était trop intéressé et trop respectueux de la terrible Convention, qui l'avait déjà emprisonné, pour donner un témoignage impartial. Cependant le retard qu'il mit à former les commissions montrent suffisamment le fond de sa pensée.

2° TALLIEN (1). — C'est à Rouget de Lisle, grenadier républicain, présent à Quiberon au moment de la reddition du Fort-Neuf, que nous allons demander quels furent les sentiments du représentant Tallien (2).

« Tallien et moi, dit Rouget de Lisle, partis de Vannes le 22 juillet, nous arrivâmes à Paris dans la soirée du 26, veille du 9 thermidor. Je dois cette justice à Tallien, que, depuis le moment de notre départ, il ne fut occupé que d'une seule idée, celle de sauver les émigrés pris à Quiberon. Elle fut le thème exclusif de nos entretiens, auquel s'associait la recherche la plus active de la meilleure marche à suivre pour atteindre le but qu'il se proposait, et pour diriger vers ce but l'ascendant et la faveur, dont, selon toute apparence, il allait de nouveau jouir dans la Convention, ne fût-ce que momentanément.

» La nuit, soit en voiture, soit lorsque la fatigue et la nécessité de ménager nos escortes, nous forçait de nous reposer dans quelque auberge, je l'entendais se réveiller en sursaut, et m'appeller pour recommencer la conversation de la veille et tâcher de mettre un terme à son irrésolution qui s'augmentait à mesure que nous approchions de Paris. Elle ne se fixa qu'à la porte de cette ville.

» Le plan qu'il adopta fut de ne point ébruiter son retour, et le lendemain de paraître inopinément à la tribune, à l'heure même où l'année précédente il avait dénoncé Robespierre et ses complices.

» Là, dans un discours où il s'interdirait toute réflexion qui pût trahir une arrière-pensée favorable aux émigrés, de tracer avec feu le tableau de l'affaire de Quiberon, les suites qu'un pareil succès promettait pour l'affermissement et la prospérité de la république; le désespoir, l'humiliation de ses ennemis, l'in-fatigable activité de ses soldats, l'héroïsme calme et brillant de son général, et les faits principaux qui avaient illustré cette journée où peu de troupes combattirent, mais décisive par l'immensité de ses résultats.

» Après ce récit, et lorsque l'enthousiasme et les transports qu'il ne pouvait manquer d'exciter dans une assemblée aussi impressionnable se fussent calmés, Tallien devait reprendre la parole, et faisant un appel à la générosité nationale, au nom de l'humanité, de la victoire, du général et de son armée, demander amnistie entière pour les insurgés et que la vie fut accordée aux émigrés, sous la condition irrévocable d'un bannissement perpétuel.

Pourrait-on dire après cela qu'on n'avait pas fait de promesse aux Emigrés? que « le général et son armée », au nom desquels Tallien devait demander la vie pour les Emigrés, n'avaient déjà pas promis cette vie? que le cri : « Rendez-vous, on ne vous fera pas de mal; vous serez traités comme prisonniers de guerre. Fiez-vous en l'humanité, en la loyauté française! » ne s'adressait qu'aux républicains enrôlés de force dans l'armée royaliste?

Les angoisses de Tallien, ces réveils en sursaut au milieu de la nuit, qui indiquent une conscience torturée, ne montrent-ils pas que le représentant avait fait des promesses, et que, entre l'aveu loyal de ces promesses devant la Convention et la crainte d'une accusation de modérantisme qui pouvait avoir pour terme la guillotine, Tallien hésitait.

(1) Voir page 104.

(2) ROUGET DE LISLE, *Historique et Souvenirs de Quiberon*, pp. 121-123.

On sait ce que finalement il fit. « Tallien abandonna les Emigrés, dit le général Humbert; et ils périrent. Hoche en eut bien du chagrin. »

En résumé, s'il n'y a pas eu une capitulation selon toutes les règles, il y a eu de la part des généraux républicains et des représentants du peuple, des promesses suffisantes pour engager leur conscience et pour provoquer la confiance des Emigrés au point de leur faire mettre bas les armes. L'acte héroïque des trois Emigrés (1), qui, se flant dans la parole républicaine, revinrent se livrer prisonniers, après avoir fait cesser le feu des vaisseaux anglais, est, en ce sens, l'argument le plus décisif.

## IX

## Les Régulus de Quiberon (2).

Nous avons raconté, à la fin du chapitre III, qu'un Emigré s'était jeté à la nage pour aller prévenir la frégate anglaise *The Lark* (*l'Alouette*) de cesser son feu, et qu'il était revenu se rendre prisonnier, confiant dans la capitulation.

Dans la plupart des *Mémoires* d'Emigrés, cet acte d'héroïsme est attribué à Gesril du Papeu, de Saint-Malo, officier de marine.

Cependant Créteineau-Joly, dans la première édition de la *Vendée militaire*, a nommé Guerry de Beauregard. Nous même, dans un article du *Journal de Rennes* (6 janvier 1898), avons émis la même opinion. Il en résulta des approbations des uns et des désapprobations (3) des autres, et, ce qui est plus précieux, l'exhibition de nouveaux documents en faveur de Gesril et de Guerry.

Pour arriver à une conclusion, écartons d'abord des documents qui plaident autant pour Gesril que pour Guerry. Par exemple, cette déposition d'Antoine-Robert du Cluzel, devant la commission militaire d'Auray, le 14 thermidor-1<sup>er</sup> août :

« A lui demandé s'il était du rassemblement de Quiberon? A répondu que » oui, s'étant rendu sur la foi de la capitulation par laquelle, en mettant bas » les armes, sa vie était sauve. De ce moment, il partoît un officier à la nage » pour faire cesser le feu des bâtiments anglais, lequel officier appelé M. de » Géry, lieutenant de vaisseau, revint prisonnier sur la foi du traité. » (ARCH DU MORBIHAN, L. 762).

Géry, comme l'a écrit le greffier de la commission, peut être aussi bien Guerry que Gesril; ces deux noms ont à peu près la même consonance, et il faut une certaine attention de la part de celui qui prononce comme de celui qui écoute, pour ne pas faire de confusion.

Dans le présent cas, la détermination est d'autant plus difficile, que Gilbert de Guerry de Beauregard était « lieutenant de vaisseau, » comme Gesril du Papeu, et, comme lui, appartenait au régiment *d'Hector*.

Dans sa relation, Berthier de Grandry a également écrit Géry. Dans leurs témoignages, donnés en 1824, et publiés par le comte d'Harcouët (*Mém. de la Soc. d'Emul. des Côtes-du-Nord*, 1898), Mgr de Poulpiquet, évêque de

(1) Voir l'article suivant : *Les Régulus de Quiberon*.

(2) Voir page 189.

(3) On a cru bon de nous opposer le témoignage de Chateaubriand, qui, il est inutile de le démontrer, est sans valeur.

Quimper, et le capitaine de vaisseau Rousseau ont écrit *Géni*, et l'abbé Brajeul, *Gerri*.

Voyons maintenant les documents précis en faveur de l'un et de l'autre.

1° *Gesril du Papeu*.

Nous avons dit que la tradition était favorable à Gesril du Papeu. Dans leurs Mémoires sur l'affaire de Quiberon, des Emigrés ont cité Gesril.

Arrêtons-nous au témoignage de l'un d'eux, le général Tercier (*Mémoires polit. et milit.*, pp. 117-118).

« On faisait de terre des signaux pour faire cesser le feu. Le chevalier de Gesril, officier de marine, se mit à la nage et alla droit à la corvette annoncer notre reddition. La corvette alors se retira. M. le chevalier de Gesril, qui pouvait se faire recevoir à bord de ce bâtiment de guerre, et par conséquent sauver sa vie, revint à terre et se remit dans les rangs de ses camarades. Il a péri depuis. »

Remarquons cependant que Gesril du Papeu n'était pas chevalier, tandis que Guerry de Beaugard l'était; on l'appelait « le chevalier Guerry, » parce qu'il était chevalier de Malte. Tercier a-t-il fait une erreur de nom?

Théodore Muret, dans son *Histoire des Guerres de l'Ouest*, que nous avons le regret de n'avoir pu nous procurer, donne une attestation du capitaine républicain Rottier, datée de Saint-Malo en 1823, favorable à Gesril du Papeu. Cet officier raconte qu'un soldat républicain ayant volé les vêtements de Gesril; il lui fit donner par ses hommes de quoi se couvrir, quoique dans ses *Lettres sur la catastrophe de Quiberon* (1823), de la Villegourio prétende qu'il fournit à Gesril du Papeu une chemise et sa redingote.

D'autre part, M. de la Gournerie (*Débris de Quiberon*, 2<sup>e</sup> édition, 1886, p. 156), donne une lettre de Gesril du Papeu à son père, dont voici le texte :

« Auray, le 3 thermidor an III de la République

« Citoyen, je suis prisonnier, je désirerois vous voir à Rennes ou à Vannes où nous allons aller; ce seroit une bien grande consolation pour moi. Dans mes malheurs, j'en ai une qui m'est bien chère : c'est d'avoir sauvé deux ou trois cents citoyens, EN ALLANT A LA NAGE DIRE AUX ANGLAIS DE NE PLUS FAIRE FEU. J'ai pensé me noyer en revenant. Je suis un peu malade, je manque absolument de tout.

» GESRIL. »

Cette lettre a semblé étrange à plusieurs. Ne serait-ce que ce nom brutal de « citoyen » donné à un père, alors que d'autres lettres de Gesril sont pleines de tendresses. Puis, il y a la date, « Auray, 3 thermidor, » c'est-à-dire, 21 juillet. Les prisonniers n'arrivèrent à Auray que le 4 thermidor, et ce jour ils étaient tellement entassés et tellement privés de tout, qu'on prétend que Gesril ne put écrire même ce jour. Et puis, dit-on, ce n'est pas « deux ou trois cents citoyens » que Gesril croyait sauver par son héroïsme, mais environ deux mille. Aussi est-il regrettable que La Gournerie n'ait pas mieux indiqué sa source, et que la famille n'ait pas fait délivrer une copie authentiquée de cette lettre.

D'ailleurs, on pourrait objecter contre Gesril du Papeu sa propre déposition devant la commission, qui est muette sur l'acte que lui attribue la tradition. La voici :

« A comparu devant nous Joseph JÉRIL, âgé de 28 ans, fils de Joseph Jéril et d'Anne Jolif, natif de Port-Malo, district idem, département d'Isles et Villaines. A lui demandé quel étoit sa vocation avant la Révolution, a répondu officier de marine à bord de la *Désirée*, où il fit voile pour S. Domingue où il resta à peu près 9 à 10 mois. Interrogé s'il n'a pas servi sur les bâtimens appartenant à la République, a répondu que non, qu'ayant passé en Angleterre au mois d'octobre 1789, y resta jusqu'au moment qu'il est venu à Quiberon, servant en qualité de fusilier dans le régiment d'Hector. Interrogé s'il étoit noble, a répondu que oui... » (ARCH. DU MORBIHAN, L. 164).

On interroge ensuite Gesril sur un complot d'évasion, formé dans la prison de Vannes et dont on le soupçonnait d'être l'un des chefs. On interroge également deux de ses co-détenus qui l'accusent d'avoir pris une part active à ce complot.

« Interpellé le prévenu de répondre à ces deux dépositions, a répondu n'avoir autres raisons de défenses. Lecture à lui faite a déclaré savoir signer.

» GESRIL. »

L'explication du silence de Gesril du Papeu sur l'acte qu'on lui attribue, pourrait s'expliquer par ce fait que les Commissions ne relaiaient plus dans les procès-verbaux les allusions à la capitulation, depuis que Blad avait, par une lettre en date du 14 thermidor, adressée aux Commissions, nié complètement la capitulation.

Cependant, en faveur de Gesril du Papeu, le comte de Vossey a donné dans son récit, publié tout récemment par M. le comte d'Harcouët (*Soc. d'Emulat. des Côtes-du-Nord*, 1898), un témoignage qu'il nous semble difficile de rejeter.

« En retournant à bord de la *Pomone*, après avoir encore retiré de l'eau quelques soldats presque morts de fatigue, raconte le comte de Vossey, celui qui écrit ces lignes trouva M. Gesril du Papeu. Cet officier au régiment de la Marine, ancien lieutenant de vaisseau, revenait de la corvette *Larck*, où il s'était rendu à la nage pour faire cesser le feu que ce bâtiment continuait à diriger sur les troupes républicaines, mettant ainsi obstacle à la capitulation qui se traitait entre le général de Sombreuil et le général Hoche, feu qui atteignait les troupes royalistes mêmes. Il fit à son intrépide ami et camarade toutes les instances possibles pour le décider à s'embarquer avec lui, sans pouvoir l'y déterminer; continuant à nager pour regagner la terre, Gesril du Papeu lui répondit : « Je suis compris dans la capitulation; j'ai donné ma parole de retourner à mon corps, et rien ne peut m'y faire manquer. »

Le comte de Vossey n'a pu se tromper sur la personnalité de Gesril du Papeu qu'il traite d'ami et de camarade, étant lui-même officier de marine.

2° *Guerry de Beaugard*.

En faveur du chevalier Gilbert-Alexis de Guerry de Beaugard, lieutenant de vaisseau, nous avons deux pièces importantes.

Le 14 thermidor-1<sup>er</sup> août, il comparut devant la première commission d'Auray, présidée par Lalène de Laprade. Voici son interrogatoire, dont le procès-verbal se trouve aux *Archives départementales du Morbihan* (L. 762) :

« Gilbert GUERRY, fils de Guéry et de Osmane Duchaufaut, âgé de 30 ans, natif de Dompierre, district de la Roche-Surion, département de la Vendée,

« ex-noble, cy-devant chevalier de Malte depuis 1776... A lui demandé s'il étoit du rassemblement de Quiberon? A répondu oui, et a observé que c'est lui qui a été à bord d'une chaloupe et l'a faite partir pour faire cesser le feu et a empêché beaucoup de personnes de s'embarquer et a signé.

» GUERRY. »

Son titre de chevalier de Malte fit ajourner son jugement; car, d'après une loi de 1790, les chevaliers de Malte étaient considérés comme étrangers.

Aussi, sous l'interrogatoire a-t-on ajouté: « Ajourné le jugement. » Puis, en marge: « Condamné à mort le 12 fructidor, 3<sup>e</sup> année républicaine. »

La partie de cet interrogatoire, qui nous intéresse, n'est pas très claire. Le greffier improvisé, un soldat, a très mal rendu la déposition de Guerry.

Guerry de Beauregard avait-il pris une chaloupe pour aller faire cesser le feu? Ou bien était-il allé à bord d'une chaloupe canonnière anglaise pour la faire cesser son feu? Nous pensons que c'est la dernière hypothèse qui est la vraie; car il est constaté par divers témoignages que, à ce moment, il ne se trouvait aucune chaloupe à la côte.

Guerry affirme donc que « c'est lui » qui a fait cesser le feu; et il n'y a pas de raison de mettre son témoignage en suspicion.

Voici d'ailleurs une attestation dont nous devons la communication à M. le comte de Guerry de Beauregard, petit-neveu du héros.

« Nous, soussignés, Charles Jauvre de la Bouchetière, ancien officier de la marine Royale, actuellement capitaine de vaisseau en retraite, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et à l'époque du fait cy-devant cité, chef de la section de la légion des volontaires nobles de Béon, présent à Quiberon lors de la désastreuse affaire du 21 juillet 1795;

» Et Louis-Armand-Auguste-Henry chevalier Dufay, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, ancien officier au régiment de Colonel-Général-Infanterie, et alors sergent au régiment de Royal-Emigrant-Artillerie, commandé par le C<sup>te</sup> de Rotalier, aussi présent à Quiberon;

» Attestons qu'au moment de la capitulation du fort, où étaient réunis tous les Corps émigrés acculés au bord de la mer, la frégate anglaise continuant son feu sur les colonnes républicaines, le général républicain ayant exprimé que la capitulation ne pourrait tenir si cette frégate ne cessait son feu, le chevalier GUERRY DE BEAUREGARD (Gilbert-Alexis), lieutenant de vaisseau (et non tout autre), servant alors dans le régiment d'Hector, composé de tous les anciens officiers de marine, s'offrit pour aller à la nage prévenir le commandant de la frégate (lord Warren) qu'on avait capitulé et qu'il ne devait plus tirer, le général républicain l'interpella et lui dit: « Mais reviendrez-vous? — Je vous en donne ma parole, répondit M. de Guerry. — En ce cas, allez! » répondit le général.

» Alors M. de Guerry se jeta à la nage, se rendit à bord de la frégate anglaise, fit connaître la capitulation, et l'amiral fit cesser le feu à l'instant; sa mission remplie, malgré les instances des officiers anglais et de quelques compagnons d'infortune qui s'étaient échappés, esclave de sa parole, M. de Guerry se jeta à la mer, retourna se réunir aux malheureux prisonniers, et sans que cette action si noble fut appréciée par le général républicain, il fut confondu parmi les victimes et fusillé comme elles.

» Duquel fait les soussignés ont pleine et entière connaissance.  
» En foi de quoi, ils ont délivré le présent, à Niort, département des Deux-Sèvres, le 2 décembre 1829.  
(Signé) » Le chevalier DU FAY.  
» C. JAUVRE DE LA BOUCHETIÈRE.

(Cachet de la  
préfecture des  
Deux-Sèvres)

» Vu pour la légalisation de la signature de Messieurs le chevalier du Fay et Jauvre de La Bouchetière, par nous, préfet des Deux-Sèvres,  
(Signé) » C<sup>te</sup> A. DE BEAUMONT. »

\*  
\* \*

Pour tout concilier, ne pourrait-on pas admettre que Guerry de Beauregard a fait cesser le feu d'une chaloupe canonnière, et Gescil du Papeu, celui d'une frégate, d'autant qu'on signale, dans certains récits, l'action simultanée d'une chaloupe et d'une frégate?

Le Charron (*Expédition de Quiberon*) affirme que deux officiers se jetèrent à la mer pour faire cesser le feu des vaisseaux anglais. Ce témoignage serait favorable à l'hypothèse ci-dessus, si un autre officier de marine n'avait pas déposé, devant la commission militaire, avoir lui aussi fait cesser le feu des vaisseaux anglais. Voici cette déposition, datée du 16 thermidor:

« A comparu le nommé Charles-André Froger, âgé de 26 ans, né Laclisse, département de la Charente-Inférieure, ex-noble, ci-devant volontaire dans la Marine.

» Interrogé... dans quel corps et depuis quand il sert dans les Emigrés?

» A répondu: dans le régiment d'Hector, comme volontaire depuis neuf mois, et a ajouté qu'il avait été lui-même faire cesser le feu des frégates anglaises et qu'il revint se constituer prisonnier.

» Lecture à lui faite de sa déposition, a déclaré y persister et a signé

» Charles-André FROGER. »

(ARCH. DU DÉP. DU MORBIHAN: Commission de Quiberon, L. 763).

Voilà donc trois Régulus de Quiberon, au lieu d'un.

## X

Relation de l'affaire du 3 thermidor (21 juillet)<sup>(1)</sup>,  
par le Général en chef de l'armée des côtes de Brest.

« Auray, le 4 thermidor, troisième année républicaine.

» Hier, trois thermidor, deux heures du matin, le fort Penhilsers, le camp retranché de la presqu'île de Quiberon ont été attaqués par trois mille hommes

(1) Voir page 101.



» 3° Les marins et soldats arrachés des prisons d'Angleterre et enrôlés par violence.

» Des individus compris dans les deux derniers articles de l'exception, on formera un corps d'armée que le général Hoche fera conduire, sans délai, à l'armée des Pyrénées-Orientales.

» C. A. A. BLAD. »

« N°. D'après une conférence que nous avons eue avec le général Villaret, cette dernière disposition sera susceptible de quelque modification dont nous vous donnerons connaissance. »

(ARCH. NAT., AF. II, 270, arrêté, n° 41, et ARCH. DU MORBIHAN, L. 761).

## XII

**Jugement prononcé par la première commission d'Auray, le 9 thermidor an III-27 juillet 1795, contre Sombreuil, l'évêque de Dol, etc. (1).**

LIBERTÉ. HUMANITÉ. ÉGALITÉ.  
JUSTICE.

« Ce jourd'hui, neuf thermidor, l'an troisième de la république une et indivisible, Nous Remond BARBAROU, chef du 1<sup>er</sup> bataillon de la Gironde; DUCARPE, capitaine audit bataillon; MOISSEY, lieutenant au premier bataillon du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie; BOUVET, sergent-major au premier bataillon des quatre-vingt-trois départemens et Pierre CUNIT caporal au même bataillon, membre de la commission militaire établie à Auray, nommée par le général Lemoine, commandant la cinquième division, en vertu de la loi du 25 brumaire 3<sup>e</sup> année républicaine, et de l'arrêté du représentant du peuple Blad, en date du trois du courant, pour juger les prisonniers faits ledit jour trois dans la presqu'île de Quiberon par l'armée républicaine;

» Etant réunis à la salle d'audience du tribunal civil, avons fait extraire des prisons pour comparoître devant nous les dénommés ci après.

» Savoir :

» Urbain-René DE HERSÉ (2), âgé de soixante-neuf ans, ci-devant Evêque de Dôles depuis le commencement de l'année soixante-sept, natif de la ville de Mayenne, domicilié à Dôles, département de l'Isle Vilaine, fils de feu de Hersé et de Françoise Tanquerel.

» René LALANDEL (3), âgé de 36 ans, ci-devant lieutenant en second au régiment d'Anjou, natif de Vannes. . .

» François PETIT-GUYOT, âgé de 62 ans, ci-devant capitaine dans le régiment provincial de la Franche-Comté. . .

(1) Voir page 122.

(2) Urbain-René de Hersé, évêque de Dol-de-Bretagne.

(3) René de la Landelle. Nous ne reproduisons pas les noms des parents.

» René LELIÈVRE, âgé de 46 ans, ci-devant maître d'Ecole, domicilié à Nantes. . .

» Julien GAUTIER, âgé de 29 ans, natif de Pléland, département de l'Isle Vilaine, domicilié à Treffendel susdit département, ci-devant prêtre et curé de ladite commune. . .

» Nicolas BOULARD, âgé de 57 ans, ci-devant curé de Notre-Dame-la-Riche, ville de Tours. . .

» Jacques-Pierre GOUROT (1), âgé de 56 ans, natif de S<sup>t</sup> Georges de Montégu, département de la Vendée, curé de la paroisse de S<sup>t</sup> André sur Mareuil, district de la Roche sur Yon. . .

» François FROTTIN, âgé de 34 ans, natif de Tual (2), district de Port-Malo, département de l'Isle Vilaine, y domicilié, prêtre desservant ladite paroisse. . .

» Jan Baptiste GUÉGUÉ (3), âgé de 34 ans, ci-devant vicaire de la paroisse de Doix (Vendée). . .

» Pierre François BREHEREC (4), âgé de 37 ans, ci-devant prêtre et curé de Bonchamps, district de Laval. . .

» Jean GÉRARD, âgé de 29 ans, natif de la commune de Montauban, district de Montfort, département de l'Isle Vilaine, curé de la paroisse de S<sup>t</sup> Mervon, même district et département. . .

» Louis René Patrice LÉGAL (5), âgé de 31 ans, natif de la paroisse de Bréal, district de Montfort, département de l'Isle Vilaine, prêtre domicilié à Bréal. . .

» François Dominique CASTIN (6), connu sous le nom de la Magdelaine, âgé de 52 ans, natif de la paroisse de Detouches de Périgné, district de S<sup>t</sup> Jean l'Angélique, département de la Charente-Inférieure, prêtre et chanoine de Cinthe y domicilié. . .

» François Pierre REUISSEC (7), âgé de 41 ans, ci-devant prêtre et grand vicaire du ci-devant diocèse de l'Usson, département de la Vendée. . .

» René Vincent Gilard LARCHANTEL (8), âgé de 46 ans, ci-devant prêtre et chanoine résidant à Quimper. . .

» Charles DE SOMBREUIL (9), âgé de 25 ans, natif de Limoges, district dudit lieu, département de la Haute-Vienne, domicilié à Paris, capitaine au régiment d'Esterhasie-hussard, fils de François de Sombreuil et de Marie de l'Echoisier.

» François DE HERSÉ (10), âgé de 62 ans, natif de Mayenne, district et département même nom, prêtre grand vicaire de Dôles, y domicilié, département de l'Isle Vilaine. . .

» Lesquels après avoir subi l'interrogatoire, ayant été trouvés convaincus, savoir :

» De Hersé, évêque de Dole, ci-devant, Julien Gautier, Nicolas Boulard,

(1) Gouraud.

(2) Saint-Tual, district de Saint-Malo. Dans la liste du général Lemoine, l'abbé Frottin porte le nom de Flattin.

(3) Gaignet.

(4) Bréheret.

(5) Louis-Raymond-Pierre Legall, d'après La Gournerie.

(6) Castin de Guérin de la Magdelaine, chanoine et grand vicaire de Saintes, né aux Touches-de-Périgny, district de Saint-Jean-d'Angély.

(7) Rieussec, vicaire général de Luçon.

(8) Gilart de Larchantel.

(9) Charles-Eugène-Gabriel Vireaux, comte de Sombreuil, capitaine aux hussards d'Esterhazy, né au château de Larchantel (Haute-Vienne).

(10) François de Hersé, frère de l'évêque de Dol.

Jacques Pierre Gourot, François Frottin, Jean-Baptiste René Guégué, Pierre François Breheret, Jean Gérard, Louis René Patrice Légal, François Dominique Castin, connu sous le nom de la Magdelaine, François de Hersé, tous prêtres déportés, d'être rentrés en France en violation de l'article cinq de la loi des 21 et 23 avril 93, portant peine de mort.

» François Pierre Reuisse, René Vincent Gilard Larchantel, aussi prêtres, convaincus d'émigration ;

» René Lalandel, cidevant lieutenant en second au régiment d'Anjou, François Petit Guyot cidevant capitaine dans le régiment provincial de la Franche-Comté,

» Charles Sombreuil, cidevant capitaine au régiment d'Esterhasie hussard,

» Convaincus d'émigration et d'avoir porté les armes contre la République et tous de s'être trouvés dans le rassemblement d'émigrés et autres ennemis de la France descendus sur son territoire dans les débarquemens aux lieux de Carnac et Quiberon, qui ont eu lieu dans le courant de messidor et pris par l'armée républicaine dans la presqu'île de Quiberon.

» La Commission militaire vu l'article sept, titre cinq de la loi du 25 brumaire, l'an 3<sup>e</sup> de la république française une et indivisible, dont la teneur suit :

» Tous les Français émigrés qui seront pris faisant partie des rassemblemens armés ou non armés, ou ayant fait partie desdits rassemblemens ; ceux qui ont ou seront pris, soit sur les frontières, soit en pays ennemis ou dans celui occupé par les troupes de la république, s'ils ont été précédemment dans les armées ennemies ou dans les rassemblemens d'émigrés ; ceux qui auront été ou se trouveront saisis de congés ou de passeports délivrés par les chefs français émigrés ou par les commandans militaires des armées ennemies, seront réputés avoir servi contre la France. Ils seront en conséquence jugés dans les 24 heures, par une Commission militaire, composée de cinq personnes nommées par l'Etat major de la Division de l'armée dans l'étendue de laquelle ils auront été arrêtés.

» Condamne les dénommés ci-dessus à la PEINE DE MORT, ordonne qu'ils seront conduits ce jour à Vannes, chef lieu du département pour y subir leur jugement dans les 24 heures, conformément à l'article huit du titre cinq de la loi précitée. Déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République en vertu de la même loi du 25 brumaire, article premier et titre quatre.

» Renvoie le nommé Lelièvre a de plus amples renseignemens pour être statué ce qu'il appartiendra en définitif, qui sera remis dans les prisons provisoirement.

» Ordonne que l'expédition du présent jugement sera adressé à qui de droit et sera imprimée et affichée partout où besoin sera.

» Fait et prononcé à Auray en séance publique, lesdits jours et au que devant. Et ont signé à l'original, BARBAROU président, DUCARPE capitaine, MOISSEY lieutenant, BOUVET sergent-major, CUNIT caporal et HUSSON secrétaire.

» Pour copie conforme

» BARBAROU président  
» HUSSON secrétaire. »

(ARCH. DU MORBIHAN, L. 762 : Jugemens des commissions militaires d'Auray et d'Hennebont, et ARCH. DE LA GUERRE, carton de juillet 1795).

## XIII

Discours de Fox à la Chambre des Communes,  
le jeudi 29 octobre 1795<sup>(1)</sup>.

« The affair at Quiberon makes the heart of every feeling man beat with indignation, while it laments the melancholy fate of those brave men who were so basely devoted to slaughter. Yet even this failure will be well purchased, if it could have the effect of making Ministers give up a ridiculous and unattainable object. On of the Emigrants was denied, when expiring, the slight consolation of having his own letter published thro' the cruel policy of a British Minister. Tho' in that first expedition there was not waste of British blood, yet the honour of the British name was tarnished, and, to his astonishment, a second scene of the Quiberon tragedy was acting, in which a valuable part of the British navy exposed to ruin... Mr Fox next attacked Ministers for their conduct to the Emigrants; he had, he said, always opposed the taking Emigrants into British pay; and now, as Ministers were ready to treat with Republicans, if they made peace, with what eye could they contemplate the miserable Emigrants, whom they had deserted... It had been insinuated (Mr Fox confessed he did not believe it) that the dreadful loss of the Quiberon army was not considered as a great loss by Ministers, and it was whispered, cruelly, no doubt, that some Gentlemen taked of it as a happy riddance of an incumbrance with lay very heavy on their hands; but as he did not believe it to be true, he would state the hint without drawing any inference from it... »

## ORDRE DU JOUR PROPOSÉ PAR FOX :

« That the House sees with the deepest regret that in the unfortunate expedition of Quiberon, the French Emigrants became the sacrifice of their confidence in British honour, and that the various events of the war have been attended with on expenditure of blood an treasure. »

»

## RÉPONSE DE PITT.

« The expedition to Quiberon Bay, and the hard fate of the unfortunate Emigrants who where fighting for him whom they conceived to be their lawful Monarch, was to be considered by us as a calamity, independent of its effects. Every man's personal feelings were interested in that event : every man in that House, and in the country, who were possessed of the principles of Loyalty and honour, must feel regret. »

(House of Commons, thursday october 29 : *The Times*, friday, october 30, 1795).

(1) Voir page 211.

## XIV

## Lettres de Puisaye aux ministres anglais.

A Windham<sup>(1)</sup>.

« Quiberon 18 juillet 1795.

« ... J'ai fait, suivant votre désir, reconnaître M. de Sombreuil pour commandant de la division qu'il a conduite ici; il me paraît un bon officier qui me sera très utile; je suis, aussi, fort content de MM. de Contades, Vauban, Tinténiac et Bois-Berthelot. En général tout va bien<sup>(2)</sup>. Il en est cependant quelques-uns qui se rappellent que vous les avés trop bien traités en Angleterre et qui regrettent Southampton et Livingstone, mais un premier succès les consolera, s'ils sont consolables! Ces messieurs croiaient faire la guerre, sans coups de fusil.

« On écrit beaucoup trop de lettres en Angleterre. Comme je n'ai pas les moiens de m'y opposer, j'engage sir John Warren à vous les adresser toutes, et je vous prie de ne faire parvenir que celles qui sont décachettées ou sur lesquelles j'écris *Bonne à faire parvenir*, et cela longtemps après que vous les recevés, afin d'éviter les commérages et les mauvais effets qui en résultent, et je vous engage fort à brûler toutes les autres...

» Je ne vous dissimulerai pas qu'un renfort de troupes anglaises, ne fût-il que de 2,000 hommes, produirait un effet incroyable tant parmi les républicains que parmi nous. »

(Puisaye's papers, vol. IX, fol. 50-54 : BRIT. MUS., ms. 7980).

\*  
\*\*A Windham<sup>(3)</sup>.« A bord de la *Pomone*, 22 juillet 1795.

« Monsieur,

« M. le duc de Lévis, aide-marchal général des Logis de l'armée, qui va en Angleterre, pour se rétablir d'une blessure qu'il a reçue à l'affaire du 16, aura l'honneur de vous remettre cette lettre. La connaissance qu'il a de tout ce qui s'est passé, et du parti que l'on peut tirer des troupes insurgées à la tête desquels il a combattu avec autant de valeur que de gloire, pourra vous être utile pour vous mettre pleinement au fait de ce que nous avons éprouvé et de ce que nous pouvons faire. Des cadres d'officiers et jamais officiers isolés et sans emploi. Voilà comme il est utile de nous envoyer des Français. M. le duc de Lévis vous proposera à cet égard quelques idées que je vous prie d'examiner... »

(Puisaye's papers, vol. IX, fol. 55 : BRIT. MUS., ms. 7980).

(1) Voir page 72.

(2) Cette lettre était écrite deux jours après la désastreuse attaque du camp de Sainte-Barbe!

(3) Voir page 225. Cette lettre est du lendemain même de la prise de Quiberon par Hoche.

A Windham<sup>(1)</sup>.

« Ile d'Houat 29 juillet 1795.

« ... Vous avés reçu la nouvelle de la malheureuse journée du 21, préparée depuis notre arrivée par la perfidie et la mauvaise volonté des uns et consommée par la trahison ouverte des autres. Lorsque j'eus l'honneur de vous écrire par le capitaine Bertie, ainsi qu'à M. Pitt, qu'il était de mon devoir de ne pas vous dissimuler que quelques troupes anglaises nous seraient bien plus utiles que des régiments français, je commençais à connaître le mauvais esprit de ces corps et je redoutais ce qui est arrivé; quelque répugnant qu'il soit à mon caractère d'inculper personne, je dois vous dire au moins à vous, Monsieur, que M<sup>r</sup> d'Hervilly est bien loin d'être exempt lui-même de reproche. A mon arrivée ici, je fus content de lui le premier jour et je vous l'écrivis; depuis ce moment je n'ai eu qu'à m'en plaindre, et je n'ai pas voulu le faire; je me suis borné à vous demander une étendue de pouvoirs qui me missent à portée de contenir les vues ambitieuses de cet officier qui, en voulant s'arroger toute autorité, a cherché à former un parti, à exciter des mécontentemens dans l'armée, et à mettre en opposition les troupes de ligne avec les troupes insurgées, ce que je n'ai évité qu'en y mettant une patience à toute épreuve, jusqu'au moment où j'aurais reçu de vous cette explication de mes pouvoirs; et, lorsqu'un cri général s'élevait contre lui, assuré qu'un grand nombre de lettres l'inculperaient en Angleterre, j'eus l'honneur de vous écrire pour le justifier, afin d'éviter le mauvais effet que je craignais de ces murmures pour la cause commune. Jamais M. d'Hervilly ne m'a rendu de compte de la situation de son corps; ce n'est que par la voix publique que j'ai connu la désertion étonnante à laquelle il s'est livré le 20 et les complots qui la produisirent. Si j'eusse été prévenu la veille, j'aurais changé la garde du fort et il n'eût pas été livré<sup>(2)</sup>. Mon devoir, Monsieur, m'oblige à vous dire une partie de ces sujets de mécontentement. Vous en apprendrés assés tous les détails. Il est malheureux que cet homme ambitieux et vain et aussi dénué de vrais talens qu'il a d'orgueil et de dureté, ait été d'une expédition que le dévouement seul, le désintéressement et l'amour de la vraie gloire devaient conduire. Il avait réussi à me tromper à Londres. Et j'étais loin de le juger ce qu'il s'est montré ici. Il n'est pas le seul coupable; il en est d'autres encore qui ont desservi la cause d'une manière plus oblique à la vérité, c'est-à-dire en ne la servant pas assés bien. Au surplus, quelque zèle qu'on y eût apporté, rien n'eût pu résister à la trahison manifeste de deux régimens, *du Dresnay et d'Hervilly*, dont le second faisait toute notre force, et dont plus de la moitié<sup>(3)</sup>, rangée du côté de l'ennemi, a massacré ses chefs, s'est emparée elle-même du fort, et l'a défendu contre les efforts qu'on a pu leur opposer un moment.

» Les débris de notre armée sont ici. Cette position est la meilleure que nous puissions occuper. Celle de Quiberon est facile à reprendre par vos troupes et Belle-Ile assurément n'est pas à l'abri d'une surprise ou d'un coup de main.

» L'insurrection de l'intérieur est plus forte que jamais; toute la Bretagne et les provinces voisines sont en mouvement; les 6,000 hommes que j'y ai

(1) Voir page 226.

(2) Nous avons vu que Sombreuil l'en prévint, la veille même, et que Puisaye refusa de changer la garde du fort ou de la renforcer par des troupes sûres (voir page 77). D'ailleurs cette lettre est couverte de mensonges et montre, dans ce pauvre homme, un manque complet de sens moral.

(3) En marge, Puisaye a écrit depuis : « Il n'y en eut que cent, mais je l'ignorais alors. »

envoyés se soutiennent et sont considérablement augmentés. J'y envoie aujourd'hui ceux qui sont en état de porter les armes (1).

» Veuillés, Monsieur, veuillés, je vous conjure, prévenir le mauvais effet que pourrait produire la nouvelle de notre malheur, que cela n'empêche pas de poursuivre avec la plus grande activité une expédition à laquelle le salut de l'Europe est attaché. L'insurrection est en son entier et plus forte qu'elle n'étoit. Tout s'est levé à notre approche, à la nouvelle de nos premiers succès, et le dernier revers n'a pas découragé des hommes accoutumés à en essuyer. Nous avons perdu de braves gens, mais le plus grand nombre est prisonnier et nous les délivrerons : nos magasins sont à Vannes et à Auray, nous irons les reprendre.

» Si votre artillerie fût arrivée avec nous et qu'elle n'eût pas manqué de chevaux, si nos cadres surtout fussent venus à temps, nous les aurions remplis sur le champ, et cette force organisée aurait contenu une poignée de traitres et aurait comprimé leurs efforts malveillans. Oublions le passé, l'avenir est entre vos mains, je vous supplie de ne pas nous abandonner.

» M. d'Hervilly est bien injuste de se plaindre de ce que les régimens de ligne n'ont pas pris part à la distribution des secours. Mais il cherchait encore à accaparer cette administration pour en priver les habitans du pays qu'il a cherché à faire mourir de faim au milieu de l'abondance. Tout a été pour les troupes de la ligne, et tandis qu'elles recevaient une ration complète de tout ce que je faisais acheter dans le pays, le malheureux Païsan recevait par son ordre une demi-ration seulement de riz qu'il ne scavait pas faire cuire, et comme on exigeait de lui beaucoup de travail, il en est mort plusieurs d'ina-  
nition.

» Cet ordre fut donné secrètement au commissaire des guerres en contradiction de ceux que j'avais donnés. Ce fait est connu de toute l'armée. A l'égard des fonds sur les 10,000 louis qui ont composé la caisse, la plus grande dépense a été employée à acheter de la viande fraîche pour les troupes de ligne. Six cens ont été donnés au regiment de la Châtre, cinq cens à l'Artillerie, cent au génie, douze cens vestes et culottes à cet infame régiment d'Hervilly et ainsi du reste. Mais cet homme voulait méconnaître mon autorité et obtenir du ministre quelque ordre ou quelque phrase dans une lettre qu'il eût interprétée de manière à s'en attribuer une distincte et séparée, comme il n'a que trop fait sur la lettre de commandement que vous lui donnâtes à Londres (2).

» Je vous conjure, Monsieur, de nous faire expédier tout ce qui est contenu dans mes dernières demandes. Je suis bien éloigné de perdre courage; envoie-nous vos cadres, et avant peu, vous aurés une armée française bien organisée. J'attends avec empressement l'arrivée de lord Moira; je suivrai ponctuellement vos ordres, et j'espère que la Providence ne nous abandonnera pas et qu'avant peu vous recevrés des nouvelles qui dédommageront du chagrin qu'ont dû vous causer les dernières.

(1) Quels sont ces 6.000 hommes? Quels sont ces autres qu'il envoie « aujourd'hui? » Tout cela, mensonges. Nous avons vu que Puisaye n'avait plus la moindre autorité, qu'il était l'objet du mépris de tous; un seul homme lui était resté fidèle, Vauban. Si par cette phrase : « J'envoie aujourd'hui ceux qui sont en état de porter les armes », il entend les 1,500 Chouans qui furent, deux jours après, le 1<sup>er</sup> août, placés sans armes sur douze chasse-maree et poussés vers la côte où les républicains les saisirent (voir page 224), il faudra reconnaître que Puisaye était d'un cynisme sans pareil.

(2) Les plaintes de Puisaye sur d'Hervilly sont assez fondées; mais il faut reconnaître que si le général en chef était sorti de sa torpeur, il eût pu empêcher bien des abus.

» Le corps de sir John Warren sera levé aussitôt notre entrée sur le continent. Cet estimable officier ajoute chaque jour aux obligations que nous lui avons. Le captain Keats nous rend aussi les plus grands services, il n'est pas d'homme plus intelligent, plus actif et plus obligeant; sans doute vous voudrés bien vous intéresser à lui, car il mérite vraiment d'être récompensé de ses services distingués dans cette circonstance.

» Je ne vous parle pas de moi, Monsieur; vous devinerés sans doute quelle a été ma position morale; je n'aurai rien souffert si vous me continués votre amitié, j'en serai toujours digne.

» Recevés les assurances de l'attachement, de la reconnaissance et du respect avec lesquels je suis pour la vie,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Le C<sup>te</sup> Joseph DE PUISAYE. »

(Puisaye's papers, vol. IX, fol. 56-59 : BRIT. MUS., ms. 7980).

## XV

Lettres du chevalier de Montmuran à M. et à M<sup>me</sup> de La Forest d'Armaille (1).

» Porchester, 26 janvier 1795 (2).

» Encore un nouveau métier, mes chers amis; me voilà maintenant recruteur; vous n'eussiez jamais imaginé que votre frère dût venir tâcher d'augmenter le nombre des royalistes parmi les prisonniers assés enragés patriotes; c'est un assés vilain métier et qui me plaît fort peu. Mais M. du Dresnay m'ayant dit que parlant anglais, je pouvois lui être utile ici et m'ayant prié d'y venir, j'ai accepté cette ennuyeuse commission.

(Le chevalier de Montmuran avait avec lui deux officiers de la Marine et un officier du régiment d'Hervilly; deux officiers du corps de M. de Chamilly recrutaient, en même temps, pour une expédition en Amérique).

» A l'entrée de la nuit, tous les officiers recruteurs se rassemblent et entrent dans la cour de la prison, puis dans un corps de garde où les geoliers amènent les prisonniers qui veulent s'engager. Alors un des officiers des trois premiers corps dit de fort belles choses pour tâcher de décider les hommes à s'engager avec eux; puis l'officier de M<sup>r</sup> de Chamilly débite aussi sa marchandise en l'embellissant tant qu'il peut, et il réussit depuis quelque temps plus que nous,

(1) Anne-René de la Motte de Montmuran, de la maison de Dinan, branche Montafiant, était né, en 1760, à Saint-Domingue, de Julien de la Motte, seigneur de Beaumanoir et de Trans, et de Michelle de Bouleau. Il était lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Il émigra en Angleterre, prit part à l'expédition du comte d'Artois, fit la guerre des Chouans et fut fusillé en 1796. Sa sœur, Julie, épouse de Gabriel-Jean-Jacques-Louis de La Forest d'Armaille, émigra à Londres, et eut deux filles qui devinrent la comtesse de Lorgueil et la comtesse de Palys. Les lettres que nous citons font partie du riche dépôt des ARCH. DU CHATEAU DE CLAYE, appartenant au comte de Palys, petit-fils de Julie de la Motte de Montmuran.

(2) Voir page 17.

parce que la paye du corps destiné pour l'Amérique est plus forte que la nôtre, et je crois que le gouvernement favorise en dessous le recrutement de ce corps. Il sort tous les jours quelques prisonniers. Le partage se fait équitablement entre les trois régiments.

» Vous voyez que ce genre de vie n'est pas amusant et il va devenir encore plus ennuyeux à commencer de demain. Nous passerons presque toute la journée déguisés dans le bureau d'un des commissaires de la prison, qui parle français, et qui, sous prétexte de demander à chaque prisonnier ce qu'il a reçu de hardes, leur fera ensuite plusieurs questions pour savoir s'ils veulent se joindre aux royalistes; nous ferons semblant d'écrire, et le commissaire nous demandera en anglais ce que nous pensons de l'homme qu'il vient de questionner. D'après notre réponse, il le fera conduire dans une salle affectée à telle opinion. Nous aurons le plaisir de passer de cette manière environ six mille prisonniers en revue; mais nous avons cru que c'étoit le moyen d'accélérer notre recrutement.»

— Le 6 mars, le chevalier de Montmuran recrutait encore à Porchester, et se félicitait d'avoir « envoyé au régiment un certain nombre de bons et d'anciens soldats. » Mais il demandait en grâce au marquis du Dresnay de le décharger de cette corvée désagréable. (*Lettre à M<sup>me</sup> la comtesse d'Armaillé, Porchester, 6 mars 1795.*)

\*  
\*\*

« En rade de Quiberon,  
le 13 septembre 1795 (1).

» Nous sommes enfin arrivés hier ici, mes très chers amis, en bonne santé, quoique après une traversée de 13 jours dans laquelle nous avons essuyés un coup de vent qui a séparé 5 ou 6 de nos bâtiments. Nous avons retrouvé ici le reste infortuné de nos régiments bien fatigué et un peu trop découragé. Notre arrivée a un peu relevé leurs esprits abattus par une affaire aussi affreuse et par une longue attente de secours. Ce reste se compose en tout de mille hommes.

» M. de Puisaye a pris le dernier parti qui lui restoit qui a été de se faire débarquer sur le sol de Bretagne comme simple individu; il avoit proposé auparavant aux officiers qui étoient ici de le suivre, mais comme sa valeur n'inspiroit pas une grande confiance, aucun de ces Messieurs n'a voulu associer son sort à celui de ce général. On croit qu'il pourroit bien avoir été fusillé par les Chouans. Ceux de ces derniers qui s'étoient sauvés lors de la débacle de Quiberon ont demandé en grâce d'être remis à terre et après plusieurs tentatives on a réussi à les y débarquer. Grand nombre d'entre eux auront vraisemblablement été pris.

» Je m'empresse de vous annoncer que notre bon ami St Georges s'est sauvé avec un officier de la Marine qui est ici. On croit que St Georges viendra bientôt; j'aurai bien du plaisir à l'embrasser et à partager avec lui ce que j'aurai.

» Tous nos autres pauvres camarades ont été fusillés; le général patriote et même les soldats se sont refusés, mais après un second décret de la Convention (?) ils ont été obligés d'obéir. Je suis bien fâché que la nouvelle que je vous avois donnée que Derval s'étoit sauvé ne se soit pas trouvée vraie; le

(1) Voir page 230.

malheureux donna au moment où il fut se faire fusiller sa redingote à l'officier de la Marine qui est arrivé ici et qui n'en avoit point.

» Tous les prisonniers ont été traités avant leur mort avec la plus grande humanité, ils étoient supérieurement nourris. Les femmes des officiers patriotes alloient les voir en prison et se sont cottisées pour gagner les soldats patriotes afin de faciliter l'évasion de nos camarades dont grand nombre se seroient sauvés s'ils n'avoient pas été esclaves de la parole qu'ils avoient donnée de ne pas le faire. On assure que les habitants de Vannes pleuroient lors de l'exécution. Il paroît que l'opinion du peuple est en général assez favorable à nos vues. Dieu veuille que l'arrivée de notre prince puisse avoir assez d'influence pour rallier les mécontents et nous mettre à même de délivrer notre patrie du joug sous lequel gémissent nos compatriotes.

» Nous ne savons encore aucune nouvelle de la Vendée, nous croyons y aller incessamment; quel beau jour pour Charette que celui où il recevra son prince à la tête de son armée.

» J'ai descendu hier un moment à terre sur l'isle d'Houat où étoient nos camarades depuis leur déroute. Il y a en tout 40 maisons dans l'isle, qui ont plutot l'air d'étables que de maisons. Quand on vient d'Angleterre, on trouve la différence bien forte.

» Adieu, mes bons amis; je profite du premier moment pour vous écrire; je ne sais quand cette lettre vous parviendra. Le comte de Sérent m'a promis de faire passer celles que je lui remettrai. . . »

Adresse: « Madame de la Forest d'Armaillé, Chelsea Lawrence street, n° 23, London. »

\*  
\*\*

« Isle-Dieu, le 27 octobre 1795 (1).

» Voici la quatrième lettre, mes chers amis, depuis mon départ d'Angleterre; je ne sais si vous avés reçu les autres. Je profite pour faire passer celle-ci de l'occasion de Pioger, l'aîné, capitaine au régiment de Rohan, qui retourne en Angleterre avec ses camarades réformés comme lui.

» J'ai écrit à mon frère par le prince de Léon qui est parti hier avec une partie de ses cadres tous bien fatigués et ennuyés. Ces Messieurs ont réellement été maltraités; on leur a fait faire un service très pénible, et la plupart d'eux sont à peine couverts; il fait un temps affreux depuis trois semaines. Monsieur a désiré avoir les cadres pour sa garde, alors ils eussent été moins fatigués; mais les Anglois, qui ont répondu de sa personne sur leur tête, n'ont pas voulu qu'elle fut gardée par d'autres que par eux. Cependant je trouve que ces Messieurs qui avoient droit de faire de justes plaintes, les ont poussées trop loin; plusieurs ont tenu des propos de la plus grande indécence et faits pour dégoûter le gouvernement d'employer les François (2). Que ceci reste entre vous.

» Pour moi, qui me porte fort bien et qui n'ai rien à faire, je tâcherai de tenir tant que le prince sera dans ces parages, persuadé que c'est une espèce d'obligation pour moi. Je lui ai été présenté, il m'a remercié du zèle que je

(1) Voir page 241.

(2) Le chevalier de Montmuran ne comprenait évidemment pas le plan des Anglais qui étoit de surveiller le prince et de gêner son action. D'ailleurs, le chevalier, comme il l'avoue, n'avoit rien à souffrir.

lui avois témoigné en restant auprès de lui; je n'attache pas un très grand prix à ce compliment.

» Le comte de Sérent avec lequel j'ai des relations est parti pour l'Angleterre. Je ne l'ai pas vu ici : si nous y restons, il reviendra bientôt, et son retour décidera de notre sort. Les uns croient que nous évacuerons bientôt cette îlle, les autres que nous y passerons l'hiver; ce qu'il y a de sûr c'est qu'on construit des batteries.

» On a eu des nouvelles de Bretagne ces jours-ci, les Chouans y ont toujours une certaine influence; les troupes patriotes qui étoient dans les environs de Quiberon et de Vannes ont presque toutes marché sur *Charette*, dont on n'a aucune nouvelle positive; il est vrai que depuis plus d'un mois il a été impossible d'approcher de la côte à cause du mauvais temps. On dit qu'il y a beaucoup de mouvements à Paris. Deux officiers de *Béon* qui avoient été pris à Quiberon et qu'on croyait morts, sont arrivés ici avant-hier; cela fait espérer qu'il s'en retrouvera peut-être d'autres sur lesquels on ne compte pas.

« J'ai reçu la lettre que vous nous avés écrite le 22 du mois dernier, elle m'a fait grand plaisir. L'ami Louison espéroit beaucoup de l'arrivée de MONSIEUR sur nos côtes, mais malheureusement nos moyens étoient insuffisants pour rien tenter par force, et nos amis sont trop foibles pour venir nous chercher.

» Le genre de vie que je mène ici n'est pas pénible, car je ne fais rien, mais bien ennuyeux. M<sup>r</sup> le duc de Lorge m'a fait inscrire dans sa division nommée *volontaires de Moyra*. Cela me donnera trois ou cinq shellings par jour, c'est plus que je ne dépense certainement ici, car on n'y trouve presque rien. Je me lève à dix heures du matin et me couche à huit heures du soir; j'avais été 60 jours sans entrer dans un lit : vous voyés que je me dédommage. Je suis logé par billet chés un pauvre pêcheur ou j'ai une chaise et un lit, tandis que ces pauvres cadres sont sur la paille. J'ai la ration de capitaine anglois et avec cela je me tire à merveille... L'Isle-Dieu a environ deux lieues de long et pas tout-à-fait une de large; elle est très peuplée; au commencement de la Révolution on y comptoit 3,000 âmes. Il y a deux gros bourgs et une grande quantité de villages. Toutes les troupes sont cantonnées. Si par hasard vous entendies dire que nous dussions rester ici, envoyés-moi, je vous prie, un couple de chemises, une paire de hottes, un pantalon bleu, une demi-douzaine de bouteilles de vin, quelques livres de sucre et un peu de thé. Mais il faudroit pour cela trouver quelqu'un de connoissance qui vint ici... »

(ARCHIVES DU CHATEAU DE CLAYE-PALYS).

## XVI

### Le livre du D<sup>r</sup> de Closmadeuc sur Quiberon.

Comme nous l'avons annoncé dans une note de la préface, nous donnons ici le compte rendu du livre du D<sup>r</sup> de Closmadeuc, de Vannes : *Quiberon : Emigrés et Chouans*, que nous avons publié dans un journal de Vannes, l'*Arvor*, en novembre 1898 (1), sous le titre : *L'Expédition de Quiberon et son dernier historien*.

(1) Cet ouvrage de M. de Closmadeuc porte la date de 1899, mais il a paru vers le mois de juillet 1898.

La republication de ce compte rendu est d'autant plus importante qu'un grand nombre de Revues et de Journaux, sans le moindre examen des documents, ont fait le plus grand éloge du livre de M. de Closmadeuc. D'ailleurs il résume en quelques pages toute la question.

### *L'Expédition de Quiberon et son dernier historien.*

Lors du récent Congrès de l'Association bretonne à Vannes, plusieurs personnes s'intéressant à l'histoire du pays, et sachant que j'avais un travail prêt à paraître sur l'*Expédition de Quiberon*, me firent l'honneur, après beaucoup d'autres, de me demander mon opinion sur le volume récemment publié par M. de Closmadeuc, de Vannes : *QUIBERON, 1795*.

J'ai pensé, et on m'y a fort encouragé, que le meilleur moyen de satisfaire la curiosité de mes amis du Morbihan, étoit de publier dans l'*Arvor*, une étude critique sur le travail de l'honorable docteur de Vannes. Cette étude, je dois le dire, j'y étois préparé par mes recherches antérieures, non seulement aux *Archives départementales du Morbihan*, mais encore aux *Archives des ministères de la Guerre et de la Marine* et aux *Archives nationales*, à Paris, ainsi qu'au *British Muséum* et au *Record Foreign Office*, à Londres.

Cette étude critique, j'ai conscience de l'avoir faite avec la plus grande impartialité, ainsi qu'avec la plus parfaite courtoisie à l'égard de M. le D<sup>r</sup> de Closmadeuc, dont l'âge et la science doivent inspirer le respect.

\*  
\*\*

Pourquoi la question de l'expédition de Quiberon soulève-t-elle aujourd'hui les mêmes discussions, les mêmes querelles, les mêmes animosités qu'il y a cent ans? Tout simplement parce que jusqu'ici il ne s'est pas trouvé un seul historien, assez maître de lui-même, pour faire taire l'esprit de parti, et considérer de sang-froid les dossiers républicains et royalistes.

Je sais qu'on veut voir cet historien impartial dans M. Chassin sous prétexte qu'il publie aussi bien des documents royalistes que des documents républicains. Mais qu'on y prenne garde, il n'y a qu'une apparence d'impartialité chez cet auteur : je lui ai prouvé ailleurs que tous ses textes ne sont pas la copie consciencieuse de l'original, et qu'il sait, à l'occasion, donner des résumés inexacts de textes dont la publication intégrale générairait son esprit de parti.

Si j'ai parlé de M. Chassin, c'est que cet auteur est tenu en très haute estime par M. de Closmadeuc, qui le cite volontiers.

M. le D<sup>r</sup> de Closmadeuc est précisément tombé dans le défaut que je signale plus haut : il a voulu faire l'histoire de l'expédition de Quiberon, d'après les seuls documents renfermés aux *Archives départementales du Morbihan*, c'est-à-dire d'après des documents républicains; et les seuls auteurs qu'il a consultés par ailleurs, ce sont Rousselin, Chassin, c'est-à-dire des auteurs républicains.

Mais examinons son travail.

M. de Closmadeuc commence son récit à la descente de Carnac. Il publie consciencieusement toutes les lettres ou rapports de Hoche et de l'administration départementale, qu'il a pu rencontrer, et qui montrent la terreur et le

désarroi que cette descente produisit sur les républicains non préparés à une telle invasion.

J'ai dit qu'il a publié consciencieusement tout. Il me permettra cependant une restriction.

A la page 14, M. de Closmadec donne une lettre du Directoire départemental, en date du 12 messidor an III, informant le district de Vannes, que le général Josnet est entré à Auray avec 2,500 hommes :

« Il en a laissé 800 dans cette place, et est arrivé ici ce soir avec le reste » de sa colonne. . . .

« Il est arrivé ce soir, par la route de Rennes, une colonne; elle est suivie » de 3,500 hommes, etc. »

On pourrait croire que le passage supprimé et remplacé par plusieurs points est de minime importance, qu'il s'agit simplement de quelque mouvement de troupes. Qu'on en juge. Voici le passage supprimé :

« Il paraît, suivant tous les rapports, que les Chouans n'ont ni pillé, ni » égorgé à Auray, on dit même qu'ils en placadèrent l'assurance à la porte de » la maison commune; heureuse, mais perfide politique! » (*Archives départementales du Morbihan*, L. 137, corresp. 12 messidor).

Pourquoi dissimuler les bonnes actions des Chouans, même lorsqu'elles sont avouées avec rage par les républicains ?

La façon dont M. de Closmadec raconte la reddition du fort Penhièvre aux royalistes (pp. 16-18) ne représente pas l'exacte vérité. Le rapport du commandant républicain de Quiberon, dont M. de Closmadec attribue la trouvaille à M. Chassin (j'en avais pris copie aux *Archives de la guerre*, avant que celui-ci le publiât), est l'essai de justification d'un officier qui craint d'être blâmé par son supérieur pour avoir livré une place sans combat, et qui, comme dernière excuse, donne celle-ci : « Si tous eussent péri sous le fer » assassin, la république aurait aujourd'hui à pleurer leur mort. »

M. de Closmadec a adopté sans restriction les conclusions de M. Chassin, ignorant sans doute qu'il y avait, en plus du rapport justificatif de l'officier républicain, un rapport royaliste, fait le jour même, qui se trouve au *British Museum*. La publication de ces deux rapports est nécessaire si l'on veut connaître toute la vérité; c'est pourquoi, ils se trouveront l'un et l'autre dans mon ouvrage. Pour discuter, il faudrait avoir les deux textes sous les yeux; aussi n'insisterai-je pas.

M. de Closmadec ignorait encore que, afin de calomnier plus facilement les royalistes à ce propos, M. Chassin avait faussé une lettre de Puisaye, comme je l'ai forcé à le reconnaître. Aussi qu'est-il arrivé? C'est que M. de Closmadec, tout confiant dans son mentor, s'apitoie sur le sort des soldats républicains de Quiberon et s'indigne de ce qu'ils ont été traités de « scélérats » par Puisaye.

« Scélérats, » était cependant bien l'épithète qui leur convenait. « Ces » scélérats, écrivait Puisaye, égorgent les femmes et les enfants; depuis huit » jours, il y en a eu plus de cent mis en morceaux. » (*British Museum : Puisaye's papers*, 8 juillet 1795).

Peut-être M. de Closmadec trouverait-il aux *Archives du Morbihan* une lettre dont la copie est aux *Archives de la guerre* (côtes de Brest), adressée par le commissaire Gillat aux administrateurs du département, le 9 juillet, et qui confirme le dire de Puisaye :

« La dévastation, le meurtre, le pillage, le viol, la désolation et le deuil » règnent dans toute la partie du district d'Auray qui se trouve situé » entre la grande route et la mer. . . . Des cadavres sont encore dans

» plusieurs maisons, dont les habitants ont été assassinés jusque dans leurs lits; » des filles après avoir assouvi la brutalité féroce d'hommes plus cruels cent » fois que les tigres et les ours, ont été inhumainement massacrées. »

Et alors les membres du tribunal militaire de l'armée des côtes de l'Ouest, en séance à Auray, sur ce rapport, jettent le cri d'alarme au Comité de salut public (10 juillet) :

« . . . Législateurs! disaient-ils, le pillage sans frein, l'assassinat et le viol, » sont des crimes de toutes les heures. On arrache à des femmes les oreilles, » pour s'en approprier les boucles; on coupe à d'autres les doigts pour en » avoir les bagues. La barbarie, inventive de forfaits nouveaux, s'exerce jusque » sur les enfants qui tombent percés de coups de bayonnettes. . . . Et ces atro- » cités, quels en sont les auteurs? . . . des soldats! . . . des hommes qui se » disent républicains! . . . » (*Arch. de la guerre*).

Puisaye disait-il vrai? Avait-il raison de traiter les soldats républicains de Quiberon de « scélérats dont les excès ont prononcé l'arrêt? »

\*  
\* \*

Puisque M. le D<sup>e</sup> de Closmadec tient à donner tous les documents républicains; puisque, faute de les trouver tous aux *Archives du Morbihan*, il se complète en puisant dans M. Chassin; pourquoi n'a-t-il pas publié, à propos des blessés royalistes du 16 juillet (combat de Sainte-Barbe), la lettre que M. Chassin a donnée timidement dans une note, en essayant de l'excuser? Elle est du capitaine républicain Trutat. Cet officier constate que la terre était couverte de cadavres royalistes; « sur quoi, ajoute-t-il, il y a eu quelque bledé que nos soldats ont achevé. »

Pourquoi à propos du même combat, notant la peine que ressentit Hoche de la mort de son ami le général républicain Vernot-Dejeu (pp. 38 et 43), ne fait-il même pas allusion à l'ordre du jour du général en chef, dans lequel cet événement est raconté d'une façon si touchante?

M. de Closmadec peut avoir pour excuse que cet ordre du jour ne se trouve pas aux *Archives du Morbihan*, et que M. Chassin s'est contenté de dire (*Pacification de l'Ouest*, t. I) que « Hoche publia un ordre du jour par lequel il réprovoit cette sinistre habitude des deux partis dans la guerre civile, » de dépouiller les cadavres. Cependant, M. de Closmadec avait une autre ressource, c'était d'ouvrir au bon endroit la *Correspondance de Hoche*, publiée par Rousselin, qu'il sait citer à l'occasion.

Qu'on me permette donc de donner cet ordre du jour, d'après la copie des *Archives de la guerre* (29 messidor-17 juillet) :

« Si quelque chose pouvait ternir la victoire qu'a remportée l'armée républi- » caine, ce serait l'avidité que montrent certains individus à dépouiller les » hommes restés sur le champ de bataille; le malheureux adjudant Dejeu, » l'ami du général en chef, a été dépouillé hier, avec autant d'activité » qu'on en a mis à arracher aux ennemis les derniers vêtements. Le » général prie les personnes qui auraient des effets au général Dejeu de les » lui remettre, il les paiera ce qu'on lui demandera. »

» HOCHÉ. »

Il faut avouer que voilà une pièce autrement importante et intéressante qu'un grand nombre de pièces si précieusement recueillies par M. de Closmadec. C'est un document républicain que Hoche n'a pas craint de répandre,

que Rousselin, son admirateur, n'a pas hésité à publier; pourquoi M. de Closmadeuc le dissimule-t-il? Pourquoi M. Chassin n'en donne-t-il qu'une analyse inexacte?

La réputation d'impartialité des historiens républicains me paraît bien compromise.

\*  
\*\*

M. de Closmadeuc, après cela, a-t-il bonne grâce à parler de la partialité des « historiens royalistes de la Restauration? » A-t-il bonne grâce à prendre à partie M. l'abbé Le Garrec?

Précisément, il reproche (p. 42) à ce dernier de raconter « en style épique, les prodiges de valeur des émigrés, dans cette fatale journée du 16. »

Or, au haut de la même page, M. de Closmadeuc donne la lettre d'un jeune volontaire républicain, Paquetau, qui loue avec non moins d'admiration le courage des Emigrés dans le combat du 16 juillet.

Les Emigrés, « pleins encore de cette ardeur guerrière qui caractérise les Français, écrit Paquetau, se sont avancés (avec une intrépidité que leurs ennemis ont admirée), l'arme au bras, jusqu'à la ligne de l'armée composée de 8,000 hommes, eux qui n'étaient que 5,000. Ils avaient déjà essuyé de notre part, c'est-à-dire de l'avant-garde, une fusillade terrible. Tout cela ne les avait pas rebutés!... »

Franchement, M. de Closmadeuc a la mémoire courte!

\*  
\*\*

M. de Closmadeuc qui évite avec soin de publier les documents républicains, relatant les pillages et les assassinats des troupes de Hoche, et dont celui-ci était le premier à se plaindre, recueille avec complaisance des petits riens plus ou moins spirituels qu'un historien sérieux, même républicain, tiendrait à laisser dans l'ombre. L'ordre du jour de Hoche concernant son ami Dejeu n'aurait-il pas mieux été à sa place dans le livre de M. de Closmadeuc, que cette lettre dans laquelle le représentant Guermeur plaisante du « saint clergé » de l'évêque de Dol, et du « peureux » chevalier Sombreuil; où il écrit: « Le Dol et ses acolytes ont été fusillés à Vannes... Puissé-je voir le dernier d'entre eux à son dernier soupir, moi-même en être cause et mourir de plaisir! » (p. 53).

Pour la mémoire de ce Guermeur, M. de Closmadeuc, qui semble avoir une certaine sympathie pour ce représentant du peuple, n'eût-il pas mieux fait de taire cette petite inconvenance qu'il laisse passer sans le moindre blâme?

\*  
\*\*

Je ne voudrais pas qu'on m'accusât de m'étudier à ne dire que du mal du livre de M. de Closmadeuc; s'il m'est impossible de louer en général l'impartialité de l'érudite auteur, je ne manquerai pas de noter les cas spéciaux, très rares, il est vrai, où cette impartialité s'étale au grand jour.

Ainsi ne peut-on que souscrire à la juste appréciation du Dr de Closmadeuc sur la reprise du fort Penthièvre et de la presqu'île de Quiberon par les troupes de Hoche.

« L'affaire du 3 thermidor, dit-il, considérable au point de vue des résultats, ne fut pas à proprement parler une bataille; mais un coup de main hardi, exécuté contre un ennemi à demi vaincu et démoralisé. » (p. 65).

Voilà qui est bien jugé. En effet, les républicains ne s'emparèrent pas, le 3 thermidor, du fort Penthièvre; ils en étaient en possession depuis longtemps par les traitres auxquels les royalistes aveugles en avaient confié la garde, et qui attendaient que leurs amis du camp de Sainte-Barbe attaquaient en face les avant-postes pour mitrailler ceux-ci par derrière.

Oui, M. de Closmadeuc a raison; les républicains ne peuvent pas se faire gloire de cette journée comme d'un beau fait d'armes; ce ne fut tout au plus qu'un beau fait de trahison. Si les braves Toulonnais qui vomissaient la mitraille sur les soldats de Hoche, n'eussent pas été massacrés sur leurs pièces par les traitres du fort, les troupes républicaines étaient repoussées avec des pertes considérables. Déjà celles-ci lâchaient pied, le représentant du peuple Tallien fuyait de toute la vitesse de son cheval, et Hoche, l'intrépide Hoche, tournait le dos, commandant la retraite.

Si l'on élevait jamais à Quiberon un monument à Hoche, on devrait écrire sur le piédestal :

« ICI HOCHÉ A VAINCU PAR LA TRAHISON. »

\*  
\*\*

Dans l'affaire de Quiberon, le point capital est de déterminer si oui ou non il y a eu capitulation.

Je ne prétends nullement qu'il y ait eu une capitulation écrite. J'irai même jusqu'à dire qu'il n'y a pas eu capitulation verbale faite d'après toutes les règles. Mais il y a eu capitulation en ce sens que, d'abord, le général républicain Humbert cria aux Emigrés qu'on ne leur ferait pas de mal; que Hoche, ensuite, en attendant l'arrivée des représentants du peuple, encouragea Sombreuil à se rendre en se fiant à la loyauté et à l'humanité républicaines; que, enfin, le représentant Tallien s'engagea formellement à obtenir de la Convention que les Emigrés fussent traités en prisonniers de guerre, Sombreuil excepté, à cause de sa situation de général. Voilà ce qui ressort pour moi des innombrables témoins tant républicains que royalistes dont j'ai recueilli toutes les dépositions pour mon travail.

La conscience des généraux républicains et des représentants du peuple n'était-elle pas suffisamment engagée? Et Sombreuil n'était-il pas en droit, en sortant de l'entrevue, de jeter aux Emigrés ce cri: « Il y a capitulation, moi seul en suis excepté! »

M. de Closmadeuc, pour établir la thèse contraire, s'adresse uniquement aux républicains, les récits des Emigrés étant, d'après lui, inspirés trop souvent par l'esprit de parti et l'ignorance. On pourrait, avec le même sans-gêne, retourner le compliment aux républicains qui ont nié la capitulation.

Que prouvent les documents républicains qu'il étale avec tant de complaisance? Rien, absolument rien. Ce sont des lettres de personnages qui n'étaient pas présents et qui se contentent d'annoncer le désastre des Emigrés.

Ils se demandent même ce qu'il adviendra des Emigrés. Ainsi l'officier républicain Simon: « Nous verrons quelles seront les suites de cette affaire. » (p. 69).

Ainsi le représentant Topsisent: « J'espère que la Convention nationale les enverra faire leur paradis dans l'éternité. » (p. 71).

Ainsi Paquetau : « Le représentant du peuple Tallien est parti pour Paris, ce matin, pour savoir de la Convention ce qu'elle décidera de leur sort. » (p. 56).

De ce qu'aucun des documents qu'il cite ne parle de capitulation, M. de Closmadeuc conclut qu'il n'y en a pas eu.

Il croit même saper par la base l'hypothèse de la capitulation en publiant l'abominable discours de Tallien à la Convention, ainsi que des lettres de Blad et de Hoche qui la nient formellement.

Je ne puis traiter ici, avec toute l'étendue qu'elle mérite, la thèse contraire à celle de M. de Closmadeuc. Je me contenterai de prouver la mauvaise foi de Tallien, de Blad et de Hoche.

TALLIEN. — Comment M. de Closmadeuc, toujours si empressé à donner le témoignage des républicains, a-t-il omis le récit qu'a fait Rouget de Lisle de son voyage avec Tallien, de Vannes à Paris, le lendemain de la prise de Quiberon ? « Rouget de l'Isle, se contente-t-il de dire, a donné sur ce voyage des détails curieux » (p. 77). Certainement très curieux ; mais aussi très déconcertants pour la thèse de M. de Closmadeuc. Je résume rapidement ce récit.

J'ai avancé que Tallien s'était engagé devant Sombreuil à obtenir de la Convention que les Emigrés fussent traités en prisonniers de guerre. Or, « depuis le moment de notre départ, dit en effet Rouget, il ne fut occupé que » d'une seule idée, celle de sauver les Emigrés pris à Quiberon. Elle fut le » thème exclusif de nos entretiens... La nuit... je l'entendais se réveiller » en sursaut, et m'appeler pour recommencer la conversation. » Le plan qu'il adopta définitivement fut de tracer avec feu le tableau de l'affaire de Quiberon, puis alors de faire un appel à la générosité nationale, « au nom de l'humanité, de la victoire, du général et de son armée ; » et de demander pour les Emigrés le bannissement au lieu de la mort.

Mais, arrivé à Paris, Tallien se trouva en face de sa femme, qui l'effraya par l'annonce des dangers que pouvait lui faire courir son modérantisme. Alors, au lieu de remplir sa promesse, de tenir sa parole donnée, Tallien calomnia les Emigrés et demanda leur mort.

M. Chasle de la Touche, auteur d'une *Relation sur le désastre de Quiberon* (p. 183), et qui semble bien renseigné à M. de Closmadeuc (p. 501), ayant eu l'occasion de parler plus tard, au général républicain Humbert, des Emigrés de Quiberon, reçut cette réponse : « Nous pensions tous qu'ils étaient sauvés les malheureux : Tallien les abandonna et ils périrent. »

M. Letarouilly, ancien directeur des transports militaires, qui était présent à cette conversation, dit à Humbert : « Mais vous savez mieux que moi, » général, que ce n'était pas ce qu'on leur avait promis... »

Et Humbert de répondre tristement : « Tallien les abandonna ; Hoche en eut bien du chagrin. »

BLAD. — Le représentant Blad, dit-on, avait signé, en même temps que Tallien et Hoche, dès le 3 thermidor, un arrêté pour nommer *sur-le-champ* une commission afin de juger les prisonniers ; puis Blad, tout seul, un autre arrêté, le 5 thermidor, indiquant les classes d'individus qui seraient jugés par cette commission.

Pourquoi, demanderons-nous, ces arrêtés qui devaient être exécutés *sur-le-champ*, ne le furent-ils que le 9 thermidor ? C'est que, répond M. de Closmadeuc, il fallait du temps pour constater les identités, pour séparer les vrais coupables de ceux qui l'étaient à un degré moindre (p. 151). Pauvre raison ! N'était-ce pas précisément aux commissions militaires qu'il appartenait de constater les identités et de distinguer les coupables ?

La vraie raison, c'est que les arrêtés n'avaient été pris qu'au cas où Tallien ne réussirait pas dans sa mission. Jusque-là, ils devaient rester secrets ; et ils l'étaient si bien que, le 7 thermidor, les administrateurs du département, sur l'instance des « patriotes, » accusèrent Blad de n'avoir pas pris d'arrêté, et lancèrent cette accusation jusqu'à la Convention. Blad effrayé fit aussitôt former la commission et répondit ensuite aux administrateurs, pour se plaindre qu'au lieu d'un avertissement fraternel, on l'accusait publiquement (*Arch. de la guerre, armée des côtes de l'Ouest, 11 thermidor-29 juillet*).

Malgré tout, Blad ne voulait pas trop violer la parole qu'il avait donnée avec Tallien. Pour tourner la difficulté, en attendant qu'il reçut des nouvelles de la Convention, Blad fit comparaître, d'abord, devant la commission, l'évêque de Dol et onze prêtres, qui pouvaient ne pas être considérés comme compris dans la capitulation, vu leur caractère, non d'Emigrés, mais de déportés rentrés en France en violation de la loi ; puis Sombreuil, le chef, qui avait été formellement excepté ; enfin La Landelle et Petit-Guyot, le premier pour satisfaire les « patriotes » vannetais qui demandaient le sang de leurs compatriotes émigrés, et, le second, probablement à cause de son titre de chevalier de Saint-Louis. Par erreur, un pauvre maître d'école avait été égaré dans la fournée, aussi le renvoya-t-on à plus tard.

Mais lorsque Blad vit que Tallien avait manqué à sa parole, il n'hésita plus entre la guillotine et sa conscience ; il sacrifia celle-ci et il protesta sans vergogne que jamais il n'y avait eu même un semblant de capitulation. D'ailleurs Sombreuil, le seul témoin royaliste du colloque tenu auprès du Fort-Neuf, n'était-il pas mort ?

HOCHÉ. — Nous montrerons longuement, dans notre travail, les tortures de la conscience de Hoche dans la question de la capitulation. Bornons-nous à quelques traits.

Pourquoi Hoche, désigné par l'arrêté du 3 thermidor, pour nommer la commission, n'a-t-il pas voulu s'en charger ?

Pourquoi Hoche, dans une lettre confidentielle à Carnot (30 pluviôse an IV, *Corresp. de Hoche*, Rousselin), appelait-il le général Lemoine, qui avait nommé les commissions militaires, « le buveur de sang de Vannes ? »

Pourquoi attendit-il que Sombreuil fût mort pour répondre à sa lettre ?

Pourquoi quitta-t-il Vannes, trois jours après la victoire, le 24 juillet, et partait-il d'Hennebont, le 26, sous prétexte d'aller guerroyer dans les Côtes-du-Nord, alors qu'on le voyait rentrer à son quartier général de Rennes, dès le 30 du même mois ?

Serait-ce que, comme il l'avait dit à Rouget de Lisle (*Souvenirs*, p. 111), il ne voulait pas être « témoin des exécutions qu'il n'avait que trop de sujet de prévoir ? »

Faut-il rappeler que Tallien devait demander la grâce des Emigrés « au nom du général et de son armée ? »

Faut-il rappeler le mot du général Humbert à Chasle de la Touche : « Tallien abandonna les Emigrés, Hoche en eut bien du chagrin. »

Hoche avait parlé à Sombreuil de loyauté et d'humanité républicaines ; devant les cris des « patriotes, » il n'eut pas le courage de se montrer loyal et humain. Il préféra, comme Pilate, s'en laver les mains, et fuir. « Son » abstention après le combat, dit Albert Duruy (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1884), son inertie si contraire à sa nature, et si choquante au regard de sa vie tout entière, son adhésion silencieuse aux massacres de Vannes et d'Auray, tout se réunit ici contre sa mémoire et l'accuse. »

M. de Closmadeuc est plein d'admiration pour l'essai de réfutation que publia

Hoche de la lettre de Sombreuil. Mais cette réplique du général républicain est pitoyable.

Hoche se borne à dire qu'aucun soldat républicain n'a crié aux Emigrés qu'ils seraient prisonniers de guerre. Cependant, Rouget de Lisle qui accompagnait Hoche, affirme que les grenadiers de Humbert leur crièrent : « Rendez-vous, il ne vous sera pas fait de mal. »

Hoche, contradictoirement avec Sombreuil, affirme que les Emigrés avaient des cartouches plein leurs gibernes; alors que Berthier de Grandry, Contades, Vauban et Villeneuve de la Roche-Barnaud, qui étaient avec Sombreuil, affirmèrent que Puisaye n'en avait distribué qu'à un seul régiment, depuis l'affaire du 16 juillet.

Mais Hoche ne nie pas les promesses faites à Sombreuil; il ne fait pas la moindre allusion à l'entrevue qu'il eut avec le général royaliste, en même temps que les représentants du peuple.

Comment M. de Closmadeuc qui s'applique à tout expliquer, explique-t-il ce mot de Sombreuil à propos des promesses de vie sauve pour les Emigrés : « *J'en suis seul excepté.* » Je n'ai pas trouvé son explication. Je comprends son silence.

Oserait-on dire que ce fut le cri des soldats de Hoche? Ne faut-il pas voir là plutôt la parole d'un chef? Un chef seul pouvait prononcer cette exception qui suppose la promesse de la vie sauve pour tous les autres.

Je ne m'arrêterai pas à l'étrange dissertation de M. de Closmadeuc qui tend à prouver, par un décret de Napoléon I<sup>er</sup>, de 1812, qu'une capitulation en *rase campagne* n'est pas régulière; pas plus qu'à ses efforts pour démontrer que Sombreuil n'était vraiment pas le chef de l'armée royaliste, et qu'en conséquence on ne pouvait traiter avec lui. Hoche ne pouvait traiter qu'avec Puisaye, le fuyard, d'après M. de Closmadeuc! Est-ce sérieux?

L'impartialité ne demandait-elle pas que M. de Closmadeuc, après avoir appelé en témoignage les républicains, fit comparaitre les Emigrés qui ont assisté au drame et l'ont raconté. Il s'en garde bien. Cependant, pour être juste, disons qu'il reproduit les témoignages de Vauban, de Contades et de Chalus. Il est bon de savoir que ces trois Emigrés s'embarquèrent bravement, lorsqu'ils se virent poursuivis par les républicains. Il est donc tout naturel que, pour justifier leur fuite, ils aient nié toute espèce de capitulation. Pendant que Sombreuil parlementait, ils étaient à l'abri sur les vaisseaux anglais; et il eût fallu qu'ils eussent l'oreille bien fine pour saisir la moindre des paroles échangées entre le général royaliste et les généraux et représentants républicains.

Donc, M. de Closmadeuc fait fi des récits d'Emigrés présents au Fort-Neuf, et qui échappèrent depuis au massacre. D'ailleurs n'est-ce pas eux qui inventèrent le fait d'une capitulation? Notre auteur semble le croire et il appuie sa croyance sur ce passage d'une lettre du représentant Guezno, datée de 1836 : « *Ce bruit fut répandu par les échappés de Quiberon, qui ne le propageaient sans doute que pour se soustraire aux recherches et aux poursuites qu'ils redoutaient.* » (p. 95).

Ce serait risible, si ce n'était profondément triste.

Comment M. de Closmadeuc, qui a consacré les trois quarts de son gros livre aux interrogatoires des Emigrés, a-t-il osé transcrire cette absurdité? Comment, après cela, osera-t-il écrire qu'il y eut une quarantaine d'Emigrés à affirmer devant les juges la capitulation? (p. 195). Il est vrai, je l'ai déjà constaté, que le vénérable auteur a la mémoire courte. Il a pu oublier à la p. 195, ce qu'il avait écrit à la p. 95.

Il y eut donc, M. de Closmadeuc en convient, des Emigrés qui, avant d'aller

au supplice, jurèrent qu'ils s'étaient rendus uniquement parce qu'on leur avait dit qu'ils seraient prisonniers de guerre, qu'on ne leur ferait pas de mal, que les autorités républicaines en avaient fait la promesse à Sombreuil.

« Sur les milliers de prisonniers qui comparurent aux audiences, c'est à peine, dit M. de Closmadeuc, si nous avons pu en compter une quarantaine qui aient argué d'une prétendue capitulation; et encore uniquement devant les commissions militaires de Quiberon, d'Auray et de Vannes, entre les dates du 11 au 15 thermidor » (p. 195).

Voilà une proposition que je me permettrai de disséquer. Je dois reconnaître d'abord que personne n'a étudié aussi longuement que M. de Closmadeuc les procès-verbaux manuscrits des interrogatoires renfermés aux Archives départementales du Morbihan. Cependant je dois dire que tous ces interrogatoires m'ont passé également sous les yeux, et qu'en conséquence je puis, moi aussi, en parler en connaissance de cause.

M. de Closmadeuc n'a compté qu'une quarantaine de prisonniers à affirmer la capitulation dans leurs interrogatoires. Soit!

Mais il faut savoir d'abord que tous les prisonniers n'avaient pas assisté à la scène du Fort-Neuf; que beaucoup avaient été saisis avant que le gros de la troupe fût acculé à la mer. Ceux-là ne pouvaient pas déclarer qu'ils s'étaient rendus en vertu de la parole donnée. Il est également probable que plusieurs ne pensèrent pas à invoquer ce moyen de défense, se contentant de répondre aux questions qu'on leur adressait sur leurs noms, et l'époque de leur émigration.

De plus, M. de Closmadeuc fait une réflexion très juste, à savoir que, après le 15 thermidor, les procès-verbaux ne mentionnent plus ce moyen de défense de la part des Emigrés. Faut-il en conclure que les prisonniers interrogés après cette date n'invoquèrent plus la capitulation? Nullement!

Mais le représentant Blad, inquiet des affirmations des Emigrés, consignées dans les procès-verbaux, et craignant sans doute de la part des juges une défection semblable à celle des juges de la première commission d'Auray, qu'il dût casser à cause de ses scrupules, — Blad, dis-je, adressa, en date du 14 thermidor, une déclaration aux commissions militaires (que M. de Closmadeuc publie deux fois, pp. 82 et 205) pour nier d'une façon formelle toute capitulation.

Et voilà pourquoi, après la lecture de cette déclaration, c'est-à-dire après le 15 thermidor, les commissions militaires n'inscrivirent plus, dans les procès-verbaux, les protestations des prisonniers ayant rapport à la capitulation.

M. de Closmadeuc ne peut donc pas dire qu'il n'y eut qu'une « quarantaine » de prisonniers à arguer d'une capitulation. Il serait, en effet, étrange que subitement, après le 15 thermidor, aucun émigré n'ait plus pensé à se servir de cet argument.

L'éminent auteur constate également que ce genre de défense se produisit seulement devant les commissions de Quiberon, d'Auray et de Vannes. Où siégeaient donc les autres commissions? A Hennebont et à Port-Louis, appelé alors Port-Liberté. Or, à Hennebont les commissions ne furent installées que le 27 thermidor, c'est-à-dire treize jours après la déclaration de Blad. D'ailleurs ces commissions n'eurent à juger que des marins et des soldats républicains, enrôlés dans l'armée des Emigrés et qui n'eurent qu'à émettre cette circonstance pour être acquittés.

Les commissions de Port-Louis ne commencèrent leurs opérations que le 11 fructidor, c'est-à-dire près d'un mois après la déclaration de Blad. Il n'y eut à comparaitre devant elles que des habitants du pays qui, ayant déclaré avoir été entraînés à Quiberon, furent tous acquittés moins un, un déserteur.

Devant ces commissions ne comparut donc aucun Emigré. Qu'on juge maintenant ce que vaut la proposition de M. de Closmadeuc sur le nombre des Emigrés prisonniers qui appuyèrent leur défense sur la capitulation, ou, si l'on veut, sur la promesse de la vie sauve faite à Sombreuil pour les Emigrés, lui excepté.

On pourrait s'étendre longuement encore sur la question de la capitulation et relever beaucoup d'autres points de la thèse de M. de Closmadeuc. Mais ce serait dépasser les bornes que je me suis fixées.

\*  
\*\*

Je ne puis cependant pas passer sous silence la partie du volume de M. de Closmadeuc, dans laquelle celui-ci a exposé les interrogatoires des prisonniers faits à Quiberon. Ce n'est pas la partie la moins considérable du travail. Elle commence à la page 254 pour se terminer à la page 549. Quelque considérable qu'elle soit, je me permets de regretter qu'elle ne soit pas plus complète et plus intéressante. Si, en effet, au lieu de ce fatras illisible, plein de discussions et de digressions inutiles et fatigantes, M. de Closmadeuc eût tout simplement publié dans leur intégrité les interrogatoires, il eût fait un travail précieux et du plus vif intérêt, qui aurait eu sa place toute marquée dans les grandes bibliothèques. Au lieu de cela, notre auteur, guidé par son esprit de parti et un acharnement inexplicable contre les royalistes en général et les Emigrés en particulier, a compromis son travail par des épiluchages mesquins des interrogatoires de certaines malheureuses victimes de la parole violée.

Je n'en dirai qu'un mot.

M. de Closmadeuc divise les Emigrés, d'après leurs interrogatoires, en *forts* et en *faibles*. On voit déjà les tendances de l'auteur.

« Les *forts*, dit-il, répondent laconiquement et dédaignent de recourir aux artifices de langage et aux subterfuges de la défense » (p. 257).

« Les *faibles*, ajoute-t-il, seront ceux qui, pour échapper à la condamnation, emploieront les réticences, les dissimulations et le mensonge » (p. 258).

Cette division est bien arbitraire. Et M. de Closmadeuc en met parmi les *forts* qu'on pourrait aussi bien mettre parmi les *faibles*, et des *faibles* qui ne sont pas moins *forts* que les plus *forts*. Mais tout dépend du coup d'œil de l'auteur.

Parmi les *forts*, M. de Closmadeuc veut bien ranger quelques-uns des Emigrés qui ont parlé de la capitulation. A notre avis, tous devraient prendre place dans cette catégorie, car ils déclarent que s'ils ont mis bas les armes, c'est uniquement parce qu'on leur a dit qu'ils auraient la vie sauve. Je regrette qu'il ne nous ait pas confié dans quelle classe rentrerait Sombreuil, que le représentant Guezno traitait de « peureux, » et que lui-même maltraita assez durement.

Parmi les *faibles*, ce n'est pas sans une certaine émotion que nous voyons figurer un vieillard de 80 ans, le vénérable André-Emmanuel de Salignac de Fénelon, ancien porte-étendard de la maison du roi, qui s'était engagé comme *simple soldat* dans le régiment des « vétérans. » Pourquoi M. de Closmadeuc place-t-il ce brave soldat parmi les *faibles*? serait-ce parce qu'il avait 80 ans? Voilà un *faible*, qui nous semble bien *fort*, puisque à cet âge, il s'engage comme simple soldat. Mais M. de Closmadeuc a mis en italique le point de l'interrogatoire du ci-devant qui, selon lui, justifie sa classification.

Interrogé « depuis quand il a quitté la France et pourquoi, — a répondu : » au commencement de 1792, à la fin de l'hiver, *parce qu'il avait peu de ressources*, ses biens consistant en dîmes » (p. 283).

Il était pauvre, ayant été dépouillé de ses biens et il allait mendier sur la terre étrangère une existence qu'on lui refusait dans sa patrie : donc, dit M. de Closmadeuc, c'est un *faible* ! Il n'y a cependant dans cette réponse ni réticence, ni dissimulation, ni mensonge.

Beaucoup d'Emigrés, pour éviter la mort, ont certainement usé de toutes les dissimulations, de tous les mensonges même ; mais il faut le dire, et M. de Closmadeuc est obligé de le reconnaître, certains membres des commissions favorisaient ces mensonges, quand ils ne les conseillaient pas. Un ecclésiastique de la suite de l'évêque de Dol, consulté sur ce point par quelques Emigrés, fit cette réponse très juste : « Vos ennemis n'ont aucune juridiction légale contre » les Emigrés, leur mort serait un assassinat ; en sauvant votre vie, vous leur » épargnez un crime, et vous pouvez encore être utile à la chose publique. »

Je demanderai si les otages de la Commune, comparaisant devant les tribunaux des révolutionnaires de 1870, et usant des mêmes dissimulations que les Emigrés, auraient été désapprouvés par M. le D<sup>r</sup> de Closmadeuc ? Pour moi, entre ces deux régimes de sang, il n'y a pas de différence, et je dirai volontiers avec M. l'abbé Le Garrec, — dit M. Chassin en jeter les hauts cris, — que la sanguinaire Convention n'était autre chose qu'une Commune réussie.

Je termine ce trop long compte rendu du livre de M. le D<sup>r</sup> de Closmadeuc, qui mériterait une plus longue réfutation.

En résumé, l'œuvre de M. le D<sup>r</sup> de Closmadeuc manque d'impartialité et reste incomplète, malgré son format considérable. De plus, sa facture défectueuse en rend la lecture pénible.

L'histoire véridique de Quiberon reste donc à faire.

Ce ne sont pas seulement les *Archives du Morbihan* qu'il faut mettre en œuvre ; mais encore tous les documents tant royalistes que républicains qui sont renfermés dans les dépôts d'*Archives de Paris et de Londres*.

Encore cela ne suffira pas, si l'historien ne laisse de côté l'esprit de parti, s'il ne fait pas sortir son jugement de l'étude impartiale des divers documents.



# TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms des personnages cités dans le récit et dans  
les pièces justificatives <sup>(1)</sup>

- Aiguillon (Joseph d'), 170.  
Allègre (d'), 30, 33, 49, 51, 53.  
Allonville (d'), 205.  
Anceau (d'), 27, 123, 180, 319,  
322.  
Angleterre (roi d'), voir  
GEORGES III.  
Angoulême (duchesse d'), 201.  
Antraize (Pallet d'), 153.  
Antrechaus (d'), 319.  
Arbouville (d'), 66.  
Archambaud-Périgord (comte  
d'), 223.  
Armaillé (comtesse d'), 205,  
241, 341 à 344.  
Artois (comte d'), 5, 6, 10, 13,  
14, 15, 21, 24, 60, 212, chap.  
IX, 258, 259, 264.  
Assoux, juge d'une commis-  
sion militaire, 137.  
Atilly (d'), 19, 81, 90.  
Autichamp (chevalier d'), 255.  
Avaray (Armand d'), 92, 93.  
  
Backer, agent républicain, 60,  
221.  
  
Bailly (de), 27.  
Balleroy (de), 311.  
Banclaux, agent de Charette,  
200.  
Baraudin (Louis de), 174.  
Barbarou, présid. d'une com-  
mission militaire, 119, 120,  
125, 126, 129, 138, 149, 163,  
322, 334, 336.  
Bassetière (de la), 180.  
Bausset-Roquefort, évêque de  
Vannes, 203.  
Bauve, juge d'une commiss.  
milit., 147.  
Bayard (de), 67.  
Beard (M<sup>lle</sup>), 132.  
Beaumetz (Charles du Val de),  
76, 189.  
Beaumont (comte de), 331.  
Bedos, présid. d'une commiss.  
milit., 147, 150.  
Bellegarde (Vassal de), 197.  
Bellepointe, juge d'une com-  
miss. milit., 126.  
Belleville (de), 223.  
Béon de la Guttere (de), 189.

(1) Les noms des auteurs consultés, tels que les Émigrés Vauban, Contades, Villeneuve, ne se trouvent dans cette liste qu'autant qu'ils ont joué un rôle dans les événements.

Béraudière (de la), 32, 252, 253, 255.  
 Bernier (abbé), 248.  
 Berthier de Grandry, 81, 84, 133, 134, 135, 196, 318, 324, 327, 352.  
 Berthou (de), 197, 322.  
 Bertie, capitaine anglais, 20, 205, 339.  
 Biard (Jacques), 171.  
 Biochaye (Colin de la), 189.  
 Bisschap, juge d'une commiss. milit., 126.  
 Blache (M<sup>lle</sup> de la), 28.  
 Blache (marquis de la), 28.  
 Blad, représentant du peuple, 68, 75, 88, 89, 100, 103, 110 à 115, 118, 122 à 134, 138, 139, 147, 148, 151, 156, 157, 158, 162, 163, 172, 185, 186, 188, 225, 265, 312, 325, 326, 329, 333, 334, 350, 351, 353.  
 Blois (Charles de), 197.  
 Bocozel (Armand de), 93.  
 Bodard, agent royaliste, 243.  
 Bois-Berthelot (comte du), 30, 31, 33, 37, 38, 48, 49, 72, 299, 338.  
 Bois-Berthelot (du), jeune, 85.  
 Boisboissel (de), 67.  
 Boiséon (de), 171.  
 Boisfossé (Robert de), 93, 180.  
 Boishardy (de), 59.  
 Boissière (de la), 189.  
 Boissieux (comte de), 65, 66.  
 Boissy-d'Anglas, conventionnel, 187.  
 Boistissandeau (Hillerin de), 153.  
 Bonafous (Gérard de), 192.  
 Bonchamps (de), 304.  
 Bonnard, présid. d'une commiss. milit., 146.  
 Botta, général républicain, 76, 80, 332.  
 Botharel (de), 189.  
 Bouchetière (Charles Jauvre de la), 330, 331.  
 Bouëtiez (Fortuné du), 194, 196.  
 Bouillé (comte de), 223.  
 Bouillon, présid. d'une commiss. milit., 126, 127, 129, 149, 153.  
 Boulard (abbé), 119, 335.  
 Bouvet, juge d'une commiss. milit., 119, 125, 334, 336.  
 Boyer, violoniste vannetais, 164.  
 Bozon de Périgord (comte de), 27, 62, 88, 229, 315, 319, 320.  
 Brachet (Ulysse), officier républ., 185.  
 Brajeul (abbé), 328.  
 Bréhérec (abbé), 119, 335, 336.  
 Breton, capitaine républ., 73, 74.  
 Bridport, amiral anglais, 31, 58.  
 Brie (J.-M. de), 141, 176.  
 Brodier (Claude), domestique, 181 à 183.  
 Broglie (comte Joseph de), 147, 169, 203, 313.  
 Brue, représent. du peuple, 38, 314.  
 Brumeau (de), 123.  
 Buat (du), 153, 169, 170.  
 Buckingham (marquise de), 4.  
 Buisson, officier républicain, 102, 103.  
 Bunel (marquis de), 59.  
 Burnolle, 189.  
 Cabarus (Thérèse), femme de Tallien, 108, 109.

\*Cadoudal (Georges), 33, 34, 50, 51, 59, 61, 178, 249, 250, 251, 259, 261.  
 Caëmmerer, juge d'une commiss. milit., 146.  
 Caffarelli (comte de), 123, 180.  
 Calan (de la Lande de), 67, 68.  
 Cambray, général républ., 235 à 239.  
 Canclaux, général républ., 39, 52, 54, 100, 231.  
 Canuel, général républ., 231, 238, 239.  
 Cantorbéry (archevêque anglican de), 3.  
 Caqueray (de), 90.  
 Caquet, juge d'une commiss. milit., 147.  
 Carcaradec (Armand de), 177.  
 Carcaradec (Louis de), 184.  
 Carneville (de), 57.  
 Carné de Trécesson (de), 67.  
 Carnot, conventionnel, 199, 351.  
 Carpin, juge d'une commiss. milit., 126.  
 Carron (abbé), 4.  
 Castel (de), 90.  
 Castin de la Magdeleine (abbé), 119, 335, 336.  
 Caux (de), 67.  
 Chabot, général républ., 40.  
 Chaffault (Osmane du), mère de Guerry de Beauregard, 329.  
 Chalus (de), 85, 316, 317, 352.  
 Chamilly (de), 341.  
 Champelos (de), 67.  
 Charbonneau (Gabriel de), 66, 192.  
 Charette (comte de), 21, 30, 31, 32, 60, 200, 201, 215, 221, 222, 227, 232, 234 à 237, 240 à 255, 260, 304, 343, 344.  
 Charron (baron Le), 321, 322, 331.  
 Chasle de la Touche, 313, 325, 350, 352.  
 Châtaignier (de), 253.  
 Chateaubriand (de), 327.  
 Châtillon (de), 59.  
 Châtre (vicomte de la), 19.  
 Chaumereix (de), 319.  
 Chavoy (Payen de), 184.  
 Chazelles (de), 243.  
 Chénier, poète, 106, 164.  
 Cheffontaine (de), 171.  
 Chérin, général républ., 39, 40, 52, 74, 99, 102, 152, 190.  
 Chévière (Joseph de la), 67.  
 Chévière (Toussaint de la), 192.  
 Choiseul (de), 223.  
 Christon (de), 141, 176.  
 Cillard de la Villeneuve (de), 67.  
 Clabat (Pierre de), 90.  
 Closmadeuc (de), offic. chouan, 59.  
 Clouard, présid. d'une commiss. milit., 146.  
 Cluzel (vicomte de), 184, 327.  
 Cochon, représentant du peuple, 231, 240, 245.  
 Coëtlosquet (baronne de), 20.  
 Coëtlosquet (chevalier de), 171.  
 Coëtlosquet (marquis de), 20, 171.  
 Coëtudavel (Le Ny de), 171.  
 Cohan (Anne), M<sup>me</sup> Le Mé-tayer, 143.  
 Condé (prince de), 18, 220.  
 Conen de Saint-Luc, 169.  
 Contades (comte de), 14, 21, 32, 45, 46, 56, 61, 62, 64, 72, 73, 74, 81, 84, 85, 226, 229, 311, 315, 325, 338, 352.  
 Coquet, officier chouan, 59.

- Corday (Charles de), 65, 66, 180.  
 Corday (Charlotte de), 65.  
 Corday (Pierre de), 171.  
 Cornic, amiral républ., 99.  
 Cottin, juge d'une commiss. milit., 147.  
 Cotton, officier anglais, 315.  
 Courtois, conventionnel, 105.  
 Courtois (Nicolas), juge d'une commiss. milit., 139.  
 Cruzel, officier républ., 313.  
 Cuny ou Cunit, juge d'une commiss. milit., 119, 125, 334, 336.  
 Dagondeau, sergent royaliste, 322.  
 Damas (comte de), 306.  
 Damas-Cormailon (baron de), 90.  
 Defermon, conventionnel, 187.  
 Delise, command. républ. de Quiberon, 37, 44 à 47, 305, 307.  
 Dequieux, présid. d'une commiss. milit., 150.  
 Derval (de), 342.  
 Diebold, juge d'une commiss. milit., 146.  
 Dinne, présid. d'une commiss. milit., 138, 139, 153, 173.  
 Dol (évêque de), voir HERCÉ.  
 Dondel de Kerganano, 166.  
 Douglass, évêque catholique de Londres, 3.  
 Douillard, officier républ., 127, 128.  
 Doyle, général anglais, 222, 223, 228, 235, 242.  
 Dresnay (chevalier du), 66.  
 Dresnay (marquis du), 13, 14, 15, 17, 19, 341, 342.  
 Druilhe, présid. d'une commiss. milit., 129, 137.  
 Drut, général républ., 40, 53, 55, 76, 316.  
 Dubayet, général républ., 40, 50, 55, 232, 234, 248.  
 Dubois, présid. d'une commiss. milit., 139, 140, 143, 145, 176, 177, 322.  
 Ducarpe, juge d'une commiss. milit., 119, 125, 334, 336.  
 Duhem, juge d'une commiss. milit., 126.  
 Dumesny, juge d'une commiss. milit., 129.  
 Dundas, secrét. d'Etat d'Angleterre, 5, 22, 24, 36, 205, 206, 299, 300, 301.  
 Dupont, juge d'une commiss. milit., 137.  
 Durfort (comte de), 223.  
 Durham, capitaine anglais, 20, 206.  
 Durham (évêque anglican de), 3.  
 Ellison, capitaine anglais, 20.  
 Enneval (d'), 66, 194.  
 Escars (comte d'), 223.  
 Espagne (comte d'), 67.  
 Evrard, général républ., 55.  
 Fairin, rédacteur du *Courrier universel*, 324.  
 Falvard (de), 90.  
 Fay (chevalier du), 330, 331.  
 Faymoreau (Panou de), 192.  
 Fénols, juge d'une commiss. milit., 129.  
 Féraudière (de la), 194.  
 Ferrière (chevalier de la), père, 66, 189.  
 Ferrière (de la), fils, 66.  
 Ferté-Meun (chevalier de la), 67.  
 Flamant (M<sup>me</sup>), 188, 189.

- Flamant (Michel), 188, 189, 322.  
 Flavigny (de), 73.  
 Floirac (comte de), 203.  
 Folmont (de), 48, 79.  
 Fontaine-Mervé (de), 67.  
 Fontaines (Hilarion des), 173.  
 Forestier (de), 223.  
 Forges (des), 194.  
 Fosse, secrét. d'une commiss. milit., 147.  
 Foucault, officier républ., 101.  
 Fouquet, présid. d'une commiss. milit., 146.  
 Fox (Georges), homme d'Etat anglais, 211, 212, 213, 251, 337.  
 Froger (de), 64, 331.  
 Frogerais, juge d'Auray, 314.  
 Frottin (abbé), 119, 335, 336.  
 Gage (Glais du), 180.  
 Gaignet (abbé), dit Guégué, 119, 335, 336.  
 Garat (Le Normand de), 194.  
 Gautier (abbé), 119, 335.  
 Geffroi, citoyen républ., 198.  
 Genot (Edme de), 142, 143, 176, 178.  
 Genouillé (de), 189.  
 Georges III, roi d'Angleterre, 3, 15, 18, 24, 211, 216, 217, 219, 220, 222, 233, 236, 258, 299, 300, 301, 302, 305, 306, 307.  
 Gérard (abbé), 119, 335, 336.  
 Géry (Gesril ou Guerry), 318, 327, 328.  
 Geslin (comte de), 260.  
 Gesril du Papeu, 89, 192, 193, 318, 321, 327 à 331.  
 Gillat, commissaire républ., 308, 346.  
 Gimel (Jacques de), père, 180, 183.  
 Gimel (Charles de), 90, 180.  
 Glain, notaire et colonel, 39, 94, 314.  
 Gontaut-Biron (de), 223.  
 Goujon (David), transfuge, 79, 109.  
 Goulaine (marquis de), 141, 176, 180.  
 Gouraud (abbé), 119, 335.  
 Gouvello (de), 85.  
 Gouzillon (Charles de), 83.  
 Gouzillon de Belizal (de), 67.  
 Gouyon de Beaufort (de), 189.  
 Graham, général anglais, 204, 208, 209, 210.  
 Grailly (chevalier de), 223.  
 Grammont (de), 194.  
 Grandclos-Mellé, 226, 227.  
 Grandry (voir ВЕРТНЕР).  
 Grange (de Chasteignier de la), 142, 177.  
 Gratien, général républ., 248, 251.  
 Grave (marquis de), 90.  
 Grenot, représent. du peuple, 39.  
 Grenville, ministre anglais, 5, 26, 216 à 222.  
 Grimoine (de la), 253.  
 Grouchy, général républ., 234, 235, 236, 237, 245.  
 Guehenneuc de Boishue (de), 189.  
 Guerguelin (de), 179.  
 Guermeur, représentant du peuple, 38, 348.  
 Guerry de Beauregard (Gilbert de), 89, 327 à 331.  
 Guesclin (du), 197.  
 Guezno, représent. du peuple, 38, 352, 354.  
 Guidal, présid. d'une commiss. milit., 160, 161, 194.

- Guillemin, juge d'une commiss. milit., 147.  
 Guillenic (abbé), 59.  
 Guiole, officier républ. 67.
- Haffont (du), 141, 176.  
 Haize (d'), 19, 82.  
 Harcourt (duc d'), 215, 216, 220, 255.  
 Hardy, colonel royaliste, 27.  
 Harscouet de Saint-Georges (comte), 177, 322, 342.  
 Haussenville (comte d'), 28.  
 Hector (comte d'), 19, 21, 260.  
 Hercé (abbé François de), 85, 119, 335, 336.  
 Hercé (Urbain-René de), évêque de Dol, 13, 16, 20, 30, 33, 34, 55, 67, 71, 85, 91, 95, 119, 121, 122, 123, 131, 163 à 167, 200, 203, 316, 334, 335, 348, 355.  
 Hervilly (comte d'), 17, 19, 21, 24, 25, 26, chap. II, 70, 72, 77, 83, 214, 225, 259, 260, 261, 302, 306, 307, 339, 340.  
 Heuse (abbé de la), 194.  
 Hoche (Lazare), général républ., 26, 27, 39, 40, 49 à 56, 59 à 63, 66 à 68, chap. III, 92 à 104, 111, 112, 118, 121, 125, 138, 152 à 157, 165, 190, 192, 198 à 200, 207, 225, 228, 231 à 248, 262 à 266, 308, 310, 312 à 325, 327, 329, 331 à 333, 338, 345, 347 à 352.  
 Hood, amiral anglais, 11.  
 Houssaye (vicomte de la), 59, 86, 174.  
 Hughes (Victor), conventionnel, 209.  
 Huguet, présid. d'une commiss. milit., 146.
- Humbert, général républ., 50, 51, 55, 64, 74, 75, 78, 80, 81, 87, 88, 91, 95, 96, 98, 141, 265, 313, 314, 316, 317, 318, 320, 321, 323, 324, 325, 327, 332, 349 à 352.  
 Hunt, capitaine anglais, 20.  
 Husson, secrétaire d'une commiss. milit., 119, 125.
- Imbert, juge d'une commiss. milit., 129.  
 Isle de la Ferté (de l'), 192.
- Jacquelin, commiss. du Directoire, 248.  
 Jaille (marquis de la), aide de camp de Puisaye, 31, 57, 58, 61, 82, 305, 307, 308, 311, 315.  
 Jallays (Auguste de), 169.  
 Jallays (Louis de), 169.  
 Jallays (Victor de), 169.  
 Jard-Panvilliers, représentant du peuple, 232.  
 Jary, représentant du peuple, 39.  
 Javel, père, chirurgien, 138.  
 Javel, fils, chirurgien, 138, 189.  
 Jean-Jan, général chouan, 60, 61, 62, 68.  
 Jolif (Anne), mère de Gesril du Papeu, 329.  
 Jollivet, avocat de Vannes, 185, 186.  
 Josnet, général républ., 47, 49, 52, 111, 112, 346.  
 Jouard, secrétaire d'une commiss. milit., 137.  
 Jumilhac (de), 57.
- Keath, capitaine anglais, 20, 31, 315, 341.

- Kerautem (de), 85, 143, 178.  
 Keravel (Kerret de), 180.  
 Kerdaniel (Le Métayer de), 143.  
 Kerever (de), 67.  
 Kergariou de Coëtillo (marquis de), 66, 67.  
 Kergariou de Locmaria, 57.  
 Kerguern (comte de), 67.  
 Kerbué (de), 171.  
 Kerloury (abbé de), 86.  
 Kerminguy (Charles de), 33.  
 Kermoysan (de), 189.  
 Kernisac (comte de), 59.  
 Kerouartz (Alexandre de), 67.  
 Kerouartz (Louis de), 67.  
 Keroulas (de), 59.  
 Kervenoaël (de), 174.  
 Krieg, général républ., 52.
- Lafayette (de), 264.  
 Lagadec, paysan vannetais, 191.  
 Lairé, domestique de Puisaye, 86, 172.  
 Lalène de Laprade, président d'une commiss. milit., 127 à 137, 146, 155, 322, 329.  
 Lambert, gendarme républ., 91.  
 Lambrunière (de), 184.  
 Lamoignon (Charles de), 86, 177.  
 Lamoignon (Christian de), 86.  
 Landelle (de la), 119, 122, 124, 163, 203, 334, 336, 351.  
 Langle (Louis de), 93, 170, 171.  
 Langlois, officier de génie royaliste, 46, 70, 306.  
 Lanjamet (de), 189.  
 Lanjégu (Lamour de), 85, 180.  
 Lanjuinais, conventionnel, 108, 310.  
 Lantivy (M<sup>lle</sup> de), 190.
- Lantivy-Kerveno (de), 60, 61, 184.  
 Lantivy-Trédion (de), 189.  
 Lanzéon (de), 174.  
 Larchantel (abbé de), 119, 335, 336.  
 Largez (abbé Louis du), 174.  
 Largez (Pierre du), 174.  
 Lastel (abbé de), 223.  
 Laumailleur, officier républ., 233.  
 Laurencie (commandeur de la), 64, 65.  
 Laurencie (Charles-Eutrope), évêque de Nantes, 64.  
 Laurens de la Barre (du), 182.  
 Lauzer (M<sup>mes</sup>), 179.  
 Lavalette, officier républ., 47, 50, 55, 56, 100.  
 Lavette, officier républ., 313.  
 Lebrun, juge d'une commiss. milit., 137.  
 Lecoat-Saint-Haouen, off. de marine républ., 102, 247.  
 Ledoux, juge d'une commiss. milit., 129, 135.  
 Lefranc, juge d'une commiss. milit., 146.  
 Legall (abbé), 119, 335, 336.  
 Legrand, présid. d'une commiss. milit., 149, 154, 159, 160.  
 Lehellec (de), 194.  
 Lelièvre, maître d'école, 119, 122, 335, 336.  
 Lemaire, juge d'une commiss. milit., 139.  
 Lemoine, général républ., 40, 50, 51, 53, 55, 63, 67, 76, 101, 112, 118, 119, 127, 133, 136 à 142, 150 à 161, 184, 186, 187, 190, 199, 200, 232, 316, 318, 325, 334, 352.  
 Lenvos (M<sup>me</sup> de), 166.

- Léon (évêque de), 227.  
 Léon (prince de), 205, 223, 343.  
 Leprince, royaliste, 135.  
 Lescure (de), 304.  
 Lesquen de l'Argentaye (de), 90.  
 Letarouilly, officier républ., 313, 324, 350.  
 Letourneur, conventionn., 187.  
 Levieux, présid. d'une commiss. milit., 149.  
 Lévis (duc de), 63, 66, 71, 86, 225, 338.  
 Lézardière (M<sup>lle</sup> de), 322.  
 L'Honoré, présid. d'une commiss. milit., 155.  
 Lichy (de), 67.  
 Lieuray (de), 90.  
 Lincoln (évêque anglican de), 3.  
 Litte (Nicolas), transfuge, 74, 109.  
 Loliée, prés. d'une commiss. milit., 154.  
 Longsols (de), 194.  
 Lorge (de), 344.  
 Lostendes (de), 140, 176.  
 Louis XVI, 10, 109, 122.  
 Louis XVII, 11, 34, 201, 217, 303.  
 Louis XVIII (d'abord *comte de Provence et Régent*), 4, 6, 10, 11, 12, 18, 24, 34, 35, 92, 215, 216, 221, 233, 250, 253, 254, 303, 306, 307.  
 Louvet, conventionnel, 187.  
 Lubersac (de), 85.  
 Lustrac (de), 173.  
 Lys (du), 90.  
 Maillé (duc de), 223.  
 Maillet, juge d'une commiss. milit., 129.  
 Maire, commandant républ. du fort Penthièvre, 44, 45, 46.  
 Mallet du Pan, 106, 109, 325.  
 Mandrillon, 208.  
 Marais (des), 90.  
 Marat, 304.  
 Marche (de la), 59.  
 Marigny, juge d'une commiss. milit., 129.  
 Masquilliers (de), 197.  
 Mathieu, représent. du peuple, 74, 97, 99, 103, 104, 137, 157, 158, 159, 186, 232, 238, 239, 332.  
 Mauvage (Antoine), transfuge, 74, 109.  
 Méhul, musicien, 106.  
 Ménage, général républ., 76, 78, 79, 80, 96, 312, 332.  
 Ménilles (marquis de), pseudonyme de Puisaye, 16.  
 Menou (baron de), 67.  
 Mercier, juge d'une commiss. milit., 137.  
 Mercier-la-Vendée, général chouan, 33, 34, 51, 59, 249, 250, 251, 261.  
 Méricourt (de), 173.  
 Merlin (de Douai), conventionnel, 187.  
 Mermet, général républ., 246, 317, 318, 320, 321.  
 Metaër (de), 193.  
 Métayer de la Garde (Rémy Le), 143, 144, 145, 179.  
 Métayer de la Garde (M<sup>me</sup> Le), 143, 144, 145.  
 Meunier, général républ., 55.  
 Meuret, sous-officier républ., 167, 264.  
 Mignaux (Louis), marin, 146.  
 Minthier (comte Sévère Le), 325.  
 Moira (lord), général anglais, 8, 205, 206, 207, 211, 227, 228, 231, 340.

- Montbron (Joseph de), 132, 133, 322.  
 Montel (du), 90.  
 Monterban (de), 90.  
 Montesquiou (de), 67.  
 Montfort (Jean de), 197.  
 Montmuran (chevalier de), 17, 205, 241, 246, 341 à 344.  
 Montrond (de), 67.  
 Moreau de Jonnés, officier républ., 53, 78, 79, 91, 311.  
 Morel, officier républ., 209.  
 Moucheron (de), 180.  
 Moussaye (marquis Casimir de la), 67.  
 Moussaye (vicomte de la), 59.  
 Moyssset, juge d'une commiss. milit., 119, 125, 334, 336.  
 Muray (comte), officier anglais, 236.  
 Nagle, capitaine anglais, 20.  
 Napoléon I<sup>er</sup>, 352.  
 Noue (de la), 189.  
 Noyelle (Jacquier de), 93, 153, 169, 170.  
 Noyon (de), 90.  
 Oilliamson (comte d'), 205.  
 Olevry, royaliste, 240.  
 Oyron (Auguste Fournier de Boisayrault d'), 177, 178.  
 Pacquetteau, soldat républ., 313, 314, 348, 350.  
 Palys (chevalier de), 42, 53.  
 Parc de Locmaria (Gabriel du), 177.  
 Parjou, juge d'une commiss. milit., 129.  
 Paty de Luriès (Léonard du), 181, 183.  
 Péliissier (de), 189.  
 Penfuntun (de), 180.  
 Penvern (de), 169, 178.  
 Pericaud (abbé), 316.  
 Petitguyot (chevalier), 119, 122, 124, 163, 334, 336, 351.  
 Peyrouse (de la), 67, 79.  
 Philippeaux (de), 90.  
 Pic de la Mirandole, 180.  
 Picquet de Melesse, 67, 175.  
 Pie VI, pape, 13.  
 Pimodan (de, dame de Berthou), 322.  
 Pioger (de), 343.  
 Pitt (William), chef du ministère anglais, 5, 15, 36, 71, 101, 107, 207, 210 à 215, 251, 252, 258, 259, 332, 337, 339.  
 Pont-Bellanger (vicomte de), 59.  
 Pontenay, juge d'une commiss. milit., 146.  
 Portland (de), ministre anglais, 5, 204, 210.  
 Portzamparc (de), 184.  
 Poulpiquet de Brescanvel (du), aumônier de Rohan, puis évêque de Quimper, 86, 202, 327.  
 Prade (voir LALÈNE).  
 Préseau (de), 90.  
 Préville (Charles de), 90.  
 Prévost (Frédéric de), 189.  
 Provence (comte de), voir Louis XVIII.  
 Puisaye (comte Joseph de), général en chef de l'armée royaliste, 14 à 103, 204 à 207, 214, 220, 225 à 234, 250, 251, 255, 258 à 264, 299, 300 à 305, 307, 308, 310, 311, 314, 315, 316, 324, 325, 332, 338 à 342, 346, 347, 352.  
 Puysegur (comte de), 223.

- Quengo (Gabriel du Rocher du), 170, 177.  
 Quengo (J.-B. du Rocher du), 177.  
 Ramsai, officier royaliste, 27.  
 Rebourgueil (chevalier de), 223.  
 Redon, officier républ. de marine, 208, 232, 233, 235.  
 Regardin, officier républ., 134.  
 Régent (Le), voir Louis XVIII.  
 Renaud, aide de camp de Hoche, 74.  
 Rey, général républ., 233, 239.  
 Rieussec (abbé), 119, 335, 336.  
 Rieux (comte de), 195, 196, 197.  
 Rivière (marquis de), agent de Charette, 221, 223, 241, 242, 252, 253, 254.  
 Robespierre, 105, 106, 164, 192, 264, 304, 326.  
 Robinson, capitaine anglais, 20.  
 Roch (du), 90.  
 Rochefoucauld (de la), 169.  
 Rochejaquelin (de la), 304.  
 Rocher du Rouvre (du), 194.  
 Roche-Saint-André (de la), 67, 68.  
 Rohu, officier chouan, 32.  
 Rollé (baron de), 223.  
 Roman, général républ., 32, 55, 63.  
 Roquefeuil (Charles de), 170.  
 Roquefeuil (François de), 180.  
 Rotalier (de), 19, 65, 70, 299, 330.  
 Rottier, capitaine républ., 328.  
 Roty, juge d'une commiss. milit., 139.  
 Rouairie (de la), 13.  
 Rouget de Lisle, officier républ., 104, 105, 312, 313, 324, 326, 350, 351, 352.  
 Rouhaut (comte Ch. de), 27.  
 Rouquet, secrétaire d'une commiss. milit., 129.  
 Rousille (de la), 194.  
 Rousseaux, officier républ., 154.  
 Rouvenac (comte de), 84, 90.  
 Russey (de), 184.  
 Saint-Aulaire (Marc-Antoine Beaupoil de), 316.  
 Saint-Aulaire (Jean Beaupoil de), 73, 74, 226, 316.  
 Saint-Blancard (comte de), 223.  
 Saint-Crend (de), 66.  
 Sainte-Luce (de), 243.  
 Sainte-Suzanne (de), 67.  
 Saint-Malo (curé de), 55.  
 Saint-Michel (Guyot de), 192.  
 Saint-Orent (de), 90.  
 Saint-Paul (de), 67.  
 Saint-Pierre (chevalier de), 61, 63, 67, 171.  
 Saint-Pierre (marquis de), 61, 181.  
 Salignac-Fénelon (de), 173, 354.  
 Sapinaud, général vendéen, 248, 304.  
 Savary, officier républ., 109, 254.  
 Scépeaux (de), général vendéen, 60, 227, 230, 255.  
 Seguin de Reyniès (marquis de), 90.  
 Seinie (de la), 194.  
 Senneville (marquis de), 48, 86, 180.  
 Sérent (comte de), 223, 343, 344.

- Shéridan, membre du Parlement anglais, 211.  
 Simany, royaliste, 240.  
 Simon, officier républ., 349.  
 Sombreuil (comte de), général royaliste, 27, 62, 69, ch. III, 91 à 101, 105, 111, 114, 115, 116, 120 à 129, 133, 141, 142, 163 à 167, 185, 200, 203, 212, 218, 223, 261, 262, 265, 310 à 325, 329, 333 à 336, 338, 339, 348 à 354.  
 Soulanges (comte de), 19, 95, 180, 181.  
 Soulier (Raoul du), 194.  
 Spencer, ministre anglais, 5.  
 Stanhope (lord), historien anglais, 214.  
 Stofflet, général vendéen, 30, 60, 227, 255, 304.  
 Striffler, présid. d'une commiss. milit., 150.  
 Talhouët (comte de), père, 19, 66, 67, 74, 185.  
 Talhouët (Louis de), fils, 66, 93, 185, 192, 193, 194.  
 Talhouët (M<sup>lle</sup> de), 131, 185, 186, 193, 194.  
 Talhouët (M<sup>me</sup> de), 185, 193.  
 Talleyrand (de), 26.  
 Tallien, représent. du peuple, 68, 75, 80, 88, 89, 99, 100, 104 à 111, 119, 128, 164, 265, 312, 313, 314, 315, 320, 321, 325, 326, 327, 333, 349 à 352.  
 Tallien (M<sup>me</sup>), voir CABARUS.  
 Tarleton, général et membre du Parlement anglais, 211.  
 Tassy (de), 149.  
 Tercier, officier royaliste, 29, 76, 77, 92, 136, 137, 139, 145, 177, 317, 318, 320, 328.  
 Thornborough, capitaine anglais, 20.  
 Thoumouard (de), 173.  
 Tilloy, secrétaire d'une commiss. milit., 126, 149, 152, 153.  
 Tinténiac (chevalier de), général chouan, 30 à 33, 37, 38, 48, 59, 60, 61, 62, 64, 68, 72, 338.  
 Topsent, représent. du peuple, 38, 113, 349.  
 Torcy (de), 306.  
 Toupest, présid. d'une commiss. milit., 146.  
 Tour-du-Pin (de la), 223.  
 Tredern (de), 170.  
 Tréouret (de), 67, 174.  
 Trévou (de), 170.  
 Tristan-l'Hermitte (de), 90.  
 Tronjolly (de), 170.  
 Trutat, capitaine républ., 67, 347.  
 Uston (d'), 67.  
 Valette, commissaire du Directoire, 247.  
 Valleteaux, général républ., 27, 55, 67, 76, 78, 80, 316, 332.  
 Vandègre (de), 67.  
 Vans, amiral républ., 248.  
 Vasconcelles (de), 180.  
 Vauban (comte de), 38, 48, 49, 50, 51, 61, 62, 63, 64, 66, 69, 72, 84, 226, 231, 240, 249 à 255, 314, 325, 338, 340, 352.  
 Vaujuas (de), 177.  
 Vauquelin (de), 189.  
 Vélard (Louis de), 189.  
 Verbois (de), 90.  
 Vergier (de), 67.  
 Verne (de), 90.

- Verne (du), 223.  
 Vernot-Dejeu, général républ.,  
 68, 347, 348.  
 Vial (M<sup>lle</sup>), 132, 133.  
 Viart (Charles de), 194, 195.  
 Viart (comte de), 67.  
 Viart (Henri de), 194.  
 Vidampierre (de), 141, 176.  
 Villarcy (de), 67.  
 Villaret-Joyeuse, amiral ré-  
 publ., 31, 33, 111, 208, 232,  
 233, 235, 247, 248.  
 Villecourte (de), 67.  
 Villegourio (de la), 85, 87, 92,  
 132, 133, 320, 321, 322, 328.  
 Villeloays de Villéan (de la),  
 173, 174.  
 Villeneuve de la Roche-Bar-  
 naud (François de), 142, 176.  
 Villeneuve de la Roche-Bar-  
 naud (Louis de), 66, 73, 84,  
 92, 94, 123, 131, 132, 181,  
 182, 230, 241, 319, 320, 322,  
 325, 352.  
 Villéon (Léonard de la), 27,  
 140, 143, 176.
- Villevalio (de la), voir VILLÉON.  
 Videlou de Bédée, 197.  
 Voltais (de la), 175.  
 Volude (de), 174.  
 Vossey (comte de), 85, 306,  
 329.
- Wable, juge d'une commiss.  
 milit., 139.  
 Warren (John Borlase), amiral  
 anglais, 20, 24, 26, 30, 32,  
 35, 44, 48, 58, 61, 62, 63, 66,  
 81, 87, 96, 99, 206, 212, 223  
 à 229, 235, 239, 245, 246,  
 300, 301, 307, 310, 315, 323,  
 324, 330, 338, 341.  
 Williamson (voir OILLIAMSON).  
 Willot, général républ., 248.  
 Windham, ministre anglais de  
 la guerre, 5, 22, 35, 36, 48,  
 58, 59, 60, 71, 98, 205, 210,  
 225, 226, 227, 229, 301, 305,  
 307, 338 à 340.  
 York (duc d'), 13.  
 York (duchesse d'), 2.

## TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE.....	v
PRÉFACE DE M. A. DE LA BORDERIE, MEMBRE DE L'INSTITUT	vii
INTRODUCTION.....	xvii
SOURCES.....	xxi

## CHAPITRE PREMIER

## PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION

Générosité du peuple anglais à l'égard des Emigrés : souscriptions. —	
Perfidie du gouvernement anglais : éloignement des princes français	
opposition à leurs projets, affaire de Toulon. — Puisaye prépare secrè-	
tement l'expédition. — Corps d'Emigrés à la solde de l'Angleterre. —	
Enrôlement de prisonniers républicains. — Régiments du premier	
convoi. — Instructions secrètes et contradictoires pour Puisaye et pour	
John Warren. — Départ du premier convoi. — Formation d'un second	
convoi sous les ordres de Sombreuil.....	1 à 29

## CHAPITRE II

## DÉBARQUEMENT ET PREMIÈRES OPÉRATIONS

Traversée et arrivée du premier convoi. — Descente à Carnac. — Dis-	
sensions entre Puisaye et d'Hervilly. — Lettres de Puisaye aux	
ministres anglais. — Terreur des républicains. — Prise de Quiberon par	
les Emigrés. — Armée royaliste renfermée par Hoche dans la pres-	
qu'île. — Le camp de Sainte-Barbe. — Pillage des troupes républicaines.	
— Première attaque de Sainte-Barbe par les royalistes. — Disette	
et mésintelligence au camp royaliste. — Arrivée du second convoi.	
— Nouvelle attaque désastreuse du camp de Sainte-Barbe... 30 à 69	

## CHAPITRE III

## REPRISE DU FORT PENTHIÈVRE ET CAPITULATION

Puisaye réclame des troupes anglaises. — Débarquement du second convoi.	
— Entrevue du général Humbert et du comte de Contades. — Les	
transfuges. — Résistance de Puisaye aux conseils de Sombreuil. —	
Attaque et prise du fort Penthièvre par les républicains. — Fuite de	
Puisaye. — Les royalistes refoulés dans la presqu'île. — Vaine résistance	
de Sombreuil. — Essai de rembarquement. — Capitulation.. 70 à 89	

## CHAPITRE IV

## APRÈS LA CAPITULATION

De Quiberon à Auray. — Recensement des prisonniers. — Egards envers Sombreuil. — Lettres de Sombreuil à sir John Warren, à Tallien et à Hoche. — Proclamation et lettres de Hoche. — Le butin de Quiberon. — Fuite de Hoche. — Rapport de Tallien à la Convention.... 90 à 109

## CHAPITRE V

## COMMISSIONS MILITAIRES

Retard à former les commissions. — Arrêtés restés secrets. — Remplacement du général Josnet par le général Lemoine au commandement du Morbihan. — Impatience des « patriotes. » — Arrêté du département du Morbihan réclamant l'exécution de la loi. — Sombreuil essaie de se suicider. — Humanité des autorités d'Auray. — Première commission d'Auray. — Condamnation de Sombreuil, de Mgr de Hercé, etc... — Scrupules de la commission. — Blad la casse et en nomme six autres. — Les deux nouvelles commissions d'Auray. — Humanité du président Lalène de la Prade. — Seconde commission présidée par Druilhe. — Les deux commissions de Quiberon. — Les quatre commissions d'Hennebont et celle de Port-Louis..... 110 à 146

## CHAPITRE VI

## COMMISSIONS MILITAIRES (Suite)

COMMISSIONS MILITAIRES DE VANNES. — Commission Bedos : protestation du comte de Broglie. — Commission Bouillon. — Commission Legrand. — Commission Levieux. — Commission Desquieux. — Commission Striffler. — Les commissions interrompent leurs séances. — Plaintes des « patriotes. » — Le général Lemoine casse les commissions. — Difficultés pour en créer de nouvelles. — Commissions Legrand, L'Honoré et Loliée. — Hoche demande grâce pour les Chouans. — Réponse du Comité de salut public. — Les commissions réduites à une. — Dernière commission présidée par Guidal. — Bilan des commissions militaires..... 147 à 161

## CHAPITRE VII

## LE MASSACRE

EXÉCUTIONS A VANNES. — Arrivée des premiers condamnés : Sombreuil, Mgr de Hercé, etc... — Le neuf thermidor à Vannes. — Dernière nuit à la Porte-Prison. — Exécution sur la Garenne : scènes de sauvagerie. — Exécution à la Pointe-des-Emigrés, à l'Armor, etc... — Pénurie d'outils pour creuser les fosses. — EXÉCUTIONS A QUIBERON. — Massacres de gens du peuple, de vieillards, de blessés. — Evasion d'Auguste d'Oyron. — EXÉCUTIONS A AURAY. — Préparation à la mort. — Le

Champ-des-Martyrs. — SURSIS ET EXÉCUTION DES JEUNES. — M<sup>lle</sup> de Talhouët et Blad. — Rejet du sursis. — Massacre du jour Saint-Louis à Vannes. — Atrocités. — Second massacre des jeunes gens à Vannes. — Massacres à Auray. — Nombre et qualité des victimes. — Sentiments de Hoche et de Lemoine sur les massacres. — Terribles représailles de Charette. — Translation des restes des victimes d'Auray et de Vannes..... 162 à 203

## CHAPITRE VIII

## ATTITUDE DES ANGLAIS PENDANT ET APRÈS L'EXPÉDITION

Fausse promesse du Ministère anglais. — Troupes destinées à Quiberon envoyées à Saint-Domingue. — Appréciation de la conduite de lord Moira. — Joie des officiers de la marine anglaise. — Infamie des ministres anglais. — A la Chambre des Communes. — Vigoureuses protestations de Shéridan, de Tarleton et de Fox. — Ordre du jour de Fox. — Réponse de Pitt. — Quarante-neuf honnêtes Anglais.. 204 à 213

## CHAPITRE IX

## EXPÉDITION DU COMTE D'ARTOIS A L'ÎLE D'YEU

Calomnies contre le comte d'Artois. — Ardent désir du prince de débarquer en France. — Sa correspondance inédite avec lord Grenville. — Opposition du ministère anglais. — Insistance du comte d'Artois. — Départ pour la baie de Quiberon. — Les réfugiés de l'île d'Hourat. — Nouvelles lettres de Puisaye à Windham. — Annonce de l'expédition du comte d'Artois. — Fuite de Puisaye. — Arrivée du prince. — La côte bretonne gardée par les républicains. — La flotte anglaise dans la baie de Bourgneuf. — Hoche garde les côtes du Poitou. — Charette battu. — Noirmoutier refuse de se rendre. — Les royalistes à l'île d'Yeu. — Pas de nouvelles de Charette. — Correspondance entre le comte d'Artois et Charette. — Débarquement de munitions à Saint-Jean-des-Monts. — Projet d'incendier la flotte anglaise. — Plan de descente de Hoche à l'île d'Yeu. — Visites de chefs chouans à l'île d'Yeu. — Nouvelle défaite de Charette. — Ordre du gouvernement anglais de rentrer en Angleterre. — Affliction du comte d'Artois. — Sa lettre à Charette. — Lettre de Charette. — Instructions et départ du comte d'Artois. — Calomnies contre le prince ..... 214 à 256

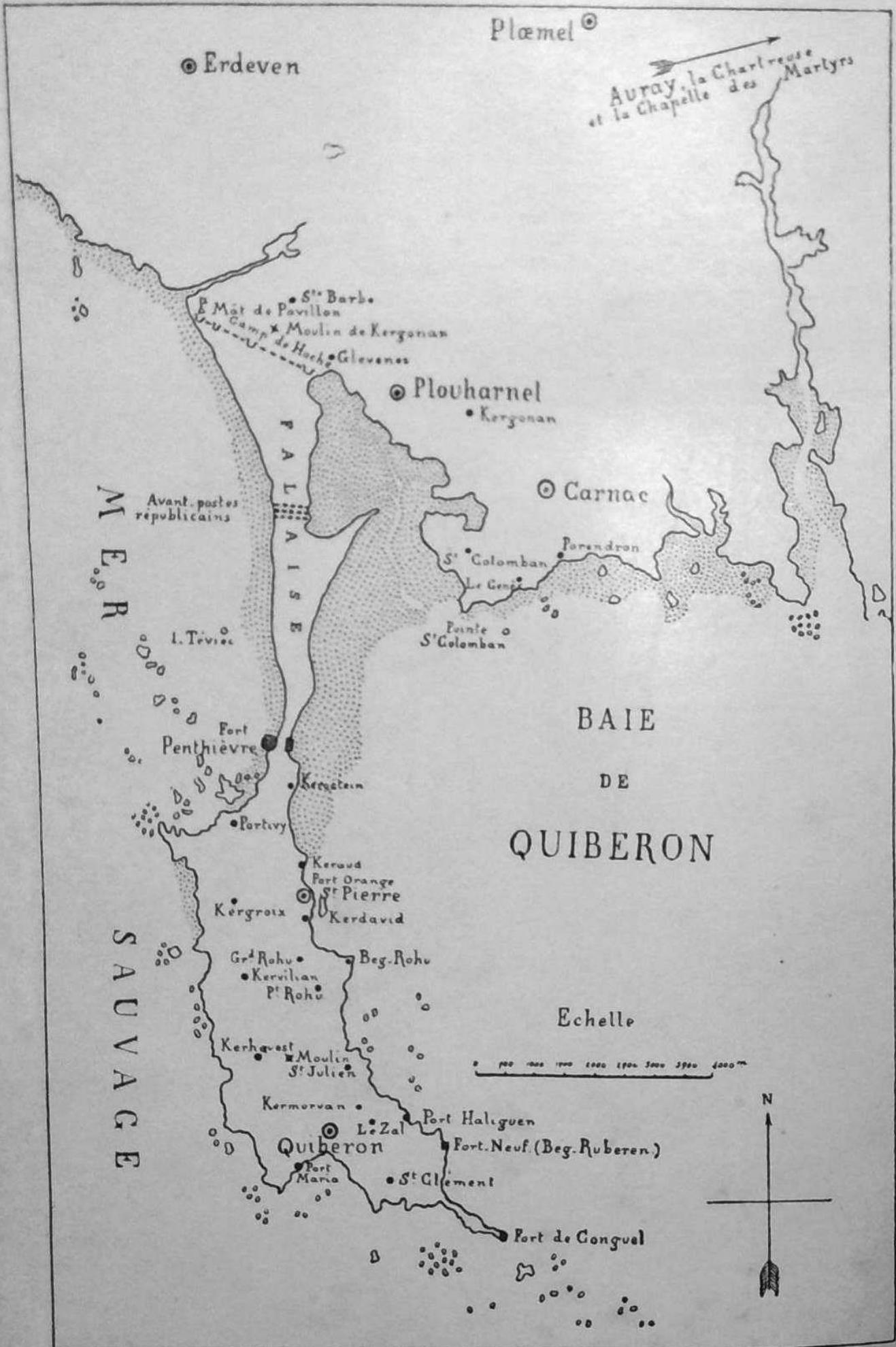
## CONCLUSIONS

RESPONSABILITÉ ANGLAISE — RESPONSABILITÉ ROYALISTE — RESPONSABILITÉ RÉPUBLICAINE..... 257 à 266

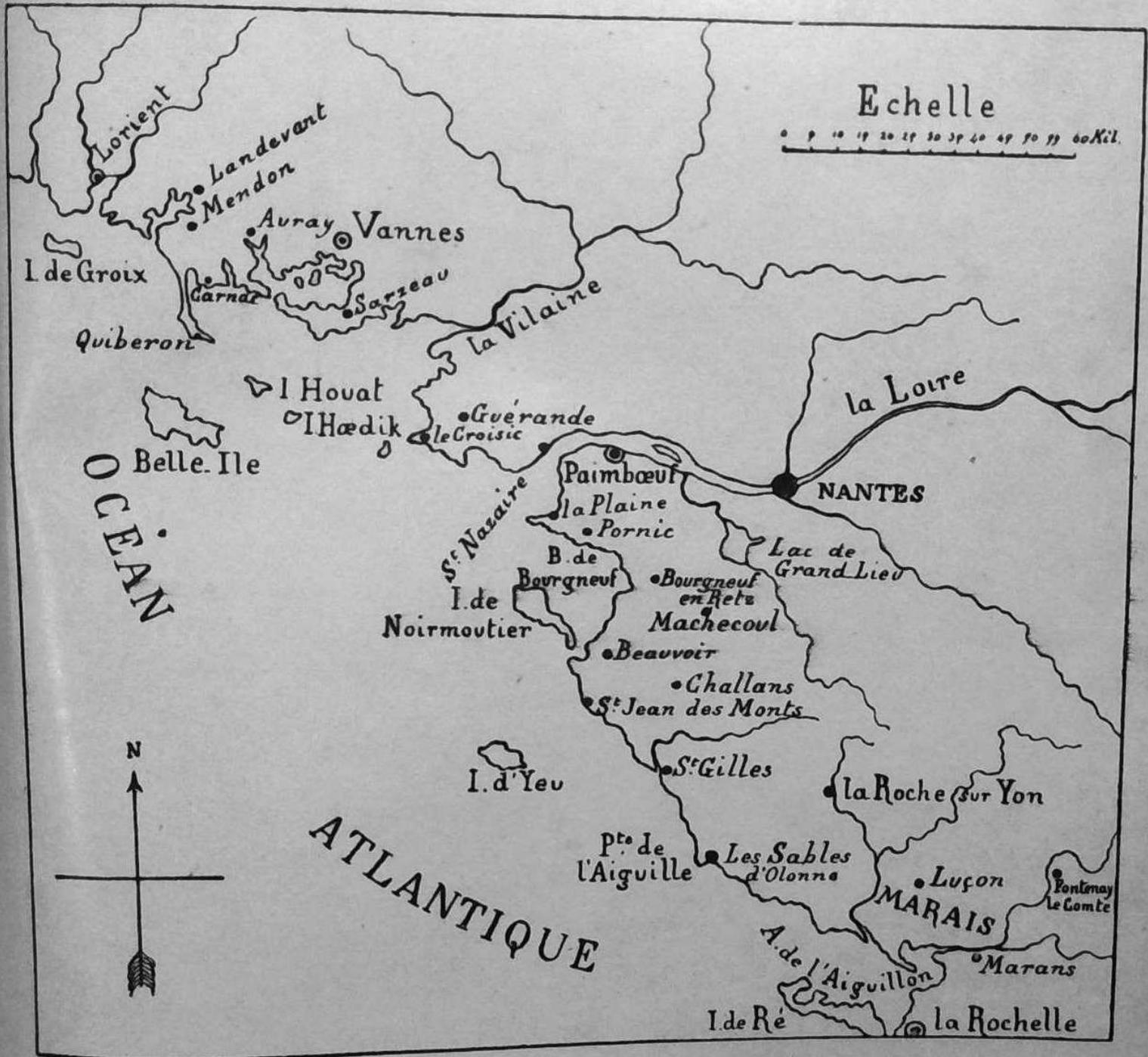
LISTE DES ROYALISTES FUSILLÉS, A LA SUITE DE L'EXPÉDITION DE QUIBERON..... 267 à 298

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Instructions secrètes de Henry Dundas, secrétaire d'Etat du roi d'Angleterre, au comte de Puisaye. ( <i>Texte anglais</i> ).....	299
II. — Lettre de service du comte de Puisaye, délivrée par Windham, ministre de la guerre d'Angleterre, au nom du roi Georges III. ( <i>Texte anglais</i> ).....	301
III. — Extrait des Instructions secrètes données par les Lords Commissaires de l'Amirauté au commodore sir John Warren. ( <i>Texte anglais</i> ).....	301
IV. — Proclamation du comte Joseph de Puisaye, général en chef de l'armée catholique et royale, au Peuple français.....	303
V. — Prise du fort Penthièvre par les Royalistes. ( <i>Relations royaliste et républicaine</i> ).....	305
VI. — Brigandage des troupes de Hoche, campées aux environs de Quiberon. ( <i>Documents républicains</i> ).....	308
VII. — Fuite de Puisaye. ( <i>Mémoire justificatif de Puisaye</i> ).....	310
VIII. — Témoignages royalistes et républicains sur la capitulation. 1° <i>Républicains</i> : Moreau de Jonnés, Rouget de Lisle, général Humbert, capitaine Lavette, capitaine Cruzel, Pacquetteau, divers. — 2° <i>Royalistes</i> : Vauban, Contades, La Jaille, Saint-Aulaire, Péricaud, Chalus, Tercier, Berthier, Chaumereix, Antrechaus, Villeneuve, Villegourio, Le Charron, Harscouët, Montbron, les victimes. — 3° <i>Les chefs</i> : Sombreuil et Hoche. — 4° <i>Les représentants du peuple</i> : Blad et Tallien.....	311
IX. — Les Régulus de Quiberon : <i>Gesril du Papeu, Guerry de Beauregard, Froger de la Clisse</i> .....	327
X. — Relation de l'affaire du 3 thermidor par le général en chef de l'armée des côtes de Brest.....	331
XI. — Arrêtés concernant la formation des commissions militaires, pris par Blad et Tallien.....	333
XII. — Jugement prononcé par la première commission d'Auray, le 9 thermidor an III-27 juillet 1795, contre Sombreuil, l'évêque de Dol, etc.....	334
XIII. — Discours de Fox à la Chambre des Communes, le jeudi 29 octobre 1795. — Réponse de Pitt. ( <i>Texte anglais</i> ).....	337
XIV. — Lettres de Puisaye aux ministres anglais.....	338
XV. — Lettres du chevalier de Montmuran à M. et à M <sup>me</sup> de La Forest-d'Armaillé.....	341
XVI. — Le livre du D <sup>r</sup> de Closmadeuc sur Quiberon.....	344
TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES PERSONNAGES CITÉS DANS LE RÉCIT ET DANS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES.....	
	357



PRESQU'ILE DE QUIBERON



CÔTES DU POITOU — EXPÉDITION DU COMTE D'ARTOIS